

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PAR

LE C^{TE} E. AMÉDÉE DE FORAS

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

Il est justement permis aux escholes de supposer
des similitudes, quand ils n'en ont point : ie n'en fay
pas ainsi pourtant, & surpasse de ce costé là en religion
superstitieuse touto foy historiale. Aux exemples que ie
tire céans de ce que j'ay leu, oui. . . . ie me suis defendu
d'oser altérer iusques aux plus légères. . . circonstances :
ma conscience ne falsifie pas un iota ; mon inscience ie
ne sçay.

MONTAIGNE, ESSAIS.

PREMIER VOLUME

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ÉDOUARD ALLIER, ÉDITEUR
GRAND'RUE, 8

M D C C C L X I I I

Compléter



liste des Souscripteurs
à l'Armorial et Nobiliaire
de l'ancien Duché de Savoie

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A L'ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE L'ANCIEN DUCHÉ DE SAVOIE

TIRÉ A 326 EXEMPLAIRES.

310 numérotés pour les souscripteurs ;
 11 non numérotés, dont 1 interfolié, pour l'auteur ;
 2 — pour l'imprimeur-éditeur ;
 1 — pour l'Exposition universelle de 1867 ;
 2 — pour le dépôt légal.

326 Exemplaires.

ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE (L'), à Moutiers (Savoie).....	N° 268.
ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS (L'), à Chambéry.....	N° 138.
ALBRIEUX (M. J.), chanoine supérieur du petit séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 85.
ALEXANDRY (M. le B ^{on} D'), maire de la ville de Chambéry.....	N° 2.
ALFIERI DI SOSTEGNO (M. le M ^s CÉSAR), à Turin.....	N° 169.
ANGLEYS (M. le B ^{on} JEAN-MARIE), à Chambéry.....	N° 140.
ANIÈRES DE GANTELET (M. le Chever CHARLES D'), à Hauteville.....	N° 124.
ANIÈRES DE SALES (M. PAUL D'), à Metz, près d'Annecy.....	N° 87.
ANTIOCHE (M. le C ^{te} D'), au château de Nernier.....	N° 100.
APVRIL (M. LOUIS-HENRI D'), à Grenoble.....	N° 204.
ARCES (M. le M ^s LOUIS D'), à Moirans.....	N° 166.
ARCOLLIÈRES (M. CHARLES-JOSEPH-EVASE-CAMILLE COURTOIS D'), à Chambéry.....	N° 248.
ARVES (M. le C ^{te} FERDINAND MARTIN D'), à Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 42.
ARVILLARS (M. le M ^s ÉDOUARD MILLIET D'), à Turin.....	N° 70.
BACHELIN-DEFLORENNE (La librairie artistique et nobiliaire de M ^{me}), à Paris.....	N° 237.
De même.....	N° 251.
BACON DE SEIGNEUX (M. HENRI), à Lausanne.....	N° 207.
BALBIAN (M ^{me} la Ctesse ÉMILY DE), à Turin.....	N° 198.
BALBO (M. le Chever LOUIS), à Turin.....	N° 75.
BARTHÈS & LOWEL (MM.), libraires à Londres.....	N° 212.
BASTIAN (M. EUGÈNE), à Annecy.....	N° 120.
BELLAIR (M. le Chever VICTOR PORTIER DE), à Viuz-la-Chiésaz.....	N° 98.
BELLIER DU CHARMEIL (M. L.), avocat à Grenoble.....	N° 219.
BERENGER (M. RAYMOND-ISMIDON-MARIE DE BERENGER, M ^s DE), à Sassenage.....	N° 77.
De même.....	N° 275.
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE VAUDOISE (La), à Lausanne.....	N° 238.
BIBLIOTHÈQUES (Les) DE LA COURONNE DE FRANCE.....	N° 126.
De même.....	N° 127.
De même.....	N° 128.
De même.....	N° 129.
De même.....	N° 130.
De même.....	N° 131.
De même.....	N° 132.
De même.....	N° 133.
BIBLIOTHÈQUE (La) de la ville de Chambéry.....	N° 162.
BIBLIOTHÈQUE (La) de la ville de Grenoble.....	N° 249.
BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL D'ÉTAT (La), à Turin.....	N° 197.
BIBLIOTHÈQUE DU ROI (La), à Turin.....	N° 171.
BIBLIOTHÈQUE ROYALE (La) de Turin.....	N° 170.

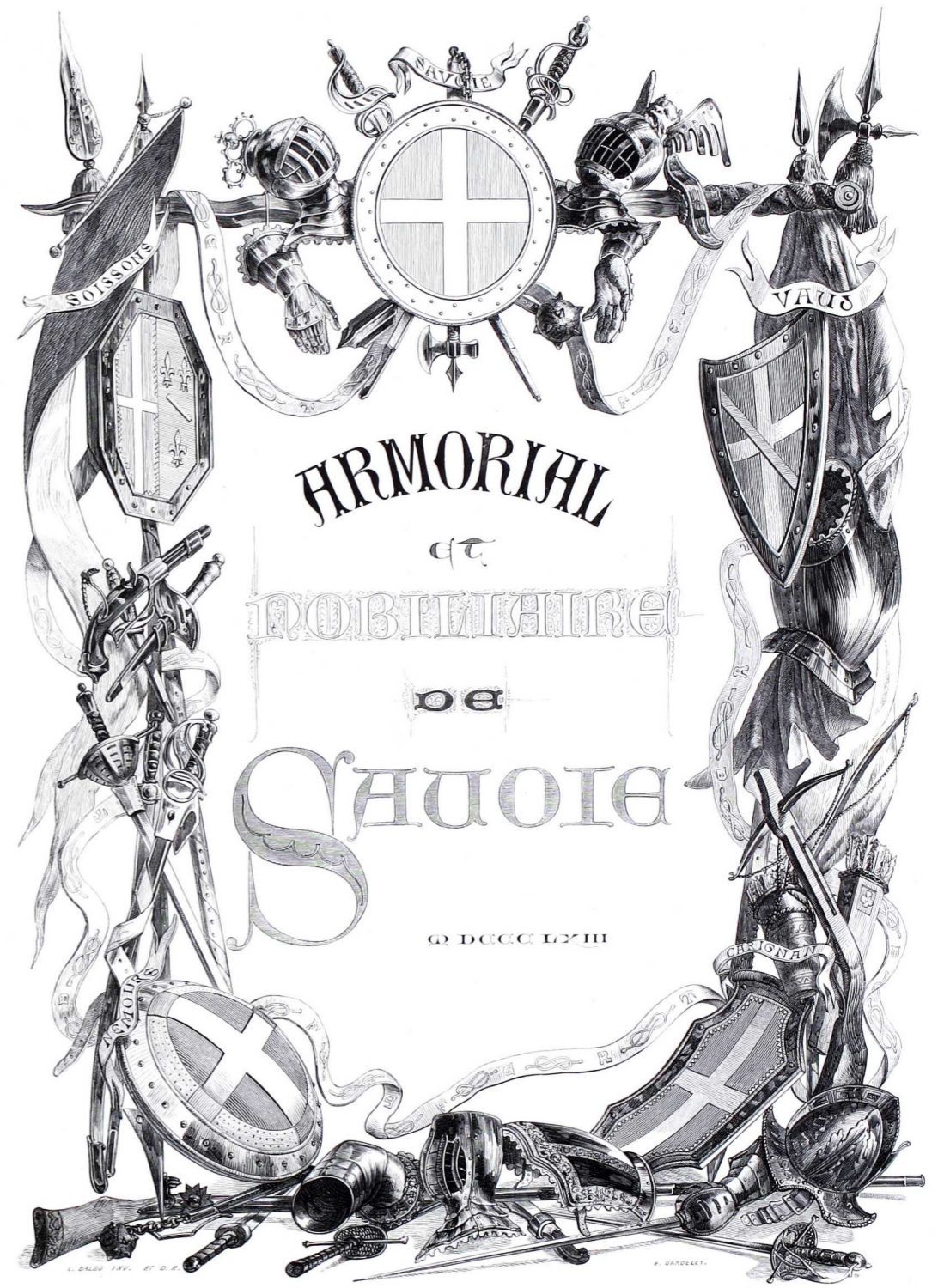
BIGILLION (M. ALFRED), banquier à Grenoble.....	N° 232.
BILLET (S. Em. le Cardinal ALEXIS), archevêque de Chambéry.....	N° 30.
BLONAY (M. le B ^{on} DE), à Evian.....	N° 147.
BLONAY (M. le B ^{on} FRANÇOIS DE), à Blonay.....	N° 39.
De même.....	N° 223.
BLONAY (M. le B ^{on} FRÉDÉRIC DE), au château de Blonay (Suisse).....	N° 96.
BLONAY (M. le B ^{on} WILLIAM DE), à Dives (Calvados).....	N° 46.
BOCCA FRÈRES (MM.), libraires à Turin.....	N° 179.
De même.....	N° 189.
De même.....	N° 190.
BOIGNE (M. le C ^{te} DE), à Chambéry.....	N° 137.
BOIGNE (M. EUGÈNE DE), à Chambéry.....	N° 142.
BOIGNE (M. le V ^{te} BENOIT DE), au château de Ballaison.....	N° 180.
BOIGNE (M. OCTAVE DE), au château de Boisy.....	N° 143.
De même.....	N° 144.
BOIMOND (M. FERDINAND), avocat à Saint-Julien.....	N° 211.
BONNEFOY (M. JACQUES-ADRIEN), notaire à Sallanches.....	N° 226.
BOTTERO (M. ALBERT), imprimeur à Chambéry.....	N° 182.
BOUFFIER (M. AMÉDÉE DE), à Grenoble.....	N° 195.
BOURNET (M. CAMILLE DALAMEL DE), à Grenoble.....	N° 175.
BRACORENS DE SAVOIROUX (M. le C ^{te} CHARLES DE), lieutenant général, aide de camp de S. M. le Roi d'Italie.....	N° 239.
BROUCHOUD (M. C.), docteur en droit, avocat à la cour impériale de Lyon.....	N° 231.
BRUN (M. AUGUSTE), libraire à Lyon.....	N° 152.
De même.....	N° 153.
BURNIER (M. EUGÈNE), juge à Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 273.
BUTTET (M ^{me} la Ctesse DE), née DE BOIGNE, au château de Pingon.....	N° 99.
BUTTET (M. ÉLOI DE), à Belmont.....	N° 109.
BUTTET (M. LOUIS DE), B ^{on} DU BOURGET, au Bourget.....	N° 54.
CALLIES (M. ARISTIDE), docteur en médecine à Annecy.....	N° 192.
CERTEAU (M. EDOUARD DE LA BARGE DE), au château de Montarfier.....	N° 123.
CHABONS (M. le C ^{te} DE GALLIEN DE), à Bresson.....	N° 106.
CHAMBOST (M. le C ^{te} HIPPOLYTE DE), à Saint-Pierre-de-Rumilly, château de Chuet.....	N° 20.
CHAMBOST (M. TANCRÈDE DE), C ^{te} de LÉPIN, à Bassens.....	N° 66.
CHANAY (M. ALFRED DE), au château d'Hautefort.....	N° 41.
CHANAY (M. ERNEST DE), au château de Moleron.....	N° 90.
CHAPER (M. EUGÈNE), ancien officier du Génie, à Grenoble.....	N° 177.
De même.....	N° 221.
CHARRIÈRE (M. le B ^{on} LOUIS DE), à Senarclans.....	N° 95.
CHATEAUVIEUX (M. ACHILLE DE CHAUDESAIGUES DE), à Genève.....	N° 49.
De même.....	N° 50.
CHAUMONT (M. le M ^{is} GASTON DE), au château de Vulbens (Haute-Savoie.....	N° 53.
CHAVANNE (M. le C ^{te} CHRISTIN DE LA), à Chambéry.....	N° 6.
CHISSÉ DE POLINGE (M. GEORGES DE), à la Roche.....	N° 150.
COLLOMB-D'ARCINE (M. le colonel J.), à Genève.....	N° 167.
COLLOMB-D'ARCINE (M. le général C ^{te}).....	N° 174.
CORBERON (M. le V ^{te} CHARLES DE), à Dixmont.....	N° 89.
COSTA (M. le C ^{te} RAOUL), à la Ravoire, près de Chambéry.....	N° 16.
COSTA DE BEAUREGARD (M. le M ^{is}), à Chambéry.....	N° 8.
De même.....	N° 9.
COSTA DE BEAUREGARD (M. le M ^{is} ALBERT), à Chambéry.....	N° 19.
COSTA DI TRINITA (M. CHARLES), à Turin.....	N° 165.
COUDRÈES (M. le B ^{on} DES), chez M. le M ^{is} TREDICINI DE SAINT-SEVERIN, à Douvaine (Haute-Savoie).....	N° 178.
DACLIN (M. ÉMILE), avocat à Paris.....	N° 181.
DELAVAY (M. l'abbé JEAN-MARIE), vicaire à Saint-Nicolas-la-Chapelle.....	N° 134.

DESCHAMPS (M. ADOLPHE), avocat à Annecy.....	N° 272.
DESPINE (M. CONSTANT), docteur en médecine à Aix-les-Bains.....	N° 240.
DIVONNE (M. AMBROISE-MARIE-FERDINAND DE LA FOREST, C ^{te} de), à Paris.....	N° 278.
DESSAIX (M. JOSEPH), à Thonon.....	N° 64.
DOUGLAS (M. LOUIS-ARCHAMBAUD C ^{te}), au château de Montréal (Ain).....	N° 51.
DRÉE (M ^{me} la Ctesse DE), à Paris.....	N° 279.
DUFOUR (M. THÉOPHILE), à Genève.....	N° 205.
DULEAU (M. A.), à Paris.....	N° 108.
DURANDARD (M. JEAN-PIERRE), à Chambéry.....	N° 233.
DUVERGER DE SAINT-THOMAS DES ESSERTS (M. le B ^{on}), à Moutiers.....	N° 92.
FAUCIGNY (M. CHARLES DE), Prince DE LUCINGE ET DE CYSTRIA, à Paris, pour MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD. Deux exemplaires.....	N°s 281 et 282.
FAUCIGNY (M. CHARLES DE), Prince DE LUCINGE ET DE CYSTRIA, à Paris.....	N° 91.
FAUCIGNY-LUCINGE (M. le C ^{te} GASPARD DE).....	N° 161.
FAVERGES (M. le M ^{is} AMÉDÉE MILLIET DE), à Turin.....	N° 118.
FAVERGES (M. le C ^{te} EDOUARD MILLIET DE), à Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 7.
FAVIER DU NOYER (M. le B ^{on}), gouverneur du château d'Hautecombe.....	N° 183.
FAVIER DU NOYER (M. le B ^{on} FRÉDÉRIC), à Chambéry.....	N° 184.
FAVRE-CLAVAIROZ (M. LÉON), consul général de France, à Paris.....	N° 158.
FESIGNY (M. CHARLES DE), à Veyrier.....	N° 113.
FEU (M. ALBERT DE), à Sens.....	N° 105.
FOLLIET (M. ANDRÉ), à Paris.....	N° 141.
FORAS (M ^{me} la Ctesse veuve DE), née SAINT-RÉAL, au château de Thuiset.....	N° 35.
De même.....	N° 224.
FORAS (M. le C ^{te} DE), à Thonon.....	N° 36.
FORAS (M. le C ^{te} ALPHONSE DE), à Gènes.....	N° 24.
FORCRAND (M. AMÉDÉE DE), à Lyon.....	N° 230.
FOURNIER-SARLOVÈZE (M.), sous-préfet à Thonon.....	N° 5.
FRANCHI-VERNAY DE LA VALETTA (M. le C ^{te} ALEXANDRE), à Turin.....	N° 203.
FREREJEAN (M. FRANCISQUE), à Annecy.....	N° 67.
GABET (M. le B ^{on} ALEXIS), major-général en retraite, à Chambéry.....	N° 136.
GAZOLA (M. le C ^{te} JOSEPH), chanoine à Plaisance.....	N° 121.
GENÈVE DE BORINGE (M. le C ^{te} DE), à Carouge.....	N° 25.
GERMAIN (M. JEAN), à Chambéry.....	N° 247.
GINET DE MORTAIRY (M.), à Rumilly.....	N° 14.
GINGINS-LA-SARRAZ (M. le B ^{on} AYMON DE), à la Sarraz.....	N° 103.
GIRAUD (M. PAUL-ÉMILE), ancien député de la Drôme, à Romans.....	N° 47.
GRAFFENRIED (M. EMMANUEL DE), capitaine des Guides de Berne, à Kirchdorf (Suisse).....	N° 139.
GRANGE (M. CAMILLE), à Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 236.
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (M. le C ^{te}), à Jacob-Bellecombette.....	N° 145.
GRENAUD (M. le C ^{te} ALEXANDRE DE), à Chitry.....	N° 114.
GRENOBLE (La Ville de).....	N° 261.
GROSBOIS DE SOULAIN (M.), à Paris.....	N° 265.
JORDAN (M. HIPPOLYTE), à Lyon.....	N° 227.
JOURDAN (M. HENRI), libraire à Grenoble.....	N° 213.
De même.....	N° 250.
JOURDAN (M. LÉON), à Grenoble.....	N° 252.
JUGE DE PIEUILLET (M. le Chev ^{er} CHARLES DE), au château de Pieuillet.....	N° 13.
LACHENAL (M. ARTHUR), à Paris.....	N° 218.
LAJOUÉ (M. E.), libraire à Chambéry.....	N° 274.
LANNOY (M. VICTOR-AMÉDÉE-RICHARD DE REGNAULD DE), à Paris.....	N° 267.
LANTELME (M. ALEXANDRE), à Grenoble.....	N° 200.
LARACINE (M. HECTOR), avocat à Chambéry.....	N° 1.
LE BLANC DE CERNEX (M ^{me} FANNY), à Chambéry.....	N° 266.
LEBRUN (M.), rédacteur en chef du <i>Courrier de Savoie</i> , à Chambéry.....	N° 263.
LEUSSE (M. le C ^{te} ANDRÉ-HIPPOLYTE DE), à Colombier.....	N° 4.

LIVET (M. le Bon DE), à Pringy.....	N° 52.
LOCHE (M. J. DE MOUXY, C ^{te} DE), à Grésy-sur-Aix.....	N° 23.
LOYS DE TREYTORRENS (M. F. DE), à Lausanne.....	N° 115.
LUCINGE-FAUCIGNY (M. le Prince HENRI DE), au château de Sainte-Maure.....	N° 104.
LUCINGE-FAUCIGNY (M. le Prince LOUIS DE), au château de Chardonneux.....	N° 283.
LULLIN (M. PAUL), à Genève.....	N° 149.
LUVIGNE (M. JOSEPH-FRANÇOIS DE), à Paray-le-Monial.....	N° 155.
MAGNIN (M ^{gr} CLAUDE-MARIE), évêque d'Annecy.....	N° 110.
De même.....	N° 111.
MAISONVILLE & FILS & JOURDAN (MM.), libraires à Grenoble.....	N° 57.
De même.....	N° 209.
MAISTRE (M. le C ^{te} JOSEPH-IGNACE DE), à Chambéry.....	N° 269.
MAISTRE (M. le C ^{te} RODOLPHE DE), à Beaumesnil.....	N° 31.
MAISTRE (M. EUGÈNE DE), capitaine d'état-major au service du Saint-Siège.....	N° 270.
MAISTRE (M. FRANÇOIS DE), lieutenant d'état-major au service du Saint-Siège.....	N° 271.
MANUEL (M. ALFRED DE), à Albertville.....	N° 81.
MARCLEY DE SAINT-RÉAL (M. F. DE), à Saint-Jorioz.....	N° 112.
MAUGNY (M. le C ^{te} DE), lieutenant aux lanciers de la garde, à Paris.....	N° 33.
MAZELIÈRE (M. le M ^{is} DE LA), à Paris.....	N° 210.
MEFFRAY (M ^{me} la C ^{tesse} DE), au château de Vourey.....	N° 93.
MÉGÈVE (M. le C ^{te} ADOLPHE DE CAPRÉ DE), à Chambéry.....	N° 168.
MENTHON (M. le C ^{te} DE), au château de Menthon.....	N° 154.
MENTHON (M. le C ^{te} ALEXANDRE DE), au château de Menthon.....	N° 92.
MENTHON (M. ALFRED DE), C ^{te} d'AVIERNOZ, à Chambéry.....	N° 135.
MENTHON d'AVIERNOZ (M. le C ^{te} BERNARD DE), au château de Rubeaud.....	N° 156.
MENTHON d'AVIERNOZ (M ^{me} la C ^{tesse} STÉPHANIE DE), à Saint-Pierre-d'Albigny.....	N° 101.
MERMILLIOD (M ^{gr} GASPARD), à Genève.....	N° 157.
MICHAL-LADICHÈRE (M. ALEXANDRE), avocat à Grenoble.....	N° 262.
MICHAUD (M. PIERRE-AMÉDÉE), capitaine en retraite, propriétaire à Mognard (Savoie).....	N° 185.
MICHEL (M. ALEXANDRE), à Grenoble.....	N° 245.
MILLIET DE SAINT-ALBAN (M. FRANÇOIS), à Chambéry.....	N° 116.
MOFFA DE LISIO (M. le C ^{te}), à Turin.....	N° 148.
MOLLARD (M. PHILIBERT), général de division, aide de camp de l'Empereur, à Paris.....	N° 97.
MONET (M. le C ^{te} DE), général de division, à Grenoble.....	N° 3.
MONTBEL (M. le C ^{te} RAOUL DE), à Chambéry.....	N° 28.
MONTCHENU (M. le V ^{te} SCIPION DE), à Montchenu.....	N° 199.
MONTEYNARD (M. le C ^{te} CHARLES DE), à Tencin.....	N° 83.
MONTFORT (M. le Bon MORAND DE), à Cruet, près de Montmélan.....	N° 74.
MONTGRAND (M. le C ^{te} GODEFROY DE), homme de lettres, à Marseille.....	N° 253.
MONTHOUX (M ^{me} la B ^{ne} ÉLISA DE), veuve C ^{tesse} FONCET DE MONTAILLEUR, au château de Monthoux (Haute-Savoie).....	N° 44.
MONTZ (M. le C ^{te} et M ^{me} la C ^{tesse} DE), à la Côte-Saint-André.....	N° 187.
MORAND DE CONFIGNON (M. le Bon JEAN-BAPTISTE DE), au château de Tremblay.....	N° 69.
MOREL DE VOLEINE (M.), à Lyon.....	N° 45.
MOSKOWA (M. le Prince DE LA), à Paris.....	N° 215.
MOSSIÈRE (M. FRANÇOIS), à Chambéry.....	N° 201.
MOUXY (M. JOHN DE), à Londres.....	N° 173.
MUDRY (M. LOUIS), colonel en retraite, à Thonon.....	N° 63.
MUFFAT (M. RENÉ), libraire à Paris.....	N° 94.
MURINAIS (M. le M ^{is} CHARLES DE), à Murinais.....	N° 56.
NASALLI (M. le C ^{te} JOSEPH), à Plaisance.....	N° 119.
NEUVESEL (M. MELCHIOR DE), à Givors.....	N° 206.
NOYER DE LESCHERAINÉ (M. le Bon CAMILLE FAVIER DU), à Tardevel.....	N° 241.
OBERKAMPFF-GUIZOT (M. ÉMILE), à Lyon.....	N° 234.
ONCIEU DE LA BATIE (M. le M ^{is} CÉSAR D'), à Chambéry.....	N° 29.
ONCIEU DE CHAFFARDON (M ^{me} la M ^{ise} IRMA D'), à Chambéry.....	N° 71.

PAPET (M. ÉDOUARD), à Grenoble.....	N° 244.
PASSERINI ORSINI DE RILLI (M. le C ^{te} LOUIS), à Turin.....	N° 196.
PASSIER (M. FABIEN), à Paris.....	N° 125.
PAVY (M. le Cher JOSEPH-HUMBERT), chevalier de la Légion d'honneur et des Saints Maurice et Lazare, notaire et maire, à Saint-Girod.....	N° 164.
PERRET d'ANGOZ (M. FRANÇOIS-MARIE-CÉSAR), à Chavanod.....	N° 117.
PERRIN (M. ANDRÉ), libraire, à Chambéry.....	N° 78.
PETIT SÉMINAIRE (LE) de l'Immaculée Conception, à Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 86.
PICOLET d'HERMILLON (M. le Bon ALBERT), à Bonneville.....	N° 217.
PIERREFEU (M. le C ^{te} A. DE LATARD DE), à Tresserve (Savoie).....	N° 276.
PIGNIER (M ^{me} MATHILDE DE), née DE MANUEL, à Saint-Pierre-d'Albigny.....	N° 193.
PISSARD (M. HIPOLYTE), député de la Haute-Savoie.....	N° 216.
PORTIER DU BELLAIR (M. AMAND), substitut du procureur général à Poitiers.....	N° 68.
POUCHET (M. ALEXANDRE-NAPOLÉON), à Chambéry.....	N° 222.
PRÉDELYS (M. le C ^{te} ADOLPHE DE), à Mâcon.....	N° 61.
PROVANA DI ROMAGNANO (M ^{me} la M ^{ise}), à Turin.....	N° 202.
PRUDHOMME, GIROUD & C ^{te} (MM.), libraires à Grenoble.....	N° 264.
QUINCY (M. le C ^{te} ALBAN DE VILLE DE), à Massongy.....	N° 12.
QUINSONAS (M. le C ^{te} DE), à Chanay (Ain).....	N° 73.
QUINSONAS (M. le C ^{te} ÉMILIE DE), à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.....	N° 107.
QUISARD (M. CLAUDIUS), capitaine en retraite, chef de la Légion d'honneur, à Aigueblanche.....	N° 246.
RABUT (M. FRANÇOIS), professeur d'histoire au Lycée de Dijon.....	N° 225.
RAVANAT (M. ALEXANDRE), libraire à Grenoble.....	N° 176.
De même.....	N° 254.
De même.....	N° 255.
De même.....	N° 256.
De même.....	N° 257.
De même.....	N° 258.
De même.....	N° 259.
De même.....	N° 260.
De même.....	N° 284.
De même.....	N° 285.
De même.....	N° 286.
De même.....	N° 287.
De même.....	N° 288.
De même.....	N° 289.
De même.....	N° 290.
De même.....	N° 291.
De même.....	N° 292.
De même.....	N° 293.
De même.....	N° 294.
De même.....	N° 295.
De même.....	N° 296.
De même.....	N° 297.
De même.....	N° 298.
De même.....	N° 299.
De même.....	N° 300.
De même.....	N° 301.
De même.....	N° 302.
De même.....	N° 303.
De même.....	N° 304.
De même.....	N° 305.
De même.....	N° 306.
De même.....	N° 307.
De même.....	N° 308.
De même.....	N° 309.

RAVANAT (M. ALEXANDRE), libraire à Grenoble.....	N° 310.
REGARD DE VILLENEUVE (M. le C ^{te} VALENTIN DE), à Cognin, près de Chambéry..	N° 26.
RENARD (M. JOSEPH), à Lyon.....	N° 229.
REYDET DE VULPILLIÈRES (M. AUGUSTE DE), à la Perrolière.....	N° 32.
RICHARD d'IVRY (M. le M ^{is} DE), au château de Corabœuf (Côte-d'Or).....	N° 38.
RIVOIRE DE LA BATIE (M. GUSTAVE DE), à Bourgoin.....	N° 163.
ROCCA CASTIGLIONE (M ^{me} la C ^{tesse} J. DELLA), à Turin.....	N° 151.
ROCHETTE (M ^{me} JÉRONIME DE), à Annecy.....	N° 194.
ROCHETTE (M. le B ^{on} JOSEPH DE), à Poisy.....	N° 191.
ROGET DE CEVINS (M ^{lles} THÉRÈSE et JOSÉPHINE DE), à Cevins.....	N° 220.
ROLLAND (M. le général DE), à Annecy.....	N° 159.
ROLLAND (M. GEORGES), avocat à Grenoble.....	N° 208.
ROUSSY DE SALES (M. le C ^{te} EUGÈNE DE), au château de Thorens.....	N° 122.
ROUX (M. ANATOLE DU), à Sêcheron.....	N° 55.
ROYER-COLLARD (M. ALBERT-PAUL), professeur à la Faculté de droit de Paris.....	N° 76.
RUBIN DE SERVINS (M. le B ^{on} JOSEPH-TÉLÉMAQUE), à Saint-Pierre-d'Albigny.....	N° 65.
RUPHY (M. AUGUSTE), à Saint-Pierre-d'Albigny.....	N° 280.
SABRAN-PONTEVÈS (M. le Duc DE), au château du Lac (Aude).....	N° 79.
SABRAN-PONTEVÈS (M. le C ^{te} GUILLAUME DE), à Grignols.....	N° 80.
SAGNIER (M. A.), à Paris.....	N° 243.
SAINTE-SULPICE (M. ALEXANDRE DE), chanoine à Chambéry.....	N° 34.
SAINTE-THOMAS (M. le C ^{te} DU VERGER DE), chef d'escadron aux cuirassiers de la Garde.....	N° 48.
SALTEUR (M. DE), M ^{is} DE LA SERRAZ, à Chambéry.....	N° 22.
SEREZIN (M. HENRI GAIRAL DE), à Mâcon.....	N° 188.
SEYSSEL (M. le Chevr ^{er} HENRI DE), colonel d'artillerie, à Turin.....	N° 160.
SEYSSEL d'AIX (M ^{me} la M ^{is} DE), C ^{tesse} DE BOUTOURLIN, à Turin.....	N° 172.
SEYSSEL-CRESSIEUX (M. le C ^{te} CHARLES-HENRI-PHILIBERT DE), à Virignin.....	N° 62.
SIMOND (M. JACQUES-AMÉDÉE), à Genève.....	N° 214.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE (La) de Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 235.
SONNAZ (M. CHARLES-ALBERT DE), attaché de légation de S. M. le Roi d'Italie, à Turin.....	N° 82.
SURIAN (M. ALFRED DE), à Marseille.....	N° 102.
SURIGNY (M ^{me} DE), née FORAS, Dame de Palais, Sous-Gouvernante honoraire des Princesses royales de Savoie.....	N° 37.
TERREBASSE (M. ALFRED DE), au Péage de Roussillon.....	N° 59.
THIOLLAZ (M. le C ^{te} JOSEPH DE), à Alby (Haute-Savoie).....	N° 17.
TOUR EN VOIVRE (M. le C ^{te} DE LA), à Paris.....	N° 277.
TREDICINI DE SAINT-SÉVÉRIN (M. le M ^{is} CHARLES-FÉLIX), à Douvaine.....	N° 15.
VARAX (M. PAUL DE), à Lyon (château de la Duchère).....	N° 242.
VAULSERRE (M. le M ^{is} DE CORBEAU DE), au château de Vaulserre.....	N° 21.
VIBERT (M ^{sr} FRANÇOIS-MARIE), évêque de Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.....	N° 40.
VERNA (M. le B ^{on} LOUIS DE), à Lyon.....	N° 60.
VIGNET (M. le B ^{on} ALBERT DE), au château de Francquières.....	N° 58.
VIGNET (M. le C ^{te} XAVIER DE), chef de bataillon du génie.....	N° 72.
VILLE (M. le C ^{te} ÉDOUARD DE), au château de Marclaz.....	N° 88.
VILLETTE (M. le C ^{te} DE), à Giez.....	N° 43.
VIRIEU (M. le M ^{is} DE), au château de Pupetières.....	N° 146.
VIRIEU (M ^{lle} STÉPHANIE DE), à Poudenaz (Lot-et-Garonne).....	N° 48.
VIRY (M. le C ^{te} ALBERT DE), à Paris.....	N° 186.
VIRY (M. AMÉ DE), à Paris.....	N° 84.
YVOIRE (M. le B ^{on} FRANÇOIS BOUVIER D'), à Yvoire.....	N° 10.
YVOIRE (M. le B ^{on} FRANÇOIS BOUVIER D'), à Arthaz.....	N° 228.
YVOIRE (M. PHILIBERT BOUVIER D'), à Loëx.....	N° 41.



A M. LE MARQUIS COSTA DE BEAUREGARD.

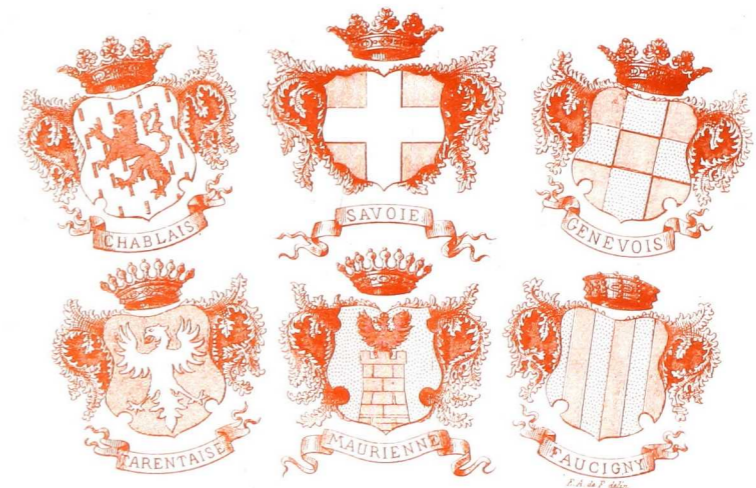


Monsieur le Marquis,

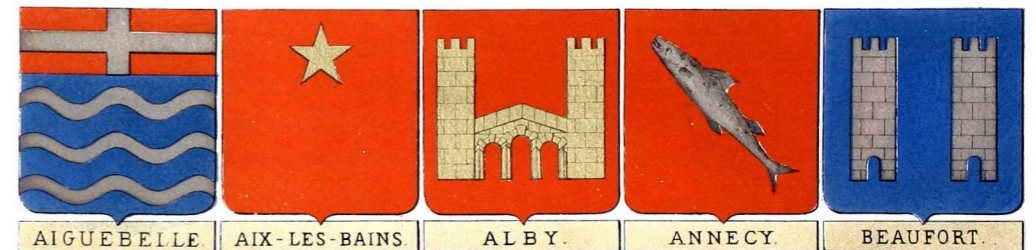
Je dois en grande partie aux immenses matériaux que vous avez mis à ma disposition, d'avoir osé entreprendre de publier l'ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE SAVOIE.

Veillez agréer la dédicace de ce livre comme un témoignage de ma reconnaissance et de ma respectueuse affection.

Amédée de FORAS.



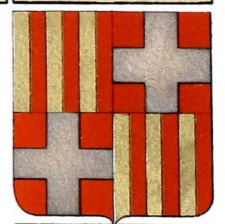
AVANT-PROPOS



POUR bien faire comprendre le but et le plan de cet ouvrage, il m'a semblé nécessaire de dire quelques mots, qui en résumeront la pensée tout entière.

Depuis huit siècles, la noblesse savoyarde a été constamment féconde en grands hommes de guerre ou de science, qui, tout en s'illustrant à la tête des armées ou du mouvement intellectuel et moral, ont porté bien haut en Europe le renom de leur patrie.

De tous côtés, le goût des études héraldiques tend à se généraliser. Il est à présent si bien reconnu que les recherches



BONNEVILLE.



CHAMBERY.



CHAUMONT.



CLERMONT.



CLUSES.



CRUSEILLES.



EVIAN.



FAVERGES.

de ce genre sont un complément nécessaire de l'histoire, que de toutes les anciennes divisions territoriales de la France et de l'Europe surgissent des Nobiliaires. Dans les pays même les plus démocratiques, des travailleurs infatigables rectifient, à l'aide de blasons et de vieilles chartes, les généalogies de leurs anciens seigneurs et l'histoire des temps féodaux de leur pays. Mais aucun chercheur n'a jamais songé à nous laisser un **ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE SAVOIE**. Ainsi, sans aspirer à de bien hautes destinées, mon ouvrage, malgré ses imperfections, aura incontestablement le mérite d'essayer de combler une lacune et de faire mention, dans un recueil imprimé, de précieux documents qui, bientôt peut-être, tomberont en poussière.

Ce titre, **ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE SAVOIE**, est peut-être un peu prétentieux. Il faudrait pour y répondre pleinement être sûr d'avoir acquis une connaissance exacte de la totalité des familles nobles de la Savoie et de leurs armoiries. Je n'ai pas la prétention d'avoir pu réaliser ce programme impossible. Il me semble pourtant, que du moment où je n'ai pas choisi telles ou telles familles; où je n'en ai pas omis une seule sciemment; où j'ai la conviction en donnant les preuves de la noblesse de plus de quatorze cents maisons, de m'occuper de l'immense majorité de celles qui ont existé ou existent encore, — et cela selon la place qu'elles se sont faites elles-mêmes dans notre histoire, et non selon mes convenances; — il me semble, que c'est assez pour justifier ce titre concis, clair et conforme au but historique que je me suis proposé.

Je n'ai point de devanciers dans la carrière que je fournis. Grillet, dans le Dictionnaire historique de la Savoie, Della Chiesa, dans la Corona Reale di Savoia, Charles-Auguste de Sales, dans son rarissime ouvrage le Pourpris historique de la maison de Sales, sont les seuls, à ma connaissance, qui se soient particulièrement occupés, dans leurs écrits, de quelques familles nobles de notre pays. Galiffe, dans les Notices généalogiques sur les familles Genevoises, Guichenon, dans l'Histoire de Bresse et Bugey, et dans les Tables généalogiques annexées à la fin de son Histoire de la Maison de Savoie, ont donné aussi quelques généalogies concernant notre ancien Duché. Toutes ces indications m'ont été utiles sans doute, surtout celles du Pourpris historique, mais elles sont pour la plupart confuses et incomplètes. C'est donc sur des autorités manuscrites et d'après des milliers de chartes que j'ai dû, en très-grande partie, établir mes généalogies.



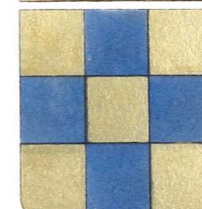
FLUMET.



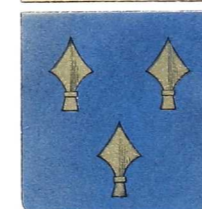
MONTMÉLIAN.



MOUTIERS.



LA ROCHE.



LA ROCHETTE.



RUMILLY.

Un homme s'était trouvé qui, bien mieux que moi, aurait accompli ce rude travail: M. le M^{re} Costa de Beauregard a eu l'intention d'écrire l'histoire généalogique des familles historiques de Savoie. Une seule de ces monographies a paru, celle des Seigneurs de COMPEY; c'était juste assez pour faire vivement regretter aux amateurs de nos chroniques nationales, que le savant auteur ait été obligé de se consacrer exclusivement aux affaires de son pays. Un Armorial, accompagné de Notices succinctes sur toutes les familles nobles de Savoie, devait suivre l'histoire des vingt-sept principales maisons. De nombreux documents inédits, quelques tableaux généalogiques déjà presque complets, les manuscrits originaux ou copiés aux archives de Turin, de Chambéry, de Montpellier, tout ce que le vandalisme révolutionnaire a laissé subsister des archives de la puissante maison d'Allinges; en un mot, tous les matériaux réunis à grands frais dans ce but, ont été mis à ma disposition. Je me plais à reconnaître qu'une grande partie des éléments de mon travail provient de cette riche collection.

J'ai relevé aux archives du département du Rhône tout ce qui concernait les familles nobles de Savoie dans les preuves des C^{tes} de Lyon, et dans les vingt-un volumes in-folio des preuves faites pour la chevalerie de Saint-Jean-de-Jérusalem (langue d'Auvergne). Chacun sait que ces preuves étaient faites d'après des titres irrécusables. Aussi ai-je soigneusement compulsé ce recueil, malheureusement incomplet, qui me sert à appuyer sur un grand nombre de points les généalogies de près de trois cents familles.

Je dois ici des remerciements aux personnes, hélas! bien rares, qui, en me confiant leurs documents, m'ont permis de faire pour elles, ce que j'aurais fait pour toutes, si l'appel éminemment désintéressé de mon prospectus avait été plus généralement entendu. Je me plais à citer, entre autres, M. le Chanoine de Saint-Sulpice et MM. de Pelly, de Buttet, de Morand, de Manuel, de Marceley, etc. M. le M^{re} d'Oncieu de la Bathie m'a communiqué l'extrait de précieux documents qu'il possède. Il serait superflu et trop long d'indiquer ici tous les livres et les recueils spéciaux que j'ai consultés. On trouvera d'ailleurs toujours pour chaque généalogie l'indication des sources auxquelles j'ai puisé pour l'établir.

La partie héraldique de mon ouvrage est basée sur les autorités suivantes :

1^o Les Armoriaux de Besson et de Laiolo, deux précieux

manuscrits de la Bibliothèque de M. le M^s Costa de Beauregard :

2^o Les preuves pour la Chevalerie de Saint-Jean de Jérusalem, dont j'ai parlé, et un certain nombre de preuves faites pour la Chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare, trouvées dans diverses archives. Ces preuves contenaient la reconnaissance assermentée, ainsi que le dessin des armoiries des Chevaliers prétendants et des quartiers d'ascendance paternelle et maternelle ;

5^o Les Fiori di Blasoneria per ornar la Corona di Savoia, le Pourpris historique et l'Indice Armorial de Guichenon, seuls recueils imprimés que j'ai pu connaître, s'occupant un peu particulièrement des blasons de Savoie.

J'ai aussi consulté l'Armorial manuscrit de M. Eloi Serand, d'Anecy, et l'Armorial fait pour établir les preuves de la maison de Loche, appartenant à M. A. Bonnefoy, de Sallanches, etc., etc ; enfin mes collections particulières. Malheureusement l'usage des brisures pour les branches cadettes, qui n'est tombé en désuétude que vers la fin du XVIII^e siècle, l'insouciance des intéressés merveilleusement secondée par l'ignorance habituelle des graveurs et des dessinateurs, font que l'on rencontre souvent des versions divergentes. On les trouvera également, ainsi que leur provenance, en regard de chaque blason.

En m'imposant la règle d'appuyer chacune des choses avancées, d'une autorité, si ce n'est irrécusable, au moins respectable, j'ai voulu prouver à chaque pas que je ne fais point ici une œuvre d'imagination.

Notre pays de Savoie, où nous nous connaissons tous, est trop petit pour que des prétentions nobiliaires mal fondées, — s'il en existe pourtant, — puissent être sérieuses. Si, par hasard, il s'en rencontrait sur mon chemin, je n'y prendrai pas garde, car, probité à part, je ne m'exposerai certainement pas, pour complaire à quelques-uns, à m'attirer la juste réprobation du plus grand nombre, et à marquer ma mémoire de l'ignoble tache de généalogiste complaisant ! J'ai voulu faire et j'ai fait un livre consciencieux qui se recommandera, je l'espère, soit par les longues recherches qu'il a nécessitées, soit par les soins matériels que j'ai fait apporter à sa publication, secondé en ceci par un imprimeur de l'ancienne école, dont il est facile de voir que le lucre n'a pas été le mobile.

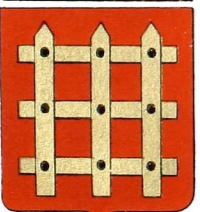
Dans une compilation d'aussi longue haleine il est bien difficile qu'avec la meilleure foi du monde, il ne m'arrive pas de me tromper.

S^t JEAN DE MAURIENNES^t JULIEN.

SALLANCHES.



SAMOENS.



THONNES.



THONON.

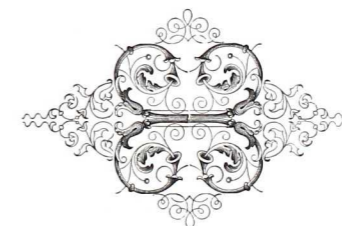


UGINE.

Je serai toujours prêt à rectifier, pendant le cours de la publication, les inexactitudes qui me seront démontrées par des titres authentiques, et me reconnaitrai l'obligé des personnes qui, le cas échéant, me rendront ce service. Relativement aux articles demeurés incomplets, soit parce que les titres m'ont manqué, soit parce qu'ils ne m'ont pas été communiqués à temps, je n'aurai rien à ajouter. Tout en m'abstenant de réclames, j'ai donné à mon projet assez de publicité en Savoie, pour que les familles intéressées aient pu prendre leurs précautions. Quant aux maisons éteintes ou à celles qui ont laissé peu de traces de leur existence, il est évident qu'en prolongeant mes recherches j'aurais pu, au moins pour quelques-unes, acquérir de nouvelles données. Chaque jour de travail aurait probablement apporté une pierre de plus à l'édifice. Mais les plus patients efforts et la plus longue vie n'auraient certainement pas suffi à rendre mon Nobiliaire complet.

Que d'autres, profitant de ce premier travail, viennent enrichir le Nobiliaire de Savoie de leur part de labeurs et de découvertes heureuses ! C'est mon souhait le plus vif : mes travaux alors ne seront pas inutiles.

NOTA. — Les blasons des provinces, villes et bourgs se trouvent notamment dans les Armoriaux déjà cités de M. le M^s Costa, dans un autre m^st de sa bibliothèque intitulé : Dictionnaire du duché de Savoie, dans le Theatrum Sabaudiar, etc. — Il m'a paru inutile de rapporter ici quelques versions différentes en partie ou totalement de celle que j'ai suivie. Pour arriver à une certitude sur ce sujet, je ne pouvais avoir recours qu'aux municipalités. Ce moyen ne m'a réussi que pour un petit nombre : plusieurs maires ignoraient absolument l'existence de l'ancien blason de leur localité, d'autres n'ont pas jugé à propos de me répondre.



AVERTISSEMENT

Toutes les qualifications d'emplois, de grades, etc., sont maintenues comme elles l'étaient pour la Savoie avant son annexion à la France.

Les principales abréviations sont :

Me Audr à la Che des Cptes. — *Maître Auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie.*

S. S. S. S. — *Sénateur au Souverain Sénat de Savoie.*

Consr de S. A. R. — *Conseiller de Son Altesse Royale.*

Chr des S. M. et L. — *Chevalier des Saints Maurice et Lazare.*

Reg. Par. — R. P. — *Registres paroissiaux.*

Ép. — *Épouse.*

Seigr, Cosr, Ne, Pt, G^r, Ill^e, M^{re}, Chevr. — *Seigneur, Coseigneur, Noble, Puissant, Généreux, Illustre, Messire, Chevalier.*

Sp^{ble}, *Spectable* (Titre réservé aux magistrats, docteurs en droit, etc.).

Ch^{eau}, Jurid, h., m. et b., m. et m. emp., Jur. omnim., app. et dépend., reconce. — *Château, juridiction, haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, juridiction omnimode, appartenances et dépendances, reconnaissance.*

ACHARD

SEIGNEURS DU ROSEY (1)



D'azur à 3 casques d'argent 2 et 1. — (Besson. *Laiolo*). — L'Armorial mst de M. Bonnefoy de Sallanches donne de gueules à 3 casques d'or 2 et 1. — La branche du Dauphiné portait, selon Chorier, de gueules à 3 casques d'argent 2 et 1. — On trouve aussi d'azur à 3 casques d'or.



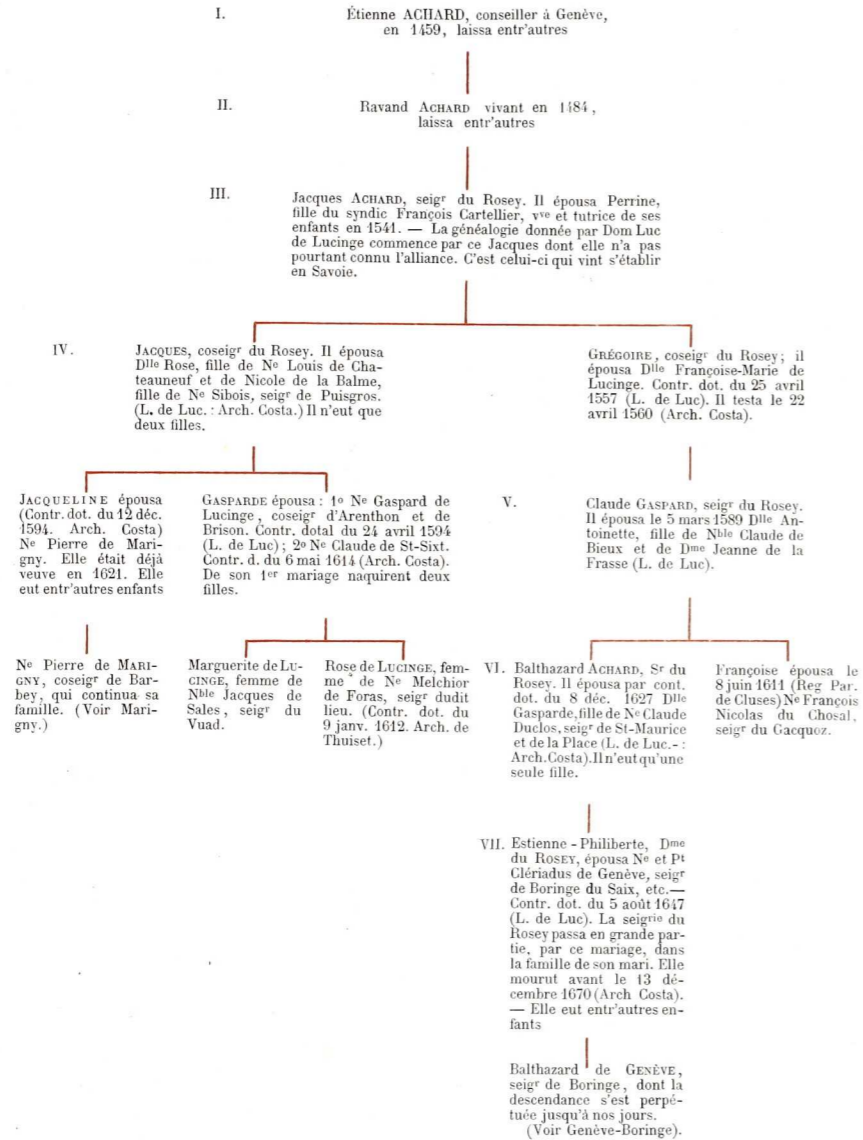
ETTE famille nous est venue de Genève, qu'elle a quittée à l'époque de la Réformation. Galiffe, dans ses *Notices général. sur les Fam. Genevoises*, en a donné les premiers degrés. Les Achard sont, d'après cet auteur, originaires d'Avignon, où une branche serait retournée dans le xv^e siècle, et d'où elle serait ensuite passée en Dauphiné. Chorier, *État Polit.* T. III, parle de cette branche possessionnée des seigneuries de Pennefort et de Sainte-Colombe. Elle prit le surnom de Ferrus, à cause d'Antoine Achard, seigneur de Pennefort (mentionné aussi par Galiffe) qui épousa Honorade de Ferrus. Une autre branche est venue s'établir en Savoie; c'est celle dont je m'occupe ici.

Galiffe donne deux fois la généalogie de cette famille pendant le temps qu'elle vécut à Genève (T. 1^{er} & III). Ces deux versions ne concordent pas exactement. J'ai suivi la dernière, qui est censée corriger la première, en prenant seulement la filiation directe. Dom Luc de Lucinge a donné dans ses *Msts* une généalogie de cette famille qu'il qualifie d'illustre. La *Corona Reale di Savoia* T. 1 p. 308, assure que les Acchiardi, seigrs d'Ostana dans la vallée de Cantogno (Piémont), étaient possesseurs de quelques châteaux en Savoie acquis par Antoine Acchiardi, Chevr, Consr et Juge général du C^{te} de Savoie Amédée-le-Grand.

Je n'ai aucun motif pour tirer une induction de ce fait, dont je n'ai trouvé aucune autre mention.

(Suit la Généalogie.)

(1) Il y avait en Savoie trois fiefs de ce nom : 1^o Rosey (maison forte); 2^o Roseyrière Mieussy; 3^o Roseyrière Thyez.



ADDA

SEIGNEURS DE CORSINGE, P^{re} DE MEYNIER : ANCIENNE PROVINCE DE CAROUGE.

Je rétablis ici la véritable orthographe de ce nom, que l'on trouve le plus souvent écrit d'une des manières suivantes : *Dadda, Dada, d'Addaz, d'Adaz, d'Ada, d'Agde* [1], etc.



La confusion qui existe pour l'orthographe de son nom, se retrouve aussi pour les armes de cette famille.

Fascé ondé d'argent et de sable de 6 pièces au chef d'or à l'aigle couronné de sable. BESSON.
Fascé ondé d'azur et d'argent, etc. GALIFFE.
D'azur à 3 fasces ondées d'argent au chef de sable à l'aigle d'argent. LAIOLO.

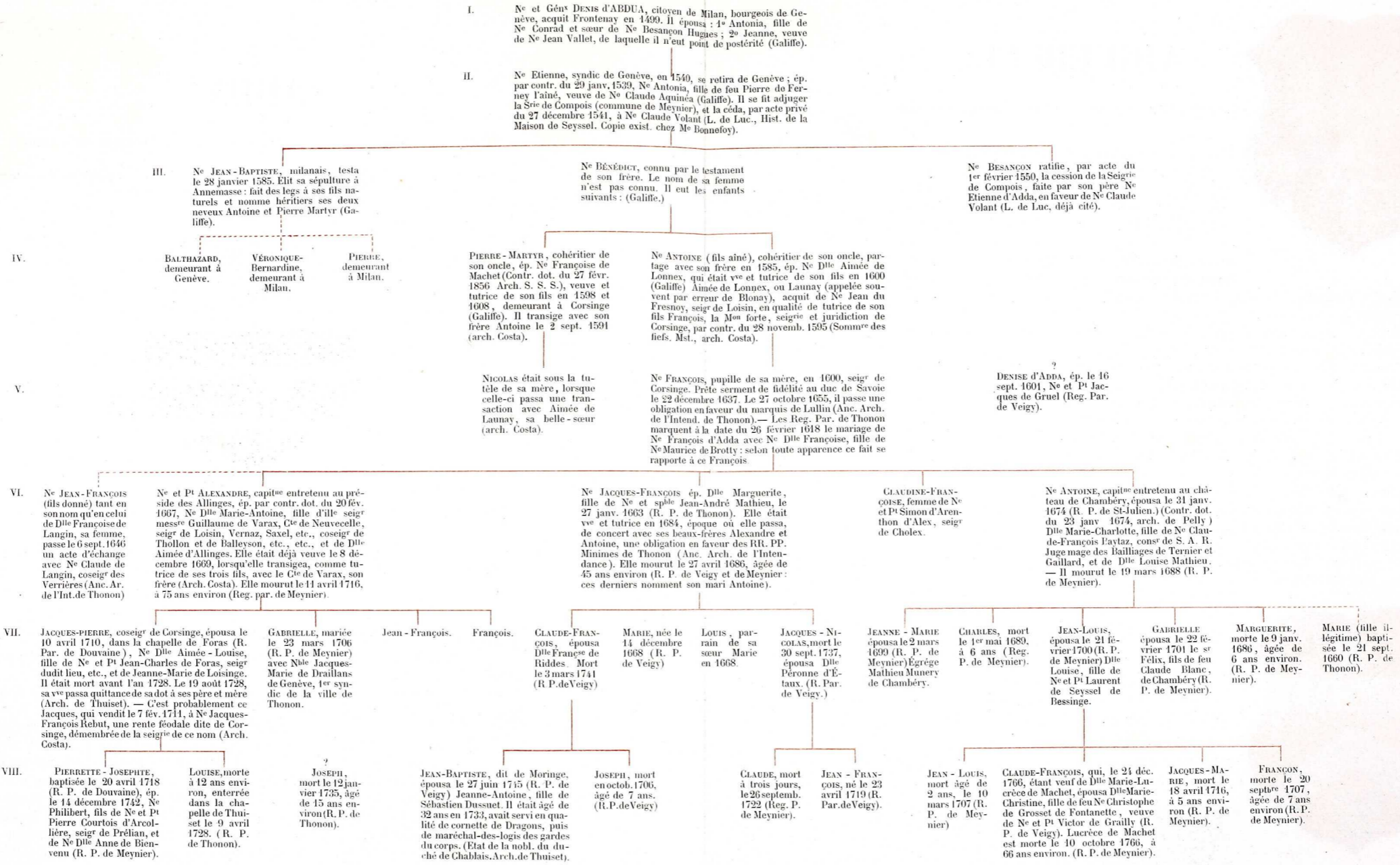


J'ai suivi la version donnée par Besson, qui doit être la vraie, puisqu'elle est conforme aux armoiries, que porte encore maintenant l'illustre famille des marquis d'Adda, de Milan : sauf que le premier fascé d'argent est, selon le *Teatro araldico*, chargé des mots CON LIMPIDEZZA et que la planche colorisée du *Teatro* représente plutôt un fascé ondé enté que le véritable fascé ondé.

Il paraît hors de doute que la maison d'Adda de Savoie est une branche des marquis de ce nom en Lombardie, qui vint s'établir à Genève vers la fin du xv^e siècle, et de là se transplantait en Savoie vers la fin du xv^e. Les cinq premiers degrés sont consignés dans les *Notices généalogiques* de Galiffe. La famille d'Adda fit ensuite constater de sa noblesse et prouva sa filiation authentique depuis François, seigr de Corsinge (v^e degré) jusqu'en 1723 ensuite du Manifeste de la Chambre des Comptes de Savoie du 27 novembre même année (Mst. Biblioth. Costa). Depuis cette date, les titres divers cités à chaque nom, prouvent le reste. Cette famille s'est éteinte, selon toute probabilité, pendant la Révolution. La dernière mention que j'ai trouvée d'elle est de l'an 1791.

(Suit la Généalogie.)

[1] Une faute d'impression a, dans mon prospectus, fait deux familles d'Adda et d'Agde.



Les Reg. Par. de Meynier m'ont fourni encore l'indication de plusieurs membres de cette famille, que la confusion et la similitude des noms, et surtout le peu de soin avec lesquels les Reg. Par. ont été tenus très généralement, m'empêchent de pouvoir classer avec certitude.

1691, 20 Juin. Commencé l'anniversaire de N^e Balthazard d'Adda, mort à Chambéry dès 6 semaines.

1696, 5 Juillet. Est mort à Thonon et inhumé à Meynier, N^e Alexandre d'Adda, seigr de Corsinge.

1701, 9 Janvier. Mariage entre Fran^ç, fils donné de N^e Jacques-François d'Adda de Corsinge et Marie, fille d'Egrège Gaspart Césaire et de Péronne de Livron, de la P^{re} d'Esery, veuve du sieur Rigottis.

1709, 31 Janvier. Mariage entre Egrège Claude, fils de feu Egrège Christophe Babuty, de la P^{re} d'Esery, et D^{lle} Jeanne Maurice, fille de feu N^e Alexandre d'Adda, seigr de Corsinge, présents N^e Jacques et Jean-Louis d'Adda.

1731, 17 Janvier. Est mort N^e Jean-Louis d'Adda, dit le Chevalier, âgé d'environ 55 ans.

1714, 23 Octobre. Est marraine N^e D^{lle} Marie d'Adda.

1718, 18 Août. Est morte N^e D^{lle} Jacqueline d'Adda de Corsinge, âgée d'environ 70 ans.

1760, 5 Février. Mariage entre Françon, fille naturelle de feu N^e Jean-François d'Adda, conçue de Louise Ravier, et Aimé Pattay.

1762, 2 Août. Est mort N^e Félix d'Adda, âgé de 8 ans environ.

1785, 14 Avril. Est morte N^e D^{lle} Louise d'Adda, âgée de 60 ans environ.

1781, 5 Sept^{bre}. Est mort à l'âge de 41 ans, N^e et R^e Jean-François d'Adda, prêtre de la S^{te} Maison de Thonon, qui étant l'unique héritier des biens de sa famille, vint demeurer à Corsinge, où il mourut avec la réputation d'un des plus habiles catéchistes du diocèse.

(Fin des R. P. de Meynier.)

Voici encore quelques indications, prises à différentes sources, sur des membres de cette famille.

N^e Jean-François d'Adda avait prêté 1,500 livres à N^e Louis-François Berthier, de St Vincent, le 22 décembre 1781 (Arch. Mameel). N^e Jean-François d'Adda, neveu et héritier du R^e Jean-François, étant sous la

curatelle de Jean-Claude Césaire (Acte du 22 mars 1787), passe quittance de la somme ci-dessus par acte du 12 mars 1788. Marie-Françoise d'Adda passe quittance des intérêts échus. (Arch. Mameel.)

1711, 13 Août. Le s^r Louis Minery en qualité de procureur général de N^e Claude-François d'Adda (Acte du 19 juillet, même année), vend au V^e Chapitre de la S^{te} Chapelle de Savoie, la cense annuelle et perpétuelle de 67 florins. (Arch. Mameel.)

1693, 15 Février. N^e Alexandre, Jacques-François, Claude-François et Balthazard d'Adda, frères, fils de feu N^e François, coseigr de Corsinge, transigent ensemble. (Arch. Costa.)

1750. Est parrain, N^e François d'Adda de Corsinge, major de la ville et château d'Annecy. (Reg. Par. d'Annecy.)

1751, 28 Juillet. Est mort N^e Alexandre d'Adda, seigr de Corsinge, major de la ville d'Annecy, âgé d'environ 70 ans. (R. P. d'Annecy.)

1775, 1^{er} Décemb. N^e Jean-Charles ou Charles à feu Jacques d'Adda, Seigr de Corsinge, consid^{er} tenu de S. M. par succession paternelle, la M^{re} F^{de} de Corsinge, avec seigr^{ie} et juridiction, suivant l'acquisition qu'en a faite D^{lle} Aimée de Lonnex, v^e d'Antoine d'Adda, acquérant comme tutrice de leur fils,

N^e François, bisieul du reconnaissant. (Somme des fiefs, Mst. Arch. Costa.)

L'État de la Noblesse du Duché de Chablais, fait en 1733 (Mst de mes Archives), me fournit les renseignements suivants :

N^e d'Adda de Corsinge, âgé de 16 ans, étudiant en philosophie, a un frère âgé de 14 ans.

N^e le Che^{valier} d'Adda, âgé de 57 ans, a servi 3 ans dans le Rég^{iment} des fusiliers dans la guerre de 1690, est capit^{aine} dans les milices de Chablais ; a un fils officier dans le Rég^{iment} de Savoie.

M^{ad^{emoiselle}} la Vefve d'Adda, veuve depuis 6 mois avec deux garçons : l'un de 19 ans, l'autre de 15.

L'avant-dernière mention que je trouve de cette famille est de l'an 1787, où dans un tableau des vassaux du Duché de Savoie, se trouve inscrit p^{our} la P^{re} de Corsinge (ancienne province de Carouge), N^e Jean-Charles d'Adda. — Il était dès 1786 Gentil^{homme} de la Ch^{ambre} de S. A. S^{on} Monsieur le Prince de Carignan et Chev. des SS. M. et Laz. (R. P. de Thonon). Il vivait encore en Chablais en 1791. — Son frère Joseph était mort en bas âge. (Arch. de Thuiset.)



AIGUEBELLE

De gueules à l'aigle d'argent (Della Chiesa. Fiori di Blasoneria).

Ne n'ai que de très incomplètes notions sur cette famille. En voici le résumé.

1173. Gaufrid ou Geoffrey d'Aiguebelle fut un des Seigneurs qui jurèrent à Londres le traité fait entre le comte Humbert III et Henry II, roi d'Angleterre, pour le mariage de Jean, fils du roi Henry, avec Agnès de Savoie. (Wurstemberger *Peter der Zweite Graf von Savoyen*, etc. Doc. n° 31.)

1197. Geoffrey d'Aiguebelle fut présent à Aiguebelle, lorsque le C^{te} Thomas fit donation à l'hospice du Montcenis des prés qu'il avait à Pramol (Guichenon, *Preuves*, p. 75).

1199. 4 des kal. de mai. Jordan d'Aiguebelle, un des chevaliers du Temple qui firent un accord avec les religieux de Lemenc (Besson, *Preuves*, p. 374).

1225. 7 des Ides de Février. — Girod d'Aiguebelle fut un des arbitres dans un accord entre Herluin, archev. de Tarentaise, et Guillaume de Beaufort. — (Besson, *Preuves*, p. 377.)

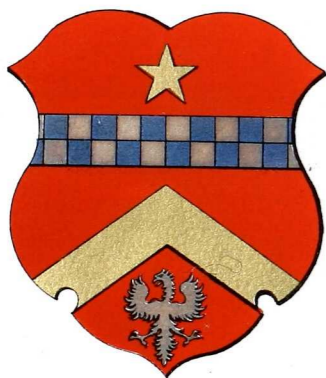
1255. 9 Septembre. Thomas, C^{te} de Savoie, confirme une donation de 100 sols annuels sur le péage de Saint-Ambroise dans la vallée de Suze, faite par ses prédécesseurs à Willelme d'Aiguebelle, en faveur des frères d'Aiguebelle, fils dudit Willelme. (Wurstemberger, *passim*, Doc. n° 414.)

1296. 30 août. G. d'Aiguebelle, juge du Genevois et du Chablais pour Amédée, C^{te} de Savoie, fut nommée coarbitre pour des différends entre Béatrix de Faucigny, et Amédée C^{te} de Genève. (*Mémoires de la société d'hist. et d'arch. de Genève*. Tome XIV, page 447.)

S'il m'était permis de hasarder une conjecture, je supposerais que les Aiguebelle sont, comme les Aigueblanche, du même sang que les Montmayeur.

Quoi qu'il en soit, on voit, par les énoncés ci-dessus, que cette famille jouissait d'un rang élevé à la cour de Savoie dans les XII^e et XIII^e siècles.

Pour AIGUEBELLE, SEIG^{nt}, voir GERBAIX (DE) de SONNAZ.



AIGUEBELLETTE

De gueules à la fasce haussée échiquetée de 2 tires d'argent et d'azur accompagnée d'une étoile d'or en chef, et au chevron abaissé d'or accompagné d'un aigle d'argent en pointe.

Une autre version, que j'ai trouvée aussi aux archives de M. le M^{re} Costa, remplace la fasce par une bande, et l'étoile par une fleur de lys.



ETTE ancienne famille n'a pas laissé, à ma connaissance, d'autres traces que la mémoire de ses armoiries, un hommage prêté par Guigon d'Aiguebellette au C^{te} de Savoie le 26 juillet 1346, pour le fief qu'il tenait de lui (que l'on présume être Aiguebellette) et

l'investiture qu'il en reçut le même jour. — (*Sommaire des fiefs de Savoie* Mst. Biblioth. Costa).

Pour AIGUEBELLETTE, FIEF, voyez : SEYSSEL, FAVRE.

AIGUEBLANCHE. — Voir MONTMAYEUR.

AIX. — Voir SEYSSEL.

ALAMAND



P. de gueules à 3 têtes de cheval d'argent, 2 et 1. (BESSON.)



P. de sable au lion d'argent, alias d'or, à la cotice, alias bande de gueules br. s. l. t. (BESSON, GALIFFE, etc.)



A famille des Alamand (Allaman ou Alleman) de Savoie faisait-elle partie de la terrible *queue* (1) des Alleman du Dauphiné? Selon Chorier, parmi les représentants des onze branches que l'Évêque Sibaud Aleman réunit en 1455, se trouvait Jacques Aleman, Seigr de Vozerier, Ezerier (2) et Cormand dans le Genevois. Il faudrait conclure affirmativement d'après cet auteur.

Cette illustre famille, comme presque toutes les vieilles familles dauphinoises, figure dans nos chroniques. Rodolphe Aleman est le premier inscrit parmi les seigneurs qui jurèrent, en 1173, pour le C^{te} de Savoie, l'observation du traité de mariage entre Jean d'Angleterre et Alix de Savoie. Aymar Aleman vendit à Béatrix, femme de Thomas, C^{te} de Savoie, des droits et des rentes pour une valeur de 10,000 sols, etc., etc.

L'homme le plus illustre qu'on rattache aux Alamand de Savoie est, sans contredit, l'Évêque de Genève, Alamand de Saint-Jeoire, sacré le 25 mai 1342, mort le jeudi-saint de l'an 1366. L'*Armorial genevois*, du savant M. Blavignac, n'hésite pas à faire d'Alamand un nom de baptême et de Saint-Jeoire le nom de famille de cet Évêque, auquel il donne en conséquence pour armoiries le sautoir des Saint-Jeoire. Il est pourtant positif que cet Évêque, comme le prouvent des sceaux existant à Genève, ne portait pas un sautoir, mais un lion chargé d'une bande. Je manque de renseignements sur les armoiries portées antérieurement à l'an 1455 par les onze branches des Alleman du Dauphiné. Malgré la convention qu'ils porteraient tous dorénavant de Valbonnais, quelques branches portaient, du temps de Chorier, un lion dans leurs armes : il n'est donc pas impossible que la branche de Savoie portât un lion et, dans ce cas, l'on peut supposer que le prince évêque fut issu

(1) « Les branches étoient si nombreuses que de là vint le proverbe *Gare la queue des Allemans*. » (Chorier, *État pol.*, t. 3^e, p. 43.)

(2) C'est ici le cas de faire remarquer, dès le commencement de l'ouvrage, que l'orthographe des noms dans notre pays est des plus variables. Il m'est arrivé très-souvent de trouver dans le même titre le nom de la même personne écrit de plusieurs manières. Presque tous les noms de famille et de lieu finissant par un *y* ne sont qu'une variante de la terminaison *ier*. Les terminaisons *a*, *i*, *o* se changent souvent, en se francisant, en *e*, en *az*, en *oz*, en *y*, quelle qu'en soit l'origine. La terminaison écrite *oz* se prononce souvent *e*. Le *z*, ou l'*s*, ou l'*x*, sont écrits l'un pour l'autre. Les noms de baptême sont aussi très-souvent changés suivant le caprice de celui qui les a traduits du latin : ainsi Guigonne, Guigonette ou Guigonarde; Percevalle ou Percevaude; Péronne, Péronnette ou Pernette; Guy, Guigues, Hugues, Guigon ou Guigonet, etc. J'ai toujours adopté la version la plus usitée.

de cette branche de la souche dauphinoise. Monseignr della Chiesa (*Corona Reale*, t. 11, p. 178) dit, en parlant du bourg de Saint-Jeoire en Faucigny : « ...*patria d'Alamand de Alamandi che viveva nel 1353 vescovo di Ginevra*... » L'opinion de cet historien peut d'autant mieux être admise, que s'il n'avait pas cru savoir de bonne source le fait en question, il n'aurait pas manqué, selon son habitude, de conjecturer en faveur des Allamand du Piémont. En effet, dans son tome 1^{er}, page 465, en parlant du lieu de Saint-Michel (marquisat de Saluces), il dit que le P. Monod fait venir des Alemanni ou Alemanni de Saint-Michel, les aïeux du bienheureux Louis, cardinal, archevêque d'Arles, président du concile de Bâle, « ce qui — dit-il — n'est nullement improbable. Il est vrai que » Guichenon, dans son *Histoire de Bugey*, le fait fils de Jean Alemand, Seignr de Montgeffon en » Bourgogne et de Marie de Chatillon. Mais il est sûr que la famille *Alemanda* est la principale du » lieu de Saint-Michel, dans lequel on voit encore une ancienne tour, dite des Allemands, et que, » outre la tradition qui est conservée de ce fait dans cette vallée, que de Saint-Michel soit venu » ledit cardinal ou son père, il est certain que l'on voit encore ses armes, un lion d'argent en champ » de gueules, dans l'église paroissiale dudit lieu. »

Besson donne deux versions pour le blason des Alamand de Saint-Jeoire de Vozerier. Je les rapporte toutes deux pour faciliter les conjectures de ceux qui voudront après moi refaire un Armorial de Savoie.

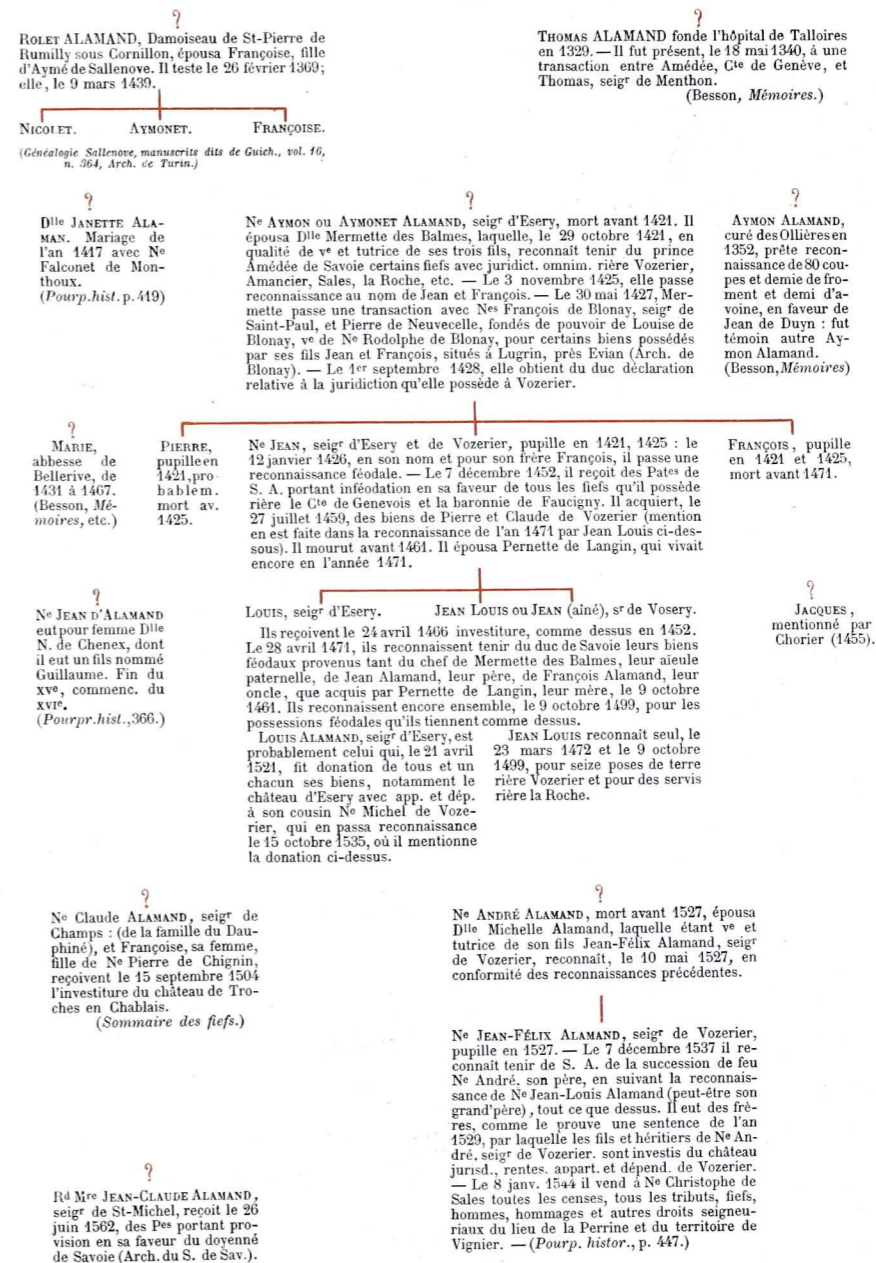
Grillet (tome III, p. 290), en parlant du lieu de Saint-Jeoire en Faucigny, dit que « ce bourg était » dominé par un ancien château, bâti par les barons de Faucigny, qui le donnèrent en apanage à des » cadets de leur famille, qui prirent le nom d'Allamand de Saint-Jeoire. » De cette maison Allamand, qui fut si puissante en Bugey, il fait descendre et naître audit bourg 1^o Allamand de Saint-Jeoire (Guillaume, selon lui), évêque de Genève; 2^o Louis Aleman, le bienheureux (qu'il appelle improprement Allamand de Saint-Jeoire et cardinal d'Arles), cardinal de Sainte-Cécile, archevêque d'Arles. Ce dernier serait fils, selon Grillet, de Jean *Allamand de Faucigny, seigneur de Saint-Jeoire*, et de Montgeffon. Une note au bas de la page 291 semble authentifier cette assertion en l'appuyant sur des titres des archives de la maison de Chissé de Polinge; mais elle ne peut se rapporter qu'à l'existence d'Hugette de Chissé, grand-mère du cardinal, et non à celui-ci, qui n'a jamais été appelé de Saint-Jeoire, et qu'il faut avoir le courage de rendre à sa véritable province, le Bugey. Il est également impossible de laisser subsister la qualification de ALLAMAND DE FAUCIGNY, et d'en faire des puînés de la maison souveraine de Faucigny. Cette descendance n'a jamais eu pour base que le seul fait de la ressemblance du surnom de quelques membres de la famille de Faucigny, avec le nom patronymique des Allamand : elle n'est plus admise maintenant. Une troisième erreur est à relever dans les quelques lignes de Grillet. En parlant de Saint-Jeoire et de son ancien château appartenant aux Allamand, il fait abstraction complète de la famille distinguée des nobles de Saint-Jeoire, totalement différente des Allamand, et qui, selon toute apparence, a pris son nom ou l'a reçu de ce bourg et de ce château (*voyez* ST-JEOIRE). Je peux pourtant dire ici que, du temps d'Allamand de Saint-Jeoire, évêque de Genève, on trouve souvent mentionné dans les chartes de l'époque, un membre distingué du chapitre de Saint-Pierre, Jacques de Saint-Jeoire; rien ne démontre un lien de parenté entre eux.

Quoi qu'il en soit, si l'Évêque est, comme le dit Besson, de la famille de Savoie, dont je donne un aperçu généalogique ci-après, il resterait encore à savoir pourquoi seul de sa maison il portait le nom de Saint-Jeoire, même comme nom de fief (1). Ils étaient possessionnés des châteaux et terres de Vozerier, d'Ezerier, dont les dépendances s'étendaient sur lesdits lieux et sur Mornex, Amancier, Sales, la Roche et dans le mandement de Mornex, jusqu'au Salève. Aucune des nombreuses reconnaissances mentionnées au *Sommaire des fiefs* ne parle de Saint-Jeoire. Ils possédaient aussi des biens en Chablais dans la paroisse de Lugrin, près d'Évian, où existe encore actuellement le château d'Alaman auquel ils ont peut-être donné leur nom.

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur leur filiation, ne commencent que dans les premières années du xve siècle et s'arrêtent, très-probablement avec eux, vers la moitié du xvi^e. Besson les dit éteints avant l'an 1590.

(Suit un fragment généalogique.)

(1) Il y avait à cette époque une famille du nom d'Alamand à Saint-Jeoire. Au contrat de mariage passé le 17 décembre 1354 entre Pierre Bonivard, bourgeois d'Annecy, et Engline de la Poype, on voit cité parmi les témoins..... Johanne Alamandi, cudurerio, de Sancto Georio, habitatore de Anassiaco..... On ne peut tirer de cette indication isolée aucune conclusion positive. Toutefois il ne serait pas plus extraordinaire de mettre sur le siège épiscopal de Genève le frère ou le cousin d'un tailleur d'habits, qu'il ne le fût de voir cinquante ans après sur le même siège, le célèbre cardinal de Brogny, un des grands hommes de la Savoie, qui a été berger dans son enfance. Cette conjecture, appuyée sur un titre (Arch. Morand) qui énonce exactement à la même époque le même nom de famille et d'origine, serait encore plus admissible que celle de Grillet.



N. B. — Toutes les reconnaissances et dates ci-dessus sans marque de provenance sont authentiquées par le *Sommaire des fiefs*.

ALARDET. — Voir page 37.

ALBERT

SEIGNEURS D'AUTERIVE, DE LA FONTAINE ET DE BEAUSÉJOUR.



P. de sable à la fasce d'or accompagnée de 3 coquilles d'argent, 2 en chef, l'autre en pointe (PATES DE NOBLESSE, Arch. du Sénat).

Nous avons eu en Savoie deux familles de ce nom, dont une, la première en date, anoblée en 1562, est celle dont je m'occupe ici. On trouve pourtant dans nos chroniques des traces de l'existence d'une famille de ce nom bien antérieurement : ainsi B. Alberti, juge de la terre de Faucigny, prononça une sentence entre Béatrix de Faucigny et Hugues de Margencel (Wurst. Doc. n° 934) à la date du 18 nov. 1309. Ensuite du manifeste de l'an 1723, les ALBERT de la Fontaine ont fait constater leur noblesse à la Ch^e des Cptes et établi la filiation en ligne directe des cinq degrés ci-dessous. Quelques membres de cette famille ont porté aussi le nom de PROVANE (V. ce nom au Supplément).

JORDAN ALBERT, maître de la fabrique du château de Chambéry (Arch. du Sén. de Sav.).

PIERRE, déjà qualifié de noble, bourgeois de Chambéry, commissaire général des terres de S. A., mort avant 1562.

N° PIERRE D'ALBERT, mort avant le 3 novemb. 1626.

N° ANDRÉ D'ALBERT de Provane, seigr de la Fontaine, témoin à Cruet, le 3 nov. 1626 (Arch. S. S.), mort avant 1640.

N° JEAN GASPARD D'ALBERT, mort av. 1643.

LOUISE-GASPARDE, femme de Claude-Bernard Chapelle, en eut un enfant le 17 novembre 1613 (R.P. de Tresserve).

II. N° PHILIBERT, sr d'Auterive, de la P^{se} de St-Marcel, ép. par contr. de mar. du 23 août 1594 (Arch. du Sén.), Louise, fille de N° et Specte François de Luyset, juge-maje de Belley. Elle testa, étant veuve, le 13 juillet 1630 (*Ibid.*); enterrée dans l'église de Saint-Marcel avec son mari.

N° et R^d M^{re} MAXIMILIEN D'ALBERT, pronote aposte, vice-official du décanat de Savoie, chan^e et chantre de la Ste-Chap^e de Chamb., assista au contrat de mar. de 1594. Sa parenté avec Philibert n'est pas mentionnée.

FRANÇOIS, fils aîné, commiss^{re} gén^l après son père, des terres de S. A.

AIMÉE ou MIE, fem^e de N° Jean André Sardo; elle fut mère en 1599 d'un fils, filleul de N° Pierre de la Fontaine, seigr de Beauséjour (R. P. de St-Léger).

GUIGONNE, mise le 1^{er} mai 1640 sous la curatelle de N° Jacques de Challandière, son oncle. (Arch. du S. S.)

CLAUDINE, mise, le 28 sept. 1643, sous la curatelle de M^e Goncelin (Arch. du S. S.), s'est abstenue de l'hoirie de son père.

N° ENNEMOND D'ALBERT, mort av. 1676, dit de Provane, seigr de la Fontaine; habitait une maison-forte à Cruet; ép. 1^o D^{lle} Hélène Viossy, par contr. dot. du 15 janv. 1657 (Arch. du S. S.); 2^e D^{lle} Marie Crassus; qui fut tut^e de Claude, son fils.

MARGUERITE, non mariée en 1630.

III. N° MELCHIOR, hér. univ. de sa mère. Il émancipe ses 2 fils Humbert et François, le 6 mars 1650 (Arch. du Sénat).

MARIE AMÉDÉE, visitandine à Rumilly.

BALTHAZARDE, fem^e de specte François Peysard, av. au S. S. Étant veuve, elle fit, le 24 décembre 1658, une donation à sp^e François Peysard, son fils, aussi avocat au Sénat (Arch. du S.).

N° CLAUDE, mis sous la tutelle de sa mère Marie Crassus, le 11 juillet 1676, puis le 19 août 1680 sous celle de N° Philibert de la Mante, son oncle, lieu^t au fort de Montnélian (Arch. du S. S.).

N° ENNEMOND D'ALBERT de la Fontaine, de Cruet, mis en curatelle le 3 octobre 1683 (Arch. S. S.), ép. D^{lle} Marguerite d'Alexandry, et mourut av. 1693. Il était probablement du 1^{er} lit.

JOSEPH, mentionné dans l'acte 1676.

IV. N° HUMBERT, seigr d'Auterive, mort av. 1703, ép. le 2 octob. 1663 (Reg. par. de Marigny), D^{lle} Jeanne-Claudine de Minjod. Le 17 sept. 1703 (Arch. du S. S.), étant veuve elle fait une donation en faveur de son fils Joseph. Elle avait précédemment fait des donations à ses deux filles.

N° FRANÇOIS, témoin au mariage de son frère Humbert en 1663. Peut-être le même que François-Balthazard.

N° FRANÇOIS-BALTHAZARD. Sa grand'mère et marraine lui légua (Test. 1630) 200 ducats. N° LOUIS, de la P^{se} de St-Marcel, fit le 27 nov. 1707 (Arch. du S. S.) donation de tous ses biens à Joseph, son neveu, fils de son frère Humbert.

BARTHÉLEMI, sous la tutelle le 4 avril 1693, et sous la curatelle le 15 avril 1711 de N° Christophe d'Alexandry, son oncle (Arch. du S. S.)

PÉRONNE, née le 15 janv. 1669 (R. P. de St-Félix).

V. N° JOSEPH, seigr dudit lieu, mort le 13 mars 1735, âgé de 50 ans, avait épousé D^{lle} Marie de la Faverge de Montpon, morte le 5 déc. 1734, à 60 ans env. (R. P. de St-Félix). Selon toute probabilité ils n'ont point eu d'enfants; du moins je n'en ai pas trouvé trace.

FRANÇOISE, née le 27 oct. 1664 (R. P. de St-Félix) est probabl. celle qui fut mariée à N° François del Bene de Blanlys, et en eut des enfants de 1693 à 1702 (Reg. P. d'Héry sur Alby).

[1] C'est à ce N° JEAN, 1^{er} degré, qualifié de seigr de la Fontaine, que le seigr de Tardy, procur^r de S. A. R., vendit le 27 avril 1591 la juridiction de Pontamafrey avec ses dépendances, sous grâce de rachat perpétuel, pour le prix de 5,925 florins. Cette terre appartenait de toute ancienneté à la maison de la Chambre, qui l'avait cédée à la Couronne. — (Sommaire des Inféod. des fiefs du domaine de la Couronne. Mst de ma bibliothèque.) Il est aussi qualifié de seigr de la Fontaine, dans les P^{es} du 15 décembre 1580, par lesquelles Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le confirma dans la charge de capitaine général de justice en Savoie avec les mêmes honneurs et gages qu'il avait déjà du temps du feu duc de Savoie (Arch. du S. de Sav.).

ALBERT (MAURIENNE)

SEIG^{ns} DE CHAMOIX, MONTENDRY, MONTGILBERT, VIMINES, COUZ, ETC.

P. coupé d'azur au lion d'or issant, et d'argent au cœur de gueules frappé d'une flèche de sable. Cimier : Une licorne issant d'argent. — Devise : IN SVIS VIRIBVS PRÆTIVM. (Reg. 36, Patentes de Savoie, fol. 206, Arch. de la Ch^e des Cptes de Turin.)

BESSON, LAIOLO et le BLASON DE SAVOIE (Ch^e des Ctes de Turin), attribuent à tort à cette famille : de gueules au dextrochère d'argent sortant d'une manche d'azur tenant un T d'or surmonté d'une fleur de lys de même.



CETTE famille, anoblée en 1635, a fait résulter de sa noblesse en 1723 à la Ch^e des Cptes de Savoie, pour les cinq degrés suivants en ligne directe. Elle était du lieu d'Orelle-en-Maurienne et possédait des biens à Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel, Outre-Arc, etc.

I. N° JEAN-BALTHAZARD D'ALBERT (1), anoblé par P^{es} du 16 août 1635. Il épousa D^{lle} Philiberte, fille de N° Antoine de Mareschal et de D^{lle} Diane Bay (Arch. Manuel). Elle était veuve dès l'an 1662 (Arch. du Sénat de Savoie, acte de curatelle du 13 juillet pour leur fils Joseph).

N° et sp^e PIERRE D'ALBERT, d'Orelle, seigr d'Outre-Arc, avocat au S. S., passe une vente le 16 octob. 1694, signée dans sa maison, rièrre la Motte, P^{se} de St-Michel (Arch. Manuel.)

MARGUERITE D'ALBERT, demeurait en 1729 à St-Michel, enterrée le 8 mars 1748, âgée de 80 ans (R. P. de St-J.-de-Maurienne).

N° et R^d Mess^{rs} ANTOINE D'ALBERT, pronote aposte, 1^{er} chan^e et chantre, vicaire-général de St-Jean-de-Maurienne (1687-96, 1721). Il fit donation générale de tous ses biens à son neveu Antoine (Arch. Manuel). En 1674, le 11 mai, il passa avec son frère Joseph une obligation de 1,000 liv. tourn. en faveur de N° Pantaléon Costa, B^{on} de St-Rémy, etc. (*Ib.*)

II. N° LOUIS D'ALBERT, major au régim. royal de Roussillon, au service de France (1695), épousa N° D^{lle} Marie-Françoise d'Humbert. Elle fut enterrée le 12 oct. 1701 (Reg. Par. de St-Jean-de-Maurienne). Il passa un contrat de rente en faveur du chapitre de St-Jean, le 15 avril 1695 (Arch. Manuel). Il était mort av. l'an 1717.

N° JOSEPH D'ALBERT, cons^r ducal, juge-maje de Maurienne (P^{es} du 12 nov. 1678, Arch. S. S.). Il ép. 1^o D^{lle} Jacqueline, fille de N° François Vibert, S. S. S., morte le 4 avril 1682 en devenant mère (R. P. de St-Jean-de-Maurienne); 2^o le 26 avril 1685, D^{lle} Marie-Angélique de Menthon de la Balme (R. P. d'Annecy-le-Vieux). Il testa le 11 sept. 1694 (Arch. Manuel), fit un legs au chapitre de Maurienne et mourut âgé de 48 ans; enterré le 4 janv. 1695 (R. P. de St-Jean-de-Maurienne). Sa veuve se remaria le 21 mai 1696 avec N° Pierre de Rochette, B^{on} du Villard (R. P. d'Annecy-le-Vieux).

N. N. mort jeune le 16 juin 1697 (R. P. de St-Jean-de-Maur.).

JACQUELINE, bap^t. le 12 juin 1698 (R. P. de St-J.-de-Maurienne).

III. N° ANTOINE D'ALBERT, qualifié de seigr de Vimines et de Couz, bap^t. le 16 mars 1696 (R. P. de St-Jean-de-Maurienne), héritier universel de son père et de son oncle Antoine. Il vendit des biens situés à St-Martin-la-Porte. (Cont. des 21 mars 1720 et 18 mai 1721, Arch. Manuel). Il était encore en curatelle le 28 avril et le 8 août 1747, et qualifié de seigr du château de St-Martin (Arch. du S. de Savoie). Il épousa D^{lle} Claudine, fille du seigr Joseph Aréstan, B^{on} de Montfort. Elle mourut le 24 décemb. 1734 (R. P. de St-Jean-de-Maur.); lui av. 1775.

IGNACE, bap^t. le 30 sept. 1700, mort le 20 août 1704 (R. P. de St-J.-de-Maur.).

FRANÇOIS (1^{er} lit), né et bap^t. le 4 avril 1682 (R. P. de St-J.-de-Maurienne).

ANTOINETTE-MADELEINE, appelée ainsi dans deux patentes, et Marguerite dans une troisième, baptisée sous les deux premiers noms le 14 août 1721 (R. P. de St-Jean-de-Maur.), épousa en premières noces N° Joseph de Livron, fils de N° Jean-François de Livron, natif de Chamoux, et de D^{lle} Catherine du Verger. Elle en était veuve avant 1758, et se remaria en deuxième noces avec Jean-François de Glapigny (P^{es} 1758, 1759, 1760, Arch. du S. de Sav.).

IV. N° JOSEPH D'ALBERT, bap^t. le 21 sept. 1722 (R. P. de St-J.-de-Maur.), héritier du B^{on} de Montfort, son aïeul maternel dès 1749 (Arch. du S. S.). — Il ép. par contr. dot. du 15 juill. 1748 (*Ibid.*), D^{lle} Marie-Cécile Didier. En 1775, le 5 nov., il consigna, en qualité de seigr de Chamoux, posséder le château, seigneurie et mandement dudit lieu : il en recut l'investiture le 14 avril 1788. Est porté au tableau des vassaux du duché de Savoie (1787) pour les seigneuries unies de Chamoux, Montendry et Montgilbert. Lui et sa femme reçurent par P^{es} du 29 avril 1785 permission d'aliéner des biens qu'ils possédaient en Maurienne. Par autres P^{es} du 2 sept. 1791, où il est qualifié de B^{on} de Chamoux, furent réglées certaines contestations qu'il avait avec les communiens de Montendry (Arch. du S. de S.).

[1] Était fils de Pierre Dalbert; et ainsi que son père, fermier des revenus ducaux à Saint-Michel-en-Maurienne.

V. N. N. D'ALBERT, officier au régiment de Savoie-Infanterie, mentionné aux P^{es} du 29 avril 1785. Sa postérité, s'il en a eu, n'est pas arrivée à ma connaissance.

ALBIER ou ALBY



P. de gueules à la bande d'or chargée d'un vol,
alias d'un demi-vol de sable.— (BESSON, etc.)



P. losangé de gueules et d'argent.



L y a eu en Savoie au moins deux familles de ce nom. Une habitait en Maurienne dès le XII^e siècle à l'endroit qui portait son nom : Albiez-le-Vieux. Les documents sur l'Église de Maurienne, publiés par l'Académie de Savoie, contiennent notamment des notions précieuses sur cette maison. En voici quelques-unes :

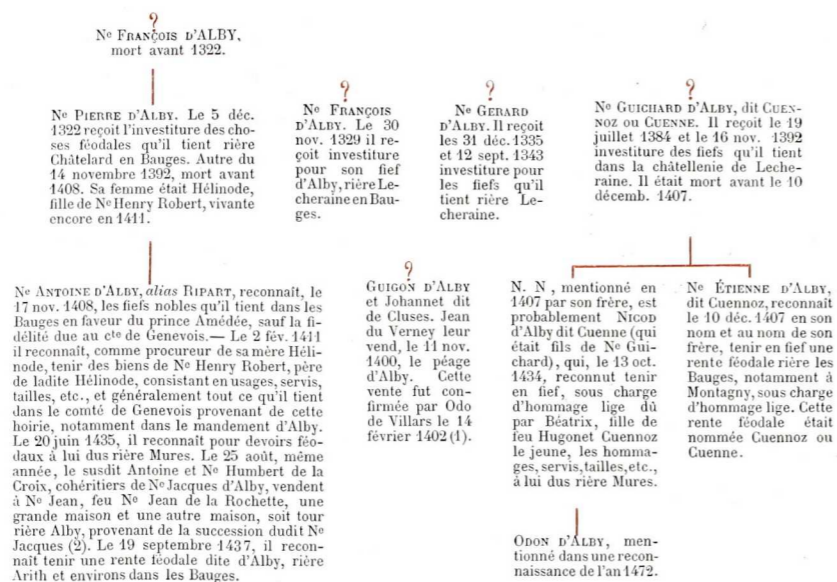
1188. — Dans une transaction entre l'Évêque de Maurienne et ses chanoines, on trouve mentionnés Bason de Albiaco et Pierre de Albiaco, chev^r, (Doc. n° 21). Ce dernier vivait encore en 1198 (Doc. n° 28).
1244. — Pierre, fils de feu Vullielme d'Albiez, chev^r, vendit le 40 août 1244 (Doc. n° 50) plusieurs fiefs à l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. Cet acte est signé par Pierre de Albiaco, notaire impérial. Vullielme, frère de Pierre, ratifia cette vente. La parité des noms et la concordance des dates permettent de supposer que ce Vullielme fut celui qui eut deux filles, Guigonette et Élisabeth, auxquelles Viffrey des Colannes, dans son testament du 3 janvier 1303 (Doc. n° 79), fit des legs. Leur père est nommé feu Vullielme d'Albiez-le-Vieux, damoiseau.
- 1378-82-83-90. — M^{re} Aymon d'Albier, chanoine et chantre du chapitre de Maurienne, mentionné aussi dans l'*Histoire du Diocèse de Maurienne*, p. 199.
1409. — M^{re} Martin d'Albier, chanoine et chantre de l'église de Maurienne, testa le 7 novembre 1409, nommant héritier universel N^o Guigonet d'Albier, son frère (Doc. n° 114).
1414. — M^{re} Antoine d'Albier, chanoine de la cathédrale de Maurienne (Arch. du C^o d'Arves).
1451. — M^{re} Jacques d'Albier, *Id. Id.* (Angleys, *Hist. du Dioc. de Maur.*, p. 241).
1453. — N^o Claude d'Albier, témoin à un acte du 16 décembre (Doc. n° 125).
1492. — N^o Louis, fils de feu N^o Claude d'Albier, témoin à une quittance du 13 février (Arch. Manuel).
- 1495, 1511-18. — N^o Antoine d'Albier, mentionné en plusieurs chartes. Il était fils de N^o Jean d'Albier et de Marie du Pont. En 1511 il n'avait que deux filles, Jeanne et Louise, conçues de dame Jeanne Truchet, sa femme (Arch. du C^o d'Arves). C'est probablement lui qui fonda son anniversaire et celui de Marie, sa mère, dans l'église de Saint-Jean (Doc. Arch. de Savoie, t. II, *Obituaire*). Jeanne d'Albier épousa, en 1518, Louis de Baptendier.

Une autre famille d'Albier a fait ses preuves de noblesse à la Chr^e des Cpt^{es} de Savoie en 1723, établissant la filiation suivante : I. N^o Jean d'Albier, père de Catherin. — II. N^o Catherin, père de Girard. — III. Girard : prête serment de fidélité le 31 octobre 1576, père de Jean. — IV. N^o Jean, brevet de capitaine du 3 décembre 1624, père de Jean. — V. N^o Jean, père de Joseph. — VI. Joseph vivant en 1723.

La plupart des indications suivantes paraissent se rattacher à cette famille, qui a dû former plusieurs branches possessionnées à Alby même, dans les Bauges et dans le Genevois.

1245. — Parmi les témoins à une donation faite par Guillaume, C^o de Genève, au monastère de Saint-Maurice en Valais, on trouve Vautier d'Alby, chev^r (Biblioth. Sébus, n° XLVI).
1274. — Gérard d'Albier fut un des seigr^s qui accompagnèrent le C^o Pierre de Savoie en Flandre (Wurtemberg, Doc. 656).
1395. — Pierre d'Ally, prieur de Saint-Victor (Besson, *Mémoires*, etc.).
1398. — Jean d'Alby, prieur de Sillingy, *Id. Id.*
1414. — Jacques d'Alby fut, le 18 décembre 1414, une des cautions pour la dot de Péronette de la Rochette, femme de N^o Claude de Challes (Arch. Morand).
1420. — N^o Jean d'Orlier, comme procureur de dame Antoinette de Châtillon, sa femme, reconnaît, le 14 juin 1420, tenir en fief lige des biens de N^o Georges de Marlioz, procédés de N^o Girard à feu Jeannet d'Alby, les hommes, hommages, etc., à lui dus avec le direct domaine de ces fiefs rière Manigod (*Sommaire des fiefs*).
1423. — N^o et V^o M^{re} Guy ou Hugues d'Alby, que Besson et d'autres, qui ont suivi son erreur, placent dans le catalogue des évêques de Genève. Il était docteur en droit, chanoine des églises de Paris, de Lausanne et de celle de Genève, dont il fut prévôt, abbé de Saint-Félix de Valence. Il est vrai qu'il a été élu deux fois évêque de Genève en 1423 et en 1426; mais il ne saurait être maintenu dans le catalogue à titre d'évêque, ce qu'il ne fut jamais, son élection ayant été annulée les deux fois. Il mourut le 2 mai 1430. N^o Johannet ou Jean de Cluses, son frère utérin, conseiller de la ville de Genève, mort longtemps avant lui, l'avait nommé son héritier en 1413. C'est sans doute la raison pour laquelle notre Guy est souvent nommé d'Alby ou d'Albier de Cluses, ou d'Albier alias de Cluses (Voyez les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève*, notamment le tome II). Selon Galiffe (*Armorial Genevois*), ce Guy portait, d'après son sceau original de l'an 1394, un écu losangé.
1426. — Isabelle d'Albier, femme d'Étienne de Nicuday, sœur de Jean d'Albier de Cluses dit d'Albier, vivait à Villelagrand (Galiffe, *Not. généal. sur les fam. genev.*).
1430. — M^{re} Guignes d'Albier (Mandem^t de Savoie), Jacquemet d'Alby, d'Annecy, furent des seigr^s qui prêtèrent hommage à Aimé VIII (Caprè, *Traité de la Chr^e des Cpt^{es}*, f°s 157, 160).
1489. — N^o Claude d'Alby, bourgeois de Chambéry, habitant de Maché, fait, le 28 nov. 1489, donation de tous ses biens meubles et immeubles, à N^o Jean, bâtard de Belletruche, s'en réservant l'usufruit sa vie durant (Arch. Morand).
1579. — Dame Anatoise d'Albier, v^o de N^o Claude Humbert de Montfalcon, testa le 25 août 1579 (Arch. Costa).
1633. — N^o Jean de Gruel, seigneur de Vullionex, avait épousé, par contrat de mariage du 8 février 1604, D^{lle} Antoinette, fille de N^o Claude d'Alby, seigr^o de Montdésir. Elle testa le 9 novembre 1604 instituant son mari héritier universel. Ce dernier transigea le 20 février 1633 (Arch. du Sénat) avec les héritiers de sa belle-sœur, Louise d'Alby, dame de Montdésir, qui avait épousé N^o François de Gerbaix de Sonnaz, pour les droits qu'il prétendait sur les biens de sa feue femme. C'est par le moyen de cette Louise que la seigr^{ie} de Montdésir est entrée dans la maison de Sonnaz.
On trouve antérieurement à cette date un N^o Jean d'Alby, seigr^o de Montdésir qui épousa Amblarde de Rossillon (1530 environ) (Arch. Costa). Selon de vieux Mémoires, ces d'Alby portaient l'écu losangé. Il faudrait donc d'après cela et ce qui est dit art. 1423, *in fine*, laisser à la famille de Maurienne l'écu à la bande chargée d'un vol.
1633. — Dame Marie de Prez (du pays de Vaud), v^o de N^o Guillaume d'Albier, capitaine entretenu par S. A. au château de Montmélian, fut nommée curatrice d'un N^o Le Blanc le 30 juillet (Arch. du Sén. de Sav.) Le 28 juillet 1649 (*Ibidem*), elle fit donation de tous ses biens et droits quelconques à N^{es} François Philibert et Claude François de Montfalcon frères.
1633. — N^o Jean d'Albier, seigr^o de Terny en Menthon, du château des Clefs, coseigr^o de la Val des Clefs (vivait encore en 1646), fils de feu N^o Aymé d'Arbier alias d'Albier (*sic*) du Vernel et capitaine au rég^t du C^o de la Valdèsère, transigea, le 14 sept. 1633, en son nom propre et au nom de N^o Hector d'Albier, son frère, des gentilshommes gardes du corps de S. A., et de leur neveu le seigr^o C^o de Ronco (Arch. du Sénat de Savoie).
1646. — N^o Jean, fils de feu N^o seigr^o Jean d'Albier d'Establouz (Etable), mandement de la Rochette, fut présent avec N^o Jean d'Albier, seigr^o du château des Clefs (déjà mentionné, 1633 14 septembre), au contrat de mariage du 4 février 1646, de N^o D^{lle} Claude-Antoine de Gruel avec N^o Jean-Louis du Verger de Landry, seigr^o du mandement de Châtel sur Confians (Arch. de Saint-Jorioz et Morand).
1647. — N^o dame Antoinette d'Albiez, veuve d'Égrège-Joseph-Michel Gavent, enterrée le 21 janvier 1647 (R. P. de Saint-Jean-de-Maurienne).

Voici encore un fragment généalogique extrait du *Sommaire des fiefs*, se rapportant à la même famille.



(1, 2) Ce Guigon d'Alby est vraisemblablement celui dont il est question à l'art. de l'an 1423. On voit, en effet, dans une reconnaissance du 30 mars 1431, que les N° Jean et Rivé Guigon de la Rochette reconnaissent tenir en fief lige n. p. et a., de la succession de R° seig' Guigon d'Alby, à cause de la vente faite par les N° seig' le bâtard de Genève et Thomas, son fils, à Jean du Verney, du consentement du C° de Genève, le 1^{er} juin 1371, etc., et ensuite par acquis fait par Johannet, dit de Cluses, à son nom et au nom dudit Guigon d'Alby (son frère utérin), du susnommé Jean du Verney, le 11 nov. 1400, confirmée par Odo de Villars, le 14 fév. 1402, six livres genevoises annuelles, que lesdits frères [La Rochette] percevoient sur le péage de la ville et mandement d'Alby. Le même noble Jean de la Rochette confessa, le 25 août 1437, tenir en fief n. p. et a., suivant achat fait de N° Antoine d'Alby et Humbert de la Croix, cohéritiers de N° Jacques d'Alby, etc., une grande maison soit tour rière Alby, etc., etc.

Ces nobles de la Rochette portèrent dès l'an 1450, avec le leur, le nom d'Alby. Ils ont continué à le faire pendant trois cents ans. Les registres paroissiaux de Saint-Pierre-d'Albigny marquent, sous la date du 20 janvier 1732, le mariage de N° Joseph, fils de feu N° Joseph d'Albiert de la Croix de la Rochette, avec D^{ne} Marie-Magdeleine, fille de N° Pierre Leblanc, chev' des SS. M. et L., gouverneur du fort de Miolans.



ALBY, MARQUISAT. — Voir MAILLARD.

ALÉE (DE L) ou DE L'ALLÉE ¹⁵

SEIGNEURS ET BARONS DE LA TORNETTE ET DE SONGY, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLEFS ET DE MANIGOD EN GENEVOIS, SEIGNEURS DES MOLETTES EN SAVOIE.



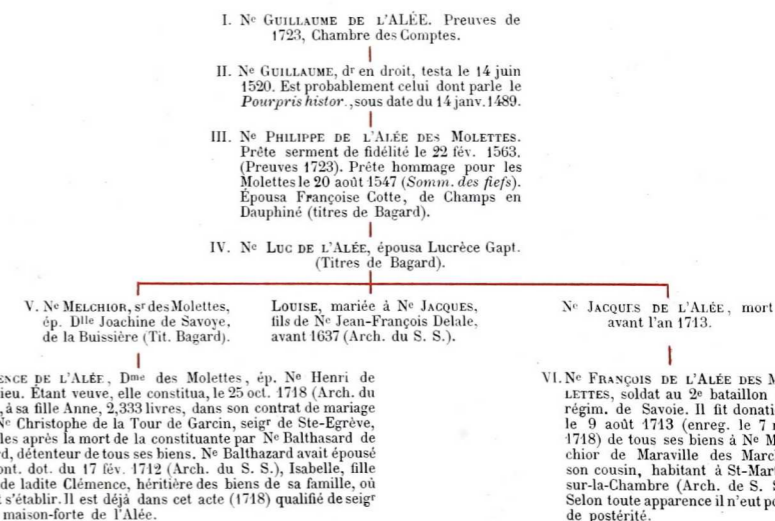
P. d'argent à la bande d'azur, accompagnée de 2 étoiles de même, au chef de gueules chargé d'un croissant d'or. — (BESSON.)

On rencontre souvent des variantes.



Le *Pourpris Historique* écrit ce nom de la Lée (ce devrait être la véritable orthographe dérivée du latin *de Leta*) en énonçant un acte du 14 janvier 1489, reçu à Annecy par le notaire Jacques de la Lée, en présence de N° Guillaume de la Lée, docteur en droit, et de N° Antoine de la Lée, son frère.

Cette famille est originaire d'Annecy et paraît avoir pris son nom de l'ancien oratoire de N.-D. de Liesse « *Beate Virginis Letæ* ou *de Leta* », qui existait dans cette ville en grande vénération dès le XIII^e siècle. Ce que j'ai pu réunir sur elle figurera dans les pages suivantes. — Une branche (selon toute probabilité) de cette maison s'établit aux Molettes, ancienne province de Savoie. Elle fit ses preuves de noblesse à la Che des Cptes de Savoie en 1723, pour les six degrés consignés ci-dessous. M. de Bagard, dont les pères ont hérité des biens de cette maison, m'a communiqué quelques mémoires qui ont contribué à éclaircir leur généalogie, pour laquelle les Archives du Sénat de Savoie m'ont encore fourni de précieuses indications. Voici le résumé de mes notes (1) :



(1) Quelques membres de la famille de Motz, de Rumilly, ont porté le nom de l'Alée au siècle dernier. — V. DE MOTZ.

ALÉE (DE L') OU DE L'ALLÉE.

N° JEAN DE L'ALÉE (DE LETA).
Le 15 septembre 1498, N° et
G^{se} Claudine de Monthoux, veuve
de N° et P. Guillaume de Foras,
confesse avoir reçu de N° Jean,
payement de 410 florins (Arch.
de Thuiset).

I. N° LOUIS DE L'ALÉE est le premier dont j'ai pu avoir
connaissance. Il figure, ainsi que les trois degrés suivants,
dans un pennon généalogique de Christine de Monthoux,
dernière de la branche aînée de ce nom, qui épousa son
cousin Joseph de Monthoux du Barrioz (Arch. du château
de Monthoux)

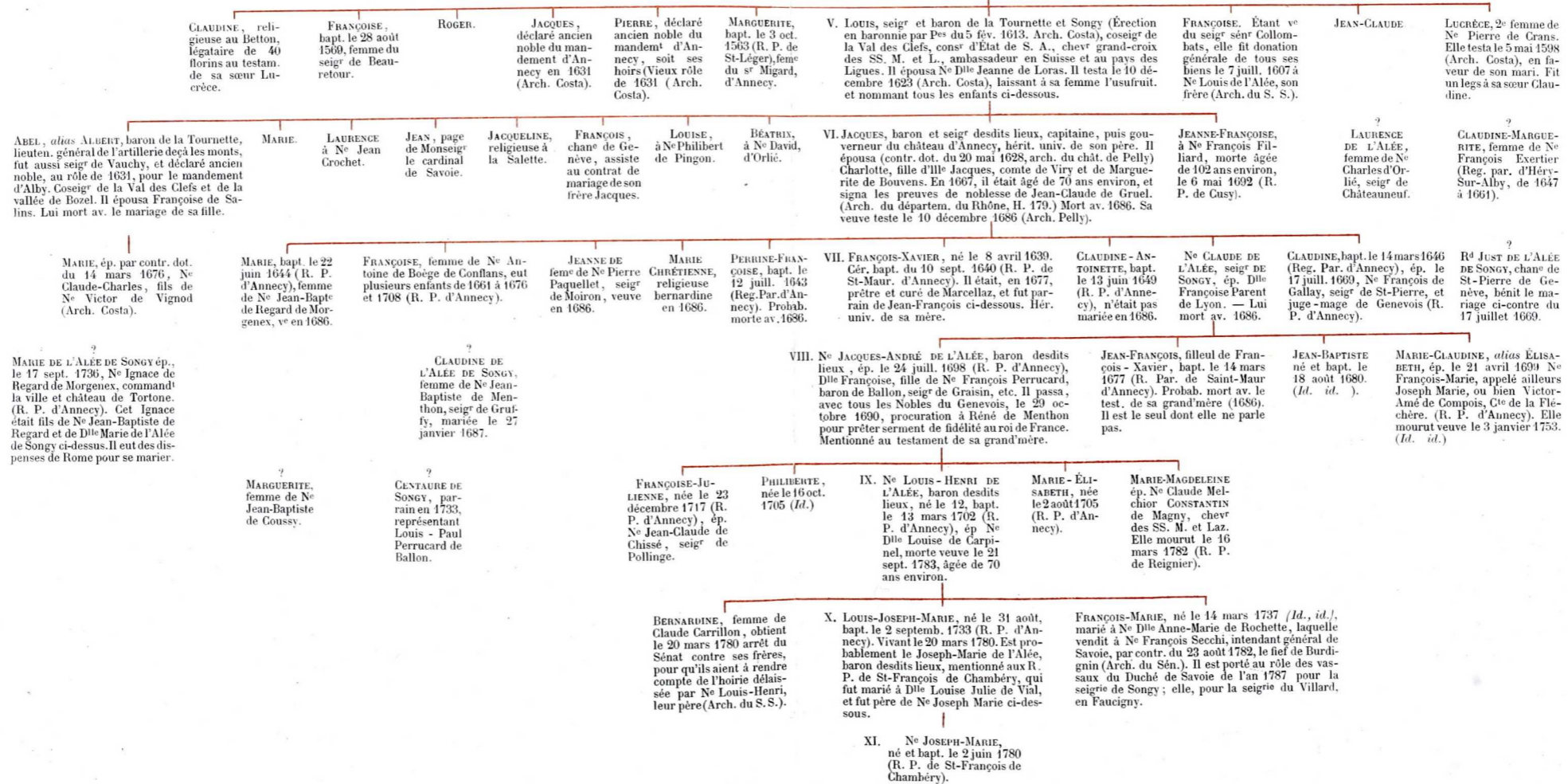
II. N° JACQUES DE L'ALÉE. Il aurait épousé D^{lle} Philiberte,
fille de N° Pierre de Teste et d'Anne de Croisenoz.

III. N° AMÉ ou AMÉ-FRANÇOIS DE L'ALÉE, seigr de Songy,
qui aurait épousé Catherine, fille de Jacques (fils de Jean)
de Songy: ailleurs elle est nommée Catherine Revil de
Saint-Silvestre, qui prit le nom de Songy (Fragm. général.
manusc., dits de Guichenon, Arch. royales de Turin).

CLAUDINE DE
L'ALÉE aurait
épousé (en
1506?) N° et
P^e François
de Monthoux,
sr du lieu de
Villaroget,
Chenay, etc.

IV. N° FRANÇOIS DE L'ALÉE (DE LETA), seigr de Songy, M^e aud.
à la Chambr des Comptes de Savoie (1575), const^r d'État,
trésorier du duc de Nemours, puis trésorier général de
Savoie (1562). Il acheta la prévalue des biens du vicomte de
Martignes, consistant en la part des seigneuries de Manin-
god, de la Val des Clefs, en la maison-forte de la Torrette
avec toute juridiction, pour le prix de 1,900 écus d'or, par
acte du 1^{er} juin 1557 (*Pouppr. histor.*, p. 489). Il épousa
D^{lle} Jeanne-Marine de Chabod de Jacob. Les reg. par. de
St-Léger le qualifient de Chevr des SS. M. et L. Il vendit,
le 9 janv. 1568, à N° Louis de Reydet, seigr de Choisy, la
maison-forte, seigneurie et juridiction de Vulpillières.
Cette vente fut ratifiée le 25 fév. suivant et enreg. à la
Chambre des Comptes le 8 mars suivant.

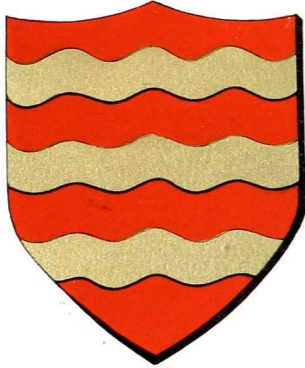
CLAUDINE DE CHAVA-
NES, veuve de M. de
l'Alée (sic) en 1621.
(R. P. de St-Maur.
d'Anney.)



ALERY (Voir JOLY et LUCAS).

ALEX

SEIGNEURS D'ALEX EN GENEVOIS.



P. de gueules à trois fasces ondées d'or. — (BESSON.)



ANCIENNE famille passée il y a plus de 500 ans dans celle d'Arenthon. Elle avait pris ou donné son nom à une paroisse située à quelques lieues d'Annecy, où était situé le château d'Alex. Les siècles ont emporté avec eux, depuis longtemps, les monuments de son existence. Les indications suivantes suffisent pourtant à démontrer sa noblesse, son ancienneté et sa haute position en Genevois.

Le 19 octobre 1287, le prince Amé, C^{te} de Genève, passa inféodation en faveur de Pierre ou Peronet d'Alex, de la juridiction, biens, rentes et domaines dépendant du château d'Alex, avec juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, droits de chasse et de pêche, corvées, etc., etc. Cette inféodation est mentionnée dans la reconnaissance faite le 18 août 1734 par N^e François Favier, baron du Noyer, seigr^e de Chesenay, etc., et d'Alex, pour cette dernière seigneurie passée entre ses mains (*Sommaire des fiefs*).

Besson (*Mém. pour l'Hist. Ecclés. de Sav.*) parle de Ramus et Pierre, Seigrs d'Alex, aux prédécesseurs desquels le prieuré de Talloires devait annuellement 3 livres d'épices : et auxquels, par une convention du 12 des kal. de mars 1279, ledit prieuré promit de payer dorénavant une livre de gingembre.

Selon les *Seconds Traits* de Dom Luc de Lucinge, Marguerite d'Alex, femme de Pierre d'Arenthon, qu'elle aurait épousé en 1383, fut la dernière de son nom et celle qui apporta la seigneurie d'Alex aux Seigrs d'Arenthon, issus de la maison de Faucigny.

J'ai trouvé dans les preuves des C^{tes} de Lyon (Arch. du départ^t du Rhône) celle de M^{re} Geoffroy de Montchenu, reçu Chanoine, C^{te} de Lyon, le 21 août 1411. Il était fils de Foulques, Seigr de Montchenu, et de Bérengère d'Alex. Il est à présumer que cette Bérengère était de la famille de Savoie. Il est à regretter que le nom de son père ne soit pas inscrit comme il devrait l'être : le nom de sa mère figure seul et m'est complètement inconnu : Marie de *Montelaneo*.



ALEXANDRY (D') D'ORENGIANI



Porte écartelé aux 1^{er} et 4^e d'azur à 3 soleils d'or 2 et 1; aux 2^e et 3^e parti d'or et d'azur, à l'oranger de sinople fruité d'or. — (FIORI DI BLASONERIA.)

L'oranger est quelquefois parti de sinople et d'or, etc.

Couronne de baron. — Cimier : une nymphe de carnation, tenant de sa main dextre une orange d'or, et de la senestre une banderolle flottante sur laquelle est écrit : PULCHRIORI DETUR. — Supports : deux lions d'or lampassés de gueules.

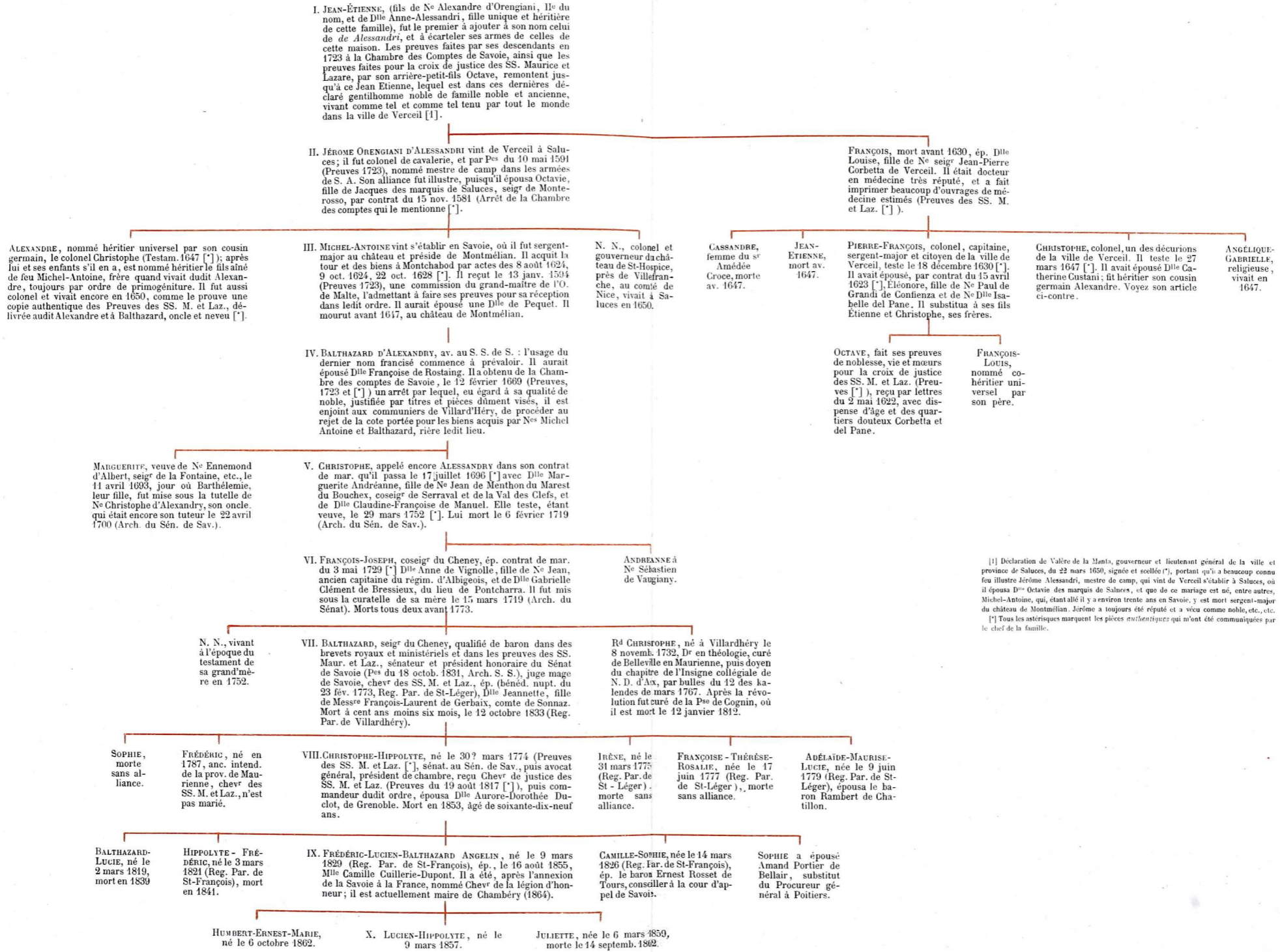


ETTE maison, d'ancienne noblesse, établie en Savoie depuis deux cent quarante ans, est originaire d'Ivrée en Piémont. Elle se transporta ensuite à Verceil, où elle existait encore en 1733. Une branche s'établit à Saluces (*Corona Reale di Savoia*, t. II, p. 204); un de ses membres vint se fixer en Savoie. Son nom primitif était Orengiani. Ce n'est que par un mariage avec l'héritière des Alessandri qu'elle ajouta son nom au sien et écartela de ses armes. Je ne sais pourquoi Orengiani a passé après Alessandri et pourquoi les premier et quatrième quartiers de leurs armes ont suivi cette inversion.

Ensuite du manifeste de la Che^{se} des C^{ptes} de Savoie du 27 novembre 1723, François-Joseph d'Alexandry (VI^e degré) fit constater de son ancienne noblesse par la production de titres authentiques à dater de Jean-Étienne (I^{er} degré). Je commence leur généalogie par ce même Jean-Étienne vivant dans les dernières années du xv^e siècle, époque où les Orengiani demeuraient encore à Verceil. On ne saurait mieux faire que suivre cette filiation certaine et qui ne laisse point de doute sur l'origine et l'identité de cette famille avec celle du Piémont, dont la généalogie remonterait dans des mémoires domestiques jusqu'à Humbert Orengiani, Seigr de Roman, qui aurait vécu en 1090.

J'ai complété la généalogie suivante avec quelques titres authentiques qui m'ont été communiqués par le chef actuel de cette famille, et d'autres autorités que l'on trouvera citées après chaque fait avancé, comme c'est ma coutume.

(Suit la généalogie.)

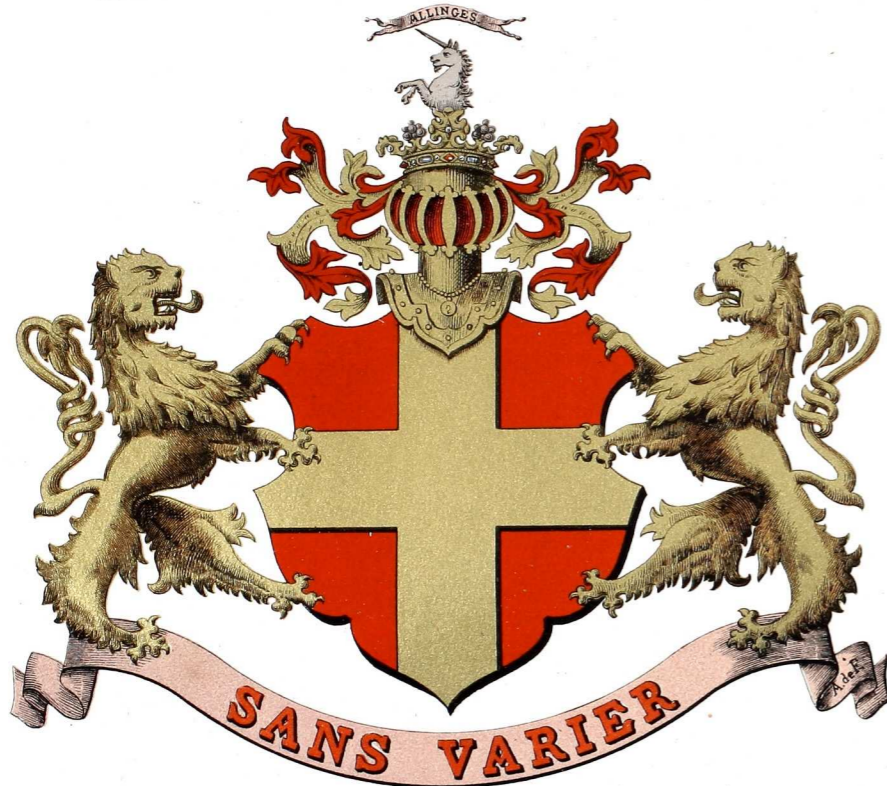


[1] Déclaration de Valère de la Manta, gouverneur et lieutenant général de la ville et province de Saluces, du 22 mars 1650, signée et scellée (*), portant qu'il a beaucoup connu feu illustre Jérôme Alessandri, mestre de camp, qui vint de Verceil s'établir à Saluces, où il épousa D^{lle} Octavie des marquis de Saluces, et que de ce mariage est né, entre autres, Michel-Antoine, qui, étant allé il y a environ trente ans en Savoie, y est mort sergent-major du château de Montmélian. Jérôme a toujours été réputé et a vécu comme noble, etc., etc.
 [*] Tous les astérisques marquent les pièces authentiques qui n'ont été communiquées par le chef de la famille.

ALLINGES

ALLINGE, ALINGE OU ALINGES (ALLINGIURUM, DE ALINGIO, DE ALLINGIIS).

MARQUIS DE COUDRÉE, DE LULLIN, DE TERNIER, DE LA CHAMBRE DE SEYSEL; COMTES DE LANGIN, DE LA VALDISÈRE, DE L'HEUILLE, D'APREMONT, DE MONTRÉAL; VICOMTES DE TARENNAISE; BARONS DE LARRINGES, DE MONTFORT, DE MONTFALCON; SEIGNEURS D'ALLINGES, SERVETTE, BALLAISON, LOISIN, LA ROCHETTE EN CHABLAIS, LA ROCHETTE EN SAVOIE, LA COUR, CHEVENOZ, PUBLIER, GREYSIER, DES MAISONS FORTES DE LONGEFANS ET DE MOUXY D'ALBENS, DE GRÉSY, SAINTE-HÉLÈNE DES MILLIÈRES, ETC., ETC., EN CHABLAIS, GENEVOIS, SAVOIE, TARENNAISE, MAURIENNE ET BAILLIAGES; DES CHOSEUX, DU CHATELARD, DU CHESNE, DU COLOMBIER, ETC., ETC., EN SUISSE.



Portent de gueules à la croix d'or.

Ils auraient porté précédemment un lion griffonné.

Cimier : une licorne issant d'argent. — Supports : deux lions d'or. — Devise : SANS VARIER. — Cri : ALLINGES.



« A très noble, très illustre, très ancienne maison d'Alinge porte de gueules à la croix d'or. C'est une de celles qui entrent bien avant dans les vieux temps des Rois de Bourgogne et, peut-être encore, plus haut. Un château qui est ensemble une forteresse au milieu du pays de Chablais luy a donné son nom. J'en ay veu titres authentiques, etc. (*Pourpr. Histor.*, page 529). »

Tout le monde connaît les ruines imposantes du château-fort des Allinges, qui couronnent d'une manière si pittoresque le sommet d'une colline isolée, d'où l'on domine le bas Chablais et son beau lac. Il reste à prouver, malgré l'assertion du *Pourpris Historique*, que ce soit le berceau de l'antique maison de ce nom. Il est plus probable que c'est dans le village d'Allinges, ou peut-être dans un des hameaux appelés encore aujourd'hui Châteaueux-d'en-Bas et Châteaueux-d'en-Haut,

qu'elle serait venue établir sa domination et en prendre le nom, à l'époque du démembrement du Royaume de Bourgogne. Les versions les plus disparates circulent à propos de l'origine et de la propriété des Allinges pendant le XI^e et le XII^e siècle; elles sont toutes appuyées sur des conjectures. Ce n'est pas ici le lieu d'entamer une polémique à ce sujet. Il est certain — quels que soient les rapports précédents des seigneurs d'Allinges avec les châteaux de ce nom — que le fort d'Allinges appartenait avant l'an 1250 à la maison de Savoie. Pierre II, C^{te} de Savoie, remit en 1250 à Philippe, son frère, élu de Lyon, son « castrum de Allingio » (Wurstemberger. *Peter der Zweite*, etc., Doc. 249). Les fortifications d'Allinges se divisaient en deux corps, presque indépendants l'un de l'autre, et formaient pour ainsi dire deux châteaux (1) : celui de bise et celui du vent (2). Il est pourtant à présumer que le mot « castrum » signifiait l'ensemble général, dont la construction paraît remonter tout entière à la même époque. Quelques années plus tard on distinguait déjà Allinge-le-Vieil et Allinge-le-Neuf, puisque le 14 juin 1259, Villelme « de Allingiis » damoiseau, remit à Pierre de Savoie, en garantie d'une somme de 10 liv. genevoises, tout ce qu'il possédait au mandement d'Allinge-le-Neuf. Si par cette dénomination on a voulu distinguer le château-fort, du village bâti au pied de la colline — comme on en trouve d'autres exemples en Chablais même — le château primitif, Allinge-le-Vieil, remonterait bien au temps des rois de Bourgogne. En effet, dès le X^e siècle le bourg d'Allinges qui fut, selon Besson, le siège de l'important décanat rural de ce nom, serait nécessairement Allinge-le-Neuf; car il répugne de croire qu'un château fût le siège d'un décanat. Mais ceci n'explique aucunement les rapports de la maison d'Allinges avec l'importante forteresse qui tenait sous sa dépendance la bourgade la plus considérable du Chablais au X^e siècle. Je le répète, le champ est encore ouvert aux conjectures tant que de nouveaux documents ne viendront pas apporter une certitude dans cette question.

Quoi qu'il en soit, avant la fin de la première moitié du XIII^e siècle, la famille d'Allinges s'était établie dans une maison-forte appelée Forons, maintenant Coudrée, sur les bords du Léman, dans la paroisse de Sciez. Le 29 octobre 1245, Béatrix, veuve d'Henri d'Allinges, avec ses fils Villelme et Hugon, prirent en fief de Pierre de Savoie « tria jugera terre lacui contigua ubi extat domus fortis dicta « Forons cum sylvia dicta Coudrai. » Ces biens avaient été donnés auxdits d'Allinges par l'abbé et le chapitre de Saint-Maurice à titre d'alleu, en compensation de l'inféodation de tous les biens qu'ils possédaient près de Marclaz (3) et la moitié de leurs terres près de Jussy (3) — (Wurstemberger, *passim* Doc. 488).

Bien peu de familles, non-seulement en Savoie mais en Europe, même parmi les dynasties princières, peuvent prouver une antiquité authentiquement établie sur titres, je ne dirai pas supérieure, mais peut-être comparable à celle des d'Allinges. Les preuves en seront accumulées dans ce qui va suivre. Dom Leyat a dressé la généalogie de cette maison (Mst Arch. Costa). M. le M^{is} Costa a pu conserver à notre pays les restes des archives de cette puissante famille et de celles dont elle a hérité. — Je transcris en entier la généalogie que Louis Hyacinthe d'Allinges, non content de faire ses preuves pour la chevalerie de Malte en 1717, a fait insérer et admettre dans les Archives de l'Ordre (4). C'est juste ce qu'il faut pour établir sur des bases solides le résultat de ma compilation concernant une maison qui depuis le X^e siècle jusqu'à nos jours n'a jamais cessé — étant appuyée sur des services rendus sans cesse à sa patrie, sur des alliances illustres et sur une fortune territoriale très considérable (5) — de se maintenir aux premiers rangs parmi les premiers et les plus illustres gentilshommes savoyards.

(Suit la généalogie.)

(1) On dit encore en Chablais les Allinges, les châteaux des Allinges.

(2) En Chablais, comme dans plusieurs autres provinces, nos quatre points cardinaux sont : bise (vent du nord), vent (vent du midi), lac et montagne.

(3) Wurstemberger a lu Mâgelaz et Chisves.

(4) La famille d'Allinges est complètement éteinte, sans que personne puisse jamais songer à en relever le nom. Je peux donc, sans qu'on m'accuse de complaisance, sortir, en publiant ces preuves, des bornes étroites de cet ouvrage. Je le peux d'autant mieux que dans les preuves de Malte, aucune famille n'a fait insérer sa généalogie d'une manière aussi complète, du moins dans les vingt-un volumes in-folio qui restent encore aux Arch. du département du Rhône.

(5) En 1742, le marquis de Coudrée signa posséder (Arch. de l'anc. intend. de Thonon) en biens-fonds (sans compter les rentes féodales et autres droits représentant plus du double du revenu des terres), et dans la seule province de Chablais, une contenance de près de 2,500 journaux, soit plus de 800 hectares, ce qui constitue une fortune énorme dans notre pays.

ROSCELIN D'ALLINGES. Le nom de sa femme était Amandole. En 1011, Rodolphe, roi de Bourgogne, leur inféoda une terre au lieu d'Auretanis (Octonel?) près d'Octodure, pour eux et deux de leurs héritiers. En 1010, Burchard, archevêque de Lyon, leur accensa une maison située au bourg de Saint-Maurice. Dans cette pièce (des kal. de juillet), Roscelin est dit chanoine de Saint-Maurice; sa femme est nommée et l'accensement est fait aussi pour « *natis de illis duobus procreatis.* » — (Copie des Arch. de Saint-Maurice. V. l'article ci-contre de Richard, le premier inscrit.)

I. AYMON I, chevalier, seigr d'Allinges, Servette et Coudrée, d'après Leyat. Ce n'est pourtant qu'au XIII^e siècle que ce dernier fief leur fut donné par l'abbaye de Saint-Maurice. Il vivait en 998 et serait mort en 1012. C'est à dater de celui-ci que la filiation commence à être suivie. Ce n'est, d'ailleurs, que vers cette époque que les noms de famille ont commencé à devenir héréditaires.

RICHARD D'ALLINGES fait un échange avec l'abbaye de Saint-Maurice en 981. L'intervalle de 75 ans qui existe entre cet acte et celui de 909 ne permet pas de supposer, sans autres preuves, que ce soit le même Richard.

RICHARD D'ALLINGES, chevalier, a fait, d'après les preuves de Maille, un échange avec le roi Conrad en 909. Une copie de cet acte, faite d'après l'ordre de R^{me} Dom Joseph Tobie Franc, abbé de Saint-Maurice, extraite « *ex vestigialissimo cartulario* » le 12 janv. 1683, existe aux arch. Costa.

II. AYMON II, chevalier. Son alliance est inconnue; il est pourtant positif qu'il était fils d'Aymon et qu'il fut père d'un autre Aymon.

III. AYMON III ép. Constance, fille de Rodolphe de Ternier et de Constance de Miolans. Il testa le 3 des kalendes d'août 1073, nommant Guillaume de Ternier exéc. testamentaire. Il veut être inhumé dans l'église d'Allinges. Dans ce testament, dont j'ai vu une copie authentique aux archives d'Onclieu, il ordonne que l'on paye les légats faits par Aymon, son père, et Aymon, son grand-père. Il nomme héritier universel son fils Aymon et fait des legs à ses deux autres fils, Raymond et Astolphe.

IV. AYMON IV, héritier universel de son père, épousa Raymonde, fille de Guillaume de Gruyères et de Catherine de Cossouay.

ASTOLPHE eut pour sa part la seigneurie et château de Bellelve. On ne lui connaît point d'enfants.

RAYMOND, tige prétendue de la maison de Salvaing de Boissieu. — Selon toute probabilité il mourut sans enfants. Il est sûr que la seigneurie de Salvaing, Salvaing ou Selvant, etc., dans laquelle il avait été institué par le testament de son père, passa après lui successivement à ses neveux Anselme, Cono et Girard qui la céda définitivement à l'abbaye de Saint-Maurice, en en réservant la jouissance à Anselme, son fils, chanoine dans ladite abbaye.

ANSELME, chevalier. Il eut des différends avec l'abbaye de Saint-Maurice à cause de Selvant et Octonel, dont il avait pris possession. — Il est probable qu'il n'eut point d'enfants. Après lui la possession de ces villages passa à son frère Cono.

V. GÉROL ou GIRARD, seigr de Servette, etc. (1). Il épousa Hérentiane de Rovorée. Il signa comme témoin une donation faite par le C^e Humbert à l'abbaye d'Aulps, attribuée à l'an 1094 environ (Besson, preuves, n^o 10). Le territoire donné a été « *annuement Girardo Alingensi et Gilione de Rovoreo quorum feudum est.* » Il signa et autorisa dans les mêmes qualités un accord entre les abbayes de Molesmes et d'Aulps en 1097 (Ib., Preuves, n^o 12). Après le décès de ses deux frères, il prit possession des villages de Salvant et d'Octonel. Il finit par remettre ces deux villages à l'abbaye de Saint-Maurice, pour terminer de longs différends, en stipulant qu'Anselme, son fils, chanoine de ladite abbaye, en jouirait sa vie durant. Il vivait encore en 1118.

Cono. Après le décès de son frère Anselme, fut possesseur de Salvant ou Salvin, pendant toute sa vie, et le transmit à son frère Girard. Malgré cela, Vuisson de la Colombière ne manque jamais de qualifier les nobles de Salvaing du titre de seigneur de Salvaing, seigneurie, comme l'on voit, qui ne leur a jamais appartenu.

ANSELME, chanoine et chantre de l'abbaye de Saint-Maurice, jouit sa vie durant de la possession des villages de Salvaing ou Salvin et d'Octonel en Vallais.

AMÉDÉE, chevalier, mort à Aoste av. 1125. Présent avec son père à la donation faite en 1094 environ à l'abbaye d'Aulps (Besson, Preuves, n^o 10).

GÉROL ou GÉRARD était mort avant 1132.

VI. GUY, ép. Uuille, fille de Guigonnet de Grandson et de Pétronille d'Étrazay, vivait en 1132. C'est probablement lui qui, le 5 des kal. de mars 1138, passa des conventions avec l'abbé de Saint-Maurice à Salvaing (Besson, p. 251).

PIERRE, chevalier, vivait en 1137.

Boson, vivant en 1108. Dans un traité conclu entre Aymon, comte de Genève, et Humbert de Grandmont, évêque de cette ville en 1126, selon quelques auteurs; en 1124, selon le *Pourp. histor.*, qui dit avoir vu le titre, Boson signa comme témoin avant Rodolphe, sire de Faucigny, ce qui nous montre un cadet de la maison d'Allinges, passant av. le chef d'une maison princière.

RODOLPHE, un des bienfaiteurs du monastère d'Abondance.

VII. GÉROLD ou GROD épousa Sibille de Genève, que l'on croit fille d'Amé, premier du nom, comte de Genève. Elle vivait encore en 1218.

GUY ou GUILLAUME Est peut-être celui qui était en 1228 vidonne de Genève (Galiffe).

VIII. HENRI I, vivant en 1229-1234, mort avant 1237. Il épousa Béatrix de Greysier de la maison de Faucigny. Il fut le 23 juillet 1234 caution dans une transaction entre Amédée IV, comte de Savoie, et ses frères Pierre et Aymon. Béatrix se serait mariée en 1237 avec Guillaume d'Oron. Il n'est pas fait mention de cette alliance dans l'acte du 29 novembre 1245 (Voir page 23), où elle est nommée avec ses deux fils Willelme et Hugon dans la prise en fief de la Maison forte de Forous et bois de Coudrai.

Boson vivait en 1218.

RAYMOND épousa Pétronille, vivait en 1274.

PIERRE, témoin à un hommage prêté au monastère de Saint-Maurice en 1246 (Biblioth. Seb., n^o VII), est problab. celui dont parle le *Pourp. hist.*, et doit être le père de Willelme ci-dessous.

IX. WILLELME, GUY ou GUILLAUME, chevalier, seigr de Coudrée, etc., etc. Vidonne et gouverneur du château de l'île de Genève, selon les preuves de Maille. Il épousa Marie, fille de Pierre de Balleyson — Il fit donation au comte de Savoie de son château de Coudrée et de tous ses biens depuis Drusilly jusqu'à Bellevaux, et de la Drance jusqu'à la montagne de Bret. Le tout lui fut inféodé et confirmé le 26 juin et 8 juillet 1300 (2).

HUGUES, chanoine de Saint-Pierre de Genève en 1258.

NICOLET, à...

WILLELME, chapelain. THOMAS. Ils donnèrent à la Chartreuse de Vallon une vigna à Thonon, au Bassu. Cette donation fut confirmée par L. L. de Philippe de Savoie, datées de Chillon en 1271 (Manuscrit de Vallon, de ma biblioth.). Dans ce premier acte, Willelme est nommé « *Willelms de Alingio capellanus.* » Dans une autre donation faite en 1273 par le même à la même Chartreuse, il est nommé : « *Willelms de Tonon Capellanus de Alingio.* »

RODOLPHE, C'est lui chevalier, est qui fut se-probab. celui on toute qui fut père probabilité d'Alard ci-dessus vidomme de Genève en 1313.

JACQUES, C'est lui chevalier, est qui fut se-probab. celui on toute qui fut père probabilité d'Alard ci-dessus vidomme de Genève en 1313.

RAYMOND, C'est lui chevalier, est qui fut se-probab. celui on toute qui fut père probabilité d'Alard ci-dessus vidomme de Genève en 1313.

WILLELME, damoiseau (fils de Pierre), donne en gage, pour 10 liv. genev., tout ce qu'il possède au mandement d'Allinges le neuf, à Pierre de Savoie. (Wurst. D. 515, 14 juin 1259.)

PIERRE, mentionné avec son frère Henri dans une reconnaissance pour Servette du 26 mars 1338.

ALEXIE à Aymon de Faucigny de Lucinge, chevalier en 1296 env. ir.

X. HENRI II, seigr desdits lieux, ép. Isabelle de Châtillon (V. notamm. les Pr. de Maille), n'est pas mentionné dans l'inféod. de Coudrée de l'an 1300. Il aurait épousé aussi Marguerite de Langin (Assurance de sa dot du 16 août 1351 (Arch. Costa). Voy. l'article de Guillaume, chanoine, à ce même degré, et surtout la note (3).

JACQUEMET, qui aurait épousé Agnès de Cervens et serait père d'Aimé et d'Engline, doit faire double emploi avec Jacquemet, son cousin, fils de Nicolet.

JEAN, damoiseau, témoin aux franchises accordées à Flumet.

GUILLAUME, chanoine de Genève, testa en 1317 en faveur de N^e Jacquemet son frère (selon Galiffe, t. II, p. 5), pour moitié, et de N^e Jean, Raymond et Henri d'Allinges, ses neveux, fils de son frère Henri et de Marguerite de Langin.

JACQUEMET, chevalier, Vidonne de Genève en 1316, ép. Agnès, (de Cervens?), veuve en 1326.

ALARD, damoiseau (fils de feu Jacques, chevalier), confirme en faveur de l'abbaye de Filly une donation faite par son père de quatre setiers de vin assignés sur la vigne de Robateys, près Lausanne. Acte du 1^{er} fév. 1289 fait à Allinges. (Mem. de la Soc. d'hist. de Genève, t. XIV, doc. 210.)

RAYMOND, Son alliance est inconnue. Selon quelques auteurs, ce Raymond serait fils de Guillaume et non de Henri II. Voir note 4, p. 25.

JEAN, curé de Vespia en Vallais. Teste en 1323 en faveur d'Henri, son frère. Serait-ce celui-ci qui, d'après Besson, p. 180, aurait été abbé de Saint-Maurice?

THOMAS.

XI. HENRI III, chevalier, coseigr, puis seigr de Coudrée (4), etc., etc., épousa Guigonne, fille de Rodolphe ou de Rouph de Saint-Jeoire et de Gertrude de la Fléchère. Il testa en 1372, mort av. 1386, s'était marié en 1343, était le cadet de ses frères. Le 13 mars 1343, il transige avec Aymon, comte de Savoie, celui-ci lui céda la part de jurid. qu'il possédait à Coudrée, et Henri ramet sa comte la 2^e partie des péages et pt pêche de Nernier. Le 24 août 1346, prête hommage pour Coudrée.

BÉATRIX fit en 1313 une cession en faveur de son frère Raymond.

JACQUEMETTE à Guillaume de Thoyre, chevalier.

ALEXIE céda à son frère Henri sa part de l'hoirie d'Henri, leur père, en 1335.

AMÉDÉE, damoiseau, donataire de son frère Jacquemet en 1349, possédait une maison à Narclays.

MERMET à Huguette de Corgenon.

JACQUEMET, damoiseau. Il fit le 15 avril 1349 (Arch. de Thuiset), donation de tous ses biens à Amédée, son frère, et à Jacquemet, fils dudit Amédée, à leur défaut aux autres agnats d'Allinges.

JEAN, à...

PIERRE, seigr de Coudrée, prête hommage le 5 juin 1330. Vivait encore en 1335, mort sans postérité avant l'an 1346.

XII. PIERRE, seigr de Coudrée, etc., etc., chevalier, fit le voyage de Flandres en 1383. Il épousa par cont. dot. du 9 oct. 1384 (Arch. Costa). Bonne, fille de Galois de Viry et de Bonne de Seyssel, reconnut pour son château et fief de Coudrée en 1389 et prêta hommage le 24 mai 1400. Il était mort avant 1426.

NICOLETTE à François de Greysier, chevalier, par acte du 11 août 1342.

PERNETTE : le à Willelme d'Uilleins; 2^e à Jean Valet de Moustier, Damoiseau.

JACQUEMET, religieux à St-Oven, teste en 1360 en faveur de Jean, son cousin.

JACQUES.

JEAN, damoiseau, mort avant 1386.

ENGLINE à N^e Pierre de Vause-rrier.

Accès : 1^o à N^e Jean de Rovorée; 2^o av. 1386 à N^e Jean de Ravais. Le 18 mai 1386 (Arch. de Thuiset) elle procéda avec Guigonne de Saint-Jeoire, veuve d'Henri d'Allinges, seigr de Coudrée, et Pierre d'Allinges, fils desdits Henri et Guigonne, au partage de l'hoirie très importante de Guillaume, son frère, consistant en hommes, hommages, tributs, cens, servis, etc., etc., en Chablais. Ces partages furent faits « *in castro novo Allingio* » dans la maison desdits mariés Agnès d'Allinges et Jean de Ravais. Elle vivait encore à Thonon le dernier avril 1396, jour où Guillaume de Rovorée, son fils du premier lit, l'institua pour héritière universelle. (Voir Rovorée).

GUILLAUME testa le 19 mai 1382, instituant pour héritiers Pierre et Henri d'Allinges, ses cousins, mort avant 1386.

HUMBERT mort av. 1386.

X'après p. 30 Bonne d. Viry avait pour épouse maternelle Jeanne de Savoie, fille de Philippe de Savoie, prince de Piémont et de la Morée.

(Suit le II^e Tableau généalogique, pages 28 et 29.)

PREUVES

DE L'ANCIENNETÉ ET DES TILTRES HONORIFIQUES DE LA
NOBLE MAISON D'ALINGE.

RICHARD D'ALINGE.

AYMON D'ALINGE,
chevalier, seigneur
d'Alinge, de Salvin,
Bellerive, Servete
et Coudré.AYMON D'ALINGE,
son fils, seigneur
des mêmes terres.AYMON D'ALINGE,
son petit-fils, seig^r
des mêmes terres.

STOIT en existence en l'année neuf centz neuf, qu'il donna en eschange au Roy Conrad une ville appelée Magalosis contre d'autres possessions, ainsi que résulte dudit eschange tiré d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Maurice, de ladite année neuf centz neuf.

» Est le plus ancien duquel soit demeuré la mémoire, après ledit Richard d'Alinge. Ledit noble Aymon estoit vivant en l'année mille. Il laissa Aymon d'Alinge, son fils, lequel délaissait aussi un Aymon d'Alinge, troisième du nom (1), avec Raymond et Astolph. Ledit Aymon troisième, testat en l'an mille septante-trois, le treize des Kalandes; par testament il ordonne à Aymon d'Alinge, quatrième du nom, son héritier, de payer tous les légats faits par le seigneur Aymon d'Alinge, son père, et par le seigneur Aymon d'Alinge, son ayeul. Par le mesme testament il institue particulièrement Raymond, son fils, dans son chasteau de Salvagine, et Astolph dans celluy de Bellerive. Le testament est signé par Magnin et Soris, deument scellé, ledit testament at esté fait dans le chasteau des Alinges. Le

sus-nommé Raymond d'Alinge quitta son nom paternel pour prendre celluy de Salvin, à cause de son chasteau de Salvin, selon la coustume du temps que les seigneurs prenaient le nom de leurs terres. Est de luy qu'est descendu M. Boissieu (2), premier président en la souveraine Chambre des comptes du Dauphiné. Vulson de la Colombière at inséré en abrégé la descendance de Salvin dans son livre de la *Science héroïque*: Astolph d'Alinge, qui n'at point laissé de postérité de laquelle on aye connaissance. Ce susnommé Aymon IV laissa trois enfants, sçavoir: Girard, Anselme et Conod d'Alinge, de son mariage avec Raymonde de Gruière (fille de Vullierme) et de Catherine de Cossonay, au pays de Vaud. Ledit Anselme d'Alinge, chevalier, eust de grands différends avec les chanoines de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallay, pour raison de deux villages de la mesme province, dont il se mit en possession; sçavoir: du village de Silvant et Octonel que lesdits chanoines disaient leur appartenir; et ayant entrepris un voyage hors du pais, il y passat de ce monde en l'autre. Conod d'Alinge, chevalier, son frère, qui lui survéquit, prit la possession des mesmes villages, après le décès dudit Anselme, son frère, et en demeura possesseur le reste de sa vie. Il n'y a point de mémoire qu'ils ayent laissé des enfants, ny qu'ils ayent esté mariés.

GIRARD D'ALINGE.

» Est seigneur d'Alinge, Bellerive, Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, etc. — Fust marié à Emérançiane de Rovoré, fille de Gillibert de Rovoré et de l'Anne de Chignin, famille très ancienne, de laquelle at esté saint Anselme, évêque de Bellay. Il consentit à la fondation faite par Humbert second, comte de Savoie, à Vuidoz, premier abbé de l'abbaye de Nostre-Dame-d'Auph, d'un territoire qui estoit dépendant de son fief;

(1) Le tabellion a évidemment oublié d'ajouter ici « lequel délaissa aussi un Aymon d'Alinge, quatrième du nom, avec Raymond, etc. »

(2) Les généalogistes (et ce n'est pas la moindre des calamités inhérentes à leur ingrat métier) ont toujours à se tenir en garde pour ne pas confondre l'ivraie avec le bon grain. Il est maintenant historiquement reconnu que l'illustre président Denis de Salvaing de Boissieu joignait à ses éminentes qualités une imagination des plus fécondes à l'endroit des gloires de sa famille. Tous les livres du XVII^e et du XVIII^e siècle avaient tellement multiplié les fables répandues par Salvaing sous le couvert de Vulson de la Colombière et consorts; le président avait jeté un tel éclat sur son nom, qu'il n'est pas surprenant que le marquis d'Allinges ait laissé dire que les Salvaing de Boissieu sortaient de sa maison depuis l'an 1102. Mais il est surprenant que les chevaliers délégués pour les preuves de Malte de Louis-Hyacinthe d'Allinges aient admis dans leurs archives l'autorité de Vulson, au lieu d'exiger, comme les ordonnances et leurs usages journaliers le voulaient, de bons titres authentiques. Tout homme, noble ou roturier, venant d'Adam, il est possible que Salvaing vienne d'Allinges; mais on ne peut établir cette filiation sur la moindre pièce. La seule raison, et elle est puérile, est une vaine ressemblance de nom d'une ancienne terre de la maison d'Allinges avec le nom patronymique du seigneur de Boissieu. Raymond d'Allinges, fils d'Aymon III, fut institué par le testament de ce dernier (1073) en la seigneurie de Salvan alias Salvagine, Salvin ou Selvant. Cette seigneurie, usurpée par les d'Allinges sur l'abbaye de Saint-Maurice et réclamée vainement par celle-ci, fut réellement possédée par Raymond. Si Raymond avait eu des descendants, cette seigneurie leur serait échue en partage. Mais tout porte à présumer qu'il n'eut point d'enfants, car après lui, cette seigneurie fut possédée par Anselme d'Allinges, son neveu; puis par Cono, autre neveu de Raymond. Après la mort de Cono, le village de Salvan fut possédé par Girard ou Gérold, troisième neveu de Raymond. Finalement, ce Girard, pour terminer ses longues querelles avec l'abbaye de Saint-Maurice, finit par lui restituer Salvan, en en réservant la jouissance pour son fils Anselme, chanoine à ladite abbaye de Saint-Maurice, sa vie durant. Or, c'est précisément de ce Raymond, fils d'Aymon III, qui, presque certainement n'eut pas d'enfants, et certainement, s'il en eut, ne leur transmit pas la seigneurie de Salvan, que le président de Salvaing fait sortir sa famille, dont les trois premiers degrés après ce Raymond sont qualifiés dans sa généalogie de seigneurs de Salvaing, seigneurie qui ne leur appartint jamais: *ab uno disce omnes*. Quant à la donation faite par le marquis de Coudré au président de Boissieu, « des lieux et places de l'ancien château de Salvaing, situé dans le Chablais à un quart de lieue du lac, » ce fut un acte de courtoisie non-seulement dans le fond, mais aussi dans la forme, car aucune carte, ancienne ou moderne, ne mentionne de localité de ce nom, en Chablais, où elle m'est complètement inconnue. Les personnes qui voudraient s'édifier à fond sur cette question, liront avec intérêt le curieux mémoire satyrique de Philibert Lebrun, exhumé de la Bibliothèque de Lyon, et publié par M. de Terrebonne à la suite de la *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président à la Chambre des Comptes de Dauphiné*, Lyon, Perrin, 1850, notamment aux pages 189, 90, 91.

laquelle fondation fust faite sur la fin de l'onzième siècle. En voulant terminer les différents et controverses qu'il y avait eu entre Anselme et Conod d'Alinge, ses frères, avec les chanoines de l'abbaye de Saint-Maurice, au sujet des villages de Selvant et Octonel, dont il avait pris la possession après le décès de ses frères, il remit lesdits villages auxdits chanoines, desquels il obtint qu'Anselme d'Alinge, son fils et chanoine de ladite abbaye, jouirait sa vie durant.

» Le mesme Girard d'Alinge fust un des tesmoins, avec Bosen, son fils, de la donation faite par Guidod, préuost de l'abbaye de Saint-Maurice, à Herluin, prieur des chanoines réguliers de Nostre-Dame-d'Abondance, de l'église dudit lieu et de toute la vallée, le sixième des nones de may de l'année mil cent dix-huit. La qualité que ce tiltre hallie auxdits Girard et Bosen d'Alinges (1) est remarquable. En voici les précises paroles: « *Hec sunt nomina laicorum principum* (2) *qui testes sunt: Amedeus de Bloniaco, Girardus de Alingio et Boso, filius ejus.* » — Il laissa six enfants, sçavoir: Anselme, Guy, Girard, Pierre, Bosen et Amédée. Anselme d'Alinge, chanoine et chantre de l'abbaye de Saint-Maurice; ledit Guy, second fils, a fait souche cy-après; Girard d'Alinge mourut après l'an mille cent trente-deux; ledit Pierre d'Alinge, après la mort dudit Girard, son frère, fust substitué au gouvernement des Allinges [*sic*]; il fit quelques difficultés de consentir au relâchement des villages de Selvant et Octonel, qui auraient occasionés tant de troubles entre ses prédécesseurs et les chanoines de l'abbaye dudit Saint-Maurice; mais enfin, ayant été surpris d'une maladie, prit une résolution de vider ses mains desdits villages. Et, à cet effet, Pierre, premier du nom, archevesque de Tharantaise, fust prié, l'an mille cent trente-trois, de le venir veoir, et, en sa présence, en fit la rémission; par son entremise fut conclue une parfaite paix entre les parties. Ce Pierre d'Alinge estoit encore en vie l'an mil cent trente-sept, et l'un des principaux seigneurs et barons du prince Amed, comte de Savoie; et cette qualité luy est haillié dans ce tiltre, par lequel ledit prince fist remettre au vénérable Garin, évêque de Sion, certains villages rière son diocèse, et obligea les habitants d'iceux de prester le serment de fidélité et le reconnoistre pour leur souverain.

» Bozon d'Allinge. Le premier acte où il at paru c'est la donation faite par Vuido, prévost de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallay, l'an mille cent et huit, à Herluin, prieur des chanoines réguliers de Nostre-Dame-d'Abondance, de laquelle il fust témoin avec Girard.

» L'an mille cent et vingt-quatre, il at suivy Aymon, comte de Genève, jusques à la ville de Seissel, choisie pour y estre fait accomodement entre ledit comte et Humbert de Grandmont, évêque de Genève. Quatre années après ou environ il fust tesmoin à la ratification que fit Amed, comte de Savoie, de la donation faite à Guérin, abbé d'Aulph, par Gauterin, seigneur d'Aix, d'une terre proche Cessens, en pais Albanois, comme se justifie par un tiltre qui est dans l'archyve d'Haute-Combe. Environ le mesme temps, le prince de Savoie balliat à l'église de Sion certains villages rière le Vallay; l'acte de cette donation porte qu'elle fut faite « *Laudantibus fratribus suis Renardo, Humberto, Guiliermo et baronibus suis Rodulpho de Fulciniaco, Bozono d'Alingio, Vulliermo de Bloniaco et multis aliis.* »

» Ledit Amédé d'Alinge, chevalier, fust présent avec Girard d'Alinge, son père, à la donation faite par Humbert, comte de Savoie, à Vuidoz, premier abbé de Nostre-Dame-d'Aulph, sur la fin de l'onzième siècle.

» Guy d'Alinge, seigneur de Bellerive, Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, chevalier. Son alliance fut avec Utile de Granson, fille de Guignonet de Granson et de Pétronille d'Estauayé; duquel mariage sont issus Rodolphe d'Alinge, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Abondance, à laquelle il balliat les dimes de Cuzy; Girod d'Alinge, qui suit cy-après, et encor Guy d'Alinge, qui prêtast son consentement à la donation faite par Rodolphe d'Alinge, son frère, des susdites dimes de Cuzy à ladite abbaye d'Abondance, lequel Guy d'Alinge finit les différents que Pierre d'Alinge, son frère, et ses prédécesseurs avoient eus avec Messieurs les chanoines de Saint-Maurice, à l'arbitrage de l'archevesque de Tharantaise et des évêques de Sion, d'Aulph et de Maurienne, en l'année mille cent trente-neuf, première année du règne de l'Empereur Conrad; et Guy d'Alinge fust présent trois ans après, l'orsque le prieur Hugues de Saint-Maurice et ses chanoines ballièrent en fied à Humbert de Pringis certaines terres rière le territoire de Lustry, au pais de Veaux.

» Environ l'an mille cent cinquante, Humbert, troisième du nom comte de Savoie, ayant, par un traité fait avec l'abbé dudit Saint-Maurice, en présence de Pierre, archevêque de Tharantaise, engagé la justice de la vallée de Bagnes et d'Octiers, il balliat plusieurs de ses barons et des principaux seigneurs de la Cour en otage pour l'observation d'icelluy, à sçavoir: Guy d'Alinge, Thiébaud de Vilette, Guillaume de la Tour et plusieurs autres.

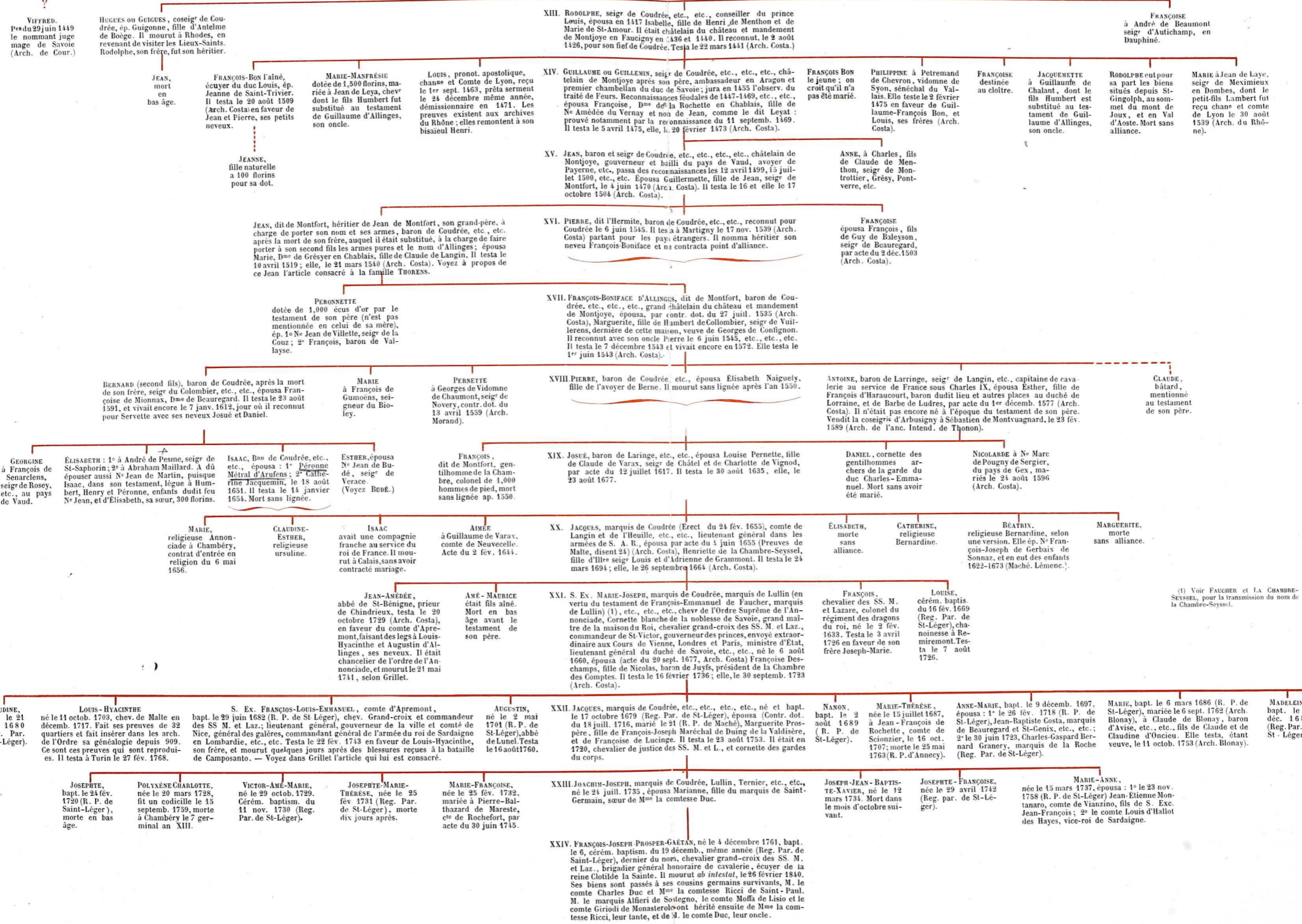
» L'an mille cent septante, divers seigneurs moyennèrent un accord entre Humbert, comte de Savoie, et Burquard, abbé d'Abondance, et son abbaye, à laquelle le prince remit libéralement tout ce qu'elle avoit acquis et pourrait acquérir rière le village de Laringe et autres lieux, et ce traité est dans les preuves de l'histoire généalogique de Savoie, lequel finit comme s'ensuit: « *Ut tamen hec rata, illibataque firma stabilitate permanente, nobilium virorum atque sublimium qui presto tunc erant et quorum consilio hec universa tractata sunt atque perfecta, testimoniis astipulare et litteris assignare absque ambiguitate precepi, quorum ista sunt nomina: Vuacherius de Bloniaco, testis, Vulliermus de Festerna, testis, Giroldus de Baix, testis, Vuido de Allingis, testis, Bozo, vice comes de Augusta, testis, Falco de Concesa, testis, Hugo de Baix, testis, Poncius de Conflans, testis, anno ab incarnatione Domini M. C. L. XX., etc.* »

» Seigneur de Bellerive, de Coudré, Servete, Publier, Chevenes, les Choseaux, fils du sus-nommé Guy d'Alinge, estoit en existence environ mille cent soixante. Il fust fort libéral à l'endroit de l'abbaye de Nostre-Dame-d'Aulph, à l'exemple de ses prédécesseurs; à laquelle il balliat, l'année mille cent nonante-trois, les dimes de Salvens et de Lullie au diocèse de Genève. Son alliance fut avec Sibille de Genève, laquelle se qualifioit de

GUY D'ALINGE,
second fils de Girard.GÉROLD
D'ALINGE.GUICH., *Preuves*, p.
41, éd. de Turin.GUICH., *Preuves*, p.
42.

(1) Dans ces preuves, le nom d'Alinges est indistinctement écrit avec ou sans s.

(2) Voyez le tableau généalogique, note n° 1, page 25.



comtesse de Genève, comme il appert par son seau attaché aux lettres d'inféodation, par elle faites à un Pierre de Concise, d'une dime, rière le village de Fraye. Laditte Sibille, par la conférence et la suite du temps, se trouve estre fillie d'Amed, premier du nom, comte de Genève; il eut de ce mariage Henry d'Alinge, qui a continué la postérité, et Bozon d'Alinge.

» L'an mille deux cents treize, Sibille, mère de Bozon, fit l'inféodation sus-énoncée et, l'année suivante, il balliat son agrément avec sadite mère et Henry d'Alinge, son frère, à un traité qu'avait fait Girod d'Alinge, son père, avec l'abbaye de Nostre-Dame-d'Abondance, et Bozon, après la mort de son père, se départit, en compagnie d'Henry d'Alinge, son frère, et de Sibille, sa mère, de diverses possessions par eux prétendues, en faveur de l'abbaye de Nostre-Dame-d'Aulph, l'année mille deux cents dix-huit, amplement désigné dans l'acte qui fust fait et auquel Aymon, évêque de Genève, fit apposer son seau pour plus grande assurance dudit département.

HENRY D'ALINGE.

» Henry d'Alinge, seigneur de Bellerive, Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, chevalier, l'an mille deux cents vingt-neuf fit un traité avec Pierre, abbé d'Aulph, à l'arbitrage de Rodolphe de Saint-Joyre, parent dudit Henry d'Alinge, et pour le rendre plus stable, Aymon, évêque de Genève, fist apposer son seau. Son alliance fut avec dame Béatrice de Greizier, fillie de Vullierme de Greizier, frère de Rodolphe de Greizier, tous deux enfants de Rodolphe de Foussigny, surnommé Allemand, et d'Agnès de Montmayeur. En mille deux cents trente quatre il pretast serment avec d'autres gentilshommes pour l'observation du traité fait entre Amed, comte de Savoye, et Aymon de Savoye, son frère, touchant son appanage. En mille deux cents trente-sept ladite Béatrice de Greizier, veuve dudit Henry d'Alinge, fit une donation à l'abbaye de Nostre-Dame-d'Abondance, de demy muets de froment et autant d'avoine et de tous ses droits au village de Trossy. En mille deux cent quarante-cinq, ladite dame Béatrice de Greizier, avec ses enfants, prirent en fief franc, de Pierre de Savoye, seigneur de Foussigny, tout ce qu'ils avaient à Jussy et à Marclaz. Du mariage dudit Henry d'Alinge avec ladite Béatrice de Greizier en sont nés plusieurs enfants; le premier fut Guillaume d'Alinge, qui suit.

(Wurtemberg.Doc.96.)

GUILLAUME D'ALINGE.

» Ledit Guillaume d'Alinge, seigneur de Servete, Coudré, Publier, Chevenes et les Choseaux, baillif de Genevois, vidame et gouverneur du chateau de l'Isle de Genève, estant survenu une guerre, l'an mille deux cents soixante huit, entre Philippe, comte de Savoye, et Guy, dauphin, seigneur de Foussigny, sur la moitié de la prétention de la ville de Thonon, Marguerite, reine de France, procurat de mettre la paix entre ces deux princes, par la négociation d'Aymon, évêque de Genève; il y eut des trêves entre eux arrestées, dont les conservateurs furent Guillaume d'Alinge et le seigneur de Langin; les cautions, de la part dudit comte, furent ce mesme Guillaume d'Alinge, Richard de Doin et plusieurs autres grands seigneurs. En mille trois cents, Guillaume d'Alinge fit une donation à Amed de Savoye de sa maison forte de Coudré, avec ses appartenances, comm'aussy tout ce qu'il avoit dans la chastellainie de Nermier, et autres choses amplement désignées dans ledit acte de donation. Et, en même temps, ledit prince cédast et balliat audit Guillaume d'Alinge les mesmes choses contenues en la susdite donation en fief et augmentation d'autre fief, que tenoit de luy ledit Guillaume d'Alinge, avec pact exprès qu'il luy seroit permis de construire une ou plusieurs maisons fortes dans toute l'estendue dudit fief, acte passé à Genève dans le verger du couvent des frères Prescheurs, en présence de Philippe de Savoie, de Guillaume de Montbel, d'Hugues de la Rochette et autres chevaliers, et messire Nicolas de Saint-Germain, messire Thomas Dupont, docteurs ez droicts. Ledit acte de donation est reçu par le notaire de Mercato et deurement scellé par autorité du seigneur comte de Savoye. L'alliance dudit Guillaume d'Alinge fust avec Marie de Balaison, fillie de Pierre; duquel mariage sont nés Henry d'Alinge, Guillaume d'Alinge, chanoine, Jean et Jacquemet d'Alinge; ledit Guillaume disposat en faveur de Jacquemet, son frère.

HENRY D'ALINGE.

» Ledit Henry (1) d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, Servete, Publier, Chevenoz et les Choseaux, a esté marié à demoiselle Isabelle de Chastillon, et de son mariage sont nés Henry et Jean d'Alinge; ledit Jean testa, en mille trois centz vingt-trois, en faveur dudit Henry d'Alinge, son frère.

HENRY D'ALINGE.

» Ledit Henry d'Alinge second (2), chevalier, seigneur de Coudrée, Servete, Publier, Chevenoz et les Choseaux, fit alliance avec demoiselle Guigonne de Saint-Joyre, fillie de Rodolphe de Saint-Joyre et de Gertrude de la Fléchère. Il fit hommage, en l'année mil trois cents? (3) des biens qu'il possédait au mandement de Balaison; il fit son testament l'an mil trois centz septante-deux, et laissa plusieurs enfants, le premier s'appelle Pierre d'Alinge.

PIERRE D'ALINGE.

» Ledit Pierre d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, Servete, Publier, Chevenes et les Choseaux, fit son traité de mariage, le neuvième octobre mille trois centz huitante quatre, avec Bonne, fillie de Galois de Viry, chevalier. Ladite Bonne avoit pour ayeule maternelle Jeanne de Savoye, fillie légitime de Philippe de Savoye, prince de Piedmont et de la Morée. Ledit Pierre d'Alinge fust de la suite d'Amed, comte de Savoye, en son voyage de Flandre, l'an mil trois centz huitante trois, avec plusieurs autres seigneurs de Savoye, qui tous se trouvèrent au siège de Bourg-Bourg en Flandre, et tous se signalèrent en divers combats pendant ledit siège. Il laissa Rodolphe et Hugues d'Alinge; ledit Hugues, revenant de la Terre-Sainte, mourut en l'Isle de Rhodes, en l'an mille quatre centz vingt-quatre, et par son testament fait audit lieu il fist héritier Rodolphe, son frère.

RODOLPHE D'ALINGE.

» Ledit Rodolphe d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, Servete, Publier, Chevenes et les Choseaux, Saint-Martin-du-Chesne, au pais de Veaux, Laringe, et conseiller de Louis, prince de Piedmont et comte de Genève. Il se trouva présent quand Amed, duc de Savoye, régla les différends entre ses officiers et ceux de l'archevêque de Tharantaise, des évêques de Bellay, de Maurienne et d'Aouste. Quelque temps après, luy estant survenu un différent avec l'abbé de Saint-Maurice en Vallay, pour raison d'une donation qui luy avait esté faite de plusieurs biens,

partie desquels estoient du fief de ladite abbaye, Louis de Savoye, comte de Genève, s'entremist pour assoupir tels différends, et pour cest effet en escrivit à l'abbé dudit lieu: la lettre est datée à Thonon, du treize avril mille quatre centz trente-trois.

» L'an suivant, il fust présent quand, le septiesme de novembre, Amed, duc de Savoye, balliat à Louis de Savoye, son fils, le titre de prince de Piedmont, avec la lieutenance de tous ses Estats. L'an mille quatre centz trente-six, ledit prince de Piedmont, lieutenant général d'Amed, duc de Savoye, son père, créa et établit chastellain du chateau, ville, mandement de Montjoye, ledit Rodolphe d'Alinge son conseiller, en considération de la fidélité et des grands soins qu'il avoit toujours témoigné à son service.

» L'an mille quatre centz quarante, le mesme prince ayant succédé à son père, esleu pape au concile de Basle, fit suspendre le gage de tous les chastellains; cela balliat occasion audit Rodolphe d'Alinge de recourir à Philippe de Savoye, comte de Genevois, baron de Foussigny, Beaufort, Ugine et Gourdans, pour le payement de son gage, ce que ledit prince luy accorda par lettres datées à Thonon le seize avril année susdite.

» Comme la charge de chastellain du prince a tousjours esté en très grande considération dans les Estats de la royale maison de Savoye, Monsieur Capré, maistre et auditeur des comptes audit Savoye, en rapporte des pertinentes preuves en son *Traicté historique* de ladite chambre, partie seconde, chapitre troisième, comme s'ensuit:

« Les chastellains estoient donc deçà et delà les monts, gouverneurs des chateaux, terres et places du domaine, et convoquoient les nobles et les roturiers aux occasions de la guerre et d'autres services importants. Ils faisoient aussi la recepte de tous les revenus desdits chateaux et places, en sorte que ces offices estoient possédés par les gentilshommes des principales familles, riches seigneurs, pour répondre au souverain des rentes de son domaine; outre qu'alors n'y ayant point d'impôts établis, le patrimoine qui servoit pour l'entretien du prince, estoit confié à la noblesse, laquelle ne possédoit pas encore tant de fiefs ny de seigneuries, et partant ces charges estoient importantes au service de l'Etat. Ainsi, Humbert Mareschal fut chastellain de Montmeilant, l'an 1242; Humbert de la Sale, chastellain de Chambéry, l'an 1314; Pierre Mareschal, chastellain de Suze, l'an 1315; Antelmet de Chignin, chastellain de Saint-Rambert, l'an 1340, maison très ancienne en Savoye, de laquelle estoit sorty saint Antelme, évêque de Bellay, l'an 1165; Louys de Rivoyre, chastellain de Montcalier, l'an 1345; Aymon de Chaland, chastellain de Tharantaise, l'an 1355; Humbert, bastard de Savoye, seigneur d'Arvillards, chastellain de Tharantaise, l'année après; Aymon Proane, chastellain de Maurienne, l'an 1359; Boniface Chaland, mareschal de Savoye, chastellain du chateau de Chambéry, l'an 1410; Jean de Compey, seigneur de Thorenc, chastellain de la Roche, l'an 1442; Aymé de Viry, chastellain de Clermont, l'an 1458; Jean de Sales, chastellain de la Roche, l'an 1483; Philibert de Monthouz, chastellain d'Annicy, l'an 1458; Jacques de Chaland, grand chastellain de Bauge, l'an 1478; George de Menthon, chastellain du mandement de Beaufort, l'an 1504; et, finalement, Jean, troisième du nom, comte de la Chambre, grand chastellain de Tharantaise, l'an 1518. J'en pourrais nommer une fois autant d'autres familles qui ont eu semblable charge. Le mesme usage a esté long-temps delà les monts, où des seigneurs de très ancienne noblesse ont fait la charge de chastellain, comme Richard de Luzerne, qui estoit chastellain de Pignerol, en 1246; Humbert de Rivalte, chastellain de Montcalier, l'an 1272; Boniface de Saint-Martin de Rivarol, (maison yssue des anciens marquis d'Yvrée, rois d'Italie), chastellain de Padoue; Henry de Saint-Martin-de-Rivarol, chastellain de Quiers, l'an 1318, ainsi que Martin de Saint-Martin d'Aglié; Guy, Antoine et Estienne succédèrent au mesme employ, ez années 1371, 1376, 1389, 1417, et que Henry de Saint-Martin-d'Aglié fust aussi chastellain de Montcalier, l'an 1416. Sans faire le détail de plusieurs autres. »

» Jusques icy sont les paroles dudit auteur, touchant la condition et l'autorité des chastellains choisis par le Souverain, après lequel il est à remarquer qu'au duché de Chablais le prince y avait aussi ses chastellains. Aymard de Seissel estoit chastellain d'Evian et de Festerne, l'an 1347; Lancelot de Chastillon, chastellain de Thonon et d'Alinge, l'an 1347; Amédée de Chaland, chastellain de Thonon et d'Alinge, l'an 1417.

» Ledit Rodolphe fit alliance avec demoiselle Isabelle de Menthon, fillie d'Henry de Menthon et de Marie de St-Amour; les enfants du susdit Rodolphe d'Alinge furent Guillaume d'Alinge; François-Bon d'Alinge, escuyer de Louis duc de Savoye, baron de Laringe; Louis d'Alinge, qui fut chanoine et comte de Lyon, en l'année 1463, et fust reçu à ses preuves de noblesse pour estre reçu à ladite chanoinie, le 1^{er} octobre, en plein chapitre, ainsi qu'il résulte du procès-verbal tiré des registres des actes capitulaires de l'église de Saint-Jean de Lyon, expédié par le sieur Guillaumeon, secrétaire du chapitre, et par luy signé. Ceux qui déposèrent de sa noblesse furent Antelme, seigneur de Miolans; Jean de Compey, seigneur de Thorens; Nicoud de Menthon, seigneur de Montrotier; Jean de Varax, chevalier de l'ordre de Hiérusalem; Bernard de Menthon; Antoine de Saleneuve; Louis, seigneur de Vaucher, et Claude Berger.

GUILLAUME D'ALINGE.

» Est seigneur de Coudré, Publier, Chevenoz, les Choseaux, Saint-Martin, du Chesne, au pais de Vaux, la Rochette en Chablais, conseiller de Louis duc de Savoye, et de Louis de Savoye, roy de Chipre; fut confirmé en l'office de chastellain du chateau, ville et mandement de Montjoye, qui avait vaqué par le décès de Rodolphe d'Alinge, son père, par lettres et patentes de Philippe de Savoye, datées à Genève le neuvième avril 1441. Le mesme Guillaume d'Alinge fust l'un des 200 gentilshommes chefs d'hostel, qui jurèrent, l'année 1455, l'observation du traité fait l'an 1452, entre Charles, roy de France, et Louis, duc de Savoye. Il fust nommé par Louis duc de Savoye, pour ambassadeur au Roy d'Aragon, pour luy demander du secours pour rentrer dans le Royaume de Chypre, usurpé à la reine Charlotte; les patentes, du quinzième février 1462. Son alliance fust avec demoiselle, fillie de Jean du Vernay (1), vidame et gouverneur du chateau de l'Isle de la ville de Genève, Maréchal

(1) En remontant la filiation en marge, on voit que ce Henri est Henri II.

(2) Il est évident que c'est une erreur de rédaction: c'est troisième qu'il faut lire.

(3) Cette date est inexacte.

(1) Voyez la Généalogie, II^e Tableau, article correspondant.

de Savoie et chevalier de l'ordre, lieutenant général de Bresse, il testa le 5 avril 1475, par lequel il institua Jean d'Alinge, son fils.

JEAN D'ALINGE.

» Baron de Coudré et de Laringe, seigneur de la Rochette en Chablais, Publier, Chevenoz, les Choseaux, Saint-Martin du Chesne, au pais de Vaux, Montfort en Genevois, la Cour, Boisy, conseiller et chambellan de Charles huitième, Roy de France, et de Charles, duc de Savoie, gouverneur et ballif de la baronnie de Vaux, advouez de Payerne; obtint des lettres patentes par lesquelles Charles, duc de Savoie, le 26 aoust 1483 le créa pour son ballif et gouverneur du pais et baronie de Vaux, chastellain d'Yverdon et advouyer de Payerne. Et, après le décès de Charles, duc de Savoie, Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie, sa relaissée, mère et tutrice de Charles, et Jean Amédé, son fils, duc de Savoie, établit de nouveau ledit Jean d'Alinge, par patentes du 26 may 1490, pour gouverneur et ballif de la baronie de Vaux, chastellain de Moudon et advouyer de Payerne; et, deux jours après, par autres lettres patentes, elle luy accordast une pension pour pouvoir supporter plus facilement et avec plus d'esclat ces emplois, et aussi en considération des services rendus à feu Charles, duc de Savoie, son mary et à ses prédécesseurs. Dans la mesme année, Charles huitiesme, Roy de France, ayant créé ledit Jean d'Alinge son conseiller et chambellan, il luy octroyast une lettre aux Vénitiens pour luy procurer un recouvrement de ce que Guillaume d'Alinge, son père, avoit perdu sur mer, lorsque quelques vaisseaux des Vénitiens assaillirent ceux qui conduisaient Charlotte, reine de Chypre, venant en Italie, et à la suite de laquelle Reine, Guillaume d'Alinge estoit. Lesdites lettres données à Orléans le dernier du mois d'aoust, et deuement signées, en l'année 1492.

» Et le 14 janvier, Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie, tutrice de Charles-Jean-Amédé, son fils, duc de Savoie, confirma, en faveur dudit Jean d'Alinge, seigneur de Coudré, l'office de chastellain du chasteau, ville et mandement de Montjoye, par lettres patentes dudit jour en 1496. Philippe de Savoie ayant succédé au duché de Savoie, par le décès de Charles-Jean-Amédé, son neveu, duc de Savoie, confirmast l'établissement fait par Blanche, duchesse de Savoie, de la chastellainie de Montjoye, par ses lettres datées à Thurin, le 14 may année susdite. La mesme charge fust successivement confirmée audit seigneur de Coudré par Phylibert, duc de Savoie, et, après luy, Charles, duc de Savoie, enfants dudit Philippe, par lettres du 15 novembre 1497, et, par lettres du 26 septembre 1504, Phylibert, duc de Savoie, ayant égard aux longs et fidèles services rendus à ses sérénissimes prédécesseurs et à luy-même, par Jean d'Alinge, seigneur de Coudré, le voulut reconnoistre d'une pension annuelle, par ses lettres patentes datées à Genève le 8 février 1500.

» Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, estant informée comme les princes de la royale maison de Savoie, notamment Phylibert, duc de Savoie, son feu mary, avoit establi Jean d'Alinge, seigneur de Coudré, grand chastellain, elle le confirmast dans ses charges par lettres patentes du 5 septembre 1505. — Son alliance fust avec Guillaume de Montfort, fille de Jean de Montfort et de Mie de Compey, en l'année 1470. Le testament dudit noble Jean d'Alinge est du 16 octobre 1504, dans lequel il institue Pierre d'Alinge et Jean d'Alinge, baron de Laringe, seigneur de Langin, Montfort et Servete.

JEAN D'ALINGE.

» Baron de Laringe et de Langin, fit alliance avec Marie de Langin, fille de Claude de Langin et de Louise de la Pallud, niece de Louis de la Pallud, cardinal, l'un des grands personnages de son siècle. Ledit noble Jean d'Alinge testa le 10 avril 1519 et fit son héritier François-Boniface d'Alinge, son fils.

FRANÇOIS-BONIFACE D'ALINGE.

» Baron de Laringe, de Coudré et du Chastellard en Suisse, seigneur de Langin, Greizier et la Rochette en Chablais, Publier, Chevenes, les Choseaux, Servete, Lacour, Montfort en Genevois, Boisy, Balaizon, Salvin, Vullieran, Colombier, Artau, Romaney, Saint-Saphorin, Prévérange, Saint-Martin; conserneur d'Yverdon, de Perrois et de la Val-d'Ily. Par patentes de Philippe de Savoie, duc de Nemours, comte de Genevois, baron de Foussigny, du 7^e décembre 1531, lequel considérant l'illustre naissance, prudence, expérience et autres vertus de ce François-Boniface d'Alinge, seigneur de Montfort, le créa, constitua et députa grand chastellain du chasteau, ville et mandement de Montjoye. Du mesme jour et an, le mesme prince créa et constitua ledit François d'Alinge, seigneur de Montfort, grand ballif du comté de Genevois et de toutes ses appartenances, avec les prééminences, prérogatives, commodités, immunités et honneurs accoutumés. L'auteur du *Pourpris historique de la maison de Sales*, dit que l'an 1563, du mois de mars, Pierre de Malliard, baron du Bouchet, gouverneur de Savoie, balliat des mémoires d'Emmanuel, duc de Savoie, au seigneur de Boisy, aux fins d'aller aux seigneurs du canton de Berne, et au seigneur de Coudré pour luy représenter les bons services rendus à la couronne de Savoie par ses prédécesseurs et ancêtres, et l'induire à traicter de la restitution des pais de Vaux, de Chablais et partie du pais de Genevois. Sa femme fust Marguerite de Colombier, dernière de cette maison déjà illustre au temps de Rodolphe, dernier Roy de Bourgogne, qui balliat à Vuidon, fils de Martin de Colombier, l'investiture de divers biens rière le territoire de Vevay. Les lettres de cette investiture sont dans les archives de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallay. Et de ce mariage sont nés Pierre d'Alinge, baron de Coudré, fils aîné, décédé sans enfants, et Bernard d'Alinge, baron de Coudré, et Antoine d'Alinge, baron de Laringe.

BERNARD D'ALINGE.

» Ledit noble Bernard d'Alinge, baron de Coudré, seigneur de Servete et de Colombier, espousa demoiselle Françoise de Mionnax, en l'année 1610; dont il eut Isaac d'Alinge, qui mourut sans enfants. Ledit Bernard passa reconnoissance, en arrière fied, de ses terres de Coudré et de Servete, et en fied ancien, noble, paternel et antique, en faveur de S.A. sérénissime, prince de Savoie, en l'année 1606 et en 1611, pardevant M^{es} Garin et Mugnier, commissaires députés.

ANTOINE D'ALINGE.

» Baron de Laringe, troisième fils dudit François-Boniface et oncle dudit Isaac, espousa, en l'an 1557, Esther d'Harraucourt, fille de François d'Harraucourt, escuyer, chambellan du duc de Lorraine, de laquelle il eut Josué d'Alinge.

JOSUÉ D'ALINGE.

» Chevalier, baron de Laringe, seigneur de Langin, Greizier, la Rochette en Chablais, se signala, en 1614, au combat de Palestre en Piedmont, commandant d'infanterie. Son alliance a esté avec Louise-Pernette de Varax, fille de noble Claude de Varax et de demoiselle Charlotte de Vignod; de son mariage en est issu Jacques d'Alinge, qui suit.

JACQUES D'ALINGE.

» Marquis de Coudré et d'Aix, comte de Langin et de l'Hullie, baron de Laringe et d'Apremont, seigneur de Greizier, la Rochette en Chablais, la Rochette en Savoie, Publier, Chevenes et les Choseaux, Servete, la Cour, Montfort en Genevois, gentilhomme ordinaire de S.A. Royale, lieutenant général de ses armées, colonel du régiment de Montferrat. En l'année 1655 et le 24 février, S.A. Royale Charles-Emmanuel, duc de Savoie, considérant le rang qu'à tenu de tout temps la maison d'Alinge, soit à cause de son ancienneté, qui est de passé six centz ans, soit à cause des alliances qu'elle a prises ou données aux plus illustres familles, a érigé sa baronie de Coudré en marquisat et sa terre de Langin en baronie, par patentes du susdit jour.

» Par autres patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, prince de Piedmont, Roy de Chypre, ledit Jacques d'Alinge, marquis de Coudré, comte de Langin, etc., fust nommé et establi pour gentilhomme ordinaire de sa chambre; lesdites patentes du 29 may 1663, deuement scellées et signées.

» Par autres patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, du 27 aoust 1672, deuement scellées et signées, ledit marquis de Coudré fust pourvu de la charge de colonel du régiment de Chablais.

» Par autres patentes de Louis, roy de France, du vingt-huit octobre 1673, deuement scellées et signées, ledit marquis de Coudré fust fait colonel d'un régiment d'infanterie de Piedmont, pour le service de sa Majesté.

» Par autres patentes de Victor-Améd second, duc de Savoie, du 3^e mars 1681, deuement scellées et signées, ledit seigneur marquis de Coudré fust fait mareschal de camp et général de ses armées.

» Par autres patentes du mesme Victor-Amédée second, duc de Savoie, du huitiesme aoust 1688, ledit seigneur marquis de Coudré fust fait commandant général des troupes d'ordonnance de S.M. rière le Chablais, Foussigny, Ternier et Galiard, deuement scellées et signées.

» Par autres patentes du mesme Victor-Amédée second, prince de Piedmont et Roy de Chypre, du 12 avril 1692, ledit seigneur marquis de Coudré fust fait lieutenant général de ses armées.

» L'alliance dudit seigneur marquis de Coudré a esté avec Henriette de la Chambre de Seissel, fille de Louis de la Chambre de Seissel, marquis d'Aix, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, et d'Adrienne de Grandmont, fille de Jacques de Grandmont de Joux, chevalier, baron de Chastillon; et de son mariage il a eu: Joseph-Marie d'Alinge; Jean d'Alinge, abbé de Chindrieux; François d'Alinge, chevalier de la religion des saints Maurice et Lazare, et cy-devant colonel du régiment dragons de S.A.R., et dame Louise d'Alinge, à présent des dames de Remiremont. Son contract dotal est du 24 juin 1655, reçu par le notaire Costaz, et le testament dudit marquis est du 24 mars 1694, qui est solemnel.

JOSEPH-MARIE D'ALINGE.

» Dom Joseph-Marie d'Alinge de la Chambre de Seissel, marquis de Coudré, d'Aix et de Lullin, comte de Langin, l'Hullie, Apremont et Montréal, baron de Laringe et de Montfalcon, seigneur de la maison forte de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, seigneur de la Rochette en Savoie et en Chablais, Servete, la Cour, Publier, Chevenes et les Choseaux et de Greizy, chevalier grand-croix de la religion des saints Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, *ayoz* (1) et gouverneur de S.A.R. monseigneur le prince de Piedmont, Cornette blanche de la noblesse de Savoie, ministre d'Estat de S.M. le Roy de Sicile, général de la cavalerie et des dragons, commandeur de Saint-Victor et chapitre, cy-devant capitaine de la compagnie des gentilshommes archers de la garde du Roy de Sicile, et commandant généralement en Savoie.

» Il a fait alliance, en l'année 1677, suivant son contract de mariage du 20 septembre 1677, reçu par M^e Billiet, notaire, avec dame Françoise Deschamps, fille de noble Nicolas Deschamps, conseiller de S.A.R., président en sa souveraine Chambre des comptes de Savoie, baron de Juifs et seigneur de Rochefort, et de demoiselle Louise Baland. Il a eu de ce mariage: Messire Jacques d'Alinge, à présent Cornette des gentilshommes archers de la garde du Roy de Sicile, marquis de Ternier et de Saint-Julien; Messire Louis-Emmanuel d'Alinge, major du régiment de cavalerie de Piedmont Royal; Auguste d'Alinge, abbé de *(en blanc dans l'original)*, en la province de la Lomeline; Louis-Hyacinthe d'Alinge, prétendant.

» Ledit Messire Dom Joseph-Marie d'Alinge, père des sus-nommés, a esté pourvu, par patentes de Louis, roy de France, d'une place de capitaine dans le régiment piedmontois infanterie, suivant les patentes du 28 octobre 1673.

» Par autres patentes de Marie-Jeanne Baptiste, duchesse de Savoie, princesse de Piedmont, reine de Chypre, mère et tutrice de S.A.R. Victor-Améd second, duc de Savoie, prince de Piedmont, Roy de Chypre, données à Thurin le 26 avril 1679, deuement scellées et signées, ledit messire Joseph-Marie d'Alinge, marquis d'Aix, a esté constitué et establi gentilhomme de la chambre de S.A.R.

» Par autres patentes de Victor-Améd second, duc de Savoie, prince de Piedmont, roy de Chypre, données à Thurin le 26 mars 1687, ledit seigneur marquis de Coudré a esté créé cornette de la compagnie des gentilshommes archers gardes du corps de S.A.R.

» Par autres patentes dudit Victor-Améd second, duc de Savoie, prince de Piedmont, roy de Chypre, grand maistre et général de la sacrée religion et ordre des saints Maurice et Lazare, données à Thurin le 12 aoust 1688, deuement scellées et signées, ledit messire Joseph-Marie d'Alinge a esté reçu au nombre des chevaliers de ladite sacrée religion des saints Maurice et Lazare.

» Ledit messire dom Marie-Joseph d'Alinge, marquis de Coudré, a passé carnet d'arrière fied de ses terres d'Apremont, la Rochette et l'Hullie, en faveur de son A.R., duc de Savoie, entre les mains de maistre Grinjon, commissaire de sadite A.R.

» Nous, chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Hiérusalem, commandeurs et commissaires susdits, en exécution

(1) Ajo: mot italien qui signifie gouverneur.

de nostre commission avons procédé les vingt-six, vingt-sept et vingt-huit du courant mois de décembre, à l'examen, visite et vérification des tiltres énoncés dans les inventaires et articles de la preuve d'ancienne noblesse et droits honorifiques cy-devant tenorisés, à nous produits et exhibés par ladite dame marquise de Coudré, qui se sont trouvés en deux forme et fait une foy probatoire du narré desdits articles, ayant à ces fins ordonné que les sus-énoncées patentes accordées par feu Charles-Emmanuel, de glorieuse mémoire, duc de Savoie, le vingt-quatrième février mille six centz cinquante-cinq, à feu messire Jacques d'Alinge, portant érection de la terre de Coudré en marquisat et celle de Langin en comté, seront cy-après ténorisés, puisque leur narré suffit pour la preuve de l'ancienneté de noblesse de la maison d'Alinge et des tiltres honoraires et glorieux emplois que les ascendants du prétendant ont eus, renvoyant la vérification des autres tiltres que ladite dame marquise de Coudré prétend encore de nous produire, de mesme que l'audition des tesmoins qui ont desjà esté par nous assermentés, à demain et autres jours suivans, s'il y escheoit. — Fait à Chambéry, le susdit jour vingt-huit décembre mille sept cent dix-sept, et avons scellés et signés et fait contresigner par ledit maistre Chambon.

» *Le Commandeur de Dolomieu,*

» *Le Chevalier de Maugiron,*

» CHAMBON, *notaire* susdit. »

EXTRAIT DES PATENTES DE CHARLES-EMMANUEL.

« CHARLES-EMMANUEL, par la grâce de Dieu, duc de Savoie, Chablais, Aoste, Genevois et Montferrat, prince de Piedmont, marquis de Saluces, comte de Genève, marquis en Italie, baron de Vaux et Faussigny, seigneur de Verceil, du marquisat de Seve, Oneille et Maro, prince et vicaire perpétuel du St-Empire, roy de Chypre, etc., à tous présents et advenir salut. Depuis l'établissement de cette couronne, nos sérénissimes prédécesseurs ont toujours eu un soin très-particulier, non-seulement de conserver, mais encore d'eslever les illustres et anciennes maisons de nos Estats, et de les honorer par des tiltres et dignités, afin de les obliger par ces hautes faveurs de demeurer fermes dans l'obéissance deue à leurs souverains et de porter, par ces exemples, nos autres vassaux à les imiter. Et d'autant que nous désirons faire connoître à tout le monde que, de toutes les parties de la justice, nous n'en chérissions point tant que celle qui distribue ses récompenses, et que nous ne désirons pas moins que nos prédécesseurs d'user des libéralités et bienfaits envers ceux qui, par les avantages de leur naissance, de leur vertu et de leur service, se sont rendus utiles et recommandables à l'Etat, SÇAVOIR FAISONS qu'ayant considéré le rang qu'a tenu de tout temps la maison d'Alinge, soit à cause de son ancienneté qui est de passé six centz ans, soit à cause de ses alliances qu'elles a prises ou données aux plus illustres familles de nos pais delà les monts, soit par le grand nombre des terres et seigneuries qu'elle possède encor à présent, soit par les fidelles et continuel services que ceux qui sont sortis d'une si bonne tige ont rendus à nos prédécesseurs dans les guerres passées et dans les glorieux voyages de la Terre-Sainte, soit par les charges et emplois qu'ils ont eus pour les intérêts de cette couronne, entre lesquels ont paru avec éclat : Pierre d'Alinge, chevalier et seigneur d'Alinge, sénéchal de Chablais, en l'an 1108; Guillaume, seigneur d'Alinge, gouverneur du chasteau de l'Isle et vidame de Genève, en l'an 1270; Raymond d'Alinge, aussi vidame de Genève, en l'an 1313; Guillaume d'Alinge, chevalier, seigneur de Coudré, qui fust un des principaux gentilshommes qui accompagnèrent Louis de Savoie, roy de Chypre, quand il alla prendre possession de ce royaume, et qui n'abandonna jamais Charlotte, reine de Chypre, pendant toutes ses disgrâces, qui fust envoyé par le duc Louis en ambassade auprès du roy d'Aragon et duc de Milan, en l'an 1462, qui fust conseiller et chambellan du duc Charles, ballif et gouverneur du pays de Vaux, en l'an 1483; Jean, fils dudit Guillaume, fust confirmé dans lesdites charges de son père par Blanche, duchesse régente de Savoie, par lettres de 1490, et François d'Alinge, qui marcha sur ces nobles vestiges, donna tant de preuves de son couaage et de sa valeur, qu'il fut honoré de feu Charles-Emmanuel, nostre ayeul d'heureuse mémoire, de la charge de colonnel de mille hommes de pied, et de gentilhomme ordinaire de sa chambre, et Daniel d'Alinge, qui fust cornette des gentilshommes archers de la garde de feu Charles-Emmanuel. Mais, sans aller si loin, nous ne pouvons oublier la généreuse résolution de Josué d'Alinge, baron de Laringe, qui commandait l'infanterie à ce fameux combat de *Palestre*, ni les services continuels que messire Jacques d'Alinge, son fils, baron de Coudré et de Laringe, seigneur de Langin, Greizy, etc., nous a rendus durant diverses campagnes, en plusieurs et importantes occasions, qui méritent bien que, comme juste arbitre de sa valeur et de sa fidélité, nous luy témoignons et à la postérité, par des accroissemens d'honneur, que sesdits services nous sont autant agréables comme nous les avons éprouvés utiles au bien de nostre couronne : A CES CAUSES et autres nous mouvants, estant bien informé de la qualité, estendue et revenus de la baronie de Coudré et seigneurie de Langin, situés en nostre duché de Chablais, appartenant au sus-nommé Jacques d'Alinge, baron de Coudré, avons de nostre grâce spéciale, puissance et autorité souveraine, érigé en sa faveur ladite baronie de Coudré, seigneuries, fief et autres biens en dépendants en titre et dignité de MARQUISAT, et de ladite seigneurie de Langin, avec les villages y enclavés et toutes ses appartenances et dépendances, en tiltre et dignité de COMTÉ, en telle sorte qu'il se puisse dores en avant nommer et qualifier en jugement et dehors marquis de Coudré et comte

de Langin, et, après luy, ses enfants et descendants masles et femelles, ou autres ayant de luy cause, et jouir de tous droits, privilèges et prérogatives dont jouissent les autres marquis et comtes de nosdits États, avec pouvoir d'establi, rièr lesdites terres et juridictions, chacun en droit soy, un juge d'appel, greffiers ou autres officiers pour l'administration de la justice, ériger fourches patibulaires à six et quatre piliers, et se servir de toutes les autres marques extérieures qui peuvent désigner la nouvelle qualité desdites terres de Coudré et de Langin; SI DONNONS en mandement à nos très chers et bien amés féaux conseillers les gens tenant nostre Chambre des comptes de Savoie de vérifier et intérier les présentes, selon leur forme et teneur, sans aucune modification ni limitation, et que, tant eux que nos autres magistrats en laissent et fassent jouir ledit Jacques d'Alinge, marquis de Coudré et comte de Langin, ses enfants masles et femelles et autres ayant de luy cause, pleinement et paisiblement, et sans qu'il soit tenu, sous prétexte de nos édits et autrement, à donner autre dénombrement ni faire preuve de ses autres biens, juridictions et revenus, à quoy nous avons dérogé et dérogeons et à la dérogoire des dérogoires, pour le d'autant plus gratifier. Enjoignons à ces fins à nos patrimoniaux et généraux de donner tous consentemens nécessaires à l'intérierement et vérification des présentes, que nous voulons servir de première, seconde, troisième, finale et péremptoire jussion. — Données à Thurin, le vingt-quatrième jour du mois de février mille six centz cinquante cinq, scellées du grand sceau sur cire rouge et signées CHARLES-EMMANUEL. — *Visa* CASTAGNÉRY, GRANERY; *registrata* CARRON, et contresignées SANSOZ. »

(1) « Du vingt-neuf dudit mois de décembre an susdit et au susdit lieu,

» A comparu de rechef par devant nous ladite dame marquise de Coudré, laquelle, pour une plus ample preuve de l'extraction noble et ancienne de ladite maison d'Alinge, a produit entre les mains de nous commissaires susdits un arrêt rendu par le souverain sénat de Savoie, le 30 juillet 1610, entre noble Josué d'Alinge, fils d'Antoine, bisayeul du prétendant, et maistre Bertrand Faure, procureur audit sénat, curateur en l'hoirie jacante dudit noble Antoine d'Alinge, père dudit Josué, trisayeul du prétendant Louis-Hyacinthe et autres intéressés, par lequel arrest les fidéi-commis contenus dans les dispositions testamentaires des nobles seigneurs Rodolphe, Jean, François et François-Bon d'Alinge ont esté déclarés ouverts et purifiés en la personne dudit noble Josué d'Alinge, et en celles de nobles François et Daniel d'Alinge, ses frères, par le décès dudit noble Antoine d'Alinge, leur père, dans le visa duquel arrest les susdites dispositions testamentaires y sont énoncées par an et jour. Le plus ancien, dudit noble Rodolphe d'Alinge, qualifié de seigneur de Coudré, Langin, Servete et Saint-Martin, estant daté du 22 mars 1441, signé par maistre Pierre Crizier, notaire, qui nous a esté présenté en deux et bonne forme, avec les autres testaments visés audit arrest, deument signé par maistre Raymond, dans lequel arrest et testaments lesdits seigneurs d'Alinges sont qualifiés de seigneurs de places, terres érigées en juridictions.

» Et pour établir et prouver, en exemption du décret de la vénérable Langue d'Auvergne, du 21 juin proche passé, que les pourveus des charges de président, sénateurs, maîtres auditeurs, advocats et procureurs généraux dans les deux Cours souveraines du Sénat et de la Chambre des comptes, establies en Savoie, sont recogneus anciens nobles, eux et leurs descendants et postérité, et qu'ils jouissent de toutes les prérogatives, attributs, droits, honneurs et privilèges de l'ancienne noblesse de Savoie, et qu'ils sont recogneus et réputés pour vrais et anciens nobles et reçeus à prestation de serment de fidélité et hommage, et dans toutes assemblées de convocation de noblesse; ladite dame marquise de Coudré nous a produit et remis entre les mains l'acte de notoriété fait et signé par noble Jean-Antoine Borré, conseiller du Roy, clavaire et archiviste en ladite souveraine Chambre des comptes de Savoie, le 15 aoust proche passé, par luy signé, approuvé et certifié véritable par ladite souveraine Chambre des comptes, le mesme jour, à forme du verbal qui suit, ledit acte de notoriété deument signé par le seigneur président Costa et contresigné par maistre Charvet et scellé du grand sceau, et dont ladite dame nous a requis d'insérer la teneur dans nostre présent verbal, pour establi que feu noble Nicolas Deschamps, ayeul maternel du prétendant et qui a esté pourveu de la charge de maistre aux comptes dans la dernière souveraine Chambre des comptes de Savoie, et ensuite de celle de président, par les patentes cy-devant énoncées, estoit ancien noble ayant desjà esté qualifié de noble dans la première desdites patentes. Lequel acte nous, commissaires susdits, avons trouvé en deux et probante forme et ordonné la teneur estre insérée cy-après.

» Nous noble Jean-Antoine Borré, conseiller du Roy, clavaire et archiviste de la souveraine Chambre des comptes de Savoie, en suite de la commission à nous donnée par décret de la souveraine Chambre des comptes de Savoie, du jour d'hier, signée par le seigneur président Costa, mise sur la requête présentée par S.E. Messire Joseph-Marie d'Alinge, marquis de Coudré, chevalier des ordres du Roy, ayo, et gouverneur de S.A.R. monseigneur le

(1) Je prie mes lecteurs de prendre bonne note de l'acte ici transcrit. Il n'intéresse qu'indirectement la maison d'Allinges, mais c'est une pièce justificative pour un grand nombre de familles savoyardes qui ont pour origine de leur noblesse les services qu'elles ont rendus à leur pays et à leurs princes en exerçant la magistrature dans nos deux Cours, le Sénat et la Chambre des Comptes. Cette origine est des plus relevées, car nous devons toujours être fiers des vieilles traditions de savoir, d'intégrité et d'indépendance, qui se sont continuellement perpétuées dans nos Cours souveraines de Savoie!

prince de Piémont, tendante à fin d'avoir un acte de notoriété de la souveraine Chambre des comptes de Savoie pour faire conster du droit d'ancienne noblesse acquis aux seigneurs conseillers du Roy, magistrats dans ses Cours souveraines du Sénat et de la Chambre des comptes de Savoie, certifications et attestons à toutes Cours étrangères et autres qu'il appartiendra, que les magistrats en titres de conseillers du Roy dans les deux Cours souveraines, tant du Sénat que de la Chambre des comptes de Savoie, sçavoir : les seigneurs présidents, sénateurs, maîtres et auditeurs, advocats et procureurs généraux desdites deux Cours souveraines estant installés dans leurs charges, sont déclarés et recogneus anciens nobles et jouissent à perpétuité, de même que leurs descendants et postérité, de toutes les prérogatives, attributs, droicts, honneurs et privilèges de l'ancienne noblesse de Savoie, et sont recogneus et réputés pour vrais et anciens nobles et reçeus à prestation de serment de fidélité et hommage, et dans tous actes d'assemblées et de convocations de noblesse. En foy de quoy nous avons signé le présent à Chambéry, le quinze aoust mille sept centz dix-sept. *Signé* : BORNÉ, archiviste de Sa Majesté.

» La Chambre des comptes de Savoie certifie et atteste à tous qu'il appartiendra, que noble et spectable Jean-Antoine Borré, qui a signé le certificat et acte de notoriété de l'autre part escript, est conseiller du Roy, clavaire et archiviste en ladite Chambre, et qu'aux actes par luy signés foy est adjoustée en jugement et dehors. En témoignage de quoy ont esté accordées les présentes, signées par messire illustre Jean-Baptiste Costa, marquis de Beauregard et de Saint-Genix, comte de Villard et de Cernex et autres places, conseiller d'Etat de S. M. et président en ladite souveraine Chambre des comptes, et contresignées par le secrétaire d'icelle et notaire royal et collégié, à Chambéry, le quinzième aoust mille sept centz dix-sept, deument scellé et signé par ledit seigneur président Costa et contresigné par M^e Charvet, etc., etc., etc. (1).

» En foy de tout ce que dessus nous auons scellé et signé et fait contresigner par ledit M^e Chambon, à Chambéry, ledit jour vingt-neuf décembre mil sept cent dix-sept et renvoyé la déposition des tesmoins à demain et autres jours suivants.

» *Le Chevalier de Dolomieu, commandeur de Charrières.*

» *Le Chevalier de Maugiron,*

J. CHAMBON, notaire. »

ORDRE DE MALTE. — Extrait des Preuves de noblesse de Louis-Hyacinthe d'Allinges.
Arch. du département du Rhône. H. 191.

(1) Le reste des Preuves pour les alliances se trouvera consigné à l'article des familles que cela regarde.



ALARDET ou ALLARDET

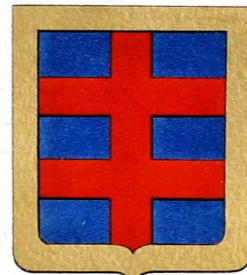
(RENOVI DE LA PAGE 9).

P. d'argent à la bande d'azur chargée en chef et en pointe d'une étoile d'or, et en cœur d'un croissant (montant, selon BESSON; d'une croissette, selon COMMÈNE) tourné du champ (Arch. de MALTE, à LYON; — Preuves POBEL).



Un fragment de généalogie dressé par l'abbé de Commène (1) (Arch. d'Oncieu-la-Bathie) donne ce qui suit : — N^e Sibuet Allardet, maître auditeur à la Chre des Cptes de Savoie, épousa demoiselle Louise *Gouret*. Il testa le 8 août 1539; elle, le 30 juillet 1532. Ils eurent de leur mariage : demoiselle Jeanne Allardet, laquelle épousa (obligation pour sa dot, du 21 mai 1553) noble et puissant Catherin Pobel, président du Souverain Sénat de Savoie. Elle vivait encore en 1561, année où on la trouve mentionnée dans les registres paroissiaux de Chambéry. — Je crois que l'on doit rattacher à cette famille : R^{me} Claude-Louis Allardet, chanoine de Genève, gouverneur d'Emmanuel-Philibert de Savoie, abbé de Filly, doyen de Savoie, évêque de Lausanne, puis de Mondovi, mort, selon Besson, en 1564.

(1) L'abbé de Commène (Jean-Constantin), aumônier général de l'escadron de Savoie, etc., mort en 1686 (Voyez *Commène*), ami et correspondant de Guichenon, s'est occupé de rédiger sur titres, des généalogies des maisons nobles de Savoie. J'ai retrouvé éparées çà et là quelques feuilles de ce travail manuscrit, en général très-exact, qui, à en juger par la rareté de ces épages, a dû être restreint à un petit nombre de familles.



ALLONSIER ou ALONZIÉ

P. d'azur à la croix double de gueules, qui est à enquérir, à la bordure d'or. — (BESSON).

Ce sont les armoiries prises par le célèbre cardinal de Brogny, avec la devise *Christe crucem cruentasti*.



ICI ce que Besson rapporte sur cette famille dans ses *Mém. pour l'hist. ecclésiastique des diocèses et décanat de Savoie*, p. 48 *in nota*.

« Quant à l'origine de ce cardinal (Jean de Brogny) (1), c'est mal à propos qu'on lui donne le nom d'Alonzié. Il y a une famille de ce nom dans le comtat d'Avignon, qui se dit en conséquence être de celle du cardinal de Brogny et en a les armoiries. On débite que le père du cardinal étoit de cette famille, que le débâlement de ses affaires l'ayant obligé de sortir du pays, il se retira en Savoie, dans le voisinage d'Annessi. La fausseté de cette extraction se démontre par le testament et codicille de ce cardinal et par la procuration qu'il passa pour la fondation du couvent de Saint-Dominique d'Annessi. Il paroît plus vraisemblable que la famille d'Alonzié est originaire du Genevois, qu'elle fut alliée au cardinal de Brogny (2) et qu'elle s'établit dans le Comtat dans le xv^e siècle. Voici la preuve de ma conjecture. Un noble Rolet d'Alonzier du diocèse de Genève, à son nom et en qualité de mari de noble Jacquemette, fait quittance à R^d Jean Brossy..... procureur des héritiers de feu François, évêque et prince de Genève (3), cardinal de Saint-Marcel, de la somme de 250 fl. d'or de 12 sols pièce et encore de celle de 12 fl. et 1/2 d'autre part, qui avoient été donnés à ladite Jacquemette, nièce dudit François, cardinal de Saint-Marcel, par ses exécuteurs testamentaires. Cet acte fut passé en la cure de Pringy, près d'Annessi, le 27 mars 1448. Quant aux armoiries de cette famille d'Alonzier, qui sont les mêmes que celles de notre Jean de Brogny, on sçait que ce cardinal se les donna lui-même avec cette devise : *Christe crucem cruentasti*, par un motif de piété. »

(1) Jean Fraczon, dit de Brogny, cardinal évêque d'Ostie, évêque de Genève, etc., etc., une des illustrations de la Savoie, est appelé improprement par quelques auteurs Alarinet.

(2) Besson aurait pu ajouter : et qu'elle en prit les armes à cause de la grande illustration du cardinal d'Ostie, et du cardinal de Saint-Marcel, le premier grand oncle, le second oncle de Rolet d'Alonzier.

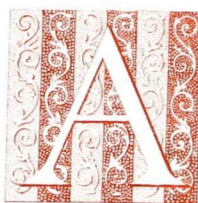
(3) François de Metz ou Mez, neveu du cardinal de Brogny, fils de sa sœur, et après lui prince-évêque de Genève, porte les mêmes armoiries que son oncle, avec une brisure. — Voyez les armoiries des évêques de Genève.



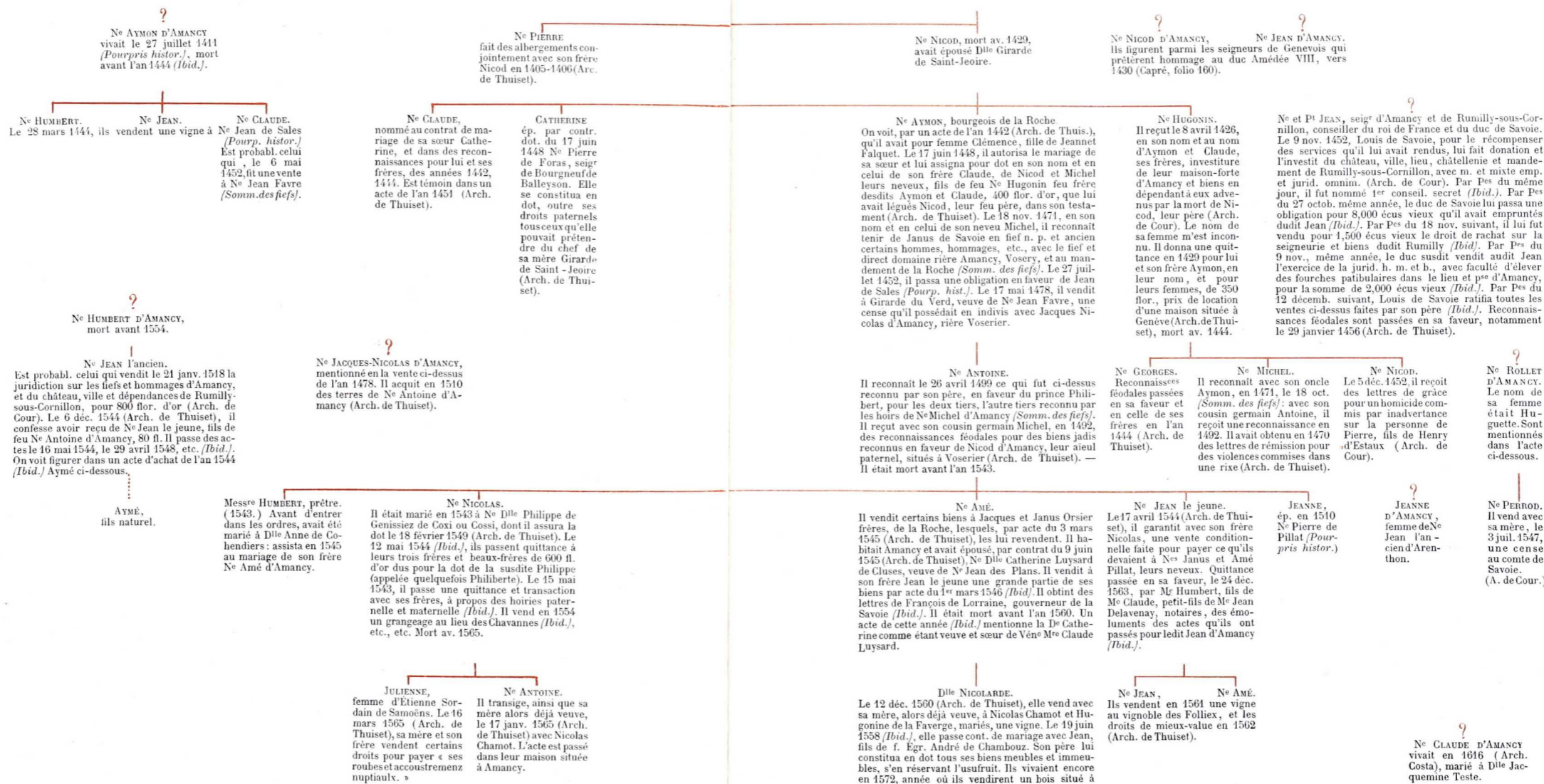
AMANCY (D') OU D'AMANCIER

SEIGNEURS D'AMANCY (GENEVOIS).

P. de gueules à 3 fasces coupées d'or et d'azur. (BESSON.) — Suivant Charles-Auguste DE SALES, ils portaient fascé d'or et de gueules de six pièces. — Suivant une autre version, de gueules à trois pals coupés d'or et d'azur.



ANCIENNE maison éteinte. Elle a pris ou donné son nom à une paroisse près de la Roche, dans l'église de laquelle on voyait, au dire de Besson, les armoiries qu'il rapporte, dont j'ai suivi la version. Je n'ai pas eu le bonheur de trouver des titres suffisant à combler la lacune qui existe dans la filiation de cette famille, de 1280 à 1397. La dernière mention que j'en trouve est de l'an 1616, année dans laquelle vivait N° Claude d'Amancy, marié à dame Jacquemine Teste.





ARMURE
D'EMMANUEL-PHILIBERT, DUC DE SAVOIE
EXISTANT DANS LA ROYALE GALERIE D'ARMES DE TURIN

Dessiné d'après l'original pour l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*.

AMBLARD DE CHIGNIN



*P. d'argent au lion de gueules, à la fasce d'azur chargée de 3 roses du champ,
br. s. l. t. (GUICHENON. PALLIOT. BESSON.)*



GUICHENON en parlant de cette famille prétend qu'elle descend par les femmes de la maison de Saint-Antelme de Chignin (*Hist. de Br. et Bug.*, p. 252., Généal. Menthon) et en donne le blason dans son *Indice Armorial*. Quoique je n'aie pu vérifier cette assertion, il n'est pas moins certain que la maison des Amblard est fort distinguée. En effet on trouvera dès le XIV^e siècle, dans les premiers degrés de sa généalogie, un prince évêque de Maurienne et plusieurs chevaliers. Les alliances qu'elle a contractées sont avec les premières familles savoyardes. Elle avait fondé une chapelle où était son tombeau, dans l'église collégiale de Saint-Jeoire, près Chignin.

La haute position de cette famille à l'époque où commence le tableau suivant ne permet pas de douter qu'elle ne soit beaucoup plus ancienne; mais à cause de l'absence de titres, on ne peut la faire remonter que vers la fin du XIII^e siècle.

Elle s'est éteinte il y a trois cents ans dans la personne de François, tué en 1581, au combat de l'Étoile, près Valence.

Je suis redevable à mon ami le marquis d'Oncieu de la Bathie de quelques notes sur la généalogie des Amblards, que j'ai complétée avec les titres indiqués à chaque article.

(Suit la généalogie.)

AMBLARDET. — Voir TORTOLLIER.

AMBLARD, d'EXTREMONTS, évêque de Maurienne, élu en 1301, teste le 15 des kalendes de mai de l'an 1308 (Histoire du Diocèse de Maurienne, Angley, p. 167 et suivantes). La concordance des noms de ses frères, de ses neveux et des dates semblerait le placer à ce degré.

PIERRE AMBLARD ép. Agnès, laquelle testa en 1298 (Invent., Arch. Morand); lui mort avant 1308.

HUGUES AMBLARD, chevalier. Il est mentionné avec son frère Guillaume, dans un acte de 1218 (?), comme donataire d'Hugues de Comeris, jurisculte. Il est mentionné seul, avec Pierre de la Poype dans un acte de l'an 1298 pour les biens que leur a vendus Pierre Comeris (Invent., Arch. Morand). Il serait, selon le ms. d'Oncieu, père de Guigues ci-dessous et était mort avant l'an 1308.

VUILLIEME AMBLARD, d'EXTREMONTS. Il est mentionné, dans un acte de l'an 1292 et dans un autre de l'an 1298 par lequel il acheta certains biens de Pierre de Comeris, damoiseau; dans un acte de l'an 1297, par lequel M^{re} Guidon de Chignin lui vend deux setiers de vin de rente. Il testa l'an 1298. Il avait vendu des biens à Alix, veuve de Pierre de la Poype dont les lods furent réglés et quittancés par Rolet de Chignin en 1301. Inventaire Arch. Morand.

(*) Cette indication est tirée d'un inventaire de titres pour la maison de la Poype de Chignin. Il contient, dans un grand rouleau en parchemin, l'énumération de près de deux cents titres des XIII^e et XIV^e siècles. Il est en écriture du commencement du XV^e, et renferme des notions précieuses sur les vieilles familles nobles des environs de Chignin.

Tout me porte à croire que cette date de 1218 n'est pas exacte. Je suppose que le notaire en écrivant cette date MCCXVIII, aura oublié un L avant ou après le X, ou mis un X au lieu d'un L. Il faudrait donc lire 1248, 58 ou 68. L'indication n'étant pas marquée, on ne peut fixer autrement cette date.

JACQUES Amblard vend à Jean des Clefs, chev., pour 60 sols gr. tourn. d'argent un fief au mandement de Faverges, conjointement à son fils Rolet et à Agnès, veuve de Rodolphe de Faverges (Arch. de Cour).

AMÉDÉE, neveu de l'évêque de Maurienne. Son oncle lui légua 50 livres viennoises de revenu à prendre dans les biens du testateur, après le choix d'Hugonet; plus 200 livres viennoises pour une fois.

AMBLARDET, cohér. de son oncle l'évêque pour ses biens de Tarentaise, et 200 l. vienn. Il fonda un anniversaire pour son père dans la cathédrale de Maurienne (Doc. de l'Ac. de Sav., t. II, f. 244).

II. GUIGUES ou HUGONET, ou GUY, chev. Il prête hommage pour ses biens de Montmélan, les 30 octob. et 2 nov. 1323 (Arch. de Cour). Il vivait encore le 19 novembre 1345, et avait épousé Genette de la Poype, selon le ms. d'Oncieu. Il est mentionné dans une reconnaissance de l'an 1336, 29 juin (Arch. Costa), conjointement à Guidon Amblard, aussi chevalier. Il fut cohéritier avec ses frères, de son oncle l'évêque pour les biens de Tarentaise et 200 liv. vienn. Il eut en outre 50 l. v. de revenu annuel à prendre sur les biens du testateur, hors de Tarentaise, à son choix, et 200 l. v. pour une fois.

GUIDON ou GUIDONET, chev., cohér. avec les frères de l'évêque, son oncle, pour les biens de Tarentaise, et 200 l. v. Il fut arbitre dans une transaction du 7 fév. 1349 entre Richard de Croiles et Pierre de la Poype (Arch. Morand); mentionné dans la reconnaissance de 1336. Il prête hommage pour ses biens de Montmélan, le 2 nov. 1323 (Arch. de Cour). Mort av. 1376.

Messire PIERRE, chanoine de Maurienne, neveu de l'évêque, un de ses exécuteurs testamentaires, et son légataire pour 200 livres viennoises.

JEAN AMBLARD, de Montmélan, possédait une pièce de terre à Francin, confinait celle vendue le dernier avril 1357 par Pierre de la Poype, Damoiseau, à Hugonet Bertrand, Damoiseau (Arch. Morand).

ROLET AMBLARD, cité avec son père dans la vente ci-dessus; mentionné dans l'investiture dudit fief faite en faveur dudit Jean des Clefs, le 14 février 1344 (Arch. de Cour).

JEAN. Il a ép. : 1^o D^{lle} Antoinette, fille et héritière de Guigues Barral d'Allevard. Cont. dot. du 4 octob. 1368; 2^o D^{lle} Jeanne de la Ravoire, veuve av. 1415 (Arch. d'Oncieu).

BÉATRIX, veuve en 1387 de N^e Antoine Portier, de Chignin (Arch. d'Onc.). Il naquit de ce mariage N^e Aymar Portier, qui, par testam. du 30 août 1320, a institué héritier Pierre Amblard, son cousin (Arch. d'Oncieu).

III. HUGUES ou HUGONARD, chev. Il fut témoin à deux actes passés le 12 février 1371 dans la cour de sa maison à Saint-Jean-de-la-Porte (Arch. Morand). Le 2 janv. 1366 il passe une quittance à Jean de la Poype, de Chignin; acte passé dans la maison dudit Hugonard à Chignin (Arch. Morand). Il épousa le 30 janvier 1378 (Arch. Costa) Guigonne, fille d'Aymar de Seyssel. Il testa le 8 août 1369 (Ibid.). Sa veuve se remaria avant 1380 à Jacques de la Balme, seigr d'Aprenmont. De ce mariage naquit Aymon, père de Guigonne de la Balme, qui épousa 1^o Jean de Montgelat, 2^o Gaspard de Montmayeur, av. 1417 (Arch. Costa).

PIERRE vivait en 1357 (Arch. d'Onc.). Est ce R^e M^{re} Pierre Amblard, chanoine du prieuré de St-Martin-de-Misericord, qui fut témoin à Chambéry à un acte du 21 août 1375 (Arch. Morand).

AMBLARD. Amblardus Amblardi. Le 3 août 1367, il achète de Jean de la Poype, de son père et franc alleu, 25 fossorées de vigne à Tormery. Il les revend le 7 octob. 1376, à Hugues Valard, de Chambéry, chev., seigr de St-Michel-des-Deserts (Arch. Morand).

N^e JEAN AMBLARD (alias Eyn-152) d'Aiguebelle, épousa Aleysie ou Alexie de Viry. Un acte du 24 fév. 1375 (Arch. d'Oncieu) la dit déjà veuve. Elle vivait encore le 9 juillet 1396 (Voy. ci-dessous).

N^e JEAN AMBLARD. Il vend conjointement à son frère Amédée et avec Aleysie de Vichy, veuve de Jean Amblard alias Eyn-152, leur père, le 9 juill. 1396, une cense à percevoir à St-Jean-de-Maurienne (Arch. du château de Marclaz).

N^e AMÉDÉE AMBLARD d'Aiguebelle vivait le 9 du mois de juill. 1396, et encore le 30 janv. 1428.

(1) Hugues Amblard, seigr de Montgelat, ayant un jour, après de vives paroles échangées avec son frère Amédée, seigr de Fenestreaux, tiré son poignard pour le frapper, et cela dans la Sainte Chapelle de Savoie et en présence du duc de Savoie, il fut condamné par ce crime à payer une amende de 100 marcs d'argent et 800 écus d'or sol et au bannissement perpétuel. Sur son humble requête et sur l'offre qu'il fit de faire cession de son château et biens de Montgelat au duc en corespectif de l'amende, il obtint par P^{re} des 7, 15 et 17 mars, grâce de la peine du bannissement, en considération de son grand âge, de sa famille et de ses parents, et moyennant la cession du château et biens de Montgelat, pourvu qu'il ne se présente plus devant S. A. — Il lui fut d'abord défendu d'aller à Chambéry, sauf une fois par an, le jour du Saint-Suaire, et alors il devait arriver la veille et repartir le lendemain. Lorsque S. A. était en Savoie, il lui était enjoint de se tenir éloigné au moins d'une lieue de sa résidence; puis il lui fut permis d'aller à Chambéry, pourvu qu'il s'abstint de se présenter devant la personne du duc. Le château de Montgelat fut réuni au domaine ducal (Arch. de Cour).

(2) Dans son codicille, du 10 nov. 1544 (Arch. St-Jorioz) Jean-François de Beaufort dit qu'après avoir testé le 9 nov. 1536, il épousa Guigonne des Amblards, veuve de N^e Jean de Menthon, seigr de Rochefort, et qu'il eut de ce mariage une fille nommée Françoise, qu'il nomme son héritière particulière pour 1,400 écus d'or sol, et dans le cas où Jean-Amédée de Beaufort, frère et héritier universel dudit Jean-François mourrait sans enfants, il lui substitua ladite Françoise comme héritière universelle.

AMÉDÉE. Il assigne, en 1415, divers biens à Jeanne de la Ravoire, sa mère, en paiement de sa dot (Arch. d'Oncieu).

IV. PIERRE, chevalier, bailli de Savoie en 1426 (Arch. d'Onc.), bailli d'Aoste en 1430 (Arch. de Cour), seigr de Montagny. Il ép. 1^o Marguerite Marchand, Dame de Montgelat, laquelle testa le 19 avril 1414 (Arch. Costa); 2^o Françoise de la Tour de Vinay, fille d'Albert, chev., laquelle testa le 24 août 1461. Lui testa le 18 juin 1449, nommant sa femme tutrice de ses enfants (Arch. Costa et d'Onc.), et lui laissant l'usufruit de sa maison forte de Chignin et de divers biens. Il substitua à ses enfants, 1^o Jacques de Montmayeur et Humbert d'Ameyzin; 2^o Gaëtan de Salenove, et les enfants de Sibard de Rivoire, seigr de Gerbaix. Il transigea le 19 janv. 1417 avec Guigonne de la Balme pour les droits dotaux de Guigonne de Seyssel, leur mère et grand-mère commune. (Arch. Costa). Il prête hommage pour son château de Chignin, le 17 mars 1493. Il acquiert du duc de Savoie le greffe de la châtellenie de Chambéry, le 30 août 1427 (Arch. de Cour). Il n'eut point d'enfants de ses femmes. Il obtint par P^{re} du 18 fév. 1426 (pour les trois premiers) et du 25 oct. 1427 (pour le dernier), la légitimation de quatre fils, Jean, Louis, François et Hugonin, qu'il avait eus hors mariage de Jeannette, fille de Pierre Esceuer, alias Regis (Arch. gén. de Turin) par lesquelles ils furent remis en tous leurs droits d'antique noblesse, etc.

FRANÇOIS, fils naturel, légitimé le 18 fév. 1426, héritier de son père de la maison forte de Peltra, dans la vallée de Miolans (Arch. Costa). Il passa contrat d'assurance de la dot de N^e Guillemette de Quintal, sa femme, le 13 juill. 1454 (Arch. d'Onc.).

GUIGONNE, fille naturelle, femme de Claude Catinelli. Son père lui légua 25 florins outre sa dot qui était de 700 flor. (Arch. Costa). Il n'est pas question d'elle dans les P^{re} de légitimation de ses frères.

N^e JACQUES AMBLARD, nommé ainsi que son père dans un acte du 30 janv. 1428 (Arch. d'Oncieu).

HUGUES dit des AMBLARDS (1), chev., seigr de Montgelat. Le 29 mai 1495, Jean de Montbel, seigr de Varel et Dullin, reconnut tenir dudit Hugues (fils d'Hugues, chev., qui était fils de Pierre, chev.) certains biens et vignes à Cognin, mouvant du fief du château de Montgelat. (Arch. de Troches). Il épousa, cont. dot. du 6 mai 1502 (Arch. Costa), Georgette, fille de Jean d'Escrivieux, seigr de château Bochart, au Dioc. de Belley. Elle était veuve de Claude, fils de Guigues de la Ravoire de Chambéry. Elle testa le 21 novembre 1531 (Arch. Costa), donnant la moitié de tous ses biens à sa fille Guigonne. Elle codicilla le 17 juillet 1532, laissant à Hugues Amblard, son mari, l'usufruit et les revenus de Château-Bochart, qui revinrent ensuite à Guigonne.

AMÉDÉE, cohéritier universel de son père, était mort lors du testam. de sa mère. N'est pas mentionné dans les P^{re} de légitimation ci-dessus.

JEAN, fils naturel légitimé (18 fév. 1426).

V. HUGUES ou HUGONIN, fils naturel légitimé le 25 octobre 1427, chevalier, seigr de Montagny de Chignin, etc., etc. : il épousa Antoinette, fille de François Maréchal, seigr de Meximieux. Il testa sa femme, instituant ses trois fils cohér. universels. Il fut inféodé de Montagny le 8 octobre 1470 (Arch. Costa). Par 1^{er} P^{re} de la Duchesse Yolande, il fut nommé bailli et châtelain. Il fut fait prisonnier à la bataille de Varey (Valbonnoys, preuves, p. 204). Il mourut avant 1502. Sa veuve mourut en 1506 (Arch. d'Oncieu).

AMÉDÉE, seigr de FENESTRAUX, cohér. univ. de son père; mentionné comme étant indivis de biens avec ses frères Claude et Hugues, au contr. de mar. de ce dernier de l'an 1502. Le 20 avril 1504, il afferma à N^es Aynard Odinet, et Jean de Beaumont dit Carra, receveurs de la Chambre de Savoie, les revenus des vignes, mestrailles et levées qu'il possédait dans les lieux de Fenestreaux, la Palud, Puisgros, aux mandements de Montmélan, Arbin, Chignin, Montgelat, les Déserts, Saint-Jean-d'Arvey, et généralement tout ce qui lui est dû par ses feudataires et tenanciers à cause de son château de Fenestreaux, soit 92 veyssels de froment, 6 d'orge, 118 d'avoine, 150 poules, 20 sommées de vin, avec les prises de 300 fossorées de vignes, etc., etc. (Arch. Morand). Le 13 octobre 1516, il passe quittance dans sa maison de Chambéry à N^e Françoise Mytre, veuve dudit Jean de Beaumont, de tout ce que lui devait ledit Jean pour les censes ci-dessus (Arch. Morand). Il fut investi le 1^{er} juillet 1525 du château, jurid. et biens, fiefs et arrière-fiefs de Lutrin. Il avait épousé le 9 avril 15... 1^o Claudine, fille de N^e Claude d'Escrivieux, D^{me} de Lutrin en partie. Il ép. 2^o N. N. Il est mort sans lignée. Son neveu Claude-Charles lui a succédé.

R^e CHARLES AMBLARD d'Aiguebelle, chanoine de la collégiale de Ste-Catherine d'Aiguebelle, par son testam. du 13 oct. 1529, institua héritier Amédée Amblard, seigr de Fenestreaux (Arch. d'Oncieu).

GUIGONNE dite des AMBLARDS, D^{me} de Château-Bochart, Lutrin, Sarrrière, Balmette et en partie d'Escrivieux, eut quatre maris. Elle épousa 1^o Jean de Menthon, seigr de Rochefort, contr. dot. du 2 juin 1524 (Arch. de St-Jorioz). Elle eut de ce lit six enfants. — 2^o Jean-François de Beaufort, seigr du Villard, contr. dot. du 15 octobre 1543 (Arch. de Saint-Jorioz). Elle en eut une fille. — 3^o Jacques de Montbel, seigr de Montelier, et 4^o François de Longecambe, seigr de Theys et de Peysieux, le 10 décembre 1551 (Arch. d'Onc.). Elle testa le 22 septembre 1559, étant en puissance de son quatrième mari, fit un legs à Françoise de Beaufort, sa fille, etc. (Arch. de St-Jorioz).

MARGUERITE n'est pas fille naturelle, comme le marquent quelques généalogies; mais il n'est pas clair qu'elle soit fille de Claude-Charles Amblard. Sa mère, Françoise de Châtillon, lui fait un legs dans le testam. dont j'ai parlé ci-dessus. Dans l'expédition du double authentique, qui lui fut faite comme partie, elle est appelée Marguerite de Cusinsens, et il est dit en faveur de ladite Marguerite, ce qui a l'air de se rapporter au contenu du testam. En ce cas, Françoise de Châtillon aurait épousé en premières noces le seigneur de Cusinsens, d'où serait venu cette Marguerite.

VII. CLAUDE-CHARLES, seigr de Montagny. Il épousa, le 23 septembre 1532, Humberte de Gerbaix, veuve avant le 7 juin 1547. Il cède le 26 février 1512, à M^{re} Antoine Recordon, curé de Saint-Jeoire, le droit de rachat de 4 sétérées de prés que lui a vendues sous grâce de rachat, Claude-Charles, son père (Arch. Morand). Il succéda à son oncle Amédée dans la seigr^{ie} de Fenestreaux et de Burey. Il testa le 28 mai 1540. (Arch. d'Oncieu).

FRANÇOIS, se disant donné de N^e Claude Charles Amblard, seigr de Montagny. Il transige le 25 avril 1563 avec François Amblard, à raison du paiement des aliments et vêtements qu'il prétend lui être dus (Arch. du S. de Sav.).

Françoise, religieuse à Ste-Catherine d'Anney. Sa mère lui légua une pension viagère (1550).

Rose, Samère lui légua l'usufruit de divers biens.

Jacques de Menthon, héritier universel de sa mère Guigonne.

Claudine, femme de Philibert de Colombier. Sa mère lui légua 1,400 écus, reversibles si elle meurt sans enfants sur sa sœur Pétronille.

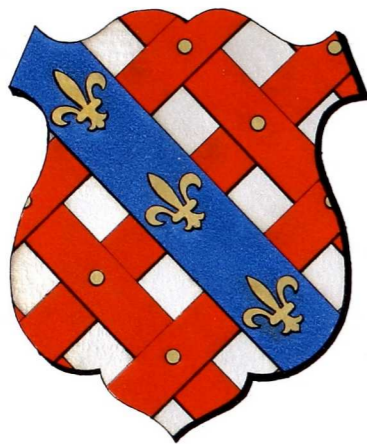
Pétronille, substituée aux legs de 1,400 écus fait à sa sœur Claudine.

François de Menthon, seigr de Rochefort. Il est mentionné au testam. de sa mère comme ayant pris des arrangements avec elle.

Prosper de Menthon, héritier de François Amblard, seigr de Montagny.

VIII. FRANÇOIS, seigr de Montagny. Le 17 janvier 1568, il fait un échange avec N^e Louis de Belletruché de Challes. Ce dernier cède à François entre autres choses un legs de 300 fl. fait par la grand-mère dudit François à feu N^e Marguerite de Cusinsens en son vivant. D^{me} de Menthon reconnue par N^e Amédée Amblard, seigr de Fenestreaux. — François lui donne en échange l'état et office de sergent lui appartenant aux lieux de St-Jeoire, Barberaz-le-Gros, paroisse de Trivier, la Ravoire, etc., que ledit seigr de Montagny tient en fief du duc de Savoie (Arch. Morand). Il épousa au château de Bardassan, le 22 septembre 1557, Blanche de Montmayeur, fille de François, c^o de Brandis (Arch. d'Onc.), quittance de sa dot du 26 novembre 1565 (Arch. Costa). Il testa le 22 septembre 1578 dans sa maison forte de Chignin, sur le point de partir pour guerroyer. N'ayant pas d'enfants, il institua sa femme héritière, et après elle, Prosper, fils d'enfants, il institua sa femme héritière, et après elle, Prosper, fils de François de Menthon, seigr de Rochefort, son cousin. Il fut tué à l'affaire de l'Étoile, près Valence, en 1581, où il combattait comme enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du baron de la Roche. Le 15 févr., même année, sa veuve donnait des instructions à M^{re} Humbert Matrin, not^{re} et bourgeois de Chambéry, p^{re} l'ensevelissement du corps de son mari. (Arch. d'Onc.). En vertu de son testam., ses biens vinrent se réunir à ceux de Guigonne, dans la maison de Menthon.

AMBROYS OU AMBROIS-MARÉCHAL



P. d'argent frété de gueules cloué d'or, à la bande d'azur chargée de 3 fleurs de lis d'or, br. s. l. t.

Devise: SANCTE AMBROSI TUI SUMUS. (CHORIER. ALLARD.)

Dans l'incertitude s'ils ont écartelé du leur, ou porté plein le blason des Maréchal, on a rapporté ici le blason primitif de la famille.



FAMILLE originaire de Bardonnèche ou Bardonnenche (bourg du Briançonnais en Dauphiné) dont Chorier et Allard ont parlé dans leurs ouvrages. Elle est fort ancienne dans cette province, puisque

dans la révision des feux de Bardonnèche de l'an 1234, sont compris entre les nobles, Antoine et les héritiers de Perceval Ambrois. Mais pour m'occuper de ceux de ses membres qui ont marqué parmi la noblesse savoyarde et plus spécialement dans celle de Maurienne, il nous faut franchir trois siècles. Le premier dont j'ai eu connaissance est N^e Antoine Ambroys, coseigneur de Bardonnèche, lequel était en 1552 fermier des revenus de l'Évêché de Maurienne. Le 8 juin 1550, N^e Gabriel Ambroys, fils du susdit Antoine, contracta mariage (Arch. de Thuiset) avec D^{lle} Humberte, fille de N^e et P^t Pierre Maréchal, seigr du château de Saint-Michel, et de D^e Aimée de Monfalcon. Ledit N^e Pierre Maréchal constitua en dot audit N^e Gabriel, son gendre et fils adoptif, « sçavoir est premyerement le nom et harnes de noblesse dudict noble » constituant et de ses predecesseurs, lesquels a baillié et baillie reallement en payncture et » pappier pinturé a barre a trauers (lisez bande) a trois couquillies d'argiant dessus tout laultre » champ d'or avec le tymbre des susdicts d'argiant..... reallement expédiees comme dessus » audict noble Gabriel Ambroys espoux a l'aduenir de la dicte damoysselle Humberte..... » benignement et humblement lesdicts noms et harnes acceptant, et le dict N^e Pierre Mareschal constituant semblablement accepte et prent ledict N^e Gabriel Ambroys (*sic.*) pour son » propre fils, comme se estoyt conceu de sa semence et descendu de son propre corps, le affillant et » pregnant pour son propre fils..... et par la teneur de ce present contract baillant et nommant » ledict noble Gabriel le tiltre, sçauoyr que doresenauant il se puisse et doibge nommer Monsieur » du Vergier, coseigneur de Saint-Michel. Et en oultre, la moitié de tous ses biens, fiefs, rièrefiefs, » domaines, juridictions, etc. (1). » Malgré les termes assez précis de cet acte, Gabriel ne s'appela pas du Vergier, mais prit du vivant et du consentement de son beau-père le nom de Maréchal *alias* Ambroys ou *vice versa*, et quelquefois même Maréchal tout court. Dans un interminable procès qu'il eut à soutenir pour des fidéicommis, en litige avec les Maréchal-Duing de la Valdisère, ces derniers lui contestaient le droit de porter le nom de Maréchal, comme si eux en eussent eu davantage à porter celui de Duing-la-Valdisère. Dans de très-nombreux actes concernant la Maurienne, qui sont en ma possession, je n'ai plus trouvé mention des Ambroys-Maréchal, plus tard que ce qui est porté au Tableau ci-contre, lequel très probablement nomme les derniers gentilshommes de ce nom ayant vécu en Savoie.

Il y a eu en Savoie une autre famille du nom d'AMBROYS, dont je parlerai à l'article LA CHARNÉE, nom sous lequel elle est également connue.

(1) Il est à noter que Humberte était l'aînée des deux autres filles de N^e Pierre Maréchal, lequel eut en outre deux fils bâtards.

I. N^e Antoine AMBROYS, coseigr de Bardonnèche en Dauphiné, mort av. 1569, était en 1552 fermier des revenus de l'Évêché de Maurienne.

II. N^e GABRIEL, coseigr dudit lieu, ép. par cont. dot. du 8 juin 1550, D^{lle} Humberte, fille aînée de N^e et P^t Pierre Maréchal, et de D^{lle} Aimée de Monfalcon. Son beau-père lui constitua en dot, outre la moitié de tous ses biens, le droit et le devoir de porter son nom et ses armes. Il ne s'appela plus que Ambroys *alias* Maréchal, ou *vice versa*. Il acquit, par actes des 5 août 1556, 21 mars et 8 mai 1562, 10 déc. 1569, etc., la plus grande partie des biens de ses belles-sœurs et de leurs frères naturels, situés aux environs de la ville et château de Saint-Michel. Il signa alors seigr du Chastel-sur-St-Michel. Il mourut en 1588, selon Chorier. Avait obtenu, le 30 juill. 1563, arrêt de la Ch^e des Comptes reconnaissant sa noblesse (Preuves 1723), où il est nommé Ambroys dit Maréchal.

III. N^e Pierre AMBROYS MARÉCHAL, coseigr et seigr desdits lieux, ainsi qualifié dans une procuration qu'il passa le 1^{er} octobre 1607, à M^e Bertrand Favre, appelé des Génois dans un autre titre, épousa Barbe (qualifiée quelquefois de D^{lle} du Villard ou du Villars), fille d'honneur Claude Villard. Pierre est mort av. 1620.

JEAN-LOUIS, pupille en 1620, ép. se- lon Chorier, en 1629, Jeanne Bé- raud.	GABRIEL- ANTOINE, pupille en 1620.	ANTOINE, pupille en 1620.	IV. N ^e Henri AMBROYS MARÉCHAL, du lieu de Bardonnèche. Il demeurait audit lieu lorsqu'il vendit, par acte du 4 janv. 1620, à N ^e Jean, Gabriel et Antoine, ses frères, soit à Barbe Villard, leur mère et tutrice, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la rente de St-André, dans la Haute-Maurienne, pour le prix de 62 livres tourn. à exiger de D ^{me} Antoine du Pont, veuve de Jean Balhazard de Duing de St-Michel, en vertu d'une transaction passée par ladite dame avec Barbe Villard. N ^e Jean-Claude de Regnaud de la Motte lui fit une donation le 9 fév. 1620 (Arch. du S. de Sav.).	CÉSAR, mort av. le 3 déc. 1618.	MADELEINE ép. Sébastien de la Ferrière, en Pié- mont.	PIERRE
---	---	---------------------------------	--	--	---	--------

?
ANTOINETTE MARECHAL DE
BARDONNÈCHE, femme d'hon-
nête Jean Bérard de Chambéry
(1649) (Arch. du Sén. de Sav.)

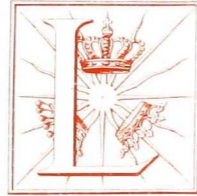
D^{me} CLAIRE : habitait Rumilly. Elle était veuve de Jean-Jacques Bizet, bourgeois de Chambéry, et remariée avec N. N., lorsqu'elle fit, le 5 juill. 1709, une donation à Marie, sa fille du 1^{er} lit (Arch. du S. de Sav.).



AMEYSIN (D') OU D'AMESIN



P. d'argent à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or (ALLARD.)



Le nom que l'on rencontre très diversement écrit dans les anciens titres (1), appartient à une très ancienne famille de chevalerie, des environs d'Yenne, sur les confins du Dauphiné. Elle figure aussi dans la noblesse dauphinoise. On n'a qu'à parcourir la magnifique collection de chartes formant le 1^{er} volume de l'histoire de *Peter der Zweite graf von Savoyen*, par L. Wursterberger, pour se faire une idée de la position de cette famille.

En voici quelques extraits :

1218. — Pierre, témoin et caution aux fiançailles d'Hartman de Kibourg avec Marguerite, fille de Thomas, comte de Savoie. — *Doc. 48.*
1236. — Guigues ou Guy, chev^r, témoin à la fondation de l'hospice de Villeneuve. — *Doc. 108.*
1237. — Le même, est nommé au testament d'Aymon de Savoie. — *Doc. 111.*
1240. — Le même, était châtelain du château de Chillon. — *Doc. 133.*
1242. — Le même, fut témoin à la donation du château de Bard faite par le comte Amédée à son frère Thomas, comte de Flandres. — *Doc. 157.*
1244. — Hugues (peut-être le même que Guigues ou Guy ci-dessus), procureur et envoyé de Thomas, comte de Flandres, pour la cession des biens de Saint-Genis. — *Doc. 166.*
- 1259-64-68. — Jeffrey ou Soffred, ou Joffred, chev^r, bailli de Savoie, un des témoins qui apposa son sceau au testament d'Ebal de Genève. — *Doc. 508.* Est encore nommé au *Doc. 657* exécuteur testamentaire et légataire de Pierre de Savoie. — *Doc. 657, 656, 749.*
- 1263-64. — Pierre, témoin au testament de Pierre de Savoie (*Doc. 657*) est encore nommé au *Doc. 612.*
- 1264-68. — Berlion, chanoine de Vienne (*Doc. 670*) était, la même année, procureur de Pierre de Savoie en cour de Rome (*Doc. 649*), fut un des exécuteurs testamentaires de ce prince. — *Doc. 749.*
1343. — Louis est investi le 11 sept. des biens féodaux qu'il tient à Yenne (Arch. de Cour).

Voici, à ma connaissance, comment a fini cette famille :

JEAN D'AMEYSIN (*alias* Jacques), damoiseau d'Yenne, témoin au cont. de mar. de l'an 1382, et à la cession de l'an 1383, pourrait être frère de Pierre ci-contre. Il recut, le 30 janv. 1384, investiture des fiefs et droits qu'il tenait au mandement d'Yenne, et le 8 juin 1390, des biens qu'il tient d'Aymon à feu Pierre de Soyrier, frère Menthonnex, Groisy et Évières (*Somm. des fiefs*). Il était mort av. 1412. On trouve nommée au testament d'Aymon de Beaufort, chev^r, du 25 déc. 1404, Aleyse, sa sœur, (feu mess^r Jean de Beaufort, chev^r), veuve de Jean d'Amey-sin, damoiseau (Arch. de St-Jorioz).

FRANÇOISE D'AMEYSIN, femme de Guillemet de Ghabod. Celui-ci, en sa qualité de mari de ladite Françoise, fille de feu N^o Jean, reconnaît, en 1412, tenir en fief du comte de Savoie, ce dont a été investi ledit Jean, le 8 juin 1390. Françoise, alors veuve de N^o Humbert de Livron, donna ses biens à Guillaume Amé et Jean de Viry, par acte du 14 juin 1427 (*Somm. des fiefs*).

PIERRE D'AMEYSIN, chev^r, témoin au mariage contracté, le 17 mars 1380, à Yenne, entre Berlion, fils de Louis de Rivoire et Catherine, fille d'Humbert, bâtard de Savoie (Guich., *Hist. de Savoie*, t. II, p. 133). Il avait épousé D^{lle} Arthaude de Briord. Ils reçurent investiture du château, juridiction, fief et apparten. du Villard en Novalesise, les 21 juillet 1371 et 14 oct. 1392 (*Somm. des fiefs*), dont elle était dame. Elle constitua en dot à sa fille Claudine (Cont. dot. du 11 juill. 1382, Arch. Morand), ledit château et biens du Villard. Pierre d'Amey-sin, à qui incombait le devoir de doter sa fille, donna en corresponsif de ladite dotation, à sa femme, par acte du 26 mars 1383 (Arch. Morand), tous ses biens meubles et immeubles des mandements d'Yenne et des Echelles, sous certaines conditions, et en se réservant sa maison forte d'Amey-sin et 40 livres viennoises. Il avait déjà fait une donation à sa femme, par acte du 10 sept. 1379 (Arch. Morand). En 1387, ils constituèrent leurs procureurs, lui le 20 mars, Joffrey de Chevetu, damoiseau; elle, le 15 mai, Perret, bâtard de Briord (Arch. Morand), pour faire revêtir du sceau du conseil de Savoie la cession des biens d'Amey-sin de l'an 1383. Il transigea, le 25 juin 1383, avec N^o Amédée de Mondragon, chev^r, à propos de la maison forte de Fitillieu (*de Fitillieu*), et dépendances que Mondragon devait reconnaître en fief noble et franc dudit d'Amey-sin (Arch. de Cour).

CLAUDINE D'AMEYSIN, ép. par contr. dot. du 11 juill. 1382 (Arch. Morand) Humbert, seigr de Luvriou. Par ce contrat, sa mère Arthaude lui constitua en dot le château et seigneurie du Villard. Si elle n'avait pas d'enfants, ledit château devait revenir à sa mère. Si c'était après le décès de ladite Arthaude il devait revenir à Pierre d'Amey-sin. Dans les actes de 1383 et 1387, elle est nommée Aleyse et Claudine dans son contrat de mariage.

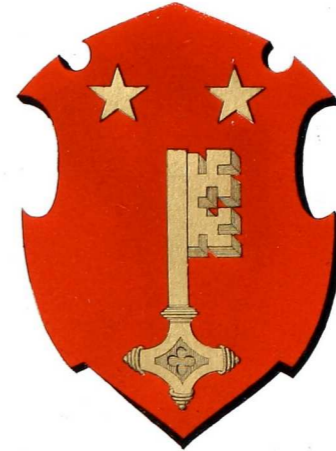
COLLETTE D'AMEYSIN, femme d'Amédée d'Orsier, damoiseau, av. 1382. Elle est mentionnée dans l'acte de l'an 1383.

ALEYSE, mentionnée en l'acte de 1383. Morte avant 1382.

GUIGONNE, femme de N^o Eynard de Rivoire, seigr de Previsin. Morte avant 1382.

HUMBERT des premiers substitués au testament de Pierre Amblard, chev^r, bailli de Savoie (1440), est le dernier dont j'ai trouvé mention.

(1) En latin *de Amaysino*, ou *Amaysino*, ou *Ammasino* ou *Amasino* ou *Omasino* : de *Damaisins*, ou de *Amaysins* ou *Amesins*.

AMIDOUZ (D') OU D'AMIDOUX
(DE CLUSES EN FAUCIGNY)

P. de gueules à la clef à l'antique contournée d'or, accompagnée de 2 étoiles de même en chef.

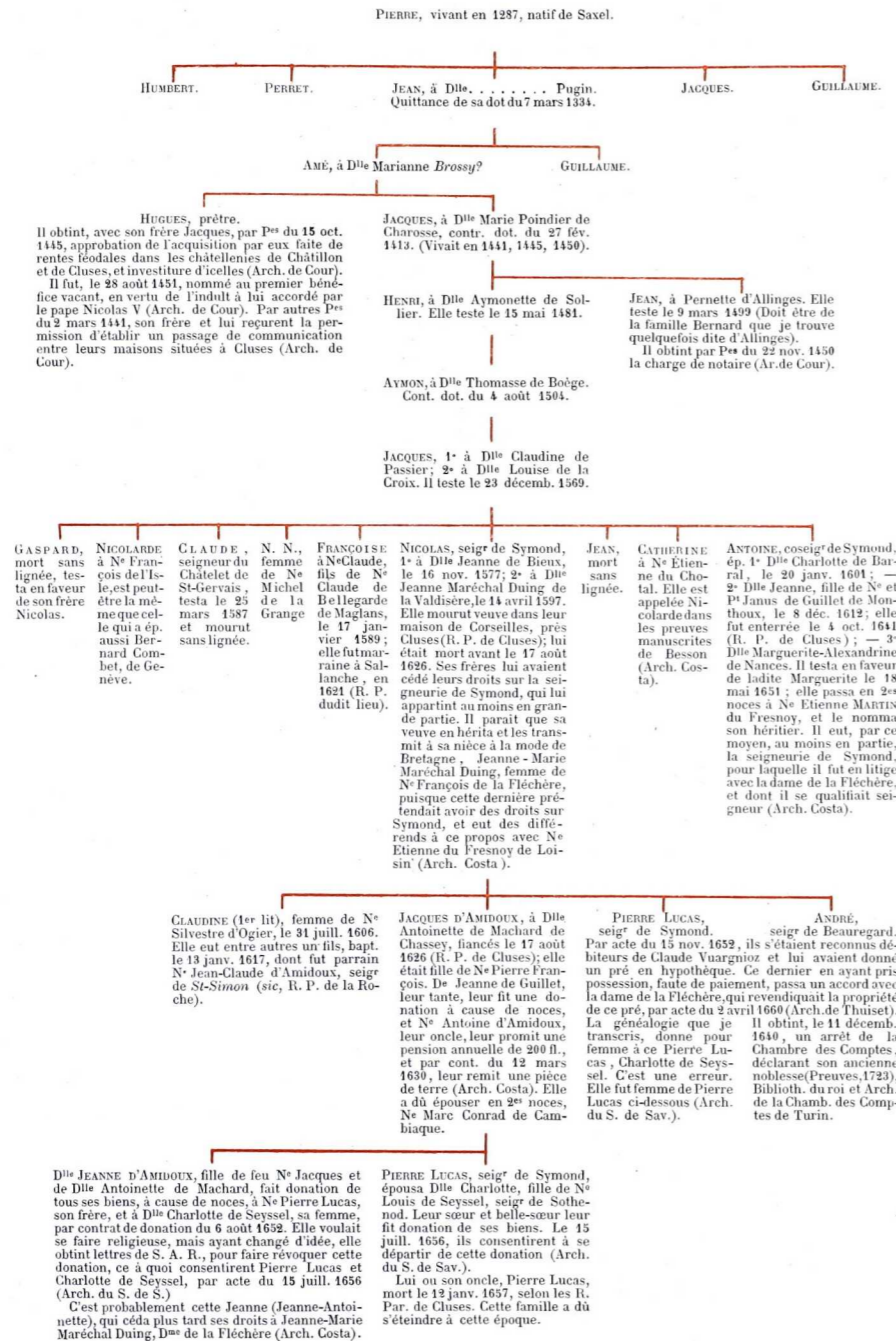
BESSON, qui donne cette version, donne aussi un ciboire d'or au lieu de la clef. J'ai suivi la première qui est conforme à une vieille note trouvée aux archives Costa.



UNE ancienne généalogie existant aux archives de M. le Mis Costa et tirée des manuscrits dits de Guichenon, fait remonter cette famille à l'an 1287. Je n'ose pourtant affirmer qu'elle fut noble dès lors. Les plus anciens titres que j'ai trouvés concernant les Amidouz, sont quatre patentes du x^{ve} siècle, aux archives de Cour à Turin. Aucune ne les intitule nobles. Une d'elles (1450) est la nomination de notaire pour Jean, fils de Jacques Amidouz; qualité qui, il est vrai, n'excluait pas la noblesse (1), mais qui certes ne la prouvait pas. — Une autre (1445) approuve une acquisition faite par Hugues et Jacques Amidouz, de rentes féodales, ce qui semble prouver qu'ils n'avaient pas qualité pour cela. Leurs lettres de noblesse ne se trouvent pas aux Archives de la Chambre des Comptes, mais j'y ai trouvé, sous la date du 11 décembre 1640, une déclaration d'ancienne noblesse pour N^o André d'Amidouz. Ceci, même d'après le calcul le moins favorable, leur assure une possession de noblesse antérieure à 1640, de cinquante à soixante ans. — Les d'Amidouz ont donc le droit incontestable de figurer dans mon livre. Mais n'ayant pu contrôler qu'avec très peu de titres, relativement modernes, la généalogie dont j'ai parlé ci-dessus, où j'ai même relevé une erreur, je déclare la publier à titre de simple renseignement (2). Ils possédaient la seigneurie de Symond, située au village de Veyrier sous le mont Salève. Je ne sais comment elle leur était parvenue. Vers la fin du xv^{ie} siècle, Marguerite-Alexandrine de Nances, veuve et héritière de N^o Antoine d'Amidouz, coseigr de Symond, épousa N^o Étienne du Fresnoy, lequel se qualifia depuis de seigneur de Symond et Compois. (*Suit la généalogie*).

(1) J'en fournirai les preuves dans le courant de l'ouvrage.

(2) L'indication entre parenthèses d'archives telles ou telles, marque que le titre prouvant ce que je viens de dire a passé par mes mains. — Les articles ainsi marqués sont les seuls dont j'assume la responsabilité, et ce sont de beaucoup les plus nombreux. — Ce que je publie à titre de renseignement provient pourtant d'une source toujours indiquée, étrangère à la famille dont il est question, et me semble présenter dans son ensemble assez de garanties de véracité pour pouvoir figurer dans un recueil sévère comme le mien. Mais la sévérité ne serait pas suffisante sans l'impartialité; aussi je me suis imposé la règle de ne pas publier de simples renseignements de ce genre, qui me seraient transmis par les familles intéressées.



ANDANS (DES) OU DES ANDENS



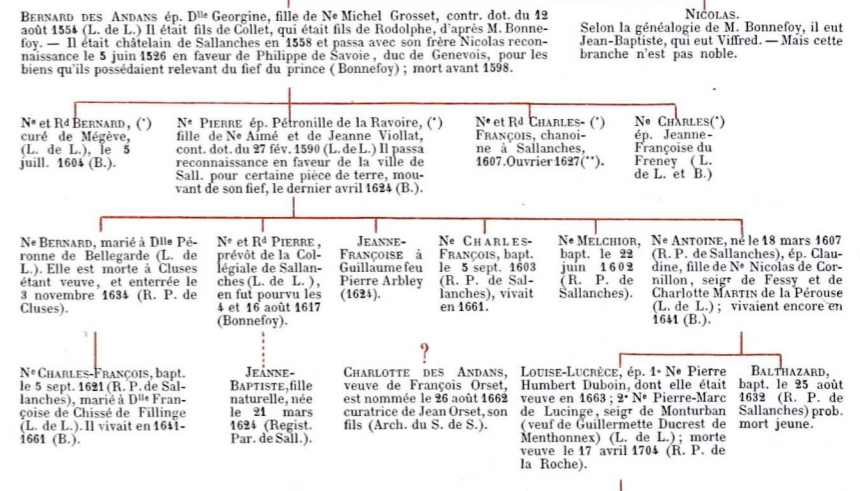
P. d'argent au « rameau de chêne vert en pal coupé dessus et dessous, ayant trois feuilles vertes (!) et sur chaque feuille une galle d'or. » — Cimier : « un petit chêne entier avec ses feuilles et fruits d'or. » — Devise : DV DVR FRVICT ET VERDEVS.



AMILLE éteinte, originaire de Mègeve, qui s'est ensuite établie à Sallanches. Elle a eu l'honneur de fournir une alliance à la maison de Lucinge. A ce titre, Dom Luc de Lucinge s'est occupé d'elle dans son ouvrage les *Seconds traits*,

et « attendu, dit-il, qu'on n'avance rien qui ne soit soutenu par les actes et par les preuves, voilà pourquoi on commence seulement par N^o Bernard, marié à

Georgine de Grosset. » Il lui aurait été difficile de commencer plus haut, attendu que si Bernard possédait des biens féodaux, et en passa reconnaissance *more nobilium* (ce qui explique pourquoi il est quelquefois qualifié de noble), il n'était pourtant pas noble. La noblesse n'a été accordée par lettres-patentes du 5 novembre 1598 qu'à R^{ds} Mrs Bernard et Charles-François, prêtres, Charles et Pierre, ses enfants. Ils ont été inscrits au rôle des nouveaux nobles le 27 octobre 1615. (Biblioth. du roi, preuves 1723). Je suis redevable à M. A. Bonnefoy, de Sallanches, qui s'est occupé spécialement des familles nobles du Faucigny, d'une généalogie qu'il a dressée d'après les documents de la cure de Mègeve, des archives de la ville et du chapitre de Sallanches. Elle m'a servi à appuyer et éclairer sur quelques points, celle de D. Luc de Lucinge, que je publie ici, enrichie de notes puisées aux Registres Paroissiaux et aux Archives de M. le M^{is} Costa.



(*) Ces quatre frères fondèrent leur anniversaire en l'église de Sallanches, par acte du 5 juillet 1604, où ils mentionnent leur père, leur mère et les femmes de Pierre et Charles (Fol. 2 et 40 du Calendrier de l'église. B.).
(**) Il augmente la précédente fondation, pour tous ses parents, par acte du 23 janv. 1607 (Fol. 430 et 431. Il fonda ensuite quatre messes par semaine, par acte du 26 août 1627 (Fol. 154 du même Calendrier. B.).

François-Hyacinthe de Lucinge, né le 21 juillet 1669, fit ses preuves de noblesse de seize quartiers remontant jusqu'à N^o Bernard des Andans, son trisaïeul maternel (Arch. Costa).

(1) Il n'est pas dit dans la description du blason, contenue dans les lettres de noblesse du 5 novemb. 1598 (Reg. 21, Pat. de Sav., fol. 29. Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) comment doivent être placées ces trois feuilles. Je ne prétends pas avoir donné la véritable position.

ANDREJET

BARONS DE CORSANT, SEIGNEURS DE MONTFALCON, ETC.



P. d'argent à 3 fasces de sable, à la bande de gueules brochant sur le tout.



DANS la généalogie qu'a donnée de cette famille, Guichenon (*Histoire de Bresse et Bugey*, 3^e partie, p. 5), on voit que les Andrevet sont venus de Montmélian, où leur maison existait encore du temps de cet historien. Pierre Andrevet, écuyer d'Amédée V, comte de Savoie (1383), fut ensuite trésorier général de Savoie sous Amédée VII en 1397, membre du conseil ducal en 1414, sous Amédée VIII. Il est la souche de cette famille, qui fut très distinguée en Bresse, où elle alla s'établir et où elle s'éteignit vers la fin du xv^e siècle.

La mention que je fais ici de cette maison suffit à remplir le but de mon ouvrage. Ceux qui voudront en savoir plus long auront recours à l'auteur cité plus haut, au travail duquel je n'ai que d'insignifiantes notes à ajouter.

ANGEVILLE (D')

SEIGNEURS DE ou DU MESTRAL, DE ou DU CHESNAY, DU VIDOMNAT DES BORNES, D'ESPAGNY, DE DOUDENS ET DE LAMBERT;
BARONS DE TERNIER, DE LORNAY, D'ALLONSIER ET DE VILLY-LE-PELLOUX, EN SAVOIE;
SEIGNEURS DE MONTVERAN, DE CULOZ, DE LANDAISE, ET COMTES DE LOMPNES, EN FRANCE.



P. de sinople à 2 fasces ondées d'argent. — Devise : IN HIS RENASCIMUR OMNES. — (BESSON.)

GUICHENON (*Indice Armorial*) blasonne mal en disant 3 fasces ondées. — Il nous faut ajouter foi à Besson, qui a vu ce blason comme je l'ai décrit, peint sur les vitraux de l'église de Saint-Dominique-d'Annecy, accolé à celui de Beaufort.



GUICHENON a donné la généalogie de cette ancienne famille dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* (Cont. de la 3^e part., p. 7). Elle est originaire du Bassigny en Champagne et n'est venue s'établir en Savoie qu'au xv^e siècle.

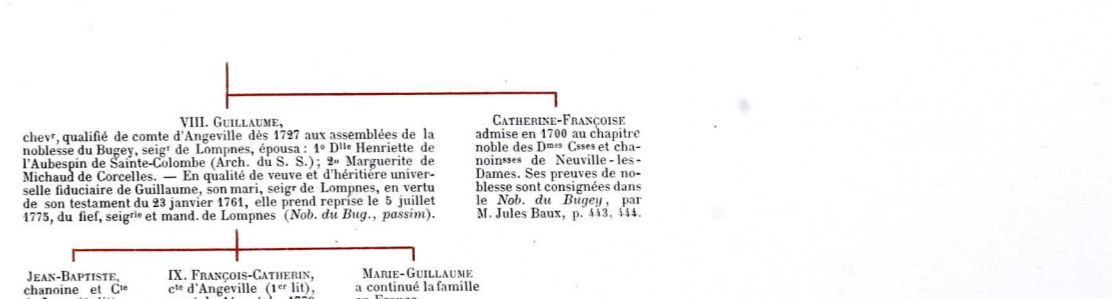
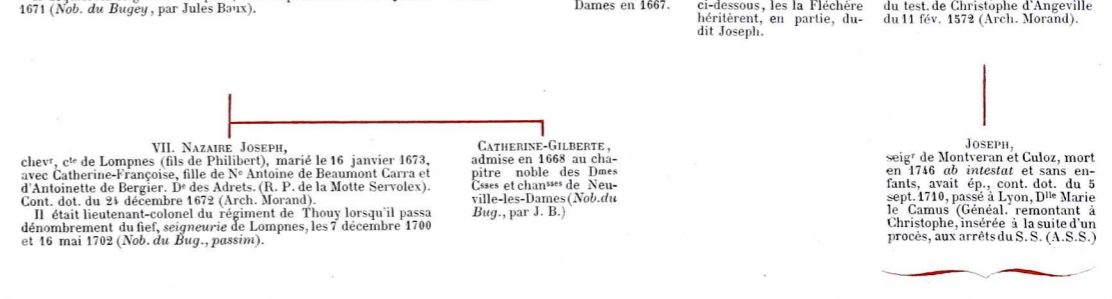
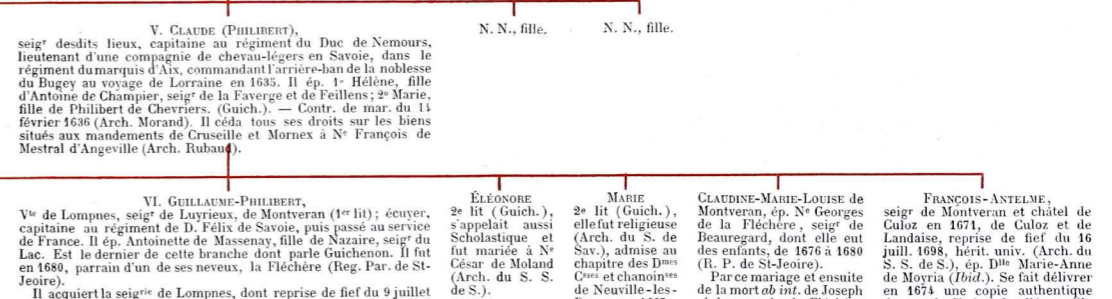
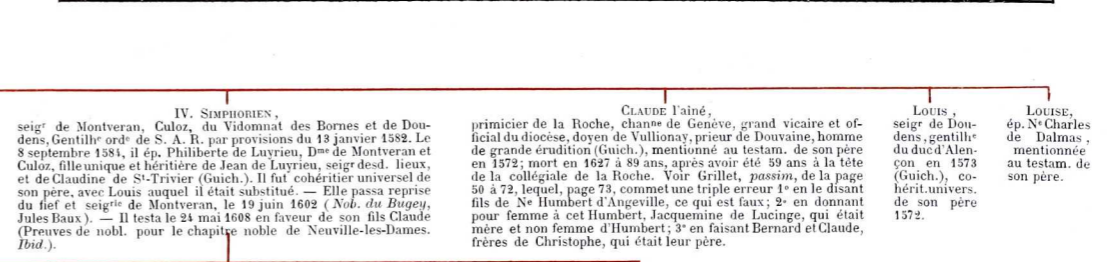
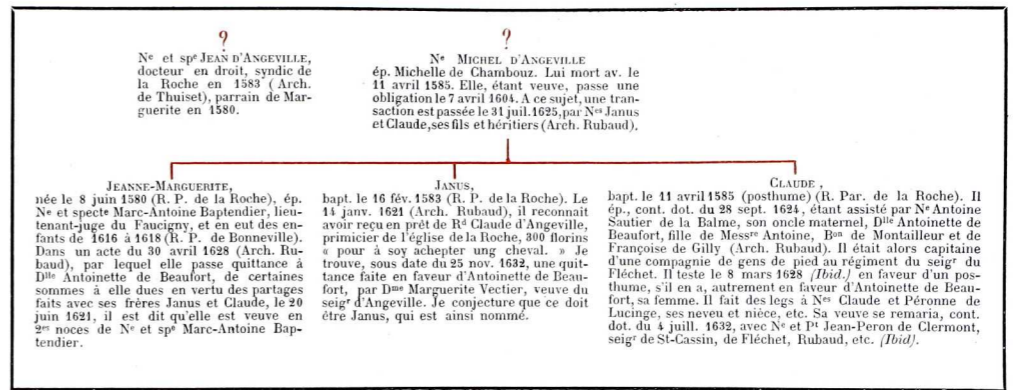
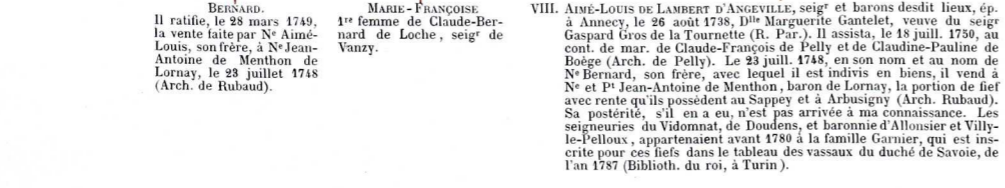
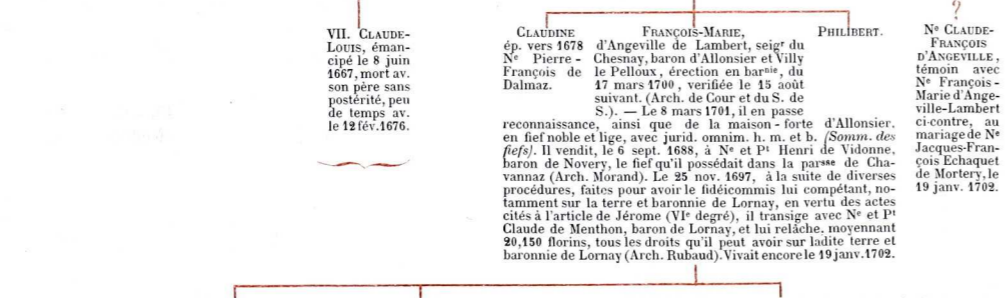
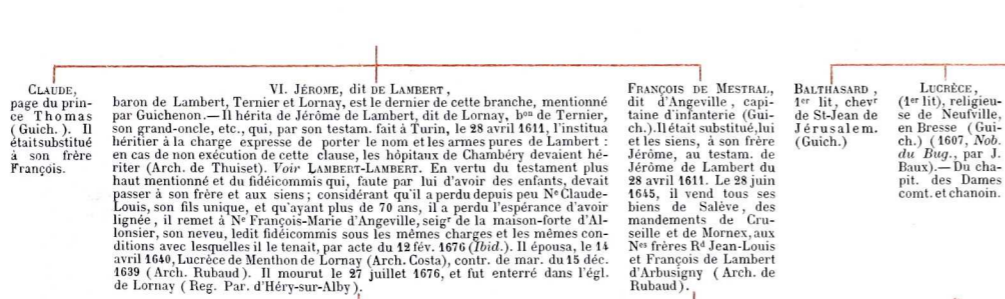
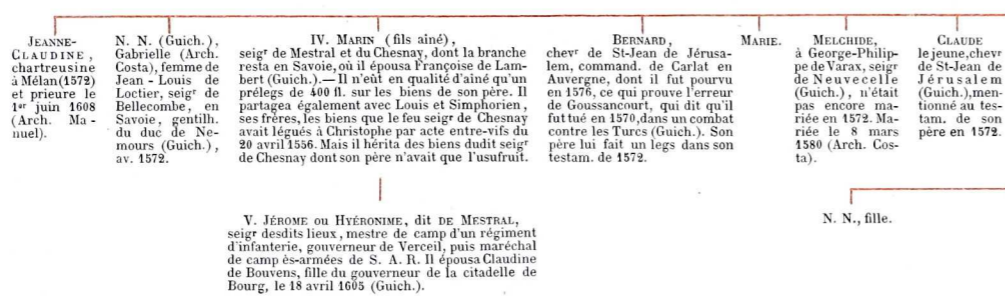
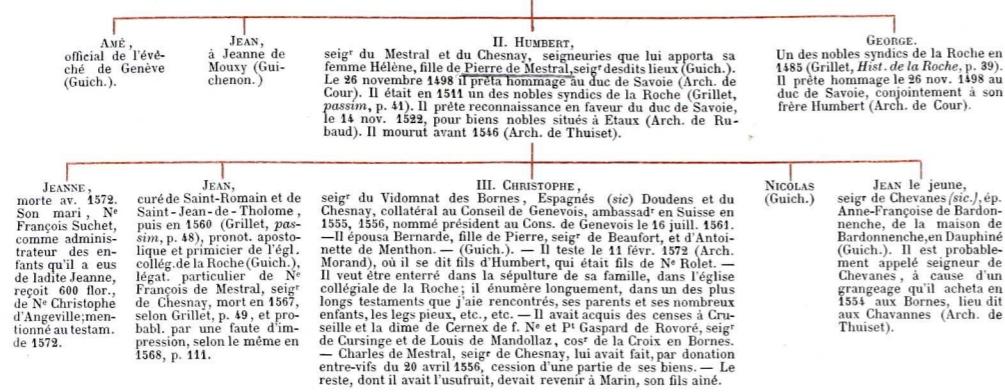
Grillet, dans son *Histoire de la ville de la Roche*, principal séjour des d'Angeville, en parle souvent. Comme il arrive trop fréquemment à cet écrivain, à côté de recherches dont on ne saurait méconnaître la valeur, on trouve, pour ce qui concerne la partie généalogique, des erreurs capitales que je suis forcé de relever dans le tableau suivant.

Les d'Angeville ont hérité des noms et des biens des deux familles de Mestral et de Lambert, noms sous lesquels il faut quelque attention pour les reconnaître.

Leur lignée, divisée en deux branches, est complètement éteinte en Savoie. Une branche, remontant à Simphorien d'Angeville, s'est transportée en France dans la province du Bugey, où elle continue, possédant, encore de nos jours, l'ancienne seigneurie-comté de Lompnes.

(Suit la généalogie).

I. ROLET D'ANGEVILLE (ou ROBERT), d'une famille originaire du Bassigny, est le premier qui vint s'établir en Savoie, où il épousa Jacquemine de Lucinge, fille du seigr d'Arenthon. — Il vivait environ l'an 1440 et était écuyer du duc de Savoie (Guich.).



ANGOT

SEIGNEURS DE BONNIÈRE EN FRANCE, MARQUIS DE CRUSEILLE, BARONS DE MONTHOUX,
SEIGNEURS DE PRINGY, CUVAT, ETC., EN GENEVOIS.



P. d'argent à l'aigle de l'Empire, à l'hirondelle de sable becquée d'or, volant en pointe. — Couronne de marquis. — Devise : SORTI RESISTIT VIRTUS. — Supports : deux lions de ?

MAISON originaire de la paroisse de Plantaire au comté de la Marche, en France, venue en Savoie dans le commencement du XVIII^e siècle, où elle s'est éteinte vers la fin du XVIII^e. Elle s'est alliée en Savoie à des familles très distinguées, notamment à l'illustre famille de Monthoux (1), par laquelle les Angot ont eu le château et la seigneurie de Monthoux, passés ensuite par mariage dans la famille de Livet, qui les possède encore.

Les trois premiers degrés de leur généalogie sont extraits d'un vieux pennon existant aux Archives du château de Monthoux. Tout le reste est amplement prouvé par titres.

FRANÇOIS-ANDRÉ-MAURICE, né et baptisé le 22 sept. 1698 (Reg. Par. d'Annecy). Lui, ou son frère Hyacinthe, est mort dans les guerres d'Espagne, lieutenant aux gardes de S. A. (Arch. Costa).

MICHEL-GABRIEL, né le 17 avril 1704, mort à six mois (Reg. Par. de Pringy).

MARIE-ANNE, née le 18 mai 1710 (Reg. Par. de Pringy), fut religieuse.

LOUISE THÉRÈSE, marquise de Cruseille, née le 31 octob. 1739 (Reg. Par. de Pringy), ép., le 7 juill. 1757 (Reg. Par. d'Annecy), N^e Joseph-Antoine de Regard, seigr de Villeneuve. Elle vendit le marquisat de Cruseille qu'elle avait eu en dot, à N^e Gaspard de Gantelet de Vectier, par acte du 12 avril 1760 (Arch. de Cour). Elle mourut le 19 oct. 1763 (Reg. Par. d'Annecy).

MADELEINE, née le 14 octob. 1740 (R. Par. de Pringy), religieuse à l'abbaye de Bonlieu.

MARIE-GEORGINE, née le 23 nov. 1744 (Reg. Par. de Pr.), ép., le 8 janv. 1774 (R. Par. d'Annecy-le-V.), N^e Joseph François-Victor Sautier, référendaire au Cons. d'Etat et Sénat. au Sén. de Sav. Elle eut en dot la moitié des seigneuries de Pringy et de Cuvat.

JEANNE-MICHELLE, femme de N^e François de Sales, seigr de Brens, (1669-1683, Reg. Par. de Brens), serait, selon un fragment généal. existant aux Arch. Costa, sœur de Jean-François ci-contre.

N^e PIERRE ANGOT, qualifié de seigr de Bonnières, ép. Jeanne de Chamboran (Penn., Arch. Month.)

N^e LÉON, seigr dudit lieu, ép. Anne, fille de Claude de Mussard, seigr de la Motte, et de N. N. de la Martinière (Penn., Arch. Monthoux).

N^e JEAN ANGOT DE BONNIÈRES, qualifié de m^{is} de Castre ou de Gasto, colonel d'infanterie pour S. A. R., ép. Louise, fille de N^e et P^e Gaspard de Sales, seigr de Brens. C'est le premier qui est venu s'établir en Savoie dans la maison-forte de Chilly, près Douvaine, qui, selon toute apparence, lui venait de sa femme. Le 3 mai 1655 étant veuve, elle reconnaît tenir en fief et emphytéose perpétuelle de N^e Melchior de Foras, seigr du Bourg-neuf de Balleyson, plusieurs biens et pièces, entre autres un pré, lieu dit au Record, situé à Chilly, derrière la maison de ladite dame de Sales, sur lequel sont édifiés un colombier, un four et autres bâtiments (Arch. Foras, n^o 122, carton n^o 10).

N^e et P^e Mess^{rs} Dom JEAN-FRANÇOIS ANGOT, m^{is} de Cruseille (Patentes du 10 juill. 1681, portant vente et inféodation en sa faveur du marquisat de Cruseille, paroisses, hameaux, biens et droits en dépendant; vérifiées à la Chambre des Comptes le 27 août suivant. Arch. de Cour), gentilhomme de la ch^e de S. A. R., chev des SS. Maur. et Laz., grand conservateur de cet ordre en Savoie, command^r de Saint-Jean hors les murs de Genève, et du prieuré de Douvaine, commandant du château et préside de Nice. Il intervient dans l'acte de 1655 rapporté plus haut, et le seigr de Foras, moyennant un prix entre eux convenu, lui cède et remet le fief direct et les censés féodales qui lui étaient dus pour lesdits biens reconnus par dame Louise de Sales, sa mère. Il ép. D^{lle} Anne-Victoire de Gerbais de Sonnaz, fille de Claude, baron d'Aiguebelle, laquelle mourut le 30 août 1700 et fut enterrée dans le chœur de l'église de Douvaine, au tombeau des Foras, avec l'autorisation de Jean-Charles, seigr de Foras, et à cause de l'amitié et de la parenté qui les unissaient (Reg. Par. de Douvaine, 1^{er} vol., et n^o 83, cart. n^o 8, Arch. Foras). — Il consigna, le 28 juin 1700, son marquisat de Cruseille (Arch. de Cour), et mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, le 30 janv. 1701 (R. P. de Douvaine).

LOUISE-HENRIETTE, ép. N^e Jean, fils de N^e Jean Mugnier de Cluses, le 3 août 1672. Elle passa en 2^{es} noces à N^e Antoine du Frenoy, seigr de Loisin, le 25 septemb. 1677 (Arch. Costa).

VICTOR-AMÉ, né le 24, bapt. le 27 mai 1670 (R. P. de Thonon).

N^e CHARLES-FRANÇOIS, marquis de Cruseille, ép., le 24 déc. 1695 (R. P. de St-Maur. d'Annecy), Anne-Thérèse, dame et baronne de Monthoux, fille de Joseph de Monthoux du Barrioz, et de Christine, bar^{ne} de Monthoux, celle-ci dernière de la branche aînée de l'antique maison de Monthoux. Par ce mariage, Charles-François devint baron de Monthoux, château et seigneurie, seigr de Pringy, Cuvat, etc. Ils consignent, le 6 octob. 1734, les terre, seigneurie et château de Monthoux érigés en baronnie en faveur de Claude de Monthoux, le 27 août 1615 (Arch. de Cour). Le 4 décemb. suivant, il consigna son marquisat de Cruseille (*Ibid.*).

ANTOINE-VESPASIEN, né le 2 mars 1672 (Reg. par. de Thonon).

JEANNE-CLAUDINE, née le 1^{er} août 1702 (R. P. d'Annecy), fut religieuse.

N^e JOSEPH-GASPARD, marquis de Cruseille, baron de Monthoux, etc., ép., par cont. de mar. du 3 nov. 1738, D^{lle} Jeanne Péronne, fille de N^e François de Regard, seigr de Disonche (Arch. Costa). Elle teste le 10 octob. 1785 (*Ibidem*). Lui mourut le 19 nov. 1773, à 65 ans, et fut le dernier mâle de sa famille.

FRANÇOIS-HYACINTHE, né le 10 août 1726 (R. Par. de Pringy), mort av. 1773.

MARIE-PHILIPPINE, née le 18 février 1743 (R. P. de Pr.), héritière pour un tiers de sa mère, etc., ép. N^e Joseph-Bernard de Menthon, baron de la Balme et de Gruffy.

JOSEPH-FRANÇOIS, né le 25 janv. 1744 (Reg. Par. de Pringy), mort av. son père.

CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 9 mars 1745 (Reg. Par. de Pr.).

FRANÇOISE-HÉLÈNE, baronne de Monthoux, née le 31 janv. 1746 (R. P. de Pringy), eut en dot les château, baronnie et seigneurie de Monthoux, qu'elle apporta dans la famille de son mari N^e Philippe-François de Livet, seigr de Monnant, et ainsi baron de Monthoux.

(1) MONTHOUX ou MONTHOUZ : famille des environs d'Annecy; différente de celle dont le nom patronymique est GUILLET, plus anciennement MAJOUR ou MAJOR, originaire du pays de Vaud, laquelle prit ensuite le nom du fief de Monthoux, près d'Annemasse. Voyez ces noms.

ANIÈRES (D')

SEIGNEURS DE VEIGIÉ, COSEIGNEURS D'HAUTEVILLE ET DU VUAZ.



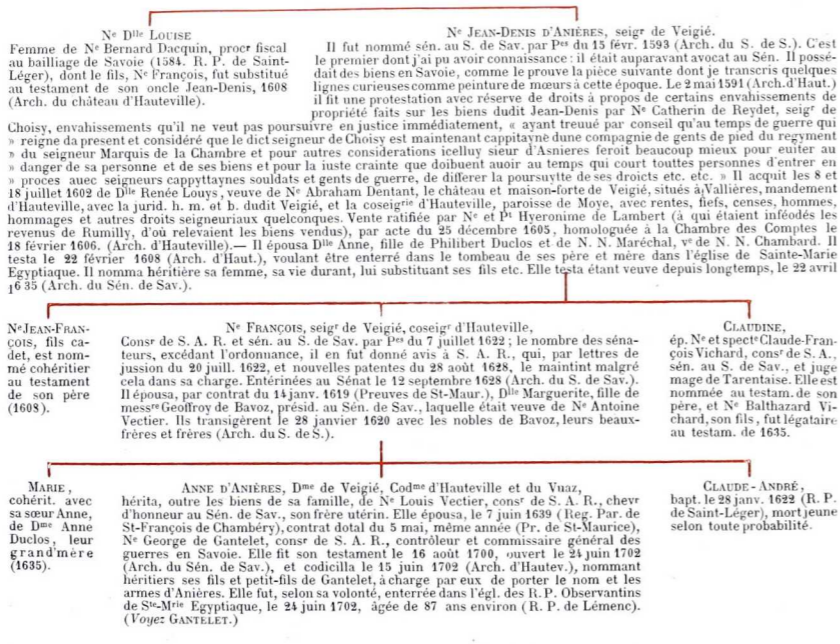
P. d'argent au chevron d'azur chargé de 5 besants d'or, accompagné de 3 têtes de cheval de sable, allumées du champ. (Preuves Saint-Maurice).



E n'ai pu réunir que peu de renseignements sur les nobles de ce nom en Savoie, que la tradition ferait venir de la famille nommée par Guichenon et éteinte en Bresse chez les Loriol. Mais cette famille ne portait le nom d'Anières que comme nom de fief; elle s'appelait de Chacipol et portait une armoirie tout à fait différente de celle qui est rapportée ici; rien donc ne porte à croire que cette tradition soit juste. — Plusieurs localités portant le

nom d'Anières, il m'est impossible de pouvoir affirmer que la famille dont je m'occupe ici se rattache à une famille de ce même nom, dont je trouve mention beaucoup plus anciennement (1).

Ce qui va suivre est principalement extrait des Preuves pour la croix de justice des SS. Maurice et Lazare faites en 1728 par N^e Gaspard de Gantelet (double original appartenant à M. de Gantelet de Beaufort, notaire à Chambéry), dont les ascendants ont hérité des biens et du nom de la maison d'Anières, et dont les descendants continuent à en porter le nom. — Voyez GANTELET.



(1) Ce qui concerne cette dernière famille sera consigné au Supplément.

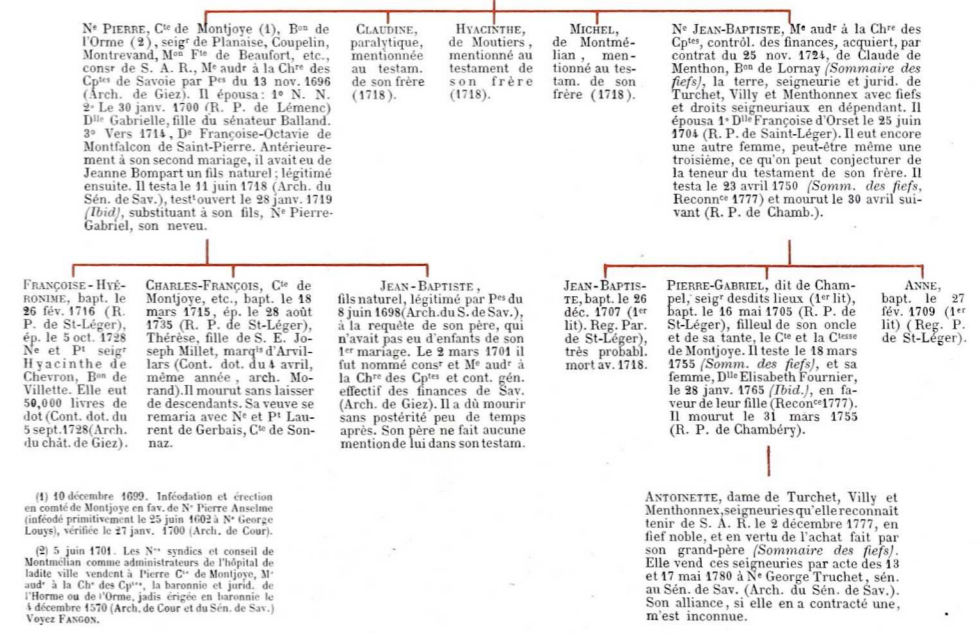
ANSELME

COMTES DE MONTJOYE, BARONS DE L'ORME, SEIGNEURS DE VILLY, TRUCHET, MENTHONNEX, COUPELIN, RENAND; MAISON FORTE DE BEAUFORT.



P. d'azur frété d'or. (BESSON). — Selon d'autres, d'or frété de sable.

PIERRE ANSELME, contrôleur général des guerres en Savoie, est le premier de cette famille dont j'ai pu avoir connaissance. Suivant la déclaration de la Ch^{re} des Cpt^{es} du 5 sept. 1667 (Arch. de la Ch^{re} des Cpt^{es}) que les contrôleurs généraux jouissaient du privilège de noblesse, il a été anobli par sa charge. Mais la noblesse a été plus sûrement acquise à ses deux fils Pierre et Jean-Baptiste, par leurs charges de M^{re} aud^r à la Ch^{re} des Cpt^{es}. On ne trouve pas aux archives ci-dessus mentionnées, des lettres de noblesse les concernant.



(1) 10 décembre 1699. Inféodation et érection en comté de Montjoye en fav. de N^e Pierre Anselme (inféodé primitivement le 25 juin 1602 à N^e George Louys), vérifiée le 27 janv. 1700 (Arch. de Cour).

(2) 5 juin 1701. Les N^{es} syndics et conseil de Montmélian comme administrateurs de l'hôpital de ladite ville vendent à Pierre C^{te} de Montjoye, M^{re} aud^r à la Ch^{re} des Cpt^{es}, la baronnie et jurid. de l'Orme ou de l'Orme, jadis érigée en baronnie le 4 décembre 1570 (Arch. de Cour et du Sén. de Sav.) Voyez FANÇON.

Erreur d'impression dans le titre, lisez: MONTRENAND. dans l'article de N^e PIERRE, lisez: Montrenand.

ANSTONNETTE, dame de Turchet, Villy et Menthonnex, seigneuries qu'elle reconnaît tenir de S. A. R. le 2 décembre 1777, en fief noble, et en vertu de l'achat fait par son grand-père (Sommaire des fiefs). Elle vend ces seigneuries par acte des 18 et 17 mai 1780 à N^e George Truchet, sén. au Sén. de Sav. (Arch. du Sén. de Sav.). Son alliance, si elle en a contracté une, m'est inconnue.

ANTIOCHE (D')

SEIGNEURS D'YVOIRE.



P. de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef de 3 fleurs de lys d'or rangées en fasce.



QUAND Anne de Chypre « la plus belle princesse qui fût au monde » au dire d'Olivier de la Marche, eut pris les rênes du gouvernement des faibles mains de Louis, duc de Savoie, son mari, les libéralités qu'elle répandait sur les Cypriotes, ses favoris, en attira un grand nombre dans notre pays. Feu Mr le M^{rs} Costa de Beauregard (1), dont la Savoie déplore la perte récente, a écrit sur ce sujet de belles pages dans son histoire *des Compey*. — Parmi ces Cypriotes, nous voyons figurer un gentilhomme appelé Perrin d'Antioche.

Sa postérité a vécu pendant quelque temps dans notre pays. Il est donc intéressant de rechercher à quelle famille on peut le rattacher.

Les *Lignages d'outremer* contenus dans les *Assises de Jérusalem*, publiées par le comte Beugnot, Paris, MDCCCXLIII, tome 1, page 473, contiennent ce qui suit au chapitre XLI dont le titre est :

« Ci dit de ceaus d'Antioche — Massé de Gaurele vint deça mer avec le roy Guy et disoit on qu'il estoit son parent, » qui esposa feme en Antioche et ot un fis qui ot nom Adam qui fu appelle d'Antioche par sa mere, lequel fu » mareschal de Chipre, et esposa feme qui fu de Borgoigne, et un fis qui ot nom Johan qui fu puis mareschal de » Chipre et esposa Eschive la fille Gautier Besan, et orent trois fis et une fille, Balian, Phelippe, Gautier et Helvis » qui esposa Bauduin de Nevilles : Phelippe moru; Balian esposa Johanne la fille Reimont Visconte et orent cinq » fis et une fille, Johan, Thomas, Reimont, Phelippe, Henri, et Femie qui esposa Phelippe dou Morf com a este » dit: Johan esposa Cateline la fille de Gui seignor de Giblet; Thomas esposa Isabeau la fille Johan de Brie; » Phelippe moru, Gauthier autre fis Johan d'Antioche esposa la fille Guillaume de Gaurèle et orent un fils Johan » qui esposa Estefenie la fille Balian Maugarni et morut sans heirs. Puis la mort de sa feme Johan d'Antioche qui » fu mareschal de Chipre esposa Aalis, la fille Regnier de Giblet et orent deus filles Marie et Phelippe. Marie » esposa Amauri de Narbonne, Phelippe esposa Gile d'Estrein. »

Qu'on me permette encore une citation empruntée à un ouvrage aussi profond qu'intéressant, *l'Histoire de l'île de Chypre*, par M. de Mas-Latrie. Paris, MDCCCLXI. Tome 1, p. 138 :

« On retrouve encore parmi les plus anciennes familles cypriotes. . . . les familles d'Antioche et de Morpho » venues dans l'île lors des premières migrations franques et restées toujours des plus considérées jusqu'à la domi- » nation vénitienne. Les d'Antioche n'appartenaient ni à l'illustre famille de ce nom issue de l'Empereur Frédéric I^{er}, » ni à la famille princière des Boémond. Ils s'appelèrent d'abord Gaurèle et étaient peut-être alliés aux Guarèle ou » Gaverelles, dont un membre épousa une petite-fille du Connétable Menaslier, qui reçut et rendit ensuite au roi » Amaury la seigneurie de Limnati dans le Kilain. Macé de Gaurèle, gentilhomme de Flandre, passa en Orient » avec Guy de Lusignan dont il était, croit-on, parent. — Il s'était marié dans la ville d'Antioche à une noble femme » du pays et en avait déjà un fils nommé Adam qui prit comme distinction patronymique le nom de la ville même » où il était né. Adam d'Antioche, marié à une dame de Bourgogne, et son fils Jean, furent successivement maré- » chaux de Chypre sous les enfants d'Amaury de Lusignan. . . . »

L'existence d'une famille du nom d'Antioche très distinguée, il est vrai, mais complètement indé-
pendante des familles souveraines de ce nom, est donc bien clairement constatée.

Un gentilhomme flamand, Massé de Gaurèle, suivit Guy de Lusignan — dont il paraît avoir été
parent — dans les pays d'outremer. Il se maria à Antioche, et son fils Adam prit le nom de la ville
où était née sa mère, s'appela d'Antioche et devint le chef d'une lignée qui a marqué brillamment dans
les fastes du royaume de Chypre.

Aucun document découvert jusqu'à ce jour ne permet d'ajouter à la généalogie bien connue des
familles princières des Boémond, des d'Antioche issus de Frédéric, fils naturel de l'empereur
Frédéric II, ni même des Lusignan qui ont aussi porté le nom d'Antioche, un rameau transplanté

(1) Qu'il me soit permis, ici, de payer mon tribut de légitimes regrets à la mémoire de cet homme éminent. Mon ouvrage lui était
dédié en témoignage de sympathie, et je n'ai pu mettre sous ses yeux que ma première livraison. Comme homme et comme
auteur, j'ai certainement le droit d'être fier de l'amitié qu'il me portait et de l'approbation qu'il m'a donnée : pourtant je n'en fais
mention ici que pour regretter les encouragements et les conseils qu'il m'a prodigués au début de cet œuvre, et qui feront bien défaut
à son achèvement.

en Savoie par ce Perrin, qui n'est jamais qualifié que de simple gentilhomme. La même obscurité
existe pour la seconde hypothèse, savoir si ce rameau est de la même famille que celle qui a produit
les maréchaux de Chypre; mais cette dernière conjecture me semble admissible et même probable
si l'on considère la charge relevée exercée par Perrin d'Antioche à la cour du duc Louis : ce que sa
qualité de cypriote ne suffirait pas à expliquer s'il n'avait eu une haute naissance et même une parenté
éloignée avec la duchesse Anne.

Faut-il aussi rattacher à cette famille le bienheureux André d'Antioche dont parle Besson (p. 119),
chanoine et clavaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem, mort à Annecy, où il était venu visiter le prieuré
du Saint-Sépulchre, vers 1348? Besson, sur la foi de l'inscription mise sur son tombeau, restauré en
1657, et où on qualifie André de fils du prince d'Antioche, le fait descendre de Boémond I, prince
de Tarente, puis d'Antioche. La filiation de ce Boémond qui s'est éteinte dans la personne de Constance,
sa petite-fille unique, au dire de tous les historiens, est tellement connue que je ne dois pas m'arrêter
à contester cette assertion dont je laisse à Besson tout le mérite (1).

Quoi qu'il en soit, Perrin d'Antioche, natif du royaume de Chypre était, dès l'an 1447, écuyer du Duc
Louis et de la Duchesse Anne, et vicaire de la ville de Turin. Il confia par acte du mois d'octobre 1447
la lieutenance de cette charge très importante à N^e Philippe Vasco de Vigone (Arch. de Cour). Le 7
décembre 1455, le Duc de Savoie lui inféoda le château de Duing, en Genevois (Arch. de Cour), qui
fut ensuite vendu par les fils de Perrin à la Duchesse Hélène de Luxembourg, le 27 janvier 1481 (2).
Perrin était mort avant cette date. Des notes prises aux Arch. de Genève prouvent que ce Perrin était
en 1462-1475, bourgeois de Genève, et qu'il y possédait une maison à Rive, estimée 1030 florins.

Il ne laissa que deux fils, Georges et Annabule ou Annable.

1^o Georges d'Antioche. Il acquit la terre, seigneurie, château, ville et mandement d'Yvoire, en
Chablais, par acte du 4 avril 1494, plus une rente féodale avec omnimode juridiction, de Révérend^{me}
Antoine Champion, évêque de Genève, chancelier de Savoie, en qualité de tuteur de Frédéric, fils et
hérit. univers. de N^e Jacques de Poypon, héritier d'Amblard de Rovorée, seigr d'Yvoire. Il reconnut
tenir lesdits biens en fief, n. et ancien, du Duc Philibert de Savoie, le 12 décembre 1500 (*Sommaire
des fiefs*). Il ép. D^{lle} Philiberte, fille de N^e et P^t Jean de Rovorée dit de Boège. Le 14 mars 1499 (Arch.
Costa), lesdits époux, de concert avec N^e D^{me} Antonie de Chignin, ve de N^e Jean de Boège, coseigr
d'Avully, vendirent le château d'Avully avec toutes ses dépendances, à N^e Boniface de St-Michel. Le
7 février 1495 (Arch. du château de Nernier), il vendit à N^e Louis de Saint-Jeoire des vignes situées à
Tully, Concise et Rive, au mandement de Thonon, et une maison forte ou tour appelée *de Cruce*, avec
curtil et places située à Sallanches, lieu dit *in Cruce*, et tout ce qu'il possédait avec sa femme aux man-
dements de Sallanches et de Montjoye. Le 6 juillet 1501 (*Ibidem*), il racheta les vignes ci-dessus
nommées. — Il n'eut pas d'enfants de sa femme, qui testa le 22 février 1503 (*Ibidem*), voulant être
enterrée dans l'église d'Yvoire. et nommant son mari héritier universel. Il épousa en deuxième
noces D^{lle} Jeanne, fille de N^e et P^t Guignes de Langin, seigr de Buffavent, et de D^{lle} Amédée de Bussy.
Elle testa le 8 juin 1566 (Arch. Costa) en faveur de ses neveux, les seigneurs de Bellegarde et de
Cervens. Il vivait encore en 1518, année où N^e Pierre de Lugrin passa reconnaissance féodale en sa
faveur. — Ses biens sont passés à N^e Pierre d'Antioche, son neveu, fils d'Annabule qui suit.

2^o Annabule ou Annable. Il vendit en 1481 avec son frère Georges, le château et seigneurie de
Duing à Hélène de Luxembourg. Je n'ai pu retrouver le nom de sa femme; il est sûr pourtant qu'il
a eu un fils nommé Pierre, qui suit.

N^e Pierre d'Antioche dit de Maugny, dernier du nom, fils d'Annabule, testa le 15 janvier 1521
(*Sommaire des fiefs*) en faveur de N^e François de St-Jeoire, lui substituant ses biens et son nom;
François de Saint-Jeoire, à dater de ce jour, s'appela d'Antioche dit de Saint-Jeoire. L'empressement
avec lequel il a quitté son nom très distingué pour prendre celui d'Antioche, est un fait appuyant
la conjecture que les d'Antioche de Savoie étaient de l'antique famille qui a produit les maréchaux de
Chypre dont j'ai parlé plus haut.

Percevalle ou Percevaude, appelée aussi Bersabée, cohéritière de François de Saint-Jeoire dit
d'Antioche (Voyez SAINT-JEOIRE), épousa N^e Charles de Brotty dont les descendants ont pris à leur
tour et portent encore de nos jours le nom d'Antioche (Voyez BROTTY).

(1) Le Père Amable d'Antioche fut un religieux du couvent des Cordeliers de Cluses qui se distingua par sa piété et par son rare
talent dans la prédication. — Les habitants de Morges admirant ses vertus et son rare mérite, le prièrent de fonder dans leur ville une
maison de son ordre en 1497. (Grillet, tome 2, p. 23). J'ignore si ce père Cordelier est de cette même famille.

(2) Et non le 26, comme le dit le *Pourp. hist.*, p. 346.

APREMONT. — (Voir LA BALME.)

ARAGON. — (Voir ARRAGON.)

ARBUSIGNY. — (Voir FORNERAT. — LAMBERT.)

ARCINE.



P. écartelé d'argent au griffon de gueules ; et de gueules à l'aigle d'argent.

TRÈS ancienne maison éteinte qui avait pris ou donné son nom au château et terre d'Arcine près du Rhône (LAILOLO, Arm. Arch. Costa).

ARCINE, seigneurie, voir VERBOS. — COLLOMB.

ARCOLLIÈRES. — (Voir COURTOIS D'ARCOLLIÈRES.)

ARENTHON (D')

BARONS D'ALEX, SEIGNEURS D'ALEX, DE FERRIÈRES, DE MONTERRE, DE CHATILLON.
COSEIGNEURS DE MANIGOD ET DES CLEFS.



P. bandé d'argent et de gueules, de six pièces.



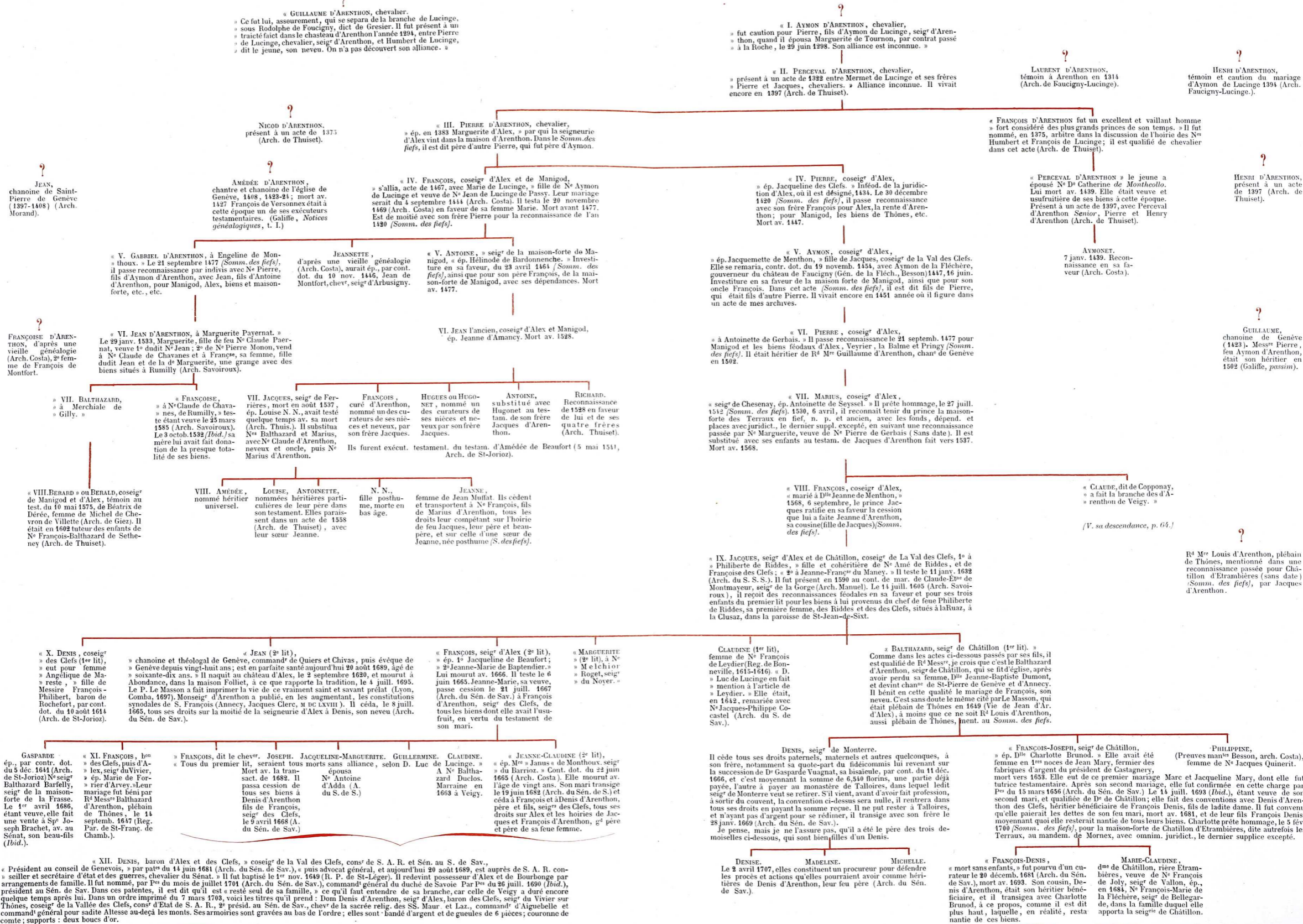
ANTIQUE et illustre maison de chevalerie, complètement éteinte en Savoie. Elle descend, aussi certainement qu'il est possible de le croire quand on n'a pas exactement le point de jonction d'une branche avec la souche, de la maison princière des Faucigny-Lucinge. Toutes les probabilités sont pour cette descendance (1), que j'appuie de mon opinion si elle peut avoir quelque valeur.

Dom Luc de Lucinge a laissé dans ses *Seconds traicts* de la maison de Faucigny-Lucinge, travail généralement assez exact, la généalogie des d'Arenthon. A propos de l'alliance de François d'Arenthon, chevr, avec Marie de Lucinge; il dit:

» Ces deux familles qui paroissent maintenant différentes pour estre separees depuis quelques siecles . . .
» on a creu et on le croit encore avec beaucoup de raison, qu'elles ont eu la mesme source dans les anciens barons et
» seigneurs souverains du Foucigny Les armoiries qui ont tousjours fait le glorieux caractère de la
» véritable noblesse et dont elle a esté si jalouse particulièrement depuis quatres siecles que l'on a veu de grands
» procès intentés devant les souverains pour en soutenir esgalement l'esclat et la difference quand elles ont
» esté portées par d'autres personnes ont esté neantmoins communes et sans distinction à l'une et à l'autre de ces
» familles et ceux de Lucinge, qui possèdent le chasteau d'Arenthon depuis plus de cinq cents ans, n'ont pas desa-
» prévés que ceux du nom d'Arenthon ayent eu le mesme escusson de leurs armes encore qu'ils eussent leur
» demeure proche de la terre et chasteau dudit Arenthon auparavant que le chasteau d'Alex passat entre leurs
» mains par l'alliance avec l'héritière de ceste ancienne famille qui fut Marguerite d'Alex : ce que les uns ou les
» autres n'auroient pas permis tres assurement si la raison presente de l'union dans leur commune source ne les
» avait obligés d'en user de la sorte. La parfaite intelligence qu'ils conserverent entre eux dès l'année 1250 est une
» autre preuve de la mesme origine : ceux d'Arenthon se trouvant presque tousjours dans les traictés, les

[Voir la suite, p. 64.]

(1) Je n'ai pas reporté l'article d'Arenthon à celui de Faucigny-Lucinge, parce que ce dernier article, même dépourvu de la filiation des d'Arenthon, des Thoire, des Freney, etc., que je porte à leur ordre alphabétique, a déjà une importance matérielle très considérable.



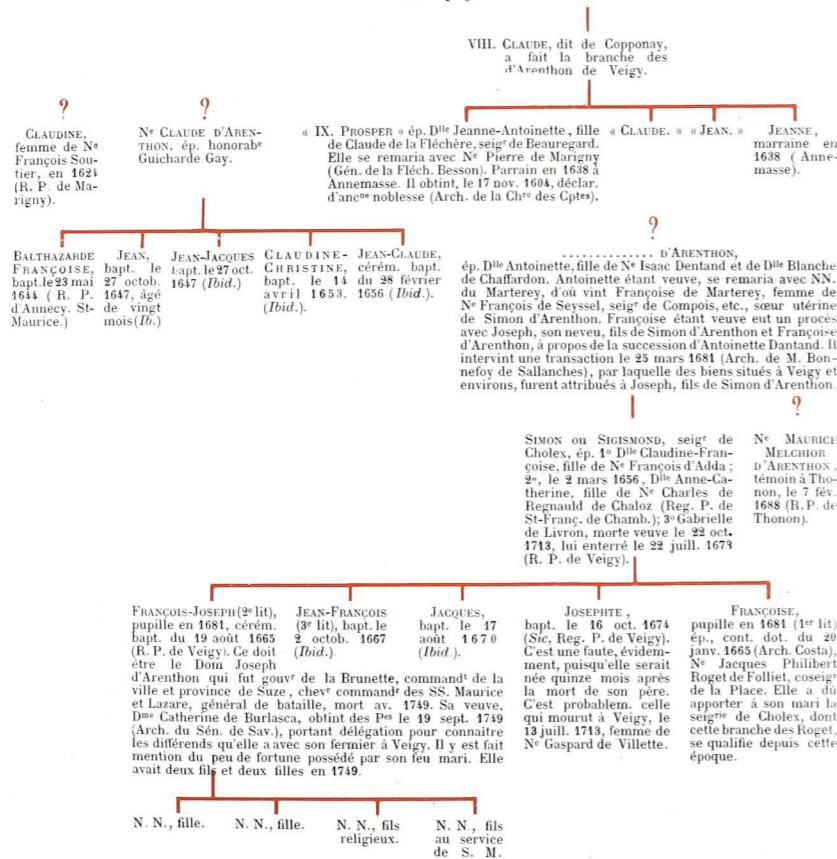
» contrats de mariage et testaments de ceux de Lucinge en qualité d'arbitres de leurs différends ou comme cautions
 » pour l'assurance ou restitution des dottes, ou comme exécuteurs de leurs dernières volontés. — Cela est encore
 » plus solidement prouvé par la substitution fideicommissaire qui fut faite par les de Lucinge en faveur des
 » d'Arenthon. Hugues de Lucinge, chevalier, seigneur dudict lieu . . . mourant sans enfants et faisant son testa-
 » ment le 8 avril 1413 après avoir institué son héritier Aymon, fils de Pierre de Lucinge second du nom, chev^r, seig^r
 » d'Arenthon et son cousin germain, il établit un fidéicommis en faveur des deux branches d'Arenthon, Pierre et
 » François d'Arenthon frères, enfants de Pierre d'Arenthon, chev^r, et de D^{me} Marguerite d'Alex, et Perceval, fils de
 » feu François d'Arenthon, chevalier. Les ayant mesmes préférés à une branche de son nom puisque ce seigneur
 » de Lucinge n'appelle au degré de substitution les nobles Jean et Jacquemet, enfants de François de Lucinge,
 » chev^r, que postérieurement aux susnommés d'Arenthon, quoique ledict Hugues testateur sceut tres asseurement
 » que les mesmes de Lucinge substituez estoient encore ses proches parents. Cela sus posé comme un prélude
 » pour justifier que l'origine est esgale et commune aux seig^{rs} d'Arenthon d'Alex et de Lucinge, on commence la
 » descendance parce que l'on a pu treuver de plus ancien, etc.

J'ai fondu dans le mien (1) ce travail, que j'ai eu le bonheur de pouvoir notablement augmenter.

Pour ARENTHON, fief, voir LUCINGE, FAVRE, CONZIÉ, GERBAIS.

(1) Pour laisser à chacun la responsabilité de ses œuvres, j'ai guillemeté ce qu'a laissé Dom Luc de Lucinge, pour le distinguer de ce que j'ai pu y ajouter.

Renvoi de la page 63.

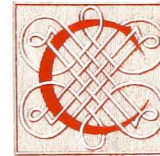


AREREX (D')

SEIGNEURS DE LA TOUR DE FORAZ ET DE MENTHONNEX EN GENEVOIS.

FORAZ ou FORAS.

P. de sable au sautoir d'or accompagné en chef de 2 croissants de même, rangés en fasce (BESSON).



ETTE famille, dont la généalogie ne m'est pas bien connue, doit être originaire des Bailliages ou du Chablais ou du pays de Gex. Elle a possédé pendant quelque temps la terre de Foras avec le château ou tour de ce nom, situé dans la paroisse de Menthonnex, près Clermont en Genevois. Nicod de Foras l'aîné, qui testa en

1392, n'eut que des filles qui furent ses héritières, son fils unique étant mort jeune. Je n'ai pu savoir par quelle transmission cette seigneurie, qui a passé depuis entre plusieurs mains, est arrivée aux d'Arerex. Il paraît pourtant qu'elle était retournée au domaine ducal. Vers 1660, D^{lle} Marie-Françoise d'Arerex, dame de Foraz, apporta cette seigneurie dans la maison de son mari, N^e André de Cirace (Voir CIRACE et DU SERRE), et fut inféodée le 27 avril 1673 (Arch. de Cour), de la juridiction sur la paroisse de Menthonnex, au mandement de Clermont, que ses auteurs avaient acquise de M^{me} d'Este, dame de Nemours, et de Henri de Savoie, son fils, duc de Genevois. Elle était veuve d'André de Cirace av. 1715.

Voici encore quelques indications sur cette famille :

- D^{lle} Louise, alias Marie, fille de N^e Mermet d'Arerex, épousa, av. 1450, N^e Pierre de Rossillon (Général. Rossillon).
- N^{es} Louis et Philiberte d'Arerex sont mentionnés comme abornant une vigne située aux Murets, au bord du lac, près d'Hermance, donnée avec d'autres biens en garantie du paiement de la dot de Jeanne d'Arlod, femme de N^e Antoine de Foras, le 18 décembre 1497 (Arch. Foras).
- N^e Nicod d'Arerex, N^e Charles d'Arerex et ses frères figurent parmi les nobles du pays de Gex, dénombrés en 1576 dans la paroisse de Thoiry (Brossard, *Hist. du pays de Gex*, 299). Vers cette époque, très approximativement, un Mermet d'Arerex était notaire impérial à Gex (Arch. Savoiron).
- D^{lle} Hélène d'Arerex épousa, cont. dot. du 6 août 1604 (Arch. Costa), N^e Alexandre de Regard, dont elle était veuve avant le 11 juill. 1625 (Arch. Savoiron). Elle était fille de N^e Charles, fils de N^e Aymé d'Arerex, seig^r de la Tour et de Foraz, lequel Charles testa, le 14 juill. 1587, léguant 400 fl. à chacune, à Françoise, Louise et Hélène, ses filles, et au posthume; nommant héritiers universels, N^{es} François et Louis, ses fils. Testament fait à Foraz, dans la grande salle de la maison-forte de ce nom. — (Double authent. de cet acte, délivré à D^{lle} Marie, fille posthume dudit Charles. Arch. Foras.)
- Guichenon (*Histoire de Bresse et Buguey*, article de Maillans) parle de N^e François d'Arerex, seig^r de Fouras (sic) et de Menthonnex sous Clermont, qui eut un fils, Aimé Gaspard, seig^r desdits lieux, lequel épousa D^{lle} Gasparde, fille de N^e Jean Marin de Maillans, seig^r d'Anglefort. — N^e Charles-Jean-Claude d'Arerex, fils de N^e Aymé d'Arerex, seig^r de la Tour de Foraz, vendit le 10 avril 1568 (Arch. de l'anc. intend. de Thonon), à N^e Pierre d'Arlod, de Genève, le fief de Vège, Arerex, Confignon et Vallet, qu'Aymé d'Arerex avait acquis de N^e Jean Vallet. On voit dans une reconnaissance faite en faveur des RR. PP. Minimes de Thonon auxquels ces fiefs passèrent ensuite, qu'ils avaient été reconnus par D^{lle} Marguerite Vanellat de Belley, comme tutrice de N^{es} Charles-Jean-Louis et Claude, fils de N^e Aymon d'Arerex, seig^r de la Tour de Foraz, fils de feu autre N^e Aymé (Ibid.). Le 22 mai 1531, N^e Aymon ou Aymé d'Arerex, comme mari de ladite D^{lle} Vanellat (appelée ici Françoise-Josephite), avait reçu des patentes de confirmation de l'office du greffe de Rossillon, en Buguey, accordé par les prédécesseurs du Duc de Savoie aux ancêtres de ladite D^{lle} Vanellat (Arch. de Cour).
- Une branche de cette famille (1) s'est transportée en Normandie, dans la généralité de Rouen. D'Hoziere (*Armor. Génér. de la France*, reg. 1^{er}, p. 25, 26), en parle et dit qu'elle était originaire de Savoie. Il cite N^e Guillaume d'Arères (sic), vivant en 1481 avec Nicolle, sa femme; son petit-fils, Aymon, seig^r de la Tour en Buguey (sic), chambellan de Charles III, Duc de Savoie, en 1528; Henry d'Arères, écuyer, seig^r de la Tour et de Tuit, capitaine et gouverneur du château de Fragnes, lequel épousa Sibille Fautrier, dont il eut Pierre-François, mort le 13 fév. 1733, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire; et Jean-Baptiste. Ce Jean-Baptiste, écuyer, seig^r desdits lieux, capitaine et gouverneur pour le Roi du château de Fouques, épousa Marie, fille de Charles Le-Grand, sieur de St-Ouen, dont il eut entre autres enfants: Françoise-Marguerite d'Arères, regue à Saint-Cyr, le 28 août 1686, sur les preuves de sa noblesse (2), justifiée par titres depuis N^e Guillaume vivant en 1481, cité ci-dessus.
- La Chenaye des Bois (*Dictionnaire de la Noblesse*, 3^e édit., t. 1^{er}, p. 748) a copié d'Hoziere. Il change la date de 1481 en 1441 et ajoute que cette famille a été maintenue en sa noblesse le 17 janvier 1668.

Marie-Françoise d'Arerex, qui apporta les biens de Foras à la famille de Cirace, paraît avoir été la dernière de sa maison, en Savoie.

(1) Les armoiries portées par cette branche sont d'azur au sautoir d'or, dentelé de même (sic d'Hoziere), et selon La Chenaye et le véritable langage héraldique, d'azur au sautoir dentelé d'or.

(2) Ces preuves pour Saint-Cyr devaient faire constater 140 de noblesse sans aucun anoblissement, relief ou privilège de noblesse. M. Vallet de Viriville, le savant professeur à l'école des Chartes, a bien voulu, mais inutilement, rechercher ces preuves aux Archives de Paris. Elles ont été probablement détruites à la Révolution.

ARESTEL (D').

SEIGNEURS D'HOSTEL ET DE THESIEU EN BUGEY.



P. d'azur au taureau furieux d'or (BESSON). — Ordre de Malte, Arch. du Rhône, Preuves d'ALLINGES. — Les mêmes archives, Preuves PINGON, ajoutent: une étoile d'or au canton dextre.

Selon d'autres: l'étoile serait d'argent et senextrée.

Autre version: de gueules au taureau furieux d'or.

La famille de Lauzière, qui a hérité du nom d'Arestel, p. d'or au taureau furieux de gueules, senextré d'une étoile de même.



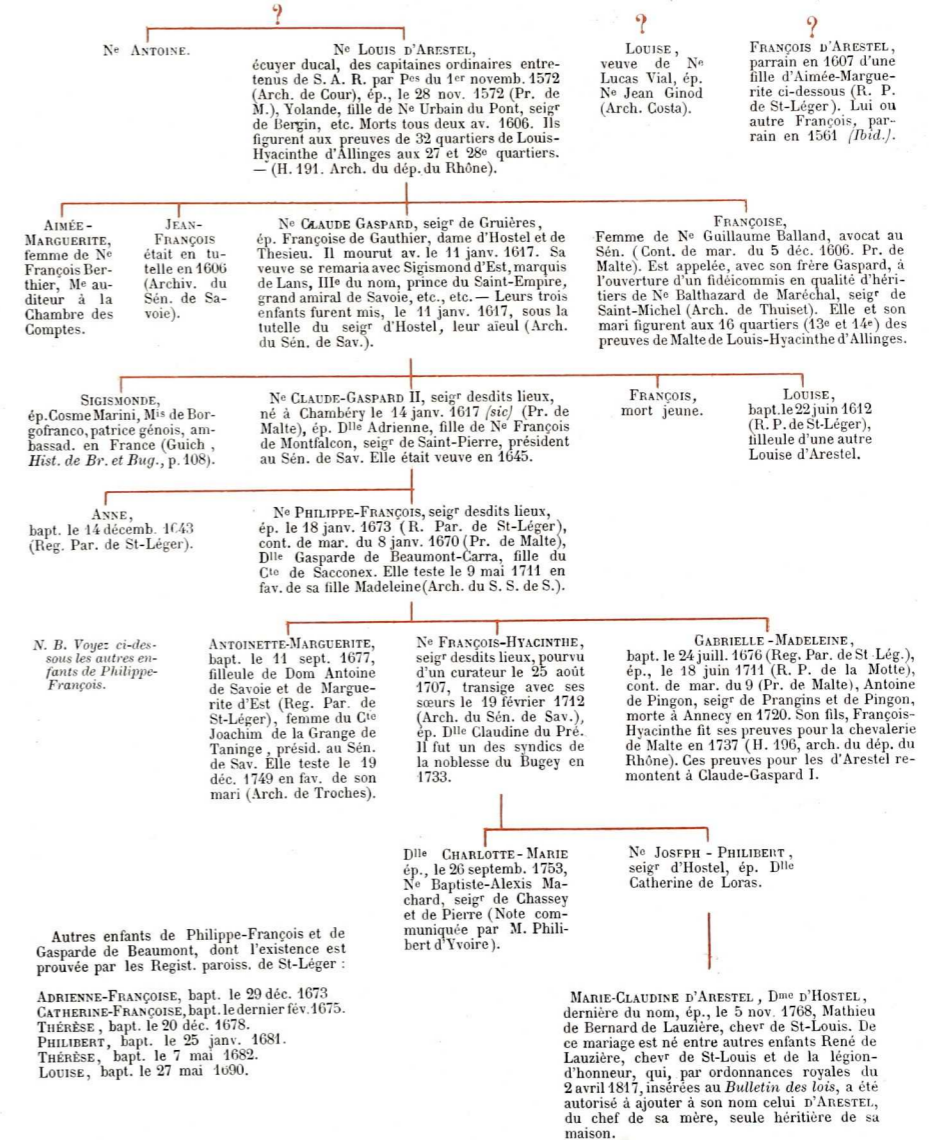
ANCIENNE famille de Chambéry, éteinte. Elle figure deux fois aux Preuves de Malte de Louis-Hyacinthe d'Allinges, et à celles de François-Hyacinthe de Pingon. Dans ces dernières (H. 196, Arch. du dép. du Rhône), François-Philippe d'Arestel a produit une attestation du 11 décembre 1673, par la Chambre des Comptes, disant que ledit seigr d'Arestel « a toujours été réputé pour noble ainsy que son » père et ayeux, et en cette qualité, ont joui de toutes exemptions et privilèges » et autres droits dont jouissent les anciens nobles de race dans les états de S. A. R. sans contredit. » Guillaume Arestelli, de Matafelon, diocèse de Lyon, était, dans les premières années du xvi^e siècle, bourgeois de Chambéry, clerk et notaire impérial et ducal. Ne serait-ce point lui qui a été la tige de cette famille?

(Suit la généalogie).

JEAN D'ARESTEL, de la Motte, près Chambéry, ép., vers 1545, D^{lle} Étienne de Gallien de Bressieu (Arch. Costa). Peut être le père des deux ci-dessous.

N^o JEAN D'ARESTEL, bourg^s de Chambéry. Mentionné au cont. de mar. de sa fille, 1555.

D^{lle} AYNARDE D'ARESTEL, mariée: 1^o, cont. dot du 3 mai 1555 (Arch. Savoiron), à N^o Pierre Gavens, de Pontamairey ou de Saint-Michel; 2^o à N^o Jean-François de Bavois. Elle teste le 17 mars 1598 (Arch. Costa et Savoiron).



ARLOD (D')⁽¹⁾

SEIGNEURS DE MONS EN SEMINE, ET D'ARLOD, ETC.



P. de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules (UBIQUE).
Ou simplement de sable au lion d'argent.



UNE ancienne famille de la tres-noble et tres-ancienne race d'Arlos s'étoit établie » depuis longtemps. . . . à Hermance. . . » (ancienne petite ville au bord du lac Léman) « . . . et y florissait en tout honneur. . . Le chevalier Guichenon, en son » *Histoire de Bresse*, ayant tissu la genealogie de cette maison d'Arlos, des » seigneurs de la Servette, du Chaffaut et de Chareysia, ne fait point de mention » d'aucun Guichard (et cependant nous en avons des titres), ny de cette branche » d'Hermance, ny d'une autre de la Roche, ny d'une autre de Clairmont: ce qui m'a fait connoître qu'il » n'a pas eu l'entière connoissance de cette genealogie. . . Guichenon en rapporte de l'an 1245, d'un » Jean d'Arlos, chevalier, qui, par cette qualité, donne preuve que la genealogie doit bien être prise de » plus haut et que cette race est du nombre de celles qui remontent jûques au temps des Rois de Bour- » gogne. . . » (*Pourpris historique*, p. 339 et suiv.). Guichenon cite deux épitaphes trouvées dans l'église de Genève, qu'il ne sait à qui rapporter. Rien que cela aurait dû le mettre sur la trace d'une famille de ce nom, ailleurs qu'en Bugey. Une de ces épitaphes me semble se rapporter aux d'Arlod de Savoie, d'une manière tellement évidente, que je l'ai citée dans mon tableau. Je n'hésite pas à croire que les d'Arlod dont parle Guichenon sont une branche cadette de la famille d'Arlod, originaire, non du Bugey, mais de Savoie, où elle possédait le château et mandement d'Arlod, le château de Mons, et de grands biens en Semine, en Michaille, dans le Chablais et dans les bailliages de Ternier et Gaillard. Elle est éteinte en Savoie. La famille Bouillet en a relevé le nom en France.

Il y a eu une autre famille de ce nom en Savoie, où elle était possessionnée des fiefs de Vège, d'Arerex, Confignon, etc. Elle n'a rien de commun avec l'illustre maison d'Arlod de Savoie. Son vrai nom était MAITRE-PIERRE, et elle était de Genève, peut-être originaire du lieu d'Arlod. Galiffe, dans ses *Notices généalogiques*, t. I, p. 311, a donné sa filiation. Je ne ferai qu'ajouter à ce qu'il a dit en me restreignant à ce qui concerne la Savoie.

Comme il y a des gens qui étudient l'histoire des familles dans le *Dictionnaire* de Grillet, et qui ne manqueraient pas de me taxer d'ignorance si j'avais l'air de ne pas connaître mon Grillet, je suis forcé encore une fois — et ce ne sera pas la dernière — de relever une erreur commise par cet écrivain. Voyez t. III, p. 292, l'article consacré à François Melchior d'Arlod, Bon d'Hermance et gouverneur du Chablais. Au lieu d'Arlod, que l'on mette de *St-Michel*, et l'on aura la vérité que Grillet n'a pas rétablie dans ses *errata*, p. 470.

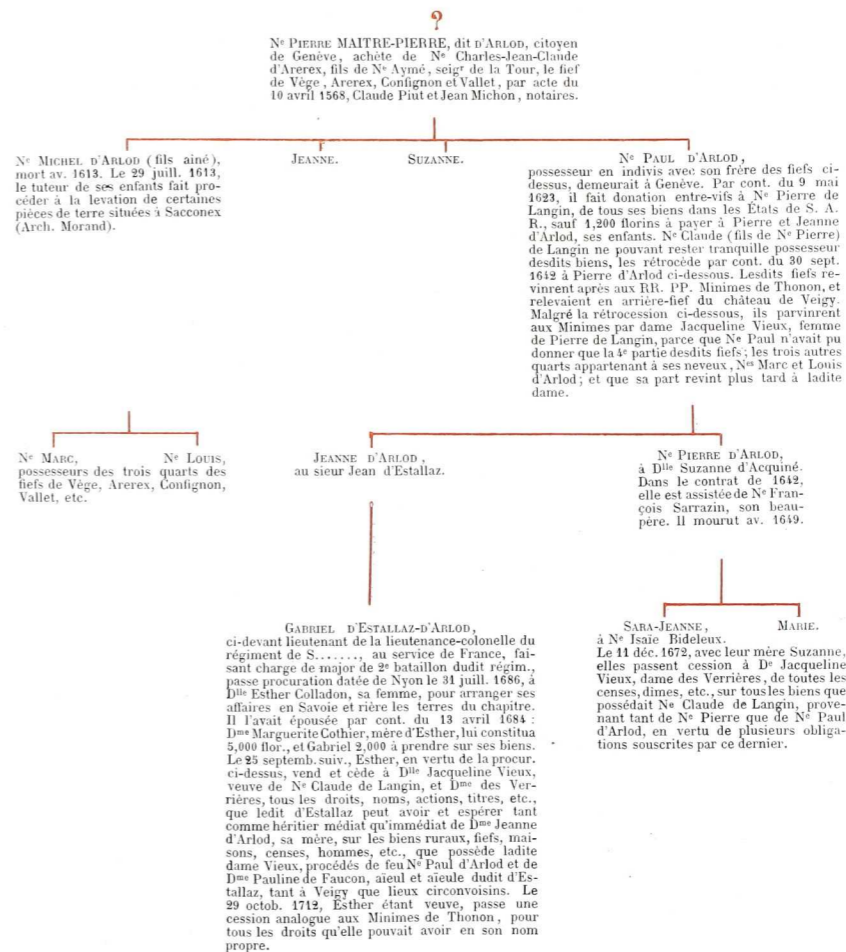
(Suit la généalogie, pp. 70 et 71.)

(1) Ce nom s'écrit aussi Arlo, Arlos, Arloz, et en latin de *Arlosio*, de *Arloz*, mais plus souvent de *Arloido*.

D'ARLOD, DE GENÈVE⁽¹⁾.

Ils portaient d'azur à la rose d'or surmontée de 3 étoiles de même, rangées en fusée. — GALIFFE.

(Le tout est extrait des anciennes archives de l'intendance et de la ville de Thonon, maintenant transférées à Annecy.)



(1) Les exigences typographiques nous obligent à faire passer cette famille avant le tableau généalogique des d'Arlod, seigneurs de Mons.

VULLIEMÉ D'ARLOD. Il fut un des seigneurs qui accompagnèrent Pierre de Savoie en Flandre en 1264 (Wurtemberg, doc. 656). Il est à présumer que c'est le même Vullielme d'Arلود avec lequel Pierre de Savoie passa des conventions le 13 avril 1266, pour cause de la fidélité prêtée près du Rhône, excepté le château d'Arلود que le comte avait rendu audit Vullielme, à condition de pouvoir l'occuper en temps de guerre avec garnison et sauf l'hommage lige dû au comte de Genève (Ibid., doc. 707). Le 26 août 1242, Guillaume de Genève avait rendu à Pierre de Savoie ledit château d'Arلود; ceci semble prouver que le château d'Arلود rendu par Pierre de Savoie à Vullielme d'Arلود, est le lieu d'origine auquel les d'Arلود ont pris ou donné leur nom.

N° GUILLAUME D'ARLOD, seigr de Mons. Il reconnaît, en 1281, tenir du comte de Genève le château, ville et apparten. de Mons (Somm. des fiefs).

THÉOBALD et PERRET D'ARLOD, garants de la dot constituée en nov. 1358 à la femme de Hugonin de Verbos, D^{ne} Catherine de Chatanea (Arch. Thuiset).

N° JACQUEMÉ D'ARLOD, damoiseau, de Lullier.

N° MAMERQUE D'ARLOD, mort av. 1366, avait épousé Jordane de Duin (Pourp. histor.).

N° PERRET D'ARLOD.

PERRET D'ARLOD, damoiseau.

N° BERTHET, damoiseau, mort av. 1421.

N° THIBAUD. N° JEAN. Du mandement de Clermont. Le 4 mai 1360, ils plaident pour l'héritage de Mess^{rs} Pierre de Duin, chev^r, leur oncle (Pourp. hist.).

JEAN D'ARLOD. Le 2 août 1362, il prête hommage au C^{te} de Genève pour les biens à lui venus de l'hoirie de N° Jean de Sorrier (Somm. des fiefs).

MARIE, veuve de Nicod de Foras, damoiseau, fait un albergement de biens situés en Semme, le 4 mai 1393 (Arch. Thuiset).

R^{ts} Mess^{rs} AYMÉ ou AYMON, chanoine d'Abondance. Il figure au cont. de mar. de sa nièce Sibille, autorisant son neveu Pierre à lui constituer une dot. Le 20 nov. 1421 (Arch. Costa), de concert avec son dit neveu Pierre, et avec son autre neveu Claude représenté par son tuteur, il passe reconnaissance en fief, noble pat. et ant. en faveur du duc de Savoie, pour leurs biens, droits féodaux, maisons, etc., situés près Lullier, loco dicto Arلود, etc. Leurs possessions étaient considérables, à en juger par la longueur de l'acte qui a plus de 120 pages. Il est encore mentionné avec ses neveux dans la reconnaissance des nobles du Bois, en 1425.

N° GUICHARD ou GIRARD (P. H.), ou RICHARD D'ARLOD d'Hermance, mort av. l'an 1421. Le nom de sa femme n'est pas mentionné dans l'acte ci-dessous du 4 mars 1421.

N° PIERRE D'ARLOD, ép. une D^{ne} de Cossonay, ou de Gojonex: incertain pour le Pourpris. En mettant que ce ne soit pas de Copponex, ce qui est plus probable, il est sûr qu'il a eu aussi pour fem^e Péronnette de Vidomme de Villiers, laquelle fut substituée au testament de 1473 fait par son frère N° François (Arch. Morand). Le 4 mars 1421, agissant de l'autorité de son oncle dom Aymé, il constitue, sous la garantie de plusieurs seigneurs, une dot de 560 flor. d'or à sa sœur Sibille.

SIBILLE D'ARLOD, 1^{re} femme de N° Pierre de Foras, seigr du Bourgneuf de Balleyson. Contr. dot. du 4 mars 1421, et d'assurance pour la dot du 10 avril suivant (Arch. Foras).

N° CLAUDE, pupille de N° seigr Albert de Monthonnex, seigr de G....., son aïeul maternel. Mentionné avec son frère dans la reconnaissance ci-contre de 1422.

R^{ts} GUGUES, élu de Hüs, abbaye d'Abondance; avec le concours de ses neveux, comparait au cont. dot. de sa nièce Jeanne avec Antoine de Foras, et lui constitue en dot 1,000 flor. p. p. avec son trossel.

R^{ts} PERRIN ou PIERRE. (Pourp. histor.).

N° JACQUES, d'Hermance, à D^{ne} Pernelle de Balleyson, fille de N° Pierre et d'Etranzie de Syons. Mort peu av. 1492 (Pourp. hist.). Il est fils de Péronnette de Vidomme. On verra à l'article BALLEYSON que le Pourpris historique a commis une erreur à propos de cette Pernelle de Balleyson.

CLAUDINE, ép. 1^{er} N° Louis, fils de N° Guillaume du Châtelard; 2^e N° Hugues de Rougemont, seigr de Vernez (P.). Le 30 nov. 1501, étant tuteur de son dit frère, elle passe quittance à son frère Claude, de ses droits patern. et matern., sauf sa loyale échute, moyennant la somme de 4,300 flor. d'or que son dit frère lui a constituée en dot (Arch. Mor.). Fait à Hermance, dans la maison dudit seigr de Châtelard.

N° CLAUDE, de Lullier, ép. D^{ne} Anne, fille de N° Jacques Eyraud de Moudon. Il vend à Christophe de Sales, son beau-frère, les censures, tailles, fiefs et hommages, avec la juridiction du village de Faug, en la paroisse d'Alonzier et au mandement de Vulpillières (P.). Il épousa aussi Louise, fille de N° Jean d'Épagny. Elle était substituée à son dit frère s'il venait à mourir sans enfants (Arch. Morand). Lui fut légataire d'Antoine de Foras, son beau-frère (Arch. de Foras) et substituée au test. (1515) de N° Jacques et Philibert de Vidomme. Le 10 mai 1525 (Arch. Morand), il fait donation de tout ce qu'il peut prétendre sur l'hoirie de sa mère Pernelle de Balleyson et de son aïeule maternelle de St-Germain, à N° Nicod de la Frasse, qui, en retour, lui donne 6 écus d'or et une pension annuelle de 10 flor. p. p.

JEANNE, ép., à Hermance, le 12 juin 1492, N° Christophe de Sales (Pourp. hist.).

N° JEAN, constitua une dot à sa sœur Jeanne (P.), femme de Christophe de Sales. — Le 18 déc. 1497, avec son oncle Rév^d Gugues, et au nom de Claude, son frère, il constitue une dot de 1,000 flor. d'or p. p. à sa sœur Jeanne, femme de N° Antoine de Foras.

JEANNE, ép. N° Antoine de Foras, seigr du Bourgneuf de Balleyson, par cont. dot. du 18 déc. 1497 (Arch. Foras, n° x, cart. n° 1).

N° AYMÉ. On voit dans l'acte de 1543 qu'il avait constitué une dot à sa nièce André, ci-dessous.

(Filles de Louise d'Épagny). GUILLAUMA ou GUILLERMINÉ, représentée dans un acte du 27 octobre 1544 par N° Amblard Vidomme (Arch. Morand). Elle ép. N° Jean Durier, dit Botton, procureur de sa femme et de sa belle-sœur André, dans un acte du 20 nov. 1544 (Ibid.) par lequel, en qualité d'héritières de leur grand-père maternel (d'Épagny), elles cèdent tous leurs droits à N° Pétremand et François-Vincent Vidomme, ainsi que ceux qu'elles peuvent prétendre sur les biens de N° Jacques et de N° Perrin d'Arلود, leur grand-père et grand-oncle.

ANDRÉE, ép. N° Jacques Cappy ou Coppier de Massongy. Elle ratifia, le 14 juin 1544 (Arch. Morand), un acte passé par son mari, le 27 octob. 1543, et passe quittance à sa sœur Guillauma de 386 fl. p. p. Elle était remariée en 1561 (Ibid.) à Honoré Blaise Rollard, de Massongy.

N° ANDRÉ D'ARLOD, seigr de Picaraisin, est témoin à un acte du 6 mars 1535 (Arch. Morand).

N° GABRIEL D'ARLOD, seigr de Picaraisin, témoin à un acte du 6 fév. 1532 (Arch. Morand).

D^{ne} FRANÇOISE D'ARLOD, veuve de N° Jean-Pierre de Chalan, morte le 4 janv. 1650, à Saint-Martin, près Sallanches (Reg. Par.).

N° THÉOBALD D'ARLOD, du mandem. de Clermont, seigr de Mons. Le 20 oct. 1298, il émancipe ses enfants et fait donation du château de Mons à Mermet, l'un d'eux, avec le consentement du comte de Genève (Somm. des fiefs). Le 7 mai 1339 on trouve une appellation faite en sa faveur par le C^{te} Guillaume de Genève, de la donation du château de Mons ci-dessus (Ibid.).

N° MERMET D'ARLOD, seigr de Mons, émancipé le 20 oct. 1298, et donataire du château de Mons et biens (Somm. des fiefs).

HUGUES, émancipé le 20 oct. 1298.

GEOFFROY, émancipé le 20 oct. 1298.

N° RODOLPHE D'ARLOD. Sans doute le même qui, en 1313, donna quittance pour certain hommage à Hugues Dauphin, sire de Faucigny (Pourp. hist.).

N° JEAN D'ARLOD, seigr de Mons, prête hommage le 2 sept. 1338 au C^{te} de Genève, pour Mons, et en reçoit investiture (Somm. des fiefs). Il reçoit encore une nouvelle investiture le 22 fév. 1351 (Ibid.).

AYMONET. PHILIPPE. MERMET. PIERRE. HUBERT. Le 11 juill. 1345, en son nom et pour ses frères, il reconnaît tenir du comte de Genevois les hommes de la P^{se} de Cernex, etc. (Somm. des fiefs).

N° et P^t JEAN D'ARLOD, seigr de Mons, ép. 1^{re} N. N.; 2^e N^o Nicolette, fille de N° Rolet de la Frasse, laquelle était veuve de Mess^{rs} Robert de Pugin de Cluses, d'ès-droits. Le nom de la première femme qu'il a eue évidemment, n'est inconnu.

N° GILLES D'ARLOD, oncle d'Hugonin, vivait en 1422.

N° et P^t GIRARD D'ARLOD, seigr d'Arلود, chev^r, achète en 1396 des biens situés à Lullier, de N° Girard de Ternier, dont il était neveu. Mort av. 1422.

N° et P^t GIRARD D'ARLOD, chev^r, seigr de Mons. Il vend, le 3 juill. 1404, de son franc alleu, et omnim. jurid. à Nicolette, sa belle-mère, une maison, vigne et dépend. à Arjon (Arch. Morand). Il épousa Jeannette d'Arلود. Elle était veuve en 1436, année où, le 9 juillet, elle reçoit reconnaissance pour cette même vigne d'Arjon, dont elle avait hérité de sa mère (Ibid.). C'est peut-être le même Girard d'Arلود, seigr de Mons, à qui la C^{te} de Genève vendit, le 1^{er} sept. 1395 (Somm. des fiefs), la moitié des terres, marchés et revenus qu'elle possédait à Mons, moyennant 120 flor. d'or, et qui, le 5 oct. 1405 (Ibid.), vendit à N° Pierre de Chammont deux hommes tail- lables rière Chammont avec leurs tènements.

JEANNETTE, D^{ne} de Mons (2^{me} lit), ép. N° et P^t Mess^{rs} Girard d'Arلود, chev^r ci-contre, dont elle était veuve en 1436. Elle eut en dot le château d'Arلود avec tous les biens en dépendant; transige avec Rolet de Novier, mari de Girarde de Folliet, née du 2^e mariage d'Engline de Pugin. 1436 (Arch. Morand). Quoique je n'en aie pas la preuve écrite, il y a au moins bien grande probabilité pour que cette Jeannette soit la même que Jeannette d'Arلود, D^{ne} de Mons (fille de Jean, seigr de Mons) qui, le 8 mai 1413, reconnaît tenir en fief n. p. et antique sous charge d'hommage noble, le château de Mons, biens, hommes, hommages nobles et non nobles, fiefs, feudataires et tous les droits en dépendant avec m. et m. emp. et omnim. jurid. Elle renouvelle cette reconnaissance le 2 janv. 1438 (Somm. des fiefs), étant alors femme de N° Jean Duclos de Jussy. On trouve immédiatement après, au Sommaive (1475 et 1497), une reconnaissance par N° Jean Duclos, seigr de Mons, et une autre par N° Pierre de la Frasse, seigr de Mons. Tous deux consentent tenir le château de Mons avec ses dépendances, en vertu de la donation que leur a faite la susdite Jeannette d'Arلود, D^{ne} de Mons. Comme depuis lors les N^{os} de la Frasse ont possédé Mons, il est à présumer que N° Jean Duclos n'avait que l'usufruit de cette seigneurie.

JEAN D'ARLOD, seigr de Mons (1^{er} lit), ép. Engline de Pugin, fille du 1^{er} lit de sa belle-mère Nicolette de la Frasse. Il mourut sans enfants; sa veuve se remaria avec N° Jean de Folliet, de Talleres et mourut av. 1436.

N° AMÉ, coseigr d'Arلود. Il recourt avec son frère Hugonin au duc de Savoie, pour certain fief acquis par leur père du seigr de Ternier, et qu'on voulait leur cession. Ils obtiennent justice du duc Amédée par lettres du 4 juillet et 2 août 1419 (Arch. Costa). Probablement mort av. 1422.

N° HUGONIN, coseigr d'Arلود. Il prête hommage noble et passe reconnaissance au duc de Savoie pour ses biens du bailliage de Ternier, le 10 juill. 1422 (Arch. Costa). Il prête hommage à Amédée VIII, avec les nobles de Savoie (Capré, f. 162).

N° CLAUDE D'ARLOD, seigr de Semme, mort av. 1493, ép. Puisse D^{ne} Béatrix de Lullier, morte veuve le 27 oct. 1493, dont l'épithape se voyait dans la cathédrale de Genève (Guichenon, Bresse et Bugy).

ARPAUD. (Voir au SUPPLÉMENT.)

ARRAGON OU ARAGON

DE CLUSES ET MARIGNY EN FAUCIGNY.



P. d'azur à la bande coupée d'or et de gueules, mais plus probablement à la bande coupée d'argent et de gueules. — (BESSON).

(Leurs armoiries ne sont pas décrites dans leurs lettres de noblesse.)



Le premier noble de cette famille est Girard *Aragonis*, de Cluses en Faucigny, qui reçut des L^{es} Pes de noblesse, le 11 juillet 1444 ou 45 (Arch. de Cour). On trouve sous la même date d'autres patentes par lesquelles Louis de Savoie déclare n'y avoir lieu à poursuites contre ledit Girard, lequel avait été injustement accusé d'avoir exigé une taxe de deux gros par chaque feu, des hommes de la Baronnie de Faucigny en paiement du subsidie ou don imposé réellement par ledit Duc à l'occasion du passage de l'empereur Frédéric III dans les États de S. A. (*Ibid.*).

Je n'ai que de très insuffisants renseignements à ajouter à cela.

N^e Mess^{re} Jean *Aragonis*, doct^r en décrets, archidiacre de Tarentaise, témoin, le 6 fév. 1476 (Arch. Savoiron), au contr. de mar. de Michel de Gilly et Henriette de Chevron, fait à Conflans.

Dlle Philiberte d'Arragon (fille de N. N. d'Arragon et de Jeanne-Françoise du Maney. Preuves manuscrites, Besson, Arch. Costa), ép. N^e Jacques de Marigny, seigr des Rapilles. Elle eut, entre autres, un fils N^e Jacques, baptisé le 18 juillet 1621 (R. P. de Marigny), dont fut marraine N^e De Charlotte de Marigny, femme de N^e Philibert d'Arragon. — Ce dernier vivait encore en 1626 (*Ibid.*). Il assista au contr. de mar. de N^e François de Chignin avec Philiberte de Marigny (Arch. Costa). N^e François d'Arragon, l'aîné, de Marigny, concède le 3 juin 1533 (Arch. du château de Nernier), faculté de rachat sur la dime de Cormand dans les paroisses de Marigny et de St-Jeoire qui lui avait été vendue par les N^{es} de Bardonnenche. — N^e François d'Arragon ép., de 1590 à 1610 environ, Dlle Louise, fille de N^e François de Menthon de Lornay et de Péronne de Monthoux (Arch. de Rubaud). —

Attendu que je ne trouve plus mentionnés nulle part les nobles de ce nom, j'ai quelque droit de les croire éteints dans le XVII^e siècle.

ARVE (D'). — (Voir SALLIÈRE. — MARTIN D'ARVE.)

ARVILLARD (D')

SEIGNEURS D'ARVILLARD ET DE LA BATIE D'ALLEVARD.

En latin : de *Alto Villario* ; en vieux français : d'Altwillars, Hautvillard, Alvilar, etc.

P. d'or à l'aigle d'azur couronné, becqué et membré de gueules. — (BESSON. — ALLARD).

Selon PALLIOT, membré becqué et couronné d'argent.

Selon CHORIER, d'argent à l'aigle de sable. — Devise : NUBE ALTIUS.



Le mandement d'Arvillard, en Savoie, sur la frontière du Dauphiné, a donné ou pris son nom à l'antique et illustre famille à qui il appartenait. — La branche aînée s'est éteinte dans la personne d'Andise, dame d'Arvillard, femme d'Humbert, bâtard de Savoie, à qui elle porta cette seigneurie en 1341. La branche cadette a subsisté longtemps après en Dauphiné. Je dois faire remarquer ici que mon tableau généalogique complète, augmente et rectifie ce que Guichenon a dit de la branche des Savoie-Arvillard, t. III, p. 271 et suiv., dans son *Histoire de la Maison de Savoie*. Aucun des historiens de cette maison royale n'a, à ma connaissance, inscrit ces faits, que je suis le premier à signaler par l'impression (1).

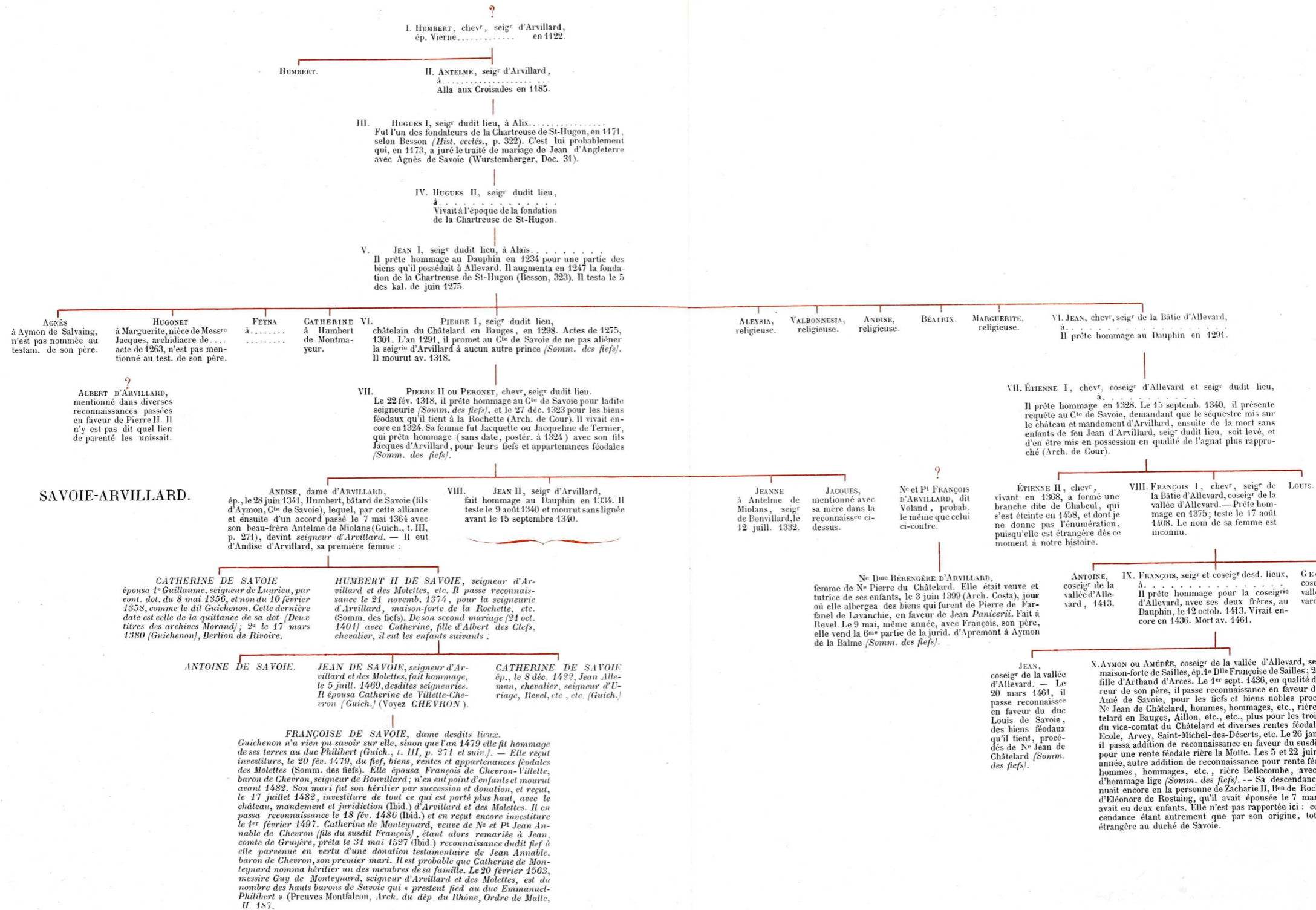
La Chartreuse de St-Hugon (1171) ainsi que le prieuré d'Arvillard ont été fondés sur leurs terres par les seigneurs de ce nom. Les nobiliaires du Dauphiné ne font pas mention d'une famille du nom d'Allevard, — connue en Maurienne et en Tarentaise aux XII^e et XIII^e siècles, — que je suis porté à croire de la même souche que les d'Arvillard et s'en distinguant seulement par le nom d'un fief lequel, au moins en partie, appartenait certainement aux nobles d'Arvillard, qualifiés dès le XIII^e siècle de seigneurs ou coseigneurs d'Allevard. Je dois pourtant à la vérité de dire que cette conjecture est dénuée de toutes preuves ; aussi ne parlerai-je des nobles de ce nom que dans le SUPPLÉMENT.

La généalogie de cette famille est en partie extraite des manuscrits dits de Guichenon appartenant à la Royale députation d'Histoire de Turin.

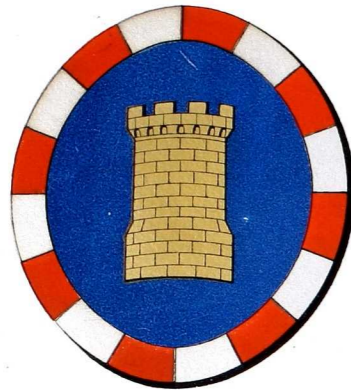
(Suit la généalogie.)

(1) Ceci était déjà sous presse, lorsque le numéro du 23 juin 1866 du *Courier des Alpes*, contenant le compte-rendu de la séance de l'Académie de Savoie du 7 juin, m'est arrivé. Dans cette séance, le marquis d'Oncieu a cité l'alliance de François de Savoie, dame d'Arvillard, dernière de cette branche, avec François de Chevron-Villette, dont il a donné la date : le 13 mars 1479.

ARVILLARD, FIEF et MARQUISAT. — Voir MILLIET D'ARVILLARS.



SAVOIE-ARVILLARD.



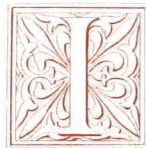
ASINARI

SEIGNEURS DE VILLARCHABOD EN GENEVOIS.

P. d'azur à la tour d'or, à la bordure componée de gueules et d'argent (Armor. Genev. par M. GALIFFE, qui a trouvé ce blason sur des sceaux portant ce nom.)

Selon les *Notices généalogiques*, par GALIFFE, la bordure serait componée d'argent et d'azur.

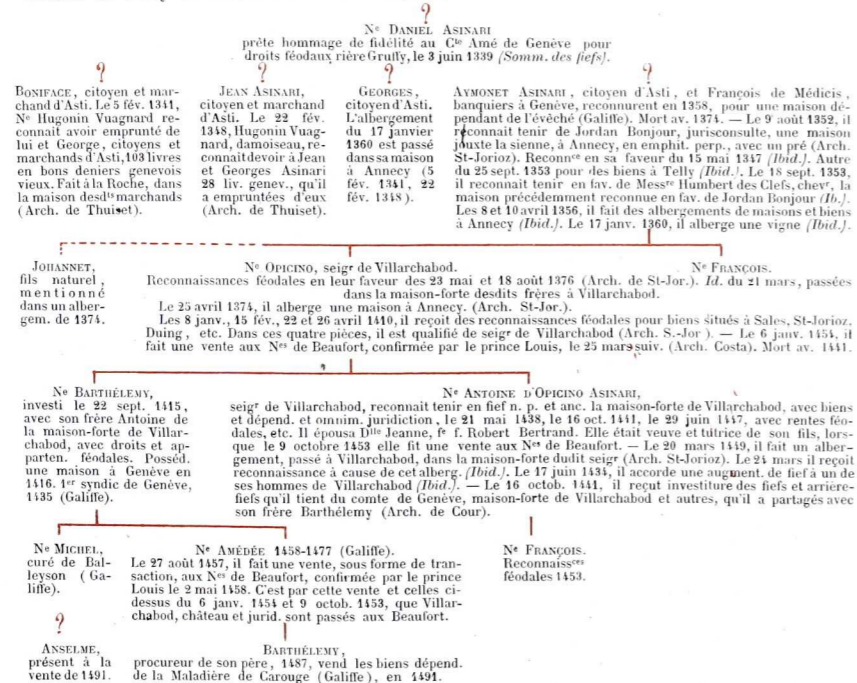
Selon BESSON, de gueules à la bande d'or frétée d'azur.



L paraît que cette famille est de la même souche que la grande maison des ASINARI d'Asti, en Piémont : il est sûr qu'elle portait les mêmes armoiries et qu'elle était originaire d'Asti. — C'est vers la moitié du xiv^e siècle qu'ils ont passé en Savoie et à Genève, où ils fondèrent une banque avec un Médicis. Ils avaient aussi des maisons à Annecy et à la Roche, et plus tard ils ont possédé la seigneurie et maison-forte de Villarchabod. Ils sont très souvent qualifiés de marchands ou lombards, c'est-à-dire banquiers. Il est possible qu'étant aussi citoyens de Genève, où le haut négoce ne faisait pas dérogation à la noblesse, non-seulement ils fussent nobles d'origine, mais que la possession de noblesse n'ait pas été interrompue pour eux à Genève. — Mais je dois à la vérité de dire que tous les Asinari, portés au second degré du fragment généalogique suivant, qui étaient marchands ou lombards, n'ont jamais été qualifiés de nobles en Savoie, à en juger par les nombreuses chartes qui les concernent, au contraire de ceux portés au troisième degré, qui sont toujours qualifiés de nobles, possédant fiefs nobles, et qui ne sont jamais traités de marchands.

Je ne trouve plus mention d'eux passé l'an 1491.

Ce nom a paru ensuite deux fois en Savoie, mais j'en traiterai aux articles des familles Cize, Asinari de Grézy et Rossillon Asinari de Bernex.



ASTESAN



P. bandé d'argent et de gueules de 6 pièces; les bandés d'argent chargés de 1, 3 et 2 roses de gueules. — (BESSON. — DELLA CHIESA). Ces deux auteurs disent que cette famille est d'Asti. — Les versions différentes sont très nombreuses.

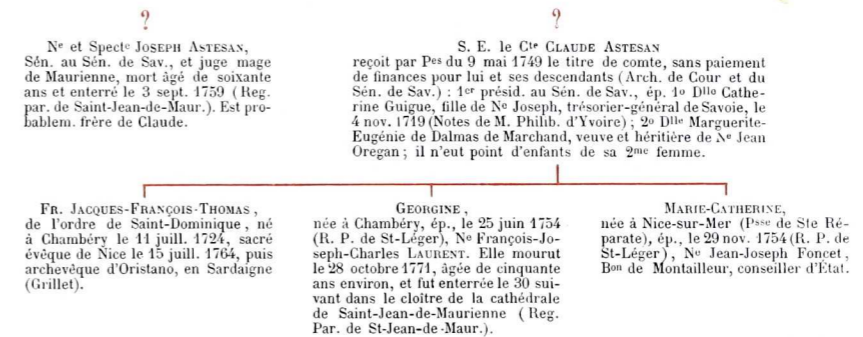
D'argent à 3 bandes de gueules à 8 roses de même entre les bandes, 1, 3, 3 et 1. Ou bien encore au lieu de roses, 1, 3 et 2 étoiles de gueules, etc., etc.

Ce blason, qui n'est pas savoyard, n'est mis ici qu'à cause de l'impossibilité de donner celui dont la description incomplète est insérée plus bas.



ETTE famille, d'Asti, et plus probablement d'Aoste, n'appartient à la Savoie que par les alliances qu'elle y a fournies. Le 24 novembre 1427, N^e et P^t Claude, fils de N^e et P^t Rodolphe de Blonay, coseigr de Lugrin, etc., épousa N^e D^{lle} Catherine, fille de N^e Dominique Astesan, bourgeois de St-Vincent, au diocèse d'Aoste. François, C^e de Challand, fut caution de sa dot (Arch. de Blonay). N^e D^e Marie Astesan, femme de N^e Pierre de Regard était aussi de cette famille.

Une autre famille de ce nom s'est établie à Saint-Jean-de-Maurienne, au dire de Grillet, t. III, fol. 288. Elle portait, d'après un cachet qui a appartenu au Président Astesan, d'argent à 3 tiges de au chef d'azur, chargé d'une étoile d' à 7 rais, cousu d'une fasce de gueules. Dès l'an 1664 (6 juillet), on trouve des P^{es} constituant châtelain de Chambéry « le cher bien » amé et féal » Jean-Baptiste Astesan, bourgeois de Chambéry, ensuite du décès de N^e Pierre Claret (Arch. du Sén. de Sav.). Ce Jean-Baptiste peut être le même que le suivant. — Un Jean-Baptiste Astesan fut père de quatre fils et d'une fille. Un de ses fils fut Claude, qui fut président au Sénat (Note communiquée, ainsi que la description du blason, par M. Philibert d'Yvoire).



ATHENAZ. — Voir PERRIN.

ATTIGNAC. — Voir TIGNAC.

AUBRIOT-LA-PALME

(COMTES)

SEIGNEURS DE MARCELLAZ ET D'ALPIGNY.



P. d'argent à deux palmes de sinople en sautoir, chargé d'une couronne de laurier du même, au chef de..... chargé d'un casque de..... (Sceau de famille).

Sur un mandement de l'évêque d'Aoste ci-dessous, le champ du chef est d'azur, le casque (taré de front) est d'argent doublé de gueules : la couronne de laurier surmonterait les palmes au lieu de les charger.

Monsieur JEAN-BAPTISTE-MARIE, né à la Motte, le 25 nov. 1752, docteur en théologie, supérieur du séminaire de Chambéry en 1780, chanoine de la cathédrale le 19 mars 1780, vicaire général du diocèse de Chambéry pendant la Révolution, puis sacré évêque d'Aoste le 11 juill. 1819, se démit de son évêché le 24 août 1823, mort à Chambéry le 7 fév. 1826. Ce prelat fut un des membres les plus distingués du clergé de Savoie à cette époque, il a publié plusieurs ouvrages dogmatiques dont les principaux sont : 1° *Épître familière*, ...; 2° *Secours religieux*; 3° les *Principes catholiques* (Voy. Grillet, t. II, p. 170, les titres de ces trois ouvrages); 4° le *Saint dévouement*, 1808; 5° le *Bon catéchiste*, 2 vol., 1819; 6° *Dissertatio de spiritali romani pontificis auctoritate*, suivie d'un appendice sur la doctrine du B. Liguori, 1825 (4).

N° et Specte ÉTIENNE AUBRIOT-DIT-LA-PALME, né le 26 déc. 1746 (R. P.), substitut, avocat-général au Sén. de Sav. Il obtint, le 13 fév. 1778, pour lui, pour son frère et leurs descendants, des patentes de noblesse, portant aussi capacité de posséder fiefs et biens féodaux, en récompense des services qu'il avait rendus et sans paiement de finance. Il avait acquis, par cont. du 19 avril 1777, sous réserve de l'agrément royal, le fief et juridict. de Marcellaz et d'Alpigny, de N° François-Joseph-Philippe de Seyssel (1) (Arch. du Sén. de Sav. et de Cour, à Turin (2)). Il est porté au tableau des vassaux du duché de Savoie de 1787 pour les susdites seigneuries. Il fut sénateur au Sén. de Sav. en 1792 (Voir Burnier. *Hist. du Sén. de Sav.*), puis conseiller de préfecture. — Le 22 juin 1789, l'évêque de Maurienne bénit son mariage dans l'église d'Argentine avec N° Dlle Lucie-Julie de Castagnery, fille du Bon de Chateaufort et de Dlle Thérèse-Louise Valfré de Vaudier (R. P. de St-Léger), morte le 24 fév. 1823 (Reg. par.). — Lui mourut le 13 avril 1812 (3).

N° LOUIS-FRANÇOIS-MARIE, lieutenant-colonel au régiment d'infanterie d'Aoste. — Les patentes de noblesse sont aussi pour lui et ses descendants (Arch. de Cour). Il ép. Mlle Adélaïde, fille de M. Jean Deperse et de Mme Hyéromine Clerc, le 3 sept. 1805 (Reg. par. de N.-D. de Chamb.), et mourut le 20 fév. 1824 à Chambéry (Reg. par.).

N° JEAN-BAPTISTE AUBRIOT-DE-LA-PALME, né le 25 juill. 1808 (R. P.), nommé comte par lettres-patentes du 26 janv. 1839 (Arch. de Cour), épousa Mlle Victoire Alix d'Abon. Il est mort le 5 avril 1853.

JÉROMINE, née le 25 juin 1806 (R. P.), femme de M^r Joseph Richard. Elle est morte le 25 janv. 1840.

CHARLES-LOUIS-JACQUES-MARIE, né à Chambéry le 22 fév. 1835 (R. P.).

JEAN-ALBERT-FÉLIX-MARIE, né le 9 fév. 1839 (R. P.), a épousé, en fév. 1865, Mlle Marie Sudrié.

MARIE-EMMANUEL, né le 1^{er} mai 1838 (Reg. Par.), capitaine dans les carabiniers royaux, a opté pour la nationalité italienne.

(1) La seigneurie et biens de Marcellaz et d'Alpigny dépendaient du château de Faneigny et avaient été vendus aux enchères par la couronne et inféodés le 19 mai 1699, à N° Claude François Fanel. Celui-ci était en ami le couvent des RR. PP. Barnabites de Thionon. Les Barnabites cédèrent ces biens le 24 avril 1791, à N° Simon et Guillaume de Seyssel frères, oncle et grand oncle de N° François-Joseph-Philippe de Seyssel, qui fut leur héritier, et les vendit à M^r Aubriot (Arch. du Sén. de Sav.).

(2) Aux patentes de 1778 existant aux archives de Cour, à Turin, est annexé un mémoire présenté par la famille Aubriot, dans lequel Specte Étienne dit que la tradition de famille les fait venir d'Ilignes Aubriot, de Bourgogne, intendant des finances de France et prévôt des marchands de Paris vers 1382. Comme il n'est nullement question de ce fait dans les patentes de noblesse, je le rapporte ici sous toutes réserves, ainsi que toute chose qui ne m'est pas prouvée. D'après le mémoire cité plus haut, les frères Aubriot seraient fils de Jean-Baptiste Aubriot-la-Palme, ingénieur de l'Université de Turin, mort en 1754, qui avait épousé Josephine-Julie, fille de feu Joseph Borrel. Jean-Baptiste serait fils d'Étienne-Louis Aubriot-la-Palme, natif de Creancey, en Bourgogne, chirurgien-major d'un régiment français, qui s'établit à Chambéry, où il aurait épousé la sœur du sénateur Sautet (Arch. de Cour).

(3) Il avait eu deux autres frères : Claude-Marie-François, né à la Motte, le 12 octobre 1719, Joseph-Marie, né à la Motte, le 7 octobre 1748, qui ne sont pas nommés dans les patentes de noblesse, et deux sœurs Claudine-Françoise, née le 5 novemb. 1751, et Marie-Thérèse, née le 18 novemb. 1753.

(4) Je dois cette notice bibliographique et la connaissance de l'armoire apposée sur le mandement de Monsieur l'évêque d'Aoste, à M. le chanoine de Saint-Sulpice.

AULANOVA (DE). — Voir VIRY (DE) DE SALLENOVE.

AUTEVILLE (D'). — Voir D'HAUTEVILLE.

AUTURIN. — Voir PRADEL.

AUX ou AULPH. — Voir ROVORÉE.

AVALON (D') ou D'AVALLON

SEIGNEURS DE SAINT-PAUL-SOUS-CONFLENS, COSEIGNEURS DE LA VALLÉE DE BOZEL.



P. de gueules à l'aigle éployé d'argent. (MENETRIER.) — Selon d'autres, le vol abaissé. — D'or à l'aigle éployé de sable. (PAILLOT.)



ANCIENNE famille de Tarentaise, éteinte. Il est permis de supposer que c'est une branche de la très-noble famille d'Avalon de Dauphiné qui remontait par titres à l'an 1069, et dont était saint Hugues, évêque de Lincoln, en Angleterre (Voy. Guy-Allard, *Dict. du Dauphiné*), et s'éteignit aussi au XVII^e siècle. Aux émaux près, elles portaient le même blason, qui n'est pas commun dans nos pays. Les Reydellet ont succédé aux d'Avalon de Savoie et en ont pris le nom. (VOIR REYDELLET.)

Les renseignements que j'ai pu rassembler sur cette famille se réduisent aux suivants :

1294. — 16 septembre, Mess^{rs} Pierre d'Avalon, juriconsulte, arbitre de Richard, seigr de la Chambre, dans une transaction qu'il passe avec les syndics de la commune de Bessans (Arch. Savoironx).
1301. — Le 1^{er} lundi après la Saint-André, N° Emeric d'Avalon; Amédée, C^{te} de Savoie, lui inféode la seigneurie et maison-forte de St-Paul-sous-Confens. Mentionné en la reconnaissance de N° Claude de Reydellet d'Avalon, de 1734 (*Somm. des fiefs*).
1354. — 18 juillet. N° François d'Avalon; investiture en sa faveur et de N° Guiguet d'Avalon, son oncle, du fief sus-mentionné (*Ibidem*).
1460. — 27 février. N° Guigon feu François d'Avalon; il reconnaît tenir en fief du prince Louis, une rente avec juridiction rière le mandement de Confens (Arch. de Cour).
1466. — 30 avril. N° Guigon d'Avalon; investiture du fief et tour de St-Paul-sous-Confens. (*Ibidem*.)
1473. — 20 mars. Investiture comme ci-dessus.
1512. — 6 octobre. N° et P^t François d'Avalon, seigr de St-Paul et coseigr de la vallée de Bozel, fils de feu N° Guignes d'Avalon; il rachète de N° Urbain et R^d Pierre de Salins, frères, des rentes et servis féodaux dans la paroisse et vallée de St-Paul, vendus jadis par actes des 20 août 1470, 15 septembre 1473, 3 juin 1475, 29 juin 1476, Jean Maréchal, notaire, par ledit feu N° et P^t Guignes d'Avalon à N° et P^t Nicod de Salins, seigr de Bley, père desdits seigneurs frères. (Charte originale communiquée par M. Marie-Antoine Tétaz, de la commune de St-Paul, au château).
1542. — N° François d'Avalon. Prête hommage à Henri IV, pour le fief de St-Paul. Ce François paraît avoir été le dernier de son nom, au moins de sa branche. Le 7 février 1584, N° Claude de Reydellet, seigr de St-Paul-sous-Confens, en qualité de mari de Dlle Marguerite, fille et héritière universelle de N° François d'Avalon, quand vivait seigr de St-Paul, transige avec Mess^{rs} Jean de Regnaud, juge mage de Savoie, tuteur et administrateur de la personne et des biens de ladite Dlle Marguerite : et c'est pour un reliquat de compte de tutelle dû par Marguerite audit seigr juge mage (Arch. du Sén. de Sav.). A dater de ce jour, les Reydellet ont porté le nom de Reydellet d'Avalon, ou d'Avalon de Reydellet, ou même d'Avalon tout court, seigneurs de St-Paul-sous-Confens, nom sous lequel ils sont inscrits en 1787 au Tableau des Vassaux du Duché de Savoie.

AVANCHY (D') OU D'AVANCHIER

SEIGNEURS DUDIT LIEU.



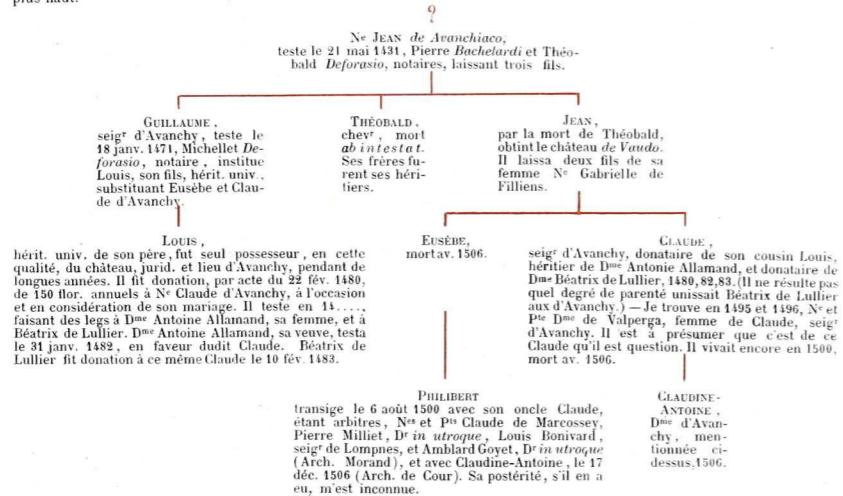
P. parti d'argent et de gueules à la cotice d'or brochant sur le tout (GUICHENON. - PAILLOT).



AMILLE ancienne éteinte depuis fort longtemps, et sur laquelle je n'ai rencontré, dans le cours de mes longues recherches, que fort peu de titres originaux. — Son nom se rencontre assez fréquemment cité avec distinction dans notre histoire au XV^e siècle.

Voici ce que je sais sur eux.

- 1390 — Jean d'Avanchy, damoiseau, est présent comme témoin à une reconnaissance passée le 6 mai en faveur du C^{te} de Savoie par Jean du Vernay, seigr de la Rochette.
1401. — Un gentilhomme savoyard, du nom d'Avanchy, s'est signalé au tournoi donné près de Paris pour le mariage d'Amédée VIII avec Marie, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (Guichenon).
1410. — N^{es} Jean et Théobald d'Avanchier : investiture en leur faveur de leurs biens, lieu, maison-forte et territoire d'Avanchier (Arch. de Cour).
1465. — Louis, seigr d'Avanchier, chambellan et cons^r du C^{te} de Genève, épousa, au nom de Janus de Savoie, C^{te} de Genève, Hélène, fille de Louis de Luxembourg, connétable de France (Guichenon).
1466. — Guillaume, seigr d'Avanchy, fut, avec Antelme de Miolans, envoyé par le Duc Amédée IX auprès du C^{te} de Bresse, pour négocier son élargissement du château de Loches, où il était détenu depuis deux ans.
1471. — Antoine d'Avanchy, gouverneur du pays de Vaud, présent, au château de Chambéry, au traité passé entre le Duc Amédée IX, la D^{esse} Yolande et les C^{tes} de Romont et de Bresse.
1473. — Claude d'Avanchy fut présent à l'accord fait pour le mariage de Charles, Duc de Savoie, avec Louise, fille de Janus de Savoie, C^{te} de Genève.
1475. — Louis d'Avanchy, maître d'hôtel et cons^r du Duc, présent à Montcalier à l'édit par lequel la Duchesse Yolande déclara les fiefs aliénables.
- » — Yolande d'Avanchy épousa Jean de Châtillon, seigr de Musinens, qui testa en 1486.
 - » — Mathieu d'Avanchy, écuyer, seigr dudit lieu, épousa Claudine de Châtillon.
1506. — Claudine-Antoinette, fille de feu N^o Claude d'Avanchy, seigr dudit lieu, et N^o Philibert, fils de feu Eusèbe d'Avanchy, passent un accord le 17 décembre (Arch. de Cour).
- Cette même Claudine-Antoinette, D^{me} d'Avanchy, épousa N^o et P^o Claude de Balleyson, le dernier du nom, lequel testa le 2 mai 1532 (Arch. Costa), et se qualifia de seigneur et baron d'Avanchy. Voir BALLEYSON. Il légna à sa femme l'usufruit des seigneuries d'Hermance et de Balleyson. Elle eut des différends assez sérieux à propos de cet usufruit et passa plusieurs actes en cette qualité, 1541-42-46. Elle vivait encore en 1550, année où, dans une procuration, elle appose son sceau écartelé de Balleyson et d'Avanchy, avec la légende « Claude Anthoëne d'Avanchy, D^{me} de Balleyson. » (Arch. Morand).
- Dans une transaction du 6 août 1500, dont il manque malheureusement au moins la première page (Arch. Morand), je trouve la filiation suivante et l'énumération des titres qui l'accompagne. Quelques-uns de ces noms sont déjà nommés plus haut.



AVET

COMTES

P. d'argent à la bande de gueules chargée de 3 abeilles d'or; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent rangées en fasce. (Sceau de famille): Couronne de Comte. — Devise: CONTRE LE DROIT NUL DROIT.



YACINTHE-FIDÈLE AVET, né le 24 avril 1788, à Moutiers, en Tarentaise (fils de M. Laurent, sous-préfet de l'arrondissement de Moutiers, puis, après la Restauration, intendant de la province de la Haute-Savoie), magistrat intègre, jurisconsulte hors ligne, parvint, après une très rapide et brillante carrière, au Sénat de Savoie, le 19 novembre 1819. Il a été un des principaux auteurs du Code civil sarde, — dont il a assumé en entier la traduction en français pour la Savoie, — du Code pénal et du Code d'instruction criminelle. Les principaux emplois de M. le C^{te} Avet (titre qu'il reçut pour lui et ses descendants par lettres patentes du 21 novembre 1840 (Arch. de Cour) sont : président de la Commission de la législation sur les mines (1833); conseiller d'État pour la section de grâce et justice régent de la grande chancellerie (1840); premier secrétaire d'État pour les affaires ecclésiastiques de grâce et de justice (1843), il signa, en cette qualité, le statut donné par S. M. le Roi Charles Albert le 4 mars 1848; démissionnaire le 7, il fut, le 22 mars suivant, mis à la retraite avec le titre de ministre d'État et réserve de rappel au service. M. le C^{te} Avet était Grand Gordon des SS. Maur. et Laz., Grand Croix de l'Ordre de St-Georges, Commandeur de la Couronne de fer, etc. Il mourut à Turin, le 3 septembre 1855, à soixante-sept ans (1). De son mariage avec M^{me} Suzanne Colson, il a eu :



1^o Auguste C^{te} Avet, premier substitut du procureur général à la Cour d'appel de Turin, officier des SS. Maur. et Laz., a suivi la nationalité italienne. De son mariage avec M^{me} Élisabeth Tonduti de Peillon, il a deux enfants, Henri et Laure.

2^o Henri, colonel d'état-major, ancien officier d'ordonnance de S. M. le roi Victor, décoré de plusieurs ordres, a suivi la nationalité italienne.

3^o Laure, a épousé M. le Chev^r Tadini, conseiller à la Cour d'appel de Turin.

4^o Louise-Hyacinthe a épousé M. le B^{me} Angleys.

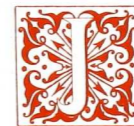
(1) Extrait de la notice biographique de M. le C^{te} Avet, publiée dans les *Mém. de l'Académie de Savoie*, t. IV, 1^{re} série, p. xxx et suiv.

ANGLEYS

BARONS

(Renvoi de la page 54.)

P. d'argent à la fasce de gueules chargée d'un lion passant contourné d'or, accompagnée de deux lions passants de gueules, un en chef, l'autre en pointe. (Sceau de famille.)



EAN-MARIE ANGLEYS, nommé baron par patentes du 1^{er} juin 1842 (Arch. de Cour), a épousé, en juin 1842, M^{lle} Louise-Hyacinthe Avet, morte le 29 mars 1863. Il a de ce mariage :

1^o Ferdinand-Auguste, né le 23 mars 1843; 2^o Paul-Hyacinthe, né le 17 octobre 1844; 3^o Léonce-Ambroise, né le 17 octobre 1845; 4^o Lucie-Laure, née le 3 mars 1848; 5^o Auguste-Eugène, né le 31 juillet 1854.

2 Juin 1865.



AVIERNOZ (D'). — Voir MENTHON (DE) D'AVIERNOZ.

AVRIEUX (D') OU D'APVRIEULX (DE APRILI)



DE MAURIENNE.

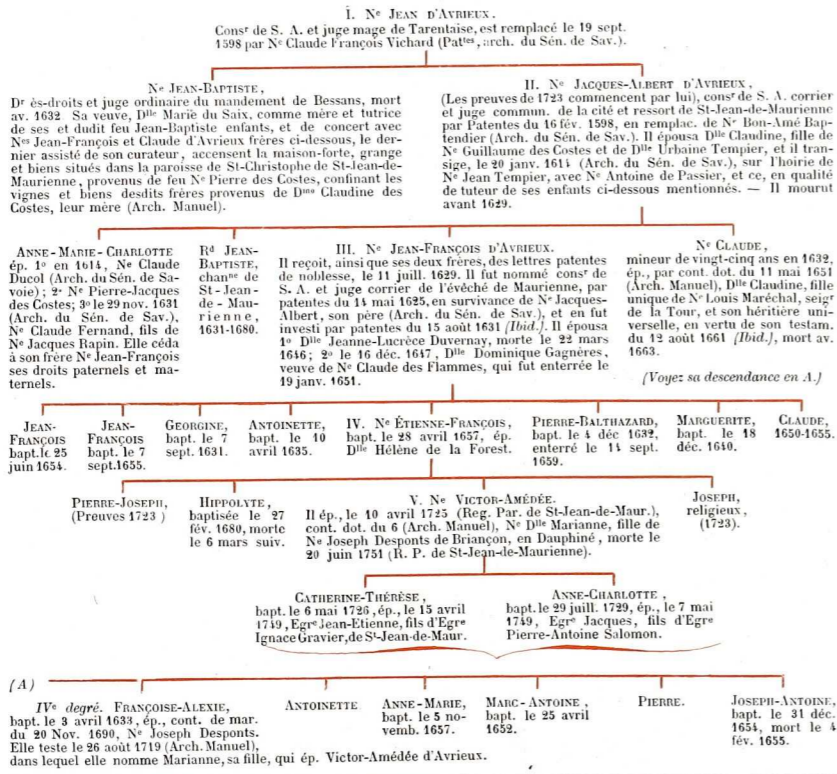
P. d'azur (les patentes disent d'or, je pense par erreur) au phénix sur son bûcher d'argent, accompagné au canton dextre du chef d'un soleil à 12 rais d'or. — Devise: VIRTUS POST FUNERA VIVIT.

(Lettres-Patentes de noblesse du 11 juillet 1629, Arch. de la Ch^{re} des Cpt^{es}, reg. 34, pat. de Sav., fol. 75.)



VOIQUE la noblesse héréditaire ne remonte, pour cette famille qu'à 1629, c'est-à-dire qu'au 3^e degré de la généalogie, les preuves de noblesse de 1723 faites à la Chambre des Comptes par production de titres authentiques, remontent à Jacques Albert d'Avrieux (2^e degré), qualifié de noble dans ces preuves et dans plusieurs titres.

Le père de Jacques Albert, Jean, est qualifié de noble dans les patentes de 1598 existant aux Archives du Sén. de Sav. Cette explication étant donnée, je passe à leur filiation. Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance, est prouvé par les registres paroissiaux de St-Jean-de-Maurienne.

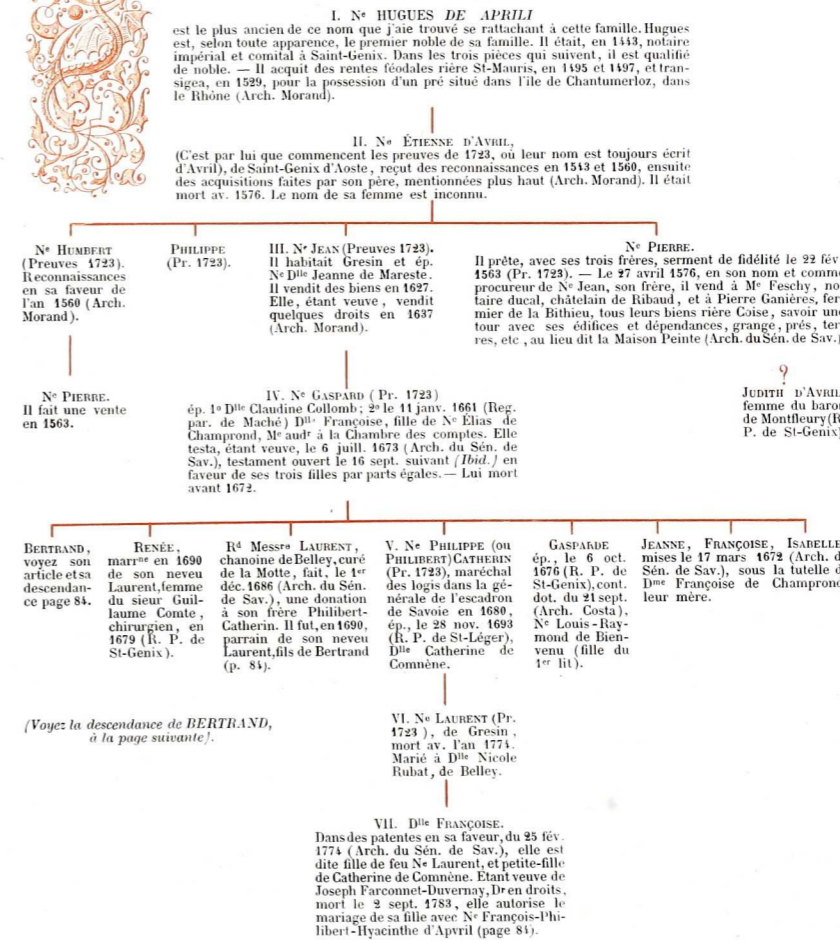


AVRIL (D') OU D'APVRIL (DE APRILI)

DE SAINT-GENIX D'AOSTE.



L. m'a été impossible de trouver le blason de cette famille. M. d'Avril, de Grenoble, a entendu dire à son père que la pièce principale de leurs armes, était un bras ou une main tenant des fleurs : c'est le seul éclaircissement que j'ai pu avoir. Cette famille a fait ses preuves de 1723 : elles remontent à N^o Etienne et finissent à Victor et Laurent au 6^e degré de ma généalogie.



V. N° BERTRAND D'AVRIL, dont l'ascendance est consignée à la page précédente, cornette dans l'escadron de Savoie, épousa D^{lle} Marie du Vache (Reg. Par. de Saint-Genix). Il fut tué à la bataille de l'Assiette, en Piémont, en 1719.

JEAN-BAPTISTE, né le 3 sept. 1700 (R. P. de Saint-Genix).
 GASPARDE, bap. le 13 mai 1693 (Reg. Par. de Saint-Genix).
 LOUISE, bap. le 24 mai 1693, ép. le 29 nov. 1720 (R. P. de Saint-Genix), N° Joseph de Berger.
 VI. N° VICTOR (Pr. 1723) ou CLAUDE-VICTOR, bap. le 3 sept. 1698 (R. P. de Saint-Genix), ép. D^{lle} Marguerite Munet. — Il achète, le 13 sept. 1737, de N° Benoit-Jérôme de Bienvenu certains biens sous grâce de rachat (Arch. du Sén. de Sav.); il fut tué à la bataille de l'Orme, sous Comi, étant major au régiment provincial de Tarentaise, par brevet signé à Turin le 24 mai 1744, le 30 sept. 1744. Sa veuve était tutrice de Claude-Gabriel, leur fils, le 18 mars 1744, jour où elle obtint des patentes pour le rachat des biens ci-dessus acquis (Arch. du Sén. de Sav.).
 LAURENT, bap. le 19 avril 1690 (R. P. de Saint-Genix), filleul de son oncle Rd Laurent.

JOSEPH, bap. le 28 août 1740 (R. P. de Saint-Genix), vivait encore en 1760.
 ANTOINE, né le 17 déc. 1736, mort le 30 déc. suiv. (R. P. de Saint-Genix).
 VII. N° CLAUDE-GABRIEL, seigr de Jarsaigne, ép., le 28 juill. 1756 (R. P. de Saint-Léger), D^{lle} Louise-Françoise-Marthe-Thérèse de Coysia, D^{me} de Jarsaigne et de Lechaux. Elle teste le 4 mai 1779 (*). Il est inscrit pour Jarsaigne dans le tableau des vassaux du duché de Savoie en 1787, en la province de Carouge. C'est, selon toute probabilité, le même Claude-Gabriel d'Avril de Saint-Genix, qui a épousé, cont. dot. du 11 mai 1789, D^{lle} Claudine Garnier d'Alonsier (Arch. du Sén. de Sav.). On trouve, sous la date du 26 août 1791, des patentes convaidant une donation faite à sa femme (*Ibid.*).
 MELCHIOR, bap. le 17 août 1739 (R. P. de Saint-Genix), mort à Alexandrie en 1812, avec le grade de colonel.
 JEANNE, née le 23 déc. 1737, morte le 11 janv. 1738 (R. P. de Saint-Genix).
 HENRI, né le 29 avril 1732, mort le 23 avril 1736 (R. P. de Saint-Genix).

N° FRANÇOIS-PHILIBERT-HYACINTHE, fils cadet, né à Saint-Genix, le 24 mai 1769. — Sa mère, dans son testament du 4 mai 1779, lui fait un legs de 5,000 liv. pour tout ce qu'il peut prétendre dans son hoirie. — Il ép. 1^o D^{lle} Pétronille Gaidioz, morte à Marseille, le 25 décemb. 1806 (*); 2^o le 25 juin 1807, Catherine Farconnet-Duvernay. Ont signé ce mariage fait à la mairie de Saint-Genix (*): Claude-Gabriel, père de l'époux; Antoine-Théodore, son frère, et François-Philibert-Gaspard, son neveu. Il était lieutenant-quartier-maître de la gendarmerie du département des Bouches-du-Rhône, puis du département du Mont-Blanc (*), mort à Grenoble, le 18 mai 1827 (*).

VIII. N° ANTOINE-THÉODORE, né le 8 juin 1757 (Reg. Par. de Saint-Genix), officier au régiment national de Tarentaise, ép., le 22 juill. 1783 (R. P. de Saint-Léger), D^{lle} Marie-Thérèse-Adélaïde, fille de f. N° Marc-Antoine Viallet, Sén. au S. de Sav., et de D^{lle} Anne-Marie de Girace, dame de Charvoix.

N° LOUIS-HENRI D'AVRIL, fils aîné, et petit-fils, par sa mère, de Françoise d'Avril, fille de Laurent d'Avril et petite-fille de Catherine de Comène, né à Chambéry, le 16 mai 1808 (*), habite Grenoble. Y a épousé, le 12 avril 1842 (*), D^{lle} Françoise-Marie-Amélie, fille de M. Jean-Antoine Mielles, inspecteur des postes du département de l'Isère.
 ÉMILE, né à Grenoble en 1812, mort ancon en le 17 juill. 1814.
 JEAN-CLAUDE, né à Saint-Genix, capitaine au régiment de Savoie, démissionnaire le 8 juin 1816 (matricule de la brigade, manuscrit de ma bibliothèque), mort sans postérité.

IX. N° FRANÇOIS-PHILIBERT-GASPARD, né le 21 avril 1784, à Saint-Genix, capitaine au régiment de Savoie, démissionnaire le 8 juin 1816 (matricule de la brigade, manuscrit de ma bibliothèque), mort sans postérité.
 MARIE-ANNE-PRUDENCE, née le 6 mai 1787 (R. P. de Saint-Genix), morte sans alliance.
 MARIE-MADELEINE-CAROLINE, née le 7 juin 1788 (R. P. de Saint-Genix), morte sans alliance.
 CHRISTINE, morte sans alliance, a testé à Saint-Genix, le 28 décemb. 1861, en faveur de M. Eugène de Boigne, qui m'a donné cette date.

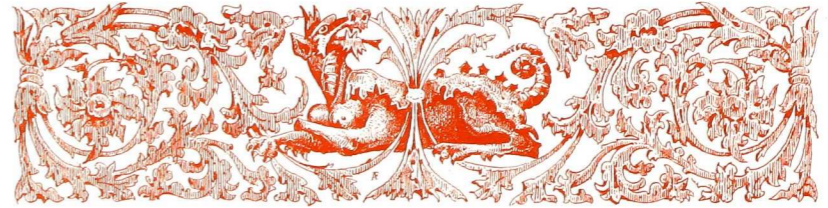
X. MARIE-ANTOINE-PHILIBERT-ÉDOUARD, né à Grenoble le 8 janv. 1843 (*).
 ÉMILE-LÉON, né à Grenoble le 10 déc. 1845 (*). Reçu à l'école polytechnique par décision ministérielle du 6 oct. 1865.

(*) Toutes les marques d'astérisques dénotent des pièces authentiques et legalisées qui m'ont été communiquées par M. d'Avril, de Grenoble.

28 Novembre 1805.

AVULLY. — Voir SAINT-MICHEL et au SUPPLÉMENT.

AVUSY. — Voir LA GRAVE.



BACIN (DE) OU DE BASSIN (1)

ON TROUVE AUSSI BASIN; EN LATIN DE BACINO.



ETTE ancienne famille, dont il ne m'a pas été possible de trouver le blason, est éteinte depuis fort longtemps. Je ne la trouve plus mentionnée après la seconde moitié du xv^e siècle. Elle possédait des biens et une maison-forte, notamment à Bacin, actuellement Bassens, près de Chambéry.

Voici ce que j'ai pu réunir sur les nobles de ce nom.

Mess^{rs} Humbert de Bacin, chev^r, fut présent au traité passé le 10 juin 1314, entre Amédée V et le Dauphin (Valbonnays, t. II, p. 156. — Guich., t. I, p. 362). D^{me} Agnesonne (Annissonia) de Seyssel, sa veuve (ou d'un autre Mess^{rs} Humbert de Bacin, chev^r), comme tutrice des enfants qu'elle a eus dudit feu Humbert, étant à Chignin, dans la maison desdits enfants, loue et ratifie, le 5 décembre 1363 (Arch. Morand), une vente faite par André Borel, de *Chignino antico* (sic), de cinq fossorées de vigne à Tormery.

Mess^{rs} Lambert de Bacin, prieur du prieuré d'Arvillard, 8 juin et 17 juillet 1345 (Arch. Morand).

Barthélemy de Bacin, damoiseau, testa le 15 janvier 1349 (Arch. Costa), en faveur de sa fille Antonie et d'Humbert de Cognin, son petit-fils. Il est aussi mentionné dans un acte du 3 novembre 1329 (*Ibid.*).

Antonie, fille et héritière de Barthélemy ci-dessus, épousa N° Antoine de Cognin, dont les descendants possédèrent, par ce moyen, la maison-forte et les biens en dépendant situés à Bassens, à l'entour de l'ancien prieuré de ce nom, près de Chambéry. (Voir COGNIN.)

Mess^{rs} François de Bacin, chev^r. Il est mentionné dans les abornements de biens reconnus le 29 juin 1336 (Arch. Costa), situés à la Maladière, au-dessous de Tormery et à Chignin, où ledit chevalier avait une maison dans laquelle est passée cette reconnaissance. Il était mort avant 1357.

Humbert de Bacin, damoiseau, fils du précédent. Le 8 avril 1357 (*Ibid.*), il passe carnet d'arrière-fief en faveur du C^o de Savoie, par lequel il reconnaît tenir dudit prince en fief noble, sous hommage lige, ses biens et maisons rières Bassens et le mont de Lémenc, que le confessant a donné en fief à Mess^{rs} Guigon de Renguis, chev^r, et celui-ci à Humbert de Clermont. — Cet Humbert de Bacin est probablement celui qui fut père de Guigonne de Bacin (fille d'Humbert de Bacin, damoiseau), laquelle épousa, le 8 août 1374, Pierre d'Oncieu, chevalier, seigr de Douvres (2) (Guichenon, *Hist. de Bres. et du Bug.*, cont. de la III^e partie, p. 191).

Jean de Bacin et Bonnechose, sa femme, vendirent à Pierre de Montgelat, chev^r, une maison qui leur appartenait, près de Chambéry : cette vente fut ratifiée par le C^o de Savoie, le 19 septembre 1343 (Arch. de Cour).

Françoise, fille de feu Humbert de Bassin, femme d'Étienne de la Balme, reconnaît, le 29 novembre 1377 (*Somm. des fiefs*), par indivis avec les héritiers de Pierre de Montgelat, tenir la moitié de la mestralie d'Arvey et Curienne avec la juridiction accordée par le prince à Aymar de Seyssel, seigr de la Bâtie. Elle, étant veuve, reconnaît encore le 19 août 1414 (*Ibid.*).

N° Jean de Bacin, de Bacin, mort avant 1437, eut trois fils, N° Jean, Pierre et Jacques, lesquels, le 9 juillet 1437 (Arch. Morand), reconnaissent tenir certains biens en faveur de N° Philippe de Cognin. Vers cette époque, un Jean Bacin, de Bacin, épousa Catherine, fille d'Antoine de Crécherel, chev^r. N° Pierre de Bacin (peut-être frère de Jean ci-dessus, fils tous deux de Jean, mort avant 1437) vendit des biens, situés à Bassens, à N° Jean de Cognin, le 14 février 1448 (*Ibidem*).

La plus grande partie des biens de cette maison sont passés alors dans celle de Cognin.

(1) Ne pas les confondre avec les BASIN DU CHANAY, dont l'article suivra en son ordre.

(2) Selon un arbre généalogique, avec blasons peints, existant au château de Montgex, les armoiries de Bacin, alliance d'Oncieu, seraient d'azur à la bande d'argent chargée d'une autre bande de gueules surchargée de 3 étoiles du champ. — J'estime qu'on a fait confusion avec BASIN DU CHANAY, auxquels Besson, Laiolo et le *Blason de Savoie*, attribuent ce blason, avec quelques variantes, quoique ce ne soit pas le véritable. — Voyez BASIN DU CHANAY.

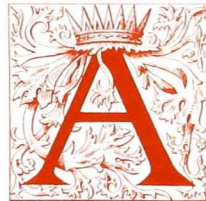
BAGARD (DE) OU DE BAGARS

EN LATIN : DE BAGARNIS.



P. d'or à l'olivier arraché de sinople traversé d'un sautoir alaisé de sable, accompagné de 2 étoiles de gueules en chef (CHÉRIN).

Selon CHORIER et GUY ALLARD : *d'argent au laurier arraché de sinople, etc., cotoyé (sic) de 2 étoiles de gueules en chef.*



ANCIENNE famille, originaire de Thoras, au diocèse de Nîmes, venue s'établir en Dauphiné, sur les confins de la Savoie, vers la fin du XVII^e siècle, et passée en Savoie — où elle continue encore — une cinquantaine d'années après. Malgré ces changements de pays, je peux faire remonter la généalogie de cette maison jusqu'à Raymond de Bagard qui testa le 2 avril 1440 (mentionné également par Chorier), en m'appuyant sur les preuves de noblesse faites en 1669 par-devant Mess^{re} Dugué, intendant de la généralité du Dauphiné, et en 1786 au cabinet des ordres du Roi de France, scellées et signées Chérin. En outre, à la suite d'arrêt rendu par le procureur patrimonial le 19 février 1715, la Chambre des Comptes de Savoie reconnut les Bagard anciens nobles de race, et décida qu'ils jouiraient en Savoie de tous les privilèges dont jouissaient les anciens nobles du pays. Ces trois pièces *authentiques* m'ont été communiquées par le chef actuel de la famille : la dernière est citée aux preuves de 1723. (Biblioth. du Roi, à Turin.)

(Suit la généalogie).

I. RAYMOND DE BAGARD OU DE BAGARS de Thoras, au diocèse de Nîmes, capitaine de gens d'armes sous Charles VII, roi de France; ép. D^{lle} Claudine d'Aubusson. Il testa le 2 avril 1440. — Chorier mentionne aussi ce Raymond et son testament.

II. JEAN DE BAGARD, ép., contr. dotal du 4 juin 1454, Hermesen de Fabresse.

III. PIERRE DE BAGARD, ép., contr. dot. du 16 mai 1484, Marguerite de Cabrières.

IV. PIERRE DE BAGARD, ép., contrat dot. du 13 juin 1531, Jacqueline de Bimart.

V. ANTOINE DE BAGARD, ép., contr. dot. du 14 mars 1572, Antoinette de Cerdaise.

VI. ISAÏE DE BAGARD, ép., contr. dot. du 4 avril 1602, Louise, fille de N^o Hercule d'Issard d'Entremonts, du lieu des Marches, en Savoie. Isaïe était ingénieur et capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes au fort Barraux. C'est lui qui, le premier de sa famille, s'établit à la Buissière, près Voreppe, en Dauphiné. — L'alliance au degré I, les noms et les alliances aux degrés II, III, IV et V, ne sont pas diplomatiquement prouvés; je les extrais d'une vieille généalogie manuscrite, que je publie pourtant, attendu qu'il est constant que les Bagard étaient nobles bien avant leur venue en Dauphiné, et qu'il est également positif que N^o Abel, ci-dessous, descend de Raymond ci-dessus, son quinti-aïeul, comme le prouvent les preuves faites en 1669, par-devant l'Intendant général du Dauphiné.

VII. ABEL DE BAGARD. Les preuves faites par Pierre-Joseph de Bagard ci-dessous, en décembre 1786, par-devant Chérin, remontent à cet Abel. Il testa le 2 novembre 1664, mourut avant le 16 septembre 1669, laissant de Marie de Vulson, sa femme,

VIII. ALEXANDRE DE BAGARD, Il avait environ dix-neuf ans, le 16 septembre 1669, lorsque ses frères et lui présentèrent les titres justificatifs de leur noblesse et prouvérent leur filiation depuis Raymond de Bagard, leur quarti-aïeul, par-devant l'intendant général du Dauphiné, qui les maintint dans leur noblesse d'extraction. Il obtint, le 24 octob. 1683, une commission de capitaine au Régiment-Royal Inf^{rie}, ensuite en celui de Normandie. Il épousa Marie-Anne, fille de Balthazard d'Agoult, commandant un bataillon au Rég^t de Picardie, inspect^r de la frontière du Palatinat, par contrat dotal du 17 février 1680.

IX. BALTHAZARD DE BAGARD, seigr de Louvières et de l'Alée, en Savoie. Il produisit ses titres de noblesse à la Chambre des Comptes de Savoie, remontant jusqu'à l'an 1602 (contr. de mar. de son bisaïeul), à l'effet d'être maintenu en sa qualité de noble d'ancienne extraction et pour jouir des privilèges attachés à cette qualité (*), ce qui lui fut accordé. Il mourut avant le 22 juillet 1761. Il avait ép., par contr. du 17 février 1712, Isabelle de Disimieu, fille et héritière de N^o Henri, seigr de Saint-Beron et de Clémence de l'Alée des Molettes.

X. BERNARD DE BAGARD, seigr de Louvières, officier au service du Roi de Sardaigne, testa le 7 mars 1771. Il avait ép., par contr. du 22 juillet 1761, Marie, fille de Pierre de Moudon, de Voreppe, cons^r du Roi de France, référend^{re} à la chancellerie du Parlement de Dauphiné.

XI. PIERRE-JOSEPH DE BAGARD, né le 17 octob. et bapt. le 1^{er} nov. 1762, aux Molettes, en Savoie, hérit. univ. de son père. Il fit ses preuves de noblesse au cabinet des ordres du Roi de France, remontant à N^o Abel, son trisaïeul (**). Il ép., vers 1789, Marie-Victoire Dupont, fille du marquis Dupont de Pontcharra.

XII. JOSEPH DE BAGARD, né le 22 février 1804, à Grenoble, entré au service en 1820, officier à la brigade de Savoie en 1827, capit^e dans celle de Pignerol en 1837, rentré dans celle de Savoie en 1838, retraité avec le grade de major en 1852 (Matric. de la brig. de Savoie, Mst de ma bibl.); a ép. M^{lle} Delphine de Manuel de Locatel.

XIII. FRÉDÉRIC DE BAGARD, né en 1847, étudiant.

AZÉLIE, née en 1850, morte le 2 mars 1866.

Mathilde, née en 1852.

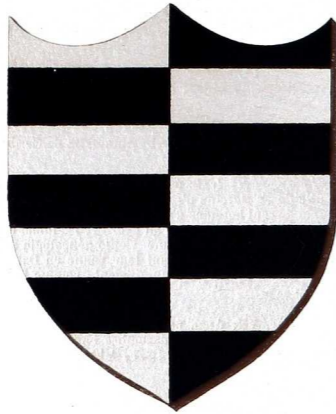
(*) Quand Balthazard s'établit aux Molettes avec sa femme, Isabelle de Disimieu, les communiens des Molettes l'attaquèrent comme étranger et usurpant la qualité de noble: par arrêt rendu par le procureur patrimonial le 19 février 1715, à la Chambre des Comptes de Savoie, le dit Balthazard fut reconnu ancien noble de race, et la Chambre décréta que tant lui que ses descendants jouiraient en Savoie des mêmes privilèges dont jouissaient les anciens nobles du pays. — Il obtint encore, le 20 avril 1712, un certificat de Louis-Auguste d'Albert, duc de Chaulnes, portant attestation d'ancienne noblesse, venue d'une des anciennes maisons du Languedoc. (Pièces authentiques communiquées par M. de BAGARD.)

(**) Extrait authentique signé Chérin, communiqué par M. de B., ainsi qu'un autre certificat de noblesse du 13 avril 1790, signé Chérin, en faveur du même Pierre-Joseph.

(***) Je dois ces notes à l'obligeance de M. le chanoine de Saint-Sulpice.

BAILLANS (DE) OU DE BALLIANS

SEIGNEURS DE VERBOS, MOISY, VIGNÈRES, COSEIGNEURS DE SEMINE.



P. d'argent à 3 fascés de sable; parti du second à 3 fascés du premier, de l'un en l'autre.

Selon BESSON : *fascé d'argent et de sable de 6 pièces, parti contre-fascé de l'un en l'autre.*

Selon LAIOLO : *d'argent à 3 fascés de sable.*

Selon GUICHENON : *de sable à 3 fascés d'argent.*

Selon les PREUVES DE MALTE, pour Louis Hyacinthe d'Allinges (H. 191, Arch. du département du Rhône) : *d'argent à 2 fascés de sable, parti du second à 2 fascés du premier de l'un en l'autre.*

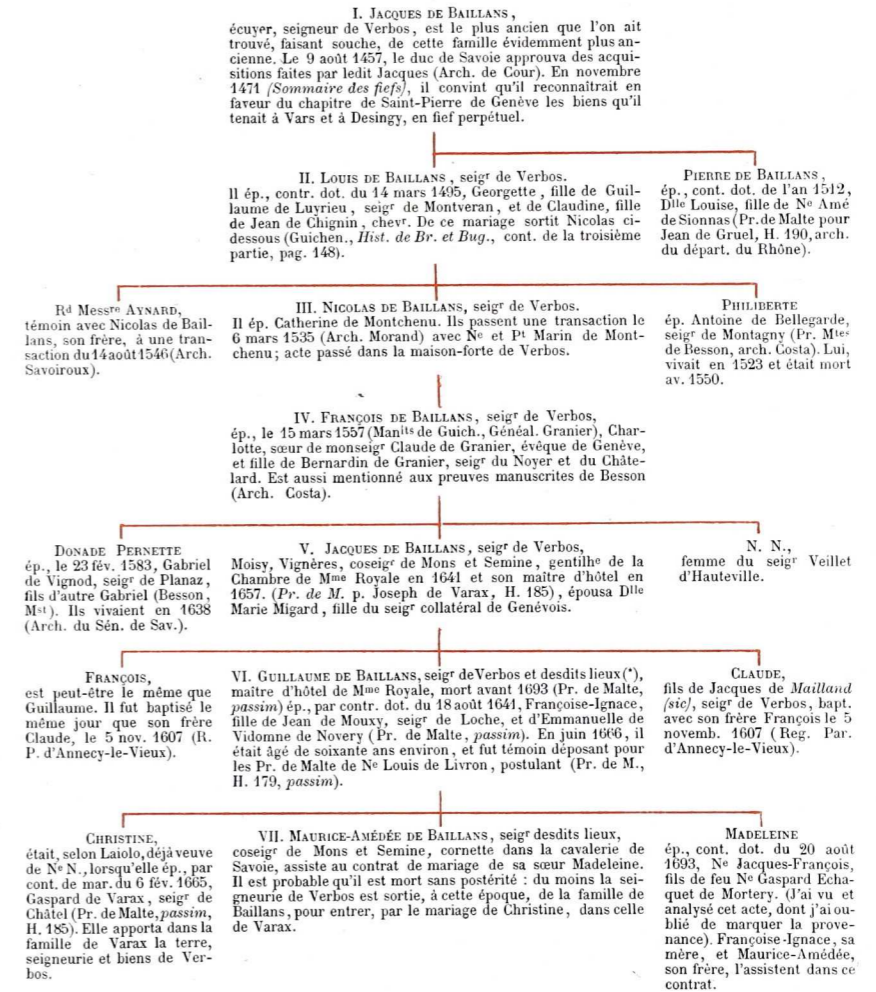
N. B. — J'ai cru devoir adopter dans cette multiplicité de versions évidemment dues à l'ignorance des graveurs, celle qui me paraît concilier davantage ces opinions.



La famille de Baillans de Verbos, qu'il ne faut pas confondre avec la famille de Verbos (*voyez ce nom*), quoique comme cette dernière, elle fut possédée en Semine, est complètement éteinte. On trouve une partie de sa généalogie dans les manuscrits dits de Guichenon : les Baillans figurent aux Preuves de Malte, notamment à celles de Joseph de Varax (H. 185, Arch. du département du Rhône), dans lesquelles ils sont déclarés gentilshommes nobles de toute ancienneté sans contradiction.

(Suit la généalogie.)

HENRI DE BAILLANS.
« *Henricus de Baillandis, armorum capitaneus.* » Est parmi les signataires de patentes duciales datées du 3 septemb. 1484 (Arch. Morand).



(*) La généalogie des manuscrits dits de Guich. marque outre ce Guillaume, un François (frère de Guillaume), qui aurait épousé Françoise de Mouxy, fille de Jean et de Vidomme de Noverly. Je crois que cette alliance fait double emploi avec celle de Guillaume. Peut-être même les deux noms de baptême représentent un seul personnage, Guillaume-François, appelé une fois François et une autre Guillaume. On trouve malheureusement beaucoup trop d'exemples de ce genre. Remarquez l'âge de Guillaume en 1666.



BALLAND

OU BALAND OU BALAN

SEIGNEURS DES MOLETTES ET DE VILLAROUX.

P. d'azur au dextrochère d'argent, vêtu de gueules, mouvant de l'angle senestre du chef, tenant une balance d'or. — (BESSON.)

Selon les Preuves de Malte (ALLINGES, citées) : de même, sauf que le dextrochère est mouvant du flanc senestre de l'écu.
 Selon les Preuves de Malte (BLONAY, II. 197) : d'azur au senestrochère d'argent, vêtu de sable, etc.
 Selon LAIOLO : d'azur au balancier d'or accosté de 2 étoiles de même, surmonté en chef d'une autre étoile de même, rayonnante de gueules, au croissant d'argent en pointe.
 Selon Guichenon (*Indice Armorial*) : d'azur au balancier d'or à une étoile rayonnante de même en chef, accostée de deux étoiles aussi d'or, au croissant d'argent en pointe.
 Armoiries concédées à un Claude Balland en 1584 : d'azur aux balances de justice de.....; en chef 2 étoiles d'or et au milieu une étoile rayonnée. *Devise* : AULTRE QUE LA RAISON. — *Cimier* : une étoile rayonnée d'or.



ELON Grillet, t. II, p. 410, la famille Balland, éteinte maintenant, est connue depuis N^o Pierre Balland qui existait environ l'an 1500 et fut père de Guillaume, nommé sénateur au Sénat de Savoie, le 10 juin 1564. — L'existence de ce N^o Pierre m'est inconnue. Les Preuves de Malte (ALLINGES citées) commencent par Guillaume, sénat. au souv. Sén. de Sav., père de Jean-Claude. La liste des sénateurs donnée par M. Burnier, dans son *Hist. du Sénat de Savoie*, ne mentionne pas la nomination de ce Guillaume, citée par Grillet. Il est certain toutefois qu'un Guillaume Balland était sénateur avant l'an 1573. Il figure en cette qualité avec N^o Charles Veillet, son collègue au Sénat, dans une enquête du 21 juin 1573 (Arch. de Thuiset). On ne peut donc confondre ce Guillaume avec celui qui a été nommé sénateur le 19 janvier 1581. — On trouve, aux archives de la Chambre des Comptes, Reg. 16, Pes de Sav., f^o 257, l'anoblissement de Claude Balland, de Pont-de-Vaux, en Bresse, le 9 janvier 1584. Quoique les armoiries concédées (*Voyez* les descriptions) soient aussi à peu près semblables, cela ne paraît pas se rapporter aux Balland de Savoie. La filiation que je publie est certaine, établie notamment par Louis-Hyacinthe d'Allinges, dans les Preuves, déjà citées, pour la chevalerie de Malte.

LOUISE-CHRISTINE
 ép., cont. dot. du 4 mars 1658, N^o Nicolas Des Champs ; morte le 2 octob. 1712 (2). Leur fille Françoise épousa Joseph-Marie d'Allinges, M^{rs} de Coudrée, etc., etc., dont le fils, Louis-Hyacinthe, fit ses preuves de noblesse pour la chevalerie de Malte, remontant, pour le côté maternel, jusqu'à Guillaume, premier inscrit (II. 491, Arch. du départ. du Rhône).

V. RENÉ ou RENÉ-PHILIBERT,
 cons^r de S. A. R., M^{rs} aud^r aux Comptes le 20 déc. 1658 (Capré, f^o 294), avocat patrimonial, ép., le 14 fév. 1665 (2), D^{lle} Marguerite, fille de N^o George Gantelet, cont. dot. du 25 août, même année, (Arch. du Sén. de Sav.). Le 8 mars 1642 (*Ibid.*, Reg. du baill. de Sav.), René de Chabod, seigr de Villeneuve, d'Aiguebellette, etc., son parrain et beau-père du grand-père de René Balland, adopta ce dernier pour fils. — Cette adoption ne paraît pas avoir eu grand effet (voir CHABOD). Il n'eut qu'une très faible partie des biens de son parrain et père adoptif.

LOUIS,
 bapt. le 1^{er} avril 1645 (2), légataire de son père. Lui ou autre Louis Balland, chanoine de la Sainte-Chapelle, fut parrain en 1666 (2).

JEANNE-AIMÉE.

MARIE-AMÉDÉE,
 baptisée le 16 fév. 1650 (2).

BÉATRIX.

V. N^o GASPARD, seigr des Molettes, bapt. le 25 mai 1643 (2), Cons^r de S. A. R., juge mage de Chablais, puis sén. au Sén. de Sav. le 15 fév. 1678, ép., le 4 fév. 1679, Anne-Marie Salomon, dame des Molettes, veuve de Jean-Antoine de Bertrand. Elle apporta dans la famille de son mari la seigneurie des Molettes qu'ils reconnurent ensemble le 6 janv. 1700 (*Somm. des fiefs*). Voir PAVY et SALOMON. Elle teste, étant veuve, le 23 mai 1719; testament ouvert le 21 déc. 1727 (Arch. du Sén. de Sav.).

ANNE,
 bapt. le 10 mai 1637 (2).

MELCHLOTTE,
 bapt. le 15 juin 1654 (2).

JEANNE-FRANÇOISE.

FRANÇOISE
 ép. le 30 avril 1689 N^o Gabriel Cize, seigr du Bonnet (2).

ANNE,
 bapt. le 31 mars 1666 (2).

CLAUDINE-LOUISE,
 bapt. le 24 mai 1669 (2).

PHILIBERTE,
 bapt. le 26 déc. 1672 (2).

GABRIELLE,
 bapt. le 22 oct. 1674 (2), probab. celle qui a épousé N^o Pierre Anselme le 30 janv. 1700 (Reg. Par. de Lémenc).

FRANÇOISE-PAULINE,
 bapt. le 24 avr. 1676 (2).

MELCHLOTTE,
 bapt. le 21 fév. 1678 (2), ép. le 14 août 1705 (Reg. Par. de Lémenc), N^o Pierre-Daniel Gros, seigr de la Tournette.

JEAN-LOUIS,
 bapt. le 17 déc. 1679 (2).

FRANÇOIS,
 bapt. le 7 janv. 1681 (2).

VICTOR,
 bapt. le 3 août 1682 (2).

MADELINE-ANTOINETTE,
 bapt. le 15 oct. 1683 (2), légataire de sa mère le 1719.

JEANNE-MARIE,
 bapt. le 15 juill. 1685 (2).

CHARLES et CHRISTINE,
 jumeaux, baptisés le 14 décemb. 1689 (2).

VI. N^o JÉRÔME, seigr des Molettes et de Villaroux, bapt. le 7 janv. 1693 (2), héritier universel de sa mère, ép., cont. dot. du 4 avril 1719, D^{lle} Claudine, fille de N^o Nicolas Brun, M^{rs} aud^r à la Chamb. des Comptes. Il mourut av. 1734. Le 4 août 1734, étant déjà veuve, elle consigna (*Somm. des fiefs*) comme créancière et possesseresse des biens de son feu mari, le château des Molettes en mesure, avec jurid. comm., etc., et biens en dépendant. Elle teste le 20 avril 1756 (*Ibid.*), instituant pour les droits qu'elle avait sur la seigneurie des Molettes, ses fils François-Hyacinthe et Joseph.

THÉRÈSE,
 bapt. le 12 déc. 1695 (2).

CATHÉRINE,
 bapt. le 30 avril 1700 (2).

PHILIBERTE,
 légataire de sa mère, ép. le 1700.

N. B. — Un de ces JOSEPH, héritier universel de son frère, baron des Molettes, seigneur de Villaroux, capitaine au régiment de Savoie, infanterie, ép., le 1^{er} fév. 1709 (2), D^{lle} Gabrielle-Jeanne-Baptiste Vibert de Massigny. — Le 11 mai 1774, il consigna tenir de S. M. le château en mesure, seigneurie, jurid. et biens des Molettes, à lui parvenus en entier par le testament de son frère Hyacinthe-François-Joseph (*Somm. des fiefs*). Porté au Tableau des Vassaux du Duché de Savoie de l'an 1787 pour la seigneurie des Molettes.

JOSEPH,
 bapt. le 24 nov. 1728 (2).

CLAUDE-JOSEPH,
 bapt. le 27 déc. 1724 (2).

LOUIS-JOSEPH,
 bapt. le 21 oct. 1723 (2).

VII. N^o FRANÇOIS-HYACINTHE-JOSEPH, baron des Molettes, bapt. le 16 mars 1721 (2). Il teste le 13 août 1767 en faveur de son frère JOSEPH (*Somm. des fiefs*). Il est quelquefois qualifié de baron des Molettes. Il n'est pas question de ce titre dans la reconnaissance de 1774. Le titre d'érection en baronnie de ce fief n'existe pas aux archives de Turin. Dans le Tableau des Vassaux du Duché de Savoie de l'an 1787, les Molettes ne sont portées que comme seigneurie. Pourtant, dans la reconnaissance ci-dessus de l'an 1734, il est dit que le château des Molettes a été érigé en baronnie.

VIII. MARIE-JOSEPHTE,
 bapt. le 12 août 1773 (2), morte le 5 août 1828. — En elle s'éteignit la famille Balland : sa fortune passa aux dames Vibert de la Pierre, ses cousines germaines.

N. N.,
 morte jeune pendant la Révolution.

JÉRÔME BALLAND, juriconsulte, fut l'un des agents d'Amédée VIII, pour la trêve conclue à Avignon entre ce prince et Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, au sujet du comté de Nice. 1389, 24 septembre (Guich., t. I, p. 437). On ne peut préciser s'il appartient à cette famille.

I. N^o GUILLAUME BALLAND, sénat. au Souv. Sén. de Sav. Dans les Preuv. de Malte il est dit père de Jean-Claude ci-dessous. C'est probablement celui dont parle Grillet (*Voy.* p. 90).

II. N^o JEAN-CLAUDE BALLAND, doct^r en droit, avocat au Sén. de Sav., ép. D^{lle} Claudine-Melchionne du Four, fille de N^o Guillaume, seigr de Méran-de. — Elle se remaria avec N^o et P^r René de Chabod, seigr d'Aiguebellette.

LOUISE,
 femme de N^o Jacques Ruffin.

III. N^o GUILLAUME BALLAND, sénat. au Souv. Sén. de Sav. le 19 janv. 1581 (Burnier, *Hist. du Sén. de Sav.*), ép., cont. de mar. du 15 déc. 1606, D^{lle} Françoise, fille de N^o Louis d'Arsotel (1).

(1) Tout ce qui n'a pas de marque de provenance est démontré par les Preuves de Malte de Louis-Hyacinthe d'Allinges, déjà citées.
 (2) Reg. par. de St-Léger.

MARGUERITE,
 bapt. le 22 mai 1613 (2).

IV. N^o JEAN-LOUIS BALLAND, cons. de S. A. R., et sénat. au Sén. de Sav. (en 1632, selon Grillet), nommé le 15 mars 1640 (Brunier, *passim*), bapt. le 3 janv. 1612 (2), ép. D^{lle} Philiberte, fille de N^o Louis de Coysia, seigr de Jarsigne, par cont. dot. du 25 sept. 1632. Il testa le 19 oct. 1651 (Arch. du Sén. de Sav.) en faveur de sa femme, et après elle, de ses deux fils René et Gaspard.

MELCHLOTTE,
 à N^o Louis Vectier, chev^r au Sén. de Sav., le 10 juin 1634.

BALLEYSON (DE) ⁽¹⁾

SEIGNEURS DE BALLEYSON, BEAUREGARD, LOISIN, BOISY, CHAVANNEX, SAXEL, AVANGHY.
VIDOMNAT DES BORNES, ETC.; BARONS D'HERMANCÉ ET DE BALLEYSON.



P. d'hermines à la bande ou cotice de gueules (UBIQUE).

Selon Besson, un Balleysou qui prit part au tournoi de Genève en 1498, portait la bande d'or chargée d'une rose de gueules.



La race de Balleysou (qu'on tient être un rameau du grand arbre de la race « ducale de Bretagne ») a pris son nom parmi les Allobroges, d'un château de « haute marque au duché de Chablais et lequel porte le titre de baronnie en une « paroisse du même nom. » (*Pourpr. Historique*, p. 180.) L'origine énoncée ci-dessus est fabuleuse et n'a été motivée, je crois, que par le champ d'hermines des armes des sires de Balleysou. Ils n'en sont pas moins de la plus ancienne noblesse de chevalerie du Chablais; les preuves en seront données dans la généalogie: qu'il me suffise ici de rappeler qu'en 1138, Pierre de Balleysou et ses frères, furent du nombre des seigneurs qui donnèrent le territoire sur lequel fut édifiée la Chartreuse de Vallon (2). Cette famille s'est éteinte vers la fin de la première partie du xvi^e siècle.

(1) Ce nom s'écrivait aussi Baleyson, Balleison, Ballaison, Balayson, etc.

(2) Ce Pierre de Balleysou, avec Girold de Langin et Pierre de Cervens, sont les véritables fondateurs de la Chartreuse de Vallon, quoi que l'on puisse dire ou prétendre en faveur d'Aymon, sire de Faucigny. Voyez, à ce sujet, les citations faites dans mon mémoire à l'Acad. de Savoie. (*Mém. de l'Ac. de Sav.*, tom. v, pag. 17 et suiv., 1^{re} série.) Voyez, tom. II de la même série, la notice sur la Chartreuse de Vallon, par MÉNABRÉA.

Albanis-Beaumont (*Descript. des Alpes grecques et cottiennes*, t. IV, p. 242, impr. 1806), a encore vu, non loin du château de Boisy et sur la colline qui domine Douvaine, une vieille tour qu'il croyait de la plus haute antiquité, à en juger par sa construction et par le ciment qui liait les moellons. Cette tour, ainsi que la colline, se nomment Balleysou, à cause, dit-il, du nom propre d'une famille dérivé du celtique « Bal-ey-son » ou l'ancien fils de Mars (1).

L'histoire du fief de Balleysou, à travers le dédale de la transmission des biens sous la féodalité, est des plus compliquées. Le *Sommaire des fiefs* est parfaitement insuffisant à l'expliquer: on prendrait même une très fautive idée du sujet qui nous occupe, si, par exemple on confondait comme le fait le *Sommaire*, le bourg vieux de Balleysou, avec le bourg neuf de Balleysou. Voici aussi brièvement que possible (2), ce que j'ai pu réunir de notions sur cette seigneurie:

La famille de Balleysou, déjà riche et puissante en 1138, possédait évidemment des biens sur la colline de Balleysou, à laquelle elle avait pris ou imposé son nom. Mais les documents jusqu'en 1393 manquent pour établir en quoi consistait sa propriété.

Il est certain que dès le xiii^e siècle, il existait à Balleysou un « castrum » sur lequel les comtes de Savoie et de Genève avaient des prétentions. Le 10 juin 1250, Pierre de Savoie et Guillaume de Genève s'en remirent, pour la décision de ce différend, à Philippe, élu de Lyon: ce dernier, par sa sentence du 28 juin suivant, l'adjudgea à Pierre de Savoie (*Wurtemberg, Peter graf von Savoyen: Urkunden*, nos 249 et 251). La maison de Savoie le posséda pendant quelque temps; ainsi, en 1285 (Spon., *Preuves*, f° 57), Amédée, comte de Savoie, ordonne à ses châtelains de Balleysou, d'Allinges et de Thonon de défendre la ville de Genève. Dans un traité de paix de l'an 1287, entre les comtes de Genève et de Savoie, il fut dit que « si reperitur castrum de Gebenna et de Balaysone non esse de feudo » ecclesie Gebenne ea accipiat idem comes gebennensis et recognoscat in feudum a dicto domino » comite Sabaudie in augmentum feudi, etc. » (Valbonnais, *Preuves*, p. 41, t. II). La maison de Genève le posséda ensuite; ainsi, en 1305 (Spon., *Pr.*, f° 83), Amédée, comte de Genève, prêta hommage à l'évêque de Genève, notamment pour son « castrum de Balaysone »; en 1306, dans son testament, il confirma la donation dotale qu'il avait faite à Agnès de Châlons, sa femme, dudit château (*Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, t. XIV, p. 327), que Guillaume, comte de Genevois, reconnut, en 1313, tenir avec son mandement de l'évêché de Genève (Spon., *Pr.*, p. 90). En 1374, Pierre, comte de Genevois, assigna pour douaire à Marguerite de Joinville, sa femme, entre autres châteaux, celui de Balleysou (Lévrier, *Chronol. hist. des comtes de Genève*, t. I, p. 242), lequel, au commencement du xv^e siècle, revint avec tout le comté de Genevois, à la maison de Savoie.

Outre ce château, il y avait à Balleysou celui appartenant à la famille de ce nom. On trouve, dès l'an 1423, mentionnée leur appartenant, une maison-forte avec tour, située au bourg vieux de Balleysou, dans tout le mandement duquel elle possédait la juridiction h. m. et b. depuis 1393 (3). A cette époque à peu près, on démembra de la seigneurie de Balleysou (bourg vieux), celle du Bourg neuf de Balleysou, seigneurie distincte, relevant du comte de Savoie, inféodée aux Foras, qui vinrent s'y établir en quittant le Genevois au xiv^e siècle (4).

Il y avait encore un autre fief, celui du vidomnat de Balleysou, avec droits, rentes et châtellenie, possédé peut-être originairement par les sires de Balleysou, mais, dès 1375, passé aux sires de Langin. Le 6 novembre 1375, Pierre de Genève reconnut que le tiers des condamnations du mandement de Balleysou, appartenait à Pierre de Langin, comme vidomme de Balleysou (*Som. des fiefs*). Le 7 mars 1382, le pape Clément VII (Robert de Genève) fit pareille déclaration pour Rodolphe de Langin (*Ibid.*). Le 19 avril 1423, Oddo de Langin reconnut tenir d'Amédée, duc de Savoie, le vidomnat qu'il tenait dans la ville, châtellenie et mandement de Balleysou, en fief noble et paternel, avec tous les droits et pouvoirs inhérents à l'exercice de ladite charge (*Ibid.*). Le même Oddo de Langin, quoique le *Sommaire des fiefs* dise à peu près le contraire, remit en 1428 et 1429 à Amédée VIII tous les droits qu'il avait aux mandements de Balleysou, Allinges et Thonon, contre les rentes et droits de

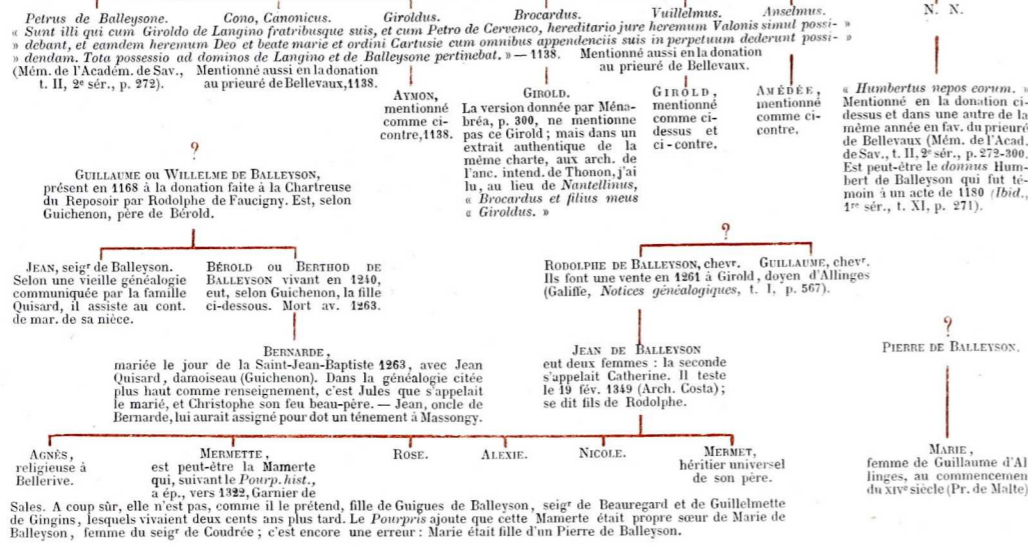
(Voir la suite, folio 96.)

(1) Dans le tome II, pag. 107, ce même auteur, fécond étymologiste, avait dit que le nom du château très ancien de Balleysou était évidemment dérivé du celtique « Berg-Alaison », ou château fort des frontières. J'ai encore vu, en ce lieu, de vieux pans de mur, sur l'emplacement desquels on vient d'achever la construction d'un beau château.

(2) Je condenserais dans les Tables, qui résumeront, aux points de vue les plus importants, tout mon *Nobiliaire*, le *Sommaire des fiefs* notablement augmenté. Mais ce qui concerne Balleysou, comme quelques autres fiefs possédés par plusieurs familles, exige un développement que ne comporterait pas la table des fiefs et que je suis forcé de traiter à leur article.

(3) Ce qui concerne cette seigneurie sera énoncé dans la généalogie qui suit.

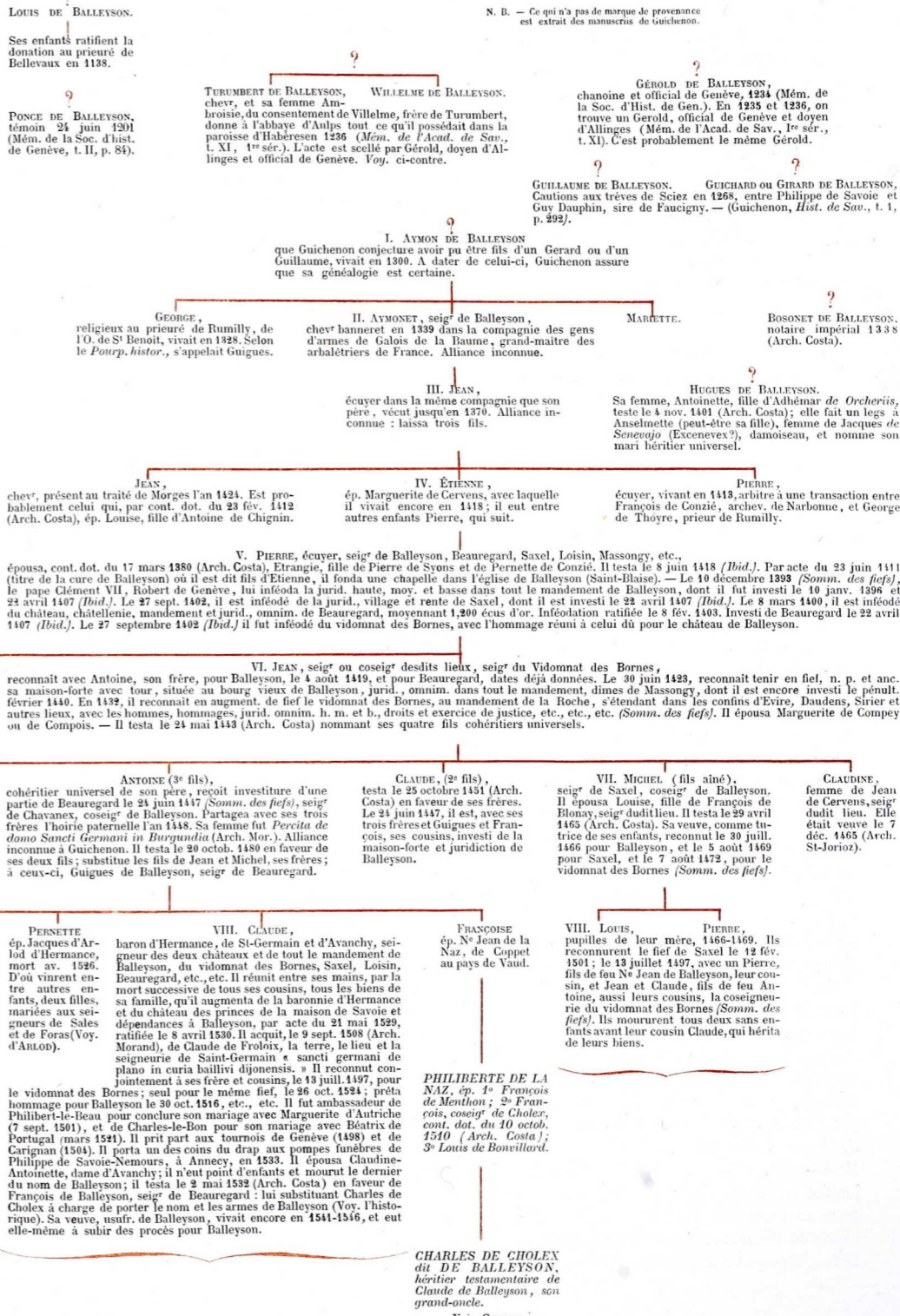
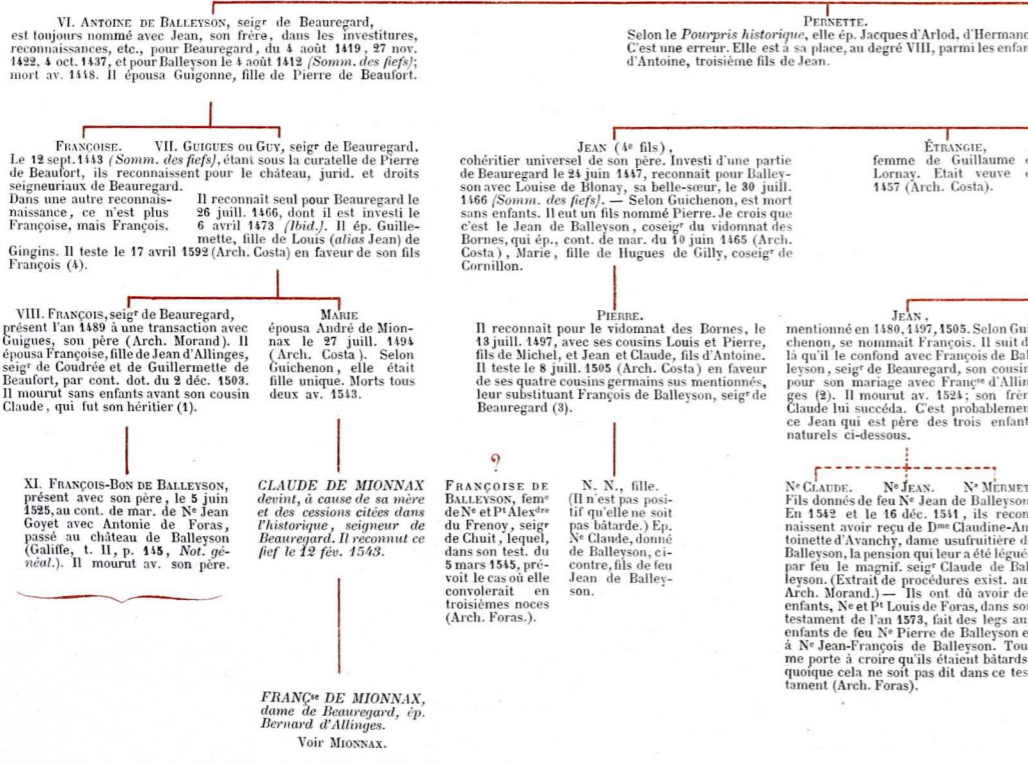
(4) Pour cette seigneurie, voyez FORAS.



(1) (2) Guichenon ajoute qu'il épousa en deuxième nocces Françoise de Mestral, demoiselle dauphinoise, qui se maria avec Galvrai de Brannod ou Bravard; à cause de la méprise qu'il a faite sur le nom de François, on ne sait auquel des deux, François ou Jean, appartient cette alliance.

(3) C'est probablement le Pierre de Balleyson dont était veuve Catherine de Seyturiat, lorsqu'elle reconut le 16 janv. 1346 (Arch. Morand), avoir reçu de Claudine-Antoinette d'Avanchy, dame usufructière de Balleyson, cinquante-quatre coupes de froment mesure de Balleyson, cinquante-cinq florins monnaie de Savoie et six setiers de vin blanc pour la pension annuelle due à ladite Catherine sur les biens de Balleyson.

(4) Guigues de Balleyson fut un des deux cents gentilshommes nommés pour faire observer le traité de Cléppé de 1452.



justice possédés par ledit duc, au mandement de Langin. Ce vidomnat vint donc se réunir aux autres possessions particulières du prince à Balleyson.

La maison de Savoie tint encore pendant quelque temps, en ses mains, ce fief uni au château et seigneurie dont j'ai parlé plus haut. Le 11 février 1475, la duchesse Yolande, comme tutrice du prince Philibert, donna en échange à Gilberte de Polignac et à Antelme de Miolans, son mari, les châteaux, terres et mandements de Balleyson et d'Hermance avec juridiction h. m. et b., servis, rentes, et dépendances omnimodes, contre le château et mandement d'Oron, au pays de Vaud (*Som. des fiefs*). Le 20 février 1497 (*Ibid.*), Claude-Jacques de Miolans, comte de Montmayeur, fils des mariés ci-dessus, reçut nouvelle donation et investiture des biens qui viennent d'être mentionnés, sous la réserve de l'hommage-lige et des arrière-fiefs. Le 21 mai 1529 (*Ibid.*), Claudine de Miolans, dame de Miolans, Hermance et Balleyson, de l'autorité de Guillaume de Poitiers, son mari, vendit à Claude de Balleyson, les baronnies et mandements d'Hermance et de Balleyson, sans aucune réserve, pour le prix de 8,000 écus d'or : cette vente fut approuvée par le duc de Savoie sous réserve de rachat perpétuel, le 8 avril 1530 (*Ibid.*).

Les deux châteaux et le mandement entier du bourg vieux de Balleyson appartirent alors à la famille de Balleyson, au moment où elle allait s'éteindre par la mort sans enfants de ce Claude de Balleyson, chef et dernier de la branche aînée. Par son testament du 2 mai 1532, il nomma héritier universel François de Balleyson, seigneur de Beauregard, son cousin, lui substituant Charles de Cholex, son petit neveu, avec charge de porter le nom et les armes de Balleyson. François de Balleyson-Beauregard mourut sans enfants, avant son cousin Claude, lequel, en vertu des fidéicommiss apposés aux testaments de leurs auteurs, fut son héritier et devint ainsi seigneur de Beauregard. Il céda ses droits héréditaires sur Beauregard à Claude de Mionnax, fils d'une Balleyson (*Voyez MIONNAX*). Claude de Balleyson, dernier du nom, mourut avant le 1^{er} février 1541. Charles de Cholex fut son héritier universel, et prit le nom et les armes de Balleyson.

Immédiatement après la mort de Claude de Balleyson, Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée, et François d'Allinges, dit de Montfort, oncle et neveu, revendiquèrent les biens d'Antoine de Balleyson — père dudit Claude — à cause de la substitution fidéicommissaire apposée au testament d'Antoine du 20 octobre 1480. Une sentence définitive rendue par les seigneurs de Berne, le 1^{er} février 1541, adjugea la moitié des biens délaissés par Antoine auxdits d'Allinges, et l'autre moitié à Charles de Balleyson dit de Cholex, seigneur dudit Balleyson. Ils passèrent un contrat d'accord en cette conformité le 5 mai 1541 et se partagèrent lesdits biens par moitié, par acte du 28 juin 1542 (Arch. Foras). C'est en vertu de ces actes que, le 8 janvier 1550, Pierre et François d'Allinges passèrent reconnaissance en faveur des magnifiques seigneurs de Berne, du fief noble, château, seigneurie et juridiction de Balleyson (*Somm. des fiefs*). Mais d'autres prétendants survinrent : Philiberte de la Naz, fille de N^e Jean de la Naz, de Coppet, et de Françoise de Balleyson, sœur de Claude, veuve de Louis de Bonvillard et mère de Charles de Balleyson-Cholex, laquelle obtint du conseil d'appel de Berne, un arrêt qui lui adjugea sa légitime et la quarte trébellianique sur les biens de Claude de Balleyson; Louis et Michel de Foras, qui dès lors se qualifiaient de coseigneurs de Balleyson et seigneurs du Bourgneuf de Balleyson, et les seigneurs de Sales, leurs beaux-frères, comme héritiers et représentants de Pernelle de Balleyson, leur belle-mère commune, aussi sœur de Claude et femme de Jacques d'Arlod, obtinrent les mêmes avantages sur l'hoirie d'Antoine de Balleyson, père de Pernelle et grand-père de Philiberte de la Naz, qui fut condamnée à rapporter à la masse de l'hoirie, entre les mains de Charles de Balleyson-Cholex, ce qu'elle avait reçu pour sa dot et son trousseau.

Charles de Balleyson-Cholex avait emprunté de grandes sommes de diverses personnes pour payer les dettes de la succession, et notamment de Lancelot de Neufchâtel, seigneur de Vulmarcus, son beau-frère, une somme de 1,756 écus d'or au soleil, par acte du 15 janvier 1549. Ce dernier eut hypothèque spéciale sur la seigneurie et juridiction de Balleyson, et il les retint « jure pignoris. » Le 28 juin 1549 (*Sommaire des fiefs*), il reconnut tenir des seigneurs de Berne en fief n. p. et ancien, sous charge d'hommage-lige, les droits et fiefs lui appartenant en titre d'hypothèque à lui donnée par Charles de Balleyson-Cholex, en vertu de rémission faite audit Charles par les seigneurs d'Allinges, et encore par cession faite au reconnaissant par N^e Claude-Jacques de Miolans, comte de Montmayeur, etc., etc., la maison-forte de Balleyson, la châtelainie et mestrallie, l'omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, hommes, hommages, terres et tous droits en dépendant. En 1551, comme il était encore en possession des biens sus mentionnés, Claude de Mionnax, seigneur de Beauregard, Jean de Gumoëns, seigneur du Biolley et le seigneur de Livron, obtinrent contre lui des séquestres sur cette seigneurie, à raison de sommes par eux payées à

l'acquit de Charles de Balleyson-Cholex. Par acte du 26 septembre 1551, les parties transigèrent, du consentement dudit Charles, par l'arbitrage entre autres de Charles de Saint-Jeoire et de Guy de Genève. Le seigneur de Vulmarcus fut colloqué pour la somme de 6,000 écus, résultant de l'acte ci-dessus, d'une autre obligation de l'an 1548 et d'autres avances par lui faites audit Balleyson-Cholex; le seigneur de Beauregard pour 600 écus; le seigneur de Livron pour 1,270 écus et 1,207 florins 6 sols; le seigneur du Biolley, pour 660 écus. Il fut convenu que lesdits seigneurs nommeraient des commissaires pour procéder à la liquidation des biens des deux châteaux paternel et acquis, hommes, hommages, seigneuries, etc., de Balleyson. Avant que cette liquidation fût achevée, Charles de Balleyson-Cholex mourut, laissant en bas âge un fils nommé Pierre, né de Françoise de Vuippens, sa femme, laquelle se remaria avec André de Varax de Neuvecelle. La liquidation fut achevée et conclue le 31 janvier 1552 : lesdits créanciers se payèrent de ce qui leur était dû, Vulmarcus gardant le reste, qui paraît avoir été de valeur supérieure plutôt qu'inférieure à ses créances. Vulmarcus vendit sur la part qui lui restait : 1^o des prés à Massongy pour 110 écus à François Quisard; 2^o au seigneur de Coudrée, la seigneurie, juridiction, censes, etc., des villages de Boisy et Loisin pour 310 écus; 3^o à Louis de Foras, seigneur du Bourgneuf de Balleyson, pour 100 écus d'or au soleil, plusieurs fiefs et droits seigneuriaux, biens, etc. », plus la seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse, avec » actes et exercices de juridiction et seigneurie tant haute que moyenne que basse, telle et quelle » audit seigneur vendeur à cause des deux châteaux de Balleyson appartenait, etc., etc. », par acte du 21 mars 1552 (Anc. arch. de l'Intend. de Thonon); 4^o aux N^{es} frères Bocard, des censes avec direct domaine de fief pour 677 florins, dont les seigneurs de Foras se rendirent ensuite adjudicataires; 5^o à Claude de Mionnax, seigneur de Beauregard, la seigneurie et juridiction, censes et révenus de toute la paroisse de Massongy pour 800 écus; 6^o au seigneur de Veigy une partie de la juridiction de Veigy pour 100 écus. Les débris encore respectables de cette seigneurie ainsi déchiquetée, furent vendus par Vulmarcus, par acte du 27 octobre 1552, pour le prix de 4,500 écus à Jacques de Savoie, abbé de Pignerol et prieur de Talloire.

Selon le *Pourpris historique*, p. 472, « la terre et baronie de Balleyson une des plus » belles et plus nobles juridictions du duché de Chablais longtemps plaidée par les seigneurs » de Sales et de Forax fut, par sentence du 8 juin 1553, par les sieurs Gravaluël (*lisez de* » Gravelnel), Quisard et Pernod, adjugée aux seigneurs de Sales et de Forax. » Plus loin, p. 480, il narre comme quoi « en ces temps (1554-55), les seigneurs de Forax prétendants plus de droit (1) » que les seigneurs de Sales sur la baronie de Balleyson plaidoient fortement à Berne » enfin, Jean de Sales fut victorieux et remporta sentence très favorable. » Et encore, p. 482 : « De tout temps l'amitié avoit été tres grande entre la maison de Forax et la maison de Sales : » mais comme l'intérêt qui est l'ivroye de ce bon grain, se mêloit de la part des seigneurs de Forax, » parmi les synceres procédez des seigneurs de Sales, à cause de la baronie de Balleyson, Jean de » Sales ayant resoulu de se deffaire plutôt de cette terre que de rompre avec la maison de Forax, » passe une procuracy au sieur de Nouvelles, son fils, pour vendre et aliéner tous les droits et toute » la possession qu'il avoit de cette seigneurie, selon qu'il verroit être à propos. Acte receu le 11 de » mars 1556 mais le sieur de Nouvelles ne jugea pas que cette affaire deût être pressée » En vertu de la sentence du 8 juin 1553 (2), distraction faite de ce qui appartenait déjà aux d'Allinges, le château, juridiction, seigneurie, biens, hommes et hommages de Balleyson, furent partagés en trois lots, un pour le seigneur de Vulmarcus, les deux autres pour les seigneurs de Sales et de Foras (3), comprenant notamment deux tours, la grande tour dite des princes, et une partie de la tour basse, etc., etc.

(1) C'est avec raison que les Foras le prétendaient, puisque, indépendamment des droits venant de leurs femmes, égaux entre eux et les Sales, les premiers — comme nous venons de le voir aux 3^o et 4^o du paragraphe précédent, — avaient acquis de Vulmarcus, le plus fort propriétaire de Balleyson, notamment toute la juridiction et seigneurie tant haute que moyenne et basse que ledit Vulmarcus pouvait posséder à cause des deux châteaux de Balleyson. Pour le reste, je ne veux pas suivre les traces du Révérend Charles-Auguste de Sales, en me constituant juge en ma propre cause.

(2) Double original sur deux feuilles de parchemin, archives de ma famille.

(3) Les droits de la famille de Sales passèrent quelque temps après aux Foras. — N^e et P^e Louis de Foras, seigr du Bourgneuf de Balleyson, dans son testament du 2 août 1573 (Arch. Foras), substitue en troisième ligne à son héritier universel, N^e François et Louis de Sales, ses neveux. Dans le cas où son héritier universel mourrait sans enfants, le testateur « veut estre paye sur ses biens » par les (premiers) substitués qui pour lors tiendront le lieu de dicte substitution, auxdicts nobles de Sales ses nepeurs annuel-lement et perpetuellement trois muys de froment, mesure de Balleyson, pour la part qu'il a heu desdicts de Sales et quils luy ont » cede de leur legitime à cause de Balleyson et de quoy ils avoyent heu proces ensemble : combien qu'il declayre les avoir payez et » contentez tant en quatre-vingtz et cinq escus a eulx balliez et delivrez, cinq chers de vin livrez a leur pere et ung cher de vin livre » par le commandement de Monsieur de Boysier a Monsieur le prieur de Contamnye son cousin, par le moyen de quoy ils luy

Pendant les deux ou trois ans que Jacques de Savoie tint cette seigneurie, des créanciers vinrent encore s'en faire adjuger des morceaux, par exemple la seigneurie de Saxel et la juridiction sur Douvaine. Ensuite, comme le susdit Jacques n'avait pas voulu passer reconnaissance de ses biens en faveur des seigneurs de Berne, qui s'étaient annexé le Chablais, ceux-ci firent confisquer tous ces biens, à l'exception de ceux de Loisin, dépendant de Balleyson, — qui furent accordés à Françoise de Vuippens, veuve de Charles de Balleyson-Cholex pour ses droits dotaux — et les remirent à Me François Quisard, qui ne les garda que fort peu de temps. Lancelot de Neufchâtel se fit réintégrer dans les biens restants, consistant encore dans un château, seigneurie, part de juridiction, etc., et les vendit au seigneur de Coudrée. De cette manière, la plus grande partie de ce qui fut la seigneurie de Balleyson fut réunie entre les mains des d'Allinges.

Pierre de Cholex, fils de Charles de Balleyson-Cholex héritier substitué du dernier Balleyson, avait répudié l'hoirie de son père et demandé l'ouverture du fidéicommis apposé au testament de Claude de Balleyson (1532). Cette instance fut commencée en août 1578. Il s'ensuivit un long procès avec les d'Allinges. Dans l'intervalle, Pierre de Cholex, par acte du 5 octobre 1586, céda à François-Melchior de Saint-Jeoire, tous ses droits et prétentions sur les baronnies d'Hermance et de Balleyson, moyennant l'abandon que lui fit Saint-Jeoire de ses biens situés à Évian et 3,400 écus, qui furent employés à racheter la seigneurie de Cholex : puis il mourut ayant institué héritier George-Philippe de Varax, son frère utérin. Malgré l'acte ci-dessus (1586), Varax continua l'instance et obtint un arrêt du Sénat de Savoie, par lequel le fidéicommis fut déclaré ouvert à son profit, et en vertu duquel il voulut le revendiquer sur les biens possédés par le seigneur de Coudrée. Non-seulement ce dernier soutint ses droits, mais encore se prétendant seul héritier d'Antoine de Balleyson, père de Claude, il voulut se faire restituer les biens provenus aux Varax, de l'hoirie Balleyson, Loisin par exemple. Finalement, les seigneurs de Varax et d'Allinges transigèrent le 2 juin 1621, se qualifiant tous deux de coseigneurs de Balleyson, et gardèrent chacun ce qu'ils possédaient. Il est à noter que presque tous les seigneurs mentionnés dans le cours de cet exposé historique se sont qualifiés de seigneurs ou coseigneurs de Balleyson (1).

Une partie de ces biens passa chez les Budé, dans le milieu du xvii^e siècle, par le mariage d'Esther d'Allinges, dame de Boisy, avec N^e Jean de Budé de Verace. Leurs descendants s'appelèrent d'abord seigneurs de Boisy, puis de Balleyson, et quelquefois de Montfort. Le 23 août 1734, N^{es} Isaac et Guillaume de Budé, seigneurs de Balleyson, ayants-droit de N^e Bernard de Budé et cohéritiers d'Isaac d'Allinges, reconnurent tenir l'omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, et autres droits seigneuriaux, rière Boisy et Balleyson (*Sommaire des fiefs*). Voir BUDÉ.

Les Budé ont vendu les biens de Boisy à M. d'Hautpoul, qui les a revendus à M. le général comte de Boigne, par acte du 21 mai 1818. Les biens de Balleyson et de Tenières, possédés en 1790 par M. de Montgenis, vendus le 27 mai 1811 par M^{me} Andréanne de Livet, veuve de M. Jean-François de Thoyre, à M. Jacques Lasserre, de Genève, ont été aussi achetés par le susdit comte de Boigne, par acte du 17 décembre 1818. Les descendants de M. de Boigne, le généreux bienfaiteur de Chambéry, dont un a, en outre, acquis les biens qui constituaient la terre et seigneurie du Bourgneuf de Balleyson, possèdent maintenant, en grande partie, les biens territoriaux de l'ancienne famille de Balleyson, dans la commune de ce nom, à Loisin et dans les environs.

5 août 1866.

» quictarent lesdicts de Salles leur droict qu'ils avoyent audict Balleyson, aussy par le moyen de huict centz florins que ledict noble testateur avoyt respondu du mariage de feue noble Pernette de Balleyson sa grand mere et ensuyvant une sentence de ce rendue. » (Pierre Blecheret, notaire.)

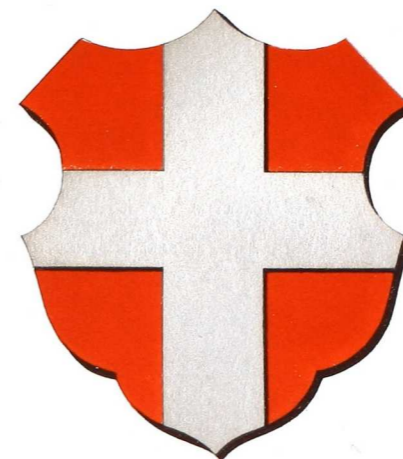
(1) Je me suis servi en partie, pour ce travail, d'un historique de la seigneurie de Balleyson, existant en manuscrit, écriture de la fin du xvii^e siècle, aux archives de M. le marquis Costa.

BALLON. — Voyez aux articles PERRUCCARD et REGARD et au SUPPLÉMENT.

BALLY. — Voyez au SUPPLÉMENT.

BALME (DE LA)

SEIGNEURS D'APREMONT, DES MARCHES, DE SILANS, DE LAY ET D'AVRESSIEUX.



P. de gueules à la croix d'argent (GUICHENON, *Indice Armorial*), alaisée ou pleine, selon différentes autres versions.

GUICHENON, pourtant, dans les manuscrits de la bibliothèque de Montpellier, dit que la famille de la Balme d'Apremont portait fascé d'or et de sable de 6 pièces.

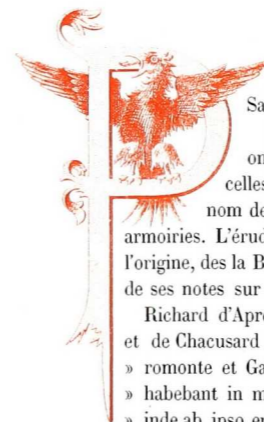


P. fascé d'or et de sable de 6 pièces (BESSON).

P. bandé d'or et d'azur de 6 pièces (Id.)

P. d'or à 2 fasces de sable (Id.)

P. fascé d'or et de sable de 6 pièces (*Fiori di blasoneria*).



EU de familles présentent aux généalogistes autant de difficultés à résoudre que les nombreuses maisons ayant porté le nom de la Balme en Savoie, en Bresse et en Bugey.

Pour nous occuper ici des la Balme d'Apremont, une des trois races qui ont porté le nom de la Balme en Savoie, on ne peut la rattacher à aucune de celles de Bresse ou de Bugey. On ne peut même fixer avec certitude, si le véritable nom de cette famille était Apremont ou la Balme, et quelles sont leurs véritables armoiries. L'érudit abbé Trepier croit que les Apremont formaient une souche distincte, à l'origine, des la Balme qui en auraient pris le nom. Il a bien voulu me communiquer le relevé de ses notes sur ce sujet, dont voici l'abrégé, avec indication des sources où il a puisé.

Richard d'Apremont, vivant de 1102 à 1132, avait des droits sur les dimes de Myans et de Chacusard qu'il céda à saint Hugues, évêque de Grenoble. — « Ricardus de Asperomonte et Galterinus de Aquis et Arbertus filius ejus qui in ipsam decimam dominium » habebant in manu episcopi Hugonis.... eam dimiserunt.... et prædictus Ricardus habuit » inde ab ipso episcopo XXX solidos viennenses. Testes hujus venditionis... fuerunt Airaldus » decanus « (de Saint-André) » et Guigo de Bellacumba et W. filius ejus et Morardus de Asperomonte. » (N^o 50 du 3^e cartulaire de saint Hugues aux archives de l'Évêché de Grenoble.)

Gauterin d'Apremont figure en 1183 comme témoin dans une enquête ordonnée par le comte Humbert sur les limites de la combe de la Chartreuse d'Aillon. (Charte appart. à M. l'abbé Tr.)

Boson d'Apremont, bienfaiteur de la Chartreuse d'Aillon, avant Aymon qui suit.

Aymon d'Apremont, en mai 1189, céda à ladite Chartreuse, pour dix livres fortes, tous les droits qu'il possédait sur le territoire compris dans les confins de la Chartreuse d'Aillon. (Charte appart. à M. l'abbé Tr.) Le petit vallon dans lequel fut construit cette Chartreuse, vers 1178, appartenait auparavant aux seigneurs d'Apremont, qui le tenaient en fief du comte Humbert. L'acte de 1183,

[Voir la suite du texte, page 102.]

[Suit la généalogie.]

⁹
RICHARD D'APREMONT.
Il vivait de 1102 à 1132, et céda les dîmes de Myans, etc., à saint Hugues, évêque de Grenoble (M. I. A. T.).

⁹
MORARD D'APREMONT,
témoin à la cession des dîmes.

⁹
CHABERT D'APREMONT.
En 1202, sacristain; en 1207, prieur d'Aillon (M. I. A. T.).

⁹
GAUTERIN D'APREMONT,
tém. en 1183 à des enquêtes pour la chartreuse d'Aillon (M. I. A. T.).

⁹
ROLLET DE LA BALME.
Le 12 février 1284, il est inféodé du château et biens d'Aprémont. Le 21 février suivant, il passe reconnaissance à Philippe de Savoie pour la moitié du château et mandement d'Aprémont, et pour divers biens en dépendant à Aillon, St-Etienne, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Michel-des-Déserts, etc. (Somme, des fiefs).

⁹
HUGONET DE LA BALME. RICHARD DE LA BALME. AYMOMET DE LA BALME.
Ils prêtent hommage, le 20 décembre 1323 (Arch. de Cour), pour les biens nobles et féodaux qu'ils tiennent en Maurienne, du C^e de Savoie. Peut-être se rattachent-ils à la famille de la Balme de Maurienne, voy. p. 108.

⁹
AYMON D'APREMONT
prête hommage pour Aprémont le 27 octobre 1323; il teste le 27 juillet 1348 en faveur de son fils Jacques de la Balme (Somme, des fiefs). Il n'est pas de la dernière évidence qu'il soit père de Guillaume; il est probable que c'est cet Aymon d'Aprémont qui, en 1301, figure comme témoin au traité entre le C^e de Savoie et le dauphin de Viennois (Guich., Pr., p. 141).

⁹
GUILLAUME DE LA BALME (d'Arvey), ou GUILLERME ou GUILLERMET, coseig^r d'Aprémont.
Le 12 mai 1339 (Arch. du Sén. de Sav. Invent. pour Nicolas Perrin, de la seigneurie d'Avressieux : Somme, des fiefs, et Arch. du château de Belmont) il prête reconnaissance et hommage en son nom et pour Alasia, sa femme, (fille et cohéritière de Guillaume Bochart, chevalier, lequel avait constitué en dot à ladite Alasia ou Alix, sa fille, la moitié de la seigneurie d'Avressieux), au comte Aymon de Savoie, comme ayant-droit des seigneurs de Gerbaix, les biens féodaux et droits dans la paroisse d'Avressieux, etc. Il réserve les fidélités qu'il doit pour lesdits biens au seigneur de Montbel, à l'abbé de Tamié, à l'abbé de Chalais, à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et à Louis de Rivoire, chevalier. — Le 6 juillet suivant, ils reçoivent l'investiture de la moitié du domaine jurid. et seigneurie de la paroisse d'Avressieux. Le 23 juin ou juillet 1344, ils prêtent hommage en suivant celui de 1339. Le 28 août 1345, comme procureur de sa femme (par acte du 6 juillet 1323), il vend la moitié de la jurid. d'Avressieux au comte Amédée VI pour 100 florins d'or, et la moitié de la mestratie de la moitié de ladite paroisse dont le comte lui passa inféodation. Cette juridiction fut confirmée le 28 janvier 1351, en faveur de Guillaume Bochart, chevalier, père et beau-père desdits mariés.

⁹
ANTOINETTE DE LA BALME,
femme de Pierre Grange ou de la Grange (Grange), damoiseau, de Chambéry, suivant les manuscrits dits de Guichenon (1).

⁹
JACQUES DE LA BALME, seig^r d'Aprémont, héritier d'Aymon, son père : était frère de Guillaume, puisque Guillaume était oncle de Guigues ci-dessous, fils de Jacques. Selon les manuscrits dits de Guichenon, Jacques serait fils de Thomas ci-dessous. — Il épousa Guigonne de Seyssel, veuve de N^e et P^e Hugues Amblard de Chignin. Voyez à l'article de Guigonne, sa petite-fille, l'acte de 1417. Selon Guichenon, Jacques aurait été père de Guigues, d'Aymon et de N. N. (fils).

⁹
THOMASSET DU CHATELARD.
Le 11 juin 1344, il reconnaît en son nom et au nom de sa mère, fille de feu Thomas de la Balme, les fiefs qu'ils tiennent à Aprémont et à Saint-Michel-des-Déserts.

⁹
JEAN DE LA BALME, mort av. 1378. JACQUEMET DE LA BALME des Marches.

⁹
THOMAS DE LA BALME, coseig^r d'Aprémont, 1381 (Arch. Morand), assiste à un acte du 28 octob. 1384, et à une transaction du 29 août 1378 (Arch. Morand); héritier universel de ses père et mère, mourut avant 1402. Son successeur fut Guigues de la Balme d'Aprémont, son cousin ci-contre. Il aurait, selon Guichenon, épousé Alix, fille de Girard de Pontverre. De ce mariage Guichenon fait naître Jacques, que je crois, avec le Sommaire des fiefs, fils d'Aymon, qui testa en 1348.

⁹
GUIGUES ou GUIGON DE LA BALME D'APREMONT, coseig^r d'Aprémont, seig^r de Lay, cohéritier universel de son père, aurait, selon Guichenon, épousé, en 1307, Agnès de Briançon, dont il n'eut qu'une fille. Dans la reconnaissance ci-dessous de 1443, il est dit qu'il était héritier de Guillaume de la Balme, son oncle, et d'Alasia Bochart, mariés. Le 7 juillet 1402, le comte de Savoie lui fit rétrocession de la moitié de la juridiction d'Avressieux; dans cet acte, il est dit que Guigues était héritier de Thomas de la Balme, fils et héritier des susdits Guillaume et Alasia, lesquels l'avaient vendue au comte de Savoie en 1345 (Arch. du Sén. de Sav.).

⁹
Un autre fils, suivant Guichenon.

⁹
AYMON DE LA BALME D'APREMONT, seig^r d'Aprémont, de Silans et des Marches, cohéritier universel de son père. Il épousa Catherine de Rivoire, D^{me} de Silans. Il testa, le 21 août 1424 (Guich.), en faveur de sa fille. Il se porte fidéjusseur au com. de mar. de Peronnette de la Rochette du 31 janvier 1415 (Arch. Morand); prête hommage pour Aprémont le 28 fév. 1384; le 6 mai 1387, François de Châtillon lui fit donation d'un revenu annuel audit lieu par contrat d'échange du 22 avril 1382; avec le prince, il acquit la 5^e partie du fief d'Aprémont; le 9 mai 1389, Berangère d'Arvillard, veuve de Pierre du Châtellard, lui vendit encore la 6^e partie de ce fief. Il fut inféodé les 16 et 23 février 1403 du château d'Entremont le Vieux et des Marches (Somme, des fiefs). Il fut, en 1391, témoin au testament du comte Rouge (Guich. Pr., p. 240). Il signa, en 1392 (Arch. Morand), des lettres du comte de Savoie, où il s'appelle Aymon d'Aprémont. Il fut, en 1393 (Guich. Pr., p. 240), préposé à la garde du comte de Savoie, au traité entre Bonne de Berry et Bonne de Bourbon. — Le 10 mars 1416 (Arch. Morand), Catherine, sa femme, fille de Hugon de Rivoire (et non de la Rivoire), reconnaît son château et biens de Silans au mandement de Seyssel avec jurid. omnim. h. m. et b. dans les confins désignés : dans cet acte, son mari est appelé Guigon, par inadvertance. Elle teste, étant veuve, le 21 août 1421 en faveur de Guigonne, sa fille (Somme, des fiefs).

⁹
ETIENNE DE LA BALME.
Comme mari de Françoise, cohéritière universelle de son père. Elle épousa Catherine de Bassin, il reconnaît, le 29 nov. 1377, par indivis avec les héritiers de Pierre de Montgelat, la moitié de la mestratie d'Arvey et Guichenon, dans la juridiction accordée par le prince à Aymar de Seyssel, seig^r de la Bâtie. Elle, étant veuve, reconnaît comme dessus le 19 août 1411 (Somme, des fiefs).

⁹
ANTOINETTE,
femme d'Henri Mestral du Bourget, reconnaît, le 9 fév. 1378, une rente féodale à Saint-Jean-d'Arvey, venue de la succession de Jean de la Balme, son oncle (Somme, des fiefs).

⁹
CATHERINE DE LA BALME (2),
dame de la maison-forte de Lay, ép., en 1427 (Guich.), Sibuet, fils de Louis de Rivoire, seig^r de Gerbaix et de Domessin, et d'Isabelle de la Balme. Le 9 nov. 1443 (Arch. du Sén. de Sav. et du château de Belmont), dans lequel acte elle se dit fille et héritière de Guigues de la Balme, autrefois d'Aprémont (3), dame de la maison-forte de Lay, près Saint-Genix, paroisse d'Avressieux, elle passa reconnaissance pour ses biens de Lay (4). Après le décès de ladite Catherine, la terre de Lay, soit Avressieux, parvint à Jacques de Rivoire, son fils.
Voyez MONDRAGON et DU TILLION.

⁹
GUIGONNE DE LA BALME,
dame d'Aprémont, de Silans, des Marches, etc., ép., avant 1417, Gaspard II de Montmayeur, à qui elle apporta toutes ces terres. Elle avait ép. en premières noces Jean de Montgelat. — Elle transige le 19 janvier 1417 (Arch. Coste) avec Pierre Amblard de Chignin, relativement aux droits dotaux de Guigonne de Seyssel, grand-mère commune des parties. Elle prête reconnaissance pour le château des Marches et en reçut investiture les 22 avril 1422, 12 mai 1435, 18 oct. 1444 (Somme, des fiefs). Le 22 avril 1422 est investie d'Aprémont. Hommage et investiture du 18 oct. 1444. Le 24 sept. 1421, il lui avait été accordé prorogation d'une année pour prendre l'investiture des fiefs à elle parvenus de la succession de feu son père. Le 12 mai 1425, étant déjà veuve, elle passa aussi reconnaissance pour son château d'Entremont le Vieux, avec le mollar, bois adjacent, jurid. omnim., etc. (Somme, des fiefs).

⁹
JACQUES DE MONTMAYEUR,
héritier de sa mère.

(Voy. MONTMAYEUR.)

(1) Je ne suis pas d'accord avec le fragment de généalogie faite par Guichenon, dans ses manuscrits.

(2) Elle a dû épouser en deuxièmes noces Amé III de Viry, seig^r de Lullier.

(3) Le Sommaire des fiefs ajoute que ledit Guigues ou Guigon était héritier de Guillaume de la Balme, son oncle, et d'Alasia, fille de Guillaume Bochart, mariés. — Catherine était alors déjà veuve de Sibuet.

(4) En suivant les reconnaissances ci-dessus des 12 mai et 6 juillet 1339 et la vente du 7 juillet 1402.

⁹
BOSON D'APREMONT,
bienfaiteur de la chartreuse d'Aillon avant Aymon.

⁹
AYMON D'APREMONT :
En mai 1189, il céda ses droits sur le territoire occupé par la chartreuse d'Aillon (M. I. A. T.).

⁹
GUILLAUME DE LA BALME, témoins entre 1216 et 1217 aux lettres du C^e Thomas de Savoie, en faveur de la chartreuse d'Aillon (Guichenon, preuves, p. 51).

⁹
GUIDON DE LA BALME,

⁹
GUIGUES DE LA BALME, seig^r d'Aprémont, d'après la généalogie des Montbel, aurait épousé Jacquemette, fille d'Humbert, seig^r de Montbel, vers 1280.

⁹
THOMAS DE LA BALME, mort avant 1344.

⁹
THOMAS DE LA BALME, mort avant 1344.

⁹
GUIGON DE LA BALME, mort avant 1344.

⁹
AYMARD DE LA BALME, mentionné dans la reconnaissance de 1344 ci-dessous, comme tenant un fief noble de Thomasset du Châtellard (probablement son neveu), à St-Michel-des-Déserts. Il y est dit fils de feu Thomas de la Balme.

⁹
JACQUEMETTE ou JACQUELINE DE LA BALME, femme de N^e Thomas du Châtellard. Le 22 avril 1336, elle reçoit, avec Thomasset du Châtellard, son fils, investiture des fief, juridiction et autres appartenances féodales qu'elle tient à Aprémont. Elle était veuve en 1344.

⁹
FRANÇOIS, GUILLERMET DE LA BALME. Mentionnés dans la reconnaissance de l'an 1344, comme tenant des fiefs nobles de Thomasset du Châtellard, dans la paroisse de St-Michel-des-Déserts (Arch. de Cour).

cité d'autre part, dit que suivant la déposition des témoins appelés, ceux-ci « dixerunt universa » circumquaque sicut aquæ pendebant ad dominium illorum de Asperomonte pertinere. Qui hoc » scilicet feudum a domino comite semper pacifice tenuerunt » avant l'arrivée des Chartreux dans le pays.

Chabert d'Apremont était, en 1202, sacristain, et en 1207 prieur (le 5^e) de ladite Chartreuse d'Aillon. (Manusc. de la Grande-Chartreuse.)

A ces notes de M. l'abbé Trepier, qui sembleraient prouver, — en supposant que la Balme et Apremont soient une même famille, — que jusqu'en 1207, elle portait de préférence le nom d'Apremont, il faut pourtant ajouter les indications suivantes : entre 1216 et 1217, dans des lettres de Thomas, comte de Savoie, à la Chartreuse d'Aillon, on voit figurer comme témoins Guillaume et Guidon de la Balme, frères (Guichenon, Preuves, p. 51) ; en 1284, on trouve un Rolet de la Balme d'Apremont qui passa reconnaissance à Philippe de Savoie pour la moitié du château et mandement d'Apremont, et divers biens en dépendant situés notamment à Aillon, Puisgros, Saint-Jean-d'Arvey, les Déserts, etc. ; en 1304, Aymon d'Apremont — que Ménabréa (*Origines de la féodalité, etc.*) conjecture avoir pu être un descendant de ce Rolet de la Balme — figure au traité de paix conclu entre le comte de Savoie et le dauphin de Viennois (Guichenon, Preuves, 141) ; en 1391, Aymon d'Apremont est témoin au testament d'Amédée le comte Rouge (Guich., Preuves, p. 232) ; en 1393, Aymé d'Apremont est préposé à la garde du comte de Savoie, au traité entre Bonne de Berry et Bonne de Bourbon. (Guich., Preuves, p. 240.)

Ces indications prouveraient que de 1216 à 1393, cette famille portait indifféremment le nom de la Balme ou celui d'Apremont. Elle a, plus tard, presque toujours porté les deux noms réunis. Il est donc impossible de décider quel était le véritable nom, Apremont ou la Balme. Le fait suivant ne tranchera pas la difficulté : dans une reconnaissance passée le 11 juin 1344 (Arch. de Cour) pour des biens féodaux situés à Écoles, Doucy, Bellecombe, Saint-Jean-d'Arvey, les Déserts, etc., un Aymon de la Balme se dit fils de feu Hugon du Châtelard, chevalier. (*Voyez CHATELARD.*) Les nobles du Châtelard, qui étaient aussi coseigneurs d'Apremont, seraient-ils donc aussi des la Balme ?

Plusieurs autres familles, outre les Châtelard, les Montgelat, les Châtillon, les d'Arvillard, les Seyssel, etc., avaient des maisons-fortes ou des parts du château d'Apremont, et de la juridiction Apremont, le tout séparé d'une possession particulière appartenant au prince, comme nous le voyons par l'acte du 2 septembre 1414, par lequel le duc de Bourgogne donna au comte Amédée entre autres lieux celui d'Apremont. Cette dernière énonciation ne peut s'entendre que pour la seule suzeraineté, attendu que bien des reconnaissances précédentes sont toujours faites en faveur du comte de Savoie.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, cette famille s'est éteinte au xv^e siècle, au moins pour les branches possessionnées des fiefs énoncés plus haut ; les biens sont passés, par le mariage des deux dernières filles de ce nom, aux maisons de Rivoire et de Montmayeur.

BALME (LA). — *Voyez MENTHON (DE) DE LA BALME.*

BALME (LA). — *Voyez SAUTIER DE LA BALME.*

BALME (LA). — *Voyez LA BALME, de Faucigny, au SUPPLÉMENT.*

BALME (LA). — *Voyez AVRIEUX, CONZIÉ, CORDON, DALMAZ, LIVRON, MÉTRAL, DU PORT, REYDET, SEYSSEL.*

BALMES (DES). — *Voyez au SUPPLÉMENT.*

BALME (DE LA)

SEIGNEURS DES TERRAUX, EN VALROMEY, DE LONGEFAN ET DE LA MOLIÈRE, EN SAVOIE.



Les LA BAULME, seign^{rs} de la BALME ET DE FROMENTES SUR CERDON, etc., Ctes de SAINT-AMOUR, d'où sont issus les la BALME, seign^{rs} des TERRAUX (ou DES TERREAUX), etc., ci-contre, portaient d'or à la bande d'azur (GUICH., *Hist. de Br. et Bug.*, article la BAULME).

Les LA BALME DE LA MOLIÈRE, issus des seigneurs des TERRAUX, EN VALROMEY, portaient d'azur à trois bandes d'or. (GUICHENON, *Indice Armorial et Hist. de Dombes.*)

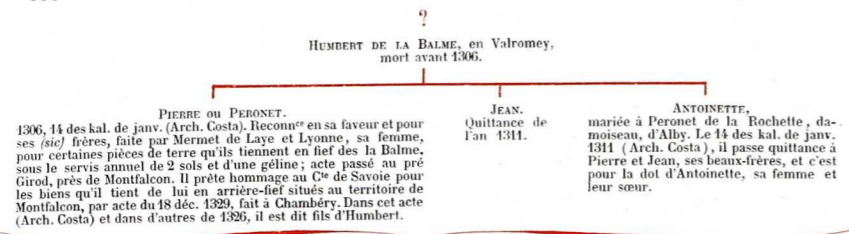


GUICHENON a donné (*Hist. de Br. et Bug.*, cont. de la 3^e partie, p. 22 et suiv.) la généalogie des la Baume de la Balme, Ctes de Saint-Amour (1). Hugues de la Balme, chevalier, vivant en 1080, 86 et 96, fut la souche d'une des plus anciennes et illustres familles du Bugey. Ne pouvant rien ajouter à ce qu'a dit cet écrivain pour les commencements, il est inutile de reporter ici son travail, auquel je renvoie les curieux. Je note seulement qu'au degré IV de la généalogie de Guichenon, se trouve un Guillaume vivant en 1200, qui fit la branche des seigneurs de la Balme et des Terraux, en Valromey. Un de ses descendants fut Jean de la Balme, seigneur desdits lieux, degré X, par lequel je commence ma généalogie avec des documents, continuant et complétant celle que Guichenon n'a suivie que jusqu'au degré XIV inclusivement.

Deux rameaux de cette branche, celui des seigneurs de Longefan et celui des seigneurs de la Molière, sont devenus savoyards ; le premier a duré jusque vers 1550, environ ; le second a continué et s'est éteint à l'époque de la Révolution française. Mais près de cent ans avant la date par laquelle commence la généalogie, les la Balme de Valromey étaient possessionnés au mandement de Montfalcon, comme le prouve le fragment inséré en tête du tableau généalogique qui suit, dont Guichenon n'a pas eu connaissance. (*Suit la généalogie.*)

(1) Dans la troisième partie du même ouvrage, page 13 et suiv., Guichenon, dans la préface de l'histoire de la maison de la Baume de Montrevel, prend à partie Philibert de Pingon, le grand-référendaire, historiographe de Savoie, qui avait attribué une commune origine à cette maison et à celle des la Baume de Saint-Amour. Admettons que les seules raisons de Pingon aient été la parité de nom et d'armes et d'ancienneté de noblesse dans le même pays, il sera juste aussi d'admettre que les arguments de Guichenon ont pour seul mobile le désir de contredire son illustre devancier. En effet, pour « contrarier cette opinion » de Pingon, qu'il va jusqu'à attribuer « à l'intérêt... et complaisance... » — on ne sait vraiment pourquoi, car Guichenon avoue lui-même l'égalité illustration des deux maisons, — il accumule de longues phrases et ne prouve absolument rien. Le procès de 1570 par lui invoqué, démontre seulement qu'il n'y a pas de preuves écrites de la communauté d'origine entre les deux maisons. Guichenon a donc eu tort de nier ce qu'il ne pouvait ni savoir ni prouver, tandis que Pingon avait au moins de son côté quelques probabilités.

Un des arguments de Guichenon, à propos de la quantité de « maisons qui en dedans et en dehors le royaume portent le nom de la Baulme ou de la Balme, lesquelles n'ont pas seulement affinité entre elles », est vraiment indigne de ce savant généalogiste. Parmi ces maisons, — pour ne nous occuper que de celles de Savoie, — il cite « la Balme, seign^{rs} d'Aspremont et de Longefan, la » Balme, seign^{rs} de la Molière en Savoie... la Balme, seign^{rs} de la Balme de Menthon, près de Tosnoz en Genevois, la Balme, seign^{rs} des Terreaux, etc. » Il confond les la Balme d'Apremont avec ceux de Longefan ; ces derniers sont exactement de la même souche que les la Balme de la Molière et viennent tous deux des la Balme des Terreaux, comme Guichenon le prouve lui-même. — Il a eu également tort de créer pour les besoins de sa cause, une famille de la Balme de Menthon ; il ne devait pas ignorer que le nom de la Balme était celui d'un des nombreux fiefs d'une branche de la puissante famille de Menthon, qui n'a jamais eu pour nom patronymique celui de la Balme.



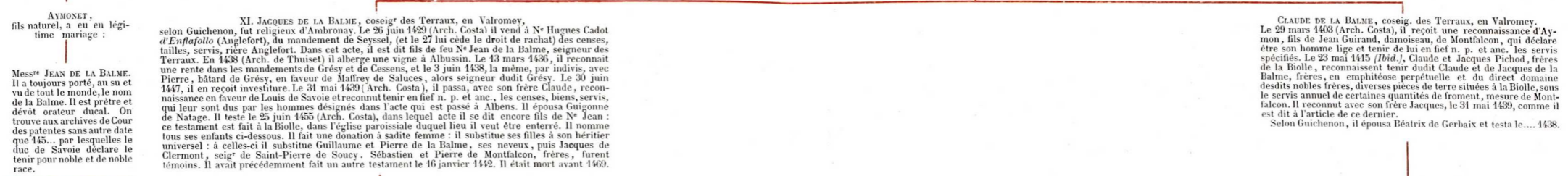
JACQUEMET DE LA BALME, dit La Gardé, des « nobles, antiques et fidèles vassaux, » eut un fils naturel nommé Aymonet.

AYMONET, fils naturel, a eu en légitime mariage :

Mess^{rs} JEAN DE LA BALME. Il a toujours porté, au su et vu de tout le monde, le nom de la Balme. Il est prêtre et dévot orateur ducal. On trouve aux archives de Cour des patentes sans autre date que 145... par lesquelles le duc de Savoie déclare le tenir pour noble et de noble race.

X. N^o JEAN DE LA BALME, seigr des Terraux, en Valromey, mort av. 1403, selon Guichenon, testa le 24 mai 1398, délaissant d'Isabelle de Clermont, entre autres enfants, les deux suivants :

Voy. l'ascendance de ce Jean, dans GUICHENON, Hist. de Bresse et Bugey, à l'article des LA BALME, SEIGNEURS DE FRO-MENTES, DE LA BALME, ET COMTES DE SAINT-AMOUR. Cette lignée remonte à l'an 1080.



N^o FRANÇOIS DE LA BALME, de la paroisse de St-Félix, mort av. 1497, ép. D^{ne} Etennette, sœur de N^o Hugonin Brunier de Malagny. — Est peut-être le François de la Balme qui, en 1475 (Arch. Mouxy), était châtelain du mandement de Cessens.

ROLETTE, lemmme de Théodore du Pont, se contentera de la dot qui lui a été constituée

CLAUDINE, religieuse aux Hayes en Dauphiné, aura 5 florins.

CATHERINE, ép. N^o N. N. de Châtillon, coseigr de Montprovan. Leur fils, N^o Jean de Châtillon, passa, le 22 juin 1492 (Arch. Costa), quittance des droits de sa mère à Aubert de la Balme, neveu de ladite Catherine. Elle avait eu un dot de 500 flor. de son père.

XII. JEAN DE LA BALME, seigr de LONGEFAN, châtelain de Grésy. Il épousa Bonne de Viry. Le 13 mars 1469 (Arch. Costa) il fit donation de tous ses biens et acquis à Aubert, son fils aîné. Elle, étant veuve, de concert avec Aubert et Benoit, ses fils, le 26 mars 1477 (*Ibid.*) obtient des lettres de Yolande, duchesse de Savoie, pour faire approuver judiciairement les dépositions des témoins qui avaient entendu les dernières dispositions faites oralement par feu Jean de la Balme, son mari, mort le 10 février précédent, dans sa maison de Grésy et en faire rédiger un acte authentique. Il résulte de ces dépositions, ce qui est marqué à l'article de chacun de ses enfants; qu'il veut être enterré dans l'église de la Biolle; qu'il était châtelain de Grésy; qu'il laisse l'usufruit à Bonne de Viry, sa femme. Il avait été nommé héritier universel de son père. Il possédait un fief à Grésy; le 19 janvier 1485, Janus de Savoie ratifia une acquisition faite jadis dudit Jean, par Humbert de Grésy (*Somm. des fiefs*).

RAYMONDINE aura 500 flor.

FRANÇOISE. Son père lui légua 500 flor. Elle épousa 1^o Pierre de Macognin; 2^o confr. dot. du 18 janvier 1482 (Arch. Costa) N^o Jean Mermier, de Menthon, père de Bernard.

PERNETTE, fem^e de François Payerne, ailleurs nommé Payni, se contentera de la dot qui lui a été constituée.

PIERRE DE LA BALME, substitués au testament de

XII. GUILLAUME DE LA BALME, leur oncle Jacques (1455) aux filles du testateur. Seigr des Terraux, chev. Selon Guichenon, déjà cité, il ép. Jeanne, fille de François de Montfalcon, seigr de Plaxieu, et d'Alix de Verbos. Il testa le 13 nov. 1461 et n'eut qu'une fille héritière de la seigneurie des Terraux, en Valromey. L'arbre généalogique cité à l'article de Pierre, son frère (p^o 106), donne les mêmes noms et les mêmes dates.

VOY. SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE, PAGE 106.

BON-AMÉDÉE. ROBERT. Le 27 juillet 1497 (Arch. Savoiroux), ils donnent quittance de 27 florins, à compte de la dot de leur mère, à N^o Hugonin Brunier de Malagny, leur oncle maternel.

JACQUES. AMÉDÉE. CLAUDE. ANTOINE. Se feront prêtres ou religieux, et, jusqu'à ce moment, auront chacun 25 florins d'or annuels.

XIII. AUBERT DE LA BALME, héritier universel de son père pour tous les biens situés au-delà de la Deysse, aux mandements de Montfalcon et de Seyssel, dépendants de sa maison-forte de Longefan, duquel titre il se qualifia. Il ép. 1^o contrat de mar. du 18 juin 1482 (Arch. Costa), D^{ne} Antoinette, fille de feu N^o Antoine du Clos, coseigr de Saint-Maurice, au diocèse de Belley. Elle était veuve de N^o François Robe et sœur de Claude et d'Etienne du Clos, lesquels transigèrent, avec leur beau-frère Aubert, le 22 juin 1500 (*Ibid.*), au sujet de la dot de feu leur sœur qui avait testé le 24 juin 1483 (*Ibid.*). 2^o Contrat du 16 janvier 1487 (*Ibid.*) à Yverdon, D^{ne} Marie de Colombier, fille de feu Humbert, seigr de Vuillerens, et sœur de Jean et Louis de Colombier qui l'autorisent. Elle testa le 31 juillet 1515 (*Ibid.*) en mentionnant ses filles. Il fonda et dota, dans l'église de la Biolle, la chapelle de sainte Marie-Madeleine par acte du 14 juillet 1500 (Arch. Costa). Il passa reconnaissance pour une rente aux mandements de Grésy et de Cessens le 14 juillet 1506 (Arch. Morand) qu'il ou ses héritiers vendirent plus tard à Jean de Buttet. Il était mort avant le 20 déc. 1516.

PÉRONNETTE aura 500 flor. et son trossel.

CLAIRE se fera religieuse et aura jusqu'à cemo-ment 8 florins annuels.

JEANNE, femme de N^o Claude de la Balme de Montaigne, se contentera de la dot de 1000 flor. qui lui a été constituée

LOUISE aura 60 flor. outre son trossel. Le 14 avril 1478 (Arch. Costa), du consentement de N^o Oduerat Rosset de Montmélian, son mari futur, elle cède à Aubert de la Balme, son frère, tous ses droits paternels, maternels et autres, moyennant 900 flor. qu'il lui constitue en dot.

BENOIT, cohéritier universel de son père pour tous les biens du mandement de Grésy, dépendants de la maison que le testateur y possédait, situés en deçà de la Deysse. S'il a eu des enfants, ils ne sont inconnus.

LOUISE DE LA BALME, dame des Terraux, ép. Claude de Viry, fils d'Amé III, seigr dudit lieu, à qui elle apporta cette seigneurie. Georges et Antoine de la Balme (ses cousins germains) vendirent leurs droits à Claude de Viry (Généalogie citée à l'article de Pierre, son oncle, p^o 106).

FRANÇOISE, fille unique du 1^{er} lit, morte av. sa mère (Arch. Costa).

PÉTREMANDE, ép. 1^o Contr. de mar. du 1^{er} juill. 1501 (Arch. Costa), N^o André Métrol, de Seyssel, coseigr de Semine; 2^o N^o Amblard de Bonivard, seigr de Lompnes, auquel elle était déjà mariée le 10 juin 1524, jour où ils vendirent à N^o Jean Odinet, leur beau-frère, la moitié des biens et château de Longefan, au mandement de Montfalcon, et avec lequel elle vivait encore lors des partages de l'an 1543.

XIV. JEANNE DE LA BALME 1^o à N^o Jean, fils de N^o Hugonin de Mouxy d'Albens, contr. de mar. du 11 janvier 1506 (Arch. Costa). Le 18 suivant (*Ibid.*), son père lui fit une déclaration pour sa dot. 2^o à N^o Jean Odinet, dont elle était veuve à la date du 12 mai 1543 (Arch. Costa), jour où elle procéda, avec ses sœurs Pétremande, Antoinette et Humberte, au partage de l'hoirie de leur père. Elle testa le 4 décembre 1557 (*Ibid.*), à Chambéry, en faveur de Louis Odinet, son fils, etc. C'est notamment par cette alliance que la maison-forte de Longefan est passée dans la famille Odinet.

ANTOINETTE, cohéritière universelle de sa mère, femme de N^o Jean-Humbert Pignier. Par acte du 27 juill. 1501 (Arch. Costa), elle renonce en faveur de son père à tous ses droits paternels, maternels et autres, moyennant une dot de 1,200 florins qu'elle reçoit. Vivaient tous deux lors des partages de l'an 1543.

HUMBERTE, cohéritière universelle de sa mère : mariée à N^o Jean-François de la Charrière, lors des partages de l'an 1543. Elle vendit des biens le 20 oct. 1516 (Arch. Manne) de concert avec ses sœurs Pétremande, femme de N^o André Métrol, et Antoinette, femme de N^o Jean-Humbert Pignier.

XII. PIERRE DE LA BALME (Voyez SON ASCENDANCE ET PARENTÉ, p^{es} 404 et 405), substitué avec son frère Guillaume au testament de Jacques de la Balme (1455), ce dernier, frère de Claude, père desdits Guillaume et Pierre. Par acte du 27 juin 1457 (Arch. Costa), où il est qualifié de seigr des Terraux, il acquiert une cense à Saint-Girod, mandement de Montfalcon. Par un autre du 1^{er} septembre 1469 (*Ibid.*), où il est qualifié de seigneur des Terraux et fils de N^e Claude, il reconnaît, en faveur de N^e Jean, fils de feu N^e Jacques de la Balme de Longefan, paroisse de la Biolle, deux journaux de vigne, situés au territoire de Pont de Pierre. J'ai dans mes archives une vieille généalogie faite en 1557, qui me paraît très exacte, et qui donne à ce Pierre six enfants mâles, tous également nommés par Guichenon. Quoique ce Pierre dans les actes ci-dessus ne soit qualifié que de seigr ou coseigr des Terraux, il me semble pourtant évident que c'est le même Pierre qui fut seigr de Molières ou de la Molière, rien que par l'identité des noms des ascendants et des descendants, et la parfaite conformité des dates. Guichenon, dans sa généalogie de la Balme, déjà citée, mentionne ce Pierre, seigr de Molières, frère de Guillaume, oncle de Louise, dernière du nom des Terraux, fils de Claude, petit-fils de Jean, père des six enfants ci-dessus. La seule différence que je trouve avec Guichenon, est que, selon lui, Jacques fut religieux d'Ambronay, tandis que selon les nombreux actes que j'ai cités, ce Jacques (oncle de Pierre) eut une nombreuse postérité. Jean, père de ce Jacques, épousa, selon Guichenon, Isabelle de Clermont. Il est encore à noter que Jacques, dans son testament de l'an 1455, substitue après ses neveux Guillaume et Pierre (degré XII) de la Balme, les Clermont. La vieille généalogie manuscrite dont j'ai parlé me confirme dans ma croyance. — L'alliance de ce Pierre, inconnue à Guichenon, l'est aussi pour moi.

AUBERT, coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichenon), mort sans enfants (généalogie, arch. Thuiset).

XIII. GEORGE DE LA BALME, coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichenon), « délaissa deux enfants vivans, lequel avoyt cédé à Claude de Viry, mary de Loyse de la Balme. » (Généalogie citée.) Ses descendants, lors des preuves de noblesse ordonnées par le manifeste de la Chambre des Comptes du 27 novembre 1723, ont établi, par production de titres authentiques, leur filiation remontant à ce George de la Balme, seigr de la Molière (Biblioth. du Roi à Turin). Je marque cette filiation authentique par un double trait. Les preuves disent qu'il a obtenu un arrêté de la Chambre portant exemption de tailles, vu sa noblesse, le 16 février 1657 (*sic*). Cette date est certainement une erreur (au moins de cent ans) du copiste qui a enregistré cet acte. — Il a épousé D^{me} Mye ou Amédée, fille de N^e Jean Portier de Miedry, veuve en 1532.

HENRI, coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichenon), mort sans enfants (généalogie citée).

FRANÇOISE, nommée au testam. de N^e François Portier, son oncle maternel (1532).

XIV. FRANÇOIS DE LA BALME, coseigr, puis seigr de la Molière, « est vivant qui aussy a cédé son droit à Mess^{rs} Marin de Montfalcon, acte du 21 janvier 1557 (Généalogie citée). » Il fut substitué, avec son frère, au testament de N^e François Portier, son oncle maternel (1532). Le 20 fév. 1563, il est, avec son frère Denis, nommé au rôle des gentilshommes de Savoie qui ont prêté hommage à Emmanuel Philibert; mentionné aux Preuves de Malte de Claude-François de Montfalcon. On les a pris dans ces Preuves pour des la Balme-Apremont. En décembre 1562, il était, avec son frère Denis et N^e Jean de la Balme, seigr de *Saril?*, en différend avec les Montfalcon (Arch. du S. de Sav.). Il épousa D^{me} Benoite Marguerite du Louvat, fille de N^e Antoine, seigr de Champolon, et d'Anne d'Arrod de Franchmont (Guich., Général. Louvat.). Elle vivait encore, étant veuve, en 1602 (R. P. de la Biolle). — Il fut héritier de son frère Denis.

HENRIETTE, nommée au testam. de son oncle maternel, 1532, ép. N^e Humbert d'Orrier, dont elle était veuve en 1580 (Arch. Mouxy).

XV. CLAUDE DE LA BALME, seigr de la Molière, ép. D^{me} Charlotte de Veillet, laquelle vivait encore en 1616 (R. P. d'Albens).

JEANNE-CHARLOTTE de la Balme de la Molière, femme de N^e Antoine de Terrier, seigr de Champflory en Chautagne, marraine de Jean de la Balme ci-dessus en 1612.

JEAN, bapt. le 15 avril 1612 (Reg. Par. de la Biolle). Est probablement le Jean Claude de la Balme, coseigr de la Molière, qui ép., cont. dot. du 26 juill. 1654, Gaspard, fille de N^e Antoine de Mouxy de Pugnay. Il n'en eut pas d'enfants et elle se remaria, par acte du 7 fév. 1664 (Arch. Mouxy), avec Jean-Baptiste, fils de N^e Jacques de Montfalcon, coseigr de Roasson. Elle se constitua en dot, outre ses biens propres, ceux de son premier mari, dont elle était héritière.

XVI. BENOIT DE LA BALME, seigr de la Molière. Il épousa D^{me} Françoise, fille de N^e Jean-Baptiste de Rolland de Mouxy, qui avait été baptisée à la Biolle le 2 mai 1648, et mourut le 9 fév. 1719 (R. P. de la Biolle), âgée de soixante-trois ans environ.

ANTOINE, mort sans enfants (Arch. Mouxy).
DENIS, né le 3 fév. 1590 (Arch. Mouxy).
JEANNE-CLAUDE, ensevelie le 1^{er} novembre 1601 (Arch. Mouxy).

ANTOINETTE, née le 8 avril 1683 (Reg. P. de la Biolle).

JEAN-ANTOINE-GASPARD, né le 27 janvier 1678 (Reg. Par. de la Biolle).

XVII. AUGUSTIN DE LA BALME, seigr de la maison-forte de la Molière, né le 12 juillet 1680 (R. P. de la Biolle). — Conclusions de l'avocat patrimonial de l'an 1719, où ledit Augustin est déclaré noble. — Il ép., le 25 février 1713 (R. P. de Saint-Léger), D^{me} Jeanne-Baptiste de la Breuille, de Chambéry. Il était mort en 1726 (Arch. du Sén. de Sav.).

FRANÇOISE-CATHERINE, fille de Benoit, ép., le 27 mai 1703 (Reg. Par. de la Biolle), N^e François, fils de N^e Pierre de Montfalcon, coseigr de Roasson.

MAURICE, né le 17 janv. 1720 (Reg. P. de la Biolle).

AUGUSTIN, né le 15 avril 1718 (Reg. Par. de la Biolle), était, le 11 avril 1742, âgé de vingt-cinq ans, pupille de sa mère (Arch. du Sén. de Sav.).

XVIII. CLAUDE-GABRIEL DE LA BALME, seigr de la maison-forte de la Molière, né le 19 déc. 1715 (Reg. Par. de la Biolle); pupille de sa mère en 1742 le 11 avril, ayant vingt-sept ans (Arch. du Sén. de Sav.). Il épousa, le 18 janv. 1752 (Reg. Par. de Rumilly), D^{me} Marie-Madeleine, fille de Mess^{rs} François de Rochette, baron de Salazine, et de D^{me} Marie de Selmand.

CHARLOTTE-ANTOINE, née le 15 avril 1711 (Reg. Par. de la Biolle), ép., le 26 nov. 1748 (*Ibid.*), le s^r Etienne Michaud. Était, en 1742, 11 avril, âgée de vingt-six ans, et pupille de sa mère.

THÉOPHILE, né le 2 fév. 1722 (Reg. P. de la Biolle).

ANNE-FRANÇOISE, née le 7 oct. 1752 (Reg. Par. de la Biolle), ép., le 28 fév. 1783 (*Ibid.*), N^e Louis-Philibert, fils de N^e Joseph de Launay. — De ce mariage est né S. E. Claude-Gabriel de Launay, vice-roi de Sardaigne, etc., etc.

XIX^e et dernier degré.

FRANÇOISE, née le 20 nov. 1753 (Reg. Par. de la Biolle), ép., le 28 mai 1770 (*Ibid.*), N^e Jean-Pierre de Gavens, seigr de la Fontaine de Beauséjour.

CLAUDE, coseigr de Molières, vivant en 1491, fut, en 1477, seigr de Montaigne, et délaissa deux fils, André et Guillaume, vivants en 1512-1530, selon Guichenon. Selon la généalogie citée, serait mort sans enfants.

PIERRE, coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichenon). Selon la généalogie citée, il fut père d'Estienne ci-dessus.

ANTOINE, coseigr de Molières, vivant en 1491 (Guichenon). Il a cédé ses droits à Claude de Viry, mari de Louise de la Balme, sa cousine germaine, selon la généalogie citée, qui lui donne pour enfants Jean et Claude ci-dessus.

DENIS DE LA BALME, seigr de la Molière, mentionné avec son frère François en 1532, 1562 et 1563. Il testa le 21 décembre, 1580 (Arch. Mouxy). Il légua à son fils Claude tous les biens que le testateur a eus de feu Janus, son autre fils, faisant des legs à Henriette, sa sœur, veuve de N^e Humbert d'Orrier; à Madeleine de Chabert, sa deuxième femme. — Il avait épousé en premières noces D^{me} Guillauma ou Guillemette de Rolland. Il nomme héritier universel son frère François.

« ESTIENNE » a cédé ses droits à Mess^{rs} Marin de Montfalcon, acte reçu par M^{rs} Favre, le 17 juillet 1553. » (Généalogie citée, arch. Thuiset.)

« JEHAN, » est encore vivant » qui a cédé ses droits » à M^{rs} Marin de Montfalcon, reçu par M^{rs} Genthon, du 6 février 1556. » (Généalogie citée.)

JANUS (1^{er} lit), mort avant l'an 1580.

CLAUDE (2^e lit), légataire de son père pour les biens qu'il a eus de feu Janus, autre fils du testateur. Sont très probablement morts sans enfants.

N^e CLAUDE DE LA BALME, du Vervey, de la paroisse de Mognard, vivait le 13 mai 1603, mort av. 1626. — Il épousa Jeanne de Mouxy, fille de N^e Jacques, seigr de Loche. Elle testa le 12 avril 1627 (Arch. Mouxy), et vit encore en 1632. Tout ce fragment est tiré de pièces existant aux archives de M. le C^{te} de Mouxy de Loche.

CLAUDINE, morte le 25 déc. 1605. Oddin: 300 florins et l'usufruit de ses biens audit Benoit, son mari. — Lui avait été substitué au 2^e degré au testament 1626, cohéritier universel de sa mère 1627. Il était né à Grésey en 1605 et vivait encore en 1686 (Arch. Mouxy). Dans un acte de 1635 (*Ibid.*), il est dit du Vervey de Mognard et gendarme de la compagnie de cavalerie dit M^{rs} de Louise, sa sœur, avec Jean de Mouxy de Loche, son cousin (*Ibid.*) Le 24 fév. 1667, il fait une donation au susdit Jean (*Ibid.*).

N^e BENOIT DE LA BALME, ép. av. 1630, Michelle Tronchet. Elle testa le 19 oct. 1667 (Arch. Mouxy), légua 40 flor. à Louis, son fils, né de son premier mariage avec Bernard Oddin: 300 florins et l'usufruit de ses biens audit Benoit, son mari. — Lui avait été substitué au 2^e degré au testament 1626, cohéritier universel de sa mère 1627. Il était né à Grésey en 1605 et vivait encore en 1686 (Arch. Mouxy). Dans un acte de 1635 (*Ibid.*), il est dit du Vervey de Mognard et gendarme de la compagnie de cavalerie dit M^{rs} de Louise, sa sœur, avec Jean de Mouxy de Loche, son cousin (*Ibid.*) Le 24 fév. 1667, il fait une donation au susdit Jean (*Ibid.*).

JEANNE-CLAUDE, substituée 1626, cohéritière 1627, morte avant 1662. Son frère Benoit hérita d'elle de biens à Coise et Châteaufort, qu'il vendit le 16 mai 1662 à Jean de Mouxy, seigr de Loche. Elle avait épousé, cont. dot. du 7 nov. 1631, Claude Dagand de Montmelian, mort sans enfants (Arch. Mouxy).

LOUISE, substituée 1626, cohéritière 1627, morte avant 1651. — Elle avait fait donation de ses biens à Jean de Mouxy, seigr de Loche, le 2 avril 1644 (Arch. Mouxy), lequel, en 1651 (*Ibid.*), était en procès avec Benoit, frère de ladite Louise.

N^e JACQUES DE LA BALME, de Mognard, habitait à Thonon. Il avait reçu des lettres de bourgeoisie pour ladite ville en mai 1619 (Arch. Mouxy). Il testa le 30 janvier 1626 (*Ibid.*), dans lequel testament il mentionne Françoise Rolland, sa seule femme.

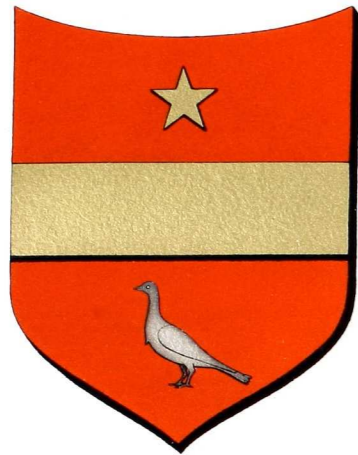
GASPARDE-AIMÉE, substituée 1626, cohéritière 1627.

PÉRONNE, héritière univ^{rs} de sa mère 1607, ép., cont. dot. du 5 oct. 1676 (Arch. Mouxy), Jacques, fils de feu Maurice Ponce de Saint-Félix. Elle fit, le 22 fév. 1688 (*Ibid.*), une cession de droits à Joseph-Emmanuel de Mouxy, comte de Loche. Elle était déjà veuve à cette époque.

JEANNE-CLAUDE, héritière universelle de son père 1626, légataire au testament de 1627 de sa grand-mère, Jeanne de Mouxy, ép. Jean Favrat, lequel était mort avant 1626.

MAURICE FAVRAT, substitué au testam. 1626, pour l'hôirie de Françoise Rolland, sa grand-mère.

JOSEPH-BARTHELEMY, bapt. le 15 déc. 1713 (Reg. Par. de Saint-Léger), vivant en 1726 (*Somm. des fiefs*). Il était l'aîné de ses frères et il mourut avant 1742 au service, étant cadet au régiment de Savoie (Arch. du Sén. de Sav.).



BALME (DE LA)

DE MONTVERNIER, OU MONTVARNIER, EN MAURIENNE.

P. de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile de même et d'un oiseau d'argent en pointe.

Ecusson existant dans la maison de la Balme, à Saint-Jean-de-Maurienne, signalé par M. le C^{te} d'ARVE.

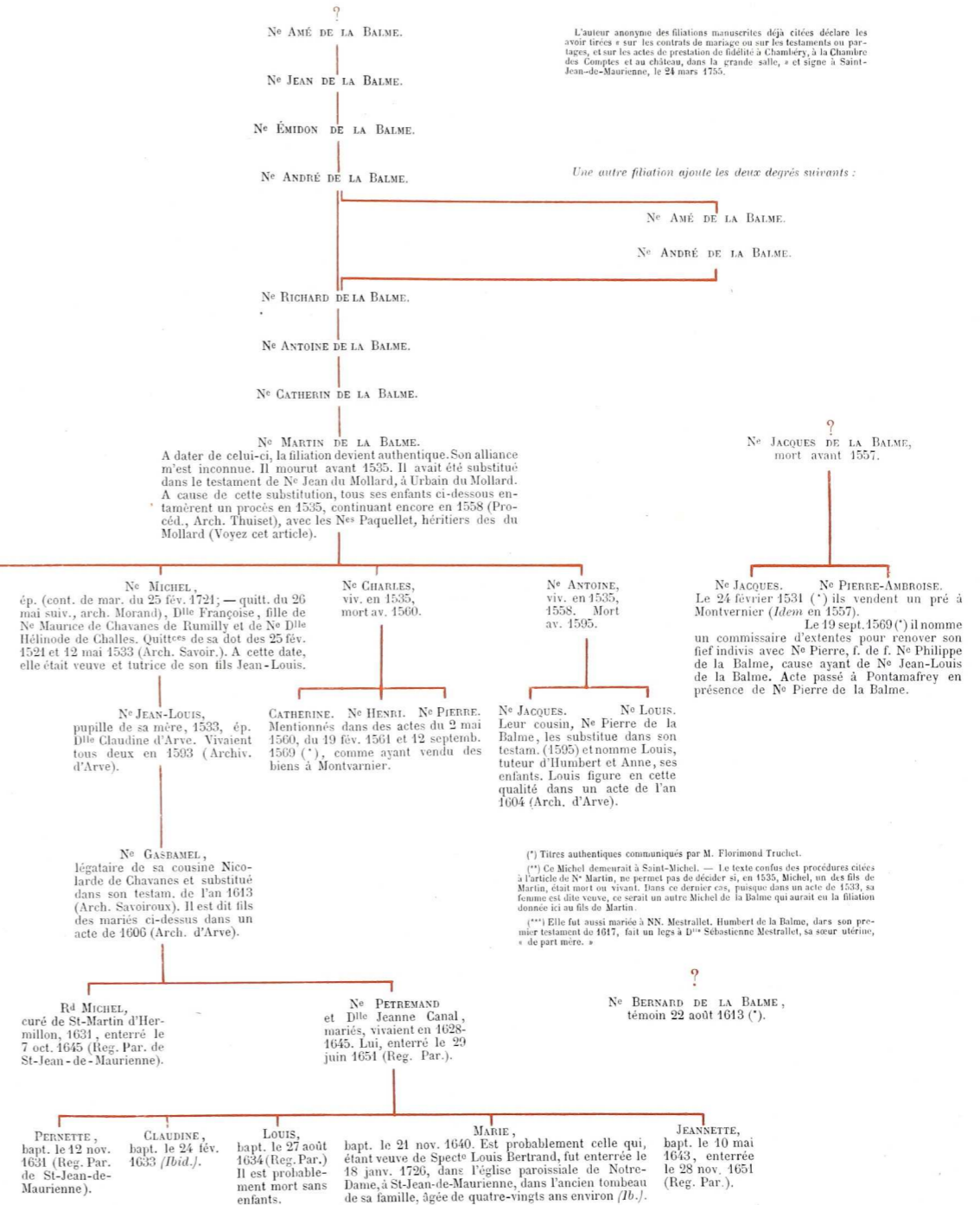
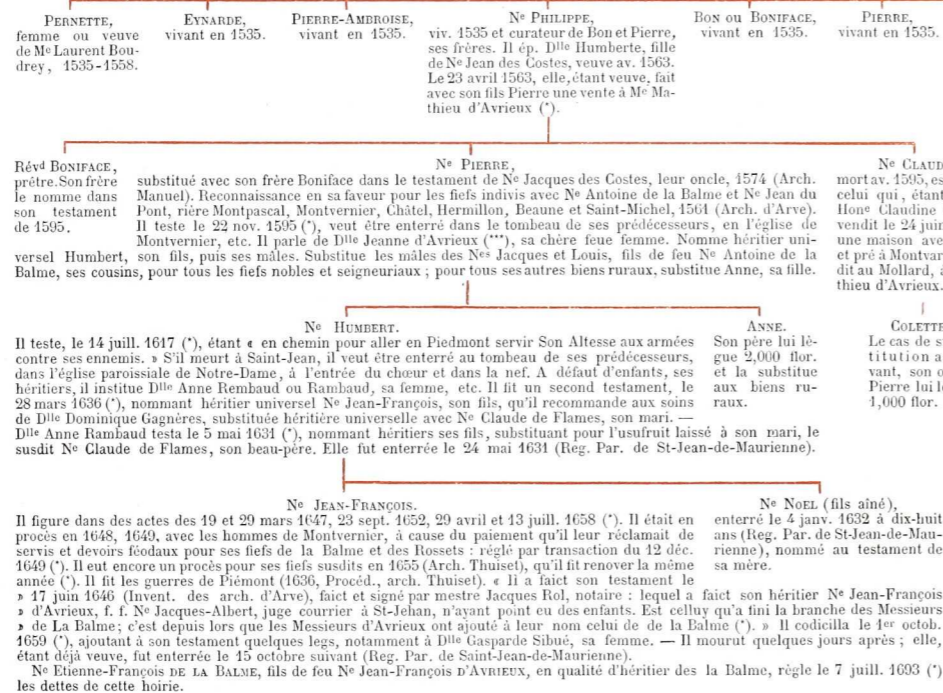


ETTE famille, fort ancienne, est originaire de la paroisse de Montvernier, à quelques kilomètres de la cité de Saint-Jean. Deux filiations manuscrites (1), d'après le nombre des générations, la feraient remonter au XIII^e siècle environ : mais en s'appuyant sur des titres, on ne peut établir une filiation authentique que beaucoup plus tard. Je n'ai pu réussir à rattacher à aucune des grandes races qui ont porté le nom de la Balme (2), celle de Maurienne. Elle s'est

éteinte vers 1646, du moins la principale de ses branches, et ses biens avec son nom, sont passés dans la maison d'Avrioux, dont j'ai déjà parlé au folio 82. Étienne-François d'Avrioux (degré IV) ajouta au sien et porta quelquefois seul le nom de la Balme. — Une autre famille a aussi porté ce nom à Saint-Jean-de-Maurienne. J'en parlerai à l'article SAUTIER.

(1) Je dois la communication de ces filiations — malheureusement elles ne sont appuyées sur aucune preuve et je ne puis les publier qu'à titre de renseignement — et de plusieurs titres sur cette famille, à l'obligeance de M. Florimond Truchet.

(2) La seule dont le blason présente une espèce d'analogie avec celui des la Balme de Maurienne, est la famille de la Balme ou la Baume-Cornilhan en Dauphiné, qui portait de gueules à la bande d'or, chargée de 3 cornilles de sable (Palliot). Il va sans dire que je n'entends tirer aucune déduction de cette analogie, toute métaphysique.



L'auteur anonyme des filiations manuscrites déjà citées déclare les avoir tirées « sur les contrats de mariage ou sur les testaments ou partages, et sur les actes de prestation de fidélité à Chambéry, à la Chambre des Comptes et au châtelet, dans la grande salle, » et signe à Saint-Jean-de-Maurienne, le 24 mars 1755.

Une autre filiation ajoute les deux degrés suivants :

N° AMÉ DE LA BALME.
N° ANDRÉ DE LA BALME.

(*) Titres authentiques communiqués par M. Florimond Truchet.

(**) Ce Michel demeurait à Saint-Michel. — Le texte confus des procédures citées à l'article de N° Martin, ne permet pas de décider si, en 1535, Michel, un des fils de Martin, était mort ou vivant. Dans ce dernier cas, puisque dans un acte de 1533, sa femme est dite veuve, ce serait un autre Michel de la Balme qui aurait eu la filiation donnée ici au fils de Martin.

(***) Elle fut aussi mariée à NN. Mestrallet, Humbert de la Balme, dans son premier testament de 1617, fait un legs à D^{lle} Sébastienne Mestrallet, sa sœur utérine, « de part mère. »

Dans de très curieuses enquêtes faites au XIV^e siècle pour établir les droits des seigneurs de la Chambre sur le vicomté de Maurienne, je trouve les faits suivants concernant les la Balme.

Hugon ou Hugues DE LA BALME, damoiseau; enquêtes de l'an 1335. — Mess^{re} Jean Luciane, chevalier, un des déposants assermentés, dit que : « dudum viventibus inclite recordationis viro domino Amedeo quondam comite » Sabaudie et bone memorie domino Richardo domino Camere, ipse deponens fuit presens apud Bellicium et audivit » quod dictus dominus Comes dixit eidem domino Richardo quod ipse dominus Richardus gagiaverat nimis aspere » et male tractaverat Hugonem de Balma supra pontem Almafredi. Cui domino Comiti respondit dictus dominus » Richardus quod ipsum Hugonem gagiaverat pro suo vicecomitatu et de consilio gentium dicti domini comitis, qui » dixerunt sibi ita posse et debere fieri, quia ipse Hugo rebellis erat, et dicta responsione facta ipse dominus comes » acquievit et dictus dominus Richardus gracie recessit a dicto domino Comite. » Interrogé sur la date de ce fait, Mess^{re} Jean Luciane répond qu'il ne s'en rappelle pas exactement, mais que c'était « eodem tempore quo dominus » Aymarus de Interfontium (sic) quondam fuit factus miles. » — Le même Hugon dépose lui-même dans la suite de ces enquêtes. — Dans un autre rouleau d'enquêtes de l'an 1316, le même fait est rapporté, et l'on voit que la rébellion dont il était convaincu, était d'avoir refusé de faire les cavalcades. A raison de ce fait, il avait payé une amende au C^{te} de Savoie dont il était vassal et homme noble, et au Seigr de la Chambre les droits de vicomté dans les mêmes formes « quibus alii nobiles tenentur solvere vicecomitatum. » Un autre témoin (1316), Jean Varcin de Montvarnier, interrogé sur les actes de violence imputés au Seigr de la Chambre, à propos de cet Hugon de la Balme contre Jean de la Balme : « dixit se tantum scire quod vidit tempore quo dicebatur dictum dominum de Camera » fregisse ianuam domus Johannis de Balma pro gagiamento Hugonis de Balma, vidit ianuam fractam et ante dictam » fracturam per plures annos viderat dictum Hugonem intrare et exire ad domum suam per dictam domum dicti » Johannis de Balma et tempore messium portare paleas suas et fenum cum bobus junctis ad domum suam per » homines suos ad dictam domum apud Montemvarnerium. »

François DE LA BALME, damoiseau. — Dans les enquêtes mentionnées de 1316, Jacquet Fournier, notaire, fils de feu Jean, de St-Julien, en son nom comme héritier de son père et pour ses frères Jehannet et Peronet : « concor- » davit cum nobili viro domino Richardo domino de Camera vicecomite Mauriane de vicecomitatu quem debebat » dictus Johannes pater ipsorum ad xxvij sol. vj den. fort. nov. pro quibusdam verbis iniuriis dictis per dictum » Johannem Francisco de Balma pro quibus exstiterat condemnatus in xl. sol. fort. » — Le même François de la Balme (enquêtes 1334) avait été « condemnatus pro curia domini comitis Sabaudie in Mauriana in xl. solid. fort. » quia dicebatur tenuisse pedem cujusdam de Amodayna dum quidam ipsum maliciose discalciarent. » A cause de cette condamnation, il avait transigé avec les officiers du vic^{te} de Maurienne (1).

Je crois aussi pouvoir rattacher à cette famille : Humbert, fils de Mess^{re} Aymon de la Balme, feu chev^r, lequel, en son nom et pour sa fille Jeannette, vendit, le 16 juin 1315 (Arch. Savoiron), à Richard, seigr de La Chambre et vic^{te} de Maurienne, les biens, hommes, hommages, servis, fiefs qu'ils possédaient dans la paroisse de la Chapelle « tam in plano quam in monte » avec le direct domaine de fief desdites choses, pour le prix de 60 livres viennoises.

Dans un volume de reconnaissances passées en 1521, en faveur du duc de Savoie par N^{es} Jean-François du Pont, Martin de la Balme, citoyens de Maurienne, et N^e Simon Rosset (2), de Montmélian, pour les choses qu'ils tiennent en fief noble indivis entre eux, je trouve encore les indications suivantes. — Le premier agit notamment comme héritier de feu N^e Claude de la Balme, à Montvernier, pour des biens abornant N^e Michel de la Balme; le second, comme héritier de feu N^e Hugon de la Balme, d'Aiguebelle. Un servis pour une maison à Pontamafrey est dû par N^e Jeanne, fille de N^e Antoine de la Balme, femme de N^e Nicod Grillet. Lesdits nobles reconnaissent aussi en fief franc et noble certains biens par indivis avec N^e Martin de la Balme et les autres enfants et héritiers de N^e Catherine de la Balme, situés à Montberenger et dans la paroisse de N.-D.-d'Hermillon : plus 4 deniers pour la cavalcade dus à Montvernier par N^e Jacques, ledit Martin (sic) — on ne sait pas duquel des deux il est question — et Michel de la Balme. Ils reconnaissent encore tenir en fief noble et gentil du C^{te} de Savoie des biens qui furent jadis de N^e Gontier de la Balme, damoiseau, par lui acquis de Mess^{re} Guichard de Grolée, chevalier, cause ayant du seigr de Breysieu, à Montvernier, Montpascal et Pontamafrey et jadis reconnus en faveur du seigr de Breysieu par N^{es} Pierre et ledit Gontier de la Balme et leurs prédécesseurs, etc., etc. (Communiqué par M. Truchet.)

(1) L'analyse de ces enquêtes, ainsi que l'énumération de faits importants et inédits, établissant exactement en quoi consistait le vicomté de Maurienne, sa juridiction, etc., seront données à l'article des sires de La Chambre.

(2) Une D^{ne} Amédée de la Balme épousa un N^e N. N. Rosset de Montmélian. Ses biens parvinrent à N^{es} Pierre et Jean Rosset, ses fils, lesquels en reçurent investiture le 2 mai 1423 (Arch. de Cour).

BALTHAZARD. — Voyez au SUPPLÉMENT.

BAPTENDIER

OU BATTANDIER OU BATTENDIER; EN LATIN, *BAPTENDERII*.



P. de sinople au pal d'argent chargé d'un lion de... (sable). TRACTATUS LIBERORUM, PARENTUM, etc. (Voyez plus bas.)

Selon LAIOLO, de gueules au pal d'or chargé d'un lion de sable.

Selon BESSON, d'or à 2 pals de gueules et au milieu un lion de sable.

Selon GUICHENON (*Ind. Arm.*), comme BESSON.

On ne trouvera pas extraordinaire que j'aie adopté pour le blason de cette famille une version différente de celle qui court dans nos recueils d'armoiries. Je l'ai prise dans le « TRACTATUS LIBERORUM, PARENTUM AC FRATRUM » SUCCINCTE ET CONCISE, TERETEM ET INTEGRAM LEGITIMARUM MATERIAM CONTINENS, *AUTHORE*, CLAUD. DE BATTANDIER *V.I.D. ET ADVOC. ANNESS. FAMOS. LUGDUNI.* Apud Mathiam Bonhome sub clava aurea 1500. » Petit in-4^o; en tête de *AUTHORIS AD SABAUDIAM ORATIO*. Cette rare et curieuse édition, dont je possède un exemplaire, contient aussi le portrait et la signature de cet avocat d'Annecy. Je pense que ce juriconsulte qui s'intitulait lui-même « fameux » devait savoir mieux que personne comment était son blason.

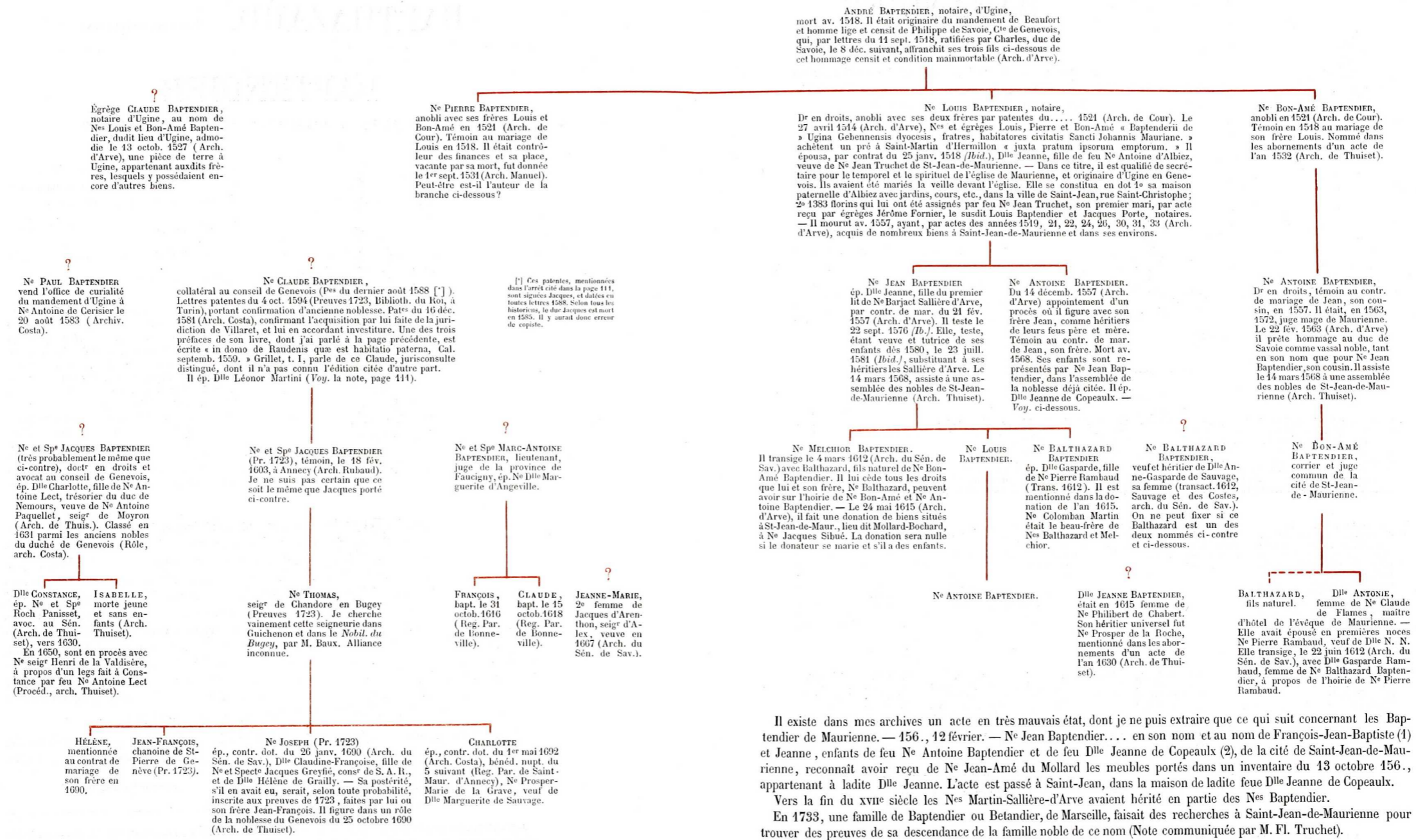


DEUX familles nobles de ce nom ont figuré l'une en Maurienne et l'autre dans le Genevois. Malgré l'affirmation de Laiolo que celle du Genevois est originaire de France, je crois qu'elle sort de la même souche que celle de Maurienne, venue positivement d'Ugine. Trois frères du nom de Baptendier, dont deux se sont établis en Maurienne, ont été anoblis par patentes de l'an 1521 (Arch. de Cour), où malheureusement leurs armoiries ne sont pas consignées. Ces deux frères ont eu postérité : le troisième, je suppose, a été père du « fameux » Claude Baptendier, nommé ci-dessus, lequel Claude a reçu des patentes de confirmation d'ancienne noblesse en 1594 (Pr. 1723, Biblioth. du roi à Turin), précisément à l'époque où, s'il avait été fils de Pierre anobli en 1521, lui ou les siens, auraient dû, selon l'habitude, faire confirmer leur ancienne noblesse, soit de cinquante à soixante-dix ans après la création de cette noblesse (1). Il va sans dire que je n'affirme point ni cette communauté d'origine, ni la manière dont je suppose qu'elle peut provenir.

Ces familles sont éteintes. D'après Laiolo, les biens de la branche qui aurait peu duré en Genevois, sont passés chez les Belins : ceux de la branche de Maurienne, au moins en grande partie, chez les nobles Martin-Sallière d'Arve.

(*Suivent les généalogies.*)

(1) D'après l'analyse de cet acte (Archives de la Ch^r des Comptes, patentes, vol. xx, années 1595, 1597, fol. 179) — que je dois à l'obligeance du savant héraldiste, M. le comte Franchi-Verney, — ce ne serait pas lui, mais sa veuve, dame Léonor Martini, qui obtint ces patentes. Elle, ayant exposé en son nom et pour ses enfants (dont il ne résulte ni du nombre ni du sexe) que, quoique son mari eût joui des honneurs et prérogatives de noblesse, on n'en avait point trouvé le titre; l'Infante Dona Catherine d'Autriche, en égard aux longs services rendus par le défunt, ordonna que la dame suppliante et ses enfants jouiraient et useraient du titre, qualités et privilèges d'ancienne noblesse, comme les autres nobles du pays de Savoie. Un arrêt de la Chambre des Comptes du 2 mai 1596 (Reg. 26, fol. 81, v^o), enregistra ces patentes « sans préjudice de la noblesse du feu seigneur collatéral Baptendier, de laquelle ladite demoiselle fera apparoir quand bon lui semblera. » Ceci prouve que le défunt, indépendamment de sa charge, était déjà noble; ou du moins que cette affirmation avait été alléguée dans le dossier de la procédure.



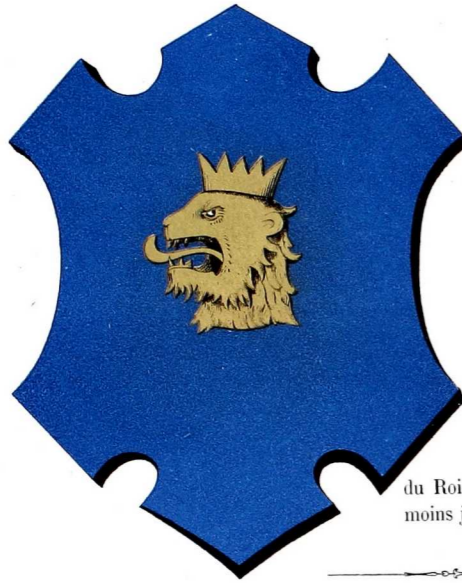
Il existe dans mes archives un acte en très mauvais état, dont je ne puis extraire que ce qui suit concernant les Baptendier de Maurienne. — 156., 12 février. — N^o Jean Baptendier... en son nom et au nom de François-Jean-Baptiste (1) et Jeanne, enfants de feu N^o Antoine Baptendier et de feu D^{lle} Jeanne de Copeaulx (2), de la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, reconnaît avoir reçu de N^o Jean-Amé du Mollard les meubles portés dans un inventaire du 13 octobre 156., appartenant à ladite D^{lle} Jeanne. L'acte est passé à Saint-Jean, dans la maison de ladite feu D^{lle} Jeanne de Copeaulx.

Vers la fin du xvii^e siècle les N^{es} Martin-Sallière-d'Arve avaient hérité en partie des N^{es} Baptendier.

En 1733, une famille de Baptendier ou Betandier, de Marseille, faisait des recherches à Saint-Jean-de-Maurienne pour trouver des preuves de sa descendance de la famille noble de ce nom (Note communiquée par M. Fl. Truchet).

(1) Peut-être y a-t-il un autre nom avant Jeanne. — François est peut-être à séparer de Jean-Baptiste. — Cette incertitude me force à reporter cet article hors du tableau.

(2) Sans doute une parente ou descendante de Spect^r Mess^{rs} Claude Capelli, doct^r en droits, qui, en 1519 (Arch. de Loex), était juge de Maurienne et Tarentaise.



BARANDIER

SEIGNS DE LA GORGE ET DU THOUVET (1).

P. d'azur à la tête de lion couronné d'or. — Cimier : une colombe de... tenant une banderolle avec la devise NOSCE TE IPSVM (Preuves de noblesse, voyez ci-dessous).



Trois frères du nom de Barandier furent anoblis par patentes de noblesse du 1^{er} sept. 1597 (Reg. 21, Pat. de Sav., fol. 21, Arch. de la Chre des Cptes de Turin), en même temps que Bernard Guigoz ou Guigues (voyez ce nom), leur beau-frère. Deux de ces frères firent branche. Une de ces branches tomba en décadence vers la fin du XVII^e siècle (2). Une autre branche, plus riche, fit ses preuves de noblesse en 1723 (Biblioth. du Roi à Turin), et je la crois éteinte quelque temps après : du moins j'ai perdu depuis ce moment totalement ses traces.

N^o JEAN,
fourrier major de la cavalerie de Savoie, puis capitaine de santé en la ville de Chambéry, anobli avec ses frères et beau-frère en 1597, fut ensuite nommé secrétaire pour S. A. au Souv. Sén. de Sav. par Patentes du 6 sept. 1604 (Arch. du Sén. de Sav.). Il transige, le 7 mai 1610 (*Ibid.*), avec son frère Claude pour les biens provenant des hoiries de leur père, de leurs oncles et de leur frère Claude le jeune, dont Jean est donataire : lesdits biens situés avec une ancienne maison à la Croix-Rouge, près Chambéry. Il teste le 28 mars 1613 (Arch. Morand). Sa veuve, D^{ne} Jeanne Mollard, veuve en premier lit d'Hon^{ble} Odon Miquet, teste le 27 nov. 1618 (*Ibid.*) dans la maison de ses fils ci-dessous, à Chambéry. Elle avait eu une fille, Jeanne, de son premier mariage, laquelle était, en 1618, mariée à M^e Jacques Aprin, Bois de Chambéry.

N^o et Specte ANSELME,
doct. en droit et avocat au Sén., cohéritier universel de son père et de sa mère. Dès 1620, il était marié à D^{ne} Péronne de Bonnet. Ils transigent avec les Carpinel en 1622 (Arch. du Sén. de Sav.). Il mourut av. 1638. Sa veuve reçoit la quittance de la dot de D^{ne} Pernelle Barandier, femme de M^e Mathieu Genevois.

CLAUDINE
ép. N^o N. N. Perret du Rantty, de la paroisse de St-Girod (*).

PIERRE (*)

JEANNE.
Leur père leur légua à chacune 1,500 florins : leur mère à chacune 100 ducats de 6 florins 8 sols, monnaie de Savoie.

JEANNE-MARIE,
née à St-Girod, le 1^{er} juill. 1630, ép. Jean-Henri Burdet, gentilhomme archer des gardes du corps de S. A. (*).

MELCHOTTE,
née à St-Girod, le 9 sept. 1634, mariée le 16 janv. 1662 à N^o Claude - Louis Carron d'Anney (*).

N^o FRANÇOIS,
cohéritier universel de son père et de sa mère. Il ép. 1^o contr. dot. du 10 mai 1629 (*). D^{ne} Jeanne-Marguerite, fille de N^o Antoine Pibret et de Gaspard Jacques ; 2^o D^{ne} Louise, fille de N^o Louis d'Orlier de Vieux (Contr. de mar. du 23 mai 1638 [*]) et de D^{ne} Béatrix de l'Allée de Songy.

N^o FRANÇOIS,
né le 9, bapt. le 11 avril 1640 (Reg. Par. de Saint-Girod), filleul de N^o David Girod, son grand-père. N^{os} François et Jean, mineurs, pupilles de D^{ne} Louise d'Orlier, leur mère, furent expropriés du domaine qu'ils possédaient à Saint-Girod, au village de l'Église, par acte du 7 août 1660, et subhastations des 20 août, 3 et 10 sept. 1661 (Burdet, notaire [*]). La décadence de cette branche paraît dater de ce moment.

N^o JEAN,
né le 18 sept. 1642 (Reg. Par. de St-Girod).

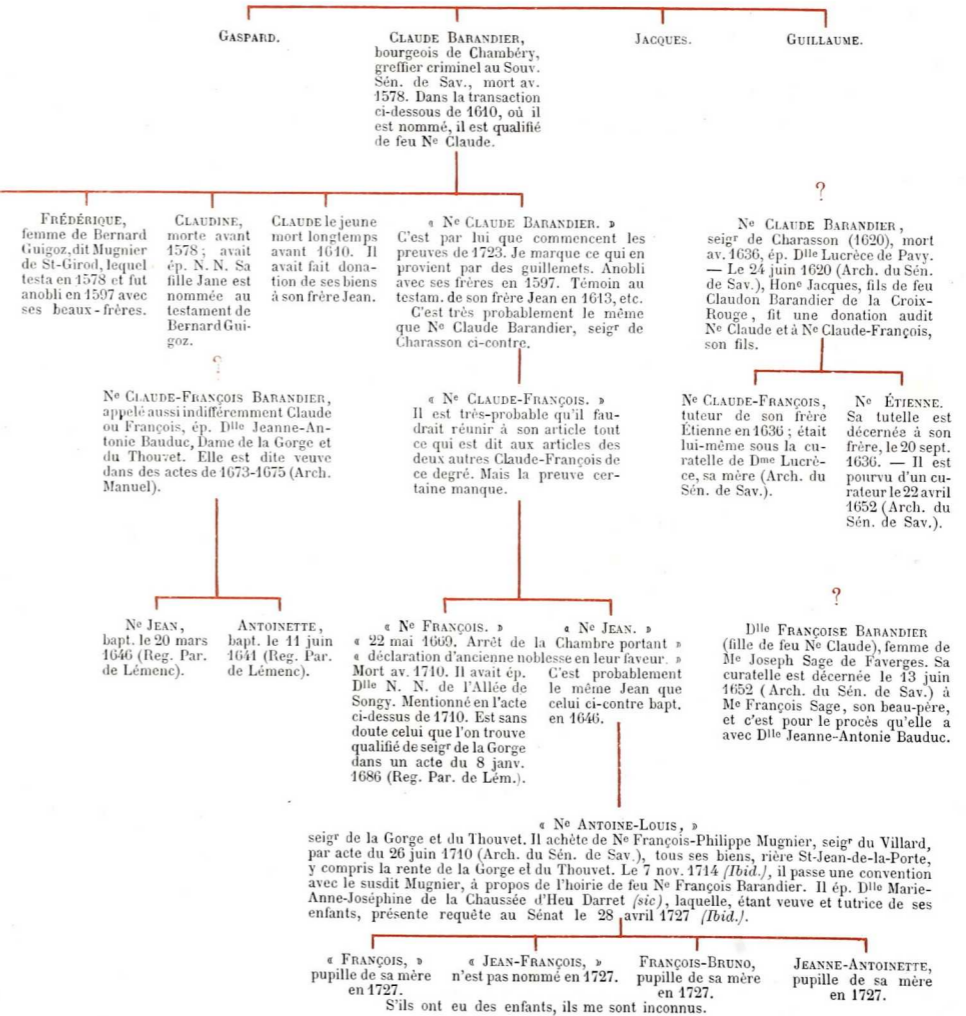
BÉATRIX,
née le 14, bapt. le 21 avril 1644 (Reg. Par. de St-Girod).

N^o ÉTIENNE,
anobli avec ses frères en 1597.

(*) Je dois la connaissance des actes marqués d'un astérisque, à l'obligeance de M. le chevalier Pavy, notaire et maire de Saint-Girod.

(1) Les seigneuries ou rentes de la Gorge et du Thouvet (paroisses de Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Jean-de-la-Porte et Cruet) appartenient à une branche illégitime de la maison de Montmayeur (Voyez ce nom). Marguerite de Montmayeur qui, en 1622, était veuve de N^o François Bauduc, paraît avoir apporté ces terres — ou plutôt une prétention à ces terres — dans la famille de son mari, par laquelle elles sont entrées dans la famille Barandier moyennant le mariage de Jeanne-Antonie Bauduc avec N^o Claude-François Barandier. Ces biens étaient en litige avec les N^{os} Magdelain (Voyez ce nom), qui paraissent les avoir réellement possédés. — Voyez aussi ce qui est dit à l'article de N^o Antoine-Louis, ci-dessous.

(2) Cette branche continue encore : Pierre Barandier, fils de feu Jean-Baptiste et de Jacqueline Vuetchet, né en 1810, était officier dans la brigade de Savoie ainsi qu'un de ses oncles (je crois), Charles Barandier, fils de Joseph et de Magdeleine Montfolet, né en 1787, chevalier de la Légion d'honneur, puis, par échange, chevalier de l'O. M. de Savoie de 4^e classe, le 27 juillet 1818. — George Barandier, cafetier sous les portiques à Chambéry, est mort il y a quelques jours, le 20 mars 1867.



BARBEY (DE) OU DE BERBEY

(DE BERBESIO ou DE BERBEYSIO).



P. d'argent à la brebis de gueules
(BESSON. — Ch.-Aug. de SALES).



ORT ancienne famille noble du Faucigny, originaire de Mieussy, où ses membres avaient fondé et doté la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église paroissiale. Elle s'est éteinte vers la fin du xiv^e siècle. Les biens sont passés dans la famille de Marigny, comme on le verra ci-dessous. Il devait exister un fief du nom de Barbey (orthographe moderne) du titre duquel les N^{es} de Marigny se sont toujours qualifiés depuis lors. Voici comment a fini cette famille de Berbey.

?

N^o ROLET DE BERBEY et D^{lle} Françoise, sa femme, héritière de Margueronne de Chalon. N^o Richard de Clairfont reconnu, en 1369, des biens qu'il avait acquis desdits mariés (Galiffe, *Not. général.*, t. I, p. 562).

?

AYMON DE BERBEY, damoiseau, témoin à un acte passé à Bonne, en 1391, avec Oddet et Nicod ci-dessous (Arch. Thuiset). Mort avant 1416.

?

ROLET DE BERBEY, damoiseau. Girard de Marcossey, mort av. 1343, lui fit donation entre vifs d'une partie de ses biens. Rolet transigea à ce propos le 11 août 1383 (Arch. de Rubaud), avec Mess^{rs} Jean de Marcossey, frère dudit Girard, et, le 25 août suivant (*Ibid.*), il reçut du C^{te} de Savoie investiture de ces biens. Il était mort av. 1402.

?

PIERRE DE BERBEY, damoiseau. Comme procureur des paroissiens de Mieussy, il prête reconnaissance le 7 août 1357 au C^{te} de Savoie pour la montagne de Diçuma (Arch. Rubaud). Il est nommé arbitre par lesdits habitants le 23 août suivant (*Ibid.*).

PRISTE, femme de Jacques de Bellegarde, damoiseau. Ils transigent ensemble le 7 sept. 1415 (Arch. Rubaud). Elle ratifie cette transaction le 24 mai 1416 (*Ibid.*), par acte passé dans leur maison de Mieussy. Lui, prête reconnaissance le 5 juill. 1434 (*Ibid.*), en son nom et au nom de Priste, sa femme, pour la montagne de Diçuma, soit la part leur appartenant.

ANCIÉLÉSIE, femme d'Aymon de Marigny, damoiseau. Il transige le 18 avril 1402 (*Ibid.*) avec D^{lle} Françoise du Saix, femme alors d'Aymon de Botollier. Françoise prétendait à la possession des biens d'Oddet et de Nicolet de Berbey, comme ayant succédé à Aymon, Jacquemet et Flandine, ses enfants, qu'elle avait eus jadis dudit Oddet de Berbey, son feu premier mari. Lesdits enfants ayant succédé à leur père et à Nicolet, leur oncle paternel, elle doit leur succéder. — Aymon de Marigny répondait qu'Anclésie, sa femme, sœur desdits Oddet et Nicolet, n'ayant reçu aucune dot ni portion des biens de feu Rolet, leur père, elle doit leur succéder, etc. Finalement, Françoise du Saix renonça à tous ses droits sur l'hoirie Berbey, moyennant 100 florins d'or.

ODDET DE BERBEY, damoiseau, ép. D^{lle} Françoise du Saix. Elle se remaria av. 1402 à N^o Aymon de Botollier. Vivait en 1415 à Bonne, dans sa maison.

NICOLET DE BERBEY, damoiseau, mort sans postérité. Selon le *Pourpris* il testa le 2 nov. 1401. Ses neveux lui succédèrent.

JACQUEMET.

Tous trois morts avant l'an 1402. Leur hoirie, en vertu de la transaction ténorisée ci-dessus (1402), passa à Ancilésie, leur tante, et, par elle, dans la famille de Marigny.

AYMONET.

FLANDINE.



BARBIER DU MANEY



P. d'azur à la bande d'argent chargée de 3 cœurs de gueules. — Couronne de baron.

Cimier: Une immortalité d'argent sur un bûcher ardent de gueules avec cette devise: SIC ITUR AD ASTRA.

(Preuves de justice pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare. Arch. de la famille.)



A tradition ferait venir cette famille de Turin, mais aucun fait ne vient à l'appui de cette tradition. Un certain Maximilien Barbier, de Turin, reçut des patentes de noblesse le 1^{er} novembre 1618; mais sans compter que les armoiries qui lui sont concédées sont bien différentes de celles portées par nos Barbier, ceux-ci sont bien plus anciennement nobles. Il semblerait plus naturel de les rattacher à une famille du nom de *Barberii*, connue très anciennement à Bonneville, lieu d'origine des N^{es} Barbier du Maney. — Ce n'est pas la seule incertitude à enregistrer sur leur compte. Trois branches de cette famille ont fait leurs preuves de noblesse en 1723 (conservées à la Biblioth. du roi, à Turin). Dans ces preuves, méritant toute croyance, on trouve leur nom écrit une fois, famille Dumanei dite Barbier Dumanei, une autre fois Dumanei, une troisième fois du Mancé. Il n'y a pas de doute, pourtant, que cette dernière orthographe est due à une faute de copiste: reste à savoir si leur vrai nom était Barbier, dit du Maney, ou du Maney, dit Barbier. Quoi qu'il en soit, Barbier est devenu le nom patronymique. Il n'y a pas de doute non plus que ces trois branches sortent de la même souche; pourtant, dans ces preuves faites sur dépôt de titres authentiques, Dominique du Maney, dit Barbier, ainsi nommé une fois, est, les deux autres fois, nommé François. Je suppose donc qu'il se nommait François Dominique. D'autres non-sens résultant évidemment de l'inattention du copiste du manuscrit, seront signalés dans la généalogie.

Cette ancienne famille, dont le dernier mâle a porté pendant quelques années le titre de la Baronnie d'Yvoire, n'a plus, pour dernier représentant, que M^{lle} Charlotte du Maney, âgée de quatre-vingt-treize ans.

28 mars 1867.

(Suit la généalogie.)

HUMBERT BARBERI, de Bonneville, y est témoin le 4 sept. 1355 (Arch. Savoiron).

Monsr M^{re} ANTOINE BARBERI, chev^r, cons^r et M^{re} aud^r à la Chamb. des Cp^{tes} de 1389 à 1418 (Capré, fol. 280).

GUIGON BARBERI, notaire impérial et ducal, reçoit un acte le 10 fév. 1421 (Arch. Savoiron).

N^e seigr AYMON BARBIER, bourg^r de Bonneville, ép. N^e D^{me} Péronnette, fille de N^e et P^r Etienne de St-Jeoire. Vivait tous deux le 26 juin 1470.

N^e seigr GEORGE BARBIER, témoin à Bonneville le 6 août 1479 (Arch. Rubaud). Le 26 juin 1470 (Titres de M. d'Eschavannes) il vend à N^e et P^r Guillaume d'Allinges, seigr de Coudrée, les biens que V^e Mess^r Robert de St-Jeoire, chanoine de Genève, son oncle, lui avait laissés par testament, situés aux mandements de Thonon, Allinges, Evian et Feterne.

N^e MARIUS DU MANEY, seigr dudit lieu. Il ép. D^{me} Jeanne-Marie, fille de N^e Jean du Foug et de D^{me} Claudine Reveu, de Bonneville; ladite Jeanne-Marie, héritière de feu N^e François du Foug, son oncle, procureur fiscal à Thonon, de son vivant. — Le 10 janvier 1629 (Minut^{es} Moret), D^{me} Claudine Reveu, alors veuve en secondes nocces de N^e Balthazard Jalliet, vendit à N^e Antoine, fils donné de feu N^e et Génér^r Dominique du Maney, la part lui compétant sur les biens situés en Chablais qui furent de feu N^e François du Foug et de D^{me} Jeanne du Maney, mariés, et de D^{me} Claudine du Maney, fille de ladite D^{me} Claudine Reveu.

D^{me} CLAUDINE DU MANEY. Le 10 janvier 1629, ses héritiers étaient N^e François du Maney ci-dessous, et D^{me} Claudine Reveu, sa mère (Minutaires Moret, notaire. Arch. de Thuiset).

D^{me} JEANNE-FRANÇOISE DU MANEY, 2^e femme de Jacques d'Arenthon, seigr d'Alex, etc. — La vie de Monseigr^r d'Arenthon, son fils, met du Maney.

D^{me} JEANNE, marraine en 1612 (1).

N^e CLAUDE, parrain en 1605 (1).

« FRANÇOIS, » BARBIER DU MANEY, seigr dudit lieu, ainsi appelé dans plusieurs actes. Syndic et capitaine des milices de Bonneville. Il ép. D^{me} Claudine de Leydier. Il était cohéritier de D^{me} Jeanne du Maney, sa tante, veuve de N^e François du Foug, dont il vendit les biens en Chablais à N^e Antoine du Maney, son frère, par acte du 16 septembre 1619, moyennant 4,550 fl., dont quittance, par acte du 14 août 1623 (Minut^{es} Moret, arch. Thuiset).

MELCHIOR, ép., le 12 nov. 1641, D^{me} Jeanne-Antoinette, fille de N^e Claude-Pierre de Mestral, dit de Manessy (2). Il mourut le 1^{er} oct. 1677, à soixante-trois ans (2). Il signe comme témoin et scelle de son sceau aux preuves secrètes d'un Gruel pour la chevalerie de Malte, en sept. 1675. Il habitait alors Chambéry; s'intitule N^e Melchior du Maney, seigr dudit lieu (Arch. du Rhône).

JEANNE-FRANÇOISE, bap^t. le 12 août 1618 (2).

NICOLAS, seigr d'Arsenex, ép. D^{me} Anne-Charlotte du Foug. Il mourut le 2 juin 1674, à quarante-quatre ans environ (2). Sa veuve se remaria le 24 avril 1678 (2) avec N^e Jacques-Philibert de Larien. De concert avec son frère Melchior (au mariage duquel il assistait, 1641), ils vendent, le 31 oct. 1665 (Arch. Costa), à N^e Charles Duclou, sén. au Sén. de Sav., les fiefs, cens, servis qu'ils possèdent dans les paroisses de Bonneville, Ponchy, Boisdiot, etc., à la réserve de la missellerie de Marigny.

PIERRE, bap^t. le 31 juill. 1621.

N^e DENIS DU MANEY assiste en 1641, avec Catherine, au mariage de Melchior.

CLAUDE-FRANÇOISE, bap^t. le 15 avril 1643 (2).

ANNE-AIMÉE, bap^t. le 16 mai 1644 (2).

CATHERINE, bap^t. le 16 juill. 1647 (2).

FRANÇOIS-JOSEPH, né le 29 juin 1664 (2).

PIERRE-JOSEPH, né le 29 juin 1664 (2).

MAURISE, née le 10 juin 1665, morte le 30 mai 1677 (2).

« JOSEPH, » Cérém. bap^t. le 25 mai 1671 (1), ép., le 30 juin 1689, D^{me} Françoise de Roget, de Fesson (2).

CLAUDE-FRANÇOISE, née le 5 août 1666 (2).

MARIE, née le 10 déc. 1667 (2).

MARIE, née le 18 avr. 1669 (2).

MARIE, née le 10 juin 1673 (2).

MARIE-PÉRONNE, née le 28 nov. 1693 (2).

JOSEPHITE, née le 4 janv. 1695 (2).

« MICHEL, » né le 12 fév. 1696 (2), s'appelait Michel-Claude.

CHARLES-FRANÇOIS, né le 22 juin 1697 (2).

FRANÇOIS-NICOLAS, né le 20 sept. 1698 (2).

« CLAUDE, » né le 23 janv. 1700 (2).

ANNE, née le 20 fév. 1701 (2).

LOUISE, née le 9 sept. 1702 (2).

CHARLOTTE, née le 26 mars 1707 (2).

MARIE, née le 26 mars 1707 (2).

MAURICE-HENRI, seigr de la Frasse, ép. Marguerite, fille de Joseph Mansord. Elle teste, étant veuve, au château de la Frasse, le 1^{er} mai 1763 (Arch. de l'anc. intend. de Thon.).

ALEXIS, seigr de la Frasse, habitait à Ayme, en Tarentaise. Il ép. D^{me} Charlotte-Thérèse, fille de François-Amédée de Moray, comte de Loche, le 22 juin 1755. (R. P. de Saint-Léger), contr. du 19 précé^d (Arch. Costa). Il testa, le 2 octob. 1780 (Anc. arch. de Thonon), à Pallud, chez M. de Bongain, à qui il légua son argenterie. Il mourut en 1795 ayant fait un second testament par lequel il substitua à sa fille innocente François-Joseph du Maney, son cousin, habitant à Margencel, en Chablais (Anc. arch. de l'intend. de Thonon).

CLAUDE-JOSEPH, chanoine de la cathédrale de Moûtiers, curé de Doucy.

MARGUERITE-JOSEPHITE, fille innocente et ne pouvant tester.

ADÉLAÏDE-ANDRÉE, née le 23 janvier 1766, morte le 26 juillet 1773 (3).

FRANÇOISE-JOSEPHITE.

MARIE-MADELEINE-AMBROISINE, vistantine à Thonon. Elle teste, le 28 août 1779, avant de faire profession, légant 20 liv. de Sav. à chacune de ses huit sœurs.

MARIE-FRANÇOISE-MARGUERITE, née le 24 sept. 1763 (1).

MARIE-JULIENNE, née le 21 nov. 1764 (3).

(1) Je distingue ce qui est démontré par les preuves de 1723 par des guillemets et un double trait de filiation. (2) Registres paroissiaux de Bonneville. (3) Registres paroissiaux de Thonon.

« MICHEL DU MANEY, » de la paroisse de Margencel (probablement, parce que ses descendants s'y établirent), « 2 août 1691 (sic). Extrait des Registres du Sén. de Sav., où sont témoins des pat^rs qui le déclarent noble. (1). » Cette date de 1691 est évidemment erronée. Le *Pourpris historique*, p. 393, rapporte que N^e Michel Barbiier du Maney, de la paroisse de Bonneville, fut, en 1518, un des arbitres entre Amé de Viry et Christophe de Sales, pour le partage des biens de la Motte rière Cernex.

« JACQUES DU MANEY, dit BARBIER, » Acte de fidélité, comme noble, du « 22 fév. 1563 (sic). » Il est nommé dans un acte du 7 nov. 1548 (Arch. Pelly). Son alliance m'est inconnue.

« DOMINIQUE-FRANÇOIS, » « 30 juin 1636 (sic). Arrêt de la Chambre portant décl. de noblesse. » Il est appelé dans plusieurs actes du Maney, seigr dudit lieu, demeurant à Bonneville. Il était coseigr de Poncier, et, le 19 avril 1602, il vend à N^e Philippe de Thoyre tout ce qu'il possédait en indivis avec lui audit Poncier. Il était mort av. 1619. Alliance inconnue.

N^e LOUIS BARBIER DU MANEY fut un de ceux qui, en 1544, alla s'emparer du prieuré conventuel de Genève, dont avait été pourvu Jean de Sales (*Pourp. histor.*).

JEANNE DU MANEY, femme de N^e François du Foug, procureur fiscal de S. A. à Thonon. C'est chez elle, dans sa maison de Thonon, rue de Vallon, que saint François de Sales vint demeurer en 1595, lorsqu'il entreprit la conversion du Chablais. Saint François l'appelait sa tante, je ne sais pourquoi. Cette parenté ne peut être qu'indirecte. Elle mourut av. 1619. Son neveu, François du Maney, fut son héritier, avec D^{me} Claudine Reveu, belle-sœur du feu procureur fiscal. Voyez ci-contre et du Foug.

Il est mentionné aux preuves des SS. M. et Laz.: il était fils naturel de N^e Dominique et fut légitimé selon une des preuves 1723. — Voy. ce qui est dit de lui à l'article de son frère. Le 14 août 1623 il était curateur de l'hoirie jacente de D^{me} Jeanne du Maney, sa tante, et il passe quittance à N^e et P^r Henri de Vidonne du prix d'une maison rue de Vallon, à Thonon, procédée des N^{es} François du Foug et de ladite Jeanne du Maney, mariés. (Minut^{es} Moret, Arch. Thuiset). Antoine, à cette époque, résidait déjà à Margencel, probablement à cause de son mariage avec D^{me} Philiberte Franchet. Il était mort avant 1645.

N^e CLÉRIADUS DU MANEY ép. N^e D^{me} Claudine-Françoise assiste en 1641, avec Catherine, au mariage de Melchior.

« JEAN, » Serait un Jean-François, lequel, avec son frère Pierre, furent cohéritiers universels de leur oncle Mess^r Jean-Bernard Franchet qui testa à Margencel, le 30 octobre 1645 (Arch. du M.). Il ép., le 6 décembre 1669, D^{me} Françoise Arpeaud (R. P. de Dissy et Pr. des SS. M. et Laz.). Un N^e Jean du Maney, seigr de la Frasse, ép., vers 1680, approximativement, D^{me} Claudine-Françoise, fille de N^e et P^r Maurice de Gilly, seigr de Villarymon.

PIERRE, vivant en 1615.

JEAN-CLAUDE, seigr de la Frasse, demeurant à Ayme, en Tarentaise, ép. Claudine-Maurise Morris, de Moûtiers (Anc^{es} arch. de Thon.), vivait encore en 1755.

Plusieurs actes, indépendamment des preuves 1723, établissent qu'il était frère de Jean-Claude, notamment une vente faite le 30 août 1713 par ce dernier au premier. Il assiste au contrat d'entrée en religion de sa fille Jeanne-Antoinette. Il mourut peu av. 1734. Il ép. Péronne de Langin (Pr. des SS. MM. et Laz.), fille de N^e Pierre, seigr de Bardonenche, coseigr des Verrières, et de D^{me} Cervelle de Poligny.

PÉRONNE, ép. N. N. Buttet, bourgeois d'Evian.

JEANNE-ANTOINETTE, née à St-Maxime de Besançon. Contrat d'entrée en religion chez les Visitan-dines de Thonon, du 30 août 1713 (Arch. de Thonon).

N. N., fille mariée en Tarentaise.

« FRANÇOIS-PHILIBERT, » ép. D^{me} Françoise-Joséphine, fille de N^e Pierre Duboin et de Claudine Buttet (Pr. SS. M. et L.). Il testa le 9 fév. 1739. Elle se remaria avec N^e Pierre-Joseph Dunant de la Place et testa, le 7 avr. 1748 (Arch. du Maney), en faveur de son fils François-Joseph du Maney.

JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, baron d'Yvoire, chev^r de justice des SS. Maur. et Laz. Les preuves de noblesse des SS. Maur. et Laz. (Arch. du Maney) remontent à N^e Jean, son bisaïeul, fils de N^e Antoine. Il était capitaine au rég^t de Genevois, et auparavant en celui de Chablais. Il ép. D^{me} Jeanne-Marie-Marthe Bouvier, dame et baronne d'Yvoire, qu'elle se constitua en augmentation de dot, le 23 fév. 1770, à la suite de la mort de Joseph-Aimé-Richard, seigr d'Yvoire, son frère unique. Yvoire fut érigé en baronnie en leur faveur le 1^{er} juill. 1772 (Arch. de Cour et du Maney) et pour l'aîné des successeurs audit lieu, avec permission de continuer à se qualifier du titre de baron, même dans le cas où il y aurait lieu à restitution de la dot de sa femme. Ils en furent investis le 12 fév. 1774 (Arch. du Maney). Elle testa le 4 (*Ibid.*) et mourut le 16 janv. 1779, à trente-cinq ans (Reg. Par. de Thon.). — Par transact. du 40 août 1780 (Arch. d'Yvoire), il rétrocéda la seigr^{ie} et château d'Yvoire à N^{es} François-Marie Bouvier, cousin-germain de sa femme et héritier fidéicommissaire de ses prédécesseurs (Voyez BOUVIER). Il se réserva le tiers de la juridiction et le titre de la baronnie d'Yvoire, avec le droit de chasse et de pêche pour son usage. A cette époque il agissait comme administrateur de ses filles. Il ép. en 2^e nocces, le 16 nivôse an II, D^{me} Charlotte de Marcey, dont il n'eut point d'enfants.

MARIE-PÉRONNE-FRANÇOISE, née le 15 fév. 1767 (3).

VICTOR-AMÉ-PIERRE-MARIE, né le 25 fév. 1768 (3), mort av. 1780.

HENRIETTE-PROSPÈRE, née le 10 avr. 1777 (3).

JEANNE-MARIE-VICTOIRE, née le 23 fév. 1769 (3), ép., le 27 juin 1798 (R. P. de Sciez) M. Edme-Marie-Simon de Feu de Lignéres, cheval-léger de la garde ordinaire du roi de France. Elle est morte le 19 déc. 1856, laissant des enfants.

ANNE-CHRISTINE, née le 3 juin 1773, morte le 4 fév. 1776 (3).

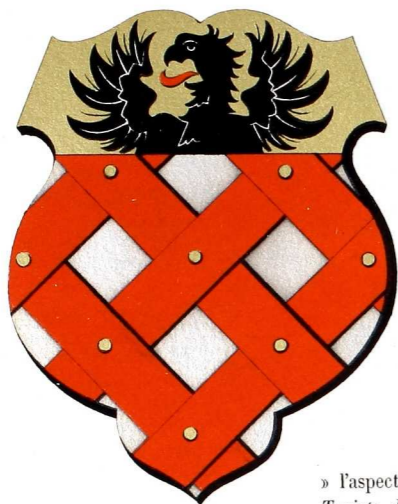
MARIE-SUZETTE, née le 8 déc. 1771, morte le 18 août 1854 (3).

CHARLOTTE, née le 14 juin 1774, morte le 23 août 1778 (3). Elle vit encore.

FRANÇOIS-JOSEPH-MARIE, né le 29 mai, mort le 23 juin 1775 (3).

LOUISE-CATHERINE, née le 18 juin 1778 (3).

BARDONENCHE (DE)



P. d'argent treillissé de gueules cloué d'or au chef du même chargé d'un aigle issant de sable langué de gueules. (Pourpr. histor., Besson.)

Ce sont les mêmes armoiries que celles des Bardonenche du Dauphiné. On trouve des variantes.

BE n'ai rencontré que fort peu de titres originaux sur cette famille dont le vieux château était « en la » paroisse de la Tour de Foucigny, » entre les bourgs de Saint-Joire et » de Viuz en Sallaz, où.... l'on me

» fit voir, en acte de visite pastorale, l'an 1650... les » armoiries en une pierre sur l'arcade de la chapelle » de cette maison et les mazuers du vieux château de » Bardonenche, au pied de la montagne de Mole, a » l'aspect occidental, etc. » (Pourpr. histor.). Les *Seconds Traicts de la maison de Lucinge* (déjà cités) me fournissent une filiation de cette famille « une des plus illustres de

» l'Etat par les beaux emplois qu'elle a eu et les grandes alliances qu'elle a fait depuis plusieurs » siècles... les masures (de leur château) sont... maintenant avec la plus part des droicts » dans une famille différente, ce qui fait qu'il est très mal aisé de restituer une juste suite de cette » maison par la perte ou l'aliénation de ses titres. Elle a été anciennement séparée en plu- » sieurs branches et subsiste encore à présent en deux l'une desquelles est dans le Dauphiné en » la personne du seigneur de Thorane de Saint-Martin et de Tresanes, conseiller au Parlement de » Grenoble. Il y en a encore d'autres dans le Briançonnais du même nom et mêmes armes qui sont » les sieurs de Champine de Teneaux et de Souville. L'autre branche demeure à la Tour, paroisse de » Foucigny, qui n'a pas soutenu toute la gloire de ses prédécesseurs, parce que la plus grande partie » de ses biens ont été aliénés: elle a néanmoins toujours continué à faire d'illustres alliances.» Selon Laiolo, cette famille est tombée en décadence complète. Elle continuait encore dans les premières années du XVIII^e siècle.

Je transcris ici, sous toutes réserves, la généalogie donnée par Dom Luc de Lucinge, en lui en laissant le mérite et la responsabilité entière. Je ne peux pourtant m'empêcher de signaler comme une impossibilité, dans cette généalogie, que Aynard de Bardonenche, bailli de Bresse, en 1287, puisse être le grand-père de Jean de Bardonenche, qui testa en 1439, et le bisaïeul de François qui testa en 1468.

Voici encore quelques membres de cette famille :

Mess^{rs} Vullielme de Bardonenche, fidéjusseur dans une transaction de l'an 1335 (Arch. Thuiset).
Perceval de Bardonenche, damoiseau, mentionné dans une reconnaissance du 7 août 1357 (Arch. Rubaud), comme participant à l'albergement de la montagne de Dieuma. Le 5 juillet 1434 (*Ibid.*), N^{es} Aymon et Pierre de Marigny sont dits à ce propos, cause-ayants des hoirs dudit feu Perceval.

Louis de Bardonenche, damoiseau, témoin le 21 février 1378 (Arch. Morand).

Louis et Pierre de Bardonenche, damoiseaux, témoins à un acte de l'an 1397 (Arch. Thuiset).

Jean de Bardonenche et Pierre fils du bâtard de Bardonenche, furent parmi les nobles qui prêtèrent hommage en 1430 (Capré, folio 163).

N^{es} et P^{is} Antoine et Louis de Bardonenche, frères, sont (1436) cautions au mariage de Pierre de Lucinge avec Jeannette de Thoire — en 1439 ils soutiennent, à Ripaille, leur honneur contre Jean de Compey, seigr de Thoirens. Le premier (Antoine) est encore caution à Genève, en 1449, au mariage de Claude de Lucinge avec Marguerite de Compey (*Pourpr. histor.*).

Nicod de Bardonenche, témoin le 9 novembre 1444 (Arch. Pelly).

R^d Jean de Bardonenche, prieur de Peillonex en 1473 (*Pourpr. histor.*), présent au testament que N^e François de Bardonenche, son frère, fit à Peillonex le 3 mai 1465 et en 1477 (Besson, page 155).

D^{lle} Humberte de Bardonenche, femme de Mess^{rs} Jean de Chissé, docteur en droit; morts longtemps avant 1479. N^e Louis de Bardonenche avait donné en asept de la dot d'Humberte un pré entre Toisinge et Arenthon, cédé plus tard par Sébastien de Chissé, en 1479, à la chapelle de Saint-Sébastien de Bonneville. (Arch. Rubaud).

D^{lle} Marie, fille de feu N^e Jordanet de Bardonenche, femme de Jean de Montmayeur, teste en 1450 à Montchabod (*Pourpr. histor.*).

Rodolphe de Bardonenche, chanoine de Grenoble, fonda en 1487 la chapelle de Notre-Dame en l'église de la Tour (*Pourpr. histor.*).

N^e Hugonet de Bardonenche ne pouvant payer la dot de Guillemette (sa fille?), femme de feu N^e Louis Bonier ou Bovier, vend, en 1480 (Arch. Thuiset), une dime qui lui appartenait à Avenens, par indivis avec N^e Bertrand, son frère, et le curé de Saint-Jeoire.

N^{es} Claude, fils de feu Pierre de Bardonenche, Bertrand, Hugonin et Jean, frères, fils d'Antoine de Bardonenche, reconnaissance, en 1488, un fief noble en faveur de l'évêque de Genève à cause de Thiez (*Pourpr. histor.*).

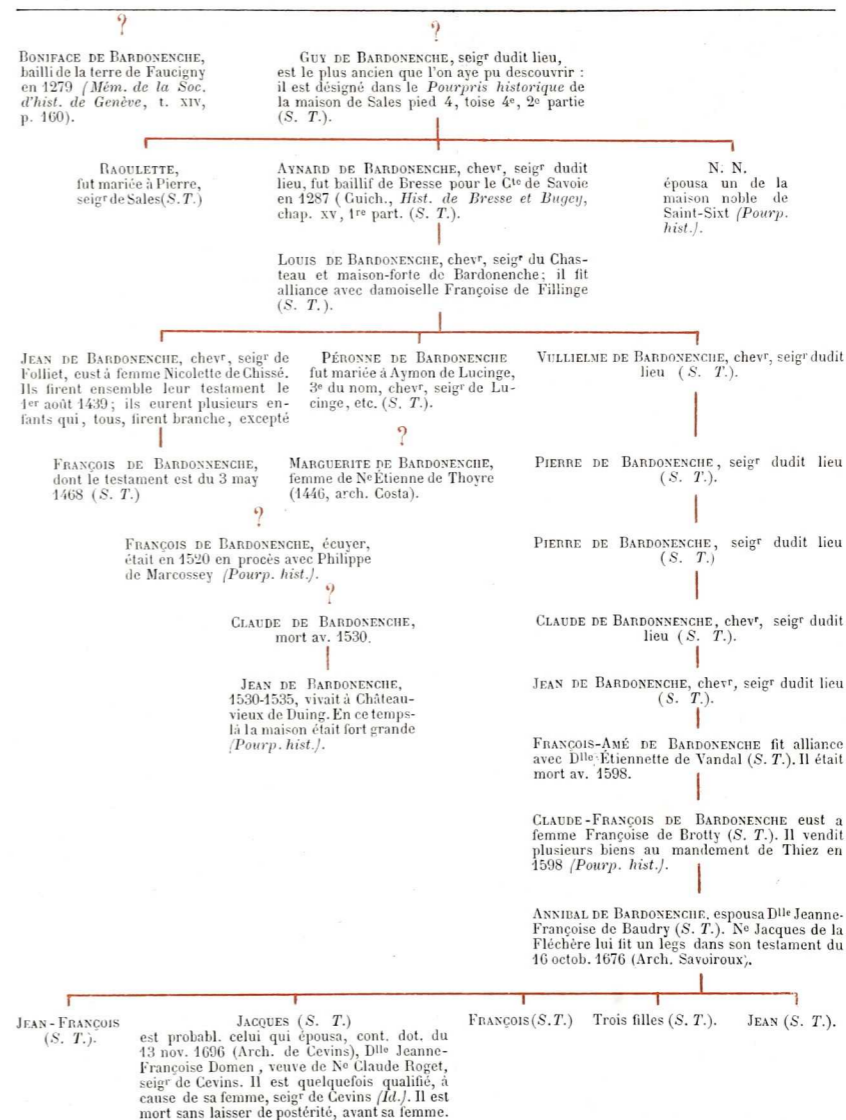
N^{es} Nicolas de Bardonenche, seigr de Folliet, pour lui et ses neveux; Bertrand de Bardonenche, pour lui et son cousin Claude de Bardonenche, reçoivent, le 7 février 1492, investiture des fiefs et arrière-fiefs qu'ils tiennent en Genevois et en Faucigny (Arch. de Cour).

N^{es} Nicolas et Bertrand de Bardonenche, cautions en 1493 au mariage de Jean de Lucinge avec Louise de Mention (*Pourpr. histor.*).

N^e et R^{év} François de Bardonenche, chapelain, et N^e Rodolphe de Bardonenche, témoins à Senoches, le 10 juill. 1532 (Arch. Thuiset).

N^e François, fils de feu N^e Bertrand de Bardonenche, vendit à N^e François Aragon, qui lui concéda droit de rachat en 1533 (Arch. de Nernier), la dime de Cormand, soit le quart lui appartenant: le reste appartenant à N^e Claude-Jacques de Bardonenche, seigr de Folliet, pour deux quarts, et à N^e Jean de Bardonenche, pour l'autre quart.

Pierre de Bardonenche, commandant de Montceni (*sic*), en 1548 (Besson, page 183).
Etc., etc.



BARFELLY OU BARPHELY



P. d'argent au chien issant de sable tenant une clef de fer en sa patte dextre. — Devise : SEMPER FIDUS.

(Patentes de noblesse, 1602.)

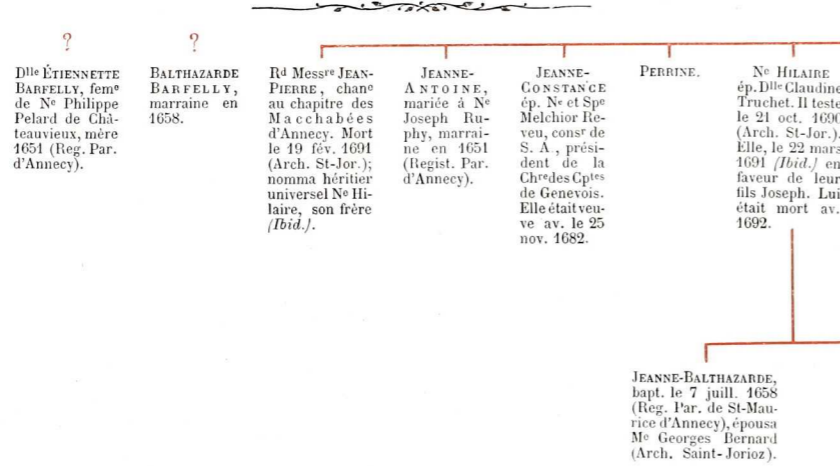
Selon DESSON, *d'argent à une fasce de gueules en devise surmontée d'un chien braque tenant une clef d'or.* — Devise : *QVIA SEMPER FIDVS.*

Selon LATOLO, *d'argent au chef cousu de même au lion issant de sable tenant une clef de même.*



Le premier noble de cette famille est Maurice Barfelly qui fut anobli par patentes du 1^{er} mars 1602 (Reg. 25, Patentes de Savoie, fol. 21, Arch. de la Che des Cptes à Turin). — Elle a peu duré et a dû s'éteindre avant 1715, époque

après laquelle je ne la trouve plus mentionnée nulle part.



1^{re} ?
D^{lle} ÉTIENNETTE BARFELLY, fem^e de N^o Philippe Pelard de Châteauneuf, mère 1651 (Reg. Par. d'Annecy).

2^{de} ?
BALHAZARDE BARFELLY, marraine en 1658.

R^d Mess^{rs} JEAN-PIERRE, chan^o au chapitre des Maçonniers d'Annecy. Mort le 19 fév. 1691 (Arch. St-Jor.); nomma héritier universel N^o Hilaire, son frère (*Ibid.*).

JEANNE-ANTOINE, mariée à N^o Joseph Rupy, marraine en 1651 (Regist. Par. d'Annecy).

JEANNE-CONSTANCE ép. N^o et Sp^e Melchior Reveu, cons^r de S. A., président de la Ch^{re} des Cptes de Genevois. Elle était veuve av. le 25 nov. 1682.

PERRINE.

N^o HILAIRE ép. D^{lle} Claudine Truchet. Il teste le 21 oct. 1690 (Arch. St-Jor.). Elle, le 22 mars 1691 (*Ibid.*) en faveur de leur fils Joseph. Lui était mort av. 1692.

JEANNE-BALHAZARDE, bapt. le 7 juill. 1658 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), épousa M^o Georges Bernard (Arch. Saint-Jorioz).

1^{er} ?
LOUIS-ALPHONSE de BARFELLY et Jeanne Martin.

BRUNO de BARFELLY, né le 9 juin 1801 à Evian, sous-lieutenant à la brigade de Savoie, par commission du 2 mars 1828, mort à Gènes, le 5 août 1830 (Matrie. de la big.). Les Reg. paroiss. d'Evian ne mettent pas la particule nobiliaire et ne qualifient son père que de sieur : le nom de sa mère serait Jeanne Gallat ou Gallat; le jour de sa naissance le 19 et non le 9. Je ne crois pas que ce Bruno fut noble et de cette famille.

(1) Ce titre *Monsieur Maître* se donnait surtout, et souvent de préférence à celui de noble, aux membres des Chambres de Comptes de Savoie et de Genevois et du Souverain Sénat de Savoie.

(2) Mot patois du pays, signifiant acie, pris pour scierie, usine.

(3) Dans ce rôle est inscrit parmi les nobles d'Annecy, et au nombre des officiers de Mousseig^r le duc de Genevois « Maurice » Barfelly, procureur fiscal (noble), par « patentes de feu S. A. S., outre son office. » Comme lui-même (Sebastien) s'intitule noble, et qu'il n'est question nulle part d'un autre anoblissement pour un Barfelly, il est donc plus que probable que Sebastien tirait sa noblesse des patentes énoncées ci-dessus, et de l'office exercé par Maurice, qui alors était bien son père, comme je le suppose.

N^o SÉBASTIEN BARFELLY, coseig^r de Chalex, dr^{és}-droits, fut d'abord lieutenant pour S. A. S., du Conservateur des gabelles, rière le Genevois, Faucigny et Beaufort. Il fut, en cette qualité, chargé par lettres du 6 juillet 1631, de dresser un rôle des nobles anciens, nouveaux et usurpateurs de cette qualité (3), rière le Genevois, ce qu'il fit et signa le 14 juillet suivant (Arch. Costa). Il fut ensuite cons^r de S. A. et juge en la conservatorie des dites provinces (1646-47). Mort av. 1654. Sa femme fut D^{lle} Claudine Chesney ou Cheney, mentionnée notamment aux partages faits par ses enfants le 18 juin 1658 (Arch. Costa). Je n'ai pu découvrir, avec certitude, si Sébastien est fils de Maurice, mais cela est très probable (?).

N^o ALPHONSE, marié à D^{lle} Lucrèce, fille de N^o Jacques Pelard, seig^r du Noiret, etc. Il testa en faveur de sa femme. Elle, étant veuve, fit une vente le 25 novembre 1682, à D^{lle} Jeanne-Constance Barfelly, veuve du présid^t Reveu et sœur dudit feu Alphonse. Lucrèce se remaria (contr. de mar. du 9 juillet 1683 (Arch. Saint-Jorioz) avec N^o Jean Duchlos, seigneur de la Place, etc. Celui-ci se trouvant débiteur de N^o François-Nicolas de Montpiton, lui cède tous les biens de Lucrèce provenus d'Alphonse Barfelly. Montpiton revendit presque tous ces biens à N^o Joseph, fils d'Hilaire Barfelly, pour 10,000 florins (Arch. Saint-Jorioz).

N^o JOSEPH de BARFELLY, seig^r d'Hautechèze ou Hauteoise, de la paroisse de Saint-Jorioz, figure dans un rôle de la noblesse du Genevois du 25 octobre 1690 (Arch. de Thuiset), ép., 1^o le 27 avril 1694, D^{lle} Jeanne-Françoise, fille de N^o Pierre de Montfalcon, seig^r de Roasson (R. P. de la Biolle); 2^o le 27 février 1696 (R. P. d'Yenne), D^{lle} Jacqueline Faure.

Il avait acheté pour 10,000 fl. les biens provenus de N^o Alphonse, son oncle, qu'il revendit avec une partie des siens à N^o Jean Melchior de Gruel (Arch. Saint-Jorioz). Le 14 janv. 1692 (*Ibid.*), il reconnut devoir à D^{lle} Constance, sa tante, veuve du président Reveu, une somme que devait à ladite Constance, feu R^d Jean-Pierre, son frère. Joseph agit comme héritier univ. d'Hilaire son père, hérit. univ. dudit Jean-Pierre, son frère. Il mourut avant le 2 avril 1715 (Archiv. Saint-Jorioz), D^{lle} Jacqueline Faure ou Favre, lui survécut. — Je crois que c'est en la personne de ce Joseph que s'est éteinte la famille Barfelly.

Monsieur Maître (1) MAURICE BARFELLY, de Thônes, en Genevois, procureur fiscal et domanial de M^or le Duc de Genevois. Il fut anobli par patentes du 1^{er} mars 1602. Il était marié, avant 1601, à Jacqueline Déaclar^e? Le 2 juin 1614 (Arch. de Saint-Jorioz), Henri de Savoie, duc de Genevois, lui inféode en fief noble une raiasse (2) avec ses cours d'eau et dépendances à Monestier, mandement de Châteauneuf, et le droit de tirer du fer en la montagne de Seyminoz (Sennoz), près d'Annecy, et de le faire fondre à ladite raiasse: sous le servis annuel, pour marque de fief, de 12 deniers genevois. Il mourut avant 1641.

LOUISE, bapt. le 1^{er} sept. 1602, filleule de Marius de Monthoux (Reg. Par. de St-Maur. d'Annecy).

N^o BALHAZARD BARFELLY, seig^r de la maison-forte de la Frasse, ép., par cont. de mar. du 5 déc. 1641 (Arch. de St-Jorioz), D^{lle} Gasparde, fille de N^o et P^o Denis d'Arenthon, coseig^r de la Val des Clefs, et d'Angélique de Mareste. Elle, étant déjà veuve, fit une vente le 1^{er} avril 1686 (*Ibid.*) à Spect^r Joseph Brachet, son beau-fils, avocat au Sén. de Sav.

D^{lle} MARIE BARFELLY, femme de N^o Jean Mermillod, mère en 1643 (Reg. Par. de Frangy).

FRANÇOISE, bapt. le 26 sept. 1622 (Reg. Par. d'Annecy), ép. N^o Raymond de Bonnet.

R^d Mess^{rs} JEAN-ANTOINE, pré-tre, 1686.

CHARLOTTE, mariée à Sp^e Joseph Brachet, avocat au Sén. av. 1686.

JEANNE-FRANÇOISE, contr. d'en-trée en religion chez les Res^{tes} Annonciades d'Annecy, du 27 décemb. 1675 (Arch. Saint-Jorioz).

(?) A la dernière heure, il me tombe sous la main un acte du 9 octobre 1631 (Arch. de La Place), dans lequel il est témoin avec N^o Maurice, son père. Ma supposition se change donc en certitude.

BARILLET ou BARRILLET



P. d'azur à 3 barillets d'argent 2 et 1. —
Cimier : un bras armé tenant une épée de...
— Devise . L'HONNEUR EST MA GVIDE.
(P^{es} de noblesse. Voyez ci-dessous.)



A noblesse de cette famille remonte à Laurent Barillet ou Barrillet qui fut anobli par patentes du 31 janvier 1604 (Reg. 27, Pat. de Sav, f^o 156). Cette famille a peu duré; elle est éteinte: les biens ont dû passer chez les N^{es} Garnerin.

N^o LAURENT BARILLET,
anobli par Pat^{es} du 31 janv. 1604 (Voy. ci-dessus). Il était de Chambéry. Le 20 juin 1614 il était lieutenant de la compagnie de Raymond de Tignac, au préside de Montmélian. Il épousa D^{lle} Léonor de Croser (Flandres), et mourut avant 1668.

N^o PHILIBERT de BARILLET,
maître d'hôtel de Madame Royale, colonel d'infanterie, lieutenant au gouvernement de Montmélian. Il fit une donation à Anne-Françoise et Marie de Barillet, ses petites-nièces pupilles, le 14 mai 1681 (Arch. du Sén. de Sav.). Le 3 mars 1689 (*Ibid.*), il fit donation de tous les biens qui peuvent lui appartenir en Flandres, du chef de Léonor de Croser, sa mère, en faveur de N^{es} Cornélius-Dominique de Croser, seigr d'Audentun, Thadée de Croser, syndic de Bergues, en Flandres, et Jacques-Octavien de Croser, frères, enfants de feu N^o Christian-Victor de Croser et de feue D^{me} Joachine de Boon, ses cousines. Le 26 avril 1673 (Arch. Morand), N^o Jean-Baptiste de la Tour lui légua une montagne au mandement de Beaufort. Il possédait un grangeage à Francin que lui avait vendu Melchior de Gruel. Il transige à ce sujet avec François de Gruel, le 7 mai 1672 (Arch. Saint-Jorioz).

N^o JEAN de BARILLET,
maître d'hôtel de Madame Royale, lieutenant-colonel et commandant pour S. A. au château et préside de Montmélian, teste le 2 mars 1668 (Arch. du Sén. de Sav.). Il mourut avant le 25 août suivant, et son testament fut ouvert le 15 mai 1669 (*Ibid.*). Dans son testament il nomme quatre enfants conçus *extra matrimonium* de Benoîte Rosten ou Hostan: ce qui donne à croire que ses deux autres enfants sont nés d'une autre femme. Il a dû pourtant finir par épouser cette Benoîte, laquelle, dans une donation qu'elle fait à son fils Joseph, en 1677, se dit veuve de ce Jean de Barillet, et ne dit pas que Joseph fût un fils naturel.

JOSEPH. HYACINTHE. JEANNE. MARIE.
Tous quatre conçus *extra matrimonium* de Benoîte Rosten. Leur père les pensionne dans son testament. Sa mère lui fit donation de tous ses biens en 1677 (Arch. du S. de Sav.).

N^o FÉLIX de BARILLET,
gentilhomme de S. A. R., lieutenant d'une compagnie au préside de Montmélian (1668), héritier universel de son père. Il était possesseur de la rente féodale de Puteville. Feu N^o Pierre Mugnier ayant vendu jadis des biens relevant de cette rente à M^e Claude Pillet, Félix fait, le 25 août 1668 (Arch. du Sén. de Sav.), en sa faveur, diminution de tous les loads et servis dus pour lesdits biens. Il ép. D^{lle} Marie Millet, fille de Mess^{rs} Claude Emmanuel, marquis de Faverges, le 9 juillet 1676 (Reg. Par. de St-Léger), laquelle contracta encore trois mariages.

ANNE-FRANÇOISE de BARILLET,
bapt. le 2 juin 1679 (R. P. de Montmélian), ép. N^o Sigismond Garnerin, seigr de Mondragon, et fut enterrée le 3 juill. 1738 (Reg. Par. du Bourget).

MARIE de BARILLET
était, ainsi que sa sœur Françoise, pupille de sa mère en 1681, à l'époque de la donation que leur fit leur grand-oncle Philibert; cohéritière, avec sadiète sœur, d'Anne de Barillet, leur tante.

ANNE,
femme d'illustre Messire Christophe Empereur, const. d'État de S. A., 3^e présid^t à la Ch^{re} des Cptes. Était remarqué au président de Bellegarde, elle teste le 25 fév. 1683 (Arch. du Sén. de Sav.); mentionne le commandant de Barillet, son oncle; nomme héritier son mari, sa vie durant; après lui, seront héritières Anne-Françoise et Marie de Barillet, nièces de la testatrice.

BARRAL



PLUSIEURS familles ont porté ce nom en Savoie. La plus ancienne que j'aie rencontrée était établie en Maurienne. — Vuillelme *Baralis*, fils de feu Jean, de Saint-Julien en Maurienne, reçut, le 19 mai 1343 (Arch. de Thuiset), l'aveu de plusieurs reconnaissances féodales en sa faveur, dont une partie en fief taillable à miséricorde « *de feudo empto a Jacobo Marescalci*. » La cote fort vieille de cette charte dit « Reconnoissances de Monsr de Myans. » Peut-être cette famille était-elle de la même souche que celle des BARALI de Suze, qui portaient de gueules à 6 bandes d'argent (*Fiori di Blasoneria*.) Cette dernière avait des relations avec les familles nobles de Maurienne: ainsi, N^o Hippolyte, fils de N^o Mathieu *Baralis*, et N^o Balthazard de *Barralibus*, sont témoins au testament de Philippe du Molard, de Saint-Jean-de-Maurienne, fait à Suze en 1444 (Arch. de Thuiset). Une autre famille du nom de Barral existait en Chablais, probablement la même que l'une de celles qui vivaient dans le bas Faucigny, à Genève et dans le Genevois. Cette dernière, selon Besson, portait de sable à 4 bandes d'argent. Une famille de ce nom, établie à Morges, dans le canton de Vaud, portait d'argent à 4 cotices de gueules (*Armor. du canton du Vaud*, par M. de Mandrot).

Voici, selon l'ordre chronologique, quelques indications sur les Barral.

- Selon Galiffe, *Not. Généal.*, t. II, p. 235, les Barral étaient une famille du premier rang à Genève en 1445.
- Jean Barral, fils de feu Simon, de Bonne, ép. Aymonette, fille de Nantermet de Glenne, premier syndic de Genève, laquelle, en 1460, était veuve en secondes noces de N^o Nicod Festi (*Ibid.*, t. I, p. 268).
- N^o Jean Barral était marié à Jacquemette, fille de Pierre, seigr de Foras, et de Jeanne de Folliet, sa troisième femme. En 1512, il était notaire impér. et ducal dans la ville d'Hermance. (Arch. Foras).
- N^o Jean Barral, de Paccogninge, témoin à un traité d'accord du 14 août 1522 (*Ibidem*).
- N^o et spect^r Mess^{rs} François Barral était juge du Chablais le 15 mars 1532. (Arch. de Cour).
- N^o et spect^r Mess^{rs} François Barral, juge du pays de Faucigny, témoin à Cluses, avec Philippe Barral, son fils, en 1540, et en 1551 à Chambéry. (Arch. Savoiron).

Voici un fragment de généalogie extrait d'actes authentiques, que je dois à l'obligeance du savant M. Bonnefoy, notaire à Sallanches.

N^o BERTRAND BARRAL.
Par acte passé à Paris, le 25 fév. 1557 (Arch. de la comm. de Cordon; communiqué par M. B.), Sébastien de Luxembourg lui fit donation du fief de Montrosset à lui parvenu de l'héritage de François de Luxembourg, vicomte de Martignes, son frère. Ce fief était situé à Cordon, dans le haut Faucigny et lieux environnants: la rente de Montrosset en dépendait.

N^o JACQUES de BARRAL, seigr du Rochieu, de Montrosset et de Compey. Il acheta le 22 juin 1579 (Voy. ci-contre), les possessions féodales de Montrosset, et ajouta à son nom le titre de seigr de Montrosset et Compey. Ce dernier nom, à cause d'une rente dite de Compey, de la valeur de 10 sols, appartenant aux seigrs de Compey-Thorens, due par les habitants de la commune de Cordon, paroisse de Notre-Dame du Château. Cette rente, englobée dans la confiscation des biens de Philibert de Compey, fut, avec eux, donnée par Charles I, duc de Savoie, à sa tante, Hélène de Luxembourg, par lettres-patentes du 10 fév. 1486 (Costa, *Fam. histor. de Sav.*, p. 68). — Voir LUXEMBOURG.

D^{lle} SÉBASTIENNE de BARRAL
ép., par acte du 26 fév. 1593 (Arch. Bonnef.), N^o Jean de Rappau, *alias* de Raspaud, valet de chambre ordinaire du roi de France. Le 22 juin 1579 (*Ibid.*), par acte passé à Paris, au nom de sa femme, il vend les possessions féodales de Montrosset à N^o Jacques de Barral, seigr du Rochieu.

HENRI,
mineurs en 1598, sous la tutelle de N^o François Paccot, de Cluses en Faucigny, à qui cette tutelle fut décernée par Spe Jean Roget, juge mage de Faucigny, le 19 fév. 1596 (Arch. Bonnefoy). Le 21 nov. 1596 (*Ibid.*), ledit N^o François Paccot et D^{lle} Françoise Gaccuz (peut-être leur mère), tuteurs desdits Henri et Charlotte, font reconnaître en leur faveur cette rente par les communiens de Cordon. Lui, qualifié de seigr de Compois, est témoin au contrat de mariage de N^o Charles de Bieux du 5 août 1619 (Arch. Costa). Il ép. D^{lle} Jeanne-Philippe, fille de N^o Jean-Martin du Fresnoy, seigr de Loisin, dont il n'eut point d'enfants, selon toute probabilité. Elle se remaria à N^o François de Mestral, et, dans son testam. du 19 mars 1653, ne fait mention d'aucun enfant.

CHARLOTTE,
Elle ép., le 20 janv. 1601, N^o Antoine d'Amidou. — Voy. ce nom.

BARRAL (DE) DE MONTAUVRARD



P. de gueules à 3 bandes d'argent au chef du second chargé de 3 cloches d'azur bataillées d'or rangées en fasce.

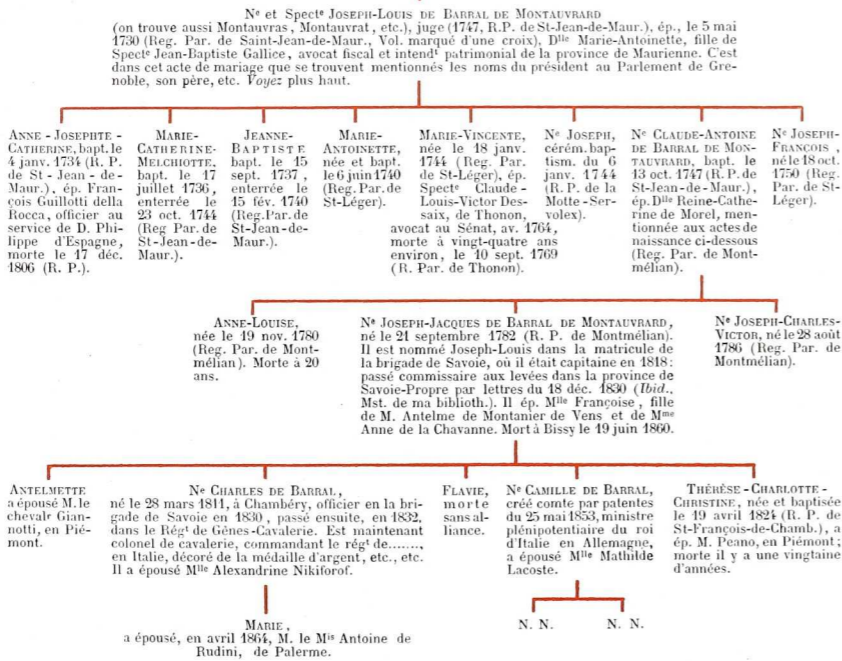
D'après une généalogie faite au Collège héraldique de France, ils porteraient pour cimier une licorne issant d'argent. — Supports: deux sauvages. — Devise: SIC PERSONAT VIRTUS.



A seule famille noble de ce nom qui figure encore de nos jours en Savoie, n'y est pas ancienne. Elle nous est venue du Dauphiné dans la première moitié du XVIII^e siècle et sort de la maison de Barral de Voiron et Grenoble (1). Après l'annexion de la Savoie à la France, MM. de Barral ont suivi la nationalité italienne.

(1) Voyez plus bas, dans la généalogie, à l'acte de mariage de 1730, la preuve de cette assertion. Pour les origines de cette famille, voyez le *Dictionnaire du Dauphiné* de Guy Allard, édition Gariel, tom. 1, folio 121 et suiv., et *La Chenayé des Bois*, *Dictionn. de la Noblesse*, etc., 3^e édition, t. II, folio 353 et suiv.

III^e seig^r Mess^{rs} JOSEPH DE BARRAL DE MONTAUVRARD, « in suprema Delphinatus curia praeses » et D^{lle} Louise de BROSSES. Les Registres paroissiaux de St-Jean-de-Maurienne (acte de mariage de leur fils, 1730) les donnent authentiquement pour auteurs de N^o Joseph-Louis de Barral ci-dessous. Je dois pourtant dire que la généalogie des Barral du Dauphiné, donnée par La Chenayé des Bois (déjà cité), ne mentionne pas l'alliance du président Joseph de Barral avec Louise de Brosses, ni le titre de Montauvrard, ni Joseph-Louis, parmi ses enfants. Mais l'affirmation des registres paroissiaux est une preuve légale et que je dois admettre, n'ayant été contredite par aucun autre document. Voyez au SUPPLÉMENT une acquisition de fiefs en Savoie, faite par ce Joseph.



BASIN OU BAZIN

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DU CHANAY.



« P. d'azur à une barre périée d'argent bordée d'or. »

« Heaume serré d'argent au soleil par-dessus, avec cette devise: VBIQUE SIMILIS. »

Ce sont les termes employés dans la description des armoiries données aux Basin dans leurs patentes de noblesse. (Voyez plus bas). A la rigueur, c'est l'écu qui pourrait être bordé et non la barre, si celle-ci n'était pas périée. Peut-être au lieu de barre, le héraut a-t-il voulu dire bande.

Selon DESSON, les Basin du Chanay porteraient d'argent à la bande de gueules chargée de 3 étoiles d'argent. Selon le même, d'azur à la bande d'argent (1). Selon LATOLO et le *Blason de Savoie*, d'azur à la bande de gueules bordée d'argent et chargée de 3 étoiles de même.

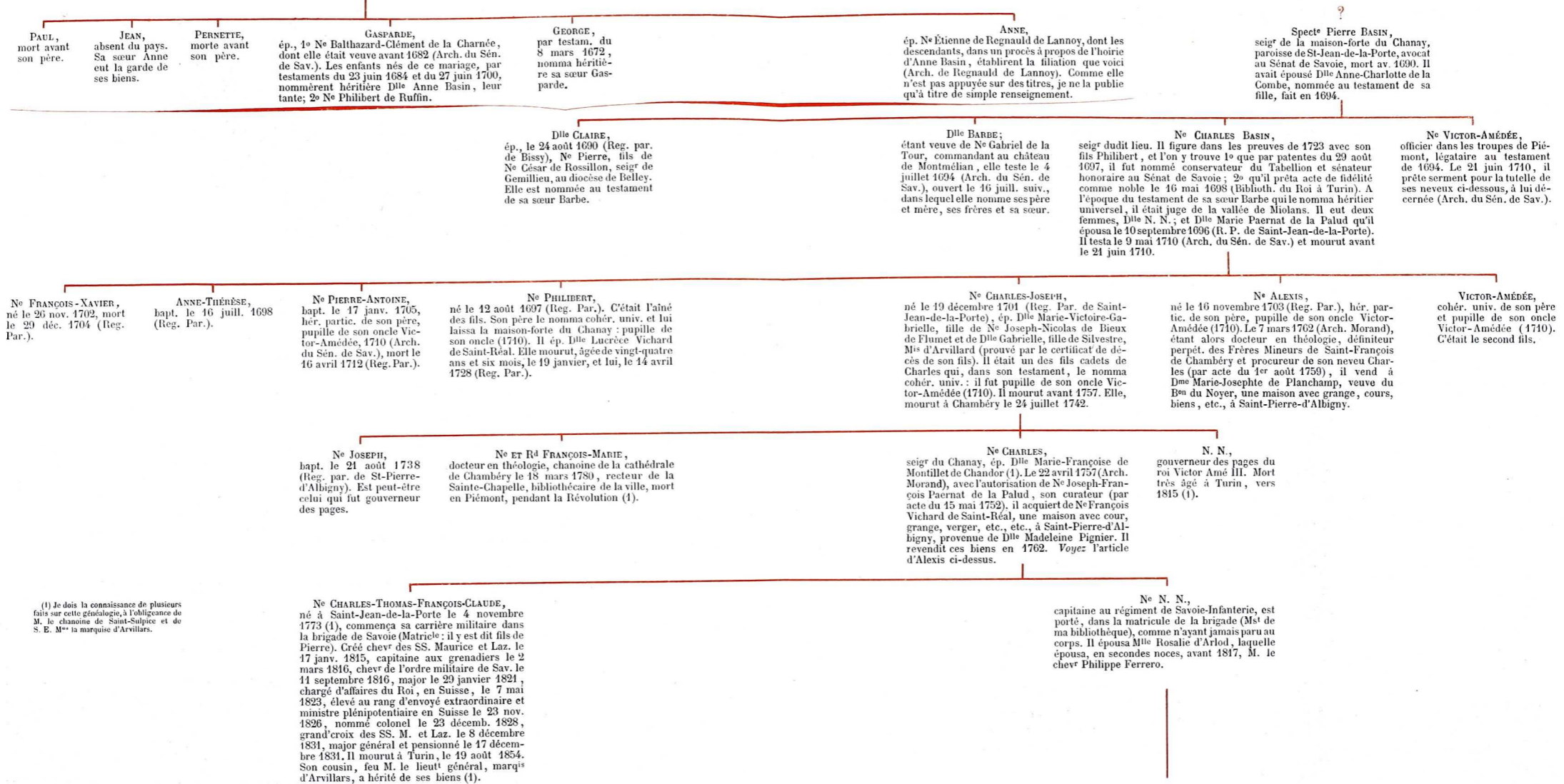


es patentes de noblesse furent accordées le 12 septembre 1636 (Reg. 38, Pat. de Sav., f^o 81. Arch. de la Chre des Cptes de Turin) à Claude Maurice Basin de Saint-Pierre d'Albigny, dont la postérité, marquée à la page suivante, paraît s'être éteinte à la génération qui a suivi immédiatement ce Claude Maurice. J'ai trouvé le nom de plusieurs de ses enfants dans un fragment de généalogie faite vers 1700, pour un procès. Cette généalogie a-t-elle oublié de marquer un Pierre parmi les enfants de Claude Maurice, ou bien Claude-Maurice avait-il un frère? Je n'ai pu réussir à éclaircir ce doute. Toujours est-il certain qu'à cette époque vivait un Pierre Basin, seigneur de la maison-forte du Chanay, à Saint-Jean-de-la-Porte, que je ne crois pas pouvoir être d'une autre famille que celle de Claude Maurice, dont j'ai parlé plus haut. Sa postérité s'est éteinte il y a treize ans, dans la personne de M. le général Basin du Chanay.

Suit la généalogie.

(1) Cette armoirie serait celle des MANTON, nobles de Saint-Pierre-d'Albigny, éteints chez les Basin du Chanay, qui en auraient pris les armes en écartelure. C'est peut-être la cause des variantes si nombreuses que j'ai exposées plus haut.

N° CLAUDE-MAURICE BASIN, de Saint-Pierre-d'Albigny, anobli par patentes du 12 septembre 1636 (Arch. de la Ch. des Comptes). — D'après une généalogie faite pour un dossier de procédure (communiquée par M. de Regnaud de Lannoy), il épousa D^{lle} Jeanne Girollet, veuve de N° Pierre de la Palud. Claude-Maurice hérita de N° François de la Palud qui se fit religieux à Myans.



(1) Je dois la connaissance de plusieurs faits sur cette généalogie, à l'obligeance de M. le chanoine de Saint-Sulpice et de S. E. M^{re} la marquise d'Arvillars.

BASSY (*Voyez CARRELLY DE*). — *Voyez aux FIEFS.*

BATIE (LA) D'ALBANAIS. — *Voyez CLERMONT-BONIVARD, LA FOREST, ETC.*

BATIE (LA) CHOLEX. — *Voyez CHOLEX, FERNEX, GENÈVE, LOYS.*

BATIE (LA), PRÈS CONFLENS (*V. PERRIER DE*).

BATIE (LA) DARDEL. — *Voyez DARDEL, THOYRE.*

BATIE (LA) MEILLE. — *Voyez TERNIER, ROVORÉE, VIENNOIS, LA FOREST, BEAUMONT-CARRA, MILLET DE CHALLES.*

BATIE (LA) SEYSSEL. — *Voyez SEYSSEL, D'ONCIEU.*

BATTANDIER OU BATTENDIER.
— *Voir BAPTENDIER.*

BAUD. — *Voir au SUPPLÉMENT.*

BAUDRY (DE)

OU BOUDRIC, BOUDRY, BOUDRIE, OU BAUDRIER; EN LATIN: *BOUDRICI.*



P. d'azur à 3 fleurs de lys d'or posées en pal, flanqué en arc de cercle d'argent. — CH. AUG. DE SALES. — BESSON.

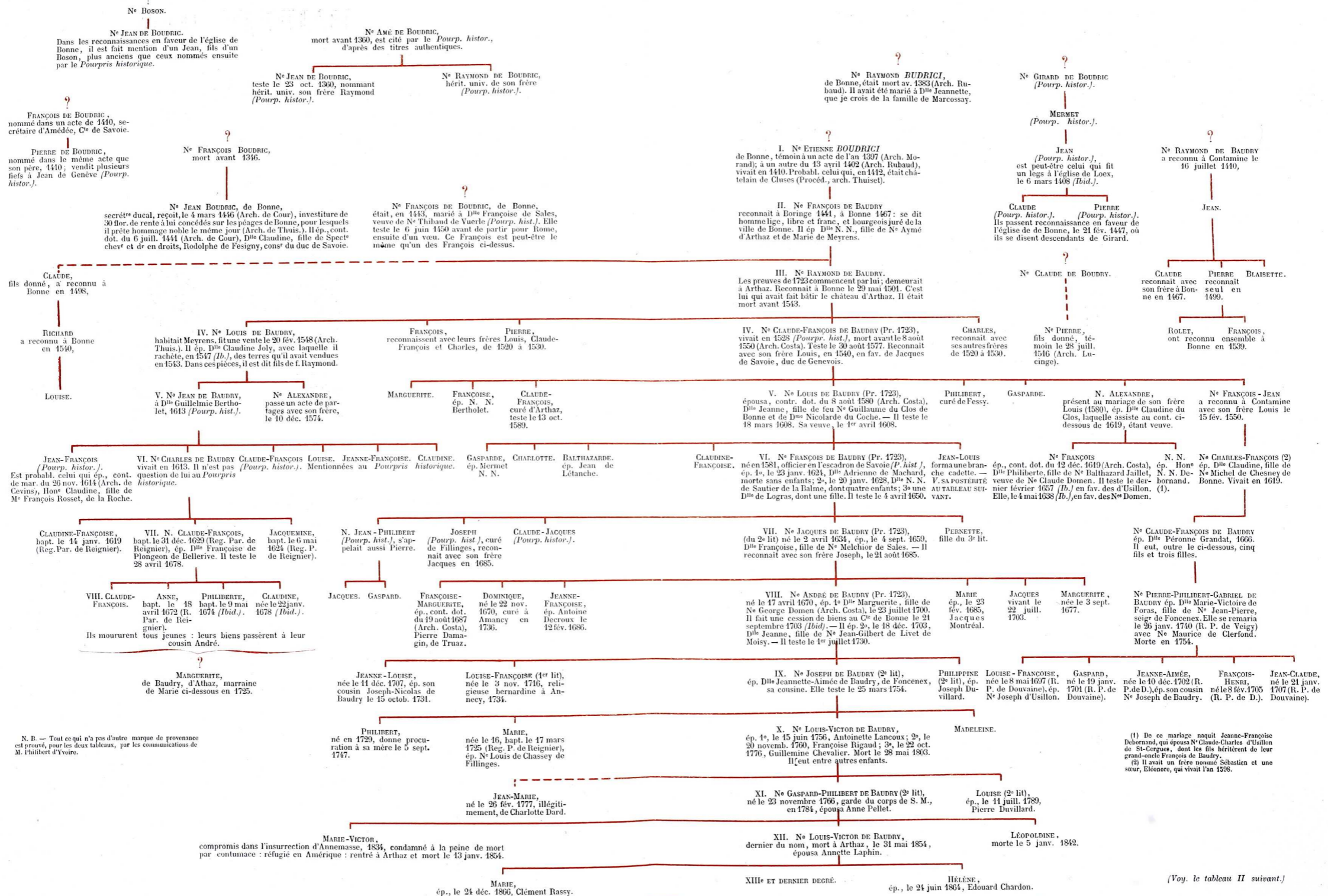


VOIQUÉ cette maison n'ait jamais eu de grande illustration, elle n'en est pas moins d'ancienne noblesse. Elle est originaire de la ville de Bonne, dans le bas Faucigny. — *Le Pourpris Historique* (p. 248 et suiv.) mentionne plusieurs membres de cette famille, à propos de l'alliance de D^{lle} Françoise de Sales avec N^e François de Boudric, de Bonne (1). Les Baudry ont formé deux branches principales domiciliées à Arthaz. Une troisième a peu duré à Meyrens. Le château d'Arthaz appartient encore aux dernières descendantes du nom, de la branche aînée. La branche cadette — dont l'avant-dernier représentant a reçu le titre de Comte (1791) — s'est éteinte, il y a deux ans, en la personne de M^{me} la Ctesse de la Fléchère de Veyrier, née Baudry, laquelle a eu pour héritier M. le B^{on} d'Yvoire.

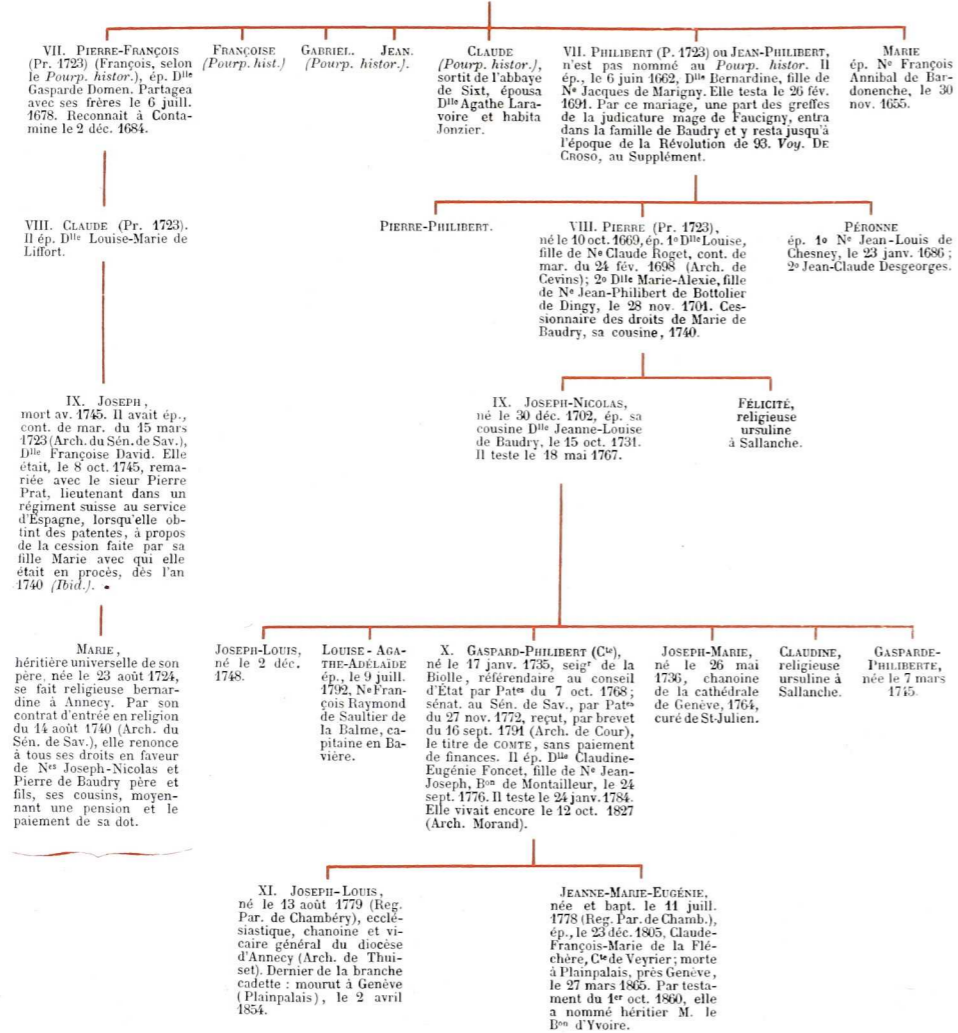
Cette famille a fait ses preuves de noblesse de 1723 à la Chambre des Comptes sur production de titres authentiques (Bibl. du Roi à Turin). La généalogie que je publie est appuyée sur ces preuves, sur le *Pourpris Historique*, les titres cités à chaque article, et sur la communication que je dois à l'obligeance de M. le B^{on} Philibert d'Yvoire, du relevé de plusieurs actes existant en son château de Loex, au château d'Arthaz et à Arthaz, chez son frère aîné, M. le B^{on} d'Yvoire.

(1) La véritable orthographe devrait être Boudric, Boudry ou Boudrie, mais Baudry — celle qui s'éloigne le plus du vrai — a entièrement prévalu.

(Suit la généalogie).



VI. N° JEAN-LOUIS DE BAUDRY (Pr. 1723), dont l'ascendance est consignée au 1^{er} Tableau, forma une branche cadette à Arthaz. — Il reconnaît avec son frère François, à Bonne, le 1^{er} février 1649. — Il ép., le 24 janv. 1624, D^{lle} Françoise-Aimée, fille de N° Pierre-François de Machard de Classey. Il teste le 6 août 1646. Mort av. 1672 (Arch. de Cevins).



BAVOZ (DE)

OU DE BAVO, DE BAVOUX, ETC.; EN LATIN : BAVOSII.

SEIGNEURS D'ONCIEU, DES TERREAUX ET DE LA MAISON-FORTE DE BILLIÈME.



P. de sable au mufle de lion d'argent.

Cette description est tirée de l'*Armorial Fernex*, de la bibliothèque de M. le Mis Costa. Comme je ne connais pas d'autre famille de ce nom (1), et que nulle part ailleurs je n'ai pu trouver de blason attribué à la maison de Bavo, je crois pouvoir adopter ce texte, que je ne donne pas pourtant comme très authentique.



ETTE famille est originaire de Billième dans l'ancien mandement de Chanaz. — Jean de Bavo, celui par lequel commence la filiation non interrompue, épousa D^{lle} Amédée d'Oncieu, de Chimillieu; par ce mariage, et ensuite d'actes postérieurs, les Bavo devinrent propriétaires de la maison-forte et seigneurie d'Oncieu. Urbain de Bavo, fils du précédent, fut châtelain de Maurienne, où soit à cause de son mariage, soit par des acquisitions, il devint propriétaire de fiefs à St-Julien et dans les environs. Une branche de cette famille y demeura depuis lors.

Le personnage le plus connu de cette maison a été Geoffroy (dont on fait communément Godefroy) de Bavo, président au Souverain Sénat de Savoie, contemporain et émule de l'illustre président Favre. — Il a fait imprimer, à l'âge de soixante-treize ans (1607 à 1615), un ouvrage estimé de jurisprudence intitulé : « Godofredi a Bavo jurisconsulti ac in supremo Sabaudia Senatu praesidis theorica » criminalis ad praxim forensis accommodata. (2) »

Cette famille s'est éteinte de nos jours. Une de ses dernières descendantes, M^{lle} Thérèse de Bavo, a fondé, après la Révolution, plusieurs abbayes de l'ordre de St-Benoît, en France, et est morte en odeur de sainteté, le 17 août 1838, à Pradines, diocèse de Lyon (3).

[Suit la généalogie].

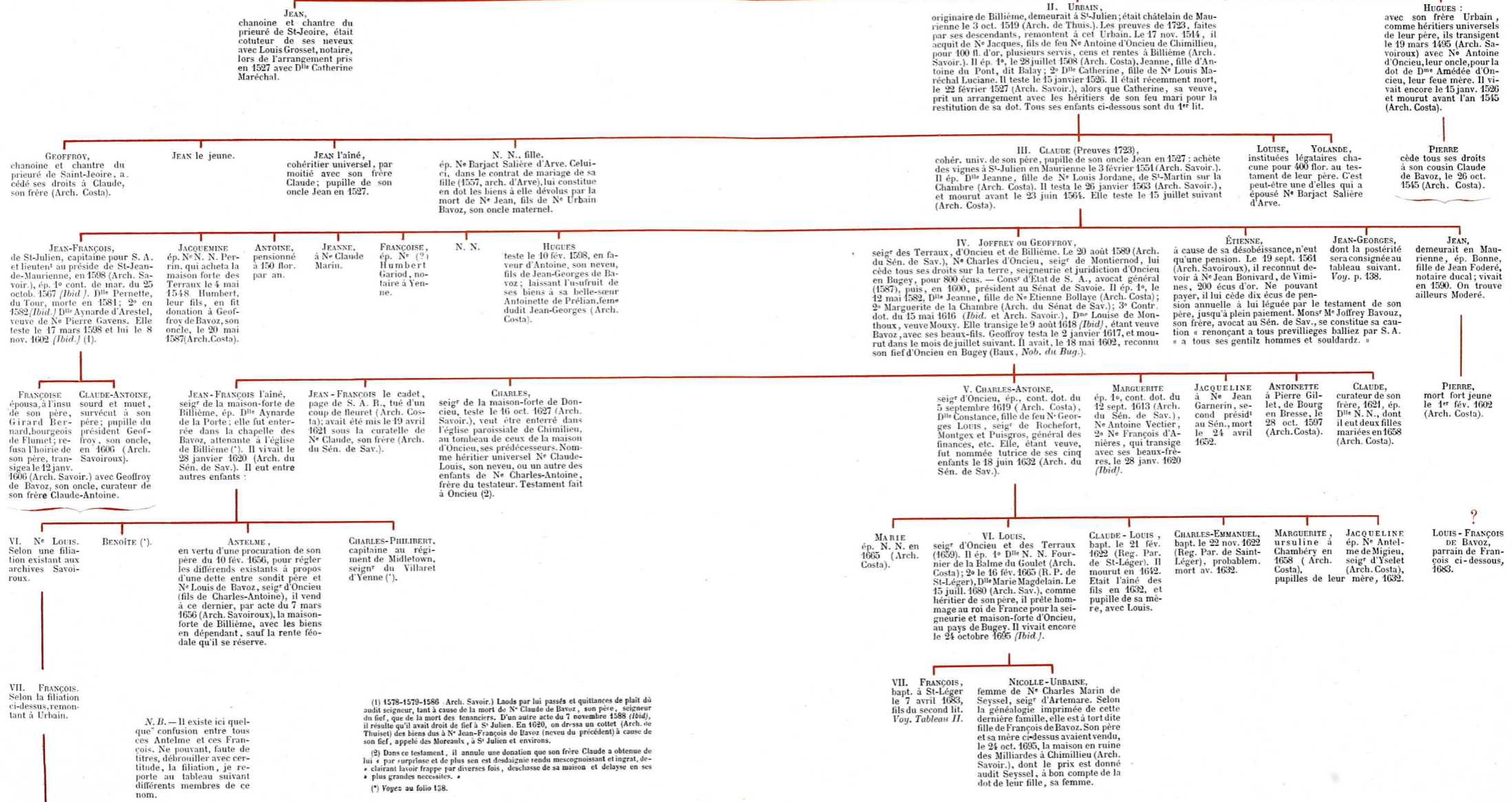
(1) Une famille du nom de Bavou a été anoblie en Savoie en 1616 et a reçu des armoiries. Elle ne peut rien avoir de commun avec celle dont je parle ici, que la parité de nom. *Voyez* au SUPPLÉMENT.

(2) On trouvera une analyse de cet ouvrage dans l'*Histoire du Sénat de Savoie*, par M. Burnier, t. I, p. 540 et suiv. *Voyez* dans Grillet, t. II, p. 113, l'indication de cet ouvrage avec un autre titre.

(3) Je dois la connaissance de ce fait, ainsi que plusieurs notes sur les derniers degrés de cette famille, à l'obligeance de M. le conseiller Dulin. — M. Dulin, propriétaire à Billième, a eu en sa possession un cachet trouvé dans la maison des Bavo et qui représentait une tête humaine ou chimérique. Cette indication est précieuse par sa concordance avec la version que j'ai donnée plus haut.

N° HUGON DE BAVOZ, de Billième, représenté par son fils en 1436.

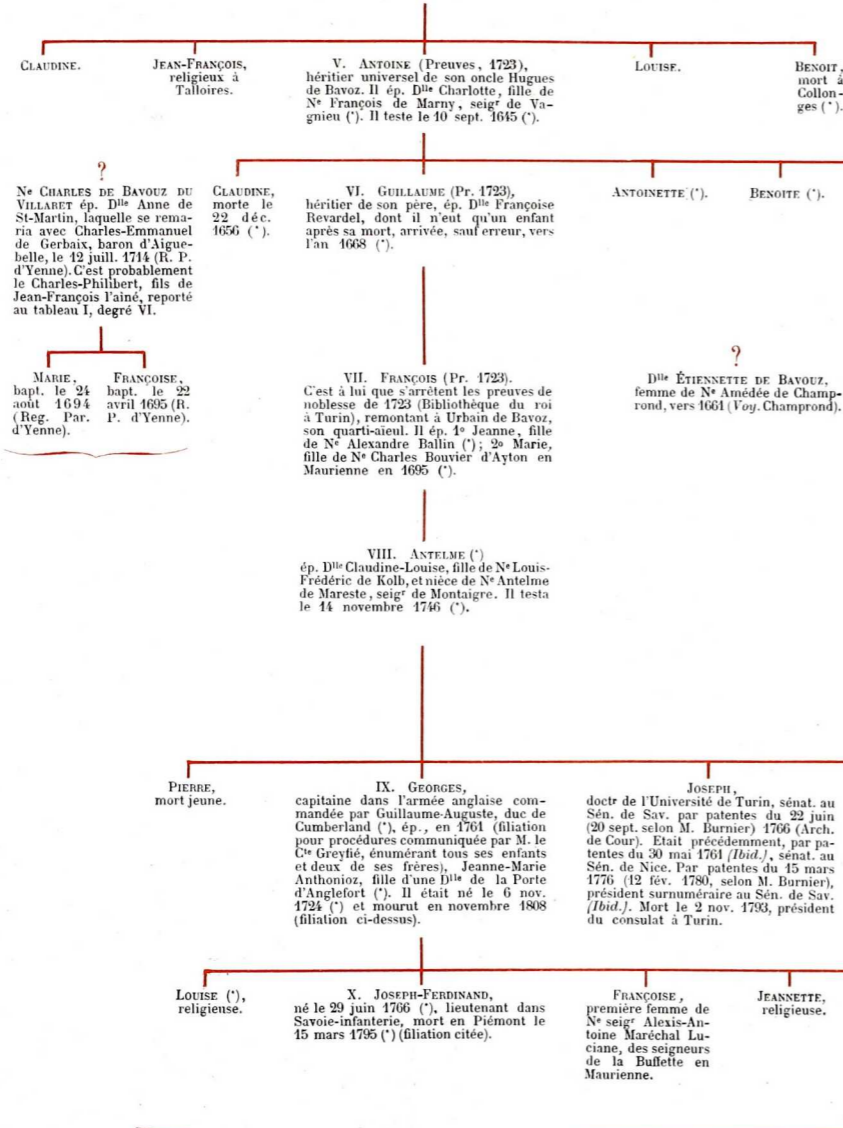
N° ANDRÉ DE BAVOZ (BAVOSII), le 2 mai 1436 (Arch. Savoie), de l'autorité et du mandat de son père, il reconnaît être homme lige et franc de N° seigr Mess^{rs} Galois de Chevelu, chev^r, et de Claude de Seyssel, fils de feu N° Pierre de Seyssel « inclinando se humiliter erga dictum dominum Gallesium et ipsam in ore osculando prout in talibus est consuetum. » Lequel hommage avait été rendu précédemment audit seigneur, par Bonnefile (Bonafile) de la Forest, fille (filia) de Guignonet de la Forest, jadis femme de feu Guillaume des Terraux; de laquelle Bonnefile, est cause-avant ledit Hugon de Bavoze. Item, il reconnaît tenir en fief franc, des biens de ladite Bonnefile, sa maison avec granges, etc., jointe la maison « illorum de Plastro » à Billième, avec les biens, servis et autres droits en dépendant, longuement décrits en l'acte. Mentions 20 deniers viennois dus annuellement par N° Jean et Guillaume de la Forest, freres. Cette Bonnefile de la Forest a probablement été femme ou mère de N° Hugon de Bavoze; lequel Hugon pourrait avoir été père de Jean de Bavoze ci-contre.



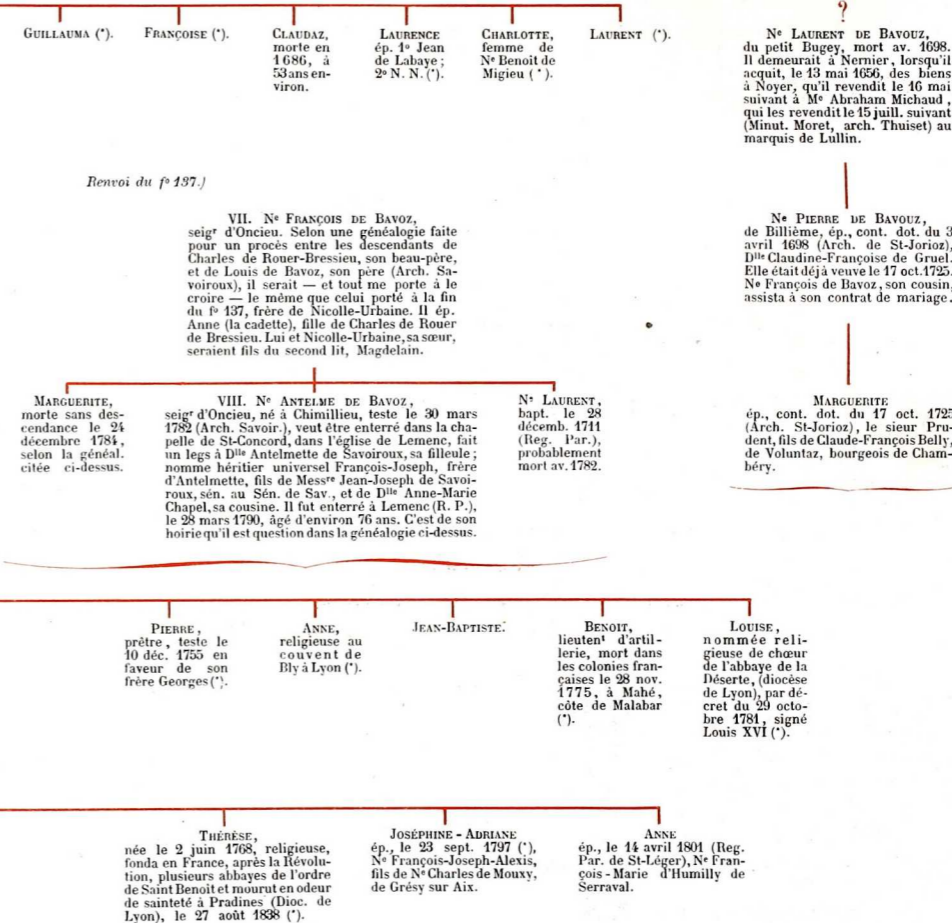
(1) 1578-1579-1586 Arch. Savoie.) Lods par lui passés et quittances de plait dudit seigneur, tant à cause de la mort de N° Claude de Bavoze, son père, seigneur du fief, que de la mort des teneurs. D'un autre acte du 7 novembre 1588 (Ibid), il résulte qu'il avait droit de fief à St Julien. En 1620, on dressa un cottet (Arch. de Thuiset) des biens dus à N° Jean-François de Bavoze (neveu du précédent) à cause de son fief, appelé des Morcaux, à St Julien et environs.
(2) Dans ce testament, il annule une donation que son frère Claude a obtenue de lui « par surprise et de plus sen est desdizant rendu mesconnoissant et ingrat, de « clairant l'avoir frappé par diverses fois, deschasse de sa maison et delaye en ses « plus grandes necessites. »
(*) Voyez au folio 158.

Suit le Tableau II.

IV. JEAN-GEORGES DE BAVOZ (Pr. 1723), dont l'ascendance est consignée au tableau I. Il prêta serment de fidélité comme noble en 1576 (*Ibid.*), ép. D^{lle} Antoinette de Prélian, ou Prelliant, nommée usufruitière par son beau-frère Hugues de BavoZ en 1598 (Arch. Costa). Son contrat de mariage est passé en 1576 dans la tour du château de Prélian à Saint-Jean-de-Chevelu (*).



(*) Tous les articles marqués d'un astérisque dans ces tableaux sont dus aux communications de M. le conseiller Dulio.





BAY.

P. d'azur au cheval passant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe. — Devise : AMOUR PASSE TOUT.

(Pat. de Sav., reg. 26, f. 125, Arch. de la Chr^e des Cptes de Turin.)

Selon BESSON, les étoiles auraient six rais; selon LATOLO, le fond serait de sinople et les étoiles d'argent. La description que j'ai donnée est la seule authentique.

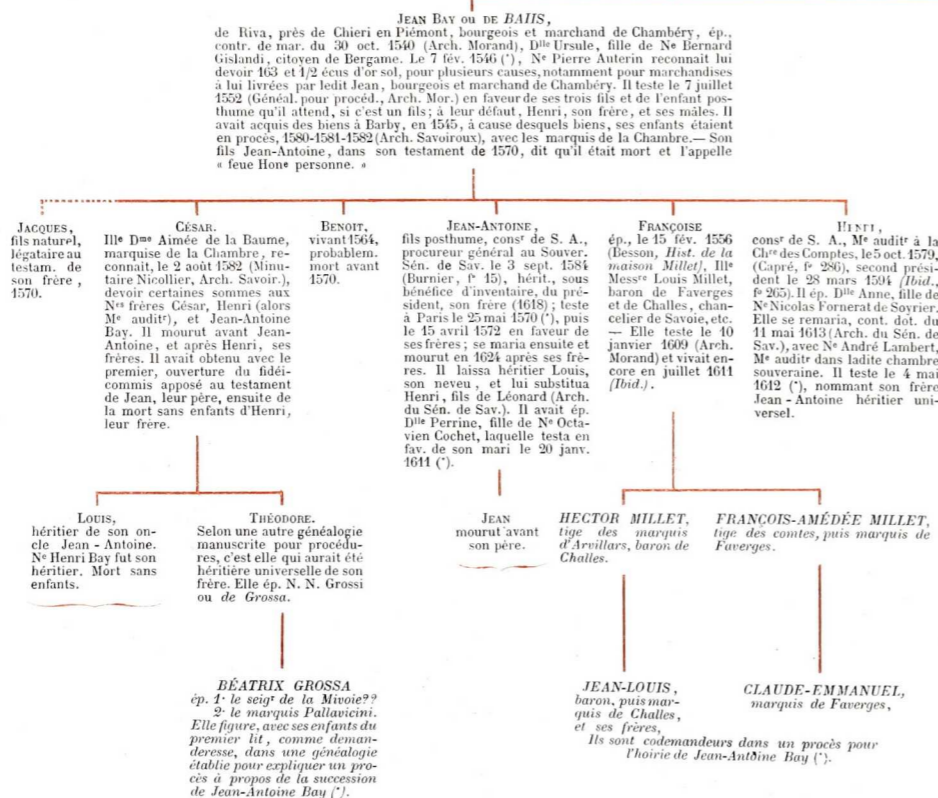
Selon le Consignement de 1613 (Arch. de la Chr^e des Cptes), les Bay avaient pour cimier un chien mâtin d'argent placé entre deux cornes de cerf de couleur baie, avec la devise : TOUT PAR AMOUR.



Les nobles du nom de Bay (en latin *de Baiis*) sont originaires de Riva, près de Chieri en Piémont. Dans les patentes citées ci-contre, datées du 13 juillet 1612, ce fait est consigné : il y est dit qu'anciennement ils portaient dans leur blason un cheval bai; que ceux de leur famille résidant en Savoie adoptèrent le cheval d'argent pour suivre les usages de France, qui n'admettent pas de couleur sur couleur, ni de métal sur métal. En vertu des patentes ci-dessus énoncées, il leur fut permis de faire ce changement sans déroger pour cela à l'ancienneté de l'usage de ce blason. Les frères Bay, de Savoie, avaient obtenu déclaration d'ancienne noblesse, le 18 septembre 1575. Malgré cela, pour cette branche, cette noblesse est plus que douteuse. Jean Bay (1546) et son frère Henri (1564) étaient marchands (1). Ce dernier, dans son testament (1564), fait un legs à Étienne Pinet, son serviteur, « et en outre veult icelluy estre retenu des serviteurs de bouticque par ses heritiers et tuteurs d'iceux. » — Un Jean Bay obtint des patentes de réhabilitation de noblesse en 1612 (Manuscrits de la bibl. du Roi à Turin, faisant suite aux preuves, 1723). Ce n'est donc qu'à dater de cette époque et ensuite de leurs charges, que la noblesse est revenue dans cette maison.

La collection de titres sur la Savoie, appartenant à M. d'Eschavannes, de Paris, qu'il a bien voulu me communiquer, m'a fourni beaucoup de renseignements sur cette famille, qui s'est éteinte vers 1650.

(1) Il ne faut pas tirer de ce fait isolé une conclusion trop sévère; à Chambéry plusieurs marchands étaient nobles ou du moins se qualifiaient nobles, bourgeois et marchands de Chambéry, tout à la fois. — Était-ce courtoisie des notaires ou bien une qualification gardée par les nobles qui faisaient du haut négoce? Je ne décide rien, je me borne à constater un fait, dont la suite de mon ouvrage fournira les preuves.



(*) Titres de M. d'Eschavannes.



BAYTAZ ou BÉTAZ

SEIG^{rs} D'ÉCHALLON, DE LA MAISON-FORTE DE DONS, COSEIG^{rs} DE SEMINE.

P. d'azur à 3 flammes d'or 2 et 1, et au cœur d'argent en abîme. « Timbré alentour d'un cercle » de fleurs de lys eslié en sautoir dessus et » dessous de gueules et à 3 graines de même au » milieu des côtés dudit cercle. »

Devise : URITUR VIRTUTE AMORE.

(Lettres de noblesse du 20 mars 1594. Pat. de Sav., Reg. 49, f° 325, Arch. de la Ch^{re} des Cp^{tes} de Turin.)

On trouve quelquefois le blason ci-dessus simplement avec les trois flammes, sans le cœur. C'est une inexactitude, à moins que ce ne soit une brisure.

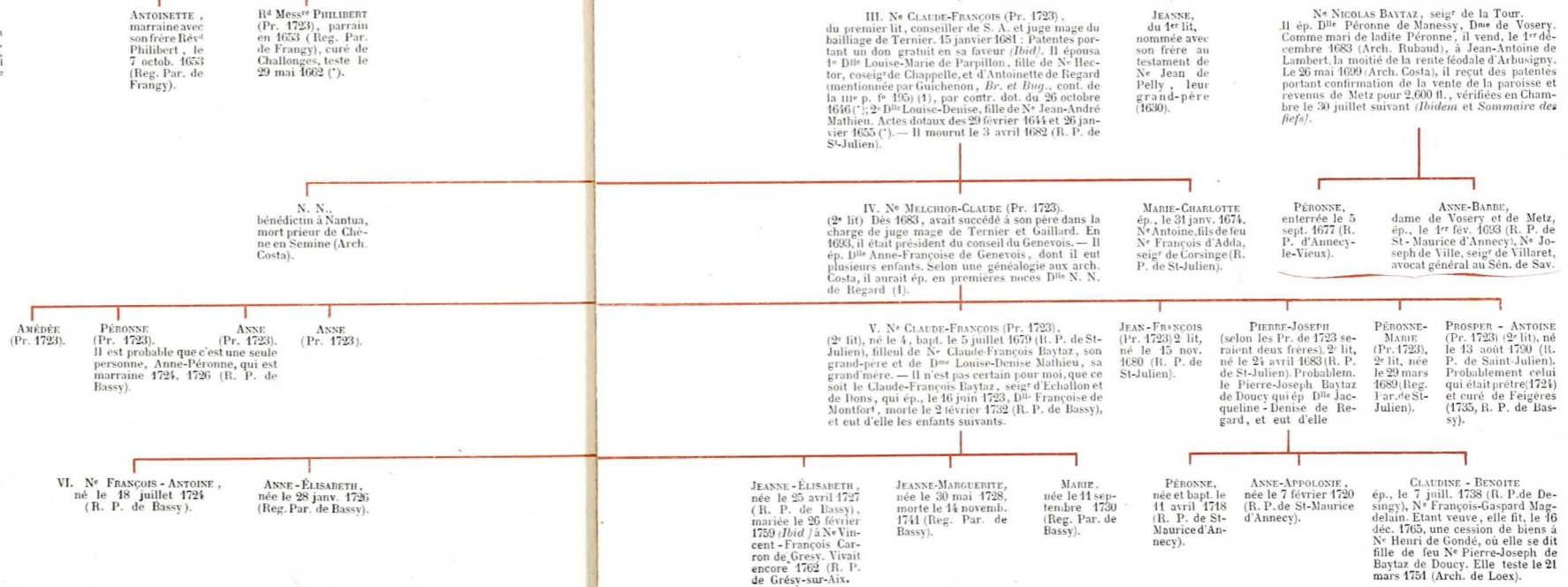
(1) Elle était propre nièce de D^{me} Marguerite de Chappelle, qui avait épousé en premières noces le seig^r d'Urtières, et en deuxième, Mess^{rs} Silvestre Montalivet, président ordinaire à la Chambre des Comptes et général des finances. — Ce dernier, dans son testament du 14 janvier 1651 (Arch. du Sénat de Savoie), mentionne qu'il a donné 500 ducats à D^{me} Louise-Marie de Chappelle, nièce de sa femme, lors de son mariage avec le seig^r Baytaaz d'Anney.

(*) Notes communiquées par M. l'abbé Ducretet, vicaire à Fillinge.

D^{me} MARIE-ANNE-PÉRONNE BAYTAZ DE DOUCY, ép., le 15 fév. 1735 (Reg. Par. de Bassy), N^e Jean-Baptiste de Cirac. Morte le 19 octob. 1765 (*Ibid.*). Dans cet acte, elle est appelée, je ne sais pourquoi, *Colomb* Baytaaz de Doucy.

N^e CLAUDE FRANÇOIS ou Claude-François-Philibert Baytaaz d'Echallon, seig^r de la maison-forte de Dons, vidomne de Bassy, coseig^r de Semine, mort avant le 23 fév. 1784 (R. P. de Bassy), aurait, selon une filiation existant aux arch. Costa, épousé la fille du seig^r de Châlons (disez d'Echallon). Il eut de N^e D^{me} Anne-Françoise de Marchard de Chassey.

ANNE-PHILIBERTE-JOSEPHITE, dite de Châlons (d'Echallon), D^{me} de la Teyssonière, ép. 1^e, le 23 fév. 1784 (R. P. de Bassy), N^e Jean-Baptiste-Charles de Constantin de Magry; 2^e, le 5 sept. 1791 (R. P. de la Roche), N^e Jean-Baptiste de Chissé de Pollinge, dont elle était veuve en 1818.



(1) Il en aurait eu trois filles, mariées, la première à N^e N. N. Magdelain; la deuxième à N^e N. N. Foncet, aud^g général des guerres, Baron de La Tour, etc.; la troisième, à N^e N. N. de Mantigny de Genoussin, près Seyssel. Tout cela doit se rapporter à Pierre-Joseph, degré VI.

BEAUFORT (DE)

SEIGNEURS DE BEAUFORT (VALLÉE ET MANDEMENT), DE LA VALDISÈRE, DE VILLARCHABOD,
D'HÉRY, COSEIGNEURS DE CORNILLON, DE MARTHOD ET DE LA VALLÉE DE BOZEL,
VICOMTES DE TARENTEISE, BARONS DE MONTAILLEUR, DE SALAGINE ET DU BOIS



P. de gueules au lion d'argent (UBIQUE).

Selon Besson, le lion serait armé et lampassé d'azur.
Selon GUICHENON (Mts; « blazon des gentilshommes qui firent faits d'armes au tournoi de 1498 »), le lion serait armé d'azur.
Les preuves de Malte marquent deux fois simplement de gueules au lion d'argent : une troisième fois elles ajoutent que le lion est armé de sable.



ANS contredit, la maison de Beaufort est une des plus illustres et des plus anciennes familles historiques de Savoie. Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, en parlant de cette famille, dit : « J'ay des remarques historiques de cette maison de Beaufort, tirées des archives de l'archevêché de Tarentaise, qui prouvent sa Chevalerie de l'an 1200 en la personne d'un Villelme. Ses armoiries sont de gueules au Lyon d'argent, il n'y a gueres de bonnes maisons en Savoye qui n'ayent alliance avec cette grande et tres-illustre Famille, éteinte depuis peu (selon l'ingenuité) en la personne de tres vertueuse et puissante Dame Jeanne-Aymée de Beaufort, Baronne de Confignon et de Salagine; c'èst à dire Epouse premierement du Baron de Confignon et puis de François de Longe-Combe-Pesieu Baron de Salagine (*Pourpr., hist. de la maison de Sales, Annessy MDCLIX.*) »

Malgré l'illustration de cette famille et le nombre de ses branches, peu de généalogistes ont tenté et aucun n'a réussi — à ma connaissance — à débrouiller le cahos de sa filiation. Guichenon, dans ses manuscrits, M. l'abbé Bonnefoy, dans une notice sur le fief d'Héry (1), en ont donné quelques degrés : mais l'exactitude de ces notes laisse énormément à désirer : une généalogie manuscrite dressée par le châtelain Cortey, notaire, vers le milieu du siècle dernier (2), remonte à Villelme de Beaufort, vivant en 1219-1227, et continue sans interruption sa filiation, par la branche d'Héry, jusqu'à son extinction. Mais, soit au commencement, où quatre générations franchissent plus de deux siècles, moyennant une filiation que je prouve erronée, soit à la fin, elle contient des erreurs capitales et ne mérite pas grande considération (3). Grillet (t. I, p. 365) affirme que les Beaufort de Savoie ont été la souche des Beaufort de France et d'Angleterre, mais il n'explique pas de quels Beaufort il a entendu parler. Si le fait est possible pour une des nombreuses familles qui ont porté ce nom en France (4), à coup sûr il n'en avait pas la preuve. Quant aux Beaufort d'Angleterre (5), cela n'est pas admissible. M. l'abbé Ducis, dans sa brochure *la Vallée de Beaufort* (Annecy, 1864), a tracé une rapide esquisse de l'histoire de cette vallée et s'occupe incidemment de la noble famille de ce nom. Il a suivi l'opinion de Grillet, énoncée ci-dessus, et il ajoute, d'après des traditions locales, que les Beaufort ont élevé des châteaux en Palestine (6). Ce serait au retour des Croisades que la famille de Beaufort aurait pris de l'importance. D'après les Bollandistes (*Acta sanctorum*, Anvers, M DC LXXXVIII, tome II, vie de S. Bernard de Menthon, au 15 juin, écrite par Richard (de la Valdisère), son contemporain et successeur), les Beaufort et les Menthon sortiraient de la même souche (7); Bernard, baron de Beaufort, fut parrain de St Bernard; il est dit *consanguineus germanus* de Richard de Menthon, père de St Bernard, avec lequel *ambo eodem stipite cognati processerunt* (8). Ces termes formels ne permettraient pas de douter de la communauté d'origine des deux familles de Beaufort et de Menthon. Mais, en admettant ce fait, il n'est pas juste de conclure, avec l'auteur de

(Voyez la suite au folio 156.)

(1) Insérée dans les feuillets du *Courrier des Alpes* des 14 et 16 février 1845.

(2) J'en dois la connaissance à M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie.

(3) Si je me suis arrêté à la discuter, c'est que c'est la seule généalogie que je connaisse ayant la prétention de donner la filiation depuis le XIII^e siècle. — J'en publie un extrait, p. 155.

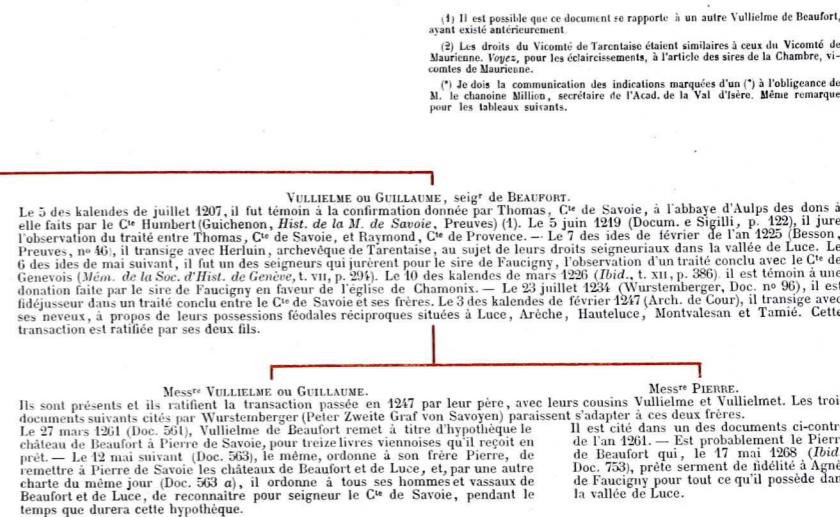
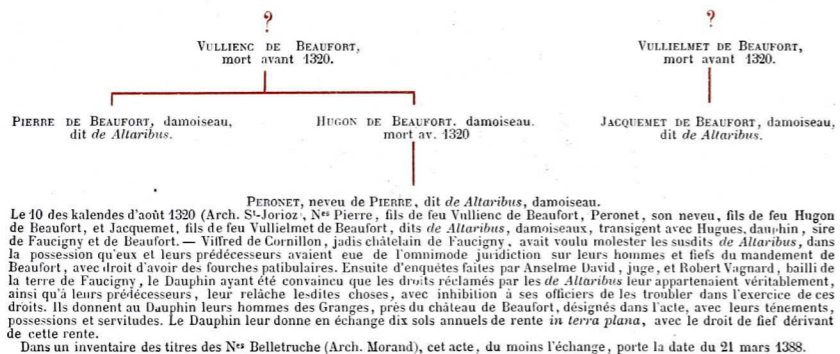
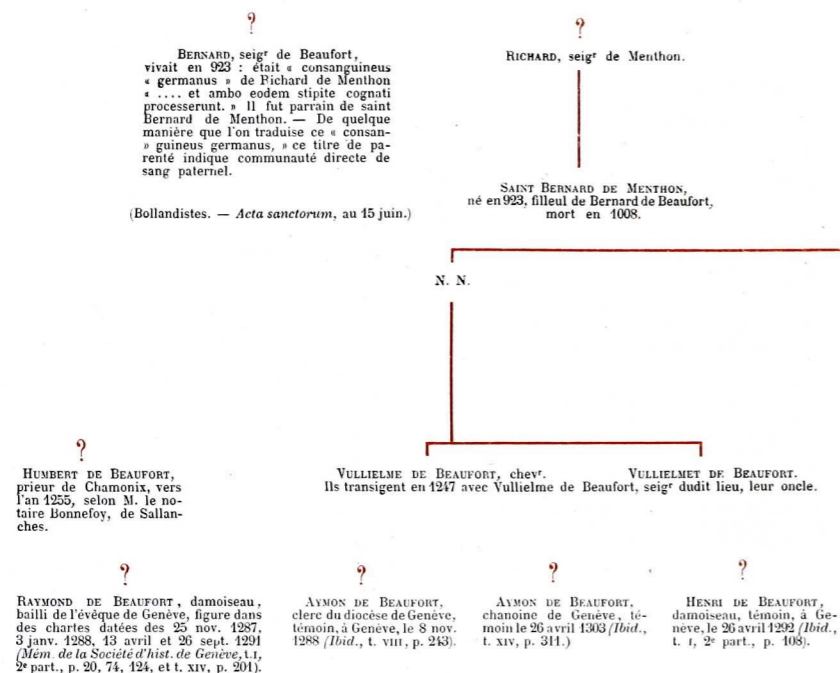
(4) La plus illustre de celles de France, celle des Beaufort, qui portait d'argent semé de billettes d'or au lion de gueules sur le tout, était connue dans l'Artois dès le XIII^e siècle. Elle présenterait, ne fût-ce qu'à cause du blason, quelque possibilité. — Mais ce serait antérieurement à cette époque qu'il faudrait chercher le point de jonction. Quant aux Beaufort de Canillac, leur nom patronymique était Roger. La Chenaye des Bois énumère encore plusieurs familles de ce nom, dont une portait un lion d'argent sur champ d'azur dans un de ses quartiers, et une autre un lion de gueules sur une bande d'argent.

(5) Les anciens Beaufort et Bedford sortaient de la maison royale d'Angleterre.

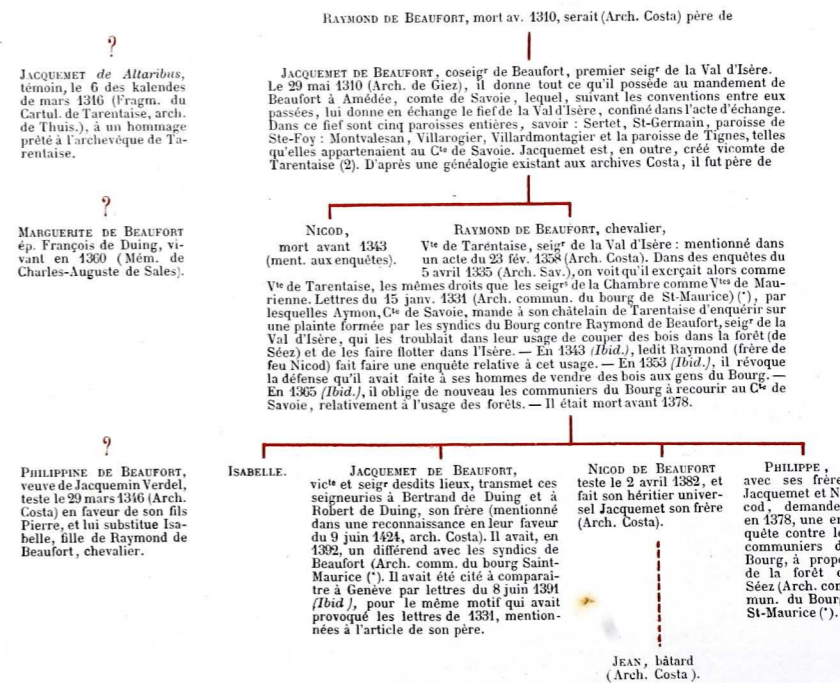
(6) Adrichomius (*Theatrum Terræ Sanctæ*, 1584, p. 35) mentionne deux châteaux du nom de Beaufort, un dans la tribu d'Aser, l'autre dans la tribu d'Issachar (M. l'abbé Ducis). Mais cela ne prouve pas qu'ils aient été bâtis par les Beaufort de Savoie.

(7) Comme induction à l'appui de cette opinion, on peut remarquer la parité des blasons de ces deux familles, représentés dans la lettre ornée ci-dessus et seulement différenciés par une bande d'azur ajoutée à l'écu de Menthon.

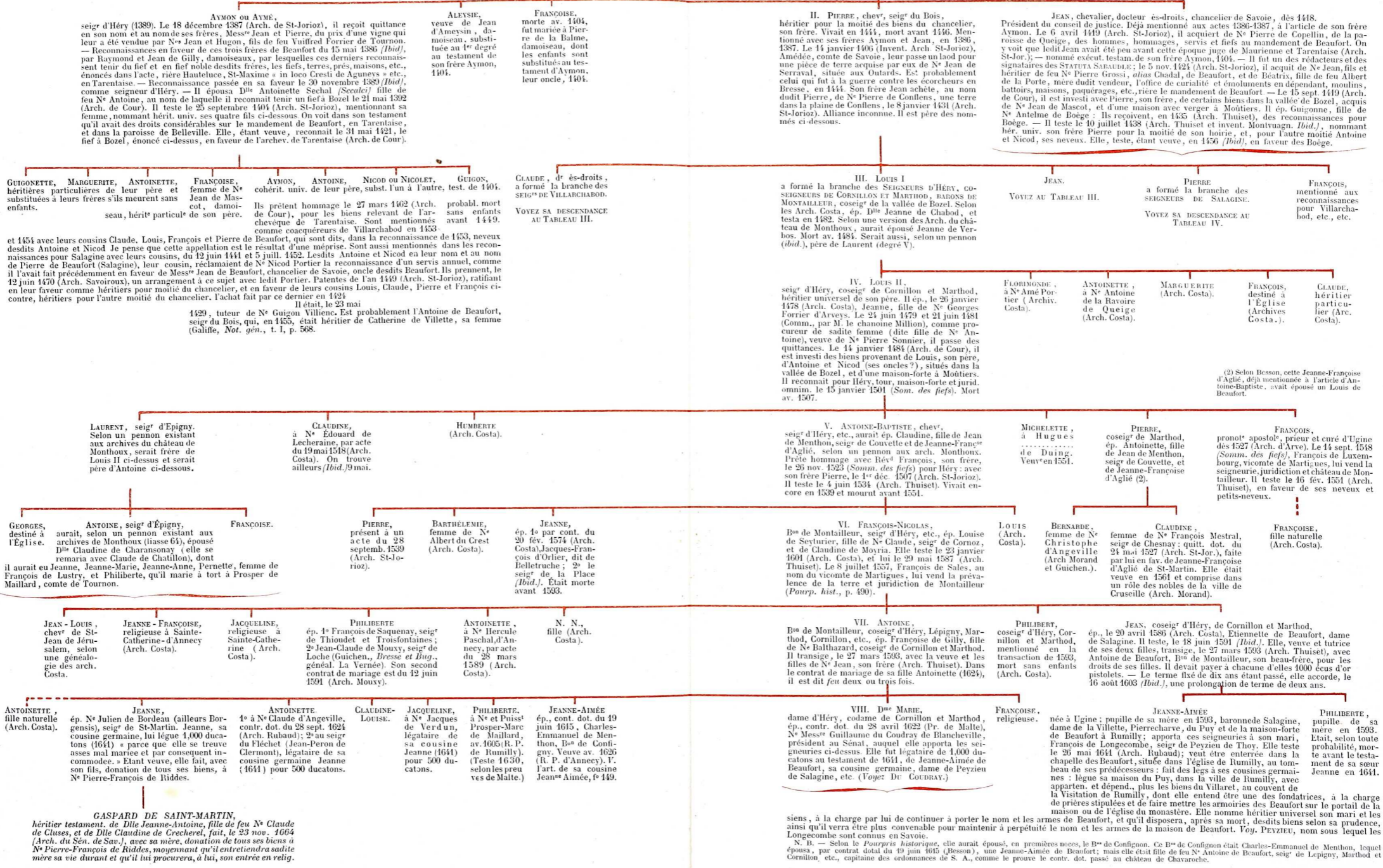
(8) Voyez à l'article MENTHON, ce texte en son entier.



VICOMTES DE TARENTEISE, SEIGNEURS DE LA VAL D'ISÈRE (FRAGMENT).



BRANCHE DES SEIG^{RS} D'HÉRY, CORNILLON, MARTHOD ET B^{ONS} DE MONTAILLEUR.



GASPARD DE SAINT-MARTIN, héritier testament, de D^{AME} Jeanne-Antoine, fille de feu N° Claude de Cluses, et de D^{AME} Claudine de Crecheret, fait, le 23 nov. 1664 (Arch. du Sén. de Sav.), avec sa mère, donation de tous ses biens à N° Pierre-François de Riddes, moyennant qu'il entretiendra sadite mère sa vie durant et qu'il lui procurera, à lui, son entrée en relig.

(1) C'est pour la clarté des tableaux suivants que je marque les degrés à commencer par Jean de Beaufort, et non pour indiquer qu'il est le premier de son nom.

(2) Selon Besson, cette Jeanne-Françoise d'Aglié, déjà mentionnée à l'article d'Antoine-Baptiste, avait épousé un Louis de Beaufort.

BRANCHE DE VILLARCHABOD.

VI^e JEAN DE BEAUFORT, prieur de Bellevaux au mandement de Châtelard en Bauges. Le 27 avril 1473 (Arch. Pelly), il constitue à sa nièce Antonie une somme de 200 flor. à ajouter à sa dot. Dans cet acte, Louis de Beaufort, seig' d'Héry (TABLEAU II), frère desdits V^e Jean et de Claude de Beaufort seig' de Villarchabod père de la mariee, se constitue fidejussor pour le paiement de la dot.

III. CLAUDE DE BEAUFORT, seig' de Villarchabod, (dont l'ascendance est consignée au tableau II), doct^r es droits, épousa : 1^o Bartholomée *des Asiniers* (Asinari) mentionnée en la transaction du 18 sept. 1580, comme première femme dudit Claude et mère de Louis et Blaise. — Je trouve aux arch. St-Jorioz un acte du 4 mars 1446, passé à Pignerol, par lequel N^o et Egr. Pasine, veuve de N^o Louis d'Ayrasque (*Ayrasca*), promet de payer à Egr. étudiant en lois, Mess^{rs} Claude de Beaufort, fils de Spect^r Mess^{rs} Pierre de Beaufort, pour la dot d'Egr^e dame Bartholomée, fille de ladite N^e Pasine (d'un autre lit), et femme du susdit Claude, la somme de 4 000 ducats d'or; — 2^o Marguerite, fille d'Amé de Grecherel, chev^r, contr. dot. du 22 juin 1454 (Arch. St-Jorioz). Elle était veuve de N^o Pierre de Rigaud. Il testa le 3 juin 1481 (*Ibid.*). Le 3 déc. 1476 (*Somm. des fiefs*), son fils Blaise, au nom dudit Claude, passe reconnaissance pour Villarchabod, et c'est pour les biens acquis par N^o Pierre de Beaufort, père dudit Claude, tant des N^{os} Jacquemet et Pierre, à feu Jacques Brunier, pour une rente féodale rière Amcey-le-Vieux, qu'en vertu d'un acquis fait par ledit N^o Claude de Beaufort et ses codiviseurs des N^{os} Antoine et Opicino Asinari. Claude reconnaît encore pour la seigneurie de Villarchabod, le 15 nov. 1480 (*Ibid.*), en bef n. et ancien, en vertu de trois acquis (10 octobre 1453, 6 janvier 1454, 27 août 1457, Arch. St-Jorioz), faits par lui et ses codiviseurs (N^{os} Louis, Pierre, François, Antoine et Nicod de Beaufort) des N^{os} Asinari et ayants-droits. Les susdits codiviseurs, c'est-à-dire Claude (III), Louis, Pierre et François frères (il n'est pas dit que François soit leur frère, mais c'est fort probable), et Antoine et Nicod, cousins des précédents (ils sont dits oncles des précédents dans la reconnaissance 1453), avaient prêté hommage ou reçu investiture pour la seigneurie de Villarchabod, le 24 septembre 1453 et le 11 avril 1454. Le 9 septembre 1454, ils avaient reçu du Prince approbation et confirmation des acquisitions par eux faites des N^{os} Asinari (*Somm. des fiefs*). — Marguerite testa en faveur de son fils Jean, le 19 octobre 1485[?] (Transaction 1580).

IV. JEAN DE BEAUFORT, coseig' de Villarchabod. Une infinité d'actes prouvent que c'est lui et non son frère Louis (comme le dit Guichenon), qui fut père des nommés ci-dessous. Il fut institué héritier pour la moitié de l'hoirie paternelle. Il épousa Française, fille de Jean de Menthon et de Jeanne-Françoise d'Aglié. Il fut hér. univ. de N^o Louis, son frère. En 1486, il fut rendu, par Mess^{rs} Amédée de Daing, une sentence entre ledit Jean, ses frères Louis et Blaise, et les N^{os} de Belletruche, d'une part, et les hommes de la communauté de Beaufort (Ivry, Belletruche, Arch. Morand), les mêmes (hors Blaise) et les N^{os} de la Croix obtiennent une sentence contre lesdits hommes de Beaufort (*Ib.*, sans date). Jean et Louis transigent encore le 1^{er} janvier 1491 (*Ibid.*), avec les N^{os} de Belletruche, à propos des alpages de Beaufort. Prêtent hommage pour Villarchabod, le 11 oct. 1498. Française de Menthon testa le 15 juin 1543 en fav. de ses trois fils, Jean-François, Jean-Amédée et Pierre (Arch. St-Jor.). Lui avait testé le 7 août 1521 en fav. de Jean-François et Jean-Amé, laissant une pension annuelle de 100 fl. à Pierre, tant qu'il ne serait pas pourvu de bénéfices (trans. 1580).

V. JEAN-AMÉDÉE, coseig' de Villarchabod. Il ép., contr. dot. du 23 juin 1548 (Arch. St-Jorioz), Claude, fille de N^o et P^o Jean de Menthon, seig' de Rochefort, et de dame Guigonne des Amblards (la même mentionnée à l'article de Pierre-Jean-François), veuve 1^o de Philibert de Colombier, seig' de Vulfranc, seig' du Barrioz, mari de Française, nièce de l'abbé, en suivant une transaction précédente du 18 sept. 1580 (*Ib.*). Il est dit que les substitutions apposées au testament de son aïeul, se sont purifiées en sa personne, comme seul et dernier male restant de la tige du testateur; mais en sa qualité d'ecclésiastique il était formellement exclu des substitutions, c'est pourquoi tous ces droits, y compris ceux lui revenant sur les hoïries de ses frères, furent réglés en sa faveur au montant d'un revenu annuel de 550 flor. On lui céda en respectif la moitié de la jurid. h. m. et b., fiefs, etc., de la maison et seig' de Beaufort, rière le mandem^t de ce nom. Dans la transaction du 18 sept. 1580, il est dit qu'il eut un fils naturel, N^o Gaspard de Beaufort.

VI. FRANÇOISE, dame de Villarchabod, ép., contr. dot. du 20 novembre 1569 (Arch. St-Jorioz), N^o et P^o Sébastien-Balthazard de Montvagnard, seig' de Boège, dont elle était veuve sans enfants (selon Guichenon), dès l'an 1460. En 1612, elle était en procès avec N^o Gaspard de Beaufort, dans lequel procès elle a pour garants les enfants de feu N^o Jean-François de Beaufort et Bernard de Beaufort, héritiers de feu Rév^e Mess^{rs} Pierre de Beaufort, abbé de Tamié, avec lequel le feu mari de ladite dame avait transigé le 18 sept. 1580 et 15 déc. 1582. Elle testa le 11 avril 1585, en faveur de son mari, substit. Française, sa cousine, femme de Pierre de Gumoens; 2^e le 17 mai 1626 (Arch. St-Jor.), en faveur de N^o François et François de Gruel, père et fils, et leurs mâles.

JEAN-PHILBERT, coseig' de Villarchabod, mort jeune, selon toute apparence. Je ne le trouve mentionné que dans les manuscrits de Guichenon.

VI. FRANÇOISE, ép., contr. dot. du 42 nov. 1566 (Invent. Arch. St-Jorioz), N^o et P^o Pierre, fils de N^o Bernard de Gumoens, seig' de Corbon et du Biolley. Par ce contrat, elle passe quittance et cession de tous ses droits paternels, maternels, etc., à Jean-Amé de Beaufort, son oncle, moyennant le paiement des 1,000 écus d'or portés au test^t de son père, et 200 autres écus d'or que lui a constitués de son chef ledit Jean-Amédée. Elle eut de son mariage: 1^o N^o Claude de Gumoens, qui mourut sans enfants, laissant héritières ses quatre sœurs; 2^o Jacqueline, mentionnée ci-dessous; 3^o Claudine, femme de N^o Michel de Prenz, dont naquirent trois enfants, Emmanuel, André et Jacqueline, femme de N^o Jacques de Bruel; 4^o Anne, femme de N^o François de Treytorens, dont naquit N^o Charles de Treytorens; 5^o Catherine, femme de N^o Jean-Pierre de Loys, de Lausanne, dont naquit: A. N^o Nicolas de Loys qui, de Jeanne de Chalon, eut N^o Gamaliel de Loys, qui ép. D^{ne} Jeanne-Marguerite Berger; B. N^o Pierre de Loys qui, de Denigine de Crousaz et de Marie Seigneux, ses deux femmes (on de l'une d'elles), eut Jeanne-Françoise, Madeleine, Louise et Elisabeth; C. N^o Etienne de Loys; D. Jeanne de Loys qui, de N^o Daniel d'Yverdon, son mari, eut N^o Nathaniel et Judith d'Yverdon. — Tous ces noms sont mentionnés dans les procédures au sujet de Villarchabod (1). Quatre arrêts rendus par le Souverain Sénat de Savoie, le 16 février 1664, le 31 janvier et le 21 août 1665 et 25 juin 1666, en défaut des N^{os} de Vuilliermin, père et fils, et codiviseurs, les décidèrent à transiger et à renoncer, en faveur des N^{os} de Gruel, mentionnés ci-contre, page 151, par acte du 14 déc. 1699, à tous leurs prétendus droits sur la terre, château, seigneurie et revenus de Villarchabod (Arch. St-Jorioz).

(1) Je n'en prends pas autrement la responsabilité.

III. CLAUDE DE BEAUFORT, seig' de Villarchabod, (dont l'ascendance est consignée au tableau II), doct^r es droits, épousa : 1^o Bartholomée *des Asiniers* (Asinari) mentionnée en la transaction du 18 sept. 1580, comme première femme dudit Claude et mère de Louis et Blaise. — Je trouve aux arch. St-Jorioz un acte du 4 mars 1446, passé à Pignerol, par lequel N^o et Egr. Pasine, veuve de N^o Louis d'Ayrasque (*Ayrasca*), promet de payer à Egr. étudiant en lois, Mess^{rs} Claude de Beaufort, fils de Spect^r Mess^{rs} Pierre de Beaufort, pour la dot d'Egr^e dame Bartholomée, fille de ladite N^e Pasine (d'un autre lit), et femme du susdit Claude, la somme de 4 000 ducats d'or; — 2^o Marguerite, fille d'Amé de Grecherel, chev^r, contr. dot. du 22 juin 1454 (Arch. St-Jorioz). Elle était veuve de N^o Pierre de Rigaud. Il testa le 3 juin 1481 (*Ibid.*). Le 3 déc. 1476 (*Somm. des fiefs*), son fils Blaise, au nom dudit Claude, passe reconnaissance pour Villarchabod, et c'est pour les biens acquis par N^o Pierre de Beaufort, père dudit Claude, tant des N^{os} Jacquemet et Pierre, à feu Jacques Brunier, pour une rente féodale rière Amcey-le-Vieux, qu'en vertu d'un acquis fait par ledit N^o Claude de Beaufort et ses codiviseurs des N^{os} Antoine et Opicino Asinari. Claude reconnaît encore pour la seigneurie de Villarchabod, le 15 nov. 1480 (*Ibid.*), en bef n. et ancien, en vertu de trois acquis (10 octobre 1453, 6 janvier 1454, 27 août 1457, Arch. St-Jorioz), faits par lui et ses codiviseurs (N^{os} Louis, Pierre, François, Antoine et Nicod de Beaufort) des N^{os} Asinari et ayants-droits. Les susdits codiviseurs, c'est-à-dire Claude (III), Louis, Pierre et François frères (il n'est pas dit que François soit leur frère, mais c'est fort probable), et Antoine et Nicod, cousins des précédents (ils sont dits oncles des précédents dans la reconnaissance 1453), avaient prêté hommage ou reçu investiture pour la seigneurie de Villarchabod, le 24 septembre 1453 et le 11 avril 1454. Le 9 septembre 1454, ils avaient reçu du Prince approbation et confirmation des acquisitions par eux faites des N^{os} Asinari (*Somm. des fiefs*). — Marguerite testa en faveur de son fils Jean, le 19 octobre 1485[?] (Transaction 1580).

IV. JEAN DE BEAUFORT, coseig' de Villarchabod. Une infinité d'actes prouvent que c'est lui et non son frère Louis (comme le dit Guichenon), qui fut père des nommés ci-dessous. Il fut institué héritier pour la moitié de l'hoirie paternelle. Il épousa Française, fille de Jean de Menthon et de Jeanne-Françoise d'Aglié. Il fut hér. univ. de N^o Louis, son frère. En 1486, il fut rendu, par Mess^{rs} Amédée de Daing, une sentence entre ledit Jean, ses frères Louis et Blaise, et les N^{os} de Belletruche, d'une part, et les hommes de la communauté de Beaufort (Ivry, Belletruche, Arch. Morand), les mêmes (hors Blaise) et les N^{os} de la Croix obtiennent une sentence contre lesdits hommes de Beaufort (*Ib.*, sans date). Jean et Louis transigent encore le 1^{er} janvier 1491 (*Ibid.*), avec les N^{os} de Belletruche, à propos des alpages de Beaufort. Prêtent hommage pour Villarchabod, le 11 oct. 1498. Française de Menthon testa le 15 juin 1543 en fav. de ses trois fils, Jean-François, Jean-Amédée et Pierre (Arch. St-Jor.). Lui avait testé le 7 août 1521 en fav. de Jean-François et Jean-Amé, laissant une pension annuelle de 100 fl. à Pierre, tant qu'il ne serait pas pourvu de bénéfices (trans. 1580).

V. JEAN-AMÉDÉE, coseig' de Villarchabod. Il ép., contr. dot. du 23 juin 1548 (Arch. St-Jorioz), Claude, fille de N^o et P^o Jean de Menthon, seig' de Rochefort, et de dame Guigonne des Amblards (la même mentionnée à l'article de Pierre-Jean-François), veuve 1^o de Philibert de Colombier, seig' de Vulfranc, seig' du Barrioz, mari de Française, nièce de l'abbé, en suivant une transaction précédente du 18 sept. 1580 (*Ib.*). Il est dit que les substitutions apposées au testament de son aïeul, se sont purifiées en sa personne, comme seul et dernier male restant de la tige du testateur; mais en sa qualité d'ecclésiastique il était formellement exclu des substitutions, c'est pourquoi tous ces droits, y compris ceux lui revenant sur les hoïries de ses frères, furent réglés en sa faveur au montant d'un revenu annuel de 550 flor. On lui céda en respectif la moitié de la jurid. h. m. et b., fiefs, etc., de la maison et seig' de Beaufort, rière le mandem^t de ce nom. Dans la transaction du 18 sept. 1580, il est dit qu'il eut un fils naturel, N^o Gaspard de Beaufort.

VI. FRANÇOISE, dame de Villarchabod, ép., contr. dot. du 20 novembre 1569 (Arch. St-Jorioz), N^o et P^o Sébastien-Balthazard de Montvagnard, seig' de Boège, dont elle était veuve sans enfants (selon Guichenon), dès l'an 1460. En 1612, elle était en procès avec N^o Gaspard de Beaufort, dans lequel procès elle a pour garants les enfants de feu N^o Jean-François de Beaufort et Bernard de Beaufort, héritiers de feu Rév^e Mess^{rs} Pierre de Beaufort, abbé de Tamié, avec lequel le feu mari de ladite dame avait transigé le 18 sept. 1580 et 15 déc. 1582. Elle testa le 11 avril 1585, en faveur de son mari, substit. Française, sa cousine, femme de Pierre de Gumoens; 2^e le 17 mai 1626 (Arch. St-Jor.), en faveur de N^o François et François de Gruel, père et fils, et leurs mâles.

JEAN-PHILBERT, coseig' de Villarchabod, mort jeune, selon toute apparence. Je ne le trouve mentionné que dans les manuscrits de Guichenon.

VI. FRANÇOISE, ép., contr. dot. du 42 nov. 1566 (Invent. Arch. St-Jorioz), N^o et P^o Pierre, fils de N^o Bernard de Gumoens, seig' de Corbon et du Biolley. Par ce contrat, elle passe quittance et cession de tous ses droits paternels, maternels, etc., à Jean-Amé de Beaufort, son oncle, moyennant le paiement des 1,000 écus d'or portés au test^t de son père, et 200 autres écus d'or que lui a constitués de son chef ledit Jean-Amédée. Elle eut de son mariage: 1^o N^o Claude de Gumoens, qui mourut sans enfants, laissant héritières ses quatre sœurs; 2^o Jacqueline, mentionnée ci-dessous; 3^o Claudine, femme de N^o Michel de Prenz, dont naquirent trois enfants, Emmanuel, André et Jacqueline, femme de N^o Jacques de Bruel; 4^o Anne, femme de N^o François de Treytorens, dont naquit N^o Charles de Treytorens; 5^o Catherine, femme de N^o Jean-Pierre de Loys, de Lausanne, dont naquit: A. N^o Nicolas de Loys qui, de Jeanne de Chalon, eut N^o Gamaliel de Loys, qui ép. D^{ne} Jeanne-Marguerite Berger; B. N^o Pierre de Loys qui, de Denigine de Crousaz et de Marie Seigneux, ses deux femmes (on de l'une d'elles), eut Jeanne-Françoise, Madeleine, Louise et Elisabeth; C. N^o Etienne de Loys; D. Jeanne de Loys qui, de N^o Daniel d'Yverdon, son mari, eut N^o Nathaniel et Judith d'Yverdon. — Tous ces noms sont mentionnés dans les procédures au sujet de Villarchabod (1). Quatre arrêts rendus par le Souverain Sénat de Savoie, le 16 février 1664, le 31 janvier et le 21 août 1665 et 25 juin 1666, en défaut des N^{os} de Vuilliermin, père et fils, et codiviseurs, les décidèrent à transiger et à renoncer, en faveur des N^{os} de Gruel, mentionnés ci-contre, page 151, par acte du 14 déc. 1699, à tous leurs prétendus droits sur la terre, château, seigneurie et revenus de Villarchabod (Arch. St-Jorioz).

JACQUELINE DE GUMOENS, se qualifiait de Dame de Villarchabod et porta cette prétention à ses maris : 1^o N^o Daniel de Chalon; 2^o N^o Jean de Vuilliermin ou Vuilliermin, seig' de Montrichier.

2^o lit. (1^{er} lit)

JEAN-BAPTISTE DE VULLIERMIN, Baron de Montrichier. Se qualifiait et fit même, comme coseig' de Villarchabod, des actes 14 août 1639, 20 janvier 1660.

N. N. mort sans enfants après le décès de Jean, son père.

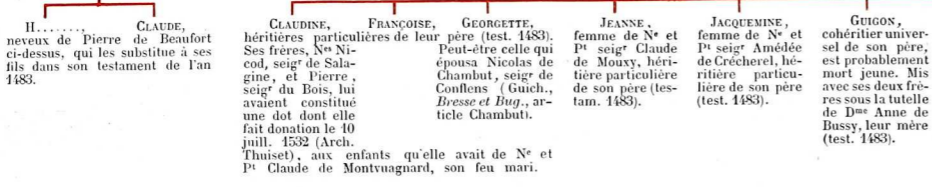
FRANÇOISE DE CHALON, morte sans enfants à N^o Gabriel de Vuilliermin, seig' de Monat.

(1) Je n'en prends pas autrement la responsabilité.

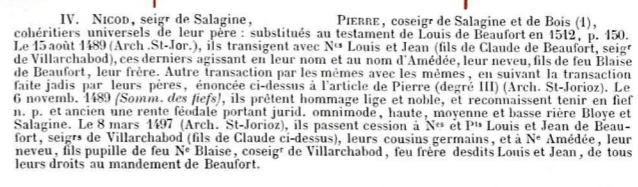
BRANCHE DE SALAGINE ET DU BOIS.

II... (HENRI ou HUMBERT???) frère de Pierre qui le mentionne en son testament de 1483. Son nom est illisible.

CLAUDE DE BEAUFORT, seigr de Villarchabod, dont l'ascendance et la descendance sont consignés aux tableaux précédents.



III. PIERRE DE BEAUFORT, seigr du Bois et Salagine. Il transige le 20 février 1481 (Arch. St-Jorioz), à Villarchabod, avec son frère Claude, seigr dudit lieu de Villarchabod. Ce dernier réclamait les parts lui revenant sur les biens qui furent f- de N° Aymon de Beaufort; 2° de Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, de la succession du sgr chev Pierre de Beaufort, père desdits frères; 3° des N°s Nicod et Antoine de Beaufort; 4° sa part de 600 fl. et 8 d., résultant d'une transaction jadis faite entre leur dit père et lesdits Nicod et Antoine, lui revenant par la mort desdits Nicod et Antoine, soit d'Antoine, dernier mort. Ils possédaient (Pierre et Claude) des biens aux mandements de Beaufort et de Conlieux. La date de cette transaction est marquée ailleurs, 20 février 1480. Il teste le 14 janvier 1483 (Arch. St-Jorioz) en faveur de ses fils Nicod, Pierre et Guigon, qu'il met sous la tutelle de D^{me} Anne de Bussy, leur mère, femme du testateur. Il veut être inhumé dans la chapelle fondée par ses aïeux dans l'église de Rumilly, etc. Il était mort av. 1489. Lui, ses frères et ses cousins, N°s Antoine et Nicod, passèrent reconnaissance pour Eloye et Salagine, et leur juridiction sur les hommes de Rumilly et Salagine, ainsi que de leur maison à Marthod, les 12 juin 1441, 5 juillet 1452, 22 novembre 1459 (Somm. des fiefs); lesdits biens procédés de Jean de Beaufort; c'est, sans doute, lui qui fut investi le 13 juin 1447 d'un fief à Cornillon et Marthod (Somm. des fiefs).



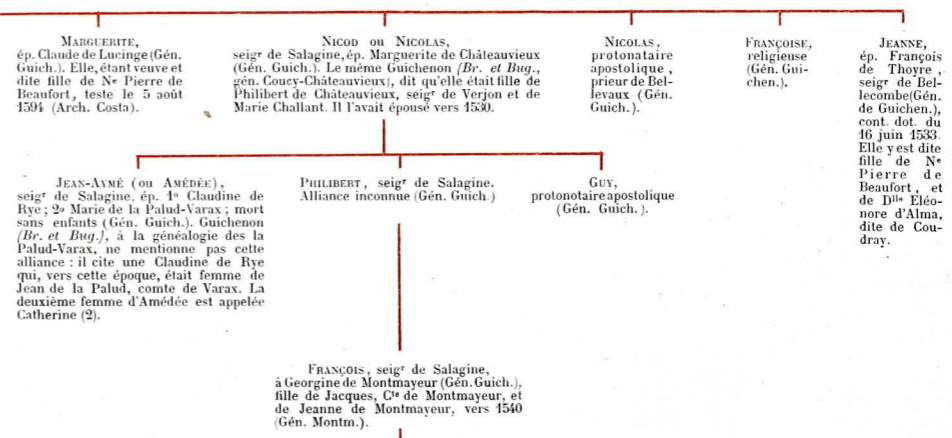
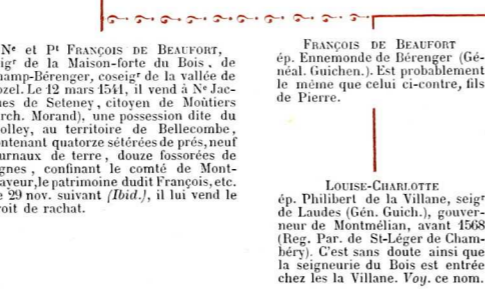
(1) Voyez la note p 152.

FRAGMENT SUR LES BEAUFORT-SALAGINE.

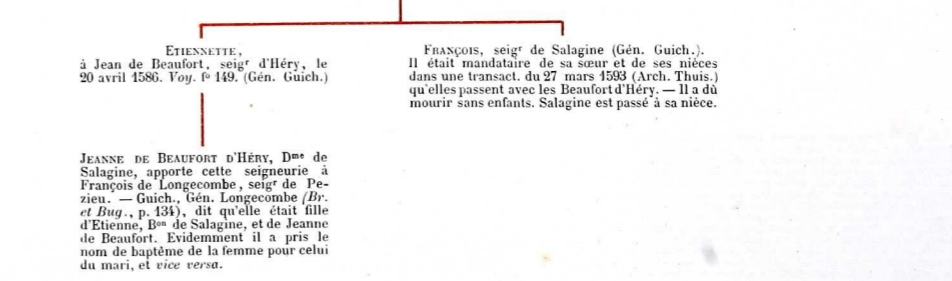
(Extrait des manuscrits de Guichenon.)

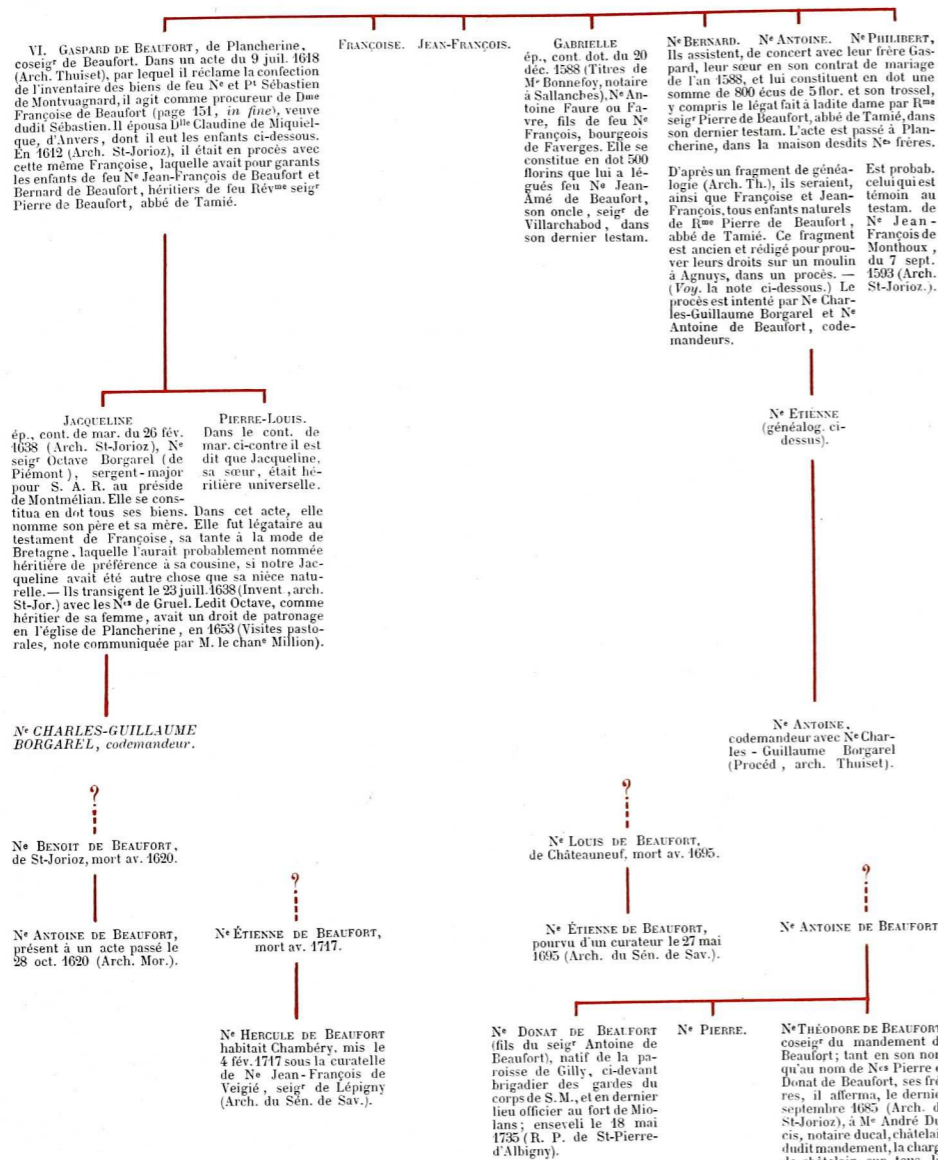
(1) PIERRE DE BEAUFORT, seigr de SALAGINE. Sans vouloir l'assurer, faute de preuves positives, je crois que c'est le même Pierre que celui ci-dessus p 152, et que c'est lui qui est père de François, Jeanne, Marguerite, Nicod, Nicolas et François rapportés ci-contre. — Tous ces derniers, selon la généalogie des m^{ms} de Guichenon, seraient fils de Jean de Beaufort, chancelier de Savoie et d'Anne de Bussy. Il n'a pas marqué cette alliance dans la généalogie Bussy (Br. et Bug., p 64 et suiv.). Mais, comme on a pu le voir à l'article de Pierre ci-dessus (III), Anne de Bussy a été sa femme et non la femme du chancelier. A l'article du chancelier p. 149, nous avons vu qu'il est mort sans enfants. On n'aurait pas cette assurance, que Guichenon lui-même nous fournirait la preuve que cette descendance de Jean à Nicod est impossible. — Dans la généalogie Châteaueux (Br. et Bug., p. 149) on voit que ce Nicod a épousé Marguerite de Coucy-Châteaueux vers 1500. Or, Jean (père, selon Guichenon, de Nicod, seigr de Salagine) a testé en 1438. Comment son fils se serait-il marié cent ans après le testament de son père? Si Guichenon ne s'est pas encore trompé en faisant de Jeanne et Marguerite, et de François, des sœurs et un frère de Nicod, ils sont tous fils d'un Pierre. Dans le contrat de mariage de Jeanne (1533) elle est dite fille de N° Pierre de Beaufort et d'Éléonore d'Alma, dite de Cougray. Cette Éléonore serait une des femmes de ce Pierre, car je crois qu'il en a eu une autre. Du moins, vers cette époque, un Pierre de Beaufort, seigr de Salagine, était marié à Françoise, fille d'Antoine de Montchemu et de Louise de Clermont, laquelle Françoise avait été auparavant femme de N° Sébastien de Compois (Général, des m^{ms} de l'abbé de Compiègne, Arch. Thu. set). Comme qualifié ce Pierre de Beaufort, comte de Rolles et Coppel; peut-être était-ce le même, seigr du Bois, qui était, en 1501, 1505, 1509, 1510, 1513, 1514, 1516, 1520, 1524, 1525, bailli du pays de Vaud. — Voyez Dictionn. hist. du pays de Vaud, en cours de publication, p. 56. Ledit Pierre de Beaufort, seigneur de Salagine, et Françoise de Montchemu, sa femme, achètent (vieux inventaire, arch. Morand), le 8 avril 1510, le fief et jurid. de Pontverre avec vingt fessures de vignes à Lovazey, de N° Marie de Montchemu (du consentement de Dame Louise de Clermont, sa mère), auquel il accorda droit de rachat pour vingt ans, moyennant la somme de 1,500 écus d'or et 4,000 florins. Pierre de Beaufort revendit ce fief à Nicod de Pontverre, prieur du Saint-Sépulchre d'Ancey, en l'honneur duquel Nicod succéda mess^{rs} Angelon de Pontverre, présid. du conseil de Genevois. Angelon vendit ce fief de concert avec N° Jean de Pontverre, seigr de Clavaroche, à Marie de Montchemu, qui l'avait jadis vendu audit Pierre de Beaufort, son beau-frère. — A cause des droits de rachat stipulés, François-Louis de Pontverre (fils d'Angelon) revendit ce fief le 6 mai 1554 (Biblem) à N° Jean-Aimé de Beaufort, comte de Varax (sic), probablement le même que Jean-Ayme ou Amédée ci-contre, fils de Nicod. — (Voyez la note 2.) Faute d'autres documents, je suis obligé de me servir de la fin de la généalogie manuscrite de Guichenon, sauf les modifications que je viens d'énoncer. Je lui en laisse tout le mérite et la responsabilité, pour tous les articles n'ayant pas d'autre autorité les appuyant.

N° et P^r PIERRE DE BEAUFORT, mort avant 1541.



(2) M. Martignier, un des savants auteurs du Dict. hist. du pays de Vaud, cité plus haut, a bien voulu m'envoyer une note de laquelle il résulte que, l'an 1531, Charles, duc de Savoie, inféoda à Amédée de Beaufort la seigneurie de Rolles, Amédée, en son nom et au nom de sa femme, Catherine de Rye, en prêt hommage à L. L. E. E. de Berne le 18 avril 1543. Le même Amédée (appelé Jean Ayme) était, en 1546, s'intitulait baron de Salagine, Rolles, Mont-le-Vieux et Coppel. (Note de M. Martignier.) J'extrait de très curieux détails sur cet Amédée de Beaufort dans l'histoire du Comte de Gruyères, par M. Hissly, tom. II, p. 397 et suiv. Il était cousin germain de Michel, comte de Gruyères, qui l'appelait son frère, suivant l'usage du temps. Ils avaient été tous deux enfants d'honneur à la cour du roi de France, et, de retour en Suisse, ils figurèrent parmi les principaux gentilshommes de la confrérie de la Guiller (1508-1530). Amédée de Beaufort, introduit par le comte Michel de Gruyères chez la veuve du comte de Varax (Jean de la Palud) inspira un fol amour à Varax de la Palud, fille aînée du comte. En 1546, il en profita pour l'enlever, sur ses instigations et d'après son libre consentement, et il la conduisit au château de Gruyères. — La mère, bourgeoise de Berne, furieuse de cet enlèvement, les jénoua à Berne et à Fribourg. — L'empereur Charles V et Henri II, roi de France, se mêlèrent de cette affaire, et soutinrent vivement la mère, qui essaya de dresser un guet-apens à son gendre, ne pouvant se venger autrement. Beaufort, armé du consentement donné par Marie de la Palud, finit pourtant à ce qu'il parait, par voir son affaire soutenue par Berne et Fribourg. — En 1550, Michel, comte de Gruyères, était possesseur de Coppel, Rolles et Mont-le-Vieux, comme rachat de Jean-Amédée de Beaufort. (M. Hissly, par. 397.) Ceci peut expliquer, jusqu'à un certain point, la prétention de Beaufort à s'appeler comte de Varax.



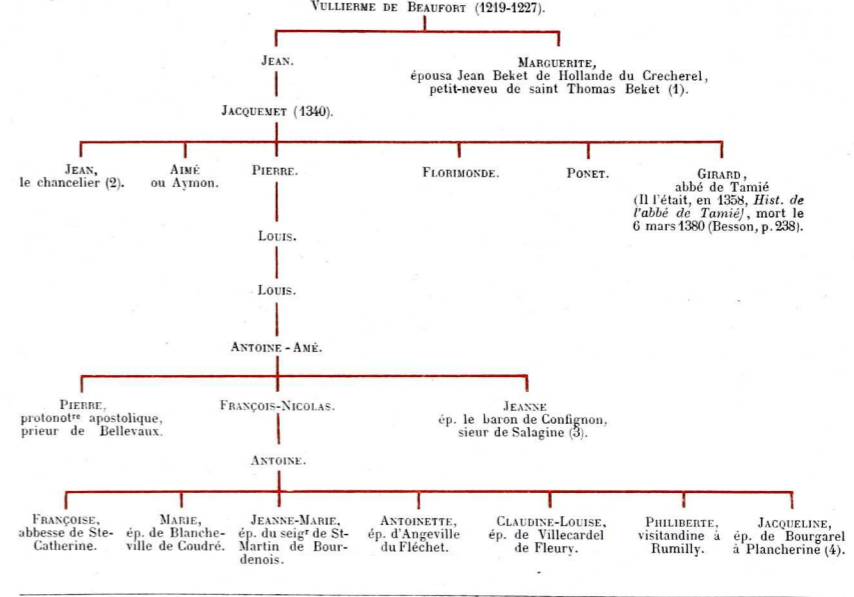


N. B. — Tous ceux qui sont mentionnés dans cette page 154 doivent être bâtards, ou issus de bâtards de la maison de Beaufort. On trouverait probablement la preuve irréfutable de ceci pour les sept premiers, dans le testam. de l'abbé de Tamié, qui, malheureusement, n'est arrivé jusqu'à moi que comme indication. On aura remarqué ce que dit M^{on}seig' Charles-Auguste de Sales (V. page 145), que la maison de Beaufort était éteinte depuis peu (1650), selon l'opinion. D'après le fragment de généalogie cité plus haut, les sept inscrits en tête de ce tableau sont frères et sœurs, tous enfants de l'abbé de Tamié (P° 150). Les autres indications contenues au P° 151, à l'article de Jean-Amé, la certitude que Gaspard était fils naturel de l'abbé de Tamié (P° 150), etc., etc., me font admettre ce fragment comme exact.

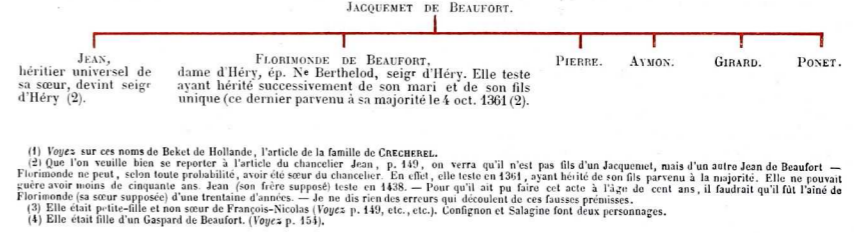
(1) Sans doute un des ascendants ou membres de la famille de Jean-François DUCIS, né à Versailles, en 1733, d'un père né à Hautecluse (vallée de Beaufort), comme il le dit dans sa poésie *Ma Chartreuse en Savoie* (?). Ce poète tragique d'un grand talent, homme d'un caractère très indépendant, remplaça Voltaire à l'Académie française en 1778 et mourut à Paris en 1816.

(2) CÉVRES. Paris. Neveu, 1819, t. III, p° 290, 291.

Généalogie (abrégée) faite par le notaire Corsey, vers 1750 (V. p. 145, note 32), publiée comme éclaircissement et pour réputation.



Fragment donné par M. l'abbé Bonnefoy. Voy. page 145, note 1.



(1) Voyez sur ces noms de Beket de Hollande, l'article de la famille de CRECHEREL.

(2) Que l'on veuille bien se reporter à l'article du chancelier Jean, p. 149, on verra qu'il n'est pas fils d'un Jacquemet, mais d'un autre Jean de Beaufort — Florimonde ne peut, selon toute probabilité, avoir de sœur du chancelier. En effet, elle teste en 1361, ayant hérité de son fils parvenu à la majorité. Elle ne pouvait être avoir moins de cinquante ans. Jean (son frère supposé) teste en 1438. — Pour qu'il ait pu faire cet acte à l'âge de cent ans, il faudrait qu'il fut né de Florimonde (sa sœur supposée) d'une trentaine d'années. — Je ne dis rien des erreurs qui découlent de ces fausses prémisses.

(3) Elle était petite-fille et non sœur de François-Nicolas (Voyez p. 149, etc., etc.). Confignon et Salagine font deux personnages.

(4) Elle était fille d'un Gaspard de Beaufort. (Voyez p. 154).

Autres membres de la famille de Beaufort que l'on n'a pu classer aux tableaux précédents :

Vido ou Guy de Beaufort était abbé de Tamié de 1156 à 1172 (Ducis, *passim*, p. 70).

Guigonet de Beaufort, seig' de Beaufort, damoiseau, et Jean de Beaufort, écuyer du C^{te} de Savoie. — Le C^{te} de Savoie, en considération des services qu'ils lui ont rendus, ainsi que Pierre Donzel, de Beaufort, leur donne en augmentation des fiefs qu'ils tiennent à Beaufort, et pour le même hommage auquel ils sont déjà tenus, à chacun d'eux 10 fl. d'or de revenu annuel, pour lesquels leur est remis la leyde et l'alpage des montagnes de la châtellenie de Beaufort. Lettres du 25 juin 1300 confirmant d'autres lettres précédentes du 21 juillet 1355 (Arch. St-Jorioz).

Guigonet et Peromet de Beaufort. André de Belletruche, leur avant-cause, fait tenir des assises à Saint-Maxime, au mandement de Beaufort. — Ledit André fait une déclaration de la juridiction qu'il possède à Beaufort « hereditario nomine nobilibus Guigoneti de Belloforti. » (Deux actes sans date mentionnés en l'inventaire Belletruche. — Arch. Morand). — Ledit André vivait en 1366-77-84.

Messire Pierre de Beaufort, curé de Cevins; 9 juillet 1368 (Cartul. de Tarent., arch. Thuiset).

Jean de Beaufort, chevalier, châtelain de Tournon pour le C^{te} de Savoie. Réquisition à lui adressée le 1^{er} octobre 1369. (Arch. de Giez).

N° Artaud, fils de feu N° Pierre de Beaufort, prête hommage le 21 décembre 1345 (Arch. de Cour).

N° Jean de Beaufort : Béatrix de Noyer (probablement de Nuceto, qu'il faudrait alors traduire, de ou du Noyret ou Noyrai), sa femme, reçoit, le 9 novembre 1418 (*Sommaire des fiefs*), investiture de la juridiction, biens, rentes et droits rière Bloye et Salagine. Le 28 avril 1421, ledit Jean, cause-ayant de ladite Béatrix, sa femme, reçoit investiture desdits biens (Ibid.), et en passe reconnaissance en faveur du prince. Lesdits biens procédés de l'hoirie de Jean de Candie. — Je suppose que cette Béatrix a été une première femme du chancelier (p. 149), dont il aurait hérité. — Il est certain que les neveux du chancelier, ses héritiers, étaient en possession de ces biens.

R° François de Beaufort, prieur de Bellevaux en 1528 (Besson, p. 135).

N° et G^{re} D^{me} Jeanne de Beaufort, veuve de N° Vincent de Colendier, rend les comptes de tutelle de sa fille Jeanne, femme de N° Jacques de Menthon, le 2 novembre 1506. (Titre communiqué par M. le B^{re} Rubin de Cervens).

Guigonne, fille de Pierre de Beaufort, épousa Antoine de Balleysou, seig' de Beuregard, vers 1400. (Généal. Balleysou).

R° François de Beaufort, curé de Marlens et d'Hautecluse. (Ducis, *passim*, p. 76).

Etc., etc.

L'Histoire de la maison de Menthon (Paris 1866), que les Beaufort, quittant leur nom, ont repris le nom de Menthon et continué la noble lignée de ce nom. En face d'une assertion entièrement dénuée de preuves, il vaut mieux suivre les probabilités. Il est beaucoup plus probable que Bernard de Beaufort et Richard de Menthon, l'un parrain et parent paternel, l'autre père de l'illustre St Bernard, ont formé chacun une famille différenciée par le nom de leur fief, devenu leur nom héréditaire, selon l'usage qui commençait alors à peine à s'établir vers le commencement du XI^e siècle.

Une longue lacune de plus de deux siècles existe entre cette époque et celle où l'on retrouve dans l'histoire, des nobles de Beaufort établis dans la vallée de Luce, en Tarentaise. — S'il est difficile de pouvoir préciser exactement quelle portion de cette vallée leur appartenait, il paraît certain qu'ils en étaient les principaux seigneurs et que leur château de Beaufort donna son nom à la vallée qu'il dominait, et, ensuite, à tout le mandement (1).

Besson (Preuves n^o 46) a conservé une transaction entre Herluin, archevêque de Tarentaise, et Guillaume ou Vuillelme, seigneur de Beaufort, du 7 des Ides de février 1225, au sujet des droits seigneuriaux qu'ils possédaient dans la vallée de Luce. En 1261, Pierre de Savoie, poursuivant sa politique, avait prêté de l'argent à Vuillelme de Beaufort — fils du précédent — et reçu en hypothèque les châteaux de Beaufort et de Luce, etc. Une branche de cette famille céda à la maison de Savoie tous ses droits sur le mandement de Beaufort, et reçut en échange la seigneurie de la Val-d'Isère et le titre du vicomté de Tarentaise. Vers cette époque, cette famille de Beaufort, que tout porte à croire être de la même souche que celle de Vuillelme, ajoutait habituellement à son nom celui de *de Altaribus* (2), qu'elle porta quelquefois tout seul.

La généalogie des Beaufort commence alors à dérouler quelques anneaux suivis, et, à dater du XIV^e siècle, elle est suffisamment étayée de preuves. Je n'ai pu combler toutes ces lacunes — à mon grand regret — mais c'est en vertu de l'idée dominante de ce livre: ne rien publier sans preuves diplomatiques à l'appui, ou sans une autorité suffisant à sauvegarder ma conscience (3).

Divisée en plusieurs branches, cette famille est depuis longtemps complètement éteinte, comme on le voit dans les tableaux généalogiques précédents (4).

(1) Ducis, *passim*, p. 16.

(2) Le village des Oultars dans la vallée de Beaufort.

(3) Dans le cas présent, l'autorité même de Guichenon ne pouvait être admise qu'en très faible partie; les notes qu'il a laissées sur les Beaufort contenant plusieurs erreurs des plus graves, que j'ai dû relever par amour pour la vérité.

(4) Déjà, du temps de Monseigneur Charles-Auguste de Sales, la famille de Beaufort était éteinte selon l'ingénuité. — Une branche qu'il faut donc croire illégitime continuait encore au commencement du XVIII^e siècle.

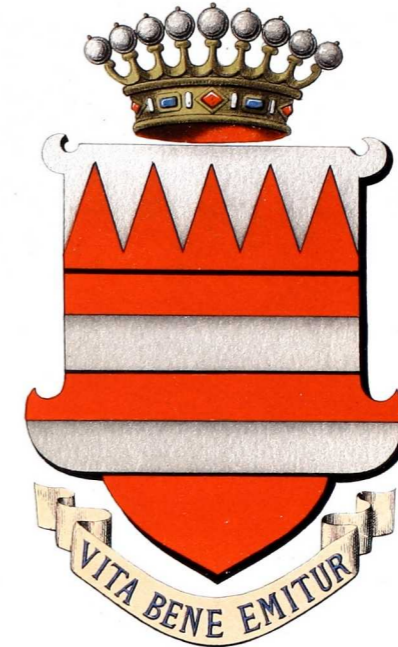
10 Juillet 1867.

BEAUFORT (MARQUISAT DE). — Voyez VILLECARDEL-FLEURY.

BEAUFORT. — Voyez (GANTELET DE).

BEAUMONT-CARRA (DE)

CHEFS DE SACCONEX, SEIGNEURS DE LA BATIE-MEILLE EN SAVOIE, SEIGNEURS DES ABRETS (1), DE ROYBON ET DE LA PALUD EN DAUPHINÉ.



P. de gueules à 2 fasces d'argent, au chef coupé emmanché de 5 pointes (4 et 2 demies), de même sur 5 du premier (Preuves de Malte, bis). — Un sceau d'Antoine de Beaumont-Carra (Arch. Morand) le représente aussi de cette manière, placé sur le tout d'un écartelé aux 1^{er} et 4^e de Lambert, et aux 2^e et 3^e de Dyonne.

BESSON blasonne mal ces armoiries en disant de gueules à 3 fasces d'argent, celle d'en haut ententée de 5 pointes, celle du milieu un peu plus longue. — GUY ALLARD, aussi, en disant de gueules à 2 fasces d'argent et 4 demies fusées au chef de même.

Couronne de Comte. — Devise : VITA BENE EMITUR.

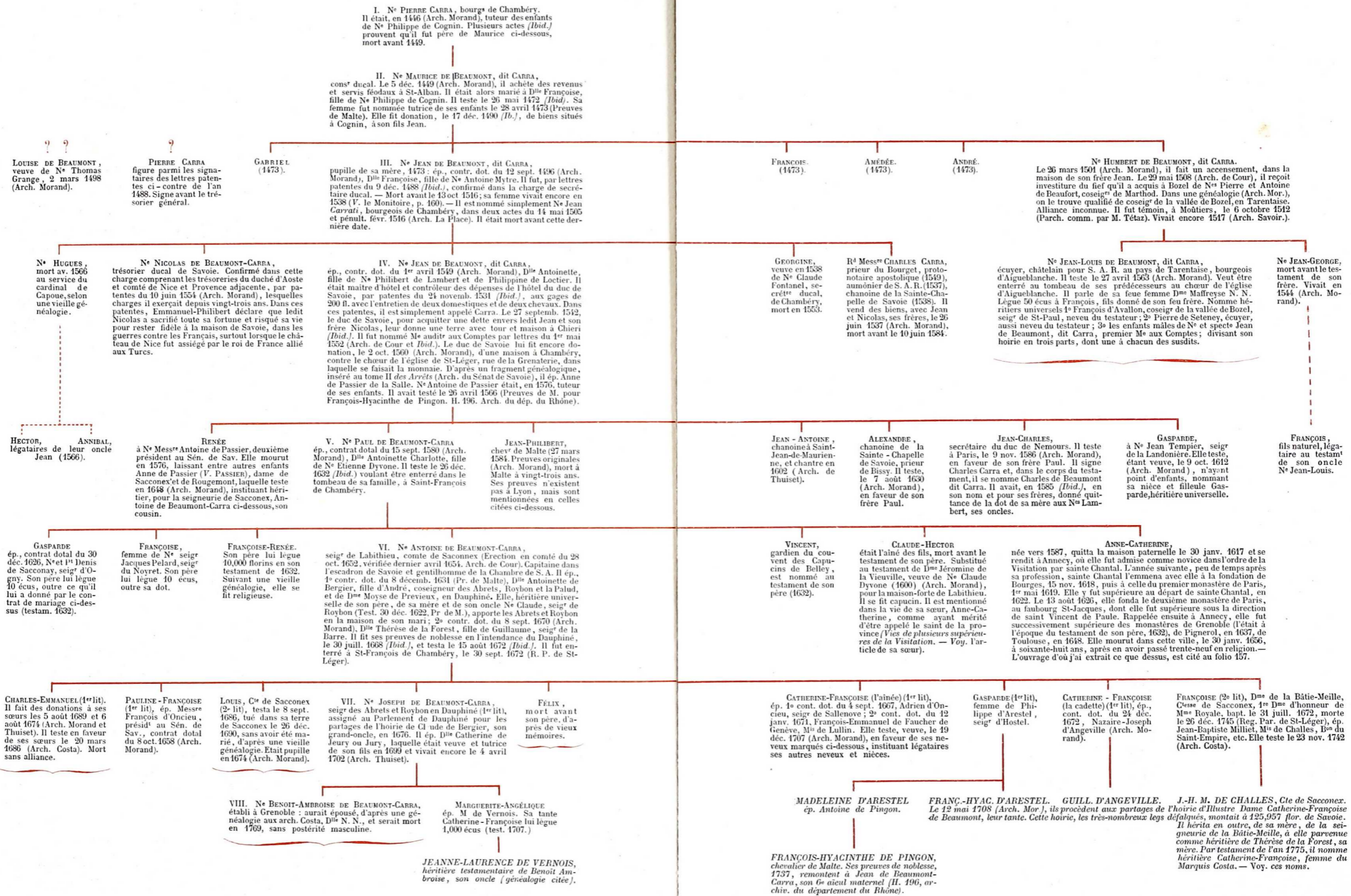


ELON les preuves de Malte de Jean-Philibert de Beaumont-Carra, du 27 mai 1584 (Arch. Morand), cette famille portait le nom de Carra, depuis que la maison de Carra s'était éteinte dans celle de Beaumont; elles ajoutent « que l'ancienneté de ces maisons est connue dans la Savoie. » — Je suis porté à croire que Carra ou Carraz était leur nom patronymique, auquel, par une raison que je n'ai pu découvrir, ils ont ajouté ensuite celui de Beaumont. Il est certain que dans les XVI^e et XVII^e siècles, on en trouve encore qui s'appelaient Carra tout court. Dans des lettres monitoires de 1538 (2), ils sont une fois nommés « Carra alias de Bellomonte, » une seconde fois « Carra; » une troisième fois « de Bellomonte alias Carra. » — Le plus ancien que j'ai trouvé de ce nom est N^e Pierre Carra, bourgeois de Chambéry, vivant en 1446; comme les preuves de 1584 n'ont pu remonter plus haut, il est probable que ce Pierre était le premier noble de sa famille, en vertu d'une charge quelconque, car je n'ai pas trouvé des patentes d'anoblissement pour cette famille aux archives de Turin.

La personne la plus remarquable de cette lignée est Anne-Catherine de Beaumont, l'une des
(V. la suite au folio 160.) (Suit la généalogie).

(1) Il ne faut pas confondre ces Beaumont, seign^{rs} des Abrets, avec les Beaumont, seign^{rs} des Adrets, aussi en Dauphiné; quoique par suite d'une faute d'impression, au f^o 53, on ait mis Adrets au lieu d'Abrets.

(2) Il m'a paru utile de reproduire intégralement ces lettres de monitoires, à cause des articles curieux qu'elles contiennent, et surtout pour montrer un acte très intéressant, à mon avis, de la juridiction ecclésiastique. Je le fais d'autant plus volontiers, que je n'ai jamais rencontré de lettres monitoires — connues aussi sous le nom de lettres de *significavit* — aussi détaillées.



premières mères de l'ordre de la Visitation. Dans sa vie, qui a été imprimée (*Vies de plusieurs supérieures de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie*, revues et corrigées par un père de la compagnie de Jésus. Ancey, Humbert Fontaine, 1693, in-4^o. Biblioth. de M. le Chanoine de Saint-Sulpice), elle est appelée « l'une des pierres fondamentales » de son ordre. Très remarquable par sainte Françoise de Chantal et saint Vincent de Paule, elle fut, dans le cours de sa longue vie religieuse, supérieure de plusieurs couvents de son ordre, et fonda notamment le deuxième monastère de Paris (1626), dont elle fut supérieure, sous la direction de saint Vincent. Elle mourut supérieure de la maison de Toulouse, le 30 janvier 1656, à soixante-huit ans.

Le dernier noble de ce nom est mort en 1769. Parmi les biens assez considérables de cette maison, passés, après son extinction, dans plusieurs familles, se trouvait en partie l'ancien Champ de Mars du Vernay, à Chambéry, appelé encore, au commencement de ce siècle, allée de Beaumont.

LETTRÉS MONITOIRES DU PAPE PAUL III, EN FAVEUR DES HÉRITIERS DE JEAN CARRA, *alias* DE BEAUMONT :

Paulus Episcopus Servus Servorum Dei. Venerabili fratri Episcopo Casertano et dilectis filiis Preposito Ecclesie Augustensis ac Officiali Maurianensi, salutem et apostolicam benedictionem. Significavit nobis dilecta in xpo filia Francesia Mittra mulier et dilecti filii Carolus canonicus Ecclesie Capelle Sancte nuncupate Sancte Sindonis castrum Chamberiaci Gratianopolitane diocesis et Johannes ac Nicolaus Carra alias de Bellomonte fratres germani nati et heredes quondam Johannis etiam Carra laici, dum viveret oppidi Chamberiaci dicte diocesis et dicte Francesie conjugum dum dictus Johannes viveret, nec non dilecta etiam in xpo filia Georgia eorumdem fratrum soror et quondam Claudii Fontanel, ducalis Sabaudie etiam dum viveret secretarii relicta. Quod nonnulli iniquitatis filii, diversorum status gradus ordinis et conditionis existentes, quos prorsus ignorant, a viginti annis citra vel circa, etiam durantibus bellicis tumultibus, census, fructus, redditus, proventus terrarum, domos, possessiones, vineas, ortos, campos, prata, pasqua, nemora, silvas, molendina, arbores, arborum fructus, aquas, aquarum decursus; vini, bladi, frumenti, ordei, avene, siliginis, leguminum, auri, argenti monetati et non monetati, ac aliarum rerum quantitates; tasseas, discos, ciphos, coclearia, potos, flascones, vasa argentea, erea, stamica, cuprea, ferrea, dolia et alia vasa vinaria; postes, trabes quercuum sapinorum et alia lignamina cujuscumque speciei; vestes, torales, diploides etiam diversarum specierum, vestimenta, pavillones, curtinas et copertoria sericea rubea nec non sargie etiam rubeae, servietas, mantilia, aliosque pannos lineos et laneos et etiam sericeos, damascenos, velutos, tapeta turcorum et alia diversa; coiffas, trissetas tam aureas argenteas quam sericeas, etiam laneas; specula, calibea et vitrea; annulos in quibus dictorum heredum arma seu insignia impressa existebant, nec non diamantibus et rubinis et aliis lapillis preciosis munitos; larvarum mascararum nuncupatas herbes et imberbes; tabulas pictas quadratas, specialiter unam imaginis sancti Hieronimi et alias; cophanos corio vaccarum copertos; equos, equas, iumenta, oves, hoves, vaccas, porcos et alia animalia; libros, codices, confessiones tam iudiciales quam extrajudiciales, quietancias debitorum, instrumenta acquisitionum et alias scripturas, publicas et privatas, specialiter autem iura et processus ad causam inter dictos heredes significantes ex una et heredes quondam Humberti etiam de Bellomonte alias Carra in partibus coram magnifico consilio Chamberiaci ex altera mota et adhuc indecisa pendente, facientes et facientia, testamenta, credita, legata, mutua, deposita, iura, iurisdictiones; scopetas cum pulveribus et earum munitionibus, arbalistas, enses, targones, rudellas, astas, corceos, pertuisanas, pichas, arcus, enses bimanus et unius manus et alia diversa armorum genera; fena, paleas, ligna; pecuniarum summas quampluraque alia mobilia bona ad dictos significantes tam ratione personarum suarum et successione hereditaria dictorum quondam Johannis, et Claudii ac aliorum parentum et consanguineorum suorum defunctorum, quorum alias legitime spectantia furtive et alias indebite subtrahendo et asportando ac extra domos dictorum significantium conducendo, furteque subtractu emendo et in suos usus convertendo, pecuniarum summas exigendo et recuperando, deque exactis et recuperatis bonum et legale computum reddere non curando, seque semper a veritatis depositione maliciose abstinendo plura ac gravia damna et iacturas eisdem significantibus nequiter intulerunt et ad id faciendum auxilium, consilium et favorem dolose prestiterunt, non curantes ea prefatis significantibus exhibere et revelare, ac de damnis et iacturis premissis debite satisfacere in animarum suarum periculum et ipsorum significantium non modicum detrimentum; superque dicti significantes apostolice sedis remedium implorarunt. Quo circa discretioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus omnes subtractores, asportatores, veritatis celatores, auxiliique, consilii et favoris prestatores occultos, ex parte nostra, publice in ecclesiis coram populo per vos vel alium seu alios moneatis, ut infra competentem terminum, quem eis prefixeritis, ea prefatis significantibus a se debita restituant et revelent, ac de ipsis et damnis premissis, plenam et debitam satisfactionem impendant. Et si id non adimpleverint infra alium competentem terminum quem eis prefixeritis, ea prefatis significantibus a se debita restituant et revelent, ac de ipsis et damnis premissis, plenam et debitam satisfactionem impendant. Et si id non adimpleverint infra alium competentem terminum, quem eis ad hoc peremptorie duxeritis prefigendum, ex tunc in eos generalem excommunicationem sententiam proferatis, ac eam faciatis ubi et quando expedire videritis usque ad satisfactionem condignam solemniter publicari. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo aut unus vestrum, ea nichilominus exequatur. Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominice millesimo quingentesimo trigesimo octavo, tertio decimo kalendas aprilis, pontificatus nostri anno quinto — (Arch. Morand).

BEAUMONT. — Voir GINGINS, GUILLET, MENTHON, TERNIER.

BEAUREGARD. — Voir BALLEYSON, MIONNAX, LA FLÉCHÈRE, COSTA.

BEAUSÉJOUR. — Voir au SUPPLÉMENT.

BEAUVOIR. — Voir COLLIET, BONGAIN.

BELAIR. — Voir PORTIER, EXCOFFON.

BELLECOMBE (DE)

SEIGNEURS DUDIT LIEU EN GENEVOIS.



P. de gueules à la fasce d'or chargée de 3 fleurs de lys d'azur, au chef d'argent au lion issant de sable. — BESSON (1).

Une autre version ne mentionne pas le chef : le lion serait issant de la fasce. — Selon LAIOLO : *P. coupé d'azur et de gueules à la fasce d'or brochant sur le tout, chargée de 3 fleurs de lys d'azur, au lion issant (de la fasce) d'argent armé et lampassé de sable.*



N trouve bien peu de chose sur cette ancienne famille qui s'est éteinte vers la fin du xiv^e siècle, et à laquelle l'illustre maison de Thoyre a succédé. Un fragment généalogique est conservé aux archives du marquis Costa, provenant des manuscrits dits de Guichenon.

Je le reproduis ici sous toutes réserves, n'ayant trouvé aucun titre pour l'appuyer. Jean de Bellecombe fut un des nobles auquel Aymon, comte de Genevois, fit un legs en son testament du 18 novembre 1280 (*Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. xiv, f^o 164).



A dater de cette époque, il est certain que les Thoyre ajoutèrent à leurs seigneuries celle de Bellecombe (*Voy. THOYRE*).

(1) *Voy.* dans Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, t. I, p. 142, mention d'une famille de ce nom en Dauphiné, portant à peu près les mêmes armoiries.

BELLECOMBE (DE)

EN TARENTAISE.

(Blason inconnu.)

VOICI les seules indications que j'ai trouvées sur l'antique maison de ce nom, en Tarentaise, dans Besson et dans un précieux manuscrit de ma bibliothèque, contenant des analyses, ou copie entière d'un certain nombre des plus vieilles chartes de l'archevêché de Tarentaise.

ANSELME DE BELLECOMBE. Témoin à un acte passé le 14 des kalendes de sept. 1152 (Cartul^{re} de Tarentaise).

BERLION DE BELLECOMBE. Abbé de Tamié en 1204 (Besson, p. 237).

BERLION DE BELLECOMBE. Peut-être le même. Abbé de Tamié en 1224, mort en 1238 (*Ib.*, p. 238). Il est mentionné dans deux chartes du 4 des kalendes de mai et de la veille des kalendes d'avril 1235 (Cartul^{re} de Tarentaise).

BERLION DE BELLECOMBE. Abbé de Tamié, 1240-1244 (Besson, p. 238), mentionné par M. Burnier dans son *Hist. de Tamié*, 1243.

BELLECOMBE. — Voyez VIGUET ET GREYFIÉ.

BELLEGARDE (DE)

SEIGNEURS DE BELLEGARDE PRÈS MAGLAND, DU PRAZ, DE PONTIOR, PRESRIN, BOUGÉ, MIRIBEL, ETC., EN FAUCIGNY; DE BRENS, BUFFAVENT, SAINT-CERGUES, SAINT-DISDILLE, FONCENEX-VEIGY, THORENS, VONGY ET VIGNY EN CHABLAIS ET BAILLIAGES; DE MONTAGNY ET DISONCHE EN GENEVOIS.



P. d'argent à 3 pals de sable (alias pallé d'argent et de sable) à la fasce de queues brochant sur le tout, chargée de 3 heaumes d'argent. (UBIQUE.)

On trouve des variantes inexactes, p. ex. des têtes de lion remplaçant les heaumes.

Timbre : « un heaume en profil duquel issit un bras armé de son brassal tenant une lance à la main avec la devise : NON VI SED VIRTUTE ET ARMIS. » Vieux mémoires, arch. Thuiset.



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, en parlant de cette famille dans son *Pourpris historique*, f^{os} 223 et suiv., à propos de l'alliance de Jean de Sales avec Jeanne de Berchat, fille d'une Bellegarde, dit : « je puis donc faire » icy parade... de l'alliance de Bellegarde. Cette maison a été très » nombreuse. Son origine ét au village de Misiez, dans la paroisse de Myou- » cier en Faucigny ou dans les vitres de l'église Saint-Gervais on en voit » les armoiries avec l'alliance de Langin. La noblesse des Bellegarde ét » de temps immémorial... etc. » Il est certain que cette maison figure à juste titre parmi les plus anciennes du Faucigny. Elle a fourni des branches

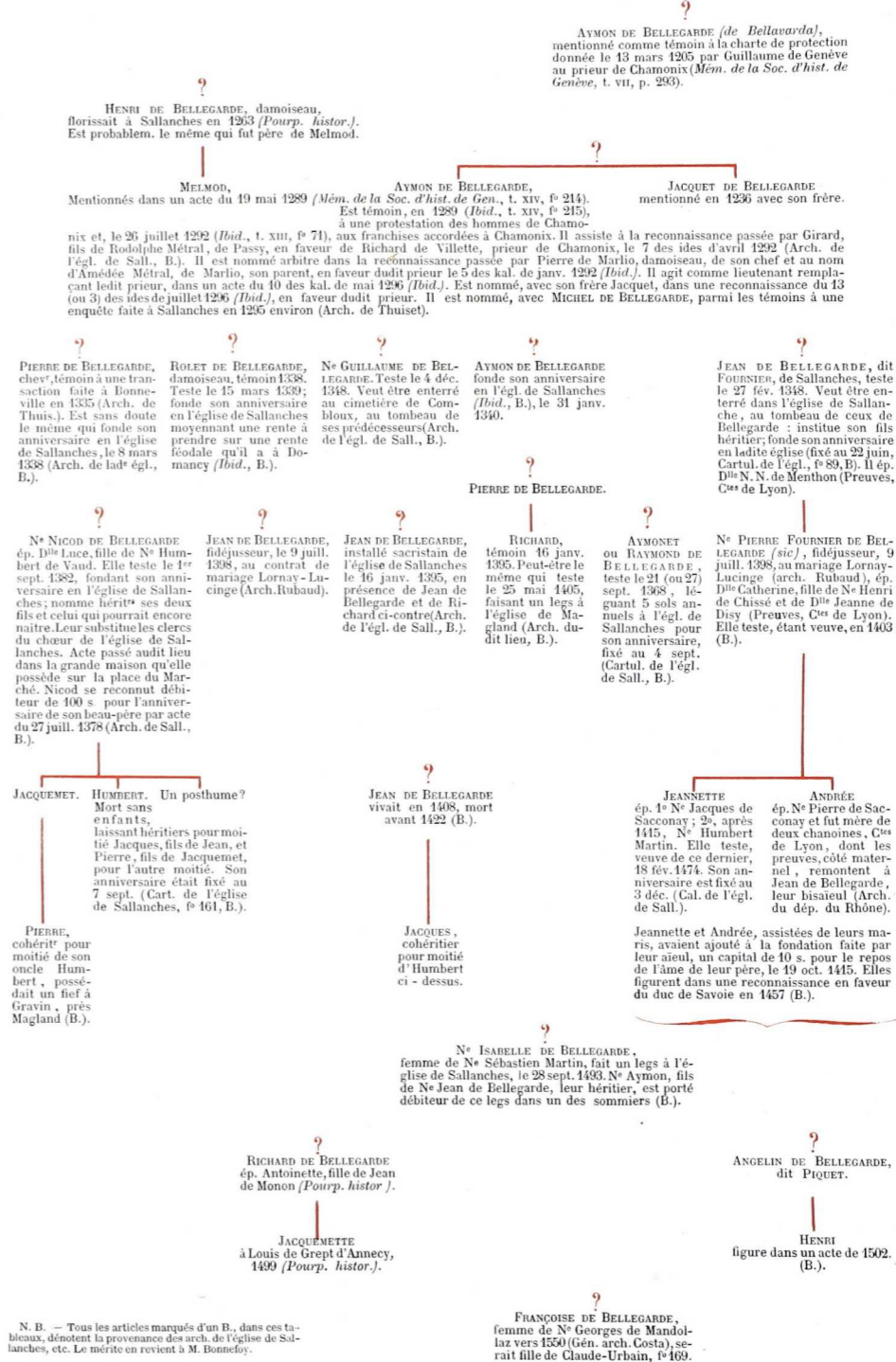
nombreuses, parmi lesquelles, celles qui possédaient en Chablais surtout et en Genevois des seigneuries importantes, ont le plus marqué. Une des résidences les plus anciennes des Bellegarde, si ce n'est la plus ancienne — car l'affirmation du *Pourpris* me paraît hasardée — est le lieu dit de Bellegarde, avec une maison-forte, au-dessus de Magland, sur la rive droite de l'Arve, ou bien encore la ville de Sallanches.

Il ne faut pas confondre cette famille avec les NOYEL ou NOEL, plus connus sous le nom de Bellegarde, originaires des environs de Chambéry, lesquels, quoique beaucoup moins anciens, ont acquis une notoriété bien plus considérable. Voyez NOYEL DE BELLEGARDE.

La généalogie des Bellegarde de Faucigny est très difficile à débrouiller. Les innombrables documents qu'il faudrait, pour la dresser d'une manière complète depuis le XIII^e siècle, sont détruits en grande partie ou ne sont pas arrivés jusqu'à moi. On trouve des fragments de leur filiation dans quelques archives : mais je n'ai pu en coordonner — d'une manière positive — qu'une faible partie, surtout depuis le XV^e siècle, même avec le secours des précieuses indications trouvées aux archives de l'église de Sallanches et communiquées par M. Bonnefoy, aussi obligeant que zélé archéologue.

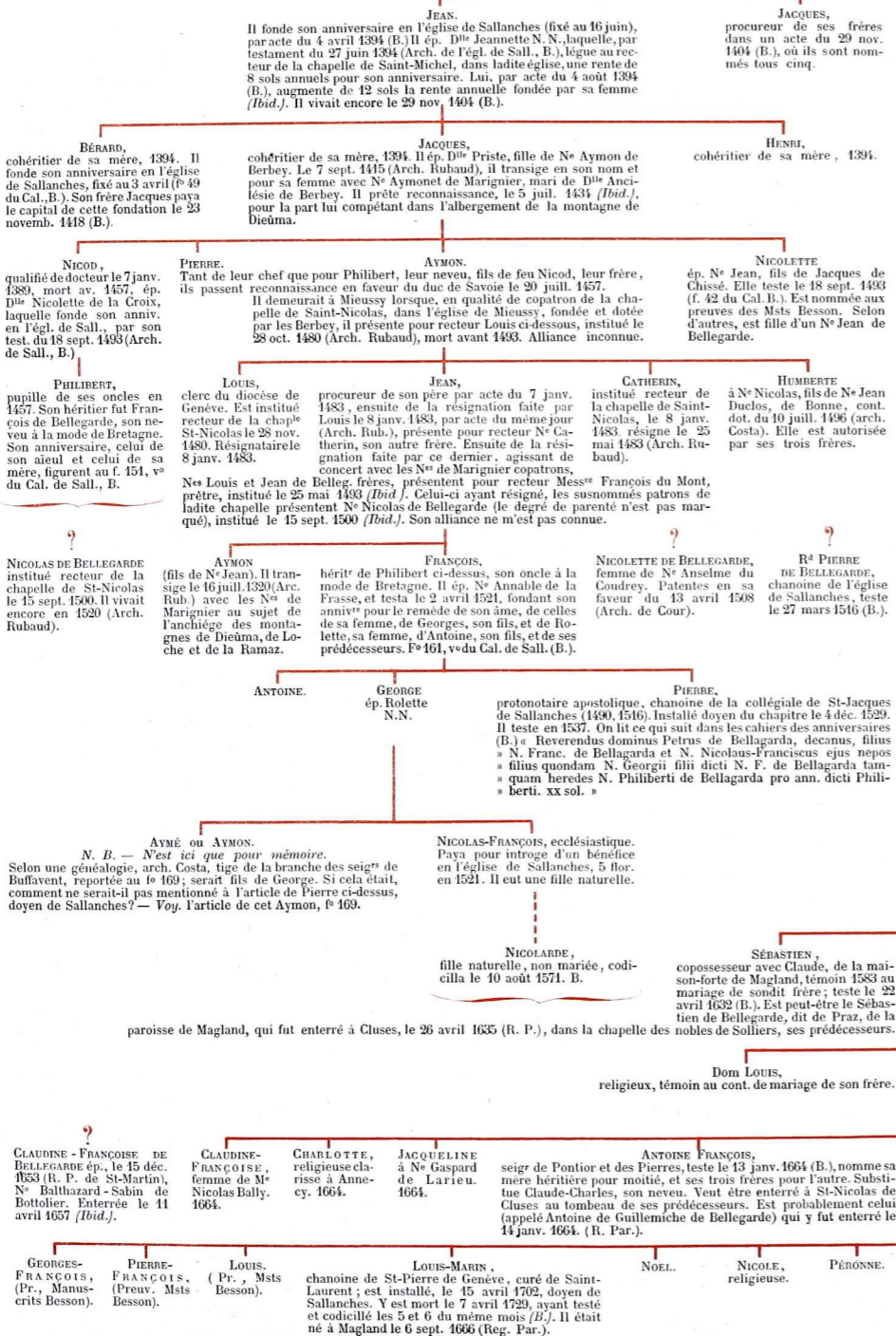
Cette famille s'est éteinte vers le commencement du XVIII^e siècle : des branches, venues de bâtards de cette maison, continuent encore à Fillinge et à Mieussy, tombées en décadence de noblesse.

[Suivent les tableaux généalogiques.]

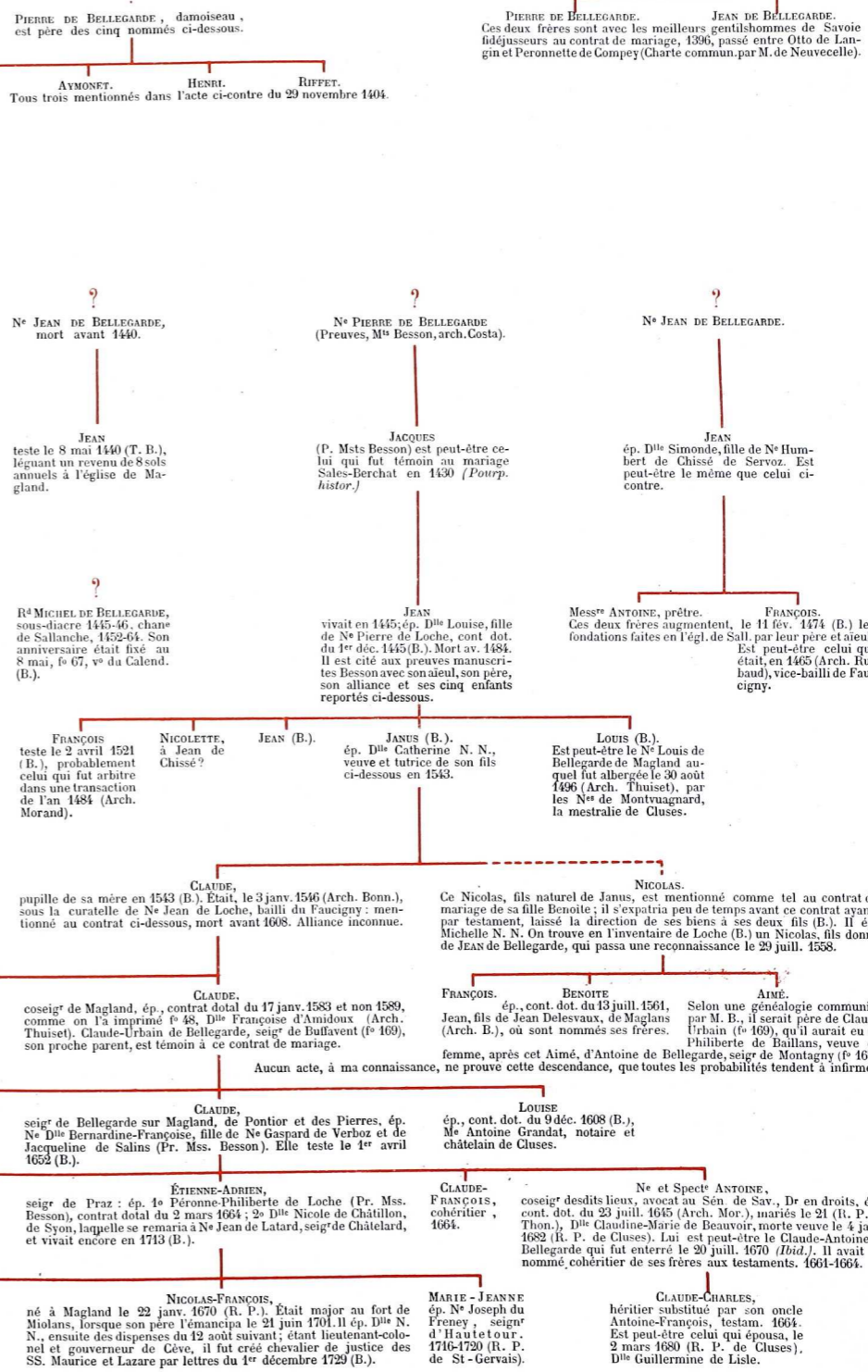


JACQUET DE BELLEGARDE, alias de Prato. Il fait, le 25 juin 1367 (B.), donation à l'église de Magland de la dime de Cholay.

MERMET, mentionnés dans un acte de vente du 13 mai 1370 (Arch. Costa). Ils louent et ratifient la donation ci-dessus faite par leur père, le 12 juin 1378 (B. Extrait des arch. de la commune de Magland).



N. B. — Je n'ai pu suivre plus loin la filiation.



N. B. — Je n'ai pu suivre plus loin la filiation.

9
CLAUDE DE BELLEGARDE, dit PIQUET.

CLAUDE DE BELLEGARDE, dit PIQUET, est fort probablement le Claude de Bellegarde, dit Piquet, qui fut caution du mariage de N^e Nicod de Montfort et D^{ne} Claudine de Quintal, le 9 juin 1435 (Poupr. hist.). Au f^o 428 du Cal. de l'église de Sall. (B.), il est dit fils de N^e Claude de Bellegarde, dit Piquet. Mort avant 1442. Son anniversaire était fixé au 14 août (f^o 118, v^o du Cal. de l'église de Sall.). Suivant une généalogie, aux Arch. Costa, il ép., le 2 novembre 1430, Nicolette, fille de N^e Humbert des Portes ou mieux de la Porte, laquelle se remaria avec N^e Jean de Monthoux, seigr de Montagny, et testa le 25 octobre 1465.

(DISONCHE.)

JACQUES DE BELLEGARDE, seigr de Disonche, dit PIQUET. Il fut caution à Genève, le 10 nov. 1446, au mariage de N^e François de Montfort et D^{ne} Françoise d'Arenthon (Poupr. hist.). Il fut enterré le 12 déc. 1497 ; avait légué, par acte du 19 mars 1465, un revenu de 30 sols pour son anniversaire fixé au 22 déc. (f^o 178, v^o du Cal. de l'église de Sall.). Il ép. Mermette, fille de N^e Louis de Menton, seigr de Disonche, laquelle apporta cette seigneurie aux Bellegarde. Elle teste, étant veuve, le 10 août 1503 (Arch. Costa). Jacques et son frère Angelon, étaient, le 20 janv. 1442 (Arch. du chap. de Sall.), pupilles d'Aymar des Clefs, veuve de N^e Humbert de la Porte; laquelle mourut en 1443 (f^o 150 du Cal. de l'égl. de Sall.).

GUILLAUME, mentionné avec ses frères Nicolas et François, tous trois fils d'un N^e Jacques de Bellegarde, dit Piquet, comme fidéjusseur pour le paiement des fondations faites par R^e Jean Brossy, par acte du 24 mai 1406 (Sommier des rentes de l'égl. de Sall.) (B.).

NICOLAS-GUILAUME-FRANÇOIS, seigneur dudit lieu. Je le trouve appelé, chacun de ces noms, unis ou séparément. C'est celui que le Poupr. histor. nomme Antoine. Il ép. D^{ne} Mye ou Aimée (Nicoline, selon le Poupr. hist.), fille de N^e et P^e Jean du Fresnoy, seigr de Chuyt. Alexandre du Fresnoy, son beau-frère, dans son testament du 5 avril 1545 (Arch. Foras), le nomme Nicolas-Guillaume et légue ses maisons-fortes de Bougé et du Fresnoy à ses neveux Jean-Louis et Antoine de Bellegarde.

FRANÇOIS, mentionné avec ses frères dans l'art. de Guillaume; fidéjusseur avec Nicolas pour l'anniversaire de leur père (B.). Il est encore mentionné avec son frère Nicolas comme fidéjusseur pour l'anniversaire de N^e Claude de Servaz (fiôle ou Somm. des rentes de l'égl. de Sall. (B.)). C'est peut-être Servon qu'il faut lire.

JEAN-LOUIS, seigr de Disonche et de Bougé, testé le 26 mai 1508 en faveur de Nicolas, son neveu (Arch. Costa). Le 21 fév. 1563 (Arch. Rubaud), François de Menton-Lornay prête hommage au duc de Sav. pour les fiefs et personne dudit Jean-Louis.

GEORGINE.

ANTOINE I^{er}, coseigr de Disonche et de Fresnoy. Il ép., 1^{er}, le 13 fév. 1523 (Arch. Costa). Jeanne, fille de Petremaud de Menton-Lornay, seigr de Soyrie; 2^e Michelle de Vidonne de Noverly. Il aurait festé le 18 août 1556, selon une généalogie (Arch. Costa). Est nommé, en 1550, un des exécuteurs testamentaires de son cousin le doyen Angelon de Bellegarde ci-contre.

PIERRETTE, FRANÇOIS, MARGUERITE. (Poupr. hist.).

à CLAUDINE, N^e Pierre Vagnier, P. Allemagne.

MARTINE, à N^e Jean d'Échallon, seigr de Donis, le 27 mai 1554.

NICOLAS (2^{me} lit), seigr de Disonche, ép. N^e Louise, fille de N^e Antoine de Cusmens et de D^{ne} Marie de Challes; il fut héritier universel de son père et de son oncle. Selon Guichenon (Pr. et Dag., art. Loriot), Louise de Cusmens était veuve de Pierre de Caluso, seigr de Fenis en Piémont, qu'elle avait ép. le 23 juil. 1545. Selon une vieille généalogie (Arch. Morand), ce serait une autre Louise de Cusm., qui aurait ép. ce Bellegarde; selon une autre généalogie extraite des man^{usc} de Guichenon, elle aurait été aussi mariée à Georges, seigr de Langin et de Veigy. Elle était veuve Bellegarde en 1592.

MARIE MIGARD, veuve en 1559 (Arch. de Sal-lanc.).

JACQUEMINE (1^{re} lit), aura 1,200 florins.

FRANÇOIS.

ANTOINE II, seigr de Disonche, de Miribel et de Bougé, ép. N^e Guillemine de Loche, veuve de N^e Jean Solliard, seigr de Miribel, le 26 oct. 1584. Il était, en 1592 (Titres Bonnefoy), tuteur de Claudine Solliard, sa belle-fille, et oncle maternel de D^{ne} Françoise, fille de Mons^{se} Jean Suchet (Voir SUCHET). Guillemine teste le 13 fév. 1613. Suivant une généalogie pour procédures aux archives Morand, c'est lui et non son fils qui aurait ép. (en 2^{me} noces) Etienne Monet. Je n'ai pas la preuve de ce fait.

AYMONET. D^{ne} NICOLARDE DE BELLEGARDE, femme de Simon de Langin, seigr des Verrières et de Bardenuche. Le 15 août 1581 (Arch. Thuis.) il passe une quittance en fav. de Mons^{se} Jean Suchet, juge mage de Chablais, et de D^{ne} Françoise-Philiberte de Langin, mariés; celle-ci nièce dudit Simon.

JEANNE-ÉTIENNE alias JACQUELINE. ép. N^e Geoffroy Gnod, cont. dot. du 23 nov. 1610, morte, av. 1639.

CLAUDE-BALTHAZARD, seigr de Disonche et Bougé, ép., contrat dotal du 18 sep. 1617 (Arch. Morand), D^{ne} Jeanne-Marie, fille de N^e et P^e Mess^{se} Guillaume de Boisset, seigr d'Espercy, en la terre de St-Claude, au comté de Bourgogne, et de D^{ne} Jeanne-Gabriele de Beauport. Par ce contrat, Antoine constitua à son fils Claude Balthazard, les terres de Disonche et Bougé, sauf l'usufruit et les biens de Guillemine de Loche, sa mère. Lui, mort avant 1631 (24 nov.), enterré dans l'église paroissiale de Ville, dans le tombeau commun aux Menton-Lornay et aux Bellegarde (Arch. Thuiset). Elle cède une part des biens de Miribel au chapitre de Sallanches, le 17 mars 1639 (Titres Bonnefoy).

FRANÇOISE-CÉSARINE aurait épousé, le 12 avril 1611, N^e Charles Domeni, et eût des droits à ses neveux.

AIMÉE-JACQUELINE ép. 1^{er}, cont. dot. du 11 janv. 1650 (Arch. Mor.). Claude-Louis de Vidonne de Chaumont, etc.; 2^e, cont. dot. du 20 janv. 1658 (Ibid.). Alexandre Gaspard de Regard, B^{on} de Vars. Elle fut légat^{re} de son frère Antoine - Gabriel, 1634.

PROSPÈRE, légatire de son frère Antoine-Gabriel en 1634. Selon une généalogie (Arch. Costa), aurait ép., le 11 nov. 1617, César de Perron des comtes de Saint-Martin.

ANTOINE-GABRIEL, seigr de Disonche, Bougé et Miribel, cont. dot. au Sé. ép. D^{ne} Pétronille Viollat, veuve de N^e Claude du Coudray. Il teste le 6 avril 1634 (Minute Moret, Arch. Thuiset), voulant prendre l'habit chez les clercs de St-Paul de Thonon. Laisse l'usufruit de ses biens à sa mère et nomme héritiers universels ses frères Philibert-Alexandre et Alexandre-Philibert, etc. Sa femme se fit religieuse (V. VIOLLAT). Mais lui n'a pas dû entrer dans les ordres. Selon Capré, f^o 298, il fut nommé, le 20 déc. 1647, cons^{erv} d'Etat et avocat patrimonial à la Chambre des Comptes, avant d'être sénateur.

PHILIBERT-ALEXANDRE, seigr de la maison-forte de Miribel, puis de Disonche, etc., ép. D^{ne} Jeanne-Philiberte Crochet. Il teste le 24 fév. 1658 (Arch. Mor.). Veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, à N.-D. d'Annecy; fait un legs à sa femme; nomme héritière universelle sa sœur Aimée Jacqueline; lui substitue les enfants qu'elle aura d'Alexandre Gaspard, seigr de Vars, à charge de nom et d'armes; à leur défaut, un des mâles de son 1^{er} lit (Vidonne). Sa veuve se remaria avec Jean-Baptiste de Regard, fils d'Alexandre Gaspard ci-dessus, et lui apporta la seigr^e de Disonche.

9

PIERRE DE BELLEGARDE, dit PIQUET, était, av. 1625, marié à Aymonette, fille de Jean de Chissé (f^o 1, rôle de 1625, B.). Peut-être le même qui reconnut, en 1388, des biens en faveur de l'archevêché de Tarentaise (Poupr. hist.).

JACQUELINE.

ANGELIN ou ANGELON DE BELLEGARDE, ép. Guillemine, fille de N^e Jean de Monthoux (Voir MONTBOUX), et devint ainsi seigr de Montagny. Ils sont investis du fief de Montagny le 14 février 1492 (Arch. Leusse). Il mourut avant 1498. Il avait été, avec son frère Jacques, pupille d'Aymon des Clefs en 1442.

(MONTAGNY.)

BERNARD, CLAUDE, JEAN, PIERRE, GUILLAUME. (les Pr. m^{usc} de Bes- son donnent les deux noms), mort av. 1550. Il ép. Philiberte de Baillans (Pr. Besson, arch. Costa) (gén. de la maison de Loche, à M. Bonnefoy).

LOUIS, seigr de Montagny, const. de S. A., chambellan, nommé par patentes du 7 novembre 1516 (Arch. de Cour), gouverneur du comté de Nice. Mort avant 1524. Il ép. D^{ne} Jeanne, fille de N^e Jean de Fert et de Marguerite de Livron. Elle fonda son anniversaire dans l'église de Sallanches par acte du 20 novembre 1528 (Titres Bonnefoy), et mourut l'année suivante.

GUILLERMINÉ à N^e Jean de Montfort: an 1477, selon le Poupr. hist.

ANTOINE ou AMABLE (les Pr. m^{usc} de Bes- son donnent les deux noms), mort av. 1550. Il ép. Philiberte de Baillans (Pr. Besson, arch. Costa) (gén. de la maison de Loche, à M. Bonnefoy).

CHARLOTTE, hérit^{re} d'Angelon, leur frère, ép. Guillaume ou Agathe, de Menton à Charles- de Dingy le François de Malte GREL, Jacques de Cornillon, chev^{er} de Vaux, le 18 sept. 1571. Son père lui légua, outre 300 flor., la maison qu'il acquise des Pontverre à Annecy.

AGNETTE, hérit^{re} d'Angelon, leur frère, ép. Charles de Loche, seigr de Pormonex. De ce mariage ne naquit aucune fille qui épousa en deuxième nocces Antoine de Bellegarde, seigr de Disonche ci-contre.

MADELEINE, p^r la mort de ses biens, cont. dot. du 26 juil. 1544 (Preuv. de François de Loche, seigr de Cornillon, chev^{er} de Vaux, le 18 sept. 1571. Son père lui légua, outre 300 flor., la maison qu'il acquise des Pontverre à Annecy).

CLAUDE, seigr de Montagny, chev^{er} au Sénat, nommé par patentes du 4^{er} mars 1563 (Arch. du Sén. de Sav. (1), lieu^x général au gouvern^{ement} du duché de Sav. Il ép. D^{ne} Charlotte de St-Jeoire. Transige avec son frère Angelon pour le partage de leurs biens, le 23 mars 1550 (Arch. Mor.). Il teste le 1^{er} juin 1566 (Arch. du Sén. de Sav.) outre ce qui ci-dessous, il fait un legs à N^e Gaspard de Lutrier, son neveu.

ANGELON, protonotr^e apost^{olique}, ch^{ev} et doyen de N.-D. de la Léa d'Annecy. Il teste le 14 janv. 1550 (Arch. Mor.). Il veut que ses héritiers fassent une chapelle dans l'église de Montagny, près de la sépulture de D^{ne} GeorGINE de Fert, sa tante. En vertu de la transact. du 23 mars 1550 avec Claude, son frère, il eut la maison et seigneurie de Montagny.

ANNABLE, femme de N^e Claude Urbain de Bellegarde, seigr de Bultavent (Pr. mst Besson).

JEANNE, femme de N^e et P^e Jean de Loche, bailli de Faucigny, coseigr de Servoz (Ibid.).

FRANÇOISE, femme de N^e Charles de Loche, seigr de Pormonex. De ce mariage ne naquit aucune fille qui épousa en deuxième nocces Antoine de Bellegarde, seigr de Disonche ci-contre.

ÉTIENNETTE, à N^e Henri de la Fléchère, seigr du Val, le 18 sept. 1571. Son père lui légua, outre 300 flor., la maison qu'il acquise des Pontverre à Annecy.

FRANÇOISE l'aînée, femme de N^e Charles Vidonne, seigr de Charmaisy, etc. Son père lui légua sa maison de Sallanches.

CLAUDINE, D^{ne} de Montagny, hérit^{re} univ. de son père, ép. 1^{er} Charles Maillard, c^{hef} de Tournon, gouvern^{ement} de Sav., chev^{er} de l'O., etc., av. 1579. Veuve de lui av. 1585; — 2^e Charles de la Forêt, l^{on} de la Bâtie d'Albanais. Son fils du premier lit, Emmanuel Maillard, était substitué au test. de Claude, 1566.

FRANÇOISE la cadette, ép. N^e Jérôme de Lambert de Lornay, etc. Son père lui légua 7,500 flor. pour les droits paternels et pour ceux de Charlotte de St-Jeoire, sa mère. Elle teste, le 16 déc. 1611 (Arch. Thuiset), instituant héritiers les seigr^s de Charmaisy et les la Fléchère.

ANTOINETTE, fille naturelle dotée à 500 florins.

(1) Selon M. Burner (Hist. du Sén. de Sav.), il s'appela Charles et fut nommé chevalier au Sénat le 10 décembre 1559. Voyez pour les attributions de cette charge de chevalier au Sénat, très peu communes, un document que je publie au folio 170. Il est précisément de l'époque où Claude de Bellegarde était chevalier au Sénat et me semble excellent à être conservé.

LOUISE-AIMÉE.

ANTOINE III, de Disonche, ép. D^{ne} Étienne, fille de N^e Charles Monet, de Bonneville, veuve 1^{re} de N^e François Mermillod et 2^e de N^e Gaspard de Lisle, de Cluses, le 20 oct. 1629 (Arch. Costa), mort avant 1631. C'est d'après une généalogie existante aux archives Costa que cet Antoine III serait fils d'Antoine II. Je ne me prononce ni pour ni contre; il est seulement positif que d'Étienne Monet sont nées les trois filles ci-dessous.

N^e CLAUDE DE BELLEGARDE, dit de CORBIÈRE ou DE LA CORBIÈRE. Son père, par acte du 15 septembre 1617, lui donne le grangeage de Toron, situé à Fillinges (B.). Il est légué à Thonon au testam. de N^e Antoine Gabriel de Bellegarde (son neveu), en 1634. Dans cet acte (Arch. Thuiset), il est appelé N^e Claude de Bellegarde, seigr de la Corbière. Il ép. Péronne Morel et mourut le 20 mars 1656. (R. P. de Fillinge. Voyez au f^o 170).

FRANÇOISE-LOUISE, légatire au testam^{ent} 1634 et 1658, ép., cont. dot. du 23 fév. 1642 (Arch. Costa), N^e Janus de Vincent, seigr de Fesigny.

ALEXANDRE-PHILIBERT, mort en Piémont, sans lignée, faisant ou laissant héritier N^e Philibert-Alexandre, son frère.

JACQUELINE, née le 15 fév. 1622 (Reg. P. de Sallanc.). Se fit religieuse et céda ses droits à sa sœur Françoise (Général. pour procé- dures, Arch. Morand).

PÉTRONILLE, née le 29 janv. 1623 (Reg. P. de Sallanc.). Est peut-être celle qui fut femme de N^e Claude Richard, seigr d'Aimavigne, juge mage de Faucigny, 1633. Morte le 11 fév. 1679 (Ibid.). V. RICHARD DE BELLEGARDE.

FRANÇOISE, née le 15 janv. 1626 (Reg. P. de Sall.). Est peut-être celle de N^e Claude Richard, seigr d'Aimavigne, juge mage de Faucigny, 1633. Morte le 11 fév. 1679 (Ibid.). V. RICHARD DE BELLEGARDE.

N^e ANTOINE. Le 23 septembre 1657, Philibert de Bellegarde, seigr de Disonche, leur cousin germain, ci-contre, confirme en faveur desdits N^s Antoine et Claude Balthazard, fils légitimes de feu N^e Claude de Bellegarde, dit de la Corbière, son oncle, les legs fait par N^e Antoine de Bellegarde, aïeul dudit Philibert, audit Claude qu'il a reconnu, en plusieurs occasions et dès sa naissance, pour son fils naturel. (Acte conservé chez les Bellegarde de Fillinges, B.). Il était né le 22 novembre 1627; ép. D^{ne} Il était né le 3 juin Jeanne-Jacqueline de Croyson et mourut le 28 décembre 1688 (R. P. de Fillinge) (2). Il eut de son mariage, notamment :

N^e CLAUDE-BALTHAZARD, seigr de Disonche, leur cousin germain, ci-contre, confirme en faveur desdits N^s Antoine et Claude Balthazard, fils légitimes de feu N^e Claude de Bellegarde, dit de la Corbière, son oncle, les legs fait par N^e Antoine de Bellegarde, aïeul dudit Philibert, audit Claude qu'il a reconnu, en plusieurs occasions et dès sa naissance, pour son fils naturel. (Acte conservé chez les Bellegarde de Fillinges, B.). Il était né le 22 novembre 1627; ép. D^{ne} Il était né le 3 juin Jeanne-Jacqueline de Croyson et mourut le 28 décembre 1688 (R. P. de Fillinge) (2). Il eut de son mariage, notamment :

BALTHAZARD, né le 31 août 1656 (R. P. de Fillinge).

BERNARD-JOSEPH, né le 8 sept. 1661 (Reg. Par. de Fillinge.), ép. Charlotte-Françoise David. Il est compris dans un rôle de capitation pour la noblesse de Savoie, du 24 mars 1695 (Original conservé dans la famille Bellegarde).

FRANÇOIS est allé habiter à Chavanne. Il ép. Antoinette, fille de Benoît de Rossillon. — On suppose que sa descendance est celle qui continue à Miaussy. — V. pour tant au bas du folio 169.

(2) M. l'abbé Ducretet, ancien vicarien à Fillinge, a extrait des registres paroissiaux dudit lieu l'arbre complet de cette branche, qu'il m'a fait communiquer.

ALEXANDRE-MARIE, né le 30 mai 1692 (R. P. de Fillinge). En supposant qu'il ait encore fait profession de noblesse (Voir les preuves 1723, f^o 170), il n'a pas fait mention dans ces preuves de ses deux fils Joseph, né en 1720, et Jean-François, né en 1722. Le second est le grand-père de Claude-Marie-Léonard de Bellegarde, chef actuel de cette branche, né en 1799, qui, de ses deux mariages, a cinq fils et six filles, tous nés à Fillinges.

JOSEPH, né le 29 janv. 1701 (Reg. Par.).

TABLEAU IV.

JACQUES DE BELLEGARDE, bourgeois et conseiller de la ville de Thonon (1467, arch. de Nernier). Il ép. D^{ne} Améée, fille de N^o Guillaume Servon, morte av. 1499 (Ibid.) (1).

FRANÇOIS DE BELLEGARDE, de Thonon. Il prête reconnaissance au duc de Savoie, à cause du château de Thonon le 31 janvier 1497 (Grosse Brunet A, p 354), et se dit fils de N^o Jacques. Il fait un achat en 1511, et un albergement en 1499 (Arch. Nernier). Dans la transaction ténorisée ci-dessous, du 2 mars 1580, il est dit qu'il testa le 27 août 1565. Il ép. D^{ne} Jeanne, fille de N^o Guichard du Flon, au nom de laquelle il reconnait tenir des biens à Evian, en faveur du duc de Savoie, le 9 nov. 1489 (Arch. Thuiset), qui furent reconnus plus tard par ses trois fils Claude, Aymé et Simon, en 1524.

GUILLAUME. Il prête hommage, le 20 mars 1500 (Arch. de Cour), en son nom et au nom de François, son frère, et de Jeanne du Flon (de Flumine), femme de François, pour leurs fiefs de Faucigny, Genevois et Chablais.

JEAN, coseigr desdits lieux, ép. 1^o D^{ne} Marie, fille de Mess^{rs} Antoine de Lovain, chev^r, seigr de Rognac, contrat dotal du 28 août 1558 (Arch. de Thuiset). Quittance dotale du 15 mai 1562 (Ibid.). Elle teste le 30 juillet 1576 (Ibid.) en instituant ses quatre filles héritières universelles; 2^o, contrat dotal du 19 mars 1578 (Ibid.), N^o D^{ne} Anne de Grolée, veuve de M^{re} Guy de Genève, seigr de la Bâtie, Vuiliens, etc. Elle transige le 2 mars 1580, avec son beau-frère Pierre. Get acte est passé dans la maison de son feu mari, à Thonon, rue Chancot.

JEANNE, fille aînée. Sa mère lui lègue la moitié de ses bagues et joyaux et 800 liv. tournoises. Valois. Selon une généalogie manuscrite aux arch. Morand, Jean ci-dessus aurait eu trois filles, toutes trois appelées Marie, dont une épousa le seigr de Gribaldy de Farges, une autre N^o Pierre Ducrest, morte av. 1583, et la troisième N^o Anselme de Dons.

JEANNE, née à Sallanches le 26 juill. 1607 (R.P.), ép. 1^o N^o Jean-Charles de la Rivoire de Chamoni, cont. dot. du 18 août 1624 (Tit. Bonnet); 2^o cont. dot. du 18 juill. 1632 (Ibid. et arch. Costa), N^o et P^o Scipion de Seyssel de Compois de la branche des Sothomod. Elle teste à Lucinge le 16 mai 1650 (Ibid.), nommant héritiers les enfants de Scipion, nés de son second mariage avec D^{ne} Jacqueline Jaillet, auxquels elle transmit ainsi le château et seigneurie de Buffavent, en Chablais.

(1) Les Bellegarde possédaient à Thonon en tout ou du moins en grande partie: 1^o les bâtiments et maisons appartenant maintenant à M. Beaurain, et 2^o l'ancienne Maison de Ville de Thonon sur l'emplacement de laquelle a été rebâti l'Hôtel-de-Ville actuel. Ils vendirent leur maison à la commune vers 1535; mais il y eut de longs procès à ce sujet. Par transaction du 15 février 1574 (Arch. Foras), Jean de Bellegarde (fils de Claude) renonça à toutes prétentions sur cette « grande maison » lui venant des droits de N^o Simon de Bellegarde, son oncle. La communauté de Thonon, en échange, renonça à l'opposition qu'elle faisait à cause des droits de missellerie, à l'inféodation de St-Disille, en jurid. h. m. et b. que Jean de Bellegarde avait obtenue de S. A. par patentes du 16 octobre 1571; elle abandonna la propriété litigieuse des terrains vagues et illages dans le lit de la Dranse abornant la propriété de Saint-Disille, mais elle se réservait le droit de pâturage sur une partie de ces illages, et surtout elle spécifiait que ledit seigneur de St-Disille maintiendrait un chemin à charriots le long de sa propriété, entre St-Disille et la rive du lac; à l'item devra ledit seigneur, à perpétuelle, lui et les siens, maintenir sur ses terres et possessions, le chemin public nécessaire pour aller, venir, passer et repasser à chereis et autrement, de la largeur de douze pieds d'homme, tendant et menant au port dez Concise, Vongier et Tullier et d'ailleurs, et dez ledit port auxdits villages et ailleurs. Jean de Bellegarde étant mort, et son frère Pierre lui ayant succédé et obtenu de S. A. une nouvelle inféodation de Saint-Disille et du village de Vongy par patentes du 6 octobre 1581, il y eut une nouvelle transaction entre lui et les N^o Syndics de Thonon, le 15 mars 1582 (Arch. Foras), ratifiant la précédente dans tout son contenu répété mot à mot, notamment pour le chemin indiqué ci-dessus. Malgré les termes si clairs de ces actes, un récent arrêt de la Cour d'appel de Chambéry vient, après trois cents ans d'usage, de priver les habitants des trois hameaux de Vongy, Tully et Concise, de ce chemin public, qui est attribué aux propriétaires de Saint-Disille.

TABLEAU V.

N^o et P^o AYMON DE BELLEGARDE, coseigr de Mieussy, seigr de Buffavent.

Il croit être dans le vrai, sans l'affirmer pourtant, en disant que cet Aymon est le même que celui porté ci-contre au f 168, frère de Claude, seigr de Foncenex. Comme ce Claude, il fut nommé un des exécuteurs testamentaires du doyen d'Ancey, Angelon de Bellegarde de Montagny, son cousin. Il se trouverait également au même degré qu'Antoine I de Bellegarde de Disonce, son cousin, aussi nommé exécuteur testamentaire du doyen. Il ép. D^{ne} Antoinette fille de N^o et P^o Guignes de Langin, seigr de Buffavent, laquelle lui apporta cette seigneurie. Dans les vitres de l'Eglise de St-Gervais on voyait les armoiries de Bellegarde avec l'alliance de Langin (Poupp. hist.). Elle était morte avant 1531, et lui, avant le 8 juin 1536. Il est mentionné dans les preuves manuscrites Besson (Arch. Costa) avec sa descendance, mais non avec son ascendance, ce qui aurait tranché la difficulté. Jusqu'à preuve de dernière évidence, je n'admettrai pas que cet Aymon puisse être l'AIMÉ du f 165, fils d'un bâtard, qui devait, d'ailleurs, être plus jeune d'une trentaine d'années que cet AYMON.

N^o et P^o FRANÇOIS, seigr de Pesrin, coseigr de Mieussy. Il ép. Françoise de la Frasse, fille de N^o et P^o Charles-François, seigr de Mons, et de D^{ne} Agathe de Bellegarde (Voir f 167). Cette Françoise, veuve Bellegarde, ép., cont. dot. du 29 oct. 1571 (Arch. de Loex), N^o Antoine de Métal, seigr de Leschaux et de Vanzy. Elle teste le 10 avril 1585 (Arch. Costa). En 1571, Claude Urbain figure à ce contrat comme héritier universel de son feu frère François. Selon les preuves manuscrites Besson, il aurait ép. D^{ne} Françoise de Riddes, d'où serait venue Françoise-Bernardine de Bellegarde ci-dessous.

MICHELLE, femme de N^o Pierre de Chissé, seigr des Forêts. Elle obtint, en 1579, copie du cont. de mar. en secondes noces de sa mère, énoncé ci-dessus.

ANTOINETTE, ép., cont. dot. du 12 fév. 1635 (Besson), N^o et P^o Jacques de la Fléchère, seigr de Beaugard, auquel elle apporta la maison de Bellegarde sur Sallanches. Elle mourut le 2 mai 1700, âgée de 86 ans (Reg. Par.).

C'est peut-être d'un de ces deux bâtards que descendent les Bellegarde existant encore à Mieussy.

COPIE DE LA LETTRE MISSIVE ESCRIPTE PAR S. A. R. AU SÉNAT (DE SAVOIE), CONCERNANT L'ESTAT DE CHEVALLIER, LE 19 NOVEMBRE 1563.

Le duc de Savoie : — Tres chers, bien ameds et feaux cons^{rs}. Avant que me surviene plus grandes affaires. . . . je desirerois d'avoir un advis et opinion en ce que concerne la charge et office du grand chevallier pour entendre en quoy il conciste et quelle est l'autorite que luy appartient. Par ainsy vous me feres service tres agreable de des-rober un peu de temps a vos autres occupations pour attendre tant seulement a nous escrire bien particulièrement vostre advis et n'y fallies doncques et nostre seigneur vous aye en sa s^{te} et digne garde. De Nice le dix-neuf novembre mil cinq cents soixante trois.

Copie des 13, 14, 15, 16, 17, 22 et 23 des articles et memoires concernant ce qu'est proprement de la charge et dignité du chevallier envoye a S. A.

Il doit estre en outre aspre deffenseur des loix, statuts et ordonnances du Prince auxquelles il ne doit permettre de son consentement estre desroge au proffict et faveur de quelques particuliers sinon que ce soit pour quelques très urgentes causes. Car tout ainsy que quant la cause de derogation est raisonnable il est repute a prudence au chevallier de l'avoir permise aussy quand laditte cause n'est fondée en raison il est tourne a son grand deshonneur et moquerie.

Pareillement il doit estroitement observer que nulles lettres se passent qui retardent le cours de la justice comme lettres d'Estat. . . . ny autres semblables lesquelles donnent plus d'occasion au peuple de se plaindre et font (mes)estimer le chevallier auquel costumierement on en donne toute la coulpe peu vigilant et dilligent au fait de sa charge.

Quant aux propositions d'erreur qui sont presentees au prince contre les arrêts des senats elles doivent estre remises au chancelier lequel icelles deument et dilligemment visites (*sic*) doit avec l'avis des referendaires les reietter si elles n'ont apparence de raison n'ont recevoir si elles sont recepvables et les renvoyer aux senats pour cognoistre des revisions suivant les esdits du Prince.

Ne doit permettre le chevallier aucune evocation de cause de province et autre ny permettre que les causes de Savoie se traitent en Piedmont ny celles de Piedmont en Savoie pour estre chose de trop grand preindice aux subiects et contre l'expresse disposition des anciens statuts du duc Phillibert fais en l'an 1503 au chapitre *ne causarum*.

Toutes requestes presentes (*sic*) au prince concernant fait de justice sur lesquelles les juges ordinaires ou les senats peuvent et doivent pourvoir pour le deub de leur charge et office, doivent. . . . estre reiettes (*sic*), par le chevallier et renvoyes aux juges auxquels la cognoissance appartient sans en fascher le prince et permettre qu'elle soient rapportes (*sic*) au conseil.

Nulles loy, statut, reglement ou ordonnance nouvelle doit estre passes (*sic*) sans grande et meure desliberation soit pour fait d'estat ou de justice et a ceste cause y doit avoir le chevallier singulierement esgard comme estant du principal fait de sa charge et dont despent le plus de son honneur; car s'il advient qu'en telle desliberation y aie matiere de faire plaindre les subiects l'on en donne toute la coulpe au chevallier (*) qui les a expedie lequel l'on (mau?)dit lorsque par mallice ou ignorance n'a fait entendre au prince le preindice de toutes nouvelletes. — Comme si c'est chose utile et profitable soit au prince et a son peuple, le principal honneur en est attribue au chevallier (*) et pour ce quand telles choses sont mises en desliberation au conseil, il doit avancer toutes les difficultes que luy sembleront considerable (*sic*) au fait propose et tascher de faire differer la conclusion jusques il aye eu l'avis sur ce subiect de ceux qu'il estimera luy en pouvoir donner bonne raison, soit de ceux qui suivent la cour ou d'autres qui sont de residence aux provinces suiettes a son maistre, attendu qu'il n'y a chose plus indigne d'un prince et de ceux qui s'enspesche (*sic*) de ces principaux affaires que quant les ordonnances par luy faites en son conseil d'estat sont apres la publication trouves tant preindiciales qu'il les faut soudain revocquer.

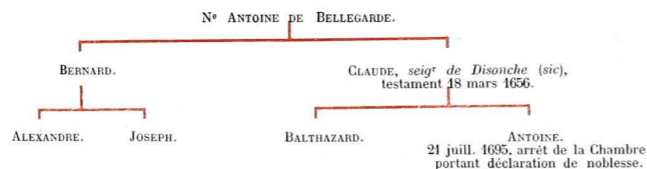
Eten somme doit estre le chevallier (*) dilligent a ce que nulle lettre, nuls edicts, nuls dons, nuls privileges et autres provisions sortent de la chancellerie qui puissent porter preindice a son prince ou a son peuple. Car tout ainsy que estroitement observant cela il s'acquiert un nom de tres prudent, tres sage et tres digne de sa charge aussy fesant le contraire il pert tout honneur et reputation.

(Extrait d'un volume manuscrit contenant des pièces diverses, émanant presque toutes de sénateurs et concernant le Sénat de Sav., communiqué par M. Le Blanc.)

(*) Le manuscrit porte *chancelier*, je pense par erreur.

Renvoi du folio 167.

Je dois faire remarquer, après avoir publié les pièces fournies par le chef de la branche illégitime existant encore à Fillinge, grâce auxquelles cette branche se rattache d'une manière indiscutable à la vieille famille des Bellegarde de Faucigny, que dans les preuves de noblesse de 1723, déjà souvent mentionnées, je trouve le fragment suivant concernant la famille de Bellegarde de Fillinge.



On voudra bien comparer ce fragment avec ce qui est dit au f. 167, pour se convaincre que tous les généalogistes peuvent se tromper, même les généalogistes officiels de la Chambre des Comptes, qui ne travaillaient que « sur la production de titres authentiques. » — Il ne faut garder de ce fragment que l'arrêt de 1695, en le reportant à Bernard, Antoine étant mort en 1688; il est acquis à la famille; 2° qu'Alexandre n'a pas fait inscrire ses fils Joseph et Jean-François, déjà nés à cette époque (V. f. 167), probablement parce qu'il ne l'a pas pu, par cessation d'exercice de noblesse.

BELLETRUCHE.

AU GÉNITIF LATIN BELLETRUCHIE ou BELLETRUCHARUM : PLUS RÉCEMMENT DE BELLETRUCHIIS.

SEIG^{ns} DE BELLETRUCHE (?), D'AGNUYS, COSEIG^{ns} DE CORNILLON ET MARTHOD EN TARENTEISE.



P. écartelé aux 1^{er} et 4^e de gueules et aux 2^e et 3^e d'argent à deux fasces d'azur. — BESSON.



L ne m'a pas été possible de faire remonter la généalogie de cette ancienne famille plus haut que ne l'a fait Guichenon dans ses manuscrits, c'est-à-dire à la première moitié du xiv^e siècle. Dès cette époque pourtant elle occupait un rang élevé. André Belletruche (II^e degré) a figuré avec distinction parmi les plus illustres gentilshommes savoyards qui prirent part à la dernière manifestation de l'esprit des Croisades, lors de l'expédition en Orient faite par le chevaleresque comte Verd.

Cette maison a peu duré : elle s'est éteinte dans les premières années du xv^e siècle et ses biens ont passé dans les familles de Challes, d'Orlié et de Poypon. Ces trois familles, — soit les branches que cela concernait — ont ajouté au leur le nom de Belletruche, en vertu des dispositions testamentaires des derniers mâles de ce nom.

Les Belletruche possédaient des biens au pays de Vaud (1), mais leurs principales possessions paraissent avoir été en Tarentaise (2). Ils devaient pourtant être de Chambéry, où ils avaient une vieille sépulture de famille dans la chapelle de Saint-Jacques, apôtre, dans l'église des Frères mineurs de Chambéry (3).

J'ai pu, avec le secours de plusieurs actes, extraits notamment des archives du château de Trembley, compléter et rectifier la généalogie laissée par Guichenon.

(Suit la généalogie).

(1) Sans doute, à cause de l'alliance d'Antoine Belletruche avec Catherine de Blonay, fille de Jean, seigr de Bex. Pierre, Jean et Gaspard Belletruche, nés de ce mariage, reçurent, en outre, de Mermette de Blonay, femme de N^o Amédée Champion, donation de tous ses biens (Invent. Belletr., Arch. Morand, sans date).

(2) Au moins en grande partie, à cause des acquisitions faites de la maison de Beaufort.

(3) Ils y possédaient notamment la maison dite *domus de Belletruchiis*, avec tour, jardins, etc.

I. GUILLAUME BELLETRUCHE vivait en 1320-1348. Il fut exécuteur testamentaire de Gilles du Pont, damoiseau, son cousin, avec Louis de Rivoire, seigr de Gerbais (Guich.). Son alliance est inconnue

II. ANDRÉ, chev.

Il suit le comte Verd en l'expédition d'Orient, 1306; ép. Jeanette, fille de Jean Maréchal, chev., de Montfilian, et d'Antoinette Bonivard. Il teste le 19 août 1384 et elle le 27 septembre 1387 (Guich.). Est sans doute celui qui était trésorier général de Savoie en 1376 (Capré p 110). En 1373 (Arch. Morand), il achète d'Henri Bachelard, damoiseau, les servs et revenus qu'il possédait à St-Jeoire, Chignin-le-Vieux, la Boissierette, Tormery, etc. Autres actes en sa faveur, de l'an 1371 et 23 juin 1377 (Ibid). L'inventaire des titres des Belletruche (Ibid), marque, sans date, qu'il fut tenu des assises à Saint-Maxime au mandement de Beaufort, au nom dudit André comme cause-ayant de Guignon et Peronet de Beaufort. Bonne de Bourbon (Ibid., s. d.), lui cède le ban appartenant au comte de Savoie sur l'exercice de la juridiction de Beaufort. Il fut encore tenu des assises « apud villam de Agnays » au mandement de Beaufort, au nom dudit André Belletruche, de Chambéry, par Vble Messre Jean Sauvage, juge de la terre dudit André (Ibid., s. d.). Il passe encore déclaration pour ses hommes et juridiction de Beaufort « hereditario nomine » comme héritier de N° Guignon de Beaufort.

III. ANTOINE, chev.

seigr d'Annays ou Agnays, coseigr de Cornillon et Marthod, ép. Catherine, fille de N° et P° Jean de Blonay, seigr de Bex (et non de Louis de Blonay, comme le dit Guichenon). Dans un acte de 1409 (Arch. Morand), il n'est qualifié que de damoiseau. Il passe reconnaissance (Invent. s. d.) en faveur de Catherine de Vilette, abbesse du Betton, « de molendinis vocatis molendina monialium sita « Chamberiaci foris portam. » On trouve encore audit inventaire (s. d.) une vente faite à lui et à un de ses frères par Antoine Jocerand alias de Cons, comme tuteur des enfants d'Antoine de Sallenove, de certains alleus aux mandements de Tournon et Beaufort. Il teste le 1er juin 1405.

IV. PIERRE, seigr d'Annays

et coseigr de Cornillon et Marthod, ép. D^{ne} Marie Bonivard. Il teste le 4 août 1405 (Arch. Morand et Savoiron). Il veut que lors de son enterrement on offre cinquante cierges de cire pesant chacun deux livres et quatre pesant chacun vingt-cinq livres, sur lesquels on mettra les pennonnets de ses armes. Il sera en outre offert «... in dicto sepelimento... et apponantur in capella... banderia « scutum et cocta armorum ipsius testatoris... et eius heres « primogenitus in ultima magna missa dicti sepelimenti in offerre torio ipsius misse portet et offerat ensem eiusdem testatoris. » Nomme héritiers universels ses deux fils, substitués ses frères (qui seront tuteurs de ses enfants avec Marie, sa femme), puis ses filles. Il entend suivre les intentions exprimées au testament d'André Belletruche, son aieul paternel. Il mourut peu de temps après, avant le 1er janvier 1406.

V. FRANÇOIS-LOUIS, seigr desdits lieux.

Il transige, de concert avec son frère Antoine, le 1er janvier 1491 (Invent Belletruche, Arch. Morand), avec les N° de Beaufort à cause des alpages de Beaufort. Il ép. Marguerite d'Albon, fille de Gilles, seigr de Saint-André, et de Jeanne de la Palisse, veuve de Louis de Rivoire, seigr de Gerbais, dont elle avait eu une fille qui ép. Antoine Belletruche ci-contre. Il testa le 29 janvier 1488 (Guich.). Sa veuve se remaria en troisièmes nocces avec Jean d'Urfé, seigr ou B^{ne} d'Orose, lequel avait eu aussi deux autres femmes. Jean d'Urfé transigea avec Antoine ci-contre, à propos des avantages stipulés en faveur de Marguerite d'Albon dans son contrat de mariage avec François-Louis Belletruche (mentionné dans la sentence ducale de 1506. — Voy. note 1, folio 173).

ANDRÉ, chev., vivait en 1394 (Guich.). Probablement celui qui, vers 1389, était chevalier, conseiller et Me auditeur à la Chambre des Comptes (Capré, p 280). Est nommé dans un acte de 1445 (Arch. Morand).

ALEXIE. On en trouve une, fille d'André, mentionnée à l'Invent (S. d.), femme de Jean de Ravoyria. Vu l'absence de date, elle peut aussi bien être fille de tout autre André Belletruche.

ANTOINE, coseigr puis seigr desdits lieux, et, du chef de sa femme, seigr de Gerbais, Belmont et Lay, cohéritier universel de son père et de ses oncles, puis, en vertu des fidéicommis, héritier universel de son frère et de ses neveux. Il fut successivement chev^r du Sénat en 1492, écuyer, chambellan, grand M^e d'hôtel de Savoie, gouverneur de Nice et de Turin, et gouverneur de Charles, duc de Savoie. Il ép. D^{ne} Claudine, fille et héritière de Louis de Rivoire, seigr de Gerbais, Belmont et Lay, par contrat de mariage du 23 novembre 1489. Il testa le 4^e juin 1505 et mourut avant le 16 novembre 1506. Sa veuve se remaria avec Laurent de Gorveod; elle était fille de Louis de Rivoire mentionné ci-dessus, et de D^{ne} Marguerite d'Albon, nommée en l'article de François-Louis Belletruche. Antoine, qui s'appela presque toujours de Belletruchis, fut le dernier de son nom. Après lui son hérité passa à ses neveux Poypon, Challes et d'Orlier, qui prirent le nom de Belletruche. Voyez ci-dessous et la note (1) p 173.

CHARLOTTE ép. N° Jean de la Porte, seigr de Chavagnieu, le 1^{er} octobre 1568. Elle testa le 22 fév. 1522 (Guich.). Le testament de son oncle Antoine (1505) la dit mariée à Georges de Gemilly, coseigr du Val des Clefs, 1^{er} maître d'hôtel du duc de Savoie. Elle est mentionnée avec sa sœur Françoise, et leur tante Claudine de Rivoire, dans la sentence de 1506, analysée p 173 (1).

FRANÇOISE, née après le testament de son père, légataire pour 10,000 flor. au testament de son oncle Antoine, 1505. Le 14 juill. 1509 (Arch. Mor.), N° Claude de Sansmur (de sine muro), seigr de Tremont au pays de Macon, son mari, reconnait avoir reçu de Jean de Challes, dit de Belletruche, 20 écus d'or pour la dot de sa femme.

PHILIPPE. VI. LOUIS. CHARLES. Ils sont tous les trois morts sans enfants, et avant leur oncle Antoine, lequel recueillit toute l'hoirie des Belletruche.

(1) Sentence définitive rendue par Charles, duc de Savoie, prononcée au château de Turin, le 16 novembre 1506 (Arch. Morand et Savoiron), concernant l'hoirie Belletruche, entre Claudine de Rivoire, veuve de Mess^{rs} Antoine de Belletruchis, Charlotte et Françoise de Belletruches, ses nièces, d'une part, et Pierre de Belletruches, jadis de Poypon, Jean de Belletruches, jadis de Challes, et François de Belletruches, jadis d'Orlier, d'autre part; ces trois derniers, héritiers dudit Mess^{rs} Antoine et des feus N°s François-Louis, Jean, Pierre, Gaspard et Amédée, tous de Belletruches. Le duc de Savoie, vu les procès existant entre les parties; vu la cession faite par N° Louis de Russin, seigr d'Allamand, à ladite Claudine de Rivoire; vu la cession faite par Claudine de Rivoire — pour toutes les prétentions qu'elle peut avoir sur l'hoirie Belletruche, soit en vertu du testam. dudit Antoine, du 4^e juin 1505, soit en vertu de son contrat de mariage, déjà énoncé, soit en vertu de la donation, à cause de nocces, stipulée en faveur de D^{ne} Marguerite d'Albon, mère de ladite Claudine de Rivoire, dans le contrat de mariage de ladite Marguerite avec Sp^r seigr François-Louis de Belletruches; soit à cause des acquisitions faites par ledit Antoine, à cause de la transaction par lui passée avec ladite D^{ne} Marguerite d'Albon soit le susdit Jean d'Urfé, seigr de Rose, en vertu des droits que ladite Marguerite avait dans l'hoirie dudit François-Louis de Belletruches, son feu mari « et liberorum suorum defunctorum », ce dont il consiste par acte du 19 février 1499; comme aussi à cause de l'achat fait par ladite Claudine de la portion pouvant appartenir sur lesdits biens, à Louis de Russin, seigr d'Allamand, par acte du 16 août 1489; — restera en possession des châteaux de Gerbais, Belmont et Lay, rentes, servs en dépendant, biens acquis auxdits lieux et à St-Genix, St-Maurice, Monbel, Venne, Chanz, Chignin, Arbin, et Collens; elle aura, en outre, « donum fortis de Collens appellatum » de Nucce cum viridario et curte et reliquis pertinentiis » avec les rentes, servs, hommages plus rapprochés de ladite maison, existants et situés en la patrie de la Tarentaise, jusqu'à concurrence de la somme annuelle de 400 florins, avec les meubles existants en ce château. Claudine est condamnée à relacher, auxdits Pierre de Poypon, Jean de Challes et François d'Orlier, tous les autres biens qu'elle tient, qui furent tant des feus N°s André, Amédée, Pierre, Jean, Gaspard et François-Louis, que dudit feu Mess^{rs} Antoine de Belletruche, dernièrement décédé. Elle rendra auxdits héritiers les livres de reconnaissance et actes concernant cette hoirie. Elle pourra continuer, sa vie viduelle durant, à demeurer dans la maison de Belletruches, à Chambéry, etc. Lesdits héritiers paieront à ladite Françoise de Belletruche 7,000 fl. de Savoie, savoir: 3,000 fl. en vertu de son contrat de mariage tout de suite et le reste par paiement de 300 fl. annuels, et à ladite Charlotte de Belletruche, 3,000 fl., etc., etc. (2) Je trouve ce nom écrit Annays, Agnays, Adays et Nuys. (3) Voyez, p 174, une sentence de mort rendue par leur juge.

PIERRE, chev^r (Guich.).

JACQUES (Gén. arch. Mor.).

CLAUDINE à Guillaume Bouchard, seigr de Montflory (Guichenon).

JEAN, chev^r, 1394, mort sans lignée (Guich.).

AMÉDÉE, chev^r, 1394-1447 (Guich.). Est peut-être celui qui épousa Aymare de Varax (Guich., Br. et Bug., p 381), laquelle transigea avec ses beaux-frères (Invent s. d., arch. Morand). Vivait encore en 1459.

JEAN, coseigr desdits lieux. Avec leur frère Pierre, ils sont inféodés de leurs hommes d'Agny (2) par le duc de Savoie (Invent, Arch. Morand, s. d.). Le 8 juin 1464, ils font reconnaître leurs rentes en Tarentaise (Guich.), mentionnés tous trois, avec Amédée leur oncle, dans un albergement du 12 juin 1459 (Guich.) (3). Il teste le 1^{er} janvier 1466 (Arch. Mor. et Sav.) en faveur de Gaspard son frère, pour moitié; des mâles de son feu frère Pierre, pour l'autre moitié; substitue ses nièces, Mye, Marguerite, Antoinette et Thomine. Il codicille le 10 avril 1467 (Ibid), augmentant ses legs en faveur de son bâtard.

GASPARD, coseigr desdits lieux. Il teste le 30 juillet 1479 (Arch. Mor. et Sav.) en faveur de ses neveux, leur substituant ses nièces. Il codicille le 29 août 1473 (Ibid), augmentant ses legs en faveur de son bâtard.

CATHERINE. On en trouve une, fille d'Amédée, femme de N° Louis de Montvagnard, lequel transige le 17 juin 1463 (Arch. de Cour) avec Pierre de Belletruche, pour la dot de ladite Catherine.

MYE, légataire de son père, outre ce qui lui a été constitué par son contrat de mariage avec François de Poypon, dit Neplaz, seigr du Chanay, en la vallée de Miolans.

MARGUERITE, légataire de son père, outre ce qui lui a été constitué par son contrat de mariage avec Antoine de Challes, du Puy, paroisse de Triviers. Elle testa le 8 août 1511, étant veuve.

ANTOINETTE, légataire de son père, ép. Robert d'Orlier, seigr de St-Innocent. Elle cède ses droits à ses frères en 1473 (Guich.), excepté ses droits de loyale échute.

THOMINE, légataire de son père. Selon une généalogie, arch. Morand, est morte sans enfants. Il est bien possible qu'elle soit mère de Louis de Russin, seigr d'Allamand, comme semble l'indiquer la sentence ducale 1506 (1).

ANTOINE, fils naturel, légataire au testament et au codicille de son père, 1466 et 1467.

GUILLAUME, fils naturel, légataire au testament et au codicille de son père, 1470 et 1473.

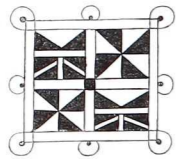
PIERRE DE POYPON, alias de BELLETRUCHE ou de BELLETRUCHE, jadis de POYPON. En vertu de la sentence ducale définitive de 1506 (1), l'hoirie entière des Belletruche, legs défalqués, fut divisée en trois parts: une part pour Pierre et Jean; les deux autres parts divisées également entre les susdits Pierre de Poypon, Jean de Challes et François d'Orlier omnes de Belletruchis.

JEAN DE CHALLES, alias de BELLETRUCHE ou de BELLETRUCHE, jadis de CHALLES. Voy. CHALLES.

FRANÇOIS D'ORLIER dit de BELLETRUCHE ou de BELLETRUCHE, jadis d'ORLIER. Voy. d'ORLIER.

LOUIS DE RUSSIN, seigr d'ALLAMAND. Il cède ses droits sur l'hoirie Belletruche (ne sont pas spécifiés) à D^{ne} Claudine de Rivoire. Le 16 août 1506 (Voir note) (1).

Procès-verbal d'une condamnation à mort prononcée pour crime de sorcellerie et d'homicide par le juge de la juridiction omnimode de Marthod et Cornillon, appartenant aux N^{es} frères Belletruche (1). (Arch. Morand.)



In nomine Domini. Amen. Anno eiusdem domini millesimo quatercentesimo sexagesimo quarto indictione duodecima. die vero septima mensis februarii. Per huius veri publici. et autentici instrumenti seriem et tenorem. cunctis tam presentibus quam futuris fiat evidenter notum. ac eciam manifestum. Quod cum vir venerabilis dominus Johannes Bectoz. utriusque juris professor. locumtenens viri venerabilis domini Gaudi de Verdone juris utriusque doctoris. iudicis terre et jurisdictionis omnimode Cornillonis et Marthodi. pro nobilibus et potentibus viris Petro. Johanne et Gaspardo de Belletruchis fratribus. dominis de Agnays. et condominis ipsorum locorum Cornillonis et Marthodi. inuenerit. et in mandatis dederit viro provido Ambrosio Richermi castellano ipsorum locorum. Cornillonis. et Marthodi. Quatinus incontinenti et indilate sententiam cuius tenor sequitur effectum demandari faceret. ut de huiusmodi iniunctione dicto castellano ut prefertur facta lacius constaret. tenore dicte sentencie. cuius tenor sequitur. et est talis. Nos Johannes Bectoz utriusque juris professor. locumtenens viri venerabilis domini Gaudi de Verdone juris utriusque doctoris. iudicis terre et jurisdictionis omnimode Cornillonis et Marthodi. pro nobilibus et potentibus. Petro. Johanne et Gaspardo de Belletruchis fratribus dominis de Agnays. et condominis ipsorum locorum Cornillonis. et Marthodi. et pro aliis condominis dictorum locorum. universis et singulis. serie presencium facimus manifestum. Quod viso et visitato processu per reverendum fratrem Beraudum Tremesii ordinis fratrum minorum sacre theologie doctorem et hereticæ pravitatis inquisitorem facto et formato. contra et adversus Gaudam relictam Jaquemeti Balli. nec non responsionibus. coram nobis. et magna populi multitudine ibidem congregata et per ipsam Gaudam. alta et intelligibili voce. eidem processui. datis et factis. Visa postmodum sententia per prefatum reverendum dominum inquisitorem contra eandem Gaudam lata et promulgata. In quaquidem sententia idem dominus inquisitor dictam Gaudam hereticam. ydolatrâ. sortilegam. et a fide christiana appostatam. maleficamque periuram dyaboli scribam. homicidam propriorum filiorum suorum. et non vere penitentem sentenciavit et declaravit. Et postmodum ipsam Gaudam. remisit curie temporali dictorum locorum pro justicia condigna de ea ministranda. Visis demum omnibus circa hec necessario videndis pro tribunali more maiorum sedentes. deum et sacras scripturas. oculis prehabentes. Et nichil de contingentibus obmittentes. sed servatis servandis. Christique nomine invocato. et signum venerande crucis faciendo. dicentes. in nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Ex suprascriptis et aliis iustis causis nos ad hec moventibus. et animum cuiuslibet recte iudicantis movere debentibus. per hanc nostram sententiam diffinitivam quam in hiis scriptis ferimus. pronunciamus. sententiamus. arbitramur. et declaramus prefatam Gaudam presentem et audientem fore et esse in furchis existentibus in iurisdictione dictorum locorum suspendendam et suspendi debere. per collum cum uno capistro canapi. ita quod ibidem moriatur et stranguletur et per subtus spatulas. cum una cathena ferrea. et in ipsis furchis modo predicto esse dimittendam. ut ceteris cadat in exemplum. Eapropter iniungentes Ambrosio Richermi castellano et officario dictorum locorum. nobilium de Belletruchis presenti et audienti quod sub pena viginti quinque librarum fortium. per eum. nisi paruerit comitenda et dominis predictis applicanda. ut ipse incontinenti. nullaque spectata mora huiusmodi sententiam nostram. iuxta ipsius formam executioni faciat debite demandari. Data lata. et lecta fuit hec nostra diffinitiva sententia Marthodi in bancha curie castellanie ipsius loci. die septima mensis februarii. anno domini millesimo quatercentesimo sexagesimo quarto. sub sigillo nostro. proprio dicte iudicature absentis. — Hinc est quod dictus castellanus parendo. et parere posse et suo volendo dicte iniunctioni sibi ut prefertur facte. ipse inquam castellanus. in mandatis delit. magistro Johanni Rosseti laniste. quatinus indilate. et incontinenti dictam sententiam preinsertam ad debictum executionis effectum deducat et demandet. Quiquidem magister Johannes Rosseti lanista predictus. parendo mandatis dicti castellani. sententiam ipsam. iuxta ipsius sentencie formam. mentem. naturam. et tenorem. ad debictum executionis effectum deduxit et demandavit. Nichil de contingentibus in eadem obmittendo. — Quesiquidem sententia ut prefertur per dictum magistrum Johannem Rosseti lanistam memoratum executioni deducta et demandata. ipse inquam castellanus ad opus et pro interesse dictorum nobilium de Belletruchis condominorum predictorum. suique. petit a me notario subscripto fieri hoc publicum instrumentum. et tot quot inde erunt necessaria petita et levata requisita. Actum apud Thovacium. tibi et in quo loco furchis iurisdictionis dictorum locorum. Marthodi et Cornillonis fixe et plantate sunt. videlicet iuxta et prope pedem dictarum furcharum. Presentibus Johanne Collumbacti. Petro Chartrerii. Jacobo Loveti. Hugone de Nanto. Georgio Charmeti. parrochie loci predicti Marthodi et pluribus aliis ibidem in iusticia ipsa in multitudine copiosa congregatis. testibus ad hec evocatis. Meque Johanne Tornerii de Verrens burgensis Turnonis auctoritate curie domini nostri Sabaudie Ducis notario publico qui hoc publicum instrumentum per me receptum manu Johannis de Nanto notarii coadiutoris mei levaret scribi feci psumque subscripsi et signis michi consuetis (2) signavi in testimonium premissorum omnium.

(1) Les exigences typographiques me donnent quelquefois des pages vides. J'en profite pour publier des documents intéressants. La charte que je transcris ici est curieuse à plus d'un titre. Elle nous montre d'abord les droits de juridiction omnimode exercés dans leurs terres par les nobles Belletruche, conformément aux lois de l'époque, par le moyen de leur juge, du châtelain, du prévôt ou bourreau. On voit figurer dans ce procès-verbal, l'inquisiteur! Son rôle a heureusement toujours été très effacé dans nos pays, où le progrès des lumières s'est fait sentir relativement de très bonne heure. Il se borne, ensuite des réponses de l'accusée faites à devant une grande multitude de peuple, à la convaincre de sortilège, de pratiques avec le diable, d'apostasie, d'homicide sur ses propres enfants et même de ne pas être repentante de ses méfaits. — Ici, pas de procédures ténébreuses, pas de tortures employées comme moyen de conviction, pas de peine prononcée par l'inquisiteur. Je n'apprends rien à tout homme versé dans l'histoire du moyen-âge; mais combien de personnes confondent encore l'inquisiteur avec le bourreau, par la même raison probablement que les membres d'un jury moderne, répondant oui à une accusation capitale, sont pour elles des exécuteurs des hautes-œuvres! La justice séculière à laquelle le coupable était déferé, prononçait seule la sentence, après avoir mûrement tout vu et examiné, et pour des causes devant diriger l'esprit de quiconque veut juger sagement. Sorcière, apostate, homicide sur ses propres enfants, Claudine est condamnée à la pendaison simple. La seule aggravation de cette peine — elle vaut bien la guillotine civilisatrice — est une chaîne de fer qui, prenant sous les omoplates, augmentait le poids du corps, et par le fait rendait la mort plus prompte et le supplice moins cruel.

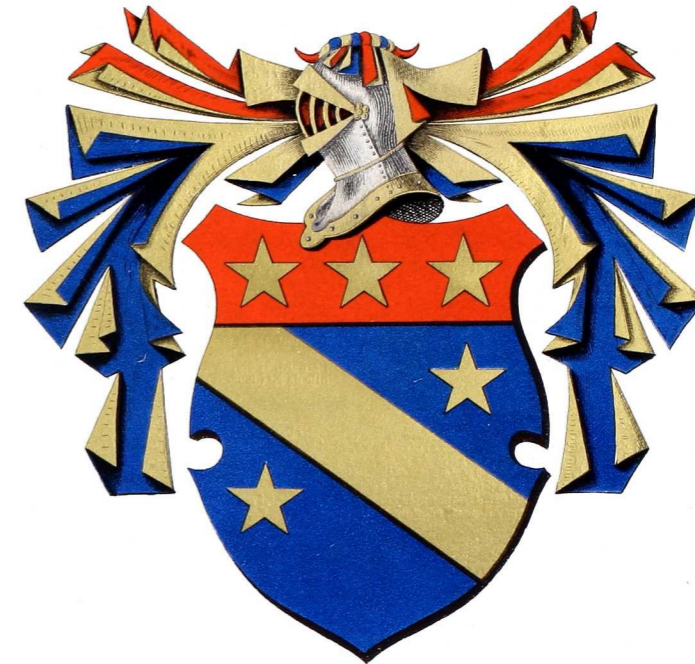
Les codes de notre dix-neuvième siècle maintiennent la peine de mort. Pourquoi reprocherait-on cette barbarie au moyen-âge? Comme toutes les époques de notre histoire, l'âge du milieu avait un peu de bien et beaucoup de mal. Mais il est décrit systématiquement, parce qu'il est très mal connu, soit par ignorance, soit par mauvaise foi et surtout parce que l'on veut juger des faits de ce temps, avec nos idées modernes, polies par le frotement des siècles.

(2) Les signes du notaire sont représentés en tête et à la fin de cette transcription littérale.

BELLOSSIER OU DE BELLOSSY DITS BERNARD

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE COUSY.

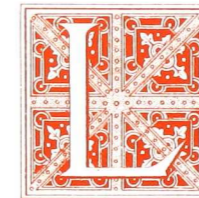
L'orthographe ancienne de cette maison-forte est COSSY, COSSIEZ ou COUSSY.



P. d'azur à la bande d'or accompagnée de 2 étoiles de même, une en chef, l'autre en pointe : au chef cousu de queues chargées de 3 étoiles d'or rangées en fasce (BESSON).

Selon d'autres auteurs (LAIOL et le Blason de Savoie), la bande serait d'argent.

D'après un cachet de cette famille, elle porterait actuellement la bande d'argent; la devise ROI NE PEUX DUC NE VEUX; et pour cimier un lion issant de.....



A maison des Bellossier dits Bernard de Cousy est une des rares anciennes familles savoyardes dont l'anoblissement remonte jusqu'au x^{ve} siècle (1). Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de savoir d'une manière certaine pourquoi ils ont porté avec le leur ce nom de Bernard. Les patentes de noblesse accordées en 145.... (2) par Louis, duc de Savoie, sont délivrées en faveur de Jean Belloceri du mandement de Clermont. Plus d'un siècle après, les descendants de ce Jean (3), dans des patentes de déclaration d'ancienne noblesse du 29 novembre 1584 (4), sont appelés de Belossy dits Bernard de Coussy. Le 12 avril 1585, dans des patentes de vérification de celles mentionnées plus haut, ils sont nommés simplement de Bellossier. D'autres patentes déclaratives de noblesse du 28 avril 1616, les intitulent de Bellossier dits Bernard, seigneurs de Coussy. Dans quelques chartes du x^{ve} siècle, je les trouve aussi mentionnés sous le nom de Bellosserii ou de Bellosserii alias Bernardi. On peut donc conclure que le véritable nom était Bellossier, et que Bernard n'était qu'un surnom (5). Ils ont du reste abandonné très anciennement le premier de ces noms, plus récemment le second et ne portent plus maintenant que celui de Cousy, provenant du hameau de Coussy ou Cossy (paroisse de Chilly), avec une maison-forte ou château de ce nom, leur appartenant dès le commencement du x^{ve} siècle.

Cette famille continue encore, nombreuse et honorablement représentée. Suit la généalogie.

(1) Bien certainement quelques familles ont été anoblies, par patentes, avant cette époque; mais les centaines de volumes des Protocoles que j'ai compulsés aux archives de Turin, ne contiennent pas de lettres de noblesse remontant plus haut que le x^{ve} siècle, et elles sont fort rares, tandis qu'elles pullulent dans les deux siècles suivants.

(2) Le reste de la date manque.

(3) A dater de ce Jean, jusqu'au moment où la filiation reprend d'une manière suivie, il y a une lacune que je n'ai pu combler, mais il n'y a pas de doute pour moi que ce Jean est la véritable souche de la noblesse de cette famille.

(4) Il y a une grande différence entre patentes de noblesse et patentes de déclaration d'ancienne noblesse, tout comme entre la cause et l'effet. Dans ces patentes de 1584, en faveur de N^o Pierre et Janus de Bellossier dits Bernard de Coussy (Voir au 6^e suivant), il est attesté qu'ils sont d'ancienne noblesse, d'ancienne famille noble et vivant noblement, quoique leur qualité de noble ait été omise dans des reconnaissances en faveur du duc de Genevois. Cette omission motive, dans le cas présent, les patentes de 1584; car, en règle générale, les patentes qui déclaraient simplement l'ancienne noblesse, suivaient les patentes qui l'avaient accordée, après un délai de cinquante ans. Je ne me suis donc pas contredit, comme l'ont cru quelques personnes, à l'article BAY, f^o 141, lignes 7 et 8.

(5) D'autres familles du nom de BERNARD ont existé en Savoie. Voyez au SUPPLÉMENT. Une d'elles, à qui a appartenu Foraz en Genevois, doit être probablement rattachée à la souche des Bellossier; mais je ne peux le faire faute de titres suffisants.

N° JEAN BELLOCERII. du mandement de Clermont, reçoit en 145. (Arch. de Cour) des patentes de noblesse de Louis, duc de Savoie, avec droit de porter armoiries, dont la description n'est pas donnée. Est, à mon avis, la tige de la noblesse de cette famille.

N° GUILLAUME DE BELLOSSIER, dit Bernard, de Coussy : selon une généalogie existante aux archives Costa serait père de N° Ignace ci-dessous.

N° IGNACE BERNARD DE COUSSY. Il était notaire apostolique et public de 1530 à 1533, et reçut, en cette qualité qui n'excluait pas la noblesse, des actes existant aux arch. Savoie, et de Rubaud. Il ép. D^{lle} Charlotte de Regard, sœur de M^r Gallois, évêque de Bagnarea en Toscane, morte av. 1571. Ses enfants sont légataires au testament de N° Alexandre de Regard, leur oncle.

N° PIERRE DE BELLOSSIER, dit BERNARD DE COUSSY, légataires de leur oncle, 1571. Le 29 septembre 1584 (Arch. du Sén. de Sav., et preuves de 1723, commençant par eux et suivant jusqu'à Joseph-Marin arrière-petit-fils de Janus. Biblioth. du Roi, à Turin) ils obtiennent lettres de déclaration attestant qu'ils sont d'ancienne noblesse, d'ancienne famille noble et vivant noblement, en tant que de besoin seulement, et parce que leur qualité de noble a été omise dans des reconnaissances en faveur du duc de Genevois; ils sont appelés : « les chers bien ames et loyaux Janus et Pierre de Bellossier, dits Bernard, du lieu de Coussy, au mandement de Clermont. » En janvier et le 12 avril 1585 (Ibid.) ils obtiennent encore confirmation de ces patentes où il est de nouveau dit : « que lesdits Bernard sont issus d'ancienne race » ; vérifiées Ledit N° Janus, fils de feu N° Ignace Bernard, du mandement de Clermont, avait, le 17 juillet 1578 (Arch. Savoie.), prêté hommage et féauté nobles au duc de Genevois. Alliance inconnue.

JEANNE-FRANÇOISE, à N° Michel Brunet, seigr de Doucy (Gén. arch. Costa).

N° PIERRE DE BELLOSSIER, témoin à un acte du 21 oct. 1490 (Arch. Morand).

CATHERINE, à N° N. N. d'Étaux (Gén. Arch. Costa). Vivait en 1553-1594 (Arch. Thuiset).

CATHERINE, à N° Romand d'Ogier en 1601 (Gén. arch. Costa).

N° JACQUES BERNARD, seigr de Coussy (Preuves 1723). Il obtint, le 28 avril 1616 (Biblioth. du Roi, à Turin), déclaration d'ancienne noblesse où il est appelé N° Jacques de Bellossier dit Bernard. Il ép., le 22 juill. 1621 (R. P. de Thusy), D^{lle} Marguerite, fille de N° Claude-François de Mouxy de Planchamp.

GEORGINE, à N° N. N. Baytaz (Gén. arch. Costa).

N° PIERRE FRANÇOIS DE BERNARD, seigr de Coussy (Pr. 1723). se nommait ainsi dans son testament et plusieurs autres actes, et simplement de Cossy, seigr dudit lieu, dans son contrat de mariage. Il ép., le 3 septembre 1668 (R. P. de Saint-Jeoire de Faucigny), contr. de mar. du même jour (Arch. Savoie.), D^{lle} Humberte Marie, fille de N° et P^e Jacques de laFléchère, seigr de Beauregard, etc. : morte le 10 février 1707. (R. P. de Chilly). Il teste le 21 novembre 1707 (Arch. Savoie.). Veut être enterré dans sa chapelle de saint Antoine fondée dans l'église de Chilly. Ce testament est fait à Cossy dans la maison-forte du testateur. Comme mandataire de sa sœur, il emprunte, le 5 février 1675 (Ibid.), 500 ducats de D^{me} Barbe Berliet, veuve de N° Jacques Brunet, seigr de Doucy.

JEANNE-BAPTISTE ép. cont. de mar. du 2 déc. 1653 (Arch. Savoie.). N° Antoine de Launay, de la paroisse de Sillingy, Elle, étant veuve, passe, les 28 janv. 1675 et 7 janv. 1677 (Ibid.), procuration à N° Pierre-François le Bernard, seigr de Cossy, son frère.

HENRI, né le 1^{er} avril 1673 (Reg. Par. de Chilly), mort probablement avant le testam. de son père, qui n'en fait pas mention.

ANTOINETTE, née le 3 juin 1674 (Reg. P. de Chilly), ép., le 7 avril 1709. N° Jean-Philibert Echaquet, seigr de la rente de Chilly (Ibid.).

N° JOSEPH-MARIN DE BERNARD, seigr de Coussy (Pr. 1723). Est le dernier inscrit aux Preuves mentionnées : appelé ailleurs Joseph, ou Joseph-Marie : héritier universel de son père : il ép., le 9 mars 1708 (R. P. de Chilly), D^{lle} Claudine, fille de N° Jean-Baptiste de Mouxy de Charrière. Le 31 mars 1710, il avait passé procuration à sa femme et à N° François de Mouxy, son beau-frère ; il la révoque en faveur de sa femme seule le 20 décembre 1717 (Arch. Savoie.). Dans cet acte il est appelé de Bernard, seigr de Coussy. Il meurt le 17 juill. 1732 à soixante ans, elle le 16 janv. 1735. (R. P. de Chilly).

CLAUDE-ANTOINE, né le 13 mai 1675 (Reg. P. de Chilly). Mort probablement av. le testam. de son père, qui n'en fait pas mention.

CLAIRE-PHILIBERTE, née le 15 déc. 1676, morte le 20 fév. 1748, ép., le 15 fév. 1695 (R. P. de Chilly), cont. dot. du 8 nov. (Arch. Savoie.). N° Jean de Braccarens de Savoiron. Elle eut 13,000 florins monnaie de Savoie pour sa dot.

GEORGINE-MARIE, née le 10 mai 1678, mariée le 5 octob. 1700 (R. P. de Thusy), à N° Pierre-Antoine de Latard de Pierrefeu, seigr de la Biolle.

N° JOACHIM, à D^{lle} N. N. de Menthon de Lornay (Général. arch. Costa).

N° PIERRE-ANTOINE DE BERNARD, seigr de Cossy, né le 11 janv. 1709 (R. P. de Chilly), ép., le 30 janv. 1732 (R. P. de St-Léger de Chambéry), D^{lle} Antoinette de Ruffin, fille de feu N° Philibert, natif de Grésey en Savoie. Dans un acte du 15 janv. 1734 (Arch. Savoie.) il est nommé comme il est intitulé ci-dessus. Elle était déjà veuve le 11 mai 1758 (Ibid.), jour où elle fit une cession à ses trois fils, lesquels partagèrent le même jour l'hoirie de leur père. Dans cet acte sont aussi mentionnées les deux filles énumérées ci-dessous.

N° JOSEPH ou Joseph-Léonce, ép., le 19 fév. 1754 (Reg. Par. de Frangy), D^{lle} Marie-Françoise de Marronzier.

N° CLAUDE-ANTOINE, mentionné avec ses frères et sœurs en 1758, ép., le 1^{er} fév. 1761 (Reg. Par.), D^{lle} Péronne-Marguerite Perret d'Hauteville.

N° PIERRE-FRANÇOIS, seigr dudit lieu, mentionné avec ses frères et sœurs en 1758, ép., D^{lle} Marie Buffet (Gén. arch. Costa).

ANNE n'était pas mariée en 1758.

JEANNE-MELCHLOTTE n'était pas mariée, 1758.

N° JEAN-BAPTISTE, mentionné avec ses frères et sœurs en 1758, ép. D^{lle} Marguerite de l'Allée de Songy, fille de N° Louis Henri, baron dudit lieu ; elle est omise à l'article des nobles de l'Allée (p. 17). — Ils vivaient ensemble le 14 mai 1793, mentionnés au testament de François-Marie, leur frère et beau-frère. — Voy. au SUPPLÉMENT.

JOSEPH-THIÈRESE, née le 18 mars 1762 (Reg. Par. de Chilly). Se fit religieuse visitandine.

N° JEAN-MARIE, né le 29 déc. 1762 (sic) (Reg. Par. de Chilly), ne s'est pas marié.

N° JEAN-JOSEPH de Bernard de Coussy, vivait en 1788 avec M^{lle} Anne Gabet, sa femme (Reg. Par. de Menthonnet).

JEANNE à M. François-Marie Veyrat, le 1^{er} fév. 1785 (Gén. arch. Costa).

N° JEAN-JOSEPH, seigr dudit lieu, ép. D^{lle} Julie de Juge (Gén. arch. Costa).

VICTORINE, non mariée.

N° PIERRE, habitant à Versonnex, garde du corps du roi, nommé roi d'armes de l'O. S. de l'Annonciade le 9 juill. 1796. (Contin. de Cigna-Santi, Mst de ma biblioth.), ép. M^{lle} Françoise Guy.

N° JEAN-BAPTISTE, né et baptisé le 20 juill. 1768 (R. P. de S. Maur d'Anney), bapt. le 26 fév. 1770 (Ibid.).

JEANNE-FRANÇOISE-ANTOINETTE, bapt. le 26 fév. 1770 (Ibid.).

PAULINE, non mariée.

JOSEPHINE, non mariée.

MARIE-FRANçoISE, femme du général de division, baron de Chamberlac ou Chamberlac.

VICTORINE, femme du chev^e Girod, ancien brigadier des gardes du corps du roi de Sardaigne, vit encore âgée de 86 ans environ.

N° FRANÇOIS, capitaine de cavalerie sous le 1^{er} empire, officier de la Légion d'honneur, à ép. D^{lle} Elise, fille de M. le C^e Pierre-Joseph de Seyssel de Sothonod, de Bourg.

N° CLAUDE-ANTOINE de Cossy, séminariste à la S^{te} Maison de Thonon, natif de St-Sylvestre, mort à seize ans environ, le 19 mars 1790 (R. P. de Thonon).

ANNE à M. Tissot.

FANCHETTE à M. Prosper Gay.

N° LUCIEN, propriétaire du château de Coucy, à ép. en 1842, M^{lle} Eugénie Armand.

N° FRANÇOIS DE COUCY ép. D^{lle} Fanny de Livet de Moisy.

Virginie ép M. Jacquand.

MARIE, jésuite.

N° FRANÇOIS-MARIE, né le 18 oct. 1801, capitaine d'ordonnance à la brigade de Sav., appelé le 29 mai 1847 à la survivance de la charge de héraut et roi d'armes de l'O. de l'Annonciade, chev^e des SS. Maur. et Laz. (Mat. de la brig. de Sav.), ép. D^{lle} Sophie Short, mort sans enfants en 1858.

N° JEAN-MAURICE-JOSEPH, dit Janus, né le 23 mai 1803, capitaine en la brigade de Savoie (Matrie.), y a parcouru tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel en nov. 1851, chev^e des SS. Maur. et Laz., décoré de la médaille d'argent pour la valeur militaire. N'est pas marié.

N° CHARLES-LOUIS, né le 18 mars 1813, lieutenant-adj. major en la brig. de Sav., le 20 sept. 1845 (matr.), décoré de la méd. d'argent de Piémont pour la valeur militaire, et de celle des campagnes de Crimée et d'Italie ; après l'annexion, chef de bataillon au 103^e chev^e de la Légion d'honn^r, à ép. D^{lle} César^{re} du Verger de St-Thomas.

JOSEPHINE, mariée à M. de Manessy, lieutenant-colonel, etc.

VICTORINE, mariée à M. Tocannier.

N° JOSEPH, marié à D^{lle} N. N. Bouchage ; mort sans enfants.

N° ÉDOUARD, lieutenant d'infanterie.

N° ÉMILE, propriétaire en Algérie.

PAULINE, mariée à M. Louis Lassalle.

ÉLISA. N° JULES. MARIE.

N.N., fille?

N° ENGUERRAND-XAVIER, N.N., fille? élève à l'école de Saumur.

ENGUERRAND, mort le 22 avril, mort le 9 juin 1861.

N° RAOUL, né le 18 avril 1865.

JEANNE, née le 18 juin 1862.

Dans l'absence de titres, j'ai dû établir les trois derniers degrés modernes presque entièrement d'après une généalogie existant aux archives du M^e Costa, appuyée sur mes connaissances personnelles et sur des indications qu'a bien voulu me fournir M. le command^e Charles-Louis de Coucy.

BELLY. — Voir au SUPPLÉMENT.

BENEVIX (DE ou DU)

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE CE NOM, SITUÉE AUX GETS, EN FAUCIGNY.



P. d'azur au chevron d'or, accompagné de 2 étoiles de même en chef et d'un griffon de même en pointe (BESSON).

Selon LAIOLO, le chevron serait de gueules bordé d'or; les étoiles et le griffon seraient d'argent.

I. N° JEAN DE BENEVIX, = Seig' de la maison-forte de Benevix, est nommé dans le contrat de mariage de son fils Guillaume en 1434. Il était déjà mort à cette époque et vivait encore 1390. Son alliance (ce qui marque qu'il était distingué par sa naissance) fut avec Helmode, fille de N° Aymon de Chissé. Le testament de cette dame, où elle se qualifie de veuve de N° Jean de Benevix, fut fait au château de Benevix, des Gets, le 10 janv. 1444. Elle nomme ses deux fils héritiers universels.

II. = GUILLAUME, = Seig' de la maison-forte dudit lieu, ép. D^{lle} Pernette de Chymiz (sic) (peut-être pour Chignin ou Chesney?), fille de N° Nicod de Cocimiz? (sic). contrat passé à la Roche le 15 juillet 1434.

III. = AMÉDÉE, = seig' dudit lieu, fit alliance avec Peronnette de Montfort. Il testa le 18 oct. 1487. Il est nommé dans la reconnaissance ci-dessous.

IV. = PHILIPPE, = seig' dudit lieu. On a des actes de lui de l'an 1496, qui ne marquent pas néanmoins quelle alliance il fit. — Selon le Pourp. hist., p. 202, il ép. Charlotte de Cohendiers. Il reconnaît, le 11 mai 1496, les fiefs qu'il possède relevant du château de Thonon (Grosse Brunet, A, p. 456, Arch. de la Ch^{re} des Cp^{tes}). Il se dit fils d'Amédée.

V. = FRANÇOIS, = seig' dudit lieu, ép. D^{lle} Françoise Péronne, fille de N° Louis de Cohendier, seig' de l'Échelle, contrat passé à la Roche le 24 novembre 1528. Il fut institué héritier par R^e François, son oncle, par son testament du 17 juill. 1540.

VI. = PHILIBERT, = seig' dudit lieu, ép. D^{lle} Marguerite de Salyve? ou de Salins?.

VII. = FRANÇOIS = était, en 1615, cornette dans la comp^{te} de cavalerie du marquis d'Aix. C'est sans doute à lui que se rapportent des patentes du 10 mai 1600, de gentilhomme de la maison de Charles-Emmanuel, attribuées par une erreur évidente du copiste des preuves 1723 à son arrière-grand-oncle, le prieur de Thiez. Les Seconds traits font confusion sur le nom de baptême de sa femme et de sa belle-sœur. Il épousa D^{lle} Péronne, fille de N° Janus Pensabin, de la Roche, laquelle était veuve en 1644.

VIII. = PIERRE = bapt. le 23 févr. 1618 (*). Il ép. D^{lle} Philiberte de St-Sixt. 1618 (*). n'eut tisé le 30 octob. Lui mort av. 1700, elle, morte point d'enfants de 1611 (*). Proba- le 16 juillet 1695 à soixante- blem. mort sans quinze ans environ (*). enfants.

IX. = JEAN-CHARLES = est maintenant (1680 environ) maréchal des logis dans la cavalerie de Savoie. Il ép. D^{lle} Marie de Lucinge d'Arrenthon. — Il fut enterré le 25 avril 1700 (*), âgé de quarante-cinq ans environ.

X. = JEAN-LOUIS, = né le 9 août 1680 (*) vivait encore en 1726 (Anc. arch. de Thonon).

N° LOUIS DE BENEVIX, parrain en 1611 (*) du fils aîné de François ci-contre.

CHRISTOPHE-ÉGLANTINE, bapt. le 30 nov. 1612 (*), ép. N° Gaspard de Sauvage, avec lequel elle vivait en 1646 (*).

GABRIEL, = cavalier dans Royal-Piémont, mort au camp d'Hurdensbach, au retour de la campagne de Hollande, la nuit du 26 octobre 1672. Il avait été nommé, le 10 décembre 1671, curateur de son frère Jean-Charles (Arch. du Sén. de Sav.).

JÉRÔME-PHILIBERT, bapt. le 14 novemb. 1674 (*), mort probablement avant les preuves 1723.

(1) Une d'elles, nommée Claudine-Françoise, a épousé François-Gabriel de Vidonne, coseig' de la Chapelle, R^e du S^e Empire, et était morte avant le 17 décembre 1664. (Arch. Morand.) De ce mariage naquit Marguerite de Vidonne qui transige avec N° Pierre de Benevix à la date ci-dessus, et qui, dans son testament du 12 mai 1686 (Arch. du Sén. de Sav.), légua sa grangerie des Gets à Barbe et Louise de Benevix (filles de Jean-Charles).



ANS ses Seconds Traits, etc., Dom Luc de Lucinge a laissé la généalogie de cette famille. Il dit « que l'on estime que cette illustre famille est descendue d'un Benevus, « 17^e roi de Bourgogne et fils de Centronius, » (1) « et s'est établie en Foucigny, « dans les Gets, depuis plus de deux cent et soixante ans avec toutes les marques « d'une véritable noblesse. » Il ne commence pourtant que par Jean ci-contre. En distinguant son travail par des guillemets, j'entends lui en laisser la responsabilité. La filiation directe est pourtant exacte, du moins elle est conforme à celle des preuves de noblesse faites en 1723 par les Benevix, à la Chambre des Comptes (1).

J'ai rencontré fort peu de titres sur cette famille, qui s'était établie à la Roche vers le commencement du XVII^e siècle, et est maintenant éteinte (2).

(1) La filiation des Preuves de 1723 est marquée par des tirets. (2) Au dernier moment on m'apprend qu'il y a encore à la Roche une famille portant le nom de Benevix. Je n'ai pas eu le temps de vérifier jusqu'à quel point il faudrait modifier mon assertion. — Voyez au SUPPLÉMENT.

JEAN figure avec Guillaume, son frère, et Claude de Benevix, religieux de Contamine, parmi les témoins du mariage Sales-Berchat, 14 fév. 1430 (Pourp. hist.).

FRANÇOIS. = Son alliance n'est pas connue: il est pourtant le fils ci-dessous, celui qui prête hommage noble au duc de Savoie, vers 1430, avec Jean du Benevix (Capré, 1631).

JACQUES. =

N° GEORGES DE BENEVISIO, des Gets en Faucigny, présent à un acte passé à la Chambre en Maurienne, en 1428 (Arch. Thuiset).

CLAUDE DE BENEVISIO, sacristain de Contamine, le 26 janv. 1426 (Arch. de Cour).

FRANÇOIS, = Révérend François, prieur de Thiez, teste le 17 juill. 1540, en faveur de ses deux neveux François et François.

N° PIERRE DE BENEVIX.

CLAUDINE ép. N° Jean de Chignin (R. P. de Fleyrier. Commun. par M. Tavernier).

N° CLAUDE DE BENEVIX était marié à D^{lle} Jeanne, fille de N° Pierre Fabri, de Chambéry, habitant à Culoz, lequel, dans son testam. du 12 août 1579 (Arch. Mor.), fait un legs de 100 il. à sa dite fille.

JEAN-FRANÇOIS. = N° JEAN (fils de N° Philibert), ép. en 1632 (R. P. de Fleyrier), D^{lle} Antonie de Lariou.

PHILIBERT = ép. D^{lle} Claudine du Clos. Il teste le 6 août 1621.

MELCHIOR, = seig' de la maison-forte de l'Échelle, ép. 1^{re} D^{lle} Anne de Mandre? (sic), avec laquelle il vivait en 1618; 2^e Guigonne de Menthon qui se remaria en 1647 avec N° Jean-François de Pierrefeu (Reg. Par. de St-Martin).

(*) Registres paroissiaux de la Roche.

GEORGINE-MICHELLE, baptisée le 6 mai 1612 (*). Peut-être celle qui ép. N° Jean Martin (Pourp. hist.), 1614 (*).

JEANNE-FRANÇOISE, bapt. le 6 oct. 1622 (*).

LOUISE-MARGUERITE, née le 5 déc. 1615 (*).

LOUIS, = GASPARD, = morts sans alliance.

RENÉ-FERDINAND (1^{er} lit), seig' dudit lieu de l'Échelle, ép. cont. dot. du 1^{er} juin 1624 (Tit. d'Eschavannes), D^{lle} Claudine de Blonay, d'Évian, où elle fut enterrée le 11 juin 1636 (R. P.); 2^e D^{lle} Lucrèce de Limojon, cont. dot. du 14 déc. 1636. = Vivaient en 1646, morts sans enfants.

JOSEPH, = des gentilshommes archers de la garde de S. A. R. Avec son frère Jean-Charles, le 15 août 1683 (Anc. arch. de Thonon) ils passent, en faveur des Minimes de Thonon, contrat de constitution de rente, hypothéquée sur leurs biens des Gets indivis avec les N° de Sauvage, et sur leurs biens de St Jean d'Aulph, de Morzine, etc.

PIERRE-BRUNO, bapt. le 6 mai 1659 (*).

JEAN-MARIE-ANTOINE, = né le 6 févr. 1688 (*). Est sans doute le R^e Jean-Marie de Benevix auquel ses frères passent procuration en 1726 et 1727 (il était alors curé de Thierrier), et qui mourut le 19 avril 1752 (1^{er} primicier de la Roche, chanoine de la cathédrale de Genève. Il était prieur de Sainte-Marie d'Allondaz au diocèse de Tarentaise, et on a de lui une Oraison funèbre de M^r de Rossillon de Bernex, évêque de Genève, prononcée le 26 avril 1706 (Grillet, t. II).

MARGUERITE-FRANÇOISE, née le 3 déc. 1691 (*).

JEAN-CHARLES-CHRISTIN, bapt. le 6 mai 1639.

LOUIS-GABRIEL, né le 4 juillet 1694 (*), passé garde du corps de S. A. R. en 1726, qui, plaidant avec les RR. PP. Minimes de Thonon, passe procuration à R^e Jean-Marie, son frère, le 6 déc. 1726 (Anc. Arch. de Thonon).

AUGUSTE-JOSEPH-AIME, bapt. le 1^{er} nov. 1698 (*), du lieu de la Goudette, près la Roche, ép. le 17 juin 1697 (*).

N° JEAN-CHARLES DE BENEVIX,

D^{lle} HÉLÈNE DE BENEVIX, ép. le 11 févr. 1705 (*), Égèze Claude Bally, bourgeois de la Roche. Dans le contr. de mariage que son fils Pierre Bally, contrôleur général des Aides à Lyon, y passa le 9 juin 1738, avec D^{lle} Jacqueline, fille de feu S^r Antoine Boissière, ancien receveur général des fermes de S. M. et bourgeois de Lyon, elle est appelée feue D^{lle} Pierrette de Benevix (Comm. par M^r Vaudaux).

N° GASPARD DE BENEVIX et D^{lle} Françoise Ducroz.

PÉRONNE-FRANÇOISE-ANDRÉANNE, née et bapt. le 13 nov. 1799 (*).

N° FRANÇOIS DE BENEVIX, parrain 13 nov. 1799 (*).



BERCHAT,

DE SALLANCHE EN FAUCIGNY.

P. d'azur à 3 pommes de pin d'or. (Pourp. hist.).

Selon BESSON, ils ont porté plus récemment d'or à 3 pommes de pin de sinople.

N° et Sp° **BENOIT DE BERCHAT**, de l'an 1308, était juge majo du comté de Genevois (Pourp. hist.).

N° **PIERRE DE BERCHAT**, homme de lettres, vivait à Sallanche en 1308 (P. H.). Homme de lettres signifié fort probab. notaire.

N° **JANIN DE BERCHAT**, de Sallanche (frère du père de la femme de Jean de Sales), est arbitre le 21 avril 1457 au différend entre les seigneurs de Sales et de Cohendiers et parent des deux parties (Pourp. hist.).

N° **NICOLAS DE BERCHAT**, mort av. 1430, ép. Jeanne de Bellegarde. Monseign^r de Sales conjecture qu'il était fils d'une dem^{lle} de la maison du Freney.

N° **AMÉ** (P. H.).

JEANNE ép., cont. dot. du 14 fév. 1430, passé à Thorenc, N° Jean, fils de Jordain de Sales (P. H.).

N° **PIERRE** (P. H.).

N° **AMÉDÉE**. Le 28 janv. 1540 (Tit. B.), il vend à son frère Nicolas le quart des biens qu'il possède par indivis avec ledit Nicolas et ses autres frères Pierre et François, au mandement de Charosse, pour le prix de 400 li. Est peut-être celui qui fut père des deux ci-dessous.

N° **PIERRE** est nommé au testament du 29 mars 1570, de François de Bellegarde, seig^r de Bullavent. Ce Pierre est fils d'un autre Pierre, fils d'Amé, fils dudit Janin. Et, de ce Pierre nommé en 1570, est descendu un Nicolas, et de Nicolas, André (Pourp. hist.).

PIERRE, fils naturel, vivant en 1553 (Invent. de Loche, Tit. Bonnef.).

N° **NICOLAS** (Pourp. hist.).

N° **ANDRÉ** n'ayant point d'enfants de sa femme, D^{lle} Lucrèce, fille de N° Jean Martin de la Perrouse, s'est fait prêtre en 1658. Il a traité de ses biens avec N° Loys de Berchat, son cousin ci-contre. (Pourp. hist.).

N° **LOUIS DE BERCHAT**, probablement un des deux Louis portés ci-contre, ce qu'on ne peut assurer faute de preuves suffisantes.

N° **NICOLAS** ép., le 29 avril 1666 (Reg. Par. de Sallanche), D^{lle} Jeanne-Charlotte, fille de N° Gaspard de Cornillon. Elle était veuve en 1665 (Tit. Bonnef.).

JEANNE-LOUISE PERNETTE, bap^{t.} le 3 déc. 1679 (Reg. Par. de Sall.), femme de N° Etienne-François de Riddes de Belletour, morte à 34 ans environ, le 27 juin 1710 (Ibid.).

N° **JOSEPH-MARIE**, né le 12 nov. 1678 (R. P. de Sallanche), mort en bas âge.

JOSEPH-CHARLES-FRANÇOIS DE RIDDES DE BELLETOUR hérita des biens de son grand-père Nicolas Berchat, par le moyen de sa mère (Voir RIDDES).



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique* (nos 219 et suiv.), s'est occupé de cette famille établie jadis à Sallanche, à propos de l'alliance de Jean de Sales avec Jeanne Berchat. Malgré la gravité du nom de cet auteur, j'entends lui laisser toute la responsabilité de ses assertions, surtout pour ce qui concerne l'illustration de cette maison. En parlant donc de cette « tres noble et ancienne maison » (!) il dit qu'elle « ét de la paroisse... de Saint-Martin du pont sur Arve, en Bour-geoisie noble de la ville de Sallanche. On en voit dans l'église de « Saint-Martin, la chapelle, le sépulchre et les armoiries, et à Sallanche sur l'orgue de l'église « collégiale les armoiries sont écartelées avec celles de la maison de Viollat... Les Titres de cette « famille furent brûlés avec la Maison, le Village et l'Église de S. Martin par les troupes françaises « l'an 1546.... c'èt pourquoy son lustre ancien m'èt peu connu... » J'en ai rencontré encore bien moins que mon illustre devancier. M. Bonnefoy m'a fourni plusieurs indications sur cette famille qui est maintenant éteinte. Ses biens sont au moins en grande partie passés, par le mariage de Louise Pernette de Berchat, dernière du nom, dans la maison de son mari, Joseph-François de Riddes de Belletour.

N° **NICOLET BERCHAT** était notaire à Sallanche en 1389 (Titres de M. Bonnefoy).

N° **NICOLET BERCHAT**.

N° **JANIN BERCHAT** vivait avec sa femme Isabelle en 1461. Il achète, le 7 avril 1461 (Invent. de Loche, Tit. B.), des biens de N° François de Lucinge. Il est père de Nicolas ci-dessous. Peut être le même que Janin du 1^{er} 180.

JEAN, nommé dans des actes de 1467-1477 (Invent. de Loche, Tit. Bonnefoy).

MADELEINE BERCHAT, femme de N° Claude Cusin (Tit. Bonnef.).

N° **NICOLAS BERCHAT** était mort avant 1540. N° **AMÉDÉE BERCHAT**. Il fonde l'anniversaire de sa femme N. N., morte en 1488, par acte du 3 août 1500 (Tit. B.). Probablement celui qui est nommé avec ses neveux comme abornant les biens à Combloux, dans un acte du 3 avril 1501. (Arch. la Place). Il fut enterré le 31 mars 1521. Ses frais de sépulture furent payés par N° François et Nicolas Berchat (Cptes du chap. de Sall.).

N° **NICOD DE BERCHAT**. Il paie, le 7 juin 1481, les frais de sépulture de sa femme N. N. (Tit. B.). Est peut-être celui qui était récemment marié à D^{lle} Etiennelette de Thoyre, lorsque N° Guillaume de Thoyre, frère de l'épouse, enfants de feu N° Jean de Thoyre, réclame, le 13... 1478 (Arch. la Place), de certains de ses hommes, l'aide par eux due audit Guillaume et à ses frères pour le mariage de leur sœur.

N° **NICOLAS**, vivant en 1540.

N° **PIERRE**, vivant en 1540.

N° **FRANÇOIS**, vivait en 1540, était en 1527 (Tit. Bonnef.), marié à Françoise, fille de N° Jean de Bellegarde. Sans doute celui qui, le 13 fév. 1528 (Arch. la Place), fut témoin à Sallanche.

JEANNE, vivant en 1540.

AYMON, prêtre, (T. B.).

N° **FRANÇOIS**, (T. B.).

N° **PIERRE**, (T. B.).

N° **CLAUDE** ép. Adrienne, fille de N° Amédée du Freney. Étant veuve, elle se remaria 2^e avec M. Jacques Cohennet; 3^e avec N° Claude Viollat. Elle fonde son anniversaire, celui de ses trois maris, etc., par acte du 5 juin 1602 (Cal. de l'égl. de Sall.).

N° **PIERRE DE BERCHAT** ép. D^{lle} Pernette, fille de N° Georges Paccot, de Passy (P. H.). Il était déjà marié en 1616 (Tit. Bonnefoy).

N° **JEAN DE BERCHAT** ép. D^{lle} Françoise, fille de Nicolas de Viollat (P. H.). Elle était veuve en 1622.

N° **LOUIS DE BERCHAT**, de Sallanche, mort avant 1668. Teste le 17 fév. 1666. Avait ép. D^{lle} Claudine-Jeanne du Foug, mort, aussi avant 1668. (Mention tout aux contr. de mar. de leurs filles).

N° **NICOLAS**. Reconnaissance passée en sa faveur, de N° Louis, son frère, et de Françoise Viollat, leur mère, le 5 sept. 1622 (Tit. Bonnef.).

N° **LOUIS DE BERCHAT**, cessionnaire des biens de son cousin André de Berchat en 1658 (P. H.).

MELCHLOTTE ép., cont. dot. du 14 nov. 1668 (Arch. du Sén. de Sav.), N° Jean-Louis, fils de N° Claude de Berlet de Meyriou, au diocèse de Belley.

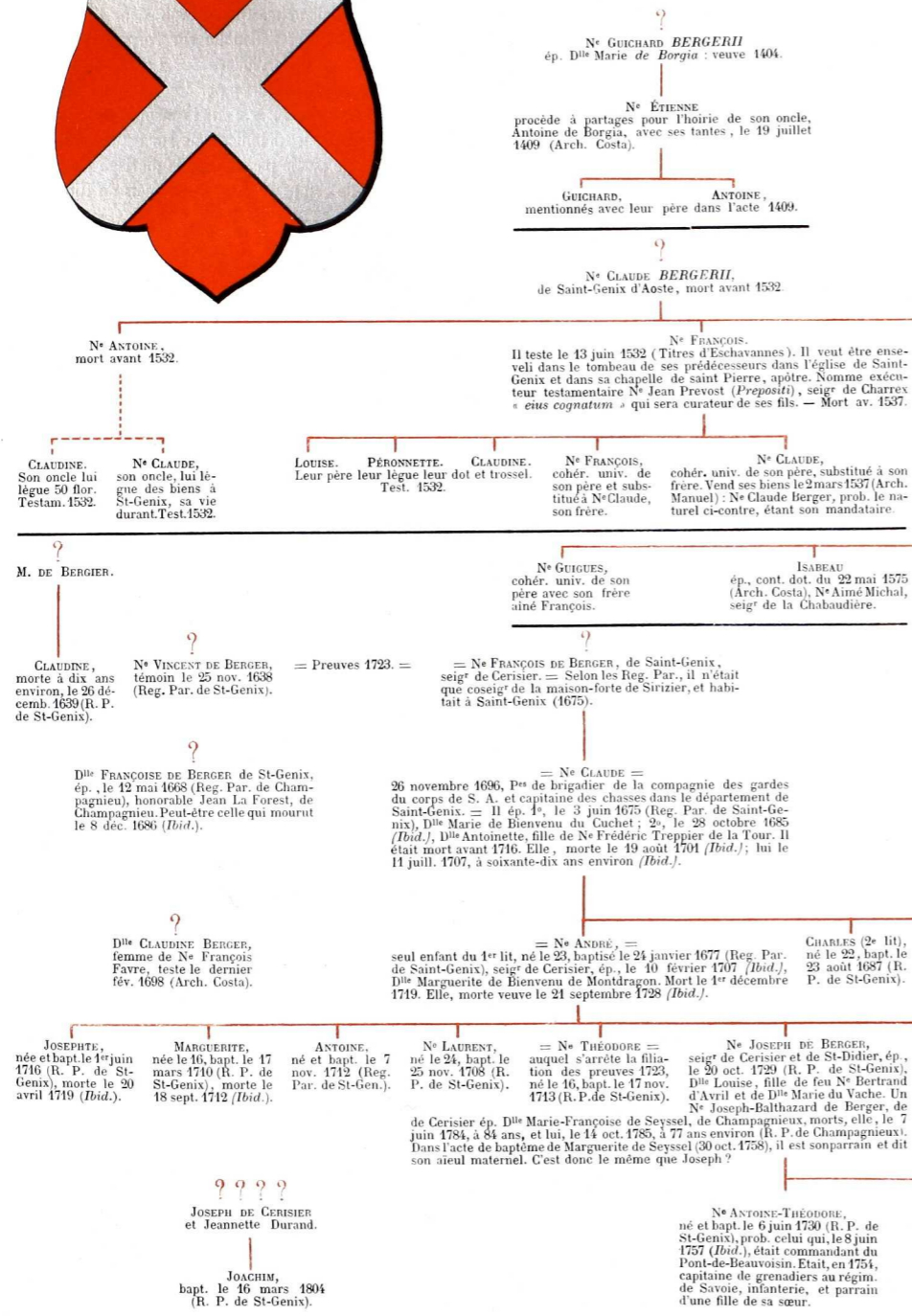
JEANNE ép., cont. dot. du 27 avril 1668 (Arch. du Sén. de Sav.), N° Jean-Benoit Courtois d'Arcollières.

BERGER OU BERGIER

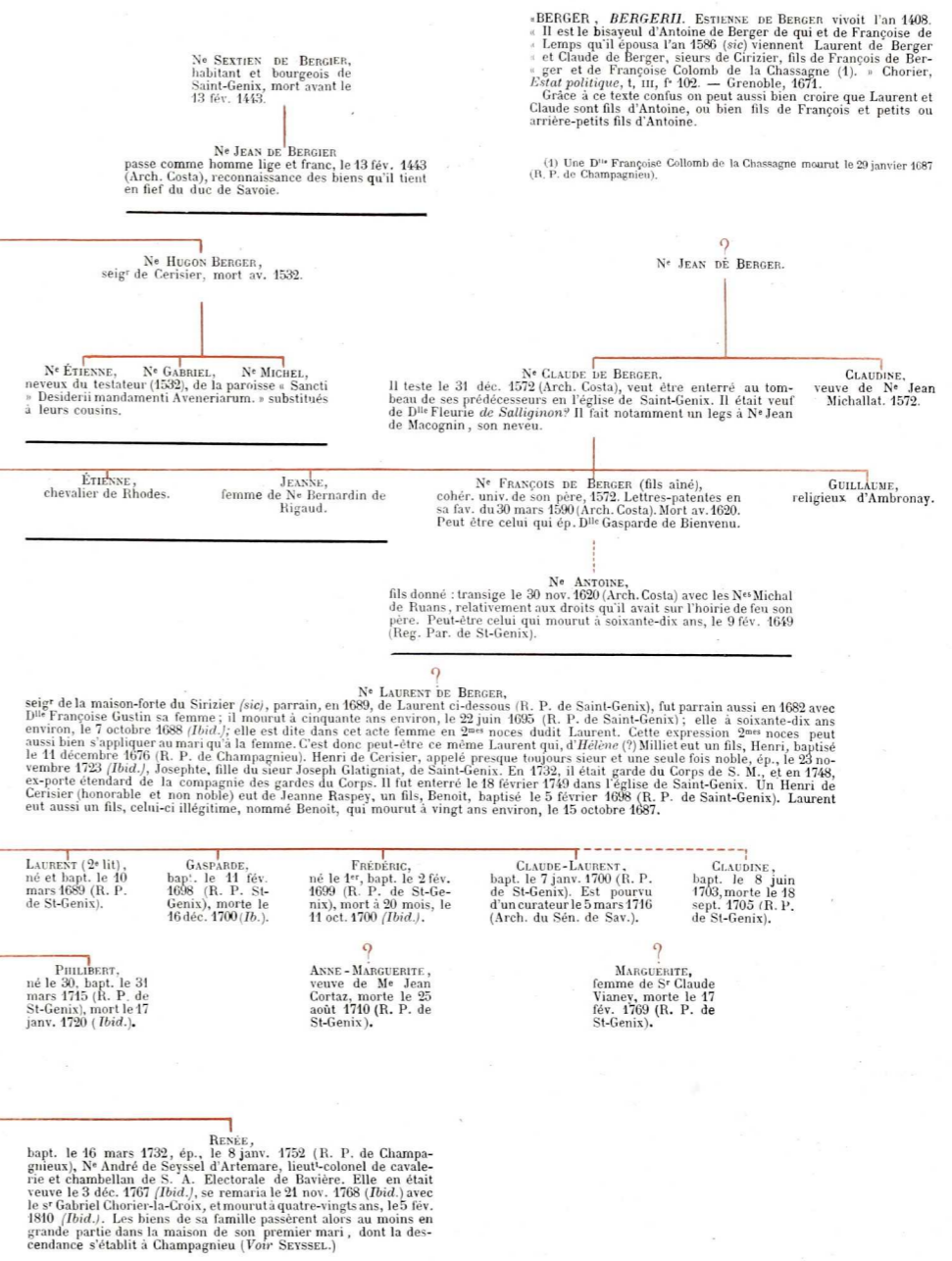
SEIGNEURS DE CERISIER, PAROISSE DE SAINT-GENIX, FRONTIÈRE DE SAVOIE ET DAUPHINÉ.



P. de gueules au sautoir d'argent (CHORIER. ALLARD).



ETTE famille, qu'il ne faut pas confondre avec les Bergier ou Berger des Abrets, en Dauphiné, est ancienne. Je publie ici quelques fragments, extraits des titres que j'ai pu découvrir concernant leur généalogie. Les Berger de Cerisier ont fait en Savoie leurs preuves de noblesse, ensuite du manifeste de la Chambre des Comptes du 27 novembre 1723 (Biblioth. du Roi à Turin), et ont dû s'éteindre à l'époque de la Révolution.



«BERGER, BERGERII. ESTIENNE DE BERGER vivoit l'an 1408. Il est le bisaveul d'Antoine de Berger de qui et de François de Lemps qu'il épousa l'an 1586 (sic) viennent Laurent de Berger et Claude de Berger, sieurs de Cirizier, fils de François de Berger et de Françoise Colomb de la Chassagne (1). » Chorier, *État politique*, t. III, p. 102. — Grenoble, 1671.

Grâce à ce texte confus on peut aussi bien croire que Laurent et Claude sont fils d'Antoine, ou bien fils de François et petits ou arrière-petits fils d'Antoine.

(1) Une D^{lle} Françoise Collomb de la Chassagne mourut le 29 janvier 1687 (R. P. de Champagnieu).

BERLIET

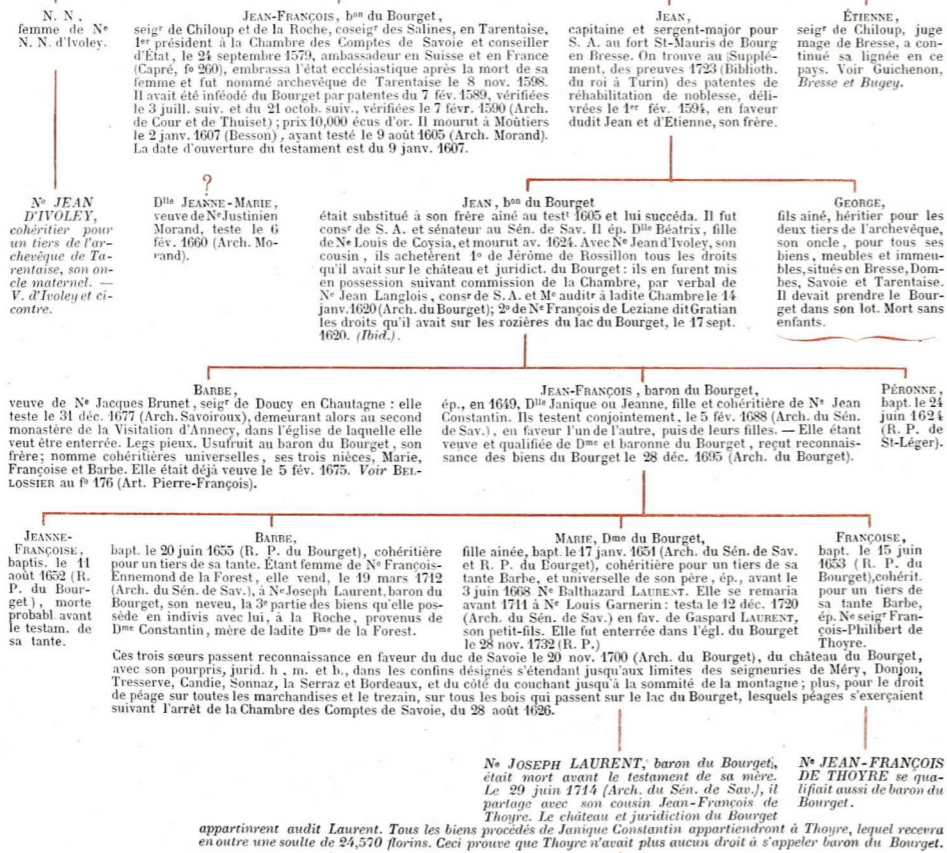
SEIG^{ne} DE CHILOUP EN BRESSE, B^{onne} DU BOURGET EN SAVOIE.

P. d'or à 3 pals de gueules au chef d'azur chargé d'un croissant montant d'argent. — Cimier : un chérubin (GUICHENON).



Les Berliet, de Savoie, nous sont venus de la Bresse. Mess^{re} Jean-François Berliet, 1^{er} président à la Chambre des Comptes de Savoie, puis archevêque C^{te} de Tarentaise, acheta du duc de Savoie la seigneurie du Bourget pour le prix de 7,000 écus d'or : « ledit prix reçu ez mains propres de S. A. pour emplois en services secrets et en récompense de ses services et ambassades, et c'est outre le prix de 3,000 écus » portés par un autre contrat précédent. Le duc de Savoie s'était réservé le château, juridiction du Bourget et les droits de mieux-value, qu'il vendit pour 8,000 écus d'or à Jean-George de Rossillon. Cette vente étant confirmée par patentes des 22 avril et 20 décembre 1607, enregistrées le 31 janv. 1608 (Somme des inféodations, Arch. Thuiset), en faveur de Jérôme de Rossillon; celui-ci revendit le tout à Jean Berliet et Jean d'Ivoley ci-dessous, héritiers de l'archevêque de Tarentaise, leur oncle.

Cette famille a fort peu duré en Savoie. Guichenon en a donné en partie la généalogie dans son *Hist. de Bresse et Bugy*. Tous les historiens de Savoie parlent de l'archevêque de Tarentaise, qui fut activement mêlé à toutes les affaires de son temps et mérita d'être nommé « l'une des meilleures pièces du Conseil de Savoie. »

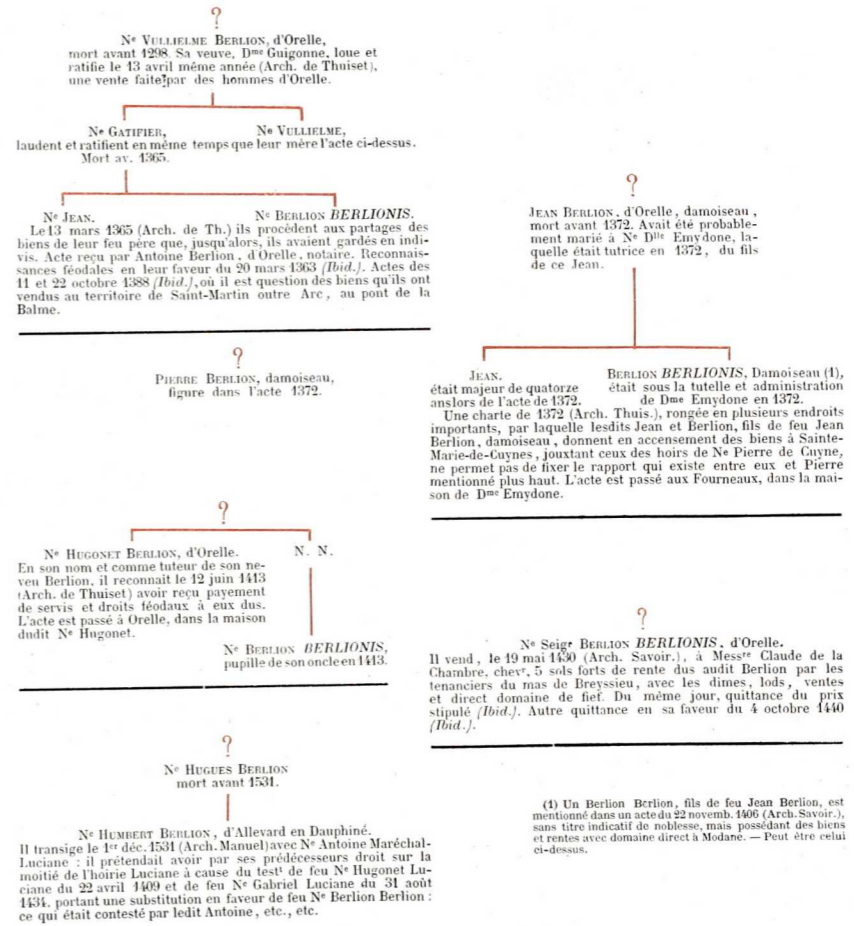


BERLION

D'ORELLE EN MAURIENNE.



VEILLE famille de Maurienne dont il ne m'a pas été possible de retrouver le blason. Elle doit être éteinte depuis fort longtemps, même à Allevard en Dauphiné, où elle paraît être allée se transplanter. Voici les quelques fragments qu'il m'a été donné de rencontrer sur sa généalogie.



BERNARD. — Voir BELLOSSIER et au SUPPLÉMENT.

BERNEX, FIEFS. — Voir BLONAY ET ROSSILLON.

BERTHELLIN. — Voir au SUPPLÉMENT.



BERTHIER OU BERTIER

SEIGNS DE CREMPIGNY ET DE MANESSY
EN GENEVOIS, DE BONPORT ET
DE LA MAISON-FORTE DE SAINT-
VINCENT EN SAVOIE.

P. d'azur au sautoir d'or accompagné
en chef d'un croissant d'argent.

La branche de Bonport a brisé ce blason en
cantonnant en fasce de 2 étoiles d'or et de
2 gouttes de même en pal. — BESSON.

Devise : SANS BRUIT.

I. N° ANDRÉ BERTHIER,
secrétaire et greffier de la Chambre des Comptes,
remplacé dans cette charge le 28 septembre 1574
(Arch. de Cour), cons^r d'Etat et procureur patri-
monial à la susdite Chambre le 19 nov. 1574 (Capré :
Traité, etc., etc., p° 298). Alliance inconnue.

II. N° FRANÇOIS BERTHIER,
cons^r de S. A. et maître auditeur à la Chambre
des Comptes le 11 mai 1594 (Capré, p° 287), seig^r de
la maison-forte de Saint-Vincent le 20 sept. 1613
(Voy. au p° 187). Il ép. D^{lle} Françoise-Aimée d'Arestel
en 1606 (Arch. Thuisset). Etait mort avant le 11
mars 1630.

III. N° et Sp^r CLAUDE-GASPARD, seig^r de St-Vincent,
ép. : 1° contrat dotal du 17 sept. 1637 (Arch. du
Sén. de Sav.), D^{lle} Lucrece Ruffin de la Biguerne,
laquelle teste en faveur de son mari le 18 mars
1638 (*Ibid.*) et meurt quelques mois après ; 2° le
9 mai 1641 (R. Par. d'Annemasse), D^{lle} Catherine-
Claudine Guillet de Monthoux. Mort av. 1649.

N° GUILLAUME BERTHIER de Saint-Vincent, seig^r de Manessy,
capitaine d'artillerie, épousa, le 18 avril 1637 (R. P. de Lémenc),
D^{lle} Jeanne de Ramus. Il prend, le 4 avril 1649 (Arch. Manuel), un
arrangement avec Catherine de Monthoux à propos de l'hoirie de
son frère. Il teste le 27 janv. 1662 (Arch. Costa) en faveur de son
neveu Alphonse et des siens : il substitue N° Jean de Reydet,
N° Jean-François Garnerin et N° Guillaume Vulliet, ses neveux.

MARGUERITE
(fille de N° François Berthier de St-Vincent), 1^{re} fem^e
de N° Catherine de Reydet, seig^r de Vulpillières, dont
les enfants étaient pupilles
le 30 mars 1644 (A. du S. S.).

IV. N° ALPHONSE, seig^r de la Maison-Forte de Saint-Vincent,
bapt. le 15 juin 1643 (Reg. Par. de Chamb.), était, avant le 22 oct. 1678 (Arch. du Sén. de Sav.), marié à D^{lle} Marguerite de Montfort,
fille de Pierre-Amé, baron de Crète, etc. Il achète, le 26 août 1681 (Arch. Costa), de François-Joseph-Auguste de Regard, baron de
Vars, la seigneurie et juridiction de Crempigny, démembrée de la seigneurie de Clermont. Il teste le 2 sept. 1694, testament ouvert
le 2 déc. suivant (Arch. du Sén. de Sav.).

CATHERINE,
bapt. le 29 mars
1674 (R. P. de St-
Léger). N'est pas
nommé au testa-
ment 1694.

N° GUILLAUME,
bapt. le 1^{er} sept.
1672 (R. P. de St-
Léger). Etait ca-
pucin en 1694.

PHILIBERTE,
bapt. le 28 juin
1669 (Reg. Par.
de St-Léger). Cla-
rissa à Chambéry,
1694.

N° JOSEPH, coseig^r de St-Vincent et de Crempigny,
cohér. univ. de son père, ép. D^{lle} Françoise, fille
de N° Hyacinthe Favier de la Biguerne. Il partage
avec son frère Jean-Louis, le 15 juin 1710 (Arch.
Costa). Mort av. 1772.

V. N° THOMAS,
fils aîné, bapt. le 14 avril 1668 (R.
P. de St-Léger), héritier particulier
de son père; mort avant le 12 mars
1700, sans enfants.

JEAN-MARIE,
né le 17 fév.
1726 (Arch.
Manuel).

PHILIBERTE-FRANÇOISE-HYACINTHE,
née le 23 mars, morte le 23 juin
1727 (Reg. Par.).

VI. N° LOUIS-FRANÇOIS BERTHIER de Saint-Vincent,
seig^r de Crempigny et de Manessy, né le 23 févr. 1728 (R. P. de Rumilly). Il achète
de N° Charles-Joseph de Capré de Mègeve le château et terre de Bonport. Il est
porté pour ces seigneuries au rôle des Vassaux de Savoie de l'an 1787 (Bibl. du Roi
à Turin). Il ép., le 6 janv. 1750 (R. P. de Saint-Léger), D^{lle} Marguerite Aynarde
Brun, fille de Louis, comte de Cernex : veuve et nommée avec ses enfants le 12 mars
1788 (Arch. Manuel). Lui mort le 3 août 1782 (R. P. de Tresserve).

MARIE-FRANÇOISE-
LOUISE-EUGÉNIE,
née et bapt. le 18
août 1751 (R. P.
de St-Léger).

MARIE-
JOSEPHITE-
FRANÇOISE,
née le 8 fév.
1753 (R. P. de
St-Léger).

CLAUDE-LOUIS-
JOSEPH,
né le 18 janv.
1754 (R. P. de
St-Léger), vivait
le 12 mars 1788
(Arch. Manuel).

LOUISE-
JACQUELINE,
née le 3 mars
1755 (R. P. de
St-Léger).

MARIE-ANNE-
JOSEPHITE,
née le 30 sept.
1756 (R. P. de
St-Léger).

CLAUDE-JOSEPH,
né le 18 oct. 1757
(Reg. Par. de St-
Léger), vivait le
12 mars 1788 (Ar-
ch. Manuel).

VII. N° JOSEPH-EUGÈNE, seig^r de Cremp-
igny et Manessy, né le 22 mars 1759
(R. P. de St-Léger), officier supérieur au
Rég^t de Sav., ép., le 9 déc. 1779 (R. P.
d'Annecy), cont. dot. du 4 (Arch. Manuel),
D^{lle} Jeannette-Rosalie du Tour, fille de
N° Louis-César, seig^r de Pontverve. Porté
sur la liste des émigrés (16 ventôse au
vi, arch. Savoie).

LOUIS-FRANÇOIS,
né le 18 sept.
1780 (R. P. de
Tresserve).

VIII. N° FRANÇOIS-AYNARD BERTHIER, de Crempigny,
né le 18 nov. 1781 (R. P. de Tresserve), officier de cavalerie sous
l'Empire, retraité en 1815. Garde-chef des eaux et forêts, mort
aux Echelles le 15 avril 1846. Ep. Augustine-Catherine-Aimée Geor-
geon, native de Versailles.

JOSEPHITE,
née le 29 sept. 1830 (R. P. du
Bourget), morte aux Orphelines,
à Chambéry, le 27 sept. 1846 (R.
P. de N.-D. de Chambéry).

FÉLICITÉ-FANCHETTE,
née le 11 avril 1822
(R. P. du Bourget).

JEAN-JOSEPH,
né le 5 sept. 1829
(R.P. du Bourget).

IX. CLAUDE-JOSEPH,
né le 19 déc. 1819 (R. P.
du Bourget).

CLAUDE-JOSEPH,
né le 7 déc. 1826
(R. P. du Bourget).

Je n'ai pu obtenir sur eux aucun autre renseignement.



ETTE famille de Chambéry tire, selon toute apparence, sa noblesse des
charges occupées dans la magistrature par André Berthier, procureur
patrimonial à la Chambre des Comptes de Savoie en 1574, et François
Berthier, son fils, maître auditeur de la même Chambre souveraine. C'est
en considération des services de ces deux personnages, qu'une maison
qu'ils avaient fait bâtir à Triviers, près Chambéry, et à laquelle ils avaient
fait annexer diverses rentes féodales, fut érigée en maison-forte sous le
nom de Saint-Vincent, par patentes du 20 septembre 1613 (Som^re des
inféodations. Mss. de ma biblioth.)

Leurs descendants achetèrent plus tard les seigneuries de Crempigny, de Manessy, en Genevois et
de Bonport, au bord du lac du Bourget. La maison-forte de Saint-Vincent passa vers 1740, par le
mariage de D^{lle} Marie ci-dessous, à la famille de son mari, N° Claude-Louis Bally.

La famille des N^s Berthier de Manessy continue encore : le chef de cette branche n'a point
d'enfants.

CLAUDINE
assiste sa nièce Claudine
dans son contrat de ma-
riage avec le président Gar-
nerin, le 11 mars 1630.

CLAUDINE
ép. le 11 mars 1630 (R. P.),
N° Jean-Baptiste Garnerin,
président, etc. (nommé ail-
leurs Jean-François, dans
son cont. de mar. du 11 mars
1630, Arch. du Sén. de Sav.).

PÉRONNE,
religieuse à Sainte-
Claire, hors Cham-
béry, fit héritière sa
sœur Claudine (Arch.
Costa).

LOUISE,
bapt. le 4 déc.
1611 (R. P. de St-
Léger).

JEANNE,
bapt. le 25 juin
1607 (Reg. Par.
de St-Léger).

MARIE-BÉATRIX,
bapt. le 22 mars
1618 (Reg. Par.
de Saint-Léger).

N° FRANÇOISE BERTHIER,
femme de N° Pierre d'Hun-
bert, audancier à la cham-
bre des comptes (1634-1647)
(R. P. de St-Jean-de-Mau-
ricienne).

N° CLAUDE-ANTOINE,
bapt. le 20 sept. 1678
(R. P. de Saint-Léger),
cohéritier universel de
son père, 1694.

N° MARC-ANTOINE,
bapt. le 4 déc. 1679
(R. P. de St-Léger),
héritier universel
de son père, 1694.

V. N° JEAN-LOUIS, coseig^r de Saint-Vincent et Crempigny,
cohéritier universel de son père, 1694, baptisé le 19 nov. 1680 (R.
P. de St-Léger), ou sa mère est appelée Marguerite de Bellegarde).
Il consigne les maisons-fortes de Saint-Vincent et de Crempigny
avec d'autres biens le 12 mars 1700, et partage avec son frère
Joseph, le 13 juin 1710. Ep. D^{lle} Marie Gillette et mourut av. 1747.

N° CHARLES-GABRIEL-EMMANUEL,
bapt. le 14 mai 1685 (R. P. de
St-Léger), n'est pas mentionné
au testam. de son père, 1694.

ANNE,
bapt. le 21 nov. 1704
(R. P. de Maché).

VI. MARIE,
baptisée le 25 janvier 1706 (R. P. de Maché), ép., le 17 septembre
1735 (R. P. de Saint-Léger), N° Claude-Louis, fils de N° Gaspard
Bally, auquel elle apporta la maison-forte de Saint-Vincent, et
dont il prit le nom, 1785, 1787 (*Ibid.*).

ANNE-LOUISE,
ép., le 30 juin 1735,
N° Gaspard de Nouvelle (R. P.
de St-L.), veuf d'Anne de Buttet.

ADÉLAÏDE-MARIE,
née le 12 sept.
1760 (R. P. de
Tresserve), morte
le 21 mai 1810
(R. P. de Cham-
béry).

MARIE-ANNE-
CATHERINE,
née le 5 août
1762 (R. P. de
Tresserve),
morte à l'âge
de septans.

N° AYNARD-JOSEPH-FRANÇOIS DE CREMPIGNY,
né le 28 août 1765 (R. P. de Saint-Léger), vivait le 12 mars 1788.
Doit être le François Berthier-Crempigny domicilié à Tresserve,
lequel produit un contrat du 3 juin 1783, auquel il résulte que
l'hoirie de son père est indivise entre lui et ses frères Eugène,
Claude-Joseph et Joseph-Claude portés sur la liste des émigrés : il
obtient, le 16 ventôse au vi, (Arch. Sav.), jouissance provisoire de
ces biens. Il ép., le 10 ventôse au x, Marie de Manuel, fille du
premier lit de N° Jean-François et de Jeanne-Marie de Regis. Il
mourut le 26 juin 1813, elle le 19 juin 1825 (R. P. de Lémenc).

VII. N° CLAUDE-JOSEPH DE MANESSY,
né le 24 oct. 1768 (R. P. de Tresserve), capit^e
en la brig. de Sav., retraité le 24 oct. 1817
(Matic. de la brig., biblioth. de Thuisset),
major de place au Pont-de-Beauvoisin, mort
le 28 mars 1838 (R. P. de Lémenc), ép., le
25 juill. 1804 (Reg. Par. de Tresserve), An-
gèlique Le Roy, native de Londres, fille de
François et d'Adélaïde de Montigny, morte à
Chambéry (R. P.), le 21 avril 1859, à 85 ans.

ANNE-MARIE-LOUISE,
née le 4 oct. 1816 (R. P. de N.-D. de Cham-
béry). Est mariée à M. Montcharmant.

VIII. N° FRANÇOIS DE MANESSY,
né à Crempigny le 8 février 1805 (matric^e), officier aux brigades
de Savoie (1830) et de Pignerol (1845), major en la brigade de
Savoie, a fait les campagnes d'Italie, décoré de la médaille d'argent
à la valeur militaire de Piémont, chev^e des saints Maurice et
Lazare, puis de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel-comman-
dant d'Alberville, puis de Chambéry, puis de New-Brisach, main-
tenant retraité (*Bulletin des lois* n° 868, Supplém.), n'a pas d'en-
fants de sa femme, M^{lle} Joséphine de Coucy.

N° VICTOR,
né le 9 oct. 1815 (R. P. de
Tresserve), sous-lieutenant
à la brigade de Savoie, le 4
mai 1836, passé à la réforme
le 19 juin 1839 (matric. de
la brig. de Savoie).

BERTHOLLET

COMTE DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

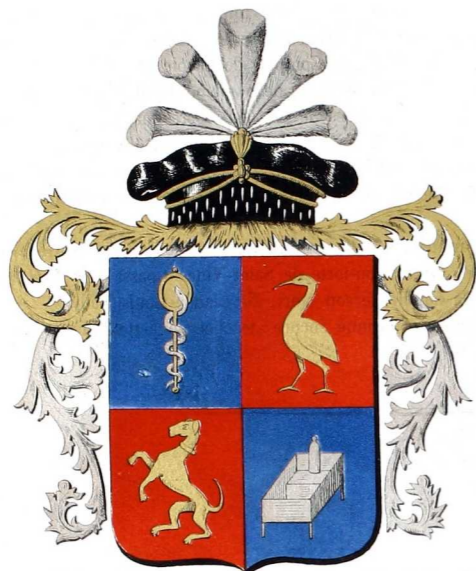
P. le quartier du Sénat, c'est-à-dire franc quartier à dextre d'azur à un miroir d'or en pal après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent; au deuxième de gueules à l'ibis d'or; au troisième de gueules au chien d'or triomphant; au quatrième d'azur à l'appareil chimique d'argent.

* Les héralds d'armes du premier Empire, en adoptant les termes de l'ancien blason, auraient dû en suivre la signification. La figure ne représente point un franc quartier, mais un écartelé, il faudrait donc blasonner : écartelé au 1^{er}, du quartier du Sénat, au 2^e etc., etc.

ORNEMENTS EXTÉRIEURS DES COMTES SÉNATEURS :
Toque de velours noir retroussée de contre-hermine, avec porte-aigrette d'or et d'argent, surmontée de cinq plumes, accompagnée de quatre lambrequins, les deux supérieurs en or et les deux autres en argent.

(Manuel du Blason, par Pautet du Pariois, Paris, Roret, 1854, f^{os} 185 et 199, fig. 152 et 234.

Livrées bleu, jaune et rouge (Lettres-patentes aux archives de l'Empire, donnant aussi comme ci-dessus la description du blason).



BERTHOLLET (le comte Claude-Louis), né à Talloire, duché de Savoie, vers 1756, de l'Académie des sciences de Paris, de la Société royale de Londres, de celles de Turin, Harlem, etc., est regardé comme le premier théoricien chimiste de notre temps. Il était, avant la Révolution, docteur en médecine, et, dès lors, distingué par ses profondes connaissances. Membre de l'Académie des sciences en 1780, membre de l'Institut à l'époque de sa fondation en 1795, il avait été nommé commissaire de l'agriculture et des arts le 22 septembre 1794 et professeur de l'école normale le 9 novembre suivant. En 1796, il fut envoyé en Italie pour y présider au choix de divers monuments que le Directoire voulait faire transporter en France. Il suivit le général Bonaparte en Égypte et revint avec lui en 1799. Après le 18 brumaire, il fut élu membre du Sénat conservateur, puis décoré du titre de comte (1) et de grand officier de la Légion d'honneur. En mai 1804, l'Empereur lui donna la sénatorerie de Montpellier. Le 14 mai 1806, il fut président du collège électoral des Pyrénées-Orientales, et le 13 avril 1813 il fut nommé grand-croix de la Réunion. Le 1^{er} avril 1814, il vota la déchéance de Napoléon. Il fut nommé pair de France le 4 juin 1814 et maintenu en 1815 après le retour de Louis XVIII. Parmi les nombreux procédés dont les arts sont redevables à cet illustre chimiste, il faut citer le perfectionnement qu'il a donné au blanchiment des substances végétales par l'acide muriatique oxygéné : objet dont il commença à s'occuper en 1785 et 1786 et qui, exécuté en grand dans les premières manufactures de ce genre, y a fait introduire les noms de berthollet, berthollimètre, bertholler, bertholleur, berthollerie, blanchisserie berthollienne. Entre autres faits importants dont il a enrichi la science, il suffira de rappeler qu'on lui doit la découverte de la composition de l'ammoniaque. — Parmi les nombreux ouvrages spéciaux donnés par Berthollet, citons *l'Essai de statistique chimique* (1803, 2 vol. in-8°), ouvrage considéré comme un des plus beaux monuments de notre siècle : on y a vu pour la première fois les phénomènes si compliqués de la chimie assujettis aux lois rigoureuses et simples de la mécanique ; cette œuvre a eu les honneurs de la traduction en anglais et en italien ; *La nouvelle méthode de nomenclature chimique*, qu'il a publiée en commun avec Lavoisier, Guyton-Morveau et Fourcroy (Paris, 1787, in-8°), est en grande partie son ouvrage et suffirait à le mettre au premier rang des créateurs de la chimie moderne (Extrait de la *Biographie des hommes vivants*, Paris, Michaud, 1816, t. 1, f^{os} 318-319). La ville d'Annecy a érigé une statue à cet homme illustre, dont le caractère désintéressé préféra toujours les intérêts de la science à ceux de sa propre fortune.

Il n'eut qu'un fils, Amédée Berthollet, lequel, chimiste comme son père, a collaboré avec lui notamment pour l'ouvrage : *Éléments de l'art de la teinture*, 2^e édit., 1804, 2 vol. in-8°, — et mourut asphyxié à Marseille en 1811, âgé de vingt-huit ans.

(1) Par décret du 26 avril 1808, enregistré au Sénat (Registre 1^{er}, f^o 61, Arch. de l'Empire). Je dois cette date à l'obligeance de M. L. de Mas-Latrie.

BERTHOLLET. — Voir au SUPPLÉMENT.

BERTRAND (DE)

SEIGNEURS DE VILLARFOUCHARD (VILLARFOCHIARDO), DE SAINT-GEOIRE (SAN GIORIO), CHIANOC ET BRUSSOL ou BRUZOL (BROZOLO), EN LA VALLÉE DE SUZE EN PIÉMONT, SEIGNEURS DE LA PERROUSE, DE CHAMOUSSET, DE VILLAROSSET, PUIS MARQUIS DE CHAMOUSSET ET DE THONES, COMTES DE SAINT-RÉMY, D'EVIEU ET DE LA PERROUSE, BARONS DE QUINTAL, DU VILLARD-SOUS-SALÈVE ET DE GILLY, SEIGNEURS DE BONVILLARD, MONTFORT, ROUEMONT, ARVEY, ETC., DANS LE DUCHÉ DE SAVOIE.



P. d'or au lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules (UBIQUE).

Supports : Deux lions de même.

Cimier : Un lion issant de même.

Devises : SAPIENT ET CONFIDENT ou SIMPLICITER ET CONFIDENTER (BESSON).



A puissante et ancienne maison des Bertrand, distinguée sous ce nom dès le XIII^e siècle, nous est venue très probablement de la vallée de Suze en Piémont. M^{gr} della Chiesa, évêque de Saluces, rapporte que leur nom ancien était de Montmélian, changé plus tard en celui de Bertrand. On ne connaît aucune des preuves qui ont pu motiver cette assertion (1) et celle suivant laquelle la forteresse de Montmélian aurait été bâtie sur un emplacement leur appartenant et les ferait, en un mot, anciens seigneurs de Montmélian (2). Il est certain, toutefois, qu'il existait audit lieu un endroit appelé *Mons Bertrandum* (3) et qu'ils y possédaient, ou dans les environs, des biens à peu près aussi anciennement qu'en Piémont. Une troisième version d'après laquelle les

Bertrand seraient venus de Provence à la suite de Cécile de Baux, Ctesse de Savoie en 1344,

Voir la suite au f^o 195.

(1) On trouve quelquefois le nom de Montmélian porté comme surnom de famille. Voyez au SUPPLÉMENT.

(2) Voyez la note f^o 190.

(3) Je le trouve encore mentionné dans une charte du 31 oct. 1550, dans les abornements d'une pièce de terre vendue à Montmélian.

I. JEAN DE BERTRANDIS, chevalier, a épousé probablement D^{ne} N. N. de Bruysson, sœur d'Aymon, archevêque de Tarentaise. Cette alliance est peut être la cause qui attira les Bertrand en Tarentaise.

JEAN, chevalier, coseigneur de Brozolo et San Giorio en la vallée de Suze, vivait en 1270 avec Florimonde, sa femme. Témoin (lui probab.) le 31 août 1297 aux conventions de mariage de Guillaume, comte de Genève (Guich., Pr. p. 155). Était, le 7 des kal. de septembre 1290 (Cart. de Tarent.) châtelaïn de Saint-Jacques pour l'archevêq. Bertrand, son frère, et en 1318 (Besson, n° 79), recteur du temporel de l'église de Tarentaise. Est probablement le Jean, chev., qui prête hommage le 30 oct. 1323 et le 24 nov. 1323 pour lui et pour ses frères (Arch. de Cour).

Mess^{rs} HUGUES, prieur du prieuré de St-Martin, près d'Ayme, témoin avec ses frères Bertrand, Jean et Guillaume, le 5 des nones d'oct. 1323 (Arch. de Cour), et probablement, celui qui, en 1314, fut témoin au traité entre le C^{te} de Savoie et le Dauphin (Guich., Pr.).

II. WILLELME ou GUILLAUME, second fils, aurait été le premier à s'établir à Montmélian vers 1274. Témoin à une transaction du 8 mars 1276 (Mém. de la Soc. d'Hist. de Gen., t. xv, n° 20). Mentionné avec l'archev. Bertrand, le prieur Hugues et Jean, ses frères, en 1315 (Cartul. de Tarent., Mst. de ma biblioth.). Est peut-être le Guillaume Bertrand, chevalier, qui prête hommage le 30 oct. 1323 (Arch. de Cour), et probablement, celui qui, en 1314, fut témoin au traité entre le C^{te} de Savoie et le Dauphin (Guich., Pr.).

JEAN, seigr desdits lieux et vicomte de Villarfochiardo, dont il est investi par le C^{te} Edouard, en 1326. Lui, ou son père, était châtelaïn de la Bâtie, pour l'archevêque de Tarentaise, le 5 déc. 1329 (Cart. de Tarentaise).

III. JEAN, chev., coseigneur de Brozolo, gentilhomme de Moutiers (Besson, p. 212), seigr de la Perrouse et de Chamousset, ép. Antoinette, fille d'Humbert de Villette, seigr de Chevron, le 4 janv. 1306. — Il était mort avant 1360. L'acte de 1354, ci-dessous, ne dit pas qu'il fut mort à cette époque.

BERTRAND, damoiseau, seigr de Chianoc, vivait encore en 1363.

AYMON, seigr desdits lieux, en reçoit investiture 1343, 1344. Prête hommage (lui ou autre Jean) pour les biens de Montmélian, le 1^{er} juill. 1343 (Arch. de Cour).

HUMBERT, chanoine de Tarentaise, vivait en 1341: probabem. celui qui était aussi chan^e de Besançon en 1358 (Besson, Pr., n° 85). Le 2 janv. 1356, en qualité de recteur de l'hôpital de Moutiers, il donne en albergement une maison dépendant dudit hôpital (Frag. de charte servant de couverture à un brevet de cap^t communiq. par M. de Charbonneau).

ANTOINE, seigr de Chianoc et St-Didier, coseigr de San Giorio, prête hommage au C^{te} de Savoie l'an 1392.

GUY, AYMON, vivants en 1392. On ignore s'ils ont eu postérité.

IV. HUGUES I, chevalier, seigr desdits lieux, ép. Mirande, et testa le 22 août 1347 (?), dans son château de la Perrouse.

PAUL, seigr de Chianoc.

AYMAR, seigr de San Giorio.

V. HUGUES II, seigr desdits lieux, seigr de Courrette, et d'Etienne, probablement celui auquel Aymon Séchal, archev. de Tarentaise, son oncle, obtint un canonicat du Pape (Besson, p. 215). Était chan^e, arch. de Tarentaise le 1^{er} février 1376 (Cart. de Tar.), puis évêque de Genève le 14 décembre 1408, puis le 23 septembre 1418 (Blaygnac), arch. de Tarentaise (ive chronol. Besson) jusqu'en 1432. On dit qu'il mourut cardinal; Besson, p. 215-216, n'en a pas vu les preuves (?).

Didier, seigr de Chianoc, sont substitués aux enfants d'Hugues de Bertrand, seigr de la Perrouse. On ignore s'ils ont eu postérité.

GERMAIN, seigr de Chianoc, sont substitués aux enfants d'Hugues de Bertrand, seigr de la Perrouse. On ignore s'ils ont eu postérité.

VI. GUILLAUME, seigr desdits lieux, ép. Jacquemette, fille de Jean de la Rochette(?) Testa le (?) nov. 1461. Témoin à Moutiers avec son frère le 31 janv. 1422. (Arch. de Giez.) Son alliance, son ascendance et sa descendance sont consignées aux Pr. SS. M. et Laz.).

FRANÇOIS, seigr de Villard, mort sans lignée. Les Bertrand de la Perrouse héritent de ses biens.

JEANNE, femme de Antoine de.....

VII. PIERRE, seigr desdits lieux, ép. Humberte, fille de Philibert de Menthon, seigr de Courrette, et d'Etienne (elle s'appelait Jeanne) de Compey. On trouve ailleurs Montron d'au lieu de Menthon. C'est dans son château de la Perrouse, près Montmélian, que fut signé, le 7 août 1471, le traité entre Yolande de France, D^{ne} de Savoie et les C^{tes} de Romont et de Bresse, ses beaux-frères. Un acte du 25 fév. 1466, cité aux Pr. SS. M. et Laz., par lequel il fonde et dote une chapelle, prouve son alliance, descendance, etc.).

LAURENT, seigr du Villard, chanoine de Tarentaise, prieur d'Arbin, narrain 1610 (R. P. d'Arbin), testa le 27 fév. 1622 en faveur d'Amédée.

VIII. HUMBERT, seigr desdits lieux et du Villard, à François de Verdon. Il testa le 13 juill. 1538. Elle, étant veuve et tutrice de ses fils, le 10 octobre 1537 (Arch. la Place), reconnaît avoir reçu paiement de loods.

IX. JEAN, seigr desdits lieux, coseigr de Bozel et Cevins, ép. Claudine, fille de Claude de Veygié, seigr de Cons et Marcieu ou Marcy, le 19 avril 1564. — Il testa le 3 janv. 1581. Le tout, ainsi que son ascendance, est encore démontré par les Pr. des SS. M. et L., qui, pour le cont. de mariage, mettent 9 au lieu de 19.

B... est à présent (1684), cavalier en l'escadron de Sav., en la comp^{te} du seigr marquis d'Arvillars (Comnène).

X. AMÉDÉE, seigr de Chamousset, Bourgneuf et Hauteville, dont il fut inféodé le 6 janv. 1604 (Arch. de Cour) (8 avril et 6 juill., Somm. des Affs), ép. Charlotte, fille d'Amédée de Chevron, baron de Villette, et de Marguerite de Pingon. Elle était veuve le 6 avril 1635. En 1597, il soutint dans son château de Chamousset deux sièges contre Lesdiguières: il repoussa le premier, mais au second, après une vaillante défense, il fut fait prisonnier avec ses fils, et son château brûlé (Guich.).

XI. CLAUDE-FRANÇOIS, ou FRANÇOIS, seigr de Chamousset, de Bourgneuf, baron de Gilly, coseigr de Bozel et Cevins, fut gouverneur de Chieri, président du Conseil de Madame Royale, ministre d'Etat, deuxième président au Sénat de Savoie, ambassadeur en France et plénipotentiaire pour signer le traité des Pyrénées. Il ép., à Chambéry, le 24 mars 1647, Claudine du Courday de Blancheville, fille de Guillaume, baron d'Héry. Testa le 26 janv. 1667. — Guichenon, en parlant de François de Bertrand (bien que ce personnage étant vivant on ne puisse faire son éloge sans blesser sa modestie), ne peut cependant s'empêcher de dire qu'il s'est rendu si illustre par ses emplois, son esprit, son intégrité, sa rare conduite dans toutes les négociations importantes qui lui ont été confiées, qu'il doit servir d'exemple et de modèle d'un fidèle sujet, d'un bon juge et d'un parfait ministre.

CLAUDINE-MARIE (1^{er} lit), bapt. le 13 oct. 1679 (R. P. de St-Léger), fille de 1^{er} et 2^e seigr Jean-Claude de Beaujeu, D^{ne} de Montel, etc., chev^e de l'ill^{re} confrérie de St-Georges.

PHILIBERT, (1^{er} lit), bapt. le 10 mai 1684 (R. P. de St-Léger).

XII. S. E. GEORGES-FRANÇOIS-JOSEPH, 1^{er} marquis de Chamousset (Erection en marquisat du 26 juin 1684; Arch. de Cour), avocat général, puis 1^{er} président du Sénat de Savoie le 1^{er} avril 1699. Du temps de l'abbé de Comnène, il ép. 1^{re} Adriane-Françoise-Claudine de Beaujeu avant 1679. — 2^e Françoise de Montfalcon, laquelle se remaria en 1711 à Charles de Chabod, M^{te} de St-Maurice. Il testa le 20 oct. 1701.

(1) Grillet s'appuie, pour le premier de ces faits, sur la Corona reale di Savoia, partie 1, chap. I, p. 49, qui n'en dit pas si long. On y voit seulement sous forme dubitative: « Bertrandis che si dicevano prima di Momigliano o perche fossero signori d'esso casello o pure principali della terra... etc. » — Plus loin le même ouvrage, p. 52, dit, il est vrai: « Chamiosset et Perosa di casa di detti de Montiano e indi Bertrandi. » Mais cela est loin de fournir une preuve. Dans les Origines féodales, Menabrea, beaucoup plus précis, rapporte, sur la foi d'un autre auteur, que le C^{te} Pierre de Savoie, jousaist, en 1286, du droit d'administrer la justice et de percevoir les bans à Montmélian. « Cependant, comme des seigneurs du voisinage prétendaient s'y arroger aussi certaines prérogatives, certains écoloms, le C^{te} Philippe s'en attira l'abandon par actes du 5 avril 1286, du droit d'administrer la justice et de percevoir les bans à Montmélian. « Cependant, comme des seigneurs du voisinage prétendaient s'y arroger aussi certaines prérogatives, certains écoloms, le C^{te} Philippe s'en attira l'abandon par actes du 5 avril 1286, du droit d'administrer la justice et de percevoir les bans à Montmélian. « Cependant, comme des seigneurs du voisinage prétendaient s'y arroger aussi certaines prérogatives, certains écoloms, le C^{te} Philippe s'en attira l'abandon par actes du 5 avril 1286, du droit d'administrer la justice et de percevoir les bans à Montmélian. » Comme l'on voit, il y a loin de cela à l'omnium jurisdiction sur Montmélian que Grillet attribue aux Bertrand. Dans tous les cas, le rapprochement des dates, à défaut d'autre raison, prouverait à lui seul qu'il est impossible que Hugues II en ait été le vendeur en 1272.

XIII. GUILLAUME-CHRISTIANTE, second marquis de Chamousset, ép. Marie-Thérèse de Bucher de Saint-Guillaume. Étant veuve, elle affranchit des droits féodaux de Chambréry le 17 mai 1806 (Reg. Par.) à quatre-vingt-deux ans.

XIV. CLAUDE-AUGUSTIN-FRANÇOIS, 3^e M^{te} de Chamousset, D^{ne} de Gilly, consigne ses biens, pour lui et son frère Joseph, le 21 mars 1776 (Arch. de Cour); porté au rôle des Vassaux du duché, de 1787, pour ledit marquisat; il fut colonel d'un rég^t chev^e des SS. Maurice et Lazare. Il fut tué sur le champ de bataille dans une tentative pour reprendre le Petit-Saint-Bernard, le 18 juin 1794 (Mém. du cardinal Billiet, p. 161).

BERTRAND DE BERTRANDIS, chan^e de Tar., vic. gén. d'Aymon de Bruysson, son oncle, puis archevêque de Tar. (Mst chr. Besson) en 1297, mentionné par Besson, p. 210, avec N^{os} Jean et Humbert, ses frères, et le 5 des nones d'oct. 1315 (Cart. de Tar.), avec Hugues, Jean et Guillaume, ses frères. Il mourut le 9 mai 1334 (Besson, p. 214).

HUMBERT BERTRANDI DE BRUZOLIO, probabem. celui qui était, en 1296 (Arch. Savoiron), châtelaïn de Tournon et arbitre entre les hommes d'Ugine et les sires de Briançon. Il était frère de l'archev. (Besson, p. 210), et mort avant 1306.

Mess^{rs} JEAN BERTRAND, juge de Savoie, 9 des kal. de mars 1304 (Comnène).

FRANÇOIS BERTRANDI DE BRUZOLIO, damoiseau, est témoin à Moutiers, avec son frère Jean, le 7 des kal. d'oct. 1306 (Cart. de Tarentaise).

GUILLAUME, témoin avec ses cousins Jean et François, le 2 des kal. d'oct. 1306 (Cart. de Tarent.). Il est dit fils de feu Humbert Bertrand de Bruzolio.

PIERRE, damoiseau, prête hommage pour lui et ses frères, le 24 nov. 1323 (Arch. de Cour), pour leurs biens de Montmélian.

JEAN, chanoine de Tarentaise, ambassadeur du C^{te} Aymon près du pape Benoît XII en 1339, puis évêque de Lausanne en 1341 et archevêque de Tarentaise en 1342 (XLVI, chron. Besson), mort en 1385 (1).

PIERRE ou PERRIET, établi Moutiers, où il est témoin le 2 juill. 1360 (Cart. de Tar.), dit fils de Jean Bertrand de Chamousset. Était, le 2 nov. 1357 (Ibid.), châtelaïn de la Bâtie pour son frère l'archevêque. Vivait encore le 3 nov. 1397 (Ibid.), avec Antoinette (de la Fontaine, selon Guich.), sa femme, qui était peut-être une Séchal.

AMÉ. Alliance inconnue.

HUMBERT, châtelaïn de Bozel pour l'archev. de Tarent., en 1336 (Besson, Pr., n° 84).

PHILIPPE, sacristain de l'église de Tarent., en 1334, 1354, 1356 (Besson, p. 228).

JEAN, D^{te} es-loix, probablement celui auquel Aymon Séchal, archev. de Tarentaise, son oncle, obtint un canonicat du Pape (Besson, p. 215). Était chan^e, arch. de Tarentaise le 1^{er} février 1376 (Cart. de Tar.), puis évêque de Genève le 14 décembre 1408, puis le 23 septembre 1418 (Blaygnac), arch. de Tarentaise (ive chronol. Besson) jusqu'en 1432. On dit qu'il mourut cardinal; Besson, p. 215-216, n'en a pas vu les preuves (?).

HUGUES, frère de Jean (Arch. de Tarent., Besson, p. 215). Alliance inconnue.

AGATHE.

HUMBERT, aurait été nommé châtelaïn de la temporalité de l'église de Tarent. en 1338, par Jean, son oncle, l'archevêque.

JEAN, seigr du Villard en Tarentaise. Mort sans postérité.

HUGUES, avec Humbert Bertrand de la Perrouse, leur frère, ils reçoivent reconnaissance, le 3 juill. 1481 (Arch. La Place), pour leurs biens paternels et maternels avec direct domaine à Montmélian.

ANTOINE, héritier de Jean de Bertrandis, archevêque de Tarentaise, son oncle.

JEAN, damoiseau, témoin 20 avril 1393 (Doc. Ac. Valdis., p. 57).

FRANÇOIS, visitandine à Annecy.

PIERRE ou JEAN-PIERRE, seigr de la Perrouse. VOYEZ SA POSTÉRITÉ AU TABLEAU II.

FRANÇOIS, mort à Verceuil en août 1683, selon Comnène.

N. B. Comnène n'a pas eu connaissance du degré VIII.

FRANÇOIS, mort à Verceuil en août 1683, selon Comnène.

FRANÇOIS-LOUIS, bapt. le 7 fév. 1667 (R. P. de St-Lég.), cavalier dans l'escadron de Sav. du temps de Comnène, héritier de son frère Guillaume (1715); était alors gouverneur de Nice et Villefranche.

ANNE, religieuse de la Visitation à Rumilly (Comnène). Cont. d'entrée en religion du 8 septemb. 1673 (Tit. d'Eschavannes).

CATHERINE, bapt. le 3 juill. 1655 (R. P. de St-Lég.), ép. Philippe de Valperga, C^{te} de Chevron; morte veuve à 81 ans, le 23 août 1737 (Reg. Par. de Cluses).

JEANNE-CAROLINE, Cér. bapt. du 13 nov. 1658 (R. P. de St-Lég.), religieuse ursuline à Sallanches (Comnène).

JEAN-ANTOINE, âgé d'environ six ans et demi, reçut les cérém. bapt. le 1^{er} déc. 1670 (R. P. de St-Lég.).

VICTOR-EMMANUEL, bapt. le 1^{er} déc. 1670 (R. P. de St-Lég.).

CATHERINE-FLORENCE, (1^{er} lit), bapt. le 6 janv. 1691 (R. P. de St-Léger).

MARIE-FRANÇOISE, testé le 21 mars 1755 en faveur de ses nièces de Mérande. Codicille le 12 juill. suiv.; morte le 2 oct. suiv. (Titres d'Eschavannes).

ANNE-MARIE, à Charles-Antoine Dufour de Mérande, seigr de Valerieux.

GABRIELLE, morte en 1709.

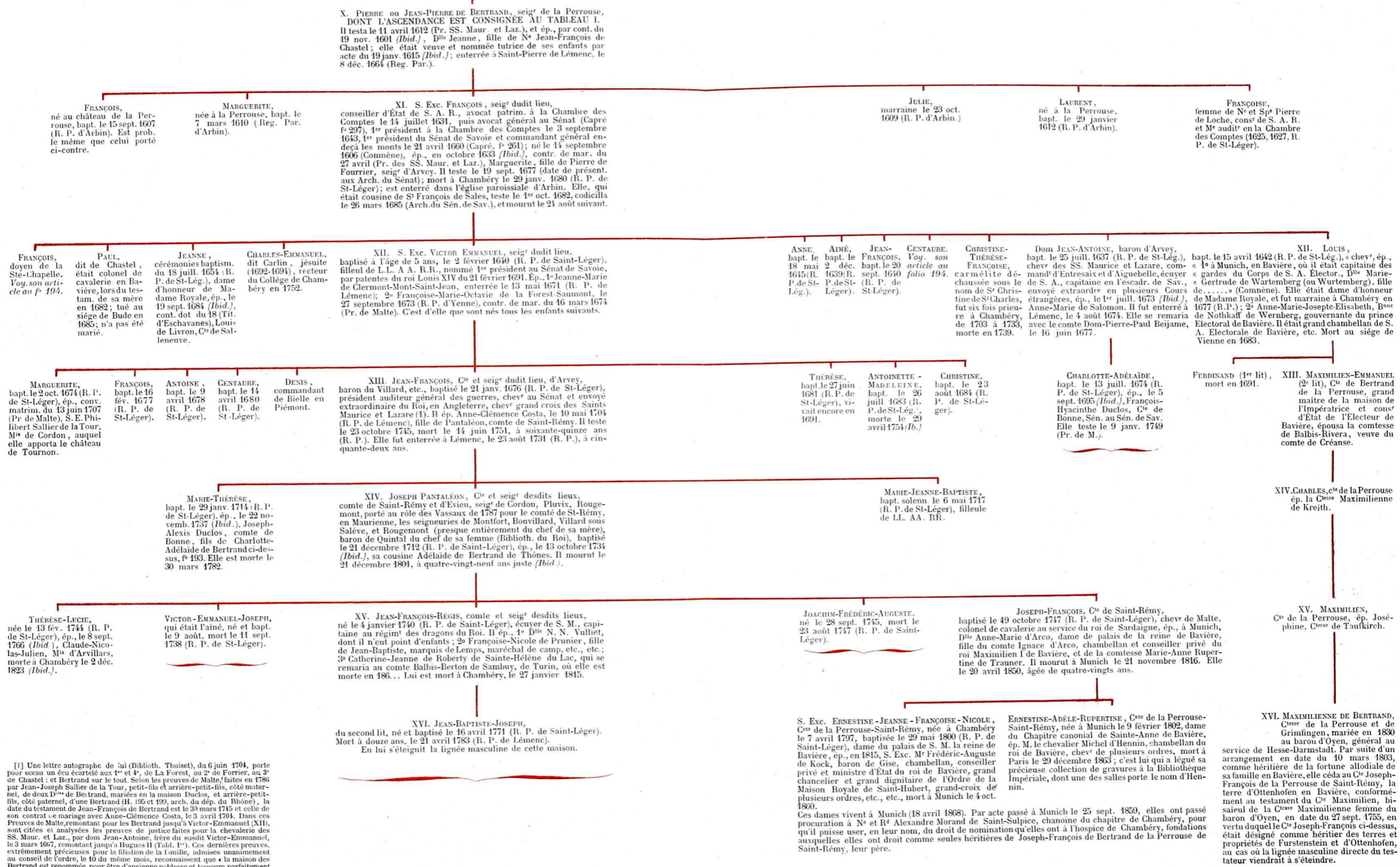
ANDRONIE, morte en 1719.

N. N., fille (second lit), morte jeune le 30 mai 1709 (Reg. Par. de Thonon).

JOSEPH-MARGUERITE, baron de Gilly (Rôle des Vassaux 1787, biblioth. du Roi), colonel d'un régiment pendant les guerres de la Révolution, chev^e des Saints Maurice et Lazare. Il ép. D^{ne} Anne-Amédée de Mellardé, veuve 1^{re} de N^{os} Jean-Baptiste Morand; 2^e du comte de la Valdissère. Il est mort à Chambéry le 20 décembre 1812 (Reg. Par.).

(1) Selon Grillet, il serait petit-fils de Pierre (VII), lequel Pierre aurait testé le 15 février 1466 (1), T. III, p. 120. (2) Selon Grillet (T. III, p. 121), il serait oncle de son prédécesseur à l'archevêché de Tarentaise, dont j'ai parlé dans la note 1, et dernier fils de Pierre (VII). S'il avait vingt-cinq ans lors de sa nomination, en 1408, à l'évêché de Genève, il était né en 1383. Son père ayant testé en 1406, devait avoir alors cent ans pour lui laisser dix-sept ans de plus que son dernier fils: s'il a testé à quatre-vingts ans, en 1406, et que son fils ait été nommé évêque de Genève en 1408, à trente-cinq ans, le fils serait né treize ans avant son père. Le cardinal Bertrand, chancelier de France, que Grillet n'hésite pas à faire frère de Bertrand, archevêque de Tarentaise (1^{er} degré), n'est pas de cette famille.

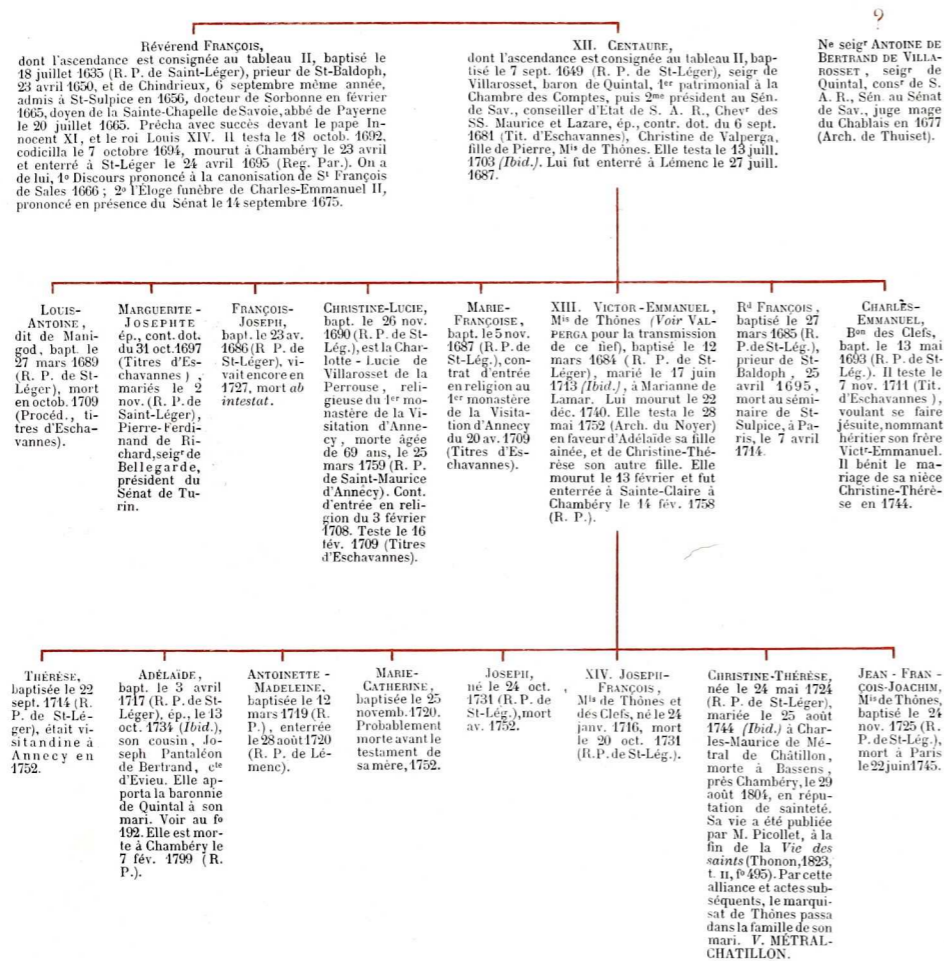
LA PERROUSE - SAINT-RÉMY, ETC.



[1] Une lettre autographe de lui (Biblioth. Thuiset), du 6 juin 1704, porte pour sceau un écu écartelé aux 1^{er} et 4^e, de La Forest, au 2^e de Forrier, au 3^e de Chastel; et Bertrand sur le tout. Selon les preuves de Malte faites en 1786 par Jean-Joseph Sallier de la Tour, petit-fils et arrière-petit-fils, côté maternel, de deux D^{nes} de Bertrand, mariées en la maison Ducloux, et arrière-petit-fils, côté paternel, d'une Bertrand (H. 195 et 199, arch. du dép. du Rhône), la date du testament de Jean-François de Bertrand est le 29 mars 1745 et celle de son contrat de mariage avec Anne-Clémence Costa, le 3 avril 1704. Dans ces Preuves de Malte, remontant pour les Bertrand jusqu'à Victor-Emmanuel (XII), sont citées et analysées les preuves de justice faites pour la chevalerie des SS. Maur. et Laz., par dom Jean-Antoine, frère du susdit Victor-Emmanuel, le 3 mars 1697, remontant jusqu'à Hugues II (Tabl. 1^{er}). Ces dernières preuves, extrêmement précieuses pour la filiation de la famille, admises unanimement au conseil de l'ordre, le 40 du même mois, reconnaissent que « la maison des Bertrand est renommée pour être d'ancienne noblesse et toujours parfaitement soutenue. » Voir SALLIER-LA-TOUR.

TABLEAU III.

LA PERROUSE, M^{re} DE THONES



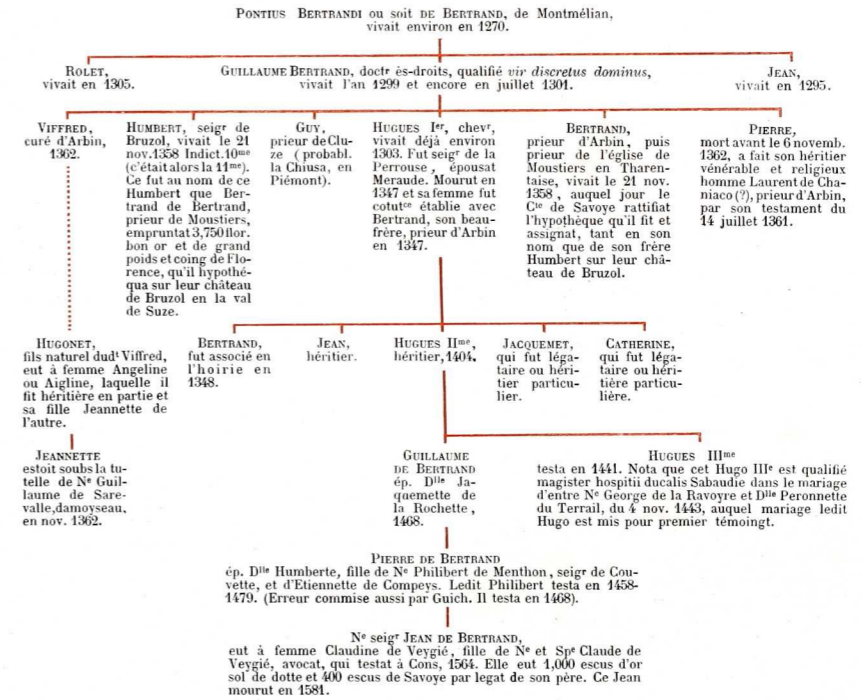
Suite du folio 189.

n'est pas admissible, puisqu'ils étaient établis en Savoie près d'un siècle avant cette époque (1). Les Bertrand se sont surtout illustrés dans l'Eglise et dans la magistrature. Bertrand de *Brandis* fut archevêque de Tarentaise de 1297 à 1334 : deux autres membres de cette famille, Jean, d'abord évêque de Lausanne, et un autre Jean d'abord évêque de Genève, ont été tous deux par la suite archevêques de Tarentaise (2). Parmi plusieurs autres personnages distingués dans le clergé, il faut encore citer François, qui fut doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie de 1665 à 1695. Nos cours souveraines de Savoie ont été souvent présidées par des magistrats venus de cette maison.

Les archives du M^{is} Costa renferment une généalogie des Bertrand d'après les mss. de Guichenon, de Besson et de l'abbé Bonnefoy. Le M^{is} d'Oncieu de la Bâtie m'a communiqué une autre généalogie dressée en 1684 par l'abbé de Comnène (3). Mais la généalogie qui me paraît mériter le plus de croyance est celle que Guichenon a laissée dans ses manuscrits, et que j'ai suivie surtout pour les premiers degrés, tout en lui laissant l'honneur et la responsabilité. J'ai pu enrichir ces travaux de plusieurs faits nouveaux, surtout grâce au bienveillant concours de M. le Chanoine de Saint-Sulpice, et les appuyer d'un important fragment généalogique contenu dans les preuves de Malte. Voir note n^o 192.

Cette illustre famille est encore représentée par M^{mes} de Gise et d'Hennin, vivant en Bavière, qui sont les dernières du nom.

(1) Cette tradition rapportée par Guichenon dans ses manuscrits (copie de la main du M^{is} de Costa), est encore inadmissible, parce que Sibille (et non Cécile) de Baux, n'était pas comtesse de Savoie en 1344, mais femme de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe et comte de Piémont. — Les dates seraient concevables si l'on s'agissait de Cécile de Baux, femme d'Amédée IV, comte de Savoie en 1241. Dans ce cas, on pourrait rattacher les Bertrand de Savoie à ceux de Provence, dont parle Nostradamus dès l'an 1150.
(2) On trouvera l'histoire de ces trois prélats dans le précieux ouvrage de Besson.
(3) Cette généalogie, jusque vers la fin du XVI^e siècle, donne une filiation différente de celle que j'ai suivie. Pour ceux qui voudraient comparer, voici comment l'abbé de Comnène a rédigé le commencement de son travail.



Cette généalogie, qu'il continue encore pendant trois générations jusqu'à celle qui lui était contemporaine (1684), devient conforme à celle donnée plus loin, dater de ce Jean. La simple comparaison des improbabilités et les nombreuses inexactitudes de ce fragment. La même remarque, à plus forte raison, doit s'appliquer aussi à la filiation, surtout pour les commencements, donnée par Grillet, t. III, article *Montmélan*.

BERTRAND, DE ST-MICHEL EN MAURIENNE. — Voir AU SUPPLÉMENT.

BERTRIER (*)



SEIG^{ES} DU VILLARD, DE LA MOTTE ET CERNEX, COSEIG^{ES} DE CHALEX, DE LA CORBIÈRE ET DE FARGES.

(*) Ce nom est quelquefois écrit par erreur **BERTIER**.

P. *d'azur à un aigle d'or « nommé particulièrement précepteur des anciens » élevé sur deux rameaux d'orme d'argent feuilles et fruits* (Description contenue aux Patentes).

Devise : **EX LABORE FRUCTUS.**

Lettres de noblesse du 3 juin 1585 (Reg. 16, pat. de Sav., p° 208, arch. de la Ch^{re} des C^{ps} de Turin).

Selon Guichenon, les rameaux seraient d'olivier.

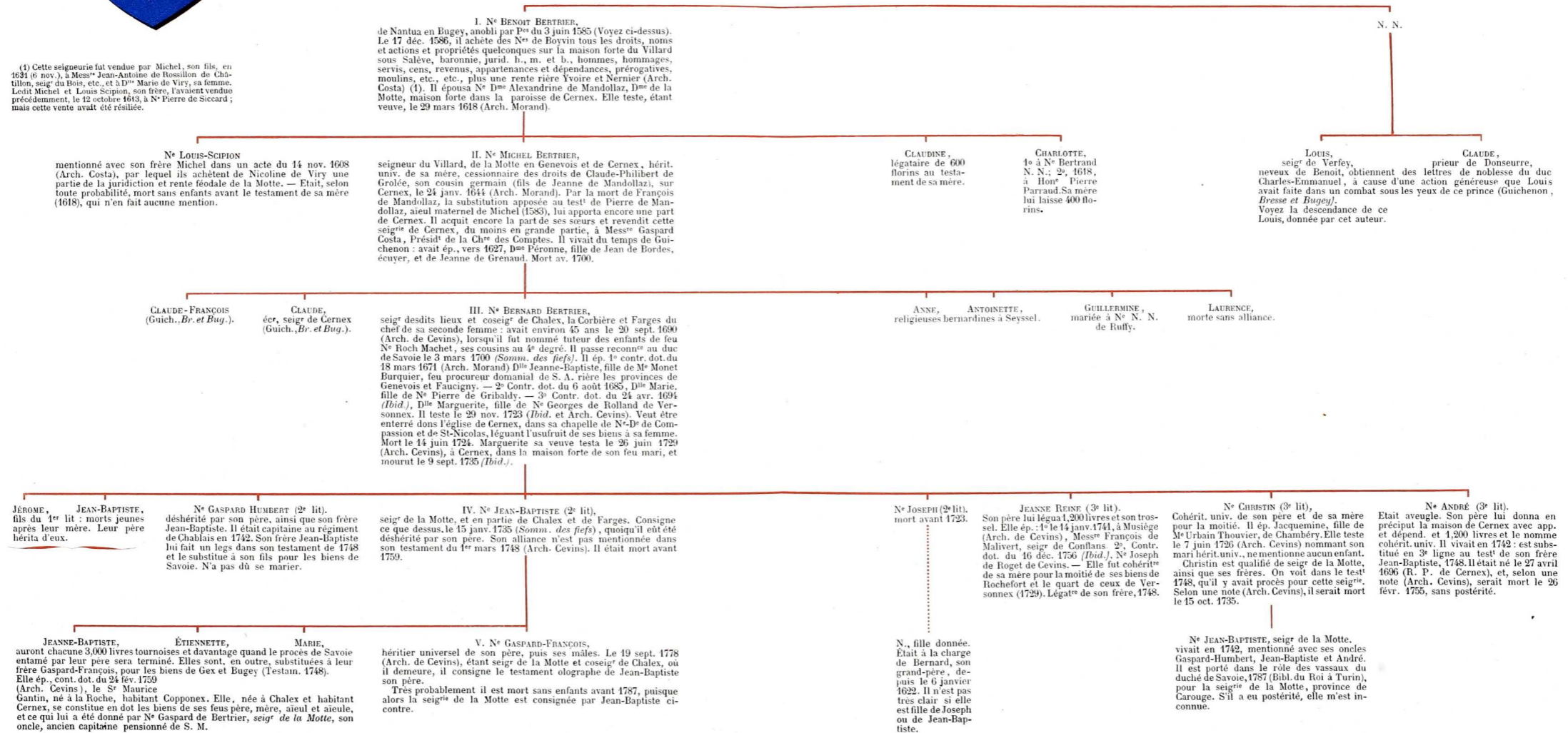
(1) Cette seigneurie fut vendue par Michel, son fils, en 1631 (6 nov.), à Mess^{rs} Jean-Antoine de Rossillon de Châtillon, seig^r du Bois, etc., et à D^{me} Marie de Viry, sa femme. Le dit Michel et Louis Scipion, son frère, l'avaient vendue précédemment, le 12 octobre 1613, à N^{rs} Pierre de Siccard ; mais cette vente avait été résiliée.



GUICHENON (*Bresse et Bugey*), dans son article sur les Bertrier de Verfey, mentionne les Bertrier seigneurs du Villard, etc., comme en étant issus. Il cite des lettres de noblesse, dont il ne donne pas la date, accordées par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à Louis et Claude Bertrier, neveux de Benoît Bertrier, chef de la branche de Savoie. Mais la noblesse est plus ancienne d'une génération dans cette branche, puisque c'est ce Benoît qui fut anobli par lettres patentes du 3 juin 1585 (1). Il en résulte que les Bertrier de Savoie sont bien de la même famille, mais qu'ils ne sont point issus des Bertrier de Verfey, moins anciens qu'eux.

Jean-Baptiste Bertrier est encore porté en 1787 au rôle des vassaux du duché de Savoie pour la seigneurie de la Motte, située dans l'ancienne province de Carouge. C'est la dernière mention que je trouve de cette maison.

(1) Les patentes de noblesse accordées à ses neveux n'existent pas aux archives de Turin.



BIENVENU (DE)

SEIG^{ns} DE SAINTE-COLOMBE, CUCHET, MARTEL ET MONDRAGON, DE LA PAROISSE DE St-GENIX.



P. de gueules à deux dards d'or en sautoir. (Patentes de noblesse. Arch. de la Ch^{re} des Cptes de Turin.)

Dans son Armorial manuscrit, Besson donne la figure comme ci-dessus : dans le texte il ajoute un croissant entrelacé avec les dards, ce qui ne peut être qu'une brisure.



ELON une généalogie existant aux archives Costa extraite, pour les commencements, presque entièrement des manuscrits dits de Guichenon, les Bienvenu seraient originaires de Genève (1). Pierre de Bienvenu, citoyen de Genève, aurait le premier établi sa demeure à Saint-Genix d'Aoste, où il serait mort avant 1526 (2). Ce Pierre aurait eu un fils, François, lequel serait d'après la généalogie déjà citée, chef de la branche des seigneurs de Sainte-Colombe et de Cuchet (3) et de celle qui posséda ensuite les seigneuries de Martel et de Mondragon. Bien souvent ce n'est qu'à défaut d'autres matériaux, et en les publiant sous toutes réserves, que l'on doit employer les généalogies de

(1) Les excellentes *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, par Galiffe, ne mentionnent qu'incidemment un sire Pierre Bienvenu, nommé présent à Genève le 23 janv. 1539 (T. II, p. 179), qui, de son mariage avec Rolette, fille de N^e George Lect (T. III, p. 291), eut une fille, Humberte, seconde femme de N^e Jean-Philibert Bonna, lequel était du Conseil des CC., en 1546 (T. I, p. 429).

(2) Si cette date est juste, ce ne peut être le même Pierre mentionné dans la première note.

(3) De ou du Cuchet : on trouve les deux.

Guichenon (1). Si l'on peut donc admettre, au moins comme renseignement sérieux, aucun titre connu ne le contredisant, l'issue de la première des branches du chef de François, on doit agir différemment pour ce qui concerne la seconde branche, celle des seigneurs de Martel et de Mondragon.

Ainsi de ce François, père d'André, tige des seigneurs de Sainte-Colombe, serait né aussi un Jean ; de ce Jean, un Pierre de Bienvenu, seigneur de Martel ; de ce Pierre, un Charles, entre autres enfants ; de ce Charles, un Claude de Bienvenu, etc. Mais les preuves de 1723 faites par Claude-François-Philibert de Bienvenu, seigneur de Mondragon, petit-fils de ce Claude, font naître ce dernier d'un Pierre de Bienvenu, seigneur de Martel, en faveur duquel Pierre sont inscrites des patentes de noblesse à lui accordées le 1^{er} mars 1563 et des patentes de M^e auditeur à la Chambre des Comptes, du 15 mai 1608 (2). Or, ces patentes de noblesse se trouvent au registre 2, patentes de Savoie, f^o 79 (Arch. de la Ch. des Comp. de Turin), et donnent très authentiquement pour père à ce Pierre, feu François de Bienvenu. Dans ces patentes il est expliqué comme quoi « le tres cher bien ame et feal « Pierre de Bienvenu, seigneur de la maison forte de Martel, fils de feu François de Bienvenu de « la ville de Saint-Genis, » n'était pas noble dans la stricte acception de ce mot. Emmanuel-Philibert « souffisamment informe des singullieres vertus, honnestetes de vie et merites de mœurs d'icel, lequel « en suivant les vestiges de son pere qui a este par longtemps au service des armes et en reputation « de noble et possedant biens nobles a toujours suivi la compagnie des ordonnances... monte et « arme en bon equipaige... de sorte que la preuve qu'il a fait de sa personne avec ses louables « vertus meritent bien que lui et sa posterite jouissent a perpetuite du tiltre et privilege de « noblesse, etc., etc. »

Il est, à la rigueur, possible que ce François, père de Pierre, soit le même que celui porté au deuxième degré du 1^{er} tableau, mais aucun document ne le prouvant, je ne puis rattacher les deux branches à la tige que je crois pourtant être hors de doute commune entre elles, ni même donner une filiation suivie pour les Bienvenu-Mondragon.

L'autre branche s'est prévalué apparemment de la réputation de noblesse qui a pu se changer en noblesse effective soit par l'usage constant de plusieurs générations, soit en vertu de charges de magistrature.

Cette famille est éteinte (3).

Suit la généalogie.

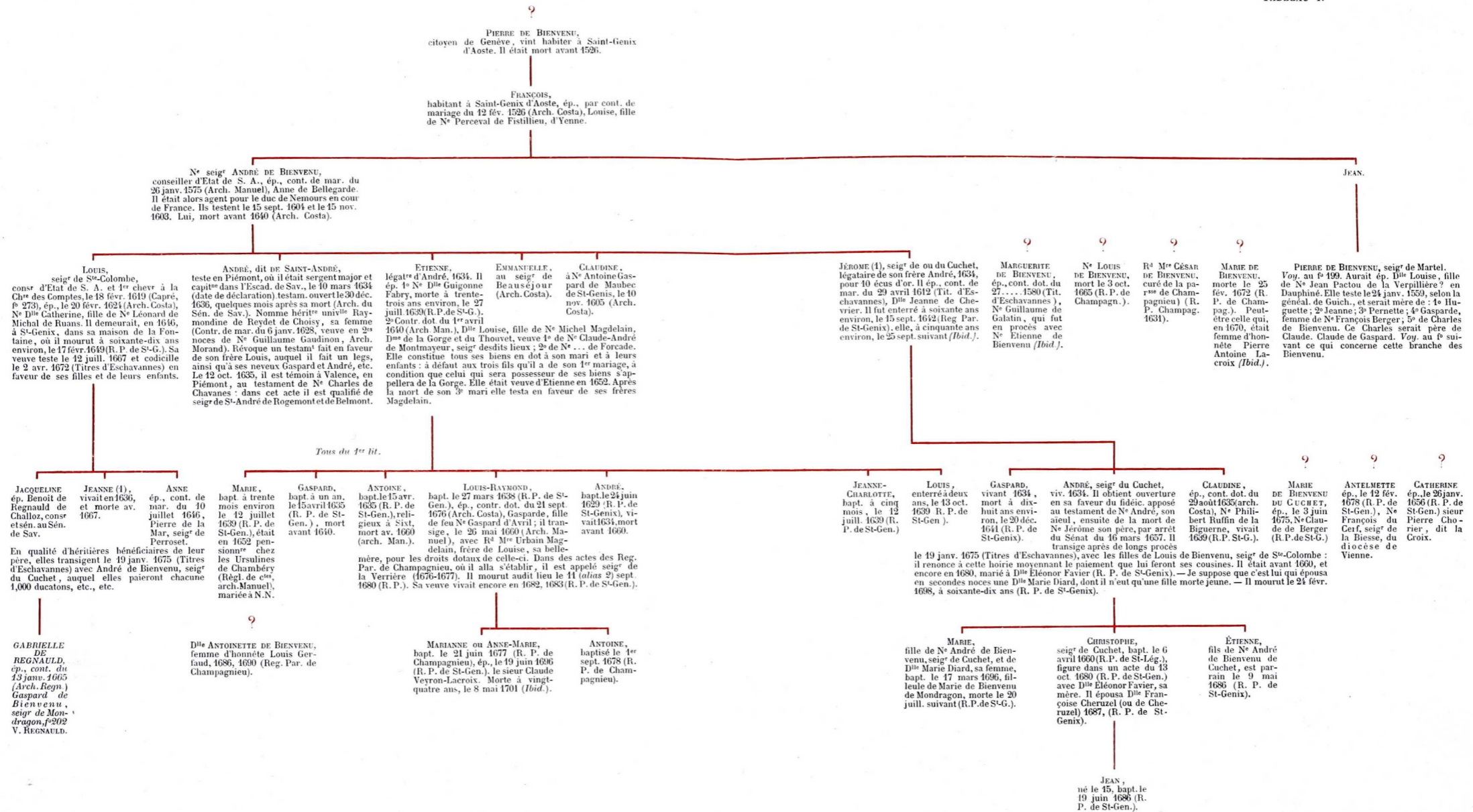
(1) Mais surtout celles qui lui étaient envoyées de tous côtés par ses correspondants, dressées sans critique aucune comme on les faisait trop souvent alors, et figurent maintenant dans ses manuscrits ou dans ceux qui, lui ayant appartenu, lui sont vulgairement attribués. Ce n'est pas dans l'intention de discréditer Guichenon comme généalogiste, c'est même avec répugnance que je consigne ici une appréciation qui sera certainement trouvée juste par les érudits qui voudront soumettre les généalogies de ces recueils à une critique serrée et surtout les comparer aux documents originaux. Mieux que tout autre, je sais rendre à l'occasion justice aux recueils de Guichenon ; mais quelle qu'en soit la valeur, on me pardonnera de les accepter comme pis-aller, et de m'en rapporter avant tout aux titres authentiques.

(2) Le copiste, ou peut-être même les rédacteurs officiels des Preuves de 1723, commettent presque certainement une erreur en mettant ces deux patentes de 1563 et de 1608 à l'article du même Pierre. Celui qui, en 1563, a reçu des lettres de noblesse parce qu'il a « par long temps... toujours suivi » les armées, doit être supposé avoir eu alors trente-cinq ou quarante ans. Il aurait donc eu, en 1608, quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq ans, lors de sa nomination de M^e auditeur à la Chambre des Comptes. Un autre raisonnement est encore plus explicite ; on ne connaît qu'un seul Pierre de Bienvenu, maître des comptes : celui-là est mort à Saint-Genix, âgé de quatre-vingts ans environ, le 11 décembre 1641 : il était donc né vers 1561. Or, comment peut-il être le même que celui des patentes, de 1563 ? Si vaillant que l'on soit, ce n'est pas à l'âge de vingt ou vingt-quatre mois que l'on a pu avoir donné des preuves de « singullieres vertus... monte et arme en bon equipaige... au service des armes ! »

(3) Il y a eu une famille de ce nom en Dauphiné, venue de Crème en Lombardie, au dire de Guy Allard. Elle portait d'autres armes que celles de Savoie.

Sans vouloir en tirer aucune conclusion, je dois encore dire qu'il y avait en Savoie des artisans qui portaient ce nom. En 1531, un Commandable Guillaume *Benevenuti* exerçait la profession de gainier à Chambéry.

TABLEAU I.



(1) Peut-être la Jeanne-Claudine de Bienvenu, enterrée à dix-huit ans dans l'église de Saint-Genix, le 1^{er} juill. 1628 (Reg. Par.).

(1) Je pense que c'est le N° Hyéronime du Cuchet qui, d'une femme qui n'est pas nommée, eut : Maurice, bapt. le 27 janv. 1613 ; François, né le 14 déc. 1614 (R. P. de St-Pierre d'Albigny).

FRANÇOIS DE BIENVENU, de St-Genix, était en réputation de noble, possédant des biens nobles, suivit longtemps la carrière des armes. Mort av. 1563. *Voy. au P. 199.*

PIERRE DE BIENVENU, seigr de Martel, reçoit des patentes de noblesse le 1^{er} mars 1563 (Arch. de la Ch^{re} des C^{tes}). *Voy. l'analyse de ces P^{tes} et ce qui le concerne, P. 199.* C'est lui, sans doute, qui, le 29 juin 1583 (*Somm. des fiefs*), reçut donation, cession et rémission de la jurid. om. h., m. et b. m. et m. emp. sur les paroisses de Champagne, Grezin, etc., et spécialement sur la maison forte de Mondragon. Ils avaient donc des droits sur Mondragon avant l'alliance ci-dessous.

(1) Elle était fille de N^e et P^e Gaspard de Marest, lequel, par donation du 10 nov. 1645 (Arch. du Sén. de Sav.), donna le château et seigneurie de Mondragon par moitié audit Claude de Bienvenu et à N^e Christophe Empereur, son autre beau-fils.

N^e LOUIS DE BIENVENU, seigr de Mignonville en la province du Gatois, et D^{me} Madeleine de Gayet, sa femme, sont parrain et marraine (représentés) de François-Philibert ci-dessous, 1705 (R. P.). Le lien de parenté qui devait unir probablement le parrain au filleul n'est pas indiqué.

PIERRE DE BIENVENU, seigr de Martel. Peut-être le fils de Pierre ci-dessus. Selon les preuves de 1723, c'est lui qui aurait reçu les P^{tes} de noblesse : *Voy. note 1, P. 199.* Il reçut des P^{tes} de Cons^{ts} et M^e auditeur en Chambre le 15 mai (13 août selon Capré) 1608 (Pr. 1723). Il était, av. le 19 sept. 1638 (R. P. de St-G.), marié à D^{me} Jeanne Favier, et mourut le 11 sept. 1641, à quatre-vingts ans environ (*Ibid.*). Selon les Pr. 1723, est père de Claude ci-dessous.

CLAUDE DE BIENVENU, seigr de Mondragon (Pr. 1723), ép. D^{me} Angélique de Marest, D^{me} de Mondragon (1). Le 17 déc. 1694 (Arch. du Sén. de Sav.) elle fait donation à Claude-François, son petit-fils, avocat au Sénat, de la moitié du château et seigr^e de Mondragon. Il mourut le 3 oct. 1676 (R. P. de St-G.), à cinquante-cinq ans environ : elle le 5 mars 1698 (*Ibid.*), à soixante-quinze ans environ.

GASPARD, seigr de Mondragon (Pr. 1723), ép. à St-Genix le 16 janv. 1665 (R. P.), (contr. de mar. du 13 janv., Arch. Regnauld), D^{me} Gabrielle, fille de feu N^e Benoit de Regnauld, seigr de Chaloz, et de D^{me} Jacqueline de Bienvenu (P. 200). — Gabrielle mourut le 27 juill. 1689 (R. P. de St-Gen.), à quarante-cinq ans environ. Il émancipa son fils Claude-François le 15 nov. 1694 (Arch. du Sén. de Sav.). C'est probablement le Gaspard de Bienvenu, seigr de Mondragon, qui mourut le 30 déc. 1706, à soixante ans environ (R. P. de St-G.). Je suppose aussi que c'est lui qui ép. en 2^{es} noces D^{me} Marguerite de Chastel, avant le 22 déc. 1700, laquelle mourut le 13 déc. 1734 (R. P. de St-G.). Avec Angélique, sa mère, il prêta, comme coseigr de Mondragon, reconnaissance au duc de Sav. le 25 mars 1700 (*Somm. des fiefs*), pour la moitié de la maison forte de Mondragon et appartenances : l'autre moitié possédée par S. E. Janus de Bellegarde.

1 ^{er} lit.				2 ^e lit.					
MARIE, 1684-1696, morte à 29 ans environ, le 12 mai 1700 (R. P. de St-Genix).	MARGUERITE, légataire de son aïeule en 1695, ép. le 29 mai 1694 (R. P. de St-Genix), N ^e André (alias Laurent) de Berger, seigr de Cerisier. Elle est une fois dite de la Falquette. Elle mourut veuve le 21 sept. 1728 (<i>Ibid.</i>). D ^{me} Marguerite de Chastel ci-dessus, fut marraine d'une de ses filles.	ANNE, légataire de son aïeule, le 29 mai 1694 (R. P. de St-Genix), N ^e Pierre-Gourtois d'Arcoillères, d'Yenne.	CLAUDE-FRANÇOIS, seigr de Mondragon, avocat au Sén. de Sav., émancipé le 15 nov. 1694, légataire de Jacqueline de Bienvenu, sa grand-mère, le 13 mai 1695 (R. P. de St-Genix).	JOSEPHTE, légataire de son aïeule, le 3 oct. 1700 (R. P. de St-Genix), N ^e Charles-Marie de Seyssel d'Artemare. Elle fut, en 1705, marraine par son frère François-Philibert.	LAURENT-HYACINTHE, entré à 29 sept. 1673 (R. P. de St-Genix).	MELCHOTTE, née le 9, bapt. le 11 nov. 1702 (R. P. de St-Genix), ép. le 27 fév. 1729 (<i>Ibid.</i>), le s ^r Louis, fils de feu M ^e Modeste Novel du diocèse de Vienne.	FRANÇOIS-PHILIBERT, seigr de Mondragon, né le 6, cer. bapt. du 12 sept. 1705 (R. P. de St-G.), il ép. le 20 fév. 1750 (R. P. St-Lég.), D ^{me} Françoise Oclavie de Montfalcon, fille de N ^e et P ^e Charles, seigr de Villy. Elle mourut le 18 oct. 1766; lui, le 19 fév. 1770 (R. P. de St-Genix).	MADELEINE-ELISABETH, née le 19 nov. 1701, cer. baptism. du 22 déc. 1702. Elle ou autre Madeleine de Mondragon morte le 28 oct. 1766 (pas d'indication d'âge (R. P. de St-Genix).	FRANÇOISE, née le 19, baptisée le 22 juill. 1704, morte le 14 sept. 1706 (R. P. de St-Genix).

D^{me} ANNE de Bienvenu de Mondragon, morte le 23 janv. 1763 (R. P. de St-Genix).

JEANNE, née le 22, bapt. le 23 juill. 1756, vivait encore en 1764 (R. P. de St-Genix).

LOUIS, né le 8 fév. 1753 (R. P. de St-Genix), était officier au régim. de Savoie en 1779.

BENOIT-JÉRÔME-JOSEPH, seigr de Mondragon, né le 20 nov. 1750 (R. P. de St-Genix). Il était officier au Rég^t national de Tarentaise, et figure avec son frère Louis comme témoin au test^e de Françoise de Coysia, femme de N^e Claude-Gabriel d'Avril, 4 mai 1779. Il est encore porté au rôle des vassaux du duché de Savoie de l'an 1787, pour la seigr^e de Mondragon en Savoie (Bill. du Roi à Turin), qu'il avait consignée pour moitié (l'autre moitié appart^{ait} alors à Louis de Garnerin), le 29 juill. 1774 (*Somm. des fiefs*). Dans des preuves de Malte, où il figure comme témoin, en novembre 1772, il est qualifié de B^{ne} de Mondragon.

Mons^{rs} DE BIENVENU (apparemment un des deux ci-dessus), avait épousé Rosalie de Montillet ou Mortillet, laquelle mourut veuve le 17 déc. 1807, à soixante-quatre ans (R. P. de St-Genix). C'est la dernière mention que j'aie rencontrée d'un membre de cette famille, qui a dû s'éteindre à l'époque de la Révolution.

BIEUX (DE)

SEIGNEURS DE PLAYSON, COMTES DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE ET DU CREST-VOLLANT.



P. parti d'or et de gueules, à la biolle ou boullée (bouleau) arrachée de sinople brochant sur le tout (Besson). Supports et cimier, 2 et 1 taureaux (celui du cimier issant) de gueules, accolés d'or.



quoique cette famille ne soit pas d'origine chevaleresque (1) et que la noblesse de ses premiers degrés n'existe guère qu'à l'état de présomption (2), elle est pourtant très anciennement connue à Flumet. Elle a tenu une place honorable dans le corps de la noblesse savoyarde, mais n'a jamais eu d'illustration. Les Bieux (3), originaires de Flumet, ont fini par acquérir de la Couronne les revenus dépendants de cette ville, qui furent érigés en comté sous le nom de Saint-Nicolas-la-Chapelle, moyennant 50,000 florins, par patentes du 19 mai 1699, vérifiées le 19 nov. suivant (Arch. de Cour). Ils ont été communément et

improprement nommés Comtes de Flumet. Le dernier du nom est mort sans enfants en 1822. Je suis redevable à M. le chanoine Million, d'une vieille généalogie (4) et de plusieurs actes sur cette famille, qui me permettent d'établir avec quelque certitude la filiation directe depuis l'an 1271.

On ne saurait parler des Bieux sans citer l'excellente *Histoire de Flumet*, par M. le professeur Rabut, enrichie de précieux documents par M. le général Dufour (*Mém. de la Soc. Sav. d'Hist. et d'Arch.*, t. XI), où l'on trouve plusieurs renseignements sur cette famille, la plus vieille de l'antique Flumet.

Suit la généalogie.

(1) Il ne faut pas prendre au sérieux le Pierre de Bieux, noble chev^r, en 1205, de Grillet, t. III, P. 19, in nota : la date de 1681 est fautive.

(2) En qualité de possesseurs de biens ou revenus féodaux, *more nobilitum*. Ce n'est qu'au commencement du xv^e siècle qu'ils sont habituellement qualifiés de nobles.

(3) Nom que l'on trouve aussi écrit : Bieu, Dreu, Bieul, Biol. En latin : *Biulli, Bioli ou Byulli*.

(4) Faite en 1751 d'après les titres de la famille. Si Besson n'en est pas l'auteur, il l'a certainement copiée et admise en 1758. Ceci donne, à mes yeux, une valeur incontestable à cette généalogie. Besson s'est trompé quelquefois, comme tout homme doit se tromper, mais c'est de tous nos auteurs le seul qui mérite assez de confiance pour que, si son texte n'est pas contredit par les documents, on puisse l'admettre avec grande chance d'être dans le vrai. Malgré cela, pour tous les articles sans marque de provenance, venant de cette source, je me décharge de toute responsabilité.

TABLEAU I.

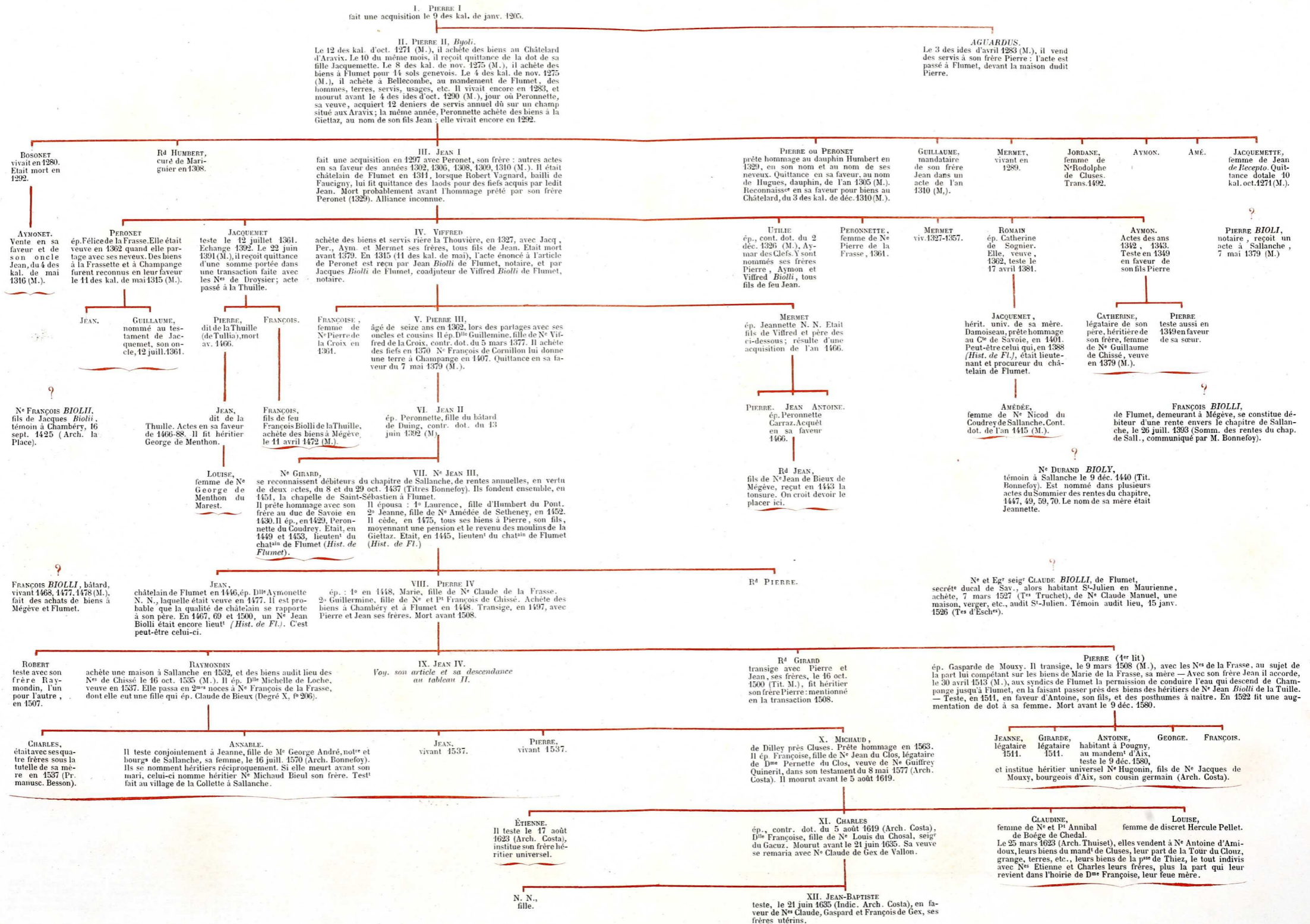
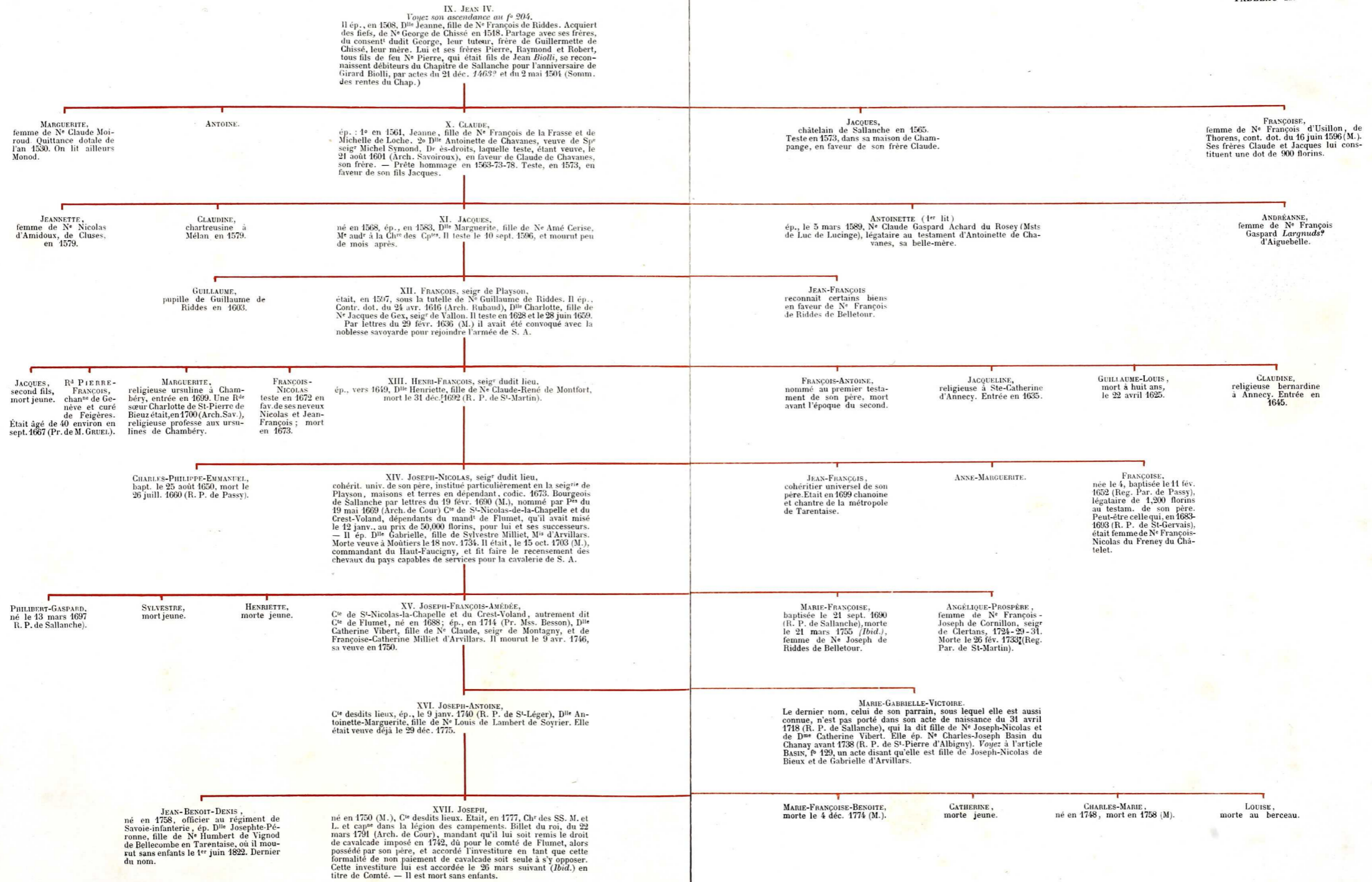


TABLEAU II.





BIORD

COMTES DE SEYNOD ET DE CHATEAUVIEUX.

*P. coupé d'or à l'aigle de gueules, et de gueules au croissant d'argent. (Frontispice du *Manuale Confessariorum Dioc. Genevensis. Annecii. 1766*).*

On trouve aussi de gueules au croissant d'argent ; au chef d'or chargé d'un aigle de sable.

Me JOSEPH BIORD,
notaire ducal à Samoëns, en 1696 (Arch. Rubaud), ép. N^e D^{lle} Marie, fille de N^e Pierre de Marignier, seig^r de Grange. Elle était veuve en 1711.

Me JOSEPH BIORD,
notaire ducal à Samoëns, donataire de sa mère (mentionné dans une transaction du 17 nov. 1729 (Arch. Rubaud), ép. N^e D^{lle} Claudine de Thiollaz.

Monseigneur JEAN-PIERRE,
évêque et prince de Genève, sacré à Turin le 12 août 1864, prit possession le 29 du même mois. Naquit le 16 (alias 19) oct. 1719, à Chatillon en Faucigny : étudia à Thonon, fut gradué à Dijon, puis docteur de Sorbonne, curé de la S^{te}-Chapelle de Paris, puis chanoine de la cathédrale de Genève à Annecy, abbé de Chézery, prieur de Douvaine, puis vicaire-général du diocèse sous M^{sr} de Chaumont, son prédécesseur. Il mourut en 1785. *Voyez* dans Grillet, t. III, f^{os} 366 et suivants, de plus grands détails et la liste des ouvrages de ce grand et savant prélat.

(1) On trouve aussi Gros-Tavel.

N^e PAUL-JOSEPH,
né à Samoëns le 7 févr. 1718, nommé sénateur au souverain Sénat de Savoie le 6 déc. 1764 (Burnier), ou le 25 nov. selon Grillet, puis président le 7 avr. 1789 (B.). Il ép., le 7 juill. 1744 (R. P. de St-Maurice-d'Annecy), D^{lle} Marie-Ambroisine, fille du St Joseph Tavel (1) et de N^e D^{lle} Jeanne-Marie-Antoinette d'Orlier. Par P^{tes} du 18 mai 1770 (Arch. du Sén. de Sav.), il obtint l'agrément de S. M. pour l'acquisition qu'il avait faite des seig^ries de Seynod, Châteauvieux sur Alby et Epagny, des N^{es} de Buttet et Tresserve, qui les tenaient de N^e Jean-Baptiste Pelard. Ces terres furent érigées en comté en sa faveur et sans paiement de finance par lettres du 15 mars 1776 (Arch. de Cour). Par autres P^{tes} du 4 sept. 1792 (*Ibid.*), étant alors présid^t et conservateur général des apanages des ducs de Genevois et de Maurienne en Savoie, n'ayant plus d'enfants ni espérance d'en avoir, il lui fut accordé de laisser les fiefs ci-dessus à ses trois neveux, fils de feu George-Marie Biord, son frère, et des lettres de noblesse pour eux, pour quoi il offrait une finance de 3,000 livres. Il mourut pendant la Révolution dans une maison d'arrêt, en 1794 (Grillet, t. III, p. 375).

MARTHE-FRANÇOISE,
ép. le 28 mars 1780 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux).
N^e Gaspard-Philibert CONSTANTIN de Moussy.

CLAUDE-JOSEPH,
né le 18 juin 1745 (note extraite des Reg. Par. par M. Tavernier, juge de paix à Taninges), mort jeune.



ETTE famille, d'ancienne et honorable bourgeoisie alliée à la noblesse, a été elle-même anoblée par la nomination de Paul-Joseph Biord, au Sénat de Savoie, en 1764. La même année son frère, Monseigneur Jean-Pierre Biord, était monté sur le siège épiscopal de Genève, qu'il occupa pendant près de dix ans, en digne successeur des grands hommes qui ont gouverné ce diocèse. Grillet a donné l'éloge de ce prélat au t. III, f^{os} 366 et suivants de son *Dictionnaire historique* (1).

Le sénateur Paul-Joseph (2) acquit les seigneuries de Seynod, de Châteauvieux sur Alby, lesquelles furent en sa faveur érigées en comté, par patentes du 15 mars 1776 (Arch. de Cour), sans paiement de finance (3). Ses biens et son titre passèrent à ses neveux : ceux-ci, à ma connaissance, n'ont pas laissé de postérité.

(1) Il a puisé en grande partie les éléments et même les termes de son article dans une notice faite par le successeur de M^{sr} Jean-Pierre Biord au prieuré de Douvaine, Rév^d Joseph de Livet, insérée en tête du vol. III des Registres paroissiaux de Douvaine.

(2) Lui et l'évêque son frère avaient pris pour armoiries l'aigle des Thiollaz, et dans le second coupé, le blason des Marignier; familles dont ils descendaient par les femmes.

(3) Seynod (séparément) avait déjà été érigé en comté en 1699. — Voir JOLY D'ALERY ET FIEFS.

JOSEPHITE-FRANÇOISE,
ép. M^{re} Claude-François Duc, notaire (notes de M. le juge Tavernier). Elle fut mère de M. le chanoine Duc, mentionné au p. 373 par Grillet.

M^{re} GEORGE-MARIE,
notaire et châtelain de Samoëns. Il ép. Claudine-Josephite Bardy (note de M. Tavernier), et mourut en 1786 (Grillet, p. 375).

MARIE-JOSEPHITE,
ép. M^{re} Michel-Joseph Raffet, notaire à Thiez (note de M. Tavernier).

PROSPER-MARIE,
docteur en droit 1792.
Par Patentes du 4 septemb. 1792 (Arch. de Cour), ils sont anoblis et habilités à posséder les fiefs que leur oncle, le comte Paul-Joseph veut leur laisser. Ils figurent tous trois sur la liste des émigrés du département de Léman.

JEAN-LOUIS,
licencié en droit, 1792.
Il ép., le 20 oct. 1808 (Reg. Par. de St-Maurice d'Annecy), D^{lle} Marguerite-Joséphine, fille de N^e François-Marie de Reydet, et de N^e D^{lle} Georgine de Pelly.

PHILIPPE-AMÉDÉE,
licencié en droit, 1792.
Doivent tous être morts sans postérité : je n'en ai pas trouvé trace.

BLANC. — Voir au SUPPLÉMENT.

BLANC (LE). — Voir LE BLANC.

BLANCHEVILLE — Voir COUDREY (DU) et au SUPPLÉMENT.

BLANLIT OU BLANLYS. — Voir DEL BENE.

BLANSY OU BLANZY. — Voir GARET.

BLAY. — Voir DU VERGER.

BLONAY (DE)

BARONS DE BLONAY, SEIGNEURS DE SAINT-PAUL, MAXILLY, BERNEX, MONTIGNY, LUGRIN, LA CHAPELLE-MARIN, GRILLY, SAVIEZ, ETC., MARQUIS D'HERMANCE, COMTES DE ROSSILLON, DANS LE CHABLAIS ET LES ANCIENS BAILLIAGES : SEIGNEURS DE BLONAY SUR VEVEY, VIDAMES DE VEVEY, SEIGNEURS DE CORSIER SUR VEVEY, BARONS DU CHATELARD, SEIGNEURS DE BEX, LA BATIE, SALES, ROMANENS, MÉZIÈRES, ETC., DANS L'ANCIEN CHABLAIS ET EN SUISSE, BARONS D'AVISE, SEIGNEURS DE PLANAVAL, MONTMEILLEUR, LIVROGNE, ROCHEFORT, ETC., ET SEIGNEURS PAIRS DU DUCHÉ D'AOSTE, COSEIGNEURS DE BOZEL EN TARENTOISE, ETC. SEIGNEURS DE JOUX ET DE RAHON EN FRANCHE-COMTÉ.



P. de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules (UBIQUE).

Selon les preuves de Malte le lion serait aussi viléné de gueules.

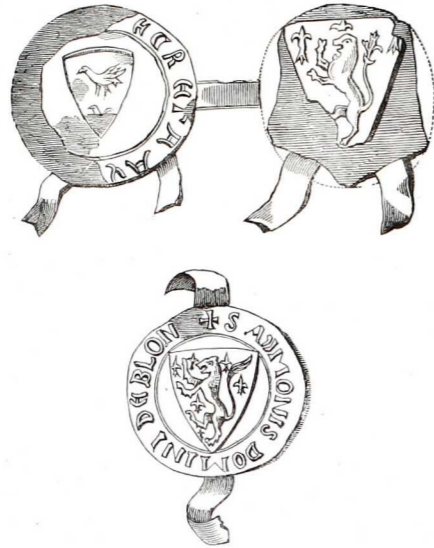
Selon Ch.-Aug. de Sales et Besson, la branche des Blonay-Saint-Paul aurait porté : d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules adextré d'une molette du second en chef.

Couronnes de baron, de marquis, ou de comte : indifféremment dans les derniers temps (1).

Supports : deux griffons ou deux lions d'or. — Cimier : un griffon issant d'or, ou un lion ailé d'or.

Devises : PRO ARIS ET FOCIS : CROIX OU CROIX SANS FIN : TOUTES SERVIR, TOUTES HONORER POUR L'AMOUR D'UNE.

(1) Quoique les Blonay de cette branche soient marquis, comtes et barons dans le sens moderne, en vertu des terres qu'ils possédaient portant ces titres, on ne les appelle en Chablais que les barons de Blonay. Blonay n'a jamais été érigé en baronnie; mais depuis les origines de notre histoire, les Blonay ont toujours été barons dans l'antique sens du mot correspondant à haut vassal et grand seigneur. Ils doivent donc porter de préférence le titre de baron : pris de cette manière, il est bien plus relevé que ceux formant maintenant la hiérarchie des titres, et les dépasse de toute la différence existant entre une haute position huit fois séculaire, ne relevant que de l'histoire, et une bicoque flanquée de tours érigée en marquisat, en comté ou en baronnie par la volonté d'un prince.



Je fais figurer ici les plus anciens sceaux que l'on connaisse des sires de Blonay. Ils sont du XIII^e siècle, et appendus à des chartes, existant aux archives cantonales de Lausanne, des années 1245, 1247 et 1255. Ils représentent l'écu semé de fers de lance ou de fleurs de lys chargé d'un lion rampant. On lit autour : S. AYMONS DOMINI DE BLONAY. Le contre-scel figure deux aiglettes (?) prenant leur vol, et porte la légende (S) ECRETA AY (MONIS).

Cet Aymon ayant été la souche des deux branches du Chablais et du pays de Vaud, de la maison de Blonay, ces armoiries auraient dû se conserver égales dans l'une comme dans l'autre. Les fleurs de lys ou fers de lance qui semaient l'écu d'Aymon se sont changées en croisettes recroisettées, en simples croisettes ou en croisettes recroisettées au pied fiché et même en molettes. Pourtant un sceau de Perret de Blonay, petit-fils d'Aymon, appendu à un acte de 1310 (Arch. Blonay), porte encore des traces visibles de fers de lance.

Les armes modernes de la branche aînée des Blonay établie actuellement en Suisse, au canton de Vaud, sont de sable semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'argent au lion d'or armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.

Couronne de baron (1).

Supports : deux aigles de sable armés et couronnés d'or.

Cimier : un aigle éployé de sable, armé et couronné d'or.

Devises : PRO ARIS ET FOCIS, OU VIRTUTE ET PRUDENTIA, OU CROIX SANS FIN, OU PUR COMME L'OR, PROMPT COMME L'AIGLE.

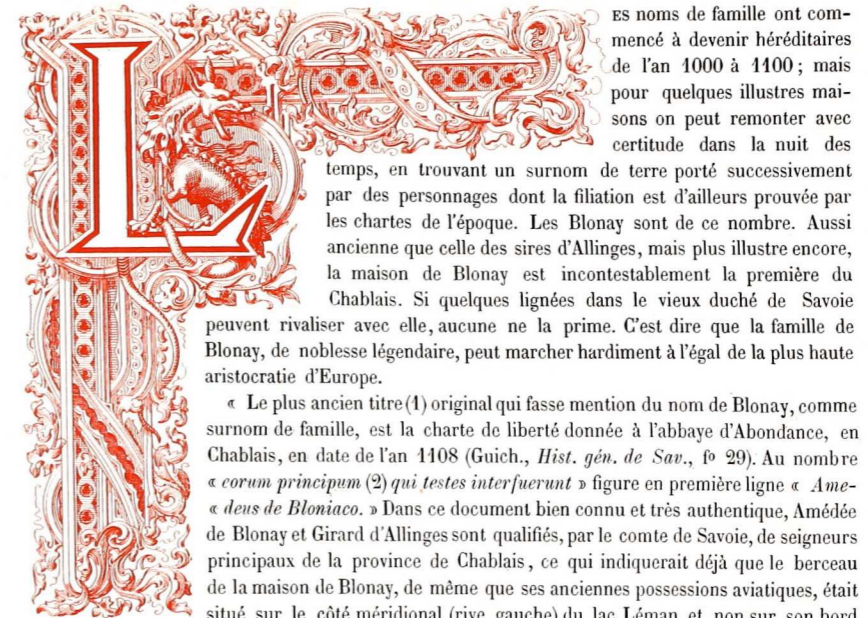
Cri : BLONAY.

Dicton : ANTIQUITÉ DE BLONAY.

La branche cadette des Blonay, établie en Chablais, a abandonné les croisettes à une époque que l'on ne peut fixer avec certitude. Suivant M. de Mulinen, le sceau de Jean de Blonay, seigneur de Saint-Paul, bailli de Chablais en 1370, portait déjà l'écu sans croisettes avec un simple lion rampant : l'écu posé sur une croix fourchée ou tréflée. Elle porte maintenant comme le représente la planche du f° 211.

[Extrait de la note sur la maison de Blonay, par M. le baron de Gingins-la-Sarraz.]

(1) Blonay, au pays de Vaud, n'a jamais été érigé en baronnie, quoique ce fut une seigneurie très considérable et que Saint-Légier, ne formant que le quart de cette seigneurie, ait joui pendant longtemps du titre de baronnie. Voyez la remarque contenue en la note du folio 211, qui s'applique également à la branche aînée, dont tous les membres portent le titre de baron.



LES noms de famille ont commencé à devenir héréditaires de l'an 1000 à 1100; mais pour quelques illustres maisons on peut remonter avec certitude dans la nuit des temps, en trouvant un surnom de terre porté successivement par des personnages dont la filiation est d'ailleurs prouvée par les chartes de l'époque. Les Blonay sont de ce nombre. Aussi ancienne que celle des sires d'Allinges, mais plus illustre encore, la maison de Blonay est incontestablement la première du Chablais. Si quelques lignées dans le vieux duché de Savoie peuvent rivaliser avec elle, aucune ne la prime. C'est dire que la famille de Blonay, de noblesse légendaire, peut marcher hardiment à l'égal de la plus haute aristocratie d'Europe.

« Le plus ancien titre (1) original qui fasse mention du nom de Blonay, comme surnom de famille, est la charte de liberté donnée à l'abbaye d'Abondance, en Chablais, en date de l'an 1108 (Guich., *Hist. gén. de Sav.*, f° 29). Au nombre « *corum principum* (2) qui testes interfuerunt » figure en première ligne « *Amédée de Bloniaco*. » Dans ce document bien connu et très authentique, Amédée de Blonay et Girard d'Allinges sont qualifiés, par le comte de Savoie, de seigneurs principaux de la province de Chablais, ce qui indiquerait déjà que le berceau de la maison de Blonay, de même que ses anciennes possessions aviatiques, était situé sur le côté méridional (rive gauche) du lac Léman et non sur son bord septentrional (rive droite), comme on le suppose généralement. De même que les d'Allinges et les de Rovéréa (3), dont le nom de famille remonte à la même époque, les sires de Blonay suivaient la fortune toujours croissante des comtes de Savoie, souverains du Chablais bien longtemps avant que ces princes eussent étendu leur domination sur le pays de Vaud.

« Il est vrai cependant que vers la fin du XI^e siècle, Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, donna en précaire « *prestavit* » à son neveu Walcherius ou Vaucher, la terre de Corsier et une partie de Vevey qui dépendaient du domaine de l'évêché. Le cartulaire de Lausanne, qui rappelle cette inféodation, n'ayant été rédigé qu'au XIII^e siècle, il est fort douteux que le surnom de Blonay donné à Vaucher dans ce cartulaire, se soit trouvé dans la donation même de l'évêque Lambert, son oncle. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que ce Vaucher était de la maison de Blonay et non pas un Grandson, ainsi que l'avait imaginé feu M. d'Estavayé, qui, dans son *Histoire généalogique des sires de Blonay*, le fait fils de Philippe de Grandson, frère de l'évêque de Lausanne, tandis qu'il est positif que le père de Vaucher, neveu de ce prélat, se nommait Amédée. Dans un titre de Romainmotier, de l'an 1095 environ, Vaucher, neveu de l'évêque Lambert de Grandson, est nommé « *Walcherius filius domini Amedei*. » Vaucher était par conséquent neveu de Lambert par sa mère, sœur de ce prélat. Vaucher de Blonay avait un frère nommé Amédée que cet évêque de Lausanne

(Voir la continuation au f° 228.)

(1) Ce paragraphe et le suivant sont extraits textuellement de la *Note sur l'origine de la maison de Blonay*, par M. de Gingins. *Mém. et doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, t. xx, f° 249.

(2) Voyez l'observation faite sur cette chartre, au f° 25, note 1^{re} du présent livre.

(3) Ce nom de famille était jadis de *Alpibus*, plus tard de *Rovoreo* en latin, et en français de Rovéréa et non de Rovoréa — Voyez ROVORÉE.

TABLEAU I.

I. AMÉDÉE I.
 1^{er} degré. AMÉDÉE I., avoué de Saint-Maurice en 1080, seigneur de Blonay en Chablais en 1108, eut pour femme Cécile de Grandson, sœur de l'évêque de Lausanne. Est celui qui, dans la première charte de fondation de l'abbaye d'Abondance « advocatiam ecclesie Agaunensis vindicavit sibi » en 1080 (Rec. de l'ab. Charlet, cité par Gingins), et l'« Amedeus de Bloniaco » qui dans la charte d'Abondance de l'an 1108 (Guich., preuves p. 29), est mentionné le premier au nombre « eorum principum qui testes interfuerunt ».
 Comme j'essaie de l'établir au § 230, je le crois frère de Guy de Faucigny, évêque de Genève.

II. AMÉDÉE II.
 Son oncle Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, le nomme son neveu dans une charte de 1090 environ (Mém. de la soc. d'hist. de la S. Rom., t. 1, p. 161). Il était avoué de Saint-Maurice de 1137 à 1142 (Cartul. de Hauteret, f. 3, et Mém. de la soc. d'hist. de la S. Rom., f. 212). Avant 1134 il avait été, avec son fils Gaucher, un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Hauteret (Cartul., f. 2). Dans une charte de 1180 (Mém. de la soc. d'hist. de Genève, t. XIV, f. 473), on voit qu'il avait cédé à Aymon, C^{te} de Genevois l'« advocatienem de Communio (Commugn) que est ecclesie Anganensis et quam ab eadem ecclesia ipse Amedeus tenebat. » que l'abbaye de St-Maurice avait rachetée de Guillaume, C^{te} de Genevois, en vertu de l'acte cité, où Amédée est dit père de Vaucher. Il est encore nommé avoué de St-Maurice dans une charte du 9 des kal. de juill. 1142 (Copie signée le chanoine de Bocard. Arch. de Blonay, sur Vevey, imprimée dans les Recherches sur les dynasties de Cossonay par M. de Charrière, f. 260).

III. GAUCHER ou VAUCHER II.
 Déjà mentionné avec son père avant 1134, avec son frère avant 1164. On croit qu'il a été aussi avoué de l'abbaye de Saint-Maurice (1). M. de Gingins (Note sur l'orig. de la maison de Blonay, f. 253) ajoute qu'outre l'avouerie de Saint-Maurice il avait en garde le château de Chillon, engagé probablement à son père par le comte de Savoie en partant pour la Croisade. En effet, Humbert de Savoie, dans une charte de 1150 (Cartul. de H., f. 6), mentionne celui « qui castrum de Chillon custodierit. » Mais à en juger par une autre charte (Ibid., f. 194), l'avoué Gaucher, laude vers 1160 une donation en faveur de Hauteret, et ajoute à ce don une part des Alpes dépendant du château de Chillon, avec cette condition : « quatenus si castrum de Chillun amitteret, etc. » — Ces termes semblent indiquer une possession plus positive. Gaucher fit le voyage de Terre-Sainte (Ibid., f. 166). Il figure en 1168 dans un acte du cartulaire de Lac-de-Joux (f. 175), avec sa femme Burchane, ses fils Pierre et Guillaume, et son frère Willelme, chanoine de Lausanne. Est encore mentionné en 1175 dans un acte du cartulaire d'Hauterive, f. 41, avec ses deux fils.

IV. WILLELME ou GUILLAUME I.
 seigneur de Blonay en Chablais, coseigneur de Corsier (1175). En 1184, avec son frère Pierre (tous deux fils de Gaucher), ils cèdent une dime à l'abbaye de Monthéron (Cartul.). Il épousa Bellone de Saint-Paul, dame dudit lieu de Saint-Paul. En 1236 (Girard, Nobil. suisse, f. 76), elle et ses fils Jean et Aymon remettent à l'abbaye d'Hauterive tous leurs droits sur le fief de Chardona. Aymon de Saint-Paul, chevalier, Rodolphe de Gruyères et Béatrix sa fille, femme du susdit Aymon de Blonay (1), laudent et approuvent. Guillaume I était mort déjà vers 1209.

V. AYMON I.
 chevalier, seigneur de Blonay en Chablais, puis de Blonay sur Vevey, de Saint-Paul, vidame de Vevey, etc., héritier de son frère Henri, de son cousin Gaucher II, d'Aymon de Saint-Paul son oncle, réunit toutes les possessions de sa maison. Il épousa Béatrix de Gruyères, dame de Pont-en-Ogo, fille du C^{te} Rodolphe, déjà mentionnée avec son mari et sa belle-mère (1226). C'est lui qui fit bâtir, vers 1216 (Voir f. 230), le château de Saint-Paul. Il confirme en 1255, en faveur de l'abbaye de Hauteret (Cartul., f. 87), du consentement de Béatrix sa femme et de Jean, son fils, une donation faite à l'abbaye par deux chevaliers ses vassaux. Le 29 mars 1257 (Avouerie de Vevey, Mém. et doc. de la soc. d'hist. S. Rom., t. XVIII) il cède à Pierre, C^{te} de Savoie, ses droits sur le marché de Saint-Paul, sur le château de Fons, au canton de Fribourg, et 1,000 livres qu'il avait prêtées au C^{te} de Savoie, et reçoit en échange l'avouerie de Vevey et tout ce qui appartient au C^{te} de Savoie « inter Dranciam et Bret. » Le 10 juin 1269 (Arch. Bl.), il reçoit encore une reconnaissance féodale de la part de Jacques de Larringe, damoiseau.

VI. JEAN I.
 coseigneur de Blonay sur Vevey et de Blonay près Évian, vidame de Vevey, 1288, bailli du pays de Vaud en 1292. Tige de la branche actuelle des Blonay du pays de Vaud : Cette branche est l'aînée, Jean étant nommé souvent avant son frère Pierre. Jean devait même être beaucoup plus âgé que ses frères ; ainsi il est nommé seul avec son père et sa mère dans l'acte de 1255 plus haut cité. Il épousa Marguerite de Neuchâtel. Selon Guichenon, il aurait épousé en premières noces Béatrix de la Chambre. Mort avant 1309. Sa veuve Marguerite vivait encore en juin 1312. Est nommée dans un acte (Arch. de Lausanne) avec Pierre de Blonay, coseigneur de Vevey, son beau-frère, Mermet et Perrod ses fils, neveux dudit Pierre, et Jean, Louis et Amédée, autres fils de ladite Marguerite.

JEAN, N. B. N'est ici que pour réfuter l'erreur de Guichenon, qui met parmi les enfants de Jean I, un Jean, qui de Marguerite de Grandson, eut Jeanne qui épousa Vautier de Vienne. A rétablir avec les articles de Jean, Hugues et Jeanne, degrés VII, VIII et IX, f. 221.

JEAN, religieux à Payerne (Guichenon).
 GIRARD, chev^r, coseigr de Blonay, mort 1368. Est mentionné dans les partages de 1309.
 VII. GUILLAUME II, autrement appelé Vuillelme, Vuillierme ou Mermet, coseigr de Blonay, etc., etc., chev^r. Voy. son article et sa DESCENDANCE AU TABLEAU II ET SUIVANT, f. 216, 217.

MERMET, chevalier. N. B. — N'est ici que pour mémoire. — Guichenon, continuant son système indiqué ci-dessus à l'art. d'Henri (Degré V, f. 215), met parmi les enfants de Jean I un Mermet, chevalier, qui aurait épousé Mermette, fille d'Humbert de Billeus, d'où ne serait venue qu'une fille Jeanne, mariée à Jean de Vaupens. Mermet, diminutif très employé de Guillaume ou Willelme, n'est autre que le Willelme ou Guillaume qui, d'après lui, serait fils d'Aymon ; ils ne font qu'un seul et même personnage, GUILLAUME II ci-contre.

(1) MM. de Gingins et de Charrière admettent comme probable le fait que Gaucher a été aussi avoué de Saint-Maurice. L'autorité de ces noms est le meilleur appui de cette opinion qui n'est pas facile à prouver au moyen des chartes qui nous sont connues. Le passage de la charte de 1160 (Cartul. de Hauteret, f. 194) « hoc factum est in presentia Walcheri advocati de Blonay » sur lequel ils se fondent, n'est pas à mon sens une preuve suffisante. Il est peut-être hardi de conclure que Gaucher a été avoué de Saint-Maurice parce que son père et son aïeul l'ont été avant lui, et parce qu'il n'y a pas eu d'avoué spécial pour Blonay. On pourrait plus facilement conclure que Gaucher était avoué de l'abbaye de Hauteret, seule église nommée dans ce document, tout comme il est permis de croire que les mots « predicta ecclesie advocatus » de la charte de 1137 (Cartul. d'H., f. 3), se rapportent à Hauteret bien plus qu'à Saint-Maurice. — On veut encore tirer une preuve de ce que dans la charte de 1180 (cité à l'article d'Amédée II), Amédée, avoué de Saint-Maurice, est appelé père de Gaucher et de ce qu'il n'y aurait eu aucune raison de lui donner ce titre, si Gaucher n'avait été avoué de Saint-Maurice après son père et à ce moment là. Mais ici encore, n'exagère-t-on pas la portée de ces mots ? Rien ne prouve que Gaucher vécut encore en 1180, pas même la mention faite de son nom, bien insuffisante s'il avait été alors avoué de Saint-Maurice. Du reste, M. de Gingins, dans sa notice déjà citée, f. 254, fixe sa mort au plus tard en 1178. D'ailleurs il faudrait commencer à démontrer si ce document ne prouve pas seulement qu'Amédée de Blonay avait tenu de l'église de Saint-Maurice l'avouerie de Commugn. Était-ce à titre d'avoué de Saint-Maurice qu'il était de Commugn ? C'est ce que le document en question n'affirme point.

GAUCHER ou VAUCHER I (WALCH. ou GUALTERUS), auquel son oncle maternel, Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, inféoda Corsier et la quatrième partie de Vevey, 1090-1095 (Cartul. de Lausanne. Mém. de la Soc. d'hist. de la S. R., t. vi). Mort sans lignée.
 Il serait peut-être plus exact de traduire son nom par Vautier ou Gautier. Ses biens passèrent à son frère Amédée.

WILLELME ou GUILLAUME (WILLELMUS BLONACENSIS), chanoine et doyen du chapitre de Lausanne, confirmé avec son frère Gaucher, avant et en 1164, les donations faites par leur père Amédée à l'abbaye de Hauteret (Cartul., f. 133 et 23). Vivait encore en 1168.

PIERRE I, coseigneur de Corsier ; c'est lui qui bâtit le château de Blonay-le-Neuf sur Vevey, vers 1175. Le nom de sa femme n'est pas connu.

JEAN, chanoine de Lausanne, seigr de Montigny en Chablais, alloué que par transaction du mois de sept. 1210 (Cartul. de Laus., f. 422) il dut remettre au chapitre de Lausanne et reprendre en fief de lui. Était assisté par Bellone de St-Paul, sa mère, et Gaucher de Blonay son cousin germain. Mort sans postérité. Son frère Aymon hérite. C'est de lui que Guichenon fait naître un Aymon, coseigneur de Saint-Paul. Lequel Aymon, fils d'Henri, fils de Vuillelme, fils de Vaucher, fils d'Amé, serait père de Vuillelme ou Guillaume, porté ci-dessus au degré VII, père de Nicod, etc.

HENRI, seigr de Blonay-le-Neuf (sur Vevey) et de Corsier, couronné en 1224 les donations faites par ses prédécesseurs à Hauteret (Cartul.). Il prit la croix, et on le croit mort en Palestine, sans postérité. Son cousin Aymon I lui succéda.

AGNÈS DE BLONAY, veuve de Jean de Marèche et alors femme de Bernard Jordan, transige le 9 avril 1240 (Arch. Bl. d'Ev.), avec Aymon de Blonay, au sujet d'une somme due à ce dernier par le susdit Bernard.

VI. PIERRE II, coseigr de Blonay en Chablais et de Blonay sur Vevey, etc., etc. Tige de la branche actuelle des Blonay de Chablais. VOYEZ SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV, FOLIOS 220, 221.

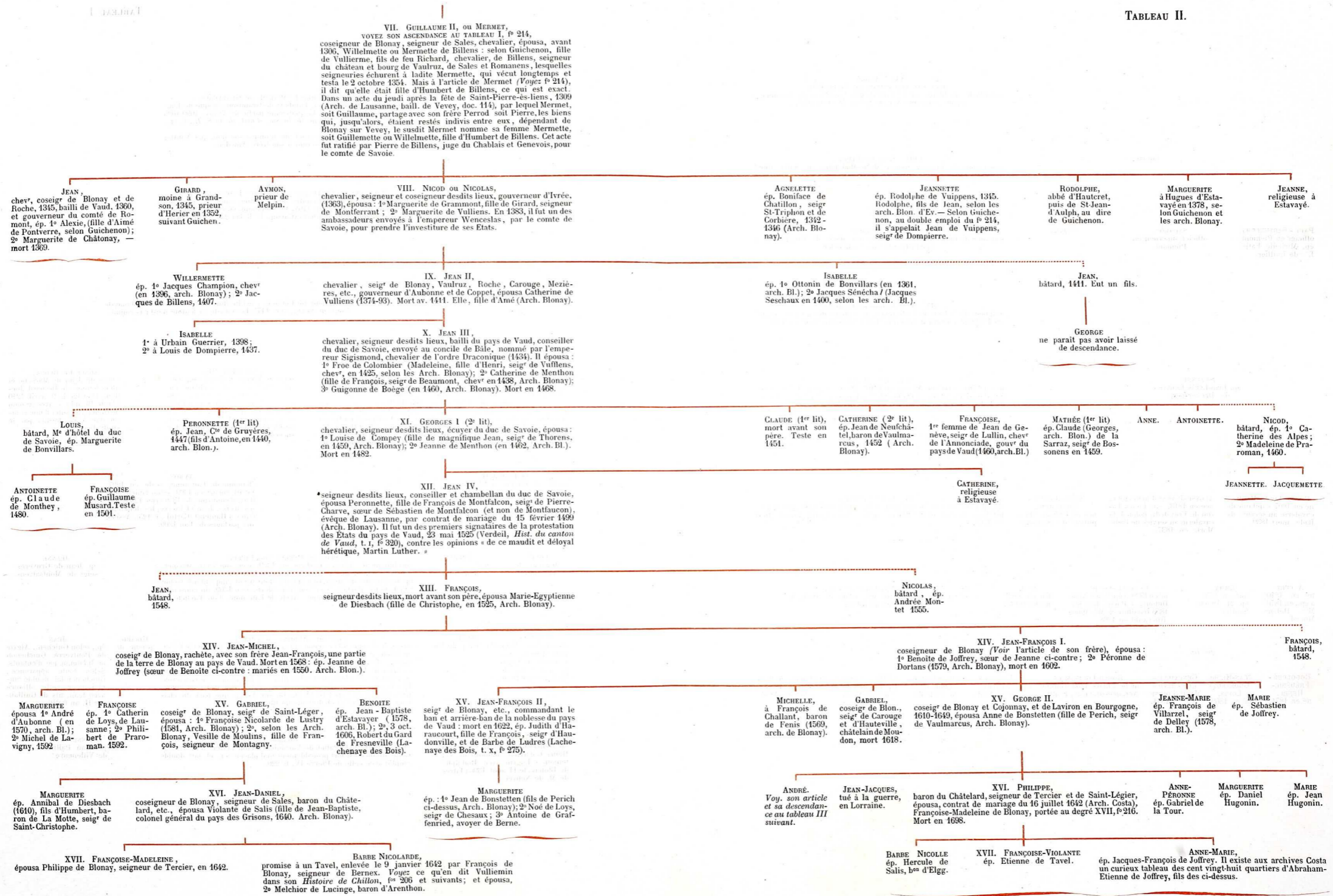
AYMON, chanoine de Lausanne, teste en 1297. Vivait encore en 1309, selon Guichenon. Il avait confirmé, le 13 février 1292, avec ses frères Jean et Pierre, les donations faites à Hauteret (Cartul., f. 125). Assisté aux partages de l'an 1309.

LOUIS, chanoine de Lausanne.
 AMÉDÉE, ép. mort 1341.
 PERROD ou PERRET soit PIERRE, coseigneur de Vevey. Partage en 1309 avec son frère Mermet, présent Aymon de Blonay, chanoine de Lausanne, couronné en 1309. Partage avec son frère Mermet en 1309, du consentement de Jordane, sa femme (Arch. de Lausanne. Voir l'article de Guillaume, f. 216).
 JEANNE, ép. Jean de Gruyères, seigr de Montsalvens.

JEANNETTE, mentionnée dans des titres de l'an 1324 (Guich.), ép. 1^o Pierre de Compey ; 2^o Jean de Châtel-Saint-Denis.
 ALEXIE, mentionnée dans des titres de l'an 1324 (Guich.), ép. 1^o Pierre de Compey ; 2^o Jean de Châtel-Saint-Denis.
 AYMÉ ou AYMON, ou AMÉDÉE, passe, le 3 mars 1333, reconnaissance de ce qu'il possède à Vevey en faveur de l'église de Lausanne (Guich.). Il était coseigneur de Vevey, et vendit sa part de Vevey, Saint-Saphorin, Attalens, à l'évêque de Lausanne. Il épousa Marguerite d'Oron (1333), laquelle se remarqua : 2^o à Thibaut de Châtillon ; 3^o à Jean, comte de Gruyères. Du chef de son premier mari elle apporta à son troisième mari, par échange de l'an 1333 (Arch. Bl. sur Vevey), une part du château, mandement et chatellenie de Blonay.
 GIRARD, prieur de Saint-Cyr, 1333.
 JEAN, ép., selon Guichenon, Alexie de Pontverre. Guichenon ne lui donne pas d'enfants. Selon toute apparence, Guichenon fait double emploi pour cette alliance avec Jean, fils de Guillaume II, au f. 216.

GUILLERMETTE, ép. Henri Cornilliat, de Vevey. Un Henri Curpyliat, damoiseau, est témoin à Lugin avec Rodolphe de Blonay, le 11 août 1336 (Titres de M. de Neuvev.).
 PIERRE, épousa Marie de la Palud de Varembon (selon la Gén. d'Estavayé). Cette alliance est fort probablement mal placée ici, et fait double emploi avec celle de Pierre IV, f. 220.
 JEANNETTE, ép. Jean Pallin de Villeneuve.

TABLEAU II.



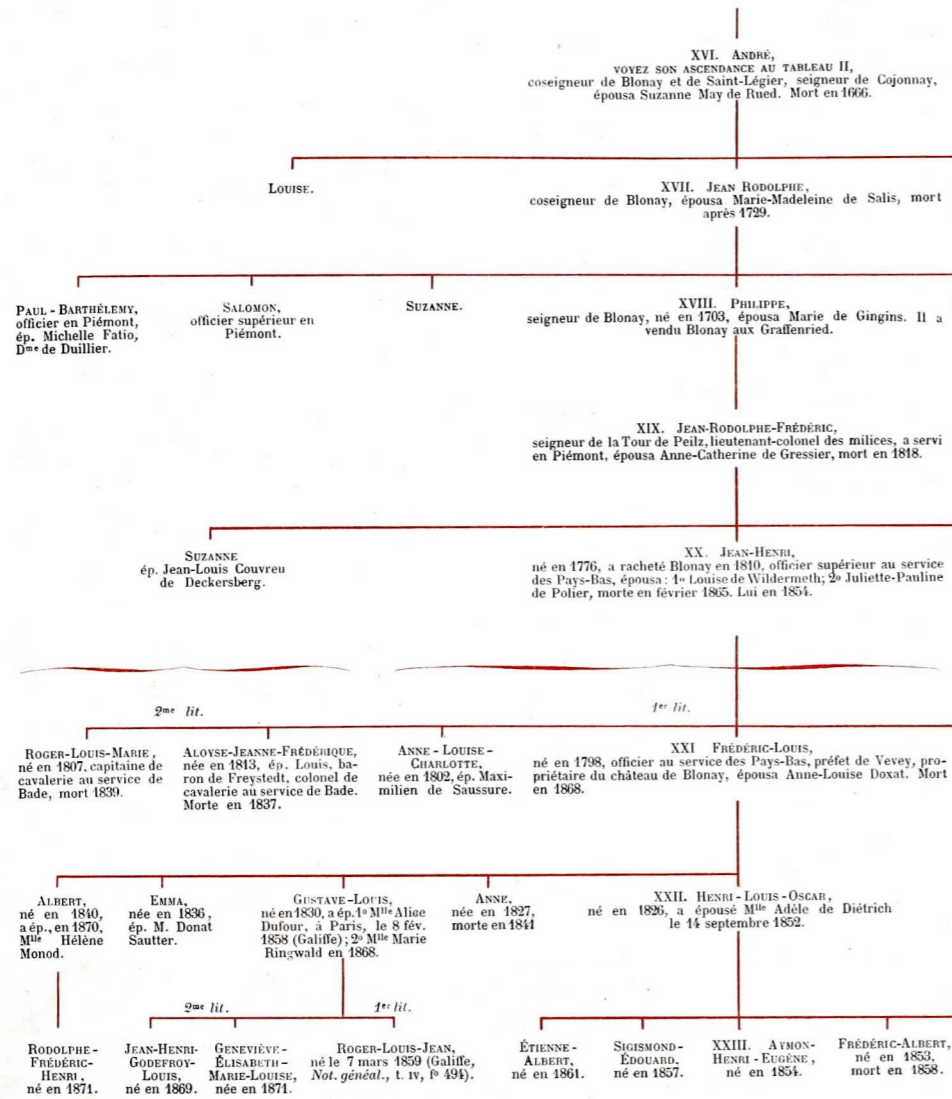
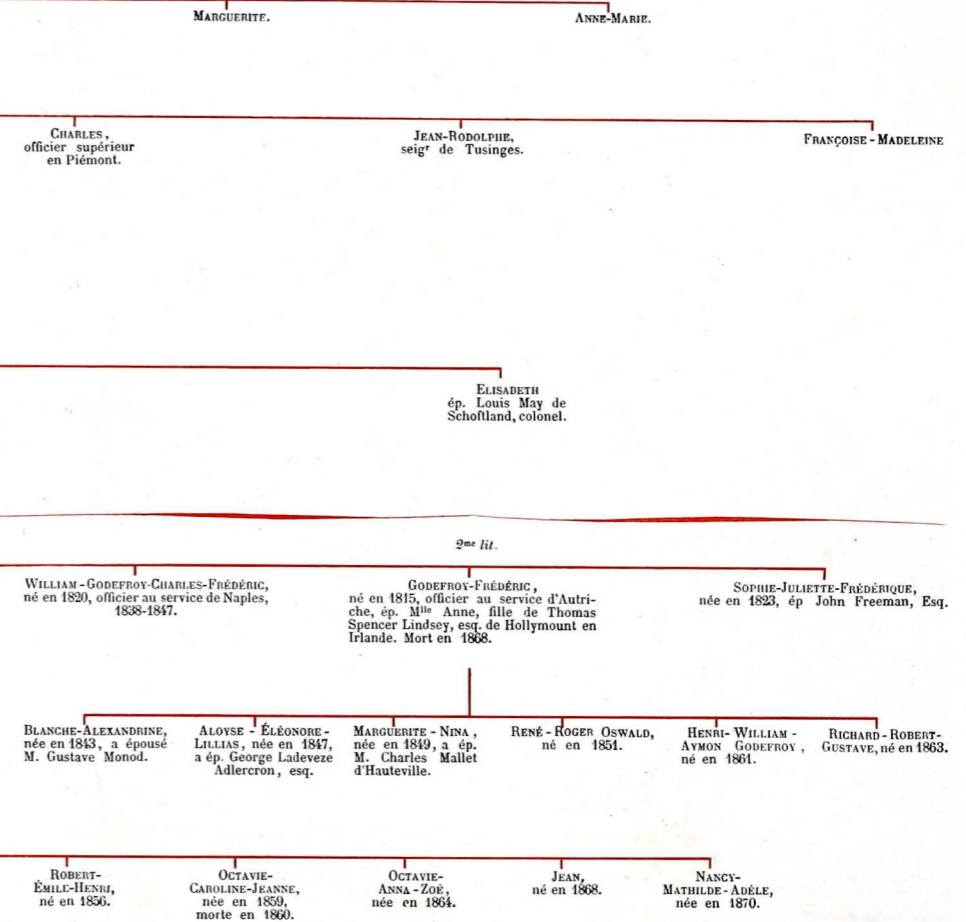


TABLEAU III.



(1) Le Sommaire des fiefs inscrit sous la date du 1^{er} février 1332 des conventions entre le C^{te} de Savoie et Pierre de Blonay, seigneur de Saint-Paul, pour la levée des subsides. Ce ne peut être Pierre II puisque, en 1330, Saint-Paul est déjà revenu par Rolet ou Rodolphe I son fils. Pierre II aurait-il eu un fils nommé Pierre, outre les fils inscrits ci-dessus ? — Pierre II est probablement celui qui, en 1338, était vidame de Genève (Mémoires de la Soc. d'Hist. de Genève, t. I, p. 252).

comte de Savoie qui lui en accorde investiture et lui fait donation de la vallée de Bernex, de l'avouerie de Vevey, et de 700 livres de Lausanne. Est encore maintenu dans ce que dessus par lettres du comte de Savoie du samedi après la fête de l'Ascension de l'an 1314 (Ibid.) (1), spécialement pour la juridiction de Bernex dont il lui avait été fait don.

ROLLET, est fort probablement le même que Rodolphe I comte.

VII. RODOLPHE I, chevalier, seigneur de Saint-Paul, Bernex, Maxilly, coseigneur de Bex. L'an 1326 il passe une transaction tant en son nom qu'au nom de ses sujets de Saint-Paul avec les bourgeois d'Évian. Il fait un accord en 1323 avec Gérolé et en 1331 avec Jean, abbé d'Abondance (Guich.). On ignore son alliance. Il vivait encore en 1343. On trouve aux archives Blonay, sous date de 1356, des testimoniales prouvant qu'il a été enterré (s. d.) dans l'église de St-Paul. Il prête hommage pour St-Paul (lui ou Rolet), le 5 janv. 1330; le 15 juill. et le 1^{er} nov. suivant (Somm. des fiefs), est maintenu dans l'annuim. jurid. de son mandement de St-Paul, avec défense aux officiers du comte de s'immiscer dans les affaires de justice de ce mandement, excepté dans le cas où le seigneur de St-Paul négligerait ou refuserait de rendre justice à ses justiciables (Id., Arch. Blonay).

NICOL, nommé et substitué au testament de son neveu Rodolphe, de l'an 1336; s'il vient à être héritier universel, il donnera 400 florins d'or au comte de Savoie pour qu'il ne fasse aucune opposition à la prise de possession de l'hoirie de Rodolphe, testateur, par ledit Nicol.

AYMON.

AYMON, chanoine de Lausanne, déjà mentionné au P 215.

JEAN II, coseigneur de Vevey, épouse Jacqueline, dame de Joux (fille de Jean et de Marguerite de Dampierre) héritière universelle de son père (Test. 1303), et de son frère Henri III, sire de Joux, dernier du nom (Test. 1336). Ce Jean de Blonay, fils de Pierre, chevalier, reconnoît, en 1332, devoir la moitié d'un legs qu'AYMON de Blonay, son oncle, avait fait au chapitre de Lausanne par son testament de l'an 1297. Il prend le titre de chevalier et seigneur de Joux dans l'acte d'hommage qu'il prête, en 1336 à Jean II de Châlons-Arlay, pour son château de Joux, le Molard devant Joux et la forte place du Molard-dessus-Pontarlier. — Jacqueline teste le 15 des kalendes de janvier (18 décembre 1310); cède à son mari la jouissance du château de Joux; le nomme exécuteur testamentaire avec Rodolphe de Blonay, seigneur de Saint-Paul, beau-frère de ladite dame. Il survécut à son fils Hugues; de moins sa mort est postérieure au mois de janvier 1349 (Hist. Gén. de la maison de Joux, par le baron d'Estavayé, Besançon, 1843, pp 52 à 70).

ALEXIE à Girard d'Oron (Gén. d'Estavayé)

JEAN III, chevalier, coseigneur de Vevey et de Bex, puis seigneur de Saint-Paul, héritier universel de son frère aîné Rodolphe, bailli du Chablais et Genevois (Guich.). Il épouse Péronne d'Hauteville (Guich.); Catherine de Bossonens, selon d'Estavayé. Il teste le 12 juin 1372 (Arch. Blonay), instituant héritiers universels ses fils Pierre l'aimé, Pierre le second né, et le posthume qu'il attend, qui fut Rodolphe III. Mort avant 1407. Le 14 juin 1383 (Somm. des fiefs), il fut investi par le comte de Savoie, moyennant 750 florins, de la portion de juridiction de Saint-Paul possédée autrefois par l'abbaye d'Abondance et échangée, par le susdit Comte, pour la juridiction de Vacheresse. Le 30 juin 1357 (Somm. des fiefs), reçoit investiture de ses fiefs à Saint-Paul.

VIII. RODOLPHE II (fils aîné), seigneur de St-Paul, etc. Il teste le 18 août 1356 (Arch. Blonay), à Hautcret, nommant son frère Jean héritier universel. Lègue une pension annuelle à ses neveux Aimé, Humbert et Jean que je ne sais où placer, à moins qu'ils ne soient fils d'AYMON ou d'Humbert, frères du testateur: Jean, l'un de ces derniers, est encore un des substitués au testam. de Louise de Blonay, sa cousine (Voy. RODOLPHE III), pour tous ses biens, sauf le péage de Vevey. Rodolphe mourut sans postérité.

FROA, à qui son frère Rodolphe lègue (1356) 200 florins, outre ce qui lui a été laissé par Rodolphe, leur père. On n'en trouve pas d'autre mention. V. l'article du susdit Rodolphe, leur frère. Elle ép. Etienne Guerrier chevalier (Gén. d'Estav.).

AYMON, HUBERT, Rodolphe, leur frère (1356), veut qu'ils soient satisfaits des legs à eux faits par Rodolphe, leur père. On n'en trouve pas d'autre mention. V. l'article du susdit Rodolphe, leur frère.

JEUNET, ALIX, enfants naturels de Jean; légalit., 1340. Peut-être ce legs à eux faits par abbé d'Hauteville, 1358-1361. On trouve aussi un Rod. de Blonay, qui était abbé de Bonmont en 1349, et un autre, abbé de Montheron, en 1385.

PERROT, damoiseau, 1340. Henri, sire de Rahon, 1349. recommande l'accomplissement du mariage convenu entre lui et Marguerite, sœur de Grandson, et de Blanche de Savoie (fille de Louis I de Savoie, baron de Vaud, et de Jeanne de Montfort, sa seconde femme), et l'institute son principal héritier. Hugues, sire de Joux, prête hommage au duc de Bourgogne le 29 juin 1347. Il teste à Vevey le 30 janvier 1348, veut être enterré dans l'église de Montbenoit, en la tombe de dame Jacqueline, sa mère; nomme héritière universelle Jeanne, sa fille unique, lui substitue ses propres frères, puis le fils aîné de son oncle Rodolphe de Blonay, seigneur de St-Paul.

AGNELETTE, GUILLEMETTE, HUGUES, chev. seigr de Joux. Sa mère, dans son testament de 1340, qui devait ainsi être le 29 juin 1347. Il teste à Vevey le 30 janvier 1348, veut être enterré dans l'église de Montbenoit, en la tombe de dame Jacqueline, sa mère; nomme héritière universelle Jeanne, sa fille unique, lui substitue ses propres frères, puis le fils aîné de son oncle Rodolphe de Blonay, seigneur de St-Paul.

Marguerite, sa veuve, se remaria en 1354 avec Pierre de Billens, chevalier, qui se qualifiait de sire de Joux et fut tuteur de sa belle-fille Jeanne: en 1377, elle était remariée en troisièmes nocces avec Rodolphe IV, comte de Gruyères (Hist. de Joux, déjà citée).

JEANNE, est sans doute celle qui épousa un Tavel. François de Blonay (XII) ci-dessous, transige, le 26 nov. 1518 (Arch. Blonay), avec Guillaume Tavel, seigneur des Granges, héritier de Jeanne, son aïeule, fille de Jean de Blonay, jadis seigr de St-Paul. Les prétentions de Tavel furent réduites à 800 florins.

IX. PIERRE III, l'ainé, mort sans enfants.

PIERRE IV, le second né, chevalier, seigr de St-Paul, Bernex et Maxilly (2), épouse: 1^{re} Mermette, veuve de N^o Guichard des Balmes (Galiffe, t. I, p. 522), fille de Jean de Montfort et de Marie de Ternier; 2^e Marie, fille d'Amé de la Palud et de Marie de Corgenon. Il teste à Saint-Paul, le 15 mars 1427 (Arch. Blonay); il fonde un anniversaire pour le repos des âmes de ses prédécesseurs et de Marie de la Palud, sa femme. Il substitue à ses héritiers ci-dessous nommés, Jean et André, ses neveux, fils de Rodolphe (III), etc. En 1419 (Tit. d'Esch.), il était châtelain d'Évian et Féterne pour le duc de Savoie.

JEAN III, coseigr de Vevey, seigr de Bex et de la Bâtie, mentionné dans plusieurs titres des archives Blonay. Il ép. Catherine, fille d'AYMON d'Oron et de Philippine de Chevron. A cause des droits dotaux de cette dernière, Jean, soit ses filles, tenaient le château de Burjod, une maison à Vevey, etc. (Quitt. dat. 1423, citée à l'article de Rodolphe III). Il était mort avant 1423.

FRANÇOIS, d'Isabelle d'Oron. Selon la généalogie d'Estavayer il aurait eu un fils Louis, vivant en 1438, et une fille Jeannette, femme de Jean de Champigny. Ils ne sont tous inconnus.

IX. RODOLPHE III, ou ROLET, seigr de St-Paul, épouse: 1^{re} Josephine ou Jeannette de Panerrea, aïeule Panerrea, aïeule fille de Jacques de Palerrea de Lausanne; 2^e, contrat de mariage du 15 sept. 1407 (Arch. Blonay), Di^{ne} Louise, fille de N^o Jean de Blonay, seigr du château de Bex. Il relâche à Hugonin et Jean, ses fils du premier lit, certains biens désignés. Les enfants à naître du deuxième mariage seront partagés également. Le 8 mai 1423 (Ibid.), il passe quittance de la somme de 850 florins reçus à compte de la dot de ladite Louise, et c'est sur la part à elle allouée au château de Burjod et dépendances, et d'une maison à Vevey, au bourg d'en haut, provenant de Philippine de Chevron, aïeule maternelle de ladite Louise (femme de Aymon d'Oron). Il teste le 12 avril 1424 (Ibid.), laissant sa femme tutrice et usufructière; nomme tous ses enfants; institue héritier universel son fils André; parmi les héritiers figurent François et Philibert de Blonay, neveux du testateur. Elle teste, étant veuve, le 4 mai 1454, à Vevey (Ibid.), en faveur de ses enfants et petits-enfants. Selon Galiffe, t. I, p. 522, il aurait épousé aussi Henriette des Balmes. En 1423, il est qualifié de seigneur du Villard (au bailliage de Ternier), et ne possédait qu'un quart de cette seigneurie; les trois autres quarts appartenait à sa nièce Jeannette, fille de Pierre (Somm. des fiefs).

JEANNE, dame de Joux, épouse, vers 1365, Gauthier ou Vaucher de Viennet (fils d'Henri, seigr de Miribel, et de Marguerite de Baulfremont), qui devait ainsi être le 29 juin 1347. Elle vendit Joux, en 1410, à Guillaume de Viennet, seigr de St-Georges, parent de son feu mari, à côté duquel elle fut, peu de temps après, déposée dans son tombeau, à l'abbaye de Baume-les-Moines (Hist. de Joux, déjà citée).

PHILIBERT, coseigr de St-Paul et Maxilly, cohéritier universel de son père, à Isabelle, fille de François de Bussy, chevalier, lequel, le 5 mai 1438 (Comméne), était tuteur de François. Il teste à Montpellier, le 9 nov. 1437 (Arch. Blonay), en faveur de son frère François, auquel il substitue sa fille Françoise, légataire pour 2,000 florins. Selon Comméne (Arch. Thuiset), il avait déjà testé le 19 avril précédent.

JEANNETTE, (1^{er} lit), à Aymon, fils de Jean de Rovorée, 1418.

LOUISE, à Anselme, fils de Nicol de la Sarraz, 1427.

X. FRANÇOIS, chev. seigr de St-Paul, cohérit. univ. de son père; un des deux cents gentilshommes qui jurèrent le traité de Cleppie (1452) entre le duc de Savoie et Charles VII, roi de France. Il ép. Marguerite de Colombier, morte avant son testam^t qu'il fit, en son château de St-Paul, le 30 oct. 1463 (Arch. Blon.). Il fut héritier de son frère Philibert, avec lequel il avait reconnu pour Maxilly, le 7 sept. 1436 (Somm. des fiefs) (4).

MERMETTE, à Amédée à Rodolphe Champion III de Blon., (1455), fait son oncle, donation de tous ses biens à Pierre, Jean et Gaspard de Belletruche, ses neveux (Invent. s. d., arch. Morand).

LOUISE, à Antoine de Belletruche, morte avant 1420. Elle apportait à son mari la Tour de Blonay à Vevey (3).

MARGUERITE, à Jean de Durny, seigr de Bex.

HUGONIN, mort avant son père, qui fut son héritier.

JEAN, mort sans postérité.

X. ANDRÉ, coseigr de St-Paul, seigr de Bernex, Lugrin, Maxilly, héritier universel de son père (1424), mine pour les biens de Jeannette de Panerrea de Lausanne. Il épouse, en 1437, Isabelle, fille d'Hugonin de Montfort et d'Aymonette de Boège; il fait une donation, le 20 juillet 1457 (Arch. Blonay), de 4,000 florins à sadite femme. Le 2 juillet 1436 (Somm. des fiefs), il passe reconnaissance pour lui et son frère Claude, pour la maison forte de Lugrin.

JEANNETTE, légataire, pour 1,000 flor., de son père, et cohéritière, pour le tiers, de tous les biens de sa mère. Etait alors (1454) déjà veuve de N^o et P^{er} Aynard de Valpergue.

X. CLAUDE I, coseigr de St-Paul, Lugrin et Maxilly, était encore mineur à la mort de son père et fut pour curateur Isnard des comtes de Saint-Martin. Il eut de longs différends avec François et Philibert de Blonay, ses cousins germains, pacifiés par une transaction de l'an 1439. Il avait été légataire de son père. Il épousa, contrat de mariage du 24 nov. 1427 (Arch. Blonay), Catherine, fille de N^o Dominique Astesan, bourgeois de Saint-Vincent en Val d'Aoste, et de Marguerite de Marrix. Mort avant le testament de sa mère.

FRANÇOISE, légataire de son père, substituée à son oncle François. On trouve aux Archives Blonay, datés de 1439, les comptes de Claude de Seyssel, châtelain d'Évian et Féterne, des dénombrements et terres qui furent, des N^{os} Isabelle de Bussy (fille de François), veuve de Philibert de Blonay et de Françoise, leur fille, donnés en échange par ledit François de Blonay; ledit Bussy, agissant comme administrateur de sa fille Isabelle, tutrice naturelle de Françoise de Blonay, sa fille.

ÉTIENNE, XI. GEORGES, Voyez leurs articles et descendance au tableau V suivant.

MAURISSE, religieuse dominicaine à Estavayer (5) (1463).

MARIE-PAULINE, à N^o Jacques de Charansonay, à 800 flor. de son père (1463).

CATHERINE, à N^o Jacques de Charansonay, à 40 flor. (1463), outre sa dot.

FRANÇOISE, à Jean de Genève de Lullin, à 40 flor. (1463), outre sa dot.

JEANNE, veuve de Jean de Lornay (1463).

LOUISE, fille de Jean de Balleysen (1463).

GUIGNONNE, religieuse à l'abbaye de Beaume en Bourgogne (1463).

FRANÇOISE la jeune, seigr de Saviez (1454), substituée dans l'hoirie de Louise de Blonay, sa grand-mère. Il ép., cont. dot du 30 nov. 1479 (Arch. Costa), Jeannette, fille de Claude de Langin et de Jeanne de la Rochette. Mort avant 1514. Le 3 oct. elle figure déjà comme veuve, avec son fils François, dans une transaction avec Louis de Blonay de St-Paul (Arch. Blon.).

FRANÇOISE l'ainé, coseigr de Lugrin, 1454, mort sans enfants.

NICOD, coseigr de Lugrin (1454), substitués avec leur frère au testament de Louise de Blonay.

RODOLPHE, coseigr de Lugrin (1467), substitués avec leur frère au testament de Louise de Blonay. Avec leur frère Nicod, reconnaissent tenir du prince en fief, n. et anc., la maison forte de Lugrin, 25 sept. 1465 (Somm. des fiefs).

BARTHOLÉMÉE, Jean Guich. XI. JEAN V ou JOHANNET, coseigr desdits lieux (1), cohéritier universel de Louise de Blonay, veuve de Rodolphe de Blonay, sa grand-mère (1454), substituée à son oncle André. Il épousa Catherine, fille de N^o Pierre Maréchal, de Chambéry, et de dame Guigonne de Rovorée, laquelle Guigonne, dans son testament du 27 sept. 1476, fait un legs à sadite fille, déjà mariée audit Jean.

(3) Ses enfants Jean et Gaspard de Belletruche sont substitués au testament de Louise de Blonay leur tante, pour le péage de Vevey.

XII. FRANÇOIS, seigr de Saviez, coseigr de St-Paul et de Maxilly (1560). Le 4 juin 1557 (Arch. Lucinge), lui et son fils Mathieu vendent, sous grâce de rachat, à N^o Nicolas de Chignin, coseigneur de Thollon, neuf pièces de fromage et neuf de serrat de grande forme, à prendre annuellement sur la montagne de Mecmiesz (Memise). Il ép.: 1^{re} Catherine de Diesbach, veuve de Simon de Blonay (P 222), laquelle teste le 31 mai et le 30 juin 1524 (Arch. Blonay), nommant héritiers universels ses fils Georges de Blonay (1^{er} lit), et Mathieu ci-dessous (2^e lit), frères utérins; 2^e avant le 17 mars 1541 (Arch. du Sénat de Savoie), Urbaine de Mareste, fille de Claude, seigneur de Culoz, etc., etc. Il mourut avant le 18 mai 1568 (Tit. d'Eschav.).

XIII. MATHIEU, seigr et coseigr desdits lieux, cohéritier universel de sa mère avec son frère utérin Georges de Blonay. Il ép. Nicolarde, fille de Philippe de Marcossy, laquelle, le 31 juill. 1560 (Tit. d'Eschav.), rachète les biens vendus ci-dessus (1557). Il vend des biens à Maxilly, le 18 mai 1569 (Ibid.).

XIV. JEANNE, selon Comméne, ne fut pas mariée; selon d'autres, épouse N. N. Mangerot de la Sarraz.

(4) Le Sommaire des fiefs contient même, sous la date du 11 juillet 1468, une reconnaissance faite par Joseph (qu'il faut lire Jean ou Johannet), fils de feu Claude de Blonay, pour une maison forte située à Saint-Paul, avec jurid. emm. et dernier supplice. Ce fait n'est pas inconciliable avec la note 1, P 222.

THOMINE, FRANÇOISE, légataires de Guigonne de Rovorée, leur grand-mère maternelle, dans son testament de l'an 1476.

PAUL, mort sans enfants. CLAUDE, fait, en 1513 avec son frère Louis, une vente à Simon de Blonay (Arch. Blon.).

XII. LOUIS, coseigr desdits lieux, fit diverses ventes à Simon de Blonay, seigr de St-Paul. Il ép. Jeanne, fille de N^o Louis de Neuvecelle, seigr dudit lieu, vers 1515.

FRANÇOISE, veuve d'Hon^{or} Antoine Bidault. Sa sœur Marguerite (Voy. P 226), lui légua 50 florins que lui doivent les hoirs de feu Guillaume de Blonay, leur frère, pour reste de sa dot (1577).

CLAUDE, a formé une branche qui a été légitimée. — Voy. son article et sa descendance au tabl. VII, pp 226-227.

XIII. GUILLAUME, a continué la branche des Blonay actuels de Chablais. — Voy. son article et sa descendance au tableau VI, pp 224-225.

TABLEAU V.

XI. GEORGES, (VOYEZ SON ASCENDANCE AU N° 220).

filz aîné, seigneur de Saint-Paul (1), hérita de tous les biens de son père, depuis la Dranse à Saint-Gingolph. Eut de longs différends avec l'abbaye d'Abondance, au sujet de la juridiction du village de Marèche. Il ép. une sœur d'Antelme de Miolans, maréchal de Savoie. Par patentes du 15 novembre 1487, du duc Charles, confirmées par le duc Philippe le 6 juin 1497, en faveur de Simon son fils (Somme des fiefs), il lui fut accordé un marché à Saint-Paul, tous les vendredis, et une foire annuelle trois jours après la Saint-Blaise, en faveur de la terre et seigneurie de Blonay.

(1) Le 2 octobre 1465 (Somme des fiefs), il prît reconnaissance avec son frère Étienne pour Saint-Paul, château et jurid. omnium.

PHILIPPINE, à François de Chevron, vidame de Lyon

XII. SIMON, chevalier, seigneur de Saint-Paul et Maxilly (2). Il vendit ses droits sur Vevey à François de Gingins, baron du Châtelard (Guich.). Il se signala aux joutes de l'an 1504. En 1518 le duc de Savoie lui rendit la partie du château de Saint-Paul qui avait été conquise et donnée à François de Luxembourg (Guich.). Il ép. : 1° Philiberte de Chevron; 2° Catherine de Diesbach, fille de Guillaume, Avoyer de Berne. Simon et Catherine sont les héros du Combat des mariés et des non mariés (3). Il assure la dot de sa seconde femme le 25 mai 1519 (Arch. Blonay), et teste le 2 juin 1524 (Ibid.). Elle se remaria à François de Blonay, seigneur de Saviez (n° 220), et testa dans la maison de celui-ci, dite de Pathe, à Evian, le 31 mai 1524, où elle nomme tous ses enfants des deux lits.

PAUL, fils donné de Simon de Blonay, figure comme témoin dans un acte passé à Saint-Paul, le 1er janv. 1579 (Tit. d'Eschav.).

PIERRE, fils naturel (généalog. de l'abbé de Comnène).

(3) Voyez ce charmant récit dans les preuves de Guichenon (Hist. de la Savoie, t. IV, 2e partie, p. 478, 479). Le doyen Bridel, dans le Conservateur suisse, a ajouté à ce fait vrai, tout ce qui se trouve après les mots : « nonobstant que le champion des non mariés fût bien son devoir. » Il ne paraît pas avoir eu le moindre souci de mettre son imagination d'accord avec la vérité historique.

XIV. Un des trois bâtards portés à ce degré a dû laisser des descendants, encore qualifiés nobles, de cent ans après. Du moins je trouve, dans les registres paroissiaux de Thonon, les actes suivants qui ne peuvent appartenir qu'à une branche illégitime :

N° François de Blonay, enterré le 17 octobre 1647; N° Pierre de Blonay, de Saint-Paul, enterré une fille, Péronne, enterrée très jeune le 9 mars 1687; Jacques de Blonay, enterré le 19 février 1728; Jacques de Blonay, de Saint-Paul, mort avant 1726, eut de Péronne Echequier, sa femme, un fils, Joseph, qui épousa, le 40 février 1726, Marie, fille de Jean Tavernier, de la paroisse de Saint-Jean d'Aulph, et de Jeanne Roulaz. Joseph de Blonay, de Saint-Paul, eut de Françoise Borquery un fils illégitime, Jean-François, né le 3, bapt. le 4 août 1725.

XI. ÉTIENNE, (VOYEZ SON ASCENDANCE AU N° 220).

second fils, cohéritier universel, seigneur de Maxilly. Il épousa Péronne, fille de Pierre de Confignon, seigneur aîné lieu. Il teste le 13 janvier 1505 (Arch. Blonay); elle, étant veuve, le 26 février 1518 (Ibid.).

HOLLET, religieux à Hautecombe, eut une pension de 50 flor.

GUGUES, ALEXANDRE, SIMON, tué par Jean-François, son frère. ont chacun 100 flor. de pension et leur entretien chez leur frère avec leur mère Péronne.

(1) On trouve aux arch. Blonay, sous date de 2 janv. 1522, un accord entre ledit Jean-François de Blonay et N° Jean-François Neyguiller, coseigneur de Massaigne, par lequel ce dernier et ses frères promettent de payer, audit Blonay, 500 flor., pour restant de la dot de Barbe, leur sœur, femme dudit Blonay, qui sera tenu de la reprendre et de vivre en paix avec elle.

BARTHOLOMÉE, cohéritière universelle de sa mère, eut 800 florins de son père. Elle ép. N° Antoine Querlaz, d'Evian. Elle ne s'appela pas Jacquemette comme le dit Guichenon.

(2) Il n'a pu porter que le titre et posséder une part ou enclave de cette juridiction qui appartenait à Jean-François, son cousin germain, et fut délimitée séparément de celle de Saint-Paul par des arbitres par eux nommés le 9 novembre 1509 (Arch. Bl.). En 1517, il était écuyer et chambellan du duc Charles (Arch. Bl.). En août 1507 (Somme des fiefs), le duc de Savoie lui avait fait don de la quatrième partie de la jurid. et rentes de Saint-Paul. Le 20 février 1508 (Arch. Bl.), il obtint des patentes réglant la perception de la quatrième partie des émoulements et autres droits de la seigneurie de Saint-Paul.

GEORGE, seigneur de Bernex, cohéritier universel de sa mère avec Mathieu de Blonay, son frère utérin (n° 220). Il épousa Marie de Duing. Il testa à Fribourg où il mourut sans enfants, le 22 mars 1533 (Arch. Blonay), laissant l'usufruit à sa femme et nommant ses frères héritiers.

N. N., N. N., N. N., trois filles bâtardes, légataires au testament de leur père, 1574.

MICHEL, marié en Bourgogne (Comnène).

BÉATRIX, mariée à un... Guignio ou Gignio (Comnène).

CÉSAR GIGNIO, dict le Fortuné, marquis de Roucour, qui a héu de LL. AA. RR. de Savoie, jusques à huit mil ducats de revenu de pur bienfaict (Comnène).

FRANÇOIS, bâtard conçu d'Étienne N. N., à 30 florins de pension (1463). Il vivait à Thonon et mourut avant 1519. L'acte par lequel Simon de Blonay donne hypothèque pour la dot de Catherine de Diesbach, sa femme, est passé ledit an, à Thonon, dans le jardin de ses héritiers (Fils ou cousins ? L'acte, Arch. Blonay, ne le dit pas). Un acte du 7 octobre 1508 (Minut. Morcier, Arch. Thuiset), est passé à Thonon « in carveria nova prope castrum modernum » dit N° François de Blonay, naturel, lui étant présent.

XII. JEAN-FRANÇOIS, seigneur de Maxilly et de la Bâtie en Dauphiné? héritier universel de son père. Guichenon dit de lui : « Il n'eut pas de bonheur dans sa conduite car étant tombé en dissension avec Alexandre, son frère, le malheur voulut qu'en un rencontre il le tua pour défense de sa personne, ainsi qu'il se justifia juridiquement. Cependant il fut condamné à payer 2 000 florins, et n'y pouvant satisfaire il fit donation de tous ses biens au duc Charles de Savoie, à la réserve de l'usufruit sa vie durant. Le Prince, porté de générosité, le créa vicaire de Chablais (il était bailli le 18 mai 1517 (Arch. Thuiset) et le 15 février 1520 (Tit. d'Eschav.). Son alliance fut avec Barbe, fille de Rodolphe Nycolis (1), bourgeois de Berne, mère de Michel (Guich.). Selon d'Estavayer il épousa Catherine de Munssingen.

étant à Verceuil, relâcha à ce Michel tous les biens que Jean-François de Blonay son père lui avait baillé. Son mariage fut avec Louise de Rovoree, et se voyant sans enfants mâles, ils firent donation de tous leurs biens, en 1554, à Jacques de Savoie, protonot. apostolique, ne faisant que des legs à leurs deux filles (Guich.).

(2) Le 29 août 1506 (Somme des fiefs) il vendit au duc Charles, la quatrième partie du lieu de Saint-Paul, à la réserve de la juridiction de Maxilly; mais à la suite de différends entre lui et Simon de Blonay, il y eut une sentence, le 11 février 1507 (Ibid.), portant nullité de cette vente. — Jean François vendit encore au susdit duc, le 5 août 1514 (Ibid.), le château de Maxilly avec dépendances, p. 6 000 flor. d'or, à la réserve de l'usufruit. Le duc rétrocéda à Michel, fils de Jean-François, ledit château, le 16 juin 1528 (Ibid.), qui, lors de l'envasement du Chablais, le reconnut, le 20 mai 1547 (Ibid), en del. n. p. et. anc. m. et m. emp. et omnium. jurid.

XIII. JEAN-FRANÇOIS, coseigneur de St-Paul et de Bernex, légataire de sa mère (1524). Il ép. Claudine de Vuippens (que l'on marie à tort à Gabriel, neveu de celui-ci), de Fribourg, codame de Vuippens, veuve de N° Jean... de Romainmotier. Elle testa et codicilla les 4 et 8 oct. 1574 (Arch. Blonay), en faveur de ses neveux Vuippens. Lui testa le 26 sept. 1574 (Ibid.), en faveur de son frère Pierre-Antelme, faisant des legs à ses bâtards. Il prît reconnaissance aux Vallaisans pour Saint-Paul, château et juridiction, le 31 déc. 1557.

XIV. GABRIEL, seigneur de St-Paul, Maxilly et Bernex, héritier universel de ses père et mère. Il transige, le 2 mars 1583 (Arch. Blonay), avec N° Jacques Dunant, dit de Russin, à propos du château et mandement de St-Paul qui reste à Dunant; Gabriel aura la juridiction et les fiefs de Bernex, Maxilly, hommages, etc., etc. Il ép. : 1° Claudine-Philiberte de Thoÿre, quitance dotale, 1584 (Arch. Costa); 2° Suzanne de Livron. Il teste le 1er avril 1603 (Ibid.), fait des legs à Suzanne sa femme et à ses enfants des deux lits. Il mourut la même année.

XV. FRANÇOIS-PROSPER, cohéritier universel de son père, teste à Courlanzone en Piémont, le 31 août 1612 (Arch. Blonay), en faveur de Philippe Clément, son frère.

JEAN-FRANÇOIS, seigneur de Bernex et Maxilly, coseigneur de Saint-Paul, cohéritier universel de son père, héritier universel de son frère Philippe-Clément. Il ép. Barbe-Nicolle de Blonay, des Barons du Châtelard, fille de Jean-Daniel (n° 216). Il teste le 3 mai 1618 (Arch. Blon.), nommant sa femme héritière universelle sa vie durant, à condition qu'elle vivra dans les Etats de S. A. de Savoie, en restant veuve. Après elle ou si elle manque à ces conditions, il nomme héritier le mâle qu'elle choisira dans la famille de Blonay de Savoie : faute par elle de le choisir, le testateur nomme un des nobles frères Claude ou Josué de Blonay, barons d'Avise. Leur substitue les Blonay du pays de Vaud qui se feraient catholiques.

JEANNE-CLÉMENT, ép. Philippe du Nant de la Place : leur fils Philippe est légataire au testament de Philippe-Clément, son oncle et par-rain, 1613.

BLAISE, fils donné.

MARGUERITE, bâtarde.

TABLEAU VI.

(1) Malgré la vente de Saint-Paul de 1579 (Voir PIERRE ANTELME, p. 222), les Blonay possédaient toujours une partie de cette seigneurie, et même du château; comme le prouve la vie de Marie-Aimée de Blonay. Le jurd. de Blonay fut inféodé à Claude, le 9 mai 1616 (Inédit, arch. Thuisot). Claude passa reconnaissance pour Saint-Paul, le 5 décembre 1619 (arch. Bl.).

(2) En vertu d'un arrêt du Sénat de Sav., du 3 août 1665, il fut mis en possession, le 16 août suivant (arch. Bl.), du château de St-Paul au préjudice des Srs Dunant (Voir PIERRE ANTELME, p. 222). Le 23 juin 1676 (Ibid.), Louis Dunant, seigr de Grilly, lui céda encore tous les droits qu'il pouvait avoir sur la seigneurie de St-Paul.

(3) La tradition rapporte qu'elle fut enterrée vivante: un de ses domestiques ouvrit son tombeau la nuit suivante et ne pouvant lui arracher une langue précieuse qu'on lui avait laissée, lui coupa le doigt et la tira ainsi de sa catalepse. Elle aurait vécu encore plusieurs années et eu des enfants après cet événement.

(4) Par acte du 10 janv. 1752, homolog. le 11 et publié le 24 (arch. Bl.), il fonda une chaire de philosophie au collège d'Evian, affectant pour cela un capital de 6.000 livres.

(5) C'est lui qui fit l'acquisition de plusieurs seigneuries de Thoirie Ferrod, notamment Hermance, la Chapelle-Marin, etc., etc., qu'il laissa, avec toute sa fortune, à son frère François. Dans son testament il fit une fondation, au capital de 10.000 livres, destinée à garantir du froid les personnes pauvres, les infirmes et les enfants au-dessous de neuf ans.

XIII. GUILLAUME

(VOYEZ SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV, p. 221). coseigr de Saint-Paul; épouse Catherine, fille de Jean-François de Châtillon, contrat de mariage du 25 février 1554 (Pr. de M.), nommée notamment dans son testament du 29 octobre 1571 (Arch. Blonay), par lequel il nomme héritiers ses deux fils. Les preuves de Malte faites par Claude de Blonay son fils d'arrière-petit-fils, remontent jusqu'à Guillaume et Catherine, et mentionnent le père dudit Guillaume.

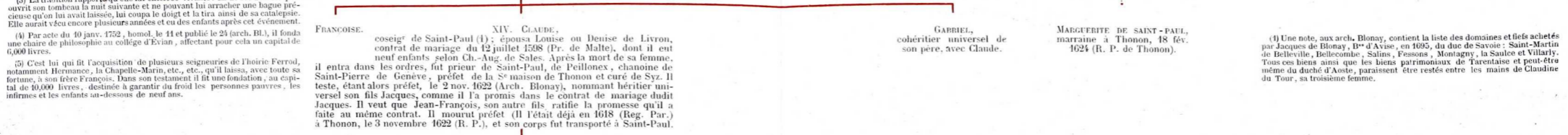


TABLEAU VII.

BLONAY DE SAINTE-CLAIRE.

MARGUERITE, veuve 1^{re} : d'Hon^r Etienne Bayoux et femme d'Hon^r François Molliez, bourgeois d'Evian, teste le 4 décembre 1577 (Tit. d'Eschav.), lègue 5 sols à R^d seigr Claude de Blonay, abbé d'Abondance, son frère ; fait des legs à N^{re} Marie, femme de Jacques Treynon, et Jeanne, femme de M^{re} Mugnier, ses nièces, filles dudit R^d seigr Claude. Nomme son mari héritier universel.

XIII. CLAUDE. (VOYEZ SON ASCENDANCE TABLEAU IV, n^o 221). Selon une vieille généalogie (Arch. Blonay), il aurait été marié à Louise de Poypon d'Anney, dont il aurait eu cinq enfants, etc. Après la mort de sa femme il se fit prêtre et devint abbé d'Abondance, etc. Voici comment il faut rétablir la vérité. On trouve aux archives de Cour (Concession à Vassalli, etc.), à la date du 29 août 1575, des patentes de légitimation en faveur de « Claude, Jean, Pierre et Georges, enfants naturels de messire le dévot et aimé orateur Claude de Blonay, abbé d'Abondance (1), et de Pernette Decaulx (ou Devaulx) soluc. » Ils sont remis dans tous leurs droits de naissance, etc. Il teste en faveur de ses enfants le 3 janvier 1579, et mourut le 5 février suivant (Tit. d'Eschav.).

GUILLAUME, déjà porté au tableau précédent, n^o 224, coseigr de Saint-Paul, etc. Le 15 septembre 1562 (Tit. d'Eschav.), à cause de la grande amitié qu'il a pour son frère R^d messire Claude et des grands services qu'il en a reçus, il associe en tous ses biens quelconques « associat » affranchit et aggregat « N^{re} Pierre et Georges de Blonay, domnés dudit messire Claude » ut in ludo litterario educari virtutibusque et « scientiis ornari possint prout nobiles decet... equali lance et « rata cum eodem nobili Guilermo et suis... etc. » L'acte est passé à Maréche, dans la maison forte dudit Guillaume. Il n'est reporté ici que pour mieux établir la parenté. Voyez ce qui le concerne, n^o 224, 225.

N^{re} GEORGES DE BLONAY. Quoique dans une généalogie de procédures il soit qualifié de fils aîné, je crois qu'il était le cadet de tous ses frères, étant toujours nommé le dernier parmi eux. — Les Preuves de 1723 (marquées par un double trait), faites par ses descendants, remontent jusqu'à lui. Il épousa Louise de Bonnet, d'Evian. Il était mort avant l'an 1624.

N^{re} et Sp^r JEAN, D^r ès droit, avocat, légitimé avec ses frères en 1575. Parait avoir fait lignée qui aurait peu duré. Il vivait encore en 1624 (1^{er} juin), jour où il assista sa nièce Hélène dans son contrat de mariage. En 1596 il était juge de la vallée d'Aulph (Tit. d'Eschav.).

XIV. N^{re} PIERRE, bourgeois d'Evian, épousa : 1^{re} D^{ne} Michèle Durand ; 2^e Péronne, fille d'Egr. Antoine Bordet, bourgeois d'Evian. Elle eut trois enfants et se remaria (1608, Tit. d'Eschav.) avec Bonf Philippe Duret, bourgeois d'Evian. Le 25 février 1586 (*Ibid.*), dans une reconnaissance, il mentionne son feu père et ses trois frères. Le 9 juillet 1576 (*Ibid.*) il avait acheté avec ses frères Jean et Georges 5 poses de vigne à Evian : dans cet acte et dans une foule d'autres ils sont dits fils de R^{re} Claude de Blonay, abbé d'Abondance.

N^{re} CLAUDE, capitaine entretenu en la citadelle de Montmélan, mentionné le premier de ses frères et avec eux légitimé le 24 août 1575. Vivait encore en 1623. En 1596 il était châtelain de Saint-Paul (Titres d'Eschavannes).

MARIE, fille donnée. Le 2 juin 1572 (Tit. d'Eschav.), était déjà mariée à Egr. Jacques Treynon. Le 1^{er} janvier 1579 (*Ibid.*), 1^{re} messire Claude de Blonay augmenta de 1.000 florins la dot qu'il a constituée à ladite Marie sa fille donnée. Elle teste le 18 sept. 1601 (*Ibid.*) en présence de N^{re} et Sp^r Jean de Blonay, docteur en droits, son frère.

JEANNE, fille donnée. Le 1^{er} juin 1572 (Tit. d'Eschav.), R^d mess^{re} Claude de Blonay, son père, avait donné en prêt 1.000 florins à Jacques Treynon ci-contre, qui devait les rembourser à Jeanne quand elle se marierait. Elle épousa M^{re} Pierre, fils de Egr. François Mugnier, des Gets, lequel reconnaît, le 14 avril 1579 (*Ibid.*), avoir reçus les droits dotaux de sa femme, de N^{re} Jean, Pierre et Georges de Blonay, ses beaux-frères.

N^{re} CLAUDE, mort sans lignée, (Gén., tit. d'Eschavannes).

N^{re} PHILIPPE, seigr de Tomnier ? Touvière ? Lettres du 22 sept. 1616, le convoquant avec son père à l'arrière-ban de la noblesse du Chablais. Pr. 1723. Il épousa : 1^{re} D^{ne} Charlotte de Chessel, enterrée le 16 déc. 1633, devant l'autel de saint Sébastien à Evian (Reg. Par. d'Evian) ; 2^e, le 27 avril 1634 (*Ibid.*), D^{ne} Gabrielle de Gouilloux. Il communique à N^{re} Jacques de Chatillon les pièces de légitimation (énoncées ci-dessus), le testament de R^d mess^{re} Claude, etc., et reconnaît en avoir reçu restitution le 27 décembre 1635 (Tit. d'Eschav.). Mort avant le 20 mai 1640.

N. N., mort ou morte avant mariage (Tit. d'Eschav.). Seul enfant probable du 1^{er} lit.

XV. N^{re} et Sp^r PIERRE (second lit), D^r ès droit, avocat au Sénat de Savoie, ép. contract de mariage du 30 juillet 1623 (Tit. d'Eschav.). D^{ne} Adriane, fille de N^{re} messire Claude Janel, de Dôle, docteur en droit et professeur à l'université de Dôle. Il a dû mourir sans enfants avant 1636. (Voir l'article d'Hélène sa sœur.)

CLAUDINE, épousa, contrat dotal du 1^{er} juin 1624 (Tit. d'Eschav.). N^{re} René-Ferdinand de Benevix. Elle fut enterrée le 11 juin 1636, dans l'église d'Evian, devant l'autel de saint André (Reg. Par.).

HÉLÈNE, épousa, contrat dotal du 1^{er} juin 1624 (Tit. d'Eschav.), N^{re} François de Chatillon. Elle transige, le 13 août 1636 (*Ibid.*), avec les héritiers collatéraux de Philippe Duret ci-dessus, mort sans avoir eu lignée de Péronne Bordet, mère d'Hélène. Elle agit comme étant la plus proche et plus habile à succéder à ladite Péronne.

D^{ne} JEANNE DE BLONAY, femme de N^{re} Marc-Antoine Mondain, de Bourgogne, mère, 1625, morte le 3 déc. 1633 (R. P. d'Evian).

BARBE, religieuse (Gén. pour procéd., tit. d'Eschavannes).

FRANÇOISE, baptisée (son père étant déjà mort) le 20 mai 1640 (R. P. d'Evian), épousa, le 5 février 1660 (*Ibid.*), N^{re} et Gén. Jacques de Foras, seigr de Chesaboix : elle est assistée par Jacques et Antoine ses frères. Morte le 26 décembre 1680 (*Ibid.*).

XVI. N^{re} JACQUES (Pr. 1723), né le 23 mai 1637 (R. P. d'Evian), ép. : 1^{re}, le 4 février 1638 (*Ibid.*), Marie-Barbe-Reynolde de Diesbach, étant témoin Ferdinand de Diesbach, seigr de la Grangette ; 2^e Jeanne-Suzanne de Boissard (Les Reg. Par. d'Evian mettent plusieurs fois Boisseau), fille de N^{re} Simon Boisseau, de Bourgogne. Elle mourut le 16 fév. 1686, et fut le 28 août 1703 (*Ibid.*).

MARIE-JACQUELINE, née et baptisée le 24 juin 1635 (R. P. d'Evian).

N^{re} ANTOINE, né le 9 janv. 1639 (R. P.), vivait encore 5 fév. 1660 (*Ibid.*).

JACQUES, fils naturel de N^{re} Jacques de Blonay, conçu de Claudine Macllet.

N^{re} CLAUDE-CONSTANTIN, seul fils du 1^{er} lit, né le 7 mars 1673 (R. P.), filleul de dame Claudine d'Oncein, dame de Blonay, mort le 3 oct. 1675 (*Ibid.*).

ANNE, née le 12 avril 1683 (Reg. Par.), filleule de N^{re} Simon Boisseau, son grand-père maternel.

BARBE-HUGONIE, née le 15 nov. 1684 (R. P. d'Evian).

XVII. N^{re} JEAN-FRANÇOIS (Pr. 1723), né le 30 novembre 1692 (R. P. d'Evian), épousa, le 28 août 1710 (*Ibid.*), Anne-Louise de Loys de Bonnevaux. Mort, âgé de trente ans environ, le 17 septembre 1721 (*Ibid.*).

JACQUELINE, née le 3 mai 1685 (Reg. Par.).

MARIE-MARGUERITE, née le 7 février 1687 (Reg. Par. d'Evian).

JEANNE-ANGÉLIQUE, née le 10 juill. 1691 (Reg. Par. d'Evian).

ANTOINETTE, née le 1^{er} décembre 1693 (R. P. d'Evian). Doit être l'Antoinette de Blonay qui épousa, le 24 juillet 1724 (*Ibid.*), N^{re} Louis de Loys de Merlinge.

MARIE-JOSEPHITE, née le 24 décembre 1694 (R. P.), morte âgée de quatre ans environ.

LOUIS, né le 21 août 1711 (R. P. d'Evian), a dû laisser des descendants.

GASPARD-HUGUES, né le 22 nov. 1712, probabl. morts avant les Preuves de 1723.

MATHIEU-LUDOVIC, né le 13 nov. 1713.

N^{re} JOSEPH (Pr. 1723).

XVIII. N^{re} JEAN-AMÉ (Pr. 1723), né le 21 sept. 1716 (R. P. d'Evian), mentionné avec ses frères aux Preuves de 1723, ép., le 12 juill. 1757 (*Ibid.*), Anne de Loys, fille de N^{re} Gaspard Jean-Amé, devait porter aussi le nom d'Augustin ; il est mentionné avec ces noms aux R. P. de Thonon, en 1750, au baptême d'une Saxel, fille d'une Loys-Merlinge.

N^{re} JEAN-LOUIS (Pr. 1723).

ANTOINETTE-LOUISE, née le 23 juin 1715 (R. P. d'Evian). Le 6 juin 1792 (Tit. d'Eschav.), comme héritière de D^{ne} Elisabeth et Anne, ses sœurs, elle passe quittance à N^{re} Joseph, son neveu, fils de feu N^{re} Jean-Amé, de la somme de 9.000 livres à elle dues, en vertu de deux contrats passés avec ledit Jean-Amé les 14 déc. 1739 et 21 avril 1769.

FRANÇOISE-ELISABETH, née le 20 sept. 1717 (R. P. d'Evian).

LOUISE-ANTOINETTE, née le 23 oct. 1718, morte le 15 janv. 1772 (R. P. d'Evian).

MARGUERITE-GASPARDE, née le 10 oct. 1719 (Reg. P. d'Evian).

ANNE-ANTOINETTE, née le 17 janv. 1721 (R. P. d'Evian).

(1) Quoique Besson ne l'ait pas porté dans son catalogue des Abbés d'Abondance, n^o 101 et suiv., il n'y a pas de doute possible que c'est une omission. Il l'était déjà le 12 juin 1559 (Arch. du Colombier).

MARIE-FRANÇOISE, née le 13 avril 1758 (Reg. Par.).

XIX. N^{re} JOSEPH-MARIE-XAVIER, né le 6 décembre 1760 (R. P. d'Evian). Mort sans lignée en 1833. Ses biens appartiennent maintenant à la veuve de M. le Colonel de Saxel.

ANNE-FRANÇOISE, née le 8 fév. 1759 (Reg. Par.), morte le 23 nov. 1803 (*Ibid.*).

ELISABETH-MARIE-FRANÇOISE, née le 23 février 1763, morte le 21 février 1780 (Reg. Par.).

[Continuation du folio 213].

appelle aussi son neveu dans une charte de Romainmotier, de l'an 1090 environ. Le surnom de Blonay ne figure pas dans ces actes, l'usage des noms de famille n'étant pas encore généralement adopté dans nos pays. On voit par là, qu'à la fin du XI^e siècle et au commencement du XII^e siècle, les sires de Blonay, déjà puissants dans le Chablais, avaient étendu leurs domaines patrimoniaux depuis les rives du Léman jusque dans la vallée d'Abondance, tandis que de l'autre côté du lac ils ne possédaient encore que quelques fiefs de l'église de Lausanne provenant de la libéralité de l'évêque Lambert. »

Un document de l'abbaye d'Hauterive prouve que c'est vers l'an 1175 seulement que Pierre I^{er} de Blonay commença à bâtir le château de Blonay en dessus de Vevey, au bourg qui s'appelait alors de Laya. Ce n'est qu'après cet acte, que le château et la grande terre qui en dépendait prirent le nom du feudataire qui les possédait : tandis que le nom de Blonay donné pour la première fois à Amédée dans la charte de 1108, vient certainement de la terre de Blonay près d'Évian, où il faisait sa résidence. Il est inutile de citer et de réfuter plus longuement les auteurs qui ont consigné dans leurs écrits l'opinion erronée que les Blonay sont originaires du pays de Vaud (1).

Prenons acte de ces prémisses et remontons de quelques années le cours des événements. On verra dans la généalogie (tableau I) que ce même Amédée, qui est qualifié de *princeps* dans la charte d'Abondance de 1108, était, en 1080, avoué de l'antique et puissante abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Ceci est prouvé jusqu'à l'évidence, comme le remarque Gingins. C'est cet Amédée I^{er} qui, en 1080, « advocatiam ecclesie Agaunensis vindicavit (2) sibi » (Recueil de l'abbé Charlet, ch. de fond. de l'abb. d'Abondance, de l'an 1080, p. 86, citée par Gingins). Une charge aussi relevée et aussi importante que celle d'avoué (3) du premier monastère de nos contrées, suffit à démontrer la très haute position des Blonay en Chablais. Nous avons dit précédemment que la terre considérable de Blonay sur Vevey n'existait pas alors : celle de Blonay en Chablais n'a jamais été, surtout à cette époque, le centre d'une possession assez grande pour donner à son propriétaire la puissance que devait avoir un seigneur pour pouvoir efficacement défendre l'abbaye contre de plus forts que lui. Tout au plus peut-elle expliquer le titre de *princeps* donné à Amédée. Les chartes de l'époque concernant les Blonay semblent démontrer que leur haute position provenait moins de grandes possessions territoriales que d'une suprématie exercée par eux sur un grand nombre de fiefs, soit à raison de leurs charges, soit à cause d'une origine princière. En effet, on expliquerait facilement la position des Blonay aux XI^e et XII^e siècles si on leur trouvait une extraction commune avec une des grandes familles suzeraines de nos contrées.

Une tradition de la famille porte qu'elle est sortie de la maison de Savoie. Selon Ch.-Aug. de Sales et Muller, elle tire son origine des anciens souverains du Brabant. Hàtons-nous de dire que rien ne démontre la probabilité de ces assertions (4).

Un membre d'une famille qui se disait issue des Blonay, établie dans le Jura et en Lorraine, ne se contenta pas d'une origine si modestement princière. Selon lui, sa famille remontait au IV^e siècle ! Elle sortait de Theodeberg, roi de Neustrie ! Le duc Varnier, un de ses descendants, eut un fils qui fut comte de Neufchâtel ! Plus tard, Erchinoald qui en descendait (tige des maisons d'Alsace, de Lorraine, de Blonay, de Montfaucon, de Hapsburg, de Montbéliard, de Coligny, etc.), fut un des aïeux du comte Hugo, ami intime de Hugues Capet, dont il épousa une des plus proches parentes ! Le petit-fils du

(1) Il faut mentionner pourtant, à cause de l'autorité de son nom, Menabrea dans ses *Origines féodales*.

M. le professeur Vuillemin, dans son *Étude historique sur Chillon* (Lausanne 1855, p. 197), après avoir raconté la tradition suivant laquelle un Blonay, lorsque Chillon fut près de se rendre aux Bernois, préférant mourir plutôt que de renoncer à son prince et à sa foi, se précipita sur son cheval dans le lac, le traversa à la nage et vint aborder sur la rive de Savoie, ajoute : — Il est certain (sic) qu'une branche des Blonay, abandonnant, après la réformation, le pays de Vaud, s'est établie sur la rive méridionale du lac, et qu'elle a été la tige des Blonay de Savoie. » (1)

(2) Le glossaire de du Cange in *verbis*, *Vindicare*, *vindicatio*, leur donne le sens de *usum habere*, de *redemptio prædii*, gallice, retrait. Il ajoute : « Rectius ni fallor jus quodlibet in rem aliquam quo quis illam venditam vel dimissam reclamare et sibi vindicare potest. *Vengement eodem sensu in stabilim*. S. Ludovici. Cap. 41. T. 1. Ordin. Reg. Franc. p. 289. »

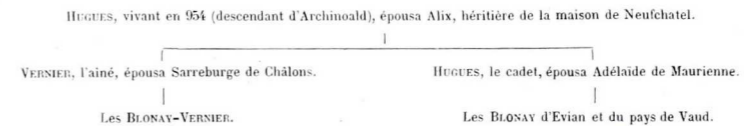
(3) Selon le glossaire plus haut cité, in *verbo*, *Advocati ecclesiarum*, les avoués des églises furent d'abord ceux « qui jura bona et facultates tuebantur... qui in publicis judiciis earum causas defenderent et actoris vel rei partes agerent. » — Mais plus tard cette charge fut attribuée « non viris scholasticis sed militaribus ac potentioribus, ut essent qui non lingua duntaxat sed et armis jura tuerentur ecclesiarum quarum protectionem in se recipiebant. »

(4) En thèse générale on n'a pas plus de motifs d'adopter les traditions de famille — quand elles sont possibles — que de refuser d'y croire. Pourtant, je me déclare ennemi par nature des fables généalogiques si généralement répandues, sous forme de tradition. Mais précisément parce que je ne cherche que la vérité, et quand il s'agit d'une famille considérable comme celle des Blonay, il y a au moins un grand intérêt historique à discuter son origine.

comte Hugo épousa Adélaïde de Maurienne et fut la tige des barons de Blonay ! Il bâtit, en 982, près de Vevey, le château de ce nom ! En 1070, l'aîné de la famille, Rodolphe, épousa l'héritière des Durlach. Ses descendants se seraient divisés en trois branches, dont une établie en France continua jusqu'en 1743, année où le baron de Blonay-Vernier, comte de Montfaucon, chevalier de Saint-Louis et colonel d'un régiment, conçut le projet de rendre son ancien éclat à sa famille, en établissant ce que je viens de raconter (1). Rendons-lui grâce de ne pas la faire sortir directement de l'arche dans la personne de Japhet, et passons à un ordre de faits sérieux.

Si on a bien voulu suivre mon raisonnement, on aura vu que pour expliquer historiquement la position des Blonay, il faut les rattacher par les liens du sang à une des familles princières de nos pays. C'est, en effet, de la maison souveraine des sires de Faucigny, dont l'influence en Chablais était alors énorme, que l'on fait descendre les Blonay. Disons-le tout de suite, cette descendance n'est pas absolument prouvée par titres ; peut-être la preuve écrite ne surgira jamais, peut-être se trouve-t-elle dans une charte encore ignorée. Mais dans l'état actuel de la science, cette opinion ne rencontre aucune preuve contraire : les données en sont très plausibles, les dates et les faits coïncident merveilleusement. Donnons un rapide aperçu des raisons qui ont déterminé le savant et regretté feu M. de Gingins — dont l'opinion aura toujours un poids immense auprès des érudits — à adopter cette filiation (2).

(1) Dans une lettre écrite par lui ou un de ses descendants au B^{ne} de Blonay, d'Évian (Arch. Bl.), on avait en vue une autre origine.

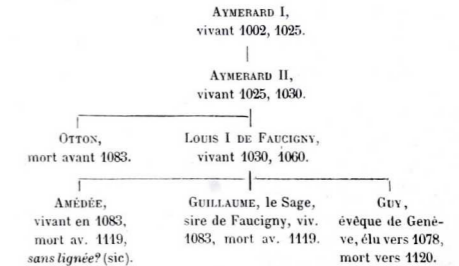


La mort interrompit les travaux herculéens du B^{ne} de Blonay-Vernier. Son fils aîné se serait marié en 1776, à Namur, avec Catherine de Will et Wall. La Révolution empêcha son fils aîné, qui avait épousé Apollonie d'Andelbeck (ou Angelbeeck), de poursuivre les plans de son aïeul. Celle-ci, après la mort de son mari, fit imprimer une brochure à Erlangen (1800, chez Augustin Hilpert), dont une copie, envoyée par les Blonay-Vernier qui continuaient encore en 1812, existe aux archives de Blonay à Évian. Les monstrosités historiques ci-dessus y sont consignées et on cite les alliances de la famille de Blonay avec les races de Bourbon, Lorraine, Alsace, Bade, Wurtemberg, etc.

Ce M. de Blonay-Vernier ne se rattacherait-il pas à une famille Barnet de Lorraine, anoblie le 22 avril 1567 (*Nobil. de Lorraine*, par D. Pelletier), par le duc de Lorraine, en la personne de Jean Barnet ? Ce Jean Barnet s'était fait construire une généalogie dont une copie existe aux archives de Blonay au pays de Vaud, dans laquelle il se fait descendre, lui Jean Barnet, d'un René de Blonay (III), seigr de Bernex, de Saint-Paul et de Targey, fils de Galéas de Blonay (II), fils de Gabriel de Blonay (I), seigr desdits lieux, M^e d'hôtel du roi Louis XI. Ce Jean Barnet (IV^e degré de cette généalogie fantaisiste), qui était tabellion, lieutenant et receveur en la gruerie de Vaudemont, se fait qualifier de seigr de Bernex et de Saint-Paul, seigr de Pulligny et d'innombrables autres terres. Il fut père, entre autres enfants, de René de Blonay (V), tout aussi qualifié que son père et en outre seigr souverain de Vaucourt, etc., qui eut deux fils, Nicolas et Jean (VI), tous deux jeunes et aux études lors de la fabrication de cette généalogie, vers 1630. S'il n'y a pas de doute possible que Jean Barnet (IV) et ses descendants commettaient la plus insigne usurpation en s'appelant Blonay, il est également certain que Gabriel dit de Blonay (I) n'était pas un Blonay, et que ni lui ni ses descendants n'ont été seigr de Saint-Paul et de Bernex. Un seigr de Bernex (voir BERNES dans la Chenaye-des-Bois) et de Targe ou Targey est bien mentionné dans l'*Hist. de Louis XI*, par Ducloux, t. 1, p. 82 ; mais il n'a rien de commun avec les Blonay. Bernes ressemblant à Bernex, nom d'une terre de la famille de Blonay, est indubitablement le seul trait d'union. Bernex a ensuite procréé Blonay : et voilà la question réglée pour les premiers degrés. Quant aux trois autres, le seul titre pouvant rattacher les Barnet aux Blonay est que les deux noms commencent par un B.

Citons encore une des origines fabuleuses de la maison de Blonay. Jacques de Blonay (voir p. 225), dans son *Alphabet d'érudition*, étale une étrange érudition en disant à son fils : « Il est juste que vous sachiez... que notre Maison est venue de Sysse et qu'elle est y est assez connue par le nom de Blonay qui est un mandement du canton de Berne, que Charlemagne inféuda à Federic Orgétorix « notre predecesseur... tellement que le nom de Blonay a prévalu sur le nom propre de la maison qui est Orgétorix... etc. »

(2) Gingins est, je crois, le premier qui ait songé à cette descendance, après la publication de sa notice sur les Blonay (déjà citée p. 213, note 1). Son opinion est partagée par M. de Charrière (Voyez *Dynastes de Cossonay*, p. 258 in nota, et *Dynastes de Grandson*, p. 80, note 4), et d'autres savants. (Voyez le *Dictionn. histor. du canton de Vaud*, par MM. Martignier et de Crousaz, p. 102.) Dans une note sur Guy de Faucigny, évêque de Genève, et sa parenté (publiée en 1861), M. de Gingins établit la généalogie des sires de Faucigny, dont j'extrait ici ce qui est nécessaire à mon sujet. Qu'on veuille bien consulter souvent ce tableau, en lisant ce qui s'y rapporte dans le texte.



Nous avons vu que Amédée de Blonay, *vindicavit sibi*, c'est-à-dire revendiqua l'avouerie de Saint-Maurice en 1080. Il avait ou croyait donc avoir sur cette charge des droits évidents. Le précieux recueil des *Documenti e Sigilli* de MM. Cibrario et Promis, Doc. n° 34, nous montre, douze ans auparavant, un Otton avoué de Saint-Maurice en 1068, auquel Burchard, abbé de ladite abbaye, inféode la terre d'Attalens, ainsi qu'à Eldegarde, femme de l'avoué, à Vaucher, leur fils, *aliisque filiis de eo in illa procreatis vel procreandis*. Ce Vaucher, premier seigneur d'Attalens, serait devenu la souche de la famille d'Oron qui, comme le prouve un titre de Saint-Maurice (Collect. de l'abbé de Rivaz) de l'an 1164, possédait déjà à cette époque le fief d'Attalens. Un des autres fils d'Otton et d'Eldegarde, mentionnés parmi les *procreatis vel procreandis*, serait Amédée (de Blonay) qui, douze ans après, revendiquait l'avouerie de Saint-Maurice comme étant de son héritage paternel. M. de Gingins, M. Louis de Charrière, son émule en science (1), pensent que cet Otton, avoué de Saint-Maurice en 1068, était de la maison de Faucigny, frère de Louis I^{er} (Voir note 2, n° 229). Guy de Faucigny, évêque de Genève, donnant en 1083 l'église de Contamine à l'abbaye de Cluny, nomme dans cette charte Émerard, son aïeul, Louis, son père, Guy, Giselbert, Vientius et Otton, ses oncles, tous morts avant cette date (Indic. d'hist. et d'antiq. suisses, janvier 1862). Cet Otton, mort avant 1083, serait le père présumé d'Amédée I^{er} de Blonay, le premier des trois Blonay qui ont été avoués de Saint-Maurice.

En résumé, le système de MM. de Gingins et de Charrière se divise en deux parties :

1° Les Blonay doivent être issus de la maison souveraine de Faucigny ; 2° le point d'attache est tout trouvé dans la personne d'Otton, avoué de Saint-Maurice en 1068, qui serait Otton, oncle de Guy de Faucigny.

Il faut apporter un changement à la seconde proposition, et dire : le point d'attache n'est pas Otton, mais c'est Amédée, qui était avoué de Saint-Maurice et frère de Guy, évêque de Genève, le même Amédée dont M. de Gingins a marqué d'un point dubitatif d'interrogation la mort sans lignée. Les objections les plus marquantes (*Voyez* la note présent folio) déjà indiquées, n'ont plus de valeur si on accepte cette modification. Quand Guy de Faucigny mentionne pour la première fois son frère Amédée en 1083, celui-ci était déjà avoué de Saint-Maurice, puisqu'il revendiqua l'avouerie en 1080. En revanche, en 1119, lors de l'acte dans lequel l'évêque de Genève nomme encore toute sa famille, sauf Amédée, nous savons que celui-ci était déjà mort et que son fils Amédée II lui avait succédé. Il ne nomme pas cet Amédée II, parce que probablement tous les intérêts de celui-ci étaient en Chablais. Au lieu de faire d'Amédée I^{er} un fils d'Otton, alors que tout semble indiquer qu'il ne l'était pas, il vaut mieux en faire le frère de l'évêque, ce qui réunit toutes les probabilités. S'il est neveu d'Otton, on comprend qu'il ait revendiqué l'avouerie de Saint-Maurice sur les fils ou héritiers de son oncle, ce qu'il n'aurait eu aucune raison de faire si l'avouerie était de son héritage paternel.

Mais, soit qu'on rattache Amédée I^{er} de Blonay à la maison de Faucigny, d'une de ces deux manières ou d'une autre nouvelle — c'est le cas des conjectures — un fait me semble indiscutable, c'est la communauté d'origine entre ces deux maisons.

Dans une charte du 6 des kalendes d'avril 1216 (2), par laquelle Aymon de Faucigny abandonne à Aymon de Blonay tous les droits qu'il pouvait avoir sur Saint-Paul, il l'appelle son consanguin « consanguineus ». Ce mot, comme l'étymologie le démontre, ne peut servir qu'à indiquer une communauté

(1) Malgré l'autorité de noms aussi connus, qu'il me soit permis de faire remarquer qu'une partie de leur système soulève à la moindre réflexion de très fortes objections : 1° A cette époque, on voit à chaque instant, dans les chartes du temps, les moindres transactions être approuvées par tous les fils et par les filles même qui n'étaient plus en bas âge. Or, puisque Amédée était avoué en 1080, et qu'en 1090 et 1095 ses fils sont déjà mentionnés, il devait déjà, en 1068, être d'âge à être nommé en toutes lettres avec son père, sa mère et son frère supposés ; en outre, l'esprit des mots *procreati vel procreandi*, semble exprimer bien plus des enfants que l'on attend que des enfants que l'on aurait déjà ; nous venons de voir que ce n'est pas ici le cas. 2° L'expression *vindicavit* peut et doit indiquer un fait diamétralement opposé à celui que voudraient établir ces écrivains. Admettons même avec eux qu'Amédée revendique l'avouerie comme héritage paternel. Sur qui la revendique-t-il ? La charte ne le dit pas ; mais on peut demander : Est-ce sur Otton, qui possédait l'avouerie douze ans auparavant ? Est-ce Otton qui l'avait usurpée ? L'histoire est muette à cet égard, et cette dernière supposition en vaut bien une autre. Dans les deux cas, Amédée n'est certainement pas fils d'Otton ; il faut encore supposer un usurpateur de l'avouerie de Saint-Maurice entre Otton et Amédée. Dès que l'on entre dans les suppositions, le meilleur système est certainement le plus simple ; on verra plus loin combien il est facile, avec une modification de forme, de rendre ce système bien plus rationnel.

(2) Les *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève* publient cette charte au t. XIV, p. 8. Elle est extraite de la collection Mallet, sans autre provenance indiquée, et datée d'avril 1146. — Il est à présumer que cette date est fautive. Les preuves de Malte (H. 189. Arch. du départ. du Rhône), donnent la date indiquée dans le texte. Une copie vidimée de cet acte existe aux Archives de Blonay au pays de Vaud, et donne pour date, le 26 avril 1216, ce qui correspond au 6 des kalendes d'avril 1216. En 1146 on ne trouve nulle autre part que dans ce document mal daté, d'Aymon de Blonay : d'ailleurs ce n'est qu'au commencement du XIII^e siècle que Saint-Paul est entré dans les possessions des Blonay.

de sang et non une parenté par les femmes ou d'alliance ; mais admettons même ce dernier sens : Aymon de Faucigny accorde « in liberum allodium » en franc-alleu, tous les droits que lui ou les siens pouvaient avoir sur le territoire de Saint-Paul, entre la Dranse et le Bret, sur lequel Aymon de Blonay, son consanguin et ami, voulait construire un château. Quels autres droits pouvait avoir le sire de Faucigny sur un fief de franc-alleu, autres que ceux de chef de maison ? Ce fait semble résulter des termes par lesquels Aymon de Faucigny établit lui-même que c'est en vertu de ce droit qu'il agit : 1° en ne qualifiant pas autrement Aymon de Blonay que « nobilis vir Aymo dominus de Blonay consanguineus noster et amicus ; » 2° de ce que cette concession est motivée seulement par la volonté d'Aymon de Blonay d'édifier un château à Saint-Paul sur son propre territoire. Ceci ressort évidemment des mots de la donation : « hinc quid juris habemus nos et nostri vel habere videbamus in eodem (territorio) dedimus et concedimus in liberum allodium. » Cette donation n'était même qu'un acte de courtoisie de la part du sire de Faucigny, puisqu'on ne stipule, en sa faveur, aucun respectif en échange de droits qui ne sont pas spécifiés, mais qui paraissent être ceux du chef de famille (1).

En résumé, la descendance des Blonay de la maison de Faucigny, présentée par deux érudits comme MM. de Gingins et de Charrière — avec la modification du point d'attache que je propose et qui me paraît plus rationnel — basée sur les termes de l'acte de 1216, et la masse des présomptions qui ressortent des rapprochements politiques, historiques et généalogiques que j'ai essayé d'indiquer, est établie plus péremptoirement que beaucoup de faits reçus comme historiques, quoiqu'ils ne soient appuyés ni sur des preuves écrites, ni sur des conjectures aussi plausibles.

Presque tous les généalogistes des Blonay ont commis une erreur en voulant distinguer, dès l'origine, les Blonay du Chablais de ceux du pays de Vaud : une connaissance peu exacte des anciennes limites du Chablais et du pays de Vaud en est cause. Pendant tout le temps de la domination de la maison de Savoie sur les deux rives du lac, et jusqu'à la conquête de la rive septentrionale par les Suisses, la limite du Chablais a toujours été la Veveysse. Vevey, situé au bord de ce torrent, en défendait l'entrée de ce côté. Cette ville, ainsi que Blonay sur Vevey, ne faisaient point partie du pays de Vaud proprement dit. Les Blonay qui habitaient cette partie du pays, étaient aussi purs Chablaisiens que ceux du pays de Gavot. Il ne faut donc pas représenter les Blonay de Vevey et de Bex comme ayant quitté leur province pour s'établir dans une autre. Qu'ils fussent à Saint-Paul ou à Vevey, à Blonay près d'Évian ou à Bex, ils étaient toujours en Chablais. Ce n'est que lors de la conquête bernoise de 1535 que cet état de choses a cessé. La rectification de cette erreur était nécessaire : en rétablissant les faits, on replace la branche aînée actuelle des Blonay dans la position exceptionnelle, qu'elle possède seule, étant la seule grande famille habitant cette portion du Chablais cédée aux Suisses (2).

Cette famille, dont les descendants de la branche aînée sont maintenant établis en Suisse (3) et ceux de la branche cadette en Chablais, continue avec distinction dans les deux pays. La séparation des deux rameaux remonte au XIII^e siècle et s'est opérée en la personne de Jean I^{er} et de Pierre II, tous deux fils d'Aymon I^{er} de Blonay, placé au degré V du tableau I.

Plusieurs généalogistes se sont occupés de l'histoire des Blonay. Guichenon, dans ses manuscrits de

(1) Cette influence de famille, entièrement indépendante de tout devoir de vasselage, se faisait encore sentir bien plus tard. Ainsi, en 1292 (Avouerie de Vevey. *Mém. de la Soc. d'hist. Suisse Rom.*, t. VIII, p. 371), nous voyons, des deux fils d'Aymon de Blonay plus haut mentionné, Pierre, seigneur de Saint-Paul, prendre parti pour la grande Dauphine, tandis que Jean, son frère, seigneur de Blonay, tenait pour le comte de Savoie dans ses démêlés avec Béatrix, dame de Faucigny, et le comte de Genève.

(2) Il ne faut point confondre cette position avec celle des familles de la noblesse du pays de Vaud, qui n'ont été que temporairement sous la domination de la maison de Savoie. Les Blonay de toutes branches sont restés Savoyards, jusqu'à la conquête qui a mis une de leurs branches sous la domination bernoise avec la partie du Chablais où elle séjournait, en les contraignant à subir la loi du plus fort. Avant 1535, les Blonay étaient si peu Vaudois, que souvent ils ont été baillis du pays de Vaud, charge pour laquelle on choisissait de préférence des seigneurs étrangers à la province. Il y avait même une certaine hostilité entre les nobles du pays de Vaud, qui considéraient la domination savoyarde comme étrangère, et les Blonay, qui n'étaient pas des leurs.

(3) J'ai suivi la généalogie de cette branche, même depuis qu'elle est venue étrangère au Chablais jusqu'à nos jours, en suivant la filiation donnée par M. d'Estavayé dans ses manuscrits (Voir tableaux II et III). Pour expliquer l'obscurité relative dans laquelle est tombée cette branche depuis la conquête du pays de Vaud, il est opportun de citer ce qu'en dit M. Martignier (*Vevey et ses environs*, p. XV). « Le nom de Blonay est celui de notre plus ancienne famille historique ; il est associé aux faits les plus reculés de notre histoire nationale, mêlé à ces légendes héroïques que notre peuple du Chablais aime à raconter au coin du feu.... Le secret de cette popularité, qui a traversé les âges, c'est que les Blonay sont, avant tout, une famille patriote. Après avoir brillé au premier rang à la cour des comtes de Savoie, à la guerre et dans l'administration du pays, cette famille s'est entièrement effacée depuis la conquête des Allemands. — Restée volontairement vaudoise, alors que tant d'autres familles briguaient l'honneur de la bourgeoisie de Berne, exclue de toutes les fonctions publiques et des grades élevés, au service étranger, elle a supporté noblement cette longue disgrâce. Sous la domination bernoise, elle a souffert avec le pays et comme le pays. Par cette conduite si noble et si désintéressée, les Blonay ont conquis dans l'affection du peuple une place que nul ne peut leur ravir.... etc. »

Montpellier, en a laissé une généalogie; mais, comme presque toutes celles de cet écrivain, elle contient de graves inexactitudes. Bucelin, dans son ouvrage sur la noblesse de l'Empire; Comnène, dans ses manuscrits; Grillet, dans son Dictionnaire (1), s'en sont occupés avec plus ou moins de détails. Le meilleur travail qui existe sur eux est la généalogie manuscrite laissée par M. d'Estavayé, mort en 1823, avec les commencements rectifiés dans la notice sur l'origine des Blonay, déjà citée, par M. de Gingins. Outre les actes cités à chaque instant, je me suis, à leur défaut, appuyé sur ces derniers auteurs, surtout pour ce qui concerne la branche maintenant suisse.

L'importance historique de cette famille (2) suffit à expliquer le développement de son article dans ce livre. Cela justifie la promesse contenue dans mon avant-propos (f° x). Je dois m'occuper des familles de Savoie « selon la place qu'elles se sont faite elles-mêmes dans notre histoire, et non selon mes convenances. »

(1) Tout naturellement, ce généalogiste de fantaisie, dans les onze lignes (t. II, f° 257) qu'il veut bien consacrer aux Blonay, trouve le moyen de faire de Jacques de Blonay, auteur de l'Alphabet d'érudition, le père ou le grand-père de Louis de Blonay, chev. de l'Annonciade, etc., tandis qu'ils étaient frères.

(2) Voici ce qu'en dit un écrivain dont le témoignage ne sera pas contesté : « L'origine des Blonay se perd... dans les ténèbres du moyen âge... Mais si l'antiquité est un titre recommandable, l'esprit chevaleresque, l'honneur, le courage et la fidélité ont mieux encore et de tout temps distingué les ancêtres de cette famille dont, à bon droit, le pays s'honore. » J. Dessaix, *Evian et Thonon*, 1864, f° 89.

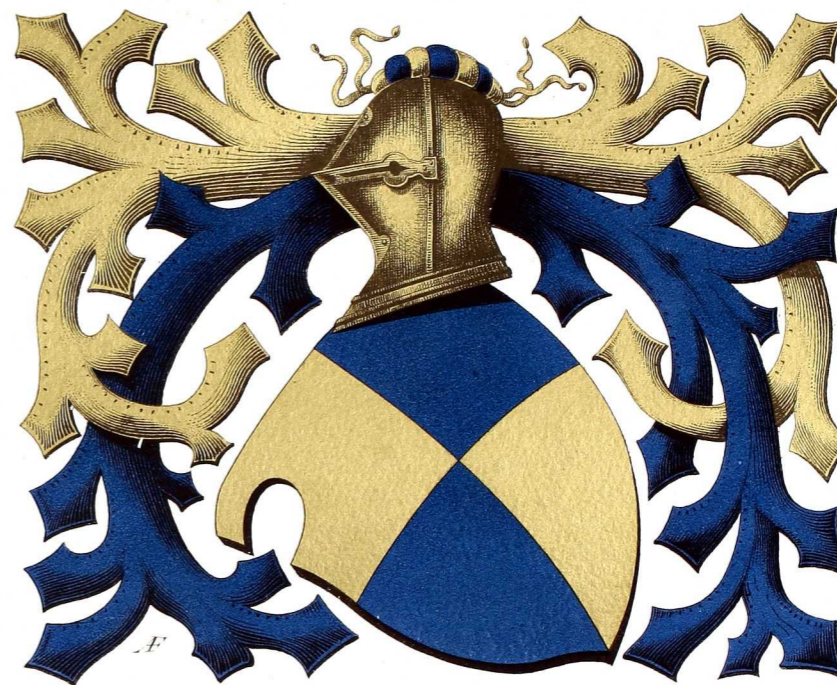


BOCCARD. — Voyez au SUPPLÉMENT.

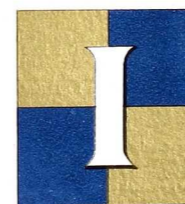
BOCHARD. — Voyez au SUPPLÉMENT.

BOÈGE (DE)

SEIGNEURS DE BOÈGE (VALLÉE ET CHATEAU) ET ROCHEFORT.



P. écartelé d'or et d'azur. — VBIQVE. — Devise : NESCIT LABI VIRTVS.



Il faut ranger la famille de Boège parmi les plus anciennes races de noblesse immémoriale et chevaleresque de nos provinces : elle s'est éteinte vers la moitié du quinzième siècle, ce qui fait qu'elle est fort peu connue et que je suis son premier généalogiste. J'ai eu le bonheur de pouvoir réunir un assez grand nombre de titres inédits sur cette maison ; si je n'ai pu me procurer des renseignements complets sur les diverses branches qu'elle a formées, je puis au moins donner une filiation très authentique de la branche mère, depuis le commencement du treizième siècle jusqu'à son extinction.

Les sires de Boège possédaient, outre le château et des droits très étendus dans la vallée de ce nom, des biens et des revenus féodaux dans le haut Faucigny, notamment la leyde sur le grain et le sel apportés aux marchés de Sallanches, la mestralie de Cluses, etc.

Claudine de Boège, une des deux dernières descendantes de la famille principale, eut de son mariage avec un Rovorée, une fille, Claudine, laquelle apporta dans la maison de son mari, Jean de Montvuagnard, presque tous les biens et seigneuries des Boège, au commencement du quinzième siècle.

Voyez aux tableaux suivants ce qui concerne les branches d'Avully et de Confens qui ont duré beaucoup plus longtemps.

Suit la généalogie.